CONTENANT LES FONDATIONS DES ABBAYES, PRIEUREZ, ...





HISTOIRE
DE BRESSE
ET
DE BVGEY.

SECONDE PARTIE.

Contenant les fondations des Abbayes, Prieurez, Chartreuſes, Egliſes Collegiales, & les Origines des Villes, Chaſteaux, Seigneuries & principaux Fiefs.

59. D. 26
2
1



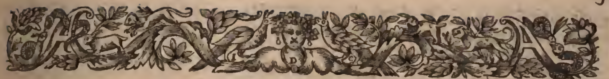
AV LECTEVR,



E ſeroit auoir trop bonne opinion de moy, ſi ie me perſuadois qu'il n'y euſt rien d'oublié en cette ſeconde Partie. L'ouurage eſt trop vaſte pour ſe promettre cela. I'ay parlé de ce que i'ay veu & ſuis excuſable de n'auoir pas dit les choſes que ie ne ſçauois point. Ceux qui y ſont intereſsés deuoient eſtre plus exacts à me donner les inſtructions neceſſaires, puis que mon entrepriſe ne leur a pas eſté inconnuë, & qu'il n'a point tenu à moy de les en ſolliciter: Que le Lecteur donc s'il luy plaiſt ſe contente de mon effort, & qu'il s'aſſeure que ie n'ay rien allegué qui ne ſoit veritable, & dont les dates ne ſoient tres fidelles. Au reſte i'ay creu que les Gentils-hommes auroient la meſme ialouſie pour leurs terres, & Seigneuries, que pour leurs familles. Ce qui m'a fait reſoudre à les traiter par ordre Alphabetique. Ie ne ſcache perſonne entre les Hiſtoriens de ce dernier ſiecle qui ait traitté vne pareille matiere que Pierre de ſainct Iulien en ſes Antiquités de Maſcon, & Philippes de l'Eſpinoy, en ſes recherches de Flan-

dres, où ils ont diſcouru des fiefs, & des Seigneuries de leur pays. Mais d'vne methode qui a plus offencé de Gens, qu'elle n'en a contenté; outre qu'ils n'ont cité aucune Conceſſion, Infeudation, Priuilege, Contract ou autre Tiltre, ny parlé que de l'eſtat moderne des fiefs & des Seigneuries, ſans auoir penetré iuſques à leur veritable origine : En vn mot, il n'y a pas vn article de tous leurs ouurages, duquel il ne ſoit autant reſté à dire, qu'ils en ont dit. I'eſpere que l'on ne me fera pas ce reproche, à cauſe des ſoins particuliers que i'ay pris à m'inſtruire de tout ce qui ſeruoit à mon deſſein.





L'ABBERGEMENT.

LES Chabeus Seigneurs de Sainct Triuier en Dombes ont fait bastir le Chasteau de l'Abbergement en la Parroisse de Clemencia prés de Chastillon lés Dombes, & le donnoient en partage à leurs puisnés, il y à encor à present vne Tour appellée Chabeu, laquelle par les limitations de Bresse, & de Dombes faictes en l'an 1612. est demeurée dans la souueraineté de Dombes, & le reste en Bresse, Iaques de Chabeu Cheualier Seigneur l'Abbergement qui testa le 21. Septembre 1318. ne laissa qu'vne fille nommée Agnes de Chabeu mariée à Odet de Nauilly Cheualier Seigneur dudit lieu, qui entre autres enfans en eust Hugonin de Nauilly mary d'Alix de Raffolle dame d'Ormey lesquels du consentement dudit Odet de Nauilly vendirent ladite Seigneurie, & Chasteau de l'Abbergement à Galois de la Baume, Cheualier Sire de Valefin par contract du penultiesme Nouembre 1368. auec toute Iustice, & depuis ce temps-là l'Abbergement est tousiours demeuré en la maison de la Baume. Ferdinand de la Baume Cheualier X. Comte de Montreuel à present viuant en est Seigneur, Helene de Tournon, Comtesse de Montreuel y fit faire des grands ajancemens, entre autres vne fort belle Sale.

ARNENS.

ASSAILLY DU SAIX, Cheualier yssu de l'ancienne maison du Saix est celuy à qui le village d'Arnens fut infeudé en toute Iustice haute, moyenne & basse par Amé IV. Comte de Sauoye pour recompense de seruices; & comme par l'Infeudation, le Prince luy auoit promis de limiter ladite iustice, par titre du 7. Iuin 1307. les limites luy en furent designées par le Comte, presens Hugues Seigneur de Chandée, Guichard de Chaumont Seigneur de Corgenon, & Hugues de la Rochette Cheualiers, ce qui fut depuis confirmé à Aymé du Saix Cheualier Seigneur d'Arnens descendu dudit Assailly du Saix par lettres du Comte Edoüard du 17. Septembre 1322. depuis ce temps là, la Seigneurie d'Arnens est tousjours demeurée en la maison de ceux de la famille du Saix, de laquelle est auiourd'huy chef Cæsar du Saix Escuyer, Seigneur d'Arnens, & de Virechastel Maistre de Camp de Caualerie en Piemont, qui là vendu au mois de Decembre 1648. aux Prieur & Religieux de la Chartreuse de Seligna.

ARROMAS.

PERRAUD, ou Perret de Gigny, Cheualier fut celuy qui à qui Humbert Sire de Thoire, & de Villars V. du nom infeuda enuiron l'an 1350. le village d'Arromas en Iustice à la reserue du dernier supplice, Humbert de Gigny Cheualier son fils qui luy succeda en ladite Seigneurie, ne laissa d'Alemande de Lauieu sa femme qu'vne fille appellée Anthoinette de Gigny dame d'Anomas, laquelle fut mariée en l'an 1400. auec Anthoine du Chiel Cheualier Seigneur de Chanues en Bugey, & de Beaulieu en Lyonnois, qui par ce moyen fut Seigneur d'Arromas, & apres eux Odo de Chiel Cheualier Seigneur de Chanues, & Conseigneur de Montellier leur fils, qui engagea ladite Seigneurie à Pierre de Seyturier Seigneur de Cornod, mais l'ayant retirée de ses successeurs elle arriua auec partie de ses autres biens à Claudine de Chiel sa fille puisnée femme de Iacques Seigneur de Grolée qui à cause d'elle fut long-temps Seigneur d'Arromas, c'est luy qui en fit vente à Iean de Focrand Seigneur de Torterel Aduocat fiscal de Bresse, & Guillaume de Focrand Escuyer Seigneur d'Arromas, & de Corleyson petit fils dudit Iean aliena depuis cette Seigneurie à Iean de Seyturier, Baron de Cornod, & de Montdidier, qui l'vnit à la terre de Cornod d'ou depeud auiourd'huy Arromas, Il y à Parroisse sur la frontiere de Bresse, & du Comté de Bourgogne.

L'ASNE.

PAR vn hommage qu'Humbert de Buenc Damoyseau puisné de l'ancienne maison de Buenc en Bresse fit à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse le iour de la feste sainct Martin 1272. on apprend l'origine de ce fief, parce qu'il declare d'auoir eu la Seigneurie de l'Asne en fief, de Sybille Dame de Baugé, & de Bresse, dont il fit hommage à ce Prince, & de tout ce qu'il possedoit en la Parroisse de sainct Iean sus Reyssouse, entre autres enfans il laissa Estienne de Buenc Seigneur de l'Asne en 1330. les heritiers duquel en firent vente à Humbert de la Balme Seigneur de Langes, & de Morterey, qui en suite de ce, en fit aussi hommage au Comte Verd le 27. Decembre 1356 les successeurs de cet Humbert de la Balme Seigneurs de Ramasse, ont possedé long-temps ce fief, & à cause de ce ont souuent porté le surnom de l'Asne, en fin Iean de la Balme Escuyer Seigneur de Ramasse aliena cette Seigneurie à Iean de la Chaux

Tit. de la Chamb. des Cōpt. de Sauoye.

Bourgeois de Lyon, le 9. May 1548. Ce qui fut ratifié par Claudine de Charansonay, mere du vendeur en l'an 1549. depuis Iean de la Chaux en passa reuente le 16. d'Auril 1565. à Charles d'Oncieux Escuyer Seigneur de Montiernos, qui l'a transmit à Loys d'Oncieux Seigneur de Montiernos, & de sainct Iean sus Reyssouse son fils, qui n'ayant laissé que deux filles, par le partage qui à esté fait entre elles de ses biens, la maison, & Seigneurie de l'Asne est arriuée à Esther d'Oncieux fille puisnée dudit Louys, & femme de Guillaume de Champier Seigneur de Feillens, Baillif de Bugey, & Gouuerneur de Belley.

ASNIERES.

Preuues pag. 61.

AV Cartulaire du Monastere de Cluny, il y à vne charte d'Otho Comte de Mascon par laquelle pour le salut de son ame, & de celles de Guy Comte de Mascon son Pere, d'Othe Guillaume son ayeul, de sa femme; & de Geoffroy son fils, il donne les Villages d'Asnieres, & d'Esnes à l'Eglise de Cluny, cette Charte est sans datte, neantmoins puis qu'elle est dattée du regne du Roy Robert, & de son fils Hugues, on peut là rapporter sous l'an 1025. ou 1026 parce qu'Hugues qui fut couronné à Compiegne du viuant du Roy Robert son Pere en l'an 1024. ne regna que six ans, l'Eglise de Cluny en suite de cette concession à ioüy long-temps de la Seigneurie d'Asnieres, mais on ne sçait pas par quels moyens elle tomba au pouuoir des Comtes de Sauoye, nous voyons seulement qu'Aymon Comte de Sauoye par lettres du mois de May 1336. Infeuda le village d'Asnieres en toute Iustice haute, moyenne, & basse à Philippes de Vienne Cheualier Seigneur de Pymont son cousin sous la reserue de l'hommage, & du rachet perpetuel, depuis ce mesme Prince estant à Paris par autres lettres du 16. Nouembre 1339. remit ce droit de rachepter à Guy de Cheuriers Cheualier du Roy de France, qui apres auoir retiré cette terre du Seigneur de Pymont en prit nouuelle infeudation du Comte de Sauoye à la charge de l'hommage par patentes dattées au Chasteau de Gentilly prés Paris le 23. Septembre 1341. quelque temps apres Guy de Cheuriers Cheualier fils dudit Guy remit ladite Seigneurie à Amé V. surnommé le Comte Verd à prix d'argent, & parce que cette acquisition se faisoit au nom, & des propres deniers de Guillaume de la Baume Cheualier Seigneur de l'Abbergement, le Prince par ses lettres patentes dattées à Bangé le 14 May 1356. en presence de Louys de Riuoire Cheualier, & Iean de Rauays Chancelier de Sauoye, luy en passa inuestiture auec donation de tous droits qu'il pouuoit auoir en ladite terre, & en toutes ses dependances, c'est depuis ce temps-là que cette Seigneurie est demeuré iusques à present au pouuoir des successeurs dudit Guillaume de la Baume Comtes de Montreuel, il est vray que Marc de la Baume Cheualier Comte de Montreuel le 21. May 1507. la vendit à Philibert Andreuet Seigneur de Corsant, & de Marmont, mais comme cette alienation n'estoit qu'a faculté de racheter, Huguette du Saix sa vefue, par autre Contract du 13. d'Aoust 1536. en passa reuente à Iean de la Baume Cheualier Comte de Montreuel; le Village d'Asnieres est proche la riuiere de Saone, la Parroisse est à sainct Iean de Priche au delà de ladite riuiere.

ASNIERES LES BOIS.

CETTE Seigneurie a eu ses Seigneurs particuliers du nom d'Asnieres qui estoient aussi Seigneurs de sainct Iulin sus Reyssouse, & donc on trouue plusieurs tesmoignages au Cartulaire de la Chartreuse de Montmerle: L'heritiere de cette famille espousa Guerric de Sachins Damoyseau, qui ayant eu confirmation de Iustice moyenne, & basse sur tous ses hommes, & fiefs dans la terre de Baugé d'Amé IV. Comte de Sauoye, & d'Edoüard de Sauoye, son fils Seigneur de Baugé, & de Bresse le 6. May 1306. il commença à ietter les fondemens du Chasteau d'Anieres lequel fut paracheué par Iean de Sachins Seigneur d'Asnieres son petit fils qui fit hommage dudit Chasteau, & Seigneurie d'Asnieres à Amé fils de Sauoye, Seigneur de Baugé, & de Bresse dans la ville de Bourg en la maison de Iean de Corgenon Seigneur de Meillonnaz, presens Guillaume Seigneur de sainct Amour, & Estienne de la Baume Cheualiers, le 26. Iuin 1378. Mais ce Iean de Sachins ayant eu entre autres enfans Lucie de Sachins, femme de Barthelemy de Boches Seigneur de Perés. à laquelle il auoit constitué somme notable en Dot, le Seigneur de Perés pour en estre payé fit vendre la Seigneurie d'Asnieres de laquelle il iouit pendant sa vie, & apres son decez Isabelle de Boches sa fille, & heritiere, laquelle la porta en dot auec la Seigneurie de Perés à Percenal de la Baulme Cheualier Seigneur de la Balme sus Cerdon qui deuint par ce moyen Seigneur d'Asnieres, & apres sa mort y ayant eu difficulté entre Claude; & Guillaume de la Baulme ses enfans pour leurs partages, par transaction du 26. Féuriet 1419. Claude de la Baulme eut la Seigneurie d'Asnieres à sa vie tant seulement pour tous droicts, mais Galois de Sachins Cheualier Seigneur du Saugey, la reuendiqua de luy par procés, & desirant de rendre ladite maison d'Asnieres maison forte, obtint permission de Louys Duc de Sauoye dattée à Baugé le 16. Mars 1442. de la faire fortifier, & d'y faire acheuer vne Tour, outre les trois qui y estoient déja, par ou l'on void que ceux du nom & armes de Sachins ont deslors tousjours possedé cette Seigneurie, iusques à ce que les enfans de ce Galois de Sachins, il y en eut vn appellé Antoine de Sachins Seigneur d'Asnieres, qui ne laissa qu'vne fille nommée Antoinette de Sachins, femme de Iean de Feurs Seigneur d'Estours en Masconnois en laquelle famille entra la Seigneurie d'Asnieres; leurs fils aisné nommé Philibert de Feurs qui prit le nom; & armes de Sachins continua la lignée iusqu'à Claude, & François de Sachins freres Seigneurs d'Asnieres derniers de la famille qui mourans sans enfans firent heritiers, sçauoir Claude, la Dame de Nanton sa parente, & François de Sachins. Claude de Chacipol Seigneur de Leal son Neueu par testament du 25. Decembre 1563. qui par ce moyen deuint Seigneur d'Asnieres; & comme il n'eust lignée il institua son heritiere Françoise de Chacipol sa niece femme de George de Loriol Seigneur de sainct André pere de Iean de

Loriol

Loriol Seigneur d'Asnieres ; & de Chametgy lequel à reuny entierement en sa famille ladite Seigneurie, Car Claude de Sachins ayant porté la part qu'il auoit en la maison de Nanton qui est fondue en celle des Comtes de Montfort du nom & armes de la Chambre. Ieane de la Chambre femme de Charles Damas Marquis de Thianges, Cheualier des deux ordres du Roy fille du Comte de Montfort la vendit audit Iean de Loriol, on void encor auiourd'huy comme ce Chasteau auoit esté partagé en deux corps de logis, c'est vne des belles maisons de la Prouince, elle est dans la Partoisse de Confrançon.

ATTIGNA.

PIERRE de Cheyna Damoyseau viuant en 1290. & 1307. estoit Seigneur d'Attigna, il eut confirmation de moyenne & basse Iustice sur ses hommes, & fiefs par transaction du mois de May 1306. passée auec Amé IV. du nom Comte de Sauoye comme Pere & legitime administrateur de la personne & des biens d'Edoüard de Sauoye son fils Seigneur de Baugé & de Bresse, ses successeurs du mesme nom de Cheyna ont possedé cette terre apres luy, iusques à l'an 1350. ou enuiron, qu'elle paruint par mariage, ou par acquisition, au pouuoir d'Antelme de Montferrand Cheualier puisné de l'ancienne maison de Montferrand de Bugey, sa posterité a ioüy de ladite Seigneurie, de pere à fils l'espace de plus de deux cents ans, en fin Licurgue de Montferrand Seigneur d'Attigna, ne laissa qu'vne fille appellée Gaspar-de Philiberte de Montferrand dame d'Attigna, laquelle se mariant auec Pierre de Rouorée fils du Seigneur de Montburon, luy porta en dot ladite terre d'Attigna ; De leur mariage ne sortit qu'vn fils lequel n'ayant esté marié laissa en mourant Attigna, & ses autres biens à Louys de Rouorée Seigneur de Montburon son Oncle, c'est luy qui a fait des notables ajancemens au Chasteau d'Attigna ; & qui la rendu fort logeable, la situation de cette maison est agreable & en lieu vn peu esleué sur le grand Chemin de Bourg à Montreuel, il y a Parroisse, la haute Iustice a esté aquise du Roy par Guillaume Ioseph de Rouorée Seigneur d'Attigna, le 15. de Septembre 1644. qui en est auiourd'huy Seigneur.

BANAINS.

LES titres de cette terre nous apprennent qu'en l'an 1280. elle estoit possedée par Guillaume de Banains Cheualier, & qu'Antoinette de Banains sa petite fille femme de Girard de Grandmont Cheualier, la vendit en l'an 1364. à Girard d'Estrés Cheualier, Chancelier de Sauoye qui en fit hommage en ladite année à Anthoine Seigneur de Beaujeu à Tournus sur Saone ; presens Iean de Sylly, Guichard de Marzé, Iean de Chales, Iean d'Estrés, & Richard, de Musard Cheualiers, & parce qu'Amé V. Comte de Sauoye pretendoit, que Banains fut de son fief, comme Seigneur de Bresse, Edoüard Seigneur de Beaujeu, estant au Chasteau de Chambery à la priere de Louys Duc de Bourbon quitta l'hommage de Banains audit Comte de Sauoye, en presence dudit Duc de Bourbon, d'Enguerran Sire de Coucy, d'Hyblet de Chalant Seigneur de Montjouuet, & de Philippes de l'Espinasse Seigneur de la Clayette Cheualiers, En suitte dequoy Girard d'Estrés rendit ledit hommage au Comte de Sauoye le 3. Iuin suiuant, & apres le decés de ce Prince à Bonne de Bourbon sa vefue, tutrice du ieune Comte Amé VI. son fils le 12. Septembre 1392. presens Amé de Sauoye Prince d'Achaye, Nicod Seigneur de Blonnay, Boniface de Chalant, & Iaques de Champion Cheualiers. Ce Girard d'Estrés mourant, transmit cette Seigneurie à Louys d'Estrés son fils, Seigneur de sainct Estienne du Bois qui fut receu au susdit hommage par le Comte Amé VII. le 2. Féurier 1397. à Bourg en la maison de Iean de Corgenon Seigneur de Meillonnas ; presens Odo de Villars, Gouuerneur de Sauoye, Iean de la Baume Seigneur de Valefin, ledit Seigneur de Meillonnas, Iean de Conflens Chancelier de Sauoye, Boniface de Chalant, Arnoul d'Vrfé, & Claude de Montmayeur Cheualiers : Louys d'Estrés estant decedé sans enfans, Iean d'Estrés Seigneur de la Feole son frere luy succeda en ladite Seigneurie de Banains, qu'il vendit depuis à Pierre Seigneur de Genost, lequel le 2. Septembre 1417. en fit hommage au Duc Amé VII. presens Guy, & Pierre de Grolée pere & fils, François de Compeys, & Rodolphe d'Alinges Cheualiers ; Apres cela Vrbain Seigneur de la Chambre l'ayant achepté de Guillaume de Genost administrateur des personnes, & biens du susdit Pierre de Genost son fils le 20. Féurier 1420. en fit la foy au Duc, le penultiesme Mars 1424. & la reuendit l'onziéme Iuin 1435. à Iean du Saix Cheualier, Seigneur de Riuoyre ; Aymé du Saix son fils apres luy, fut Seigneur de Banains, & n'eust que des filles, entre autres Huguette du Saix femme de Philibert Andreuet, Seigneur de Corsant, Marmont, & Montfalcon, laquelle porta cette Seigneurie en la maison des Andreuets, où elle a demeuré assés long-temps, mais elle fut subhastée sur le dernier de cette famille nommé Claude Andreuet Cheualier Baron de Corsant, & Seigneur de Montfalcon, à la requeste d'Adrian de la Garde Seigneur de Chassigny son Beau frere faute du payement de la dot de Ieanne Andreuet sa femme. Ce Claude Andreuet mourant sans hoirs, laissa ses heritiers par institution, les Seigneurs de Chandée, & de Beost ses beau freres ausquels succederent Pierre de Moyria dit de Feillens Seigneur de Vologna, & Louyse de Monspey femme de Pierre de Seyturier, Seigneur de la Verjonniere, lesquels firent vente de Banains le 23. Aoust 1594. à Pierre de Pigna Escuyer, Seigneur de Maillard, à la charge de les acquitter de ce qui estoit deu à Mineruе de Semur vefue en premieres nopces de Ierosme de la Garde Seigneur de Chassigny fils dudit Adrian de la Garde, & de Ieane Andreuet, ladite de Semur pour lors femme de Iean Seigneur de Chanlecy, laquelle iouyssoit de Banains, toutesfois ledit de Pigna n'ayant point fait cet acquittement, le Seigneur de Chanlecy ceda son droit, & son action à Marc de Rye de la Palu, Marquis de Varembon qui fut pris prisonnier de guerre en Artois par le Marescha l de Biron, & mis à rançon par le Roy Henry le Grand, de quarante mille escus, sur laquelle

quelle somme Edine de Malain Baron de Lux & le Seigneur de sainct Angel ayant eu à prendre dix mille escus comme donataires du Roy, le Marquis de Varembon pour s'acquitter enuers eux leur remit à prendre leur payement sur ledit de Pigna, ce que n'ayans pas fait, ils firent vendre Banains sur luy, dont Iean de Rochay-Quengo Seigneur de la Roche Gentil-homme Breton se rendit achepteur, & l'a possedé paisiblement plus de trente ans; A present Pierre de Corsant Comte de Bereins & de Banains, Baillif de Dombes le tient à titre d'acquisition des heritiers dudit Iean de Rochay,& l'a fait eriger en Vicomté par lettres de sa Majesté du mois de Mars 1644. dattées à Paris: puis en Comté par patentes dattées à Compiegne au mois de Iuin 1649. La Parroisse de Banains est à Antanens, partie de la Seigneurie, & de la Parroisse est en Dombes, & partie en Bresse, le Chasteau est situé sur vn petit costau à vne demye lieuë de Chastillon lés Dombes.

Preuues pag. 61.

BAVGE'.

E ne m'estendray pas beaucoup en ce Chapitre à d'escrire l'origine de Baugé, ny les difficultés que les Sires de Baugé nos Souuerains ont eu auec les Euesques des Mascons pour l'hommage de cette terre, puis que nous en auons amplement discouru en la Genealogie des Sires de Baugé. Nous pouuons dire pourtant en ce lieu que Baugé est l'vne des plus anciennes Seigneuries de cette Prouince, & laquelle a donné le nom à vne tres-illustre famille qui a possedé la Bresse en toute souuerainté l'espace de plus de quatre cent ans, elle estoit autresfois la Capitale de Bresse, laquelle en ce temps-là n'estoit connuë que sous le nom de la terre de Baugé, on a opinion que l'ancienne Ville de Baugé estoit au village qu'on appelle encor auiourd'huy Baugé la Ville, & que le lieu où est à present la ville de Baugé ne fut que le Chasteau; & la demeure des Sires de Baugé, parce qu'en effect ce Baugé s'appelle encor Baugé le Chastel. Tant y a que ce Baugé fut declaré Ville franche & libre par Guy Sire de Baugé; & par Rainald de Baugé Damoyseau son frere de l'authorité de Berard de Lyonnieres leur Curateur, qui affranchirent les habitans de toute main morte & serue condition, & leur concederent de tres belles franchises par lettres du mois de Mars, de l'an 1250. suiuant l'intention de Raynald Sire de Baugé leur pere decedé en Palestine, cette glorieuse famille des Sires de Baugé faillit en Sybille Dame de Baugé; & de Bresse fille de Guy laquelle se maria en l'an 1272. auec Amé fils de Sauoye qui depuis fut Comte de Sauoye sous le nom d'Amé I V. par ce moyen Baugé & la Bresse passerent en la maison de Sauoye. Aymon Comte de Sauoye fils puisné de ladite Sybille estant à S. Martin le Chastel par ses lettres du 29. Iuillet 1336. conceda aux habitans de Baugé, la leuée de certains deniers pour la closture de leur Ville, & leur confirma les franchises, & immunités à eux concedées par les Sires de Baugé ses predecesseurs. Depuis l'vnion de Baugé & de la Bresse à la Couronne de Sauoye, Les Princes de cette maison ont possedé la terre de Baugé à tiltre de simple Seigneurie, mais quand il fut question de donner appanage à Philippes de Sauoye V. fils de Louys Duc de Sauoye, & d'Anne de Cypre, ce Prince erigea Baugé auec les Seigneuries de la Valbonne & du Reuermont en Comté par patentes du 26. Féurier 1460. dattées à Quiers en Piemont en presence de l'Archeuesque de Tarentaise, de l'Euesque de Vercel d'Anthoine Comte de Romagnan Chancelier de Sauoye, de Gaspard Seigneur de Varax, & de Richemont, de Richard Comte de Crescentin, d'André de Martel Seigneur de Gramont, & autres grands Seigneurs, & fut ladite infeudation faicte audit Philippes de Sauoye, & à ses enfans masles en toute Iustice, haute, moyenne, & basse: premier & second degré de Iurisdiction, & auec toutes les prerogatiues, & priuileges dont ioüyssoient autresfois les anciens Comtes, & Seigneurs de Baugé, de la Valbonne, & du Reuermont & dont ioüyssoient pour lors les Comtes de l'Empire, à la reserue toutesfois de la Superiorité & du ressort, du droit de leuer dons, & subsides & de la fabrication de la monnoye. Ce Prince en suite de cette Infeudation fut Comte de Baugé, c'est luy que l'histoire du temps nomme tantost Comte de Baugé, tantost Comte de Bresse, il succeda au Duché de Sauoye sur ses vieux iours par le decés sans enfans de tous ses neueux, de sorte que par ce moyen le Comté de Baugé fut reuni au Duché de Sauoye. Du Chesne en l'histoire de la maison de Chastillon qualifie Loyse de Sauoye fille de Ianus de Sauoye, Comte de Geneue, Marquise de Baugé, laquelle en premieres nopces espousa Iean Louys de Sauoye, Marquis de Gex fils d'Amé V I I I. Duc de Sauoye, & d'Yoland de France duquel elle n'eut enfans: en secondes elle prit pour mary François de Luxembourg I I. du nom, Vicomte de Martigues, & Marquis de Baugé pere de Sebastien de Luxembourg aussi Vicomte de Martigues & Marquis de Baugé, mais ie n'ay pas treuué comme ce Marquizat de Baugé fut donné à ladite Louyse de Sauoye quoy que Vvandeburch dise que Baugé luy fut donné en dot, & il faut bien que ce ne fut que par engagement, car cette Princesse au rapport de Pingon mourut en l'an 1530. & fut enterrée en l'Eglise sainct Dominique d'Annecy, & cependant en l'an 1538. la mesme Seigneurie de Baugé estoit possedée par Guillaume Comte de Furstemberg, auquel le Roy François I. apres la conqueste de ce pays en l'an 1535. l'auoit engagée auec la Ville, & Seigneurie du Pont de Veyle, & neantmoins ie vois que les Vicomtes de Martigues descendans de cette Louyse de Sauoye, ont long-temps apres, porté cette qualité de Marquis de Baugé de Pere à fils, ce qui me fait croire que si veritablement Baugé fut donné à ladite Loyse de Sauoye en toute proprieté, il faut qu'il aye esté confisqué par le Roy François I. sur François de Luxembourg I I. du nom Vicomte de Martigues qui tenoit le parti de Charles Duc de Sauoye, & apres engagé au Comte de Furstemberg, nonobstant quoy les Vicontes de Martigues ne laissoient pas d'en porter la qualité, tant y a qu'apres la restitution faite par le Roy Henry I I. au Duc Emanuel Philibert de tous ses estats en l'an 1559. ce Prince fit vn traitté auec Renée de Sauoye, Comtesse de Tende, vefue de Iacques Marquis d'Vrfé, Gouuerneur de Forests le 16. Nouembre 1575. par lequel en eschange de la Souuerainté de Marro, & Prela, & de tout ce qu'elle possedoit à Oneille; Vinte-mille, Prouasi, & Carpas de la succession d'Honorat de Sauoy, Comte de Tende son frere, le Duc luy remit, & aux siens, & ayans cause d'elle, la terre & Seigneurie de Riuoles en Piemont (qu'il promit d'eriger en Comté) & la Comté de Baugé qu'il promit d'eriger en Marquisat, & le mesme iour son Altesse fit ladite erection de Baugé en Marquisat, en toute Iustice, haute, moyenne & basse,

Preuues pag. 63.

Tit. de la Châbre des Comptes de Dauphiné.

Preuues pag. 65.

Liu. 5. chap. 4.

In Ladouic. I. In Genealog. Duc. Saband.

Preuues pag. 68.

Preuues pag. 69.

& basse premier & second degré de Iurisdiction, & auec les mesmes honneurs & prerogatiues que les Marquis de ses Estats tant deça que delà les Monts auoient, & mesmes le Duc de Nemours & de Geneuois à la reserue seule de la Superiorité, & du ressort, par ce moyen le Marquisat de Baugé entra en la famille d'Vrfé où il est encor. Charles Emanuel de Lascatis d'Vrfé Cheualier Marquis d'Vrfé petit fils de ladite Renée de Sauoye, est à present Marquis de Baugé, la Ville de Baugé est sur vn Costau à vne lieuë de Mascon en vne situation fertile, & agreable, la Parroisse est hors la ville à sainct André.

LA BASTIE.

PAR le mariage qui se fit en l'an 1477. de Louyse de la Baume fille de Guillaume de la Baume Cheualier, Seigneur de Perés, & de Louyse de Genost, auec George de la Geliere Cheualier, Seigneur de Cornaton, & de Serre, la maison de la Bastie auec la rente, & le fief furent demembrés de la Seigneurie de Perés pour doter ladite Louyse de la Baume, tellement que George de la Geliere à cause d'elle fut Seigneur de la Bastie; Claude de la Geliere Escuyer Seigneur de Cornaton, de Serre, & de la Bastie leur petit fils fit hommage en l'an 1535. au Roy François I. de ladite Seigneurie de la Bastie apres la conqueste de la Bresse, & du Bugey; mais Pierre de la Geliere son fils Seigneur desdits lieux mourant sans enfans, institua son heritiere en l'an 1576. Louyse de la Geliere sa sœur femme de Claude de Becerel Escuyer Seigneur de Marlia, & de Malatrait, & depuis ce temps là, la Seigneurie de la Bastie est tousiours demeurée en la famille des Becerels, les successeurs dudit Claude l'ayant possedé de pere a fils iusques à Charles de Becerel Chanoine, Preuost, & Comte de Lyon auiourd'huy viuant qui est Seigneur de la Bastie, cette maison est dans la Parroisse de Perés, il y a basse Iustice. *Preuues pag. 50.*

BEAVPONT.

PAR le Contract de vente qu'Estienne de Coligny Seigneur d'Andelot fit au Comte de Sauoye Amé IV. de la Seigneurie de Iasseron en l'an 1307. dont nous parlerons au Chapitre de Iasseron, le Comte de Sauoye entre autres choses, se chargea de luy assigner 145. liures de rente en fonds de terre à sa bienseance, en execution de laquelle conuention, ce Prince, par vn autre Contract passé à Treffort au mois de Iuillet de ladite année 1307. remit audit Estienne de Coligny, tout ce qu'il auoit a Beauuoir, la maison Vital, Ferrieres, Chatengia, la Geliere, au pont la Ringe, Poncet, & au Molard, le Moulin, & la Forest de Beauuoir, l'hommage que luy deuoit Perraud de Loisy Seigneur de Beauuoir, & generalement tout ce qu'il possedoit entre les deux Riuieres de Solenan, & de Seuron en toute Iustice à la reserue seulement de l'hommage; C'est de tous ces fiefs, & de la Seigneurie de Monjuif que fut composée la Terre de Beaupont, de laquelle ledit Estienne de Coligny fit depuis donation à Beraud de Coligny son fils par tiltre de l'an 1318. cette Seigneurie n'est iamais depuis sortie de la famille de Coligny, où elle est encor auiourd'huy que Gaspard Comte de Coligny IV. du nom, la possede sous le tiltre de Baronnie, elle est située sur la frontiere du Comté de Bourgogne.

BEAVREPAIRE.

LES plus anciens Seigneurs de Beaurepaire sont ceux du nom, & armes de Buenc qui le tenoient desja en l'an 1300. Ce qui doit faire croire que ce sont eux qui l'ont fait bastir, & qui en ont eu l'infeudation, cette maison est fort belle, & bien logeable située sur le bord de la riuiere de Suran en la Parroisse de Meyria. Iean de Buene Cheualier Seigneur de Beaurepaire le deuziéme Féurier 1331. fit eschange auec Iean de Luyrieux Cheualier Seigneur de la Cueüille, par lequel il luy remit tout ce qu'il auoit au Village d'Aleman, & en la Parroisse de Rigna en toute Iustice, & le Seigneur de la Cueüille luy ceda tous les droits, vsages hommes, & Iustice qu'il auoit és Villages de Meyria, & d'Autecourt mouuans du fief du Comte de Sauoye, depuis Iosserand de Buenc Cheualier Seigneur de Beaurepaire son fils estant decedé en l'an 1358. sans enfans, laissa son heritier Richard de Viry Cheualier son parent qui par ce moyen deuint Seigneur de Beaurepaire, mais apres luy cette terre se treuue diuisée entre quatre Seigneurs en l'an 1390. Car Polye de Viry fille dudit Richard qui fut mariée à Humbert de Chastillon Cheualier, Seigneur de Chastillon en Michaille y auoit le quart; Iean de Compeys Seigneur de Thorene, & Pierre de Compeys son frere Seigneur de la Vulpilliere au Diocese de Geneue chascun le quart, les heritiers d'Hmbert de la Baume Cheualier Seigneur de Fromentes l'autre quart, toutes lesquelles portions furent acquises en diuers temps par Philibert Andreuet Cheualier Seigneur de Corsant, en effet le cinquiéme Féurier 1421. il en acquit le quart de Iean, Pierre, & Mauris de Marchans freres Damoyseaux comme heritiers de Guichard de Marchant leur pere Cheualier, & Docteur és Loix qui l'auoit auparauant achepté de Pierre Seigneur de Chastillon en Michaille fils, & heritier de ladite Polye de Viry par tiltre du vingt-vniéme Aoust 1394. & quant à la moitié qu'auoient les freres de Compeys, ils en firent vente au mesme Seigneur de Corsant le vingtiéme Féurier 1419. tellement qu'il n'en restoit plus qu'vn quart qu'Aynarde de la Baume femme de Guy de la Palu Cheualier, Seigneur de Varembon, possedoit, pour seurté d'vne partie de la dot de Catherine de Luyrieux sa mere femme du Seigneur de Fromentes; Mais Philibert Andreuet Seigneur de Corsant ayant espousé Antoinette de *Tit. de la maison de Chasteau-vieux.*

Coligny fille de Iaquemard Seigneur de Coligny ; & d'Huguette de la Baume Dame de Fromentes à laquelle on constitua ladite quarte partie de Beaurepaire en dot, à la charge de rembourcer ce qui estoit deu à la Dame de Varembon Tante de sa femme, il luy en fit payement le dixiéme May 1429. moyenant quoy elle luy ceda tous les droits qu'elle y auoit, ainsi la Seigneurie entiere de Beaurepaire entra en la maison des Andreuets, en laquelle elle demeura iusqu'à ce que Claude Andreuet second du nom Cheualier Seigneur de Corsant, Montfalcon, & autres terres dernier de la famille, & Ieane Aleman sa femme la vendirent à Iean de Meyria Seigneur de Larmont le 28. Auril 1562. duquel quelques années apres, ils le retirerent. Or ce Seigneur de Corsant estant mort sans enfans en l'an 1565. Iaques de Monspey Cheualier Seigneur de Beost, & le Seigneur de Chandée ses beau freres, & plus proches heritiers du consentement d'Antoinette Andreuet Dame de Serrieres en Daufiné leur belle sœur en passerent vente à Claude Seigneur de Chasteauvieux le 26. Ianuier 1573. le fils, & heritier duquel appellé Louys de Chasteauvieux estant decedé sans lignée, laissa Anne de Rochechoüart sa mere, heritiere en ladite terre de Beaurepaire, elle la donna depuis auec plusieurs autres belles Seigneuries à Marie de Chasteauvieux sa fille, femme du Seigneur de Vauuillars: René de Chasteauvieux de Vienne, Cheualier Comte de Chasteauvieux ; & de Confolant, sire de Vauuillars leur fils, en a ioüy long-temps, en suite d'vne donation que ladite Marie de Chasteauvieux sa mere luy en a faite, iusques à l'an 1649. qu'il la remit en dot à Marie de Vienne sa fille, espouse de Charles Marquis de la Vieuville Mareschal des Camps & armées du Roy, & Lieutenant General pour sa Majesté en Champagne.

BECEREL.

L'Ancien Chasteau de Becerel estoit entre Curtatenges & Bontepos, duquel on void encor les vestiges; mais on n'a point peu apprendre quand & pourquoy il fut demoly, seulement on tient par tradition, que la maison qui porte auiourd'huy le nom de Becerel, & qui est au Village de Viria fut bastie apres la demolition de l'autre, cette Seigneurie dés son origine fut en la famille des Becerels; & y demeura depuis l'an 1280. iusqu'à l'an 1450 que Pierre de Becerel Cheualier Seigneur dudit lieu, & de Marlia, la vendit à Pierre de Laye Cheualier, Seigneur de Meximieux en Dombes, qui l'avant gardé quelque temps, la bailla en Dot en l'an 1465. à Anthoinette de Laye sa fille femme de Iean de Chabeu III. du nom Cheualier, Seigneur de Feillens lequel la laissa à tiltre de portion hereditaire à Iean de Chabeu son second fils qui a fait la Branche des Seigneurs de Becerel du nom, & armes de Chabeu, le dernier de laquelle estant mort au siege de Casal Philiberte de Chabeu sa sœur femme du sieur de Meziria luy succeda; & est auiourd'huy Dame de Becerel.

LES BELOVSES.

CEtte maison est sortie originellement de la famille des Mareschals Seigneurs de Loëse anciens Gentils-hommes de ce pays. Celuy d'entre eux qui porta le premier la qualité de Seigneur des Belouses fut Estienne Mareschal Seigneur de Loëse viuant en l'an 1430. Cettuy cy entre autres enfans eust deux masles, & par le partage qu'il fit de ses biens en son testament, Il laissa la maison forte, & Seigneurie des Belouses, à Petremand Mareschal son fils puisné lequel n'eust qu'vne fille appellée Claudine son heritiere, elle espousa Philibert de la Baume Escuyer, Seigneur de Grand champ qui par ce moyen fut aussi Seigneur des Belouses: depuis ce temps là cette Seigneurie n'est point sortie de cette famille, les successeurs dudit Philibert de la Baume l'ayans possedée de pere à fils iusques à Louys Seigneur des Belouses, & de la Fougere qui est à present viuant : ce Chasteau est en la Parroisse de sainct Didier d'Ouciaz, Philibert Seigneur des Belouses, & de la Fougere pere dudit Louys fit demolir l'ancienne maison des Belouses, & a fait rebastir le Chasteau en l'estat qu'il est auiourd'huy qui sera vne des iolyes maisons du Pays, si le dessein du Pere, que le fils continue estoit paracheué.

BEOST.

LE Chasteau de Beost duquel ne restent auiourd'huy qu'vne Bassecourt, & des mazures, est dans la Parroisse de Vonnas, & fut basti par ceux du nom, & armes de Beost. Estienne Seigneur de Beost en fit hommage à Amé de Sauoye Mary de Sibille Dame de Baugé. & de Bresse au mois de Septembre 1272. & eust confirmation de moyenne, & basse Iustice sur ses hommes, & fiefs du mesme Amé lors Comte de Sauoye, & d'Edoüard de Sauoye son fils Seigneur de Bresse en l'an 1306. ses successeurs de la mesme famille l'ont tenu plus de cent ans, iusqu'à ce que n'en restant plus qu'vne fille, elle fut mariée au Seigneur de Marmont, & de Longes, & par ce moyen Beost entra en la maison de Marmont, & fut le partage des puisnés de cette famille, laquelle branche faillit en Tiburce de Marmont Cheualier, Seigneur de Beost, & de la Poype de Sachins, qui le vendit le penultiéme Ianuier 1456. à Ieane de Marmont sa sœur, femme d'Antoine de Monspey II. du nom Seigneur de Luysandre, les enfans qu'il eust de ce lict firent la Branche des Seigneurs de Beost de la maison de Monspey qui ont long-temps possedé Beost. A la fin Iean de

de Monſpey Cheualier Baron de Beoſt Seigneur de Chaſtaney ; & de Montjay dernier maſle de cette branche n'euſt que deux filles, dont l'vne appellée Louyſe fut alliée auec Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere auquel elle porta en dot Beoſt, & autres terres ; Guillaume-François de Seyturier Baron de Cornod ſon fils, eſt à preſent Baron de Beoſt, il n'y auoit autrefois que moyenne, & baſſe Iuſtice, ainſi que nous auons dit cy deſſus. Mais Iaques de Monſpey dit Talabard Cheualier Seigneur de Beoſt, & autres terres, eut la haute Iuſtice par conceſſion de Philibert Duc de Sauoye dattée à Bourg en Breſſe le 24. Aouſt 1504. pour recompenſe de ſes ſeruices.

BEREINS.

LE plus ancien Seigneur de Bereins eſt Eſtienne de Bullion ou Bulliou Cheualier qui viuoit en l'an 1280. & qui portoit la qualité de Seigneur de Bereins, quoy qu'en ce temps-là il n'y euſt qu'vne Poype en fief, & Iuſtice ; apres luy furent Seigneurs de Bereins, Ioſſerand de Bullion, Geoffroy de Bullion, & Annandon de Bullion Seigneur de Bereins, & de Mons qui mourut en l'an 1374. ſans laiſſer aucuns enfans de Marguerite de Marmont ſa femme ; il fit ſon heritier Hugues Seigneur de ſainct Triuier en Dombes, ayant auparauant donné partie de ſes biens à Guy de ſainct Triuier Seigneur de Chazelles, ces deux freres ſe partagerent entre eux cette Seigneurie le 21. Ianuier 1374. quelque temps apres Hugues Seigneur de ſainct Triuier, & Ieane de Beaujeu ſa femme, venditent leur part le 18. May 1375. à Pierre de Bagié, ce que fit pareillement Guy de ſainct Triuier Seigneur de Chazelles le 28 dudit mois de May, & parce que par ces deux ventes, Hugues, & Guy de ſainct Triuier s'eſtoient reſerué le fief, & l'hommage de Bereins, par contract du 2. Iuin 1378. ils le quitterent audit Pierre de Bagié, qui fut le premier Seigneur de Bereins de cette famille de Bagié, Henry de Bagié Seigneur deſdits lieux petit fils dudit Pierre, fit baſtir la groſſe Tour de Bereins ſuiuant la permiſſion qu'il en eut de Iean de Bellecombe Capitaine general des fortifications de Breſſe, de Dombes, & de la Valbonne, & apres luy ceux qui ont eſté Seigneurs de cette terre, y ont fait des ajancemens de temps en temps, & comme cette Seigneurie eſtoit limitrophe à la Breſſe, & à la Dombes ; Charles I. du nom Duc de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & de Dombes, & Amé I. Duc de Sauoye, en pretendirent reſpectiuement l'hommage, & le reſſort qu'Henry de Bagié leur deuoit à tous deux, ce qui fut cauſe que le Roy Charles VII. ayant pris connoiſſance de ce different, mit cette Seigneurie ſous ſa main, & en ſa garde iuſques à ce qu'on ſceut auquel des deux Princes le Seigneur de Bereins deuroit le fief, mais la choſe ne ſe vuidant point, Iean-Amé, & Anthoine de Bagié freres enfans, & heritiers dudit Henry, ſe pourueurent au Roy Louys XI. qui leur en accorda la main leuée par deux lettres patentes dattées à ſainct Michel ſur Loyre le 24. Octobre 1462. & le 22. Nouembre 1463. Or Antoine de Bagié (fils de Iean) mary d'Antoinette de Laye de la maiſon de Meximieux en Dombes, n'euſt de ce mariage qu'vne fille appellée Ieane de Bagié dame de Bereins femme de Guy de Carion Seigneur de Lordres, Pichod, Vachereſſes, & la Chaſſagne, puis remariée en l'an 1519. à Iaques de Corſant Seigneur de Broces, & de la Griuaudiere fils de Claude de Corſant Seigneur des meſmes lieux, & d'Anthoinette de Verieres, ſous ce Iaques de Corſant, la queſtion de l'hommage, & du fief de Bereins fut renouuellée entre Charles Duc de Sauoye, & Charles II. du nom Duc de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & de Dombes, Conneſtable de France, ce qui obligea le Seigneur de Bereins, de ſe mettre ſous la protection du Roy François I. auquel en attendant l'Euenement de cette vieille querelle, il fit hommage de Bereins à cauſe du Chaſteau de Dijon ; Ce qui a eſté continué long-temps par ſes ſucceſſeurs ; à la fin les pays de Breſſe, & de Dombes ayans eſté limités en l'an 1612. Lucreſſe de Gaſpard le Breul vefue de Manaſſes de Corſant Seigneur de Bereins, ayant eſté laiſsée par les Commiſſaires en la liberté de choiſir dans laquelle des deux ſouuerainetés elles vouloit demeurer, elle fit option de la Breſſe, & ainſi fut terminé le different de l'hommage, & du Reſſort de Bereins ; Depuis que Ieane de Bagié euſt apporté Bereins en dot en la maiſon de Corſant, & qu'elle en euſt diſposé en faueur de Iaques de Corſant ſon mary, Bereins n'eſt point ſorty de cette famille, où il eſt encor à preſent eſtant poſſedé par Pierre de Corſant Comte de Bereins, & de Banains, Mareſchal des Cāps & armées de ſa Majeſté, & Baillif pour ſon Alteſſe Royale de la Souueraineté de Dombes, qui l'a fait eriger en Vicomté par le Roy par lettres dattées à Paris au mois de Mars 1644. & depuis en Comté par autres Patentes dattées à Compiegne au mois de Iuin de l'an 1649. *Preuues pag. 62. & 171.*

LES BERTRANDIERES.

ANTHOINE DE LEVIS Cheualier, Comte de Villars, Vicomte de Lautrec, Seigneur de Roche, d'Annonay & d'Haüuet pour reconnoiſtre les ſeruices que Perrinet Guillod ſon Chaſtelain d'Haüuet luy auoit rendu en diuerſes occaſions, luy fit don, & aux ſiens, des cinq ſixiémes parties du lieu, & Territoire où ſouloit eſtre la maiſon forte, & l'Hoſtel des Bertrandieres ſitué à Condeyſſia, auec permiſſion d'y faire conſtruire vne maiſon à la charge de l'hommage, & de tenir ladite maiſon, & tout le territoire de la haute, moyenne, & baſſe Iuſtice de la Seigneurie d'Haüuet, le tiltre de ce don eſt dattée à Rhodez le 22. Aouſt 1459. preſens Antoine de la Farge Archidiacre de Conques, Claude de Chaſteau-neuf Seigneur de Flotentin Chanoine de Rhodez, & autres, & porte que les cinq ſixiémes dudit lieu des Bertrandieres eſtoient indiuiſes pour vne autre ſixiéme partie auec Bonne de la Chambre Dame de Meillonnaz Eſpouſe de Philibert de Seyſſel Cheualier, Seigneur d'Aix en Sauoye laquelle fit donation au meſme Perriner Guillod de ladite ſixiéme par Contract du 13. Nouembre 1461. depuis cette acquiſition, les ſucceſſeurs dudit Perrinet Guillod du nom, & armes des Guillods ont touſiours eſté Seigneurs des Bertrandieres, Pierre-Marc Guillod Eſcuyer dernier de cette famille qui eſt auiourd'huy viuant en eſt Seigneur. Il y a fief, & maiſon baſſe auec foſsés, elle eſt ſur le chemin de Condeyſſia à Chaſtillon lés Dombes.

LA BERRUYRE.

La Seigneurie de la Berruyre, ne consiste qu'en des Estangs, vne rente, & vne forest auec Iustice haute, moyenne & basse, elle est en la Parroisse de Vilette dans la terre de Richemont; ceux de la maison de la Fontaine, de laquelle sont les Seigneurs de la Veyse, & de sainct Nisier le Desert, en ont esté les premiers Seigneurs, ainsi qu'on apprend par le partage que firent Pierre, & Iean de la Fontaine Damoyseaux freres de leurs biens en l'an 1449. par lequel la Forest, les Estangs, & la rente de la Berruyre en toute Iustice arriuerent à Iean de la Fontaine pour son lot, il aliena depuis partie de cette Seigneurie à Mauris de Candie Conseiller, & Maistre d'Hostel de Philippes de Sauoye Comte de Bresse, l'autre moytié il la vendit à Maistre Thomas Rossan licentié és loix qui s'en deffit quelques années apres en faueur d'Odet Rollet, de Villars Secretaire du Duc de Sauoye lequel achepta l'autre portion de la Berruyre des heritiers d'Aymé de Candie, & reuendit le tout à Guillaume Verrofer Bourgeois de Bourg par tiltre du 2. Septembre 1502. C'est de celuy-cy que Gilbert de Varax Escuyer l'achepta, & y donna part à Maistre Iacques Chichon Lieutenant general au Bailliage de Bresse; Enfin François Philibert du Puget Seigneur de la Rue Iuge des Appellations de Bresse l'acquit dudit Chichon, & des heritiers dudit Gilbert de Varax en l'an 1552. & la transmis à Gaspard du Puget Escuyer Seigneur du Vernay son arriere fils qui est auiourd'huy Seigneur de la Berruyre.

LE BESSAY.

Ceux de la maison de Varennes qui ont possedé plusieurs fiefs en Bresse ont esté les premiers Seigneurs du Bessey par concession des Chabeus Seigneurs de Sandrans, mais Antoinette de Varennes fille & heritiere de Iean de Varennes Seigneur du Bessey, de l'authorité de Guyonet de Pectorel Damoiseau son mary le vendit en 1372. à vn nommé du Gour, dont les successeurs ont esté long-temps Seigneurs du Bessey: en fin Estienne du Gour Seigneur du Bessey n'ayant aucuns enfans d'Anne de Colomb sa femme, la fit heritiere en l'an 1500. elle se remaria depuis à André de Grillet Seigneur de la Sardiere, & du Bouchoux, auquel elle porta le Bessey en dot, & le luy laissa par testament du penultiéme d'Aoust 1511 quoy qu'elle n'eust aucuns enfans de luy; & ainsi le Bessey entra en la maison de Grillet, & y a demeuré plus de cent ans, iusques à ce que Charles Emanuel de Grillet Comte de S. Triuier le vendit à Charlotte de Champier femme de George de Villeneufue, Baron de Ioux sus Tarare, Baillif de Beaujolois, laquelle depuis le reuendit à Estienne de Monspey Seigneur de Luysandres; & de Tauernos qui en est auiourd'huy Seigneur. Cette maison qui estoit tombée en ruine a esté rebastie par luy, elle est située en la Parroisse, & dans la haute Iustice de Sandrens sur le grand chemin de Sandrens à Chastillon lés Dombes.

LA BEYVIERE.

Il y a deux maisons en ce pays qui portent le nom de la Beyuiere, & toutes deux en la Parroisse de Malafretas proche la Riuiere de Reyssouze; l'vne s'appelle la Beyuiere Noyre, & l'autre la Beyuiere Blanche, c'estoit autrefois le patrimoine de ceux de la famille de la Beyuiere Gentils-hommes de ce pays qui en ont souuentesfois fait hommage comme d'vn ancien fief aux Seigneurs de Bresse, & Comtes de Sauoye; Deux freres donnerent l'origine à ces deux maisons au partage qu'ils firent entre eux; la Noire appartient auiourd'huy à Aymé Aymon de Montespin qui porte le tiltre de Seigneur de la Beyuiere, & l'a eu par succession legitime de Philibert de la Beyuiere Escuyer Seigneur de Danenches, de Leal, & de la Beyuiere son oncle; & quant à la Blanche elle arriua à Claudine de la Beyuiere fille d'vn puisné de cette maison, laquelle la porta en dot à Edoüard des Belouzes son Mary Seigneur de la Potiere, des heritiers duquel Claude-François de Ioly Seigneur, & Baron de Langes, Baillif de Bresse, & Gouuerneur de la Ville de Bourg l'acquit, & l'a vny à sa terre de Langes.

BEYVIERS.

Le Chasteau de Beyuiers est en la Parroisse de Marsonnas au mandement de Baugé; Beatrix femme du Seigneur de Loëse, qui estoit Dame de Beyuiers en l'an 1260. en fit hommage à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse en l'an 1272. mais depuis elle, cette maison n'a eu autres Seigneurs que ceux du nom, & armes de Beyuiers: du commencement il n'y auoit que moyenne, & basse Iustice, dont Henry de Beyuiers Cheualier obtint confirmation en l'an 1306. du Comte Amé IV. au nom d'Edoüard de Sauoye son fils Seigneur de Baugé, & de Bresse, en suite dequoy il faut croire que la maison de Beyuiers fut bastie; mais comme elle n'estoit pas forte, & n'auoit pas forme de Chasteau, Othenin Seigneur

Seigneur de Beyuiers, eust permission de Philippes de Sauoye Comte de Bresse de la fortifier, & de contraindre tous les hommes de la Seigneurie de Beyuiers d'y aller faire le guet, & garde, les lettres de cette Concession sont dattées à Bourg le 7. Ianuier 1472. presens Antoine de la Palu Seigneur d'Escorent, Iean Clopper President de Bresse, Amé de Colomb Commandeur de sainct Antoine de Bourg, Iean du Saix Seigneur de la Bastie, Antoine de Rossillon Maistre d'Hostel du Prince, Thomas Rossan Aduocat fiscal, & François Bergier Tresorier general de Bresse, cette famille de Beyuiers qui estoit tres ancienne faillit en vne fille appellée Louyse de Beyuiers Dame de Beyuiers, & de sainct Aubin, laquelle espousa Anthoine du Planet Escuyer Seigneur dudit lieu en l'an 1526. auquel elle porta en dot la Seigneurie de Beyuiers, depuis Iean du Planet Escuyer Seigneur de Beyuiers, & du Planet s'estant allié auec Catherine d'Vrfé, Iaques d'Vrfé Marquis de Baugé, & Comte de Chasteau-neuf, tant à son nom que d'Anne Comte d'Vrfé son frere leur remit par tiltre du 16. Aoust 1599. la Iustice haute, moyenne, & basse, tant sur le Chasteau de Beyuiers, hommes, & fiefs en dependans, que sur toute la Parroisse de Marsonnas suiuant la limitation qui en seroit faite, ce qui fut executé par le Iuge ordinaire dudit Marquisat de Baugé, Gabriel du Planet fils dudit Iean du Planet, & de Catherine d'Vrfé est auiourd'huy Seigneur de Beyuiers, & de Marsonnas.

BIOLIERES.

L'ANCIENNETE' de cette Seigneurie est hors de controuerse. Puis qu'en l'an 1272. Faucon de Biolieres Cheualier fit hommage de sa maison forte de Biolieres à Amé de Sauoye Seigneur de Bresse & de Baugé; qui monstre que les premiers Seigneurs de Biolieres, estoient du nom, & armes de Biolieres. Hugues Seigneur de Biolieres, fils dudit Faucon, eust confirmation de la haute moyenne, & basse iustice, sur ses hommes, & fiefs de Biolieres dudit Amé lors Comte de Sauoye; & d'Edoüard de Sauoye son fils Seigneur de Baugé; & de Coligny par lettres du mois de May 1306. cette famille de Biolieres faillit en vne fille qui fut mariée en la maison des Ferlays Seigneurs de Satonay en Bresse qui ont possedé cette terre pres de deux cents ans. En fin Antoinette de Ferlay Dame de Satonay, & de Biolieres derniere de la maison se mariant à Noël du Fay Seigneur de Peraut en Viuarets luy porta Biolieres en dot. Depuis Antoine; & Iean du Fay Seigneurs du Peraut tant à leurs noms que de Françoise de sainct Gelays, vefue de Noël du Fay Seigneur de Peraut vendirent la part qu'ils auoient en ladite Seigneurie de Biolieres à Iean de la Baume III. du nom, Comte de Montreuel, par tiltre du 26. Iuin 1546. qui auparauant auoit aussi acquis la part qu'y auoit Iean de Clugny Seigneur de Satonay, de Rancy, & du Brouillard le 3. Iuin 1545. Ainsi Biolieres entra en la maison des Comtes de Monrreuel, où il y a tousiours demeuré iusqu'à present, il a esté vny au Marquisat de sainct Martin le Chastel, il ne reste de l'ancien Chasteau de Biolieres qu'vne Tour, La Parroisse est à Curtafon. *Preuues pag. 16.*

LE BIOLEY.

AME' DE BAGIE' Seigneur de Betreins, & de Mons viuant en 1400. & 1433. a esté le premier Seigneur du Bioley suiuant l'infeudation qu'il en auoit eu du Comte de Sauoye en Iustice haute, moyenne, & basse: entre autres enfans il eust vne fille appellée Anthoinette de Bagié femme de Pierre de Brie Escuyer, Seigneur de la Bochardiere laquelle eust le Bioley, & le fief d'Arbigneux en dependant pour sa dot, depuis ce temps-là, la Seigneurie du Bioley, & d'Arbigneux demeura en la famille de Brie, d'où elle sortit en partie pour entrer en celle des Gonards Seigneurs de la Chassagne par les ventes particulieres que quelques vns des enfans, & heritiers dudit Pierre de Brie en firent à Estienne Gonard Seigneur de la Chassagne en l'an 1556. mais Iean Gonard Seigneur de la Chassagne dernier de cette famille, n'ayant enfans fit son heritiere vniuerselle Françoise Bachet de Meyseria sa femme, laquelle laissa cette portion de Seigneurie auec le surplus de ses biens à Charlotte de Brie sa fille d'vn autre lict, laquelle de son chef auoit le reste de ladite Seigneurie. C'est elle qui en fit vente à Pierre de Corsant Vicomte, puis Comte de Betreins, & de Banains, Baillif de Dombes qui a fait vnir le Bioley, & Arbigneux aux Comtés de Betreins, & de Banains.

BISIA.

CE Doyenné est rural, & despend de la Mense Abbatiale de Tournus; Il auoit esté de toute ancienneté sous la protection des Comtes, & Ducs de Sauoye; à cause dequoy l'Abbé de Tournus payoit tous les ans au Chastelain du Pont de Vesle pour le droit de garde à chasque feste sainct André vingt cinq Moytiers gros d'Auoyne, valans cinquante Moytiers mesure du Pont de Vesle; soixante deux florins six gros, valans vingt-cinq liures parisis, quarante quatre Moytiers seigle, & quatre vingt huict poules, dont le Chastelain du Pont de Vesle rendoit compte au Prince, comme des autres reuenus, & droits de la Seigneurie, Chasteau, & mandement du Pont de Vesle; mais par l'infeudation qui fut faite à Iean Louys Coste Comte de Bennes de la terre du Pont de Vesle, ce droit y fut compris en telle sorte que François Coste Comte de Bennes fils dudit Louys par tiltre du 24. d'Aoust 1575. vendit ce droit, & cette redeuance à Laurent

de Gorteuod Comte du Pont de Vaux qui l'annexa au Comté du Pont de vaux, depuis y ayant eu procés pour le payement de cette redeuance entre Charles-Emanuel de Gorteuod Comte du Pont de Vaux, & François de la Rochefoucaud, Eueſque de Clermont, & Abbé de Tournus, ils en tranſigerent le 28. Iuin 1603. & par le traitté, l'Abbé s'obligea, & ſes Succeſſeurs au payement dudit droit, Biſia eſt entre ſainct Iulin ſus Veſſe, & le Pont de Veſle, on dit qu'autresfois il y auoit des Religieux. Il eſt faite mention de Biſia comme d'vne dependance du Monaſtere de Tournus dans vne charte d'Henry Roy de France. Laquelle contient la confirmation des Priuileges de cette Abbaye. Dattée à Reims le iour de Pentecoſte au mois de May, l'an 29. du regne dudit Roy, & de l'Incarnation de noſtre Seigneur M L V I I I. le iour meſme du couronnement de Philippes fils dudit Roy Henry.

Mem. de feu Monſieur du Cheſne.

LES BLANCHIERES.

LEs tiltres qui m'ont eſté communiqués de la Maiſon de Genoſt, m'ont appris que la terre des Blanchieres eſtoit leur ancien Patrimoine, en effet Euſtache Seigneur de Genoſt, viuant en l'an 1430. portoit deja la qualité de Seigneur des Blanchieres, & apres luy Anthoine Seigneur de Genoſt ſon fils; mais Iaques Seigneur de Genoſt, & d'Eſpey fils dudit Anthoine de Genoſt, l'a remit par engagement à Yues-Terrail Eſcuyer Seigneur de Bernin en Daufiné ſon Beauſtere, en payement de la dot de Louyſe de Genoſt ſa femme, de ce mariage ſortirent deux filles à ſçauoir Catherine Terrail femme de Geoffroy Guyot Eſcuyer Seigneur de la Garde, & Marguerite Terrail eſpouſe de Simphorien de Champier Seigneur de la Fauerge, entre leſquelles cette Seigneurie des Blanchieres demeura long temps indiuiſe, or Geoffroy Guyot Seigneur de la Garde, n'euſt qu'vne fille de Catherine Terrail ſa femme aſſauoir Rolette de la Garde, laquelle fut mariée auec Anthoine de Soria Seigneur de Bouuens, auquel pour dot de ſa femme on ceda les droits que l'on auoit ſur ladite Seigneurie des Blanchieres, il acquit depuis en l'an 1525. ceux de Marguerite Terrail femme Simphorien de Champier Seigneur de la Fauerge, cependant Anthoinette de Genoſt heritiere de la Maiſon de Genoſt femme du Seigneur d'Ayſery, ne pouuant deſgager cette terre, en vendit la plusvaluë à Benoit de Ioly Seigneur de Choin, qui le 16. Octobre 1545. retroceda ſes droits à ladite Dame de Genoſt, laquelle le meſme iour en paſſa nouueau contract en faueur d'André de Bignin Eſcuyer Seigneur dudit lieu, & de Chiloup, à la reſerue toutefois du rachept, duquel s'eſtant ſeruie, elle en paſſa vente pure, & ſimple audit Anthoine de Soria Seigneur de Bouuens le 1. Septembre 1546. à la charge de rembourcer ledit Sieur de Bignin, ce qui fut ratifié par les Dames de Vauſeryer, & de Chuiſt, filles, & heritieres de ladite Anthoinette de Genoſt le 15. Octobre 1564. par ce moyen Anthoine de Soria demeura paiſible poſſeſſeur de la Seigneurie des Blanchieres, & la tranſmit à Philibert de Soria Eſcuyer Seigneur de Bouuens, & de Torterel ſon fils, par le decés duquel à inteſtat, cette terre arriua par ſucceſſion à Anthoine Faure Eſcuyer Seigneur de Longry, qui l'ayant poſſedé quelque temps, l'a laiſsée par teſtament à Maiſtre Anthoine Regnaud tres-digne, Conſeiller au Siege Preſidial de Bourg ſon Couſin, qui eſt auiourd'huy Seigneur des Blanchieres, cette Seigneurie eſt en la Parroiſſe de Dompierre de Chalamont, il y a Iuſtice haute, moyenne, & baſſe de toute ancienneté.

B O H A.

IL y a deux Maiſons qui portent le nom de Boha dans vne meſme Parroiſſe; or pour ſçauoir comme cela eſt arriué, il faut remarquer que Boha eſtoit iadis vn fief depẽdant de la Seigneurie de Buenc, lequel les Seigneurs de Buenc, & de Fromentes de la famille de la Baume alienerent à vn de la Maiſon de Nancuyſe Gentil homme du Comté de Bourgogne, à la charge de l'hommage, d'où vient que Guyot de Nancuyſe Cheualier Seigneur de Boha fit hommage de ſa Maiſon forte de Boha à Humbert de la Baume Cheualier Seigneur de Fromẽtes, & de Buenc en l'an 1375. cette famille de Nancuyſe faillit en vne fille appellée Anthoinette de Nancuyſe Dame de Boha laquelle euſt deux maris, l'vn Seigneur de la Grange prés de Villars de la Maiſon de Bal, & l'autre Seigneur de Ioudes de la maiſon de Mont-iouuent, elle euſt deux maſles de ces deux marys, l'vn Guillaume Bal dit de Nancuyſe Seigneur de la Grange, & l'autre Bernard de Montjouuet Seigneur de Ioudes, & du Villars, leſquels furent heritiers de leur Mere, & poſſederent ladite terre de Boha, indiuiſe ſuyuant des conuentions faites entre eux du 14. Septembre 1477. en ce temps là il n'y auoit point de Iuſtice à Boha. Mais George de Nancuyſe Seigneur de Boha, & de la Vernouſe, en faueur du Mariage d'Aymée de Coligny ſa femme, en eut la conceſſion le 14. de Septembre 1520. de Philibert de Coligny Baron de Crecia, & de Buenc ſon Beaupere, laquelle Iuſtice fut demembrée de la terre de Buenc, & dont il y eut augmentation par autre titre du 13. de Ianuier 1523. depuis il y euſt partage de ladite terre entre François de Nancuyſe Seigneur de Boha, de la Vernouſe, & de Lais, & Claude de Montjouuent Seigneur du Chanay en datte du penultieme Nouembre 1555. par l'entremiſe de Claude, & François de Sachins freres Seigneur d'Aſnieres, & de Iean-Anthoine de Tarler Seigneur d'Eſguerande, par lequel partage chacun d'eux prit des hommes cens, & rentes dependantes de la terre de Boha, & la haute, moyenne, & baſſe Iuſtice demeura audit François de Nancuyſe ſur la part à luy aduenuë; & la haute Iuſtice, ſur celle dudit Claude de Montjouuent, auquel ne demeura que la moyenne, & baſſe, & quant aux droits de Iuſtice des Chemins publics, lieux Communs & pieces franches, il fut dit qu'ils ſeroient indiuis entre eux; cette portion de François de Nancuyſe entra en la maiſon de Coligny, par le moyen du teſtament qu'il fit au proffit de Philibert de Coligny Seigneur de Crecia, & de Loyſia, Baron de Buenc ſon parent, laquelle appartient encor auiourd'huy à Ioachin Marquis de Coligny, & d'Andelot, Baron de Crecia, petit fils dudit Philibert de Coligny, & c'eſt ce Chaſteau qui eſt au milieu du Village

Village de Boha sur le Chemin, & quant à celle du Seigneur de Montjouuent, c'est vne maison au dela de l'Eglise de Boha, laquelle de Pere à fils a passé iusques à Claude Baron de Montjouuent decedé en Portugal en l'an 1644. les enfans duquel possedent cette maison, & Seigneurie de Boha, qu'on appelle Boha-Monjouuent pour le distinguer d'auec l'autre Boha.

BONREPOS.

GALOIS de la Baume Cheualier sire de Valefin, & de Mont-Reuel, pour recognoissance des grands seruices qu'il auoit rendus à la maison de Sauoye, eust en don d'Amé V. dit le Comte-Verd, le Village de Bonrepos, en toute Iustice haute, moyenne, & basse, auec pouuoir d'y faire bastir maison forte, & Chasteau sous l'hommage toutefois de Sauoye, & à la reserue du ressort, les Lettres de cette Concession sont dattées au Pont-d'Ains le 22. Iuin 1359. Presens Humbert Bastard de Sauoye, & Iean de Rauays Chancelier, depuis Iean de la Baume Cheualier Seigneur de Bonrepos Chambellan du Roy Charles VI. & Preuost de Paris fils aisné de Iean de la Baume premier Comte de Mont-Reuel Mareschal de France (qui ne porta iamais autre qualité que de Seigneur de Bonrepos) ayma tant ce lieu à cause de la Chasse, qu'il y fit bastir vn fort beau Chasteau qui est presque tout ruiné à present, cette Seigneurie depuis Galois de la Baume, n'est iamais sortie de cette famille. Ferdinand de la Baume Cheualier X. Comte de Mont-Reuel qui en est le Chef, en iouit encor auiourd'huy comme d'vne dependance du Comté de Mont-Reuel. *Titr. de la Châbre des Compt. de Dauf.*

LA BOTTE.

PHILIBERT de la Palu Cheualier Comte de Varax, qui outre plusieurs autres terres estoit Seigneur de la Botte: par son Testament du premier de Mars 1527. legua ladite Seigneurie de la Botte, à Adrian Vignier Escuyer Seigneur de Cogna en Comté, ce qui fut ratifié le 19. d'Auril 1534. par Iean de la Palu, & Blaise de l'Aubespin Comtes de Varax, heritiers dudit Philibert de la Palu, le Sieur de Cogna en ayant iouy quelques annés en passa vente, à Amand de Pigna Escuyer, qui porta apres luy la qualité de Seigneur de la Botte, ses Successeurs du nom de Pigna l'ont possedé iusques à George de Pigna son petit fils, qui mourant sans enfans en l'an 1645. la laissé par testament à sa vefue.

BOVLIGNEVX.

LE Village de Bouligneux appartenoit en l'an 1280. à Vaucher de Commatrain Cheualier Seigneur de Chatteauvillain, lequel du consentement de Marguerite sa femme, le vendit le Samedy auant le Dimanche des Rameaux 1290. à Henry de Villars, Seigneur de Treuoux Chambrier, & Chanoyne en l'Eglise, & Comte de Lyon, qui en ioüit iusqu'à son decés arriué en l'an 1301. Apres luy Bouligneux paruint entre les mains d'Humbert IV. du nom sire de Thoire, & de Villars son Neueu, & heritier qui enuiron l'an 1306. l'infeuda en toute Iustice à Gyrard de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon, de Richemont, & de Tossia, auec pouuoir d'y bastir Chasteau, ou maison forte, à la reserue seulement de la souueraineté, & du ressort, c'est ce Gyrard de la Palu, qui ietta les premiers fondemens du Chasteau de Bouligneux, le paracheuement duquel se fit par Hugues de la Palu Cheualier Seigneur de Bouligneux, & de sainct Iulin puisné de la maison de la Palu, & petit fils dudit Gyrard, qui fit la branche des Seigneurs de Bouligneux, laquelle faillit en l'an 1413. en vne fille appellée Anne de la Palu Dame de Bouligneux, mariée à François de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon, qui de son consentement remit ladite terre à Aynarde de la Baume sa Mere, pour en ioüir par forme d'Assignat iusqu'au payement de la somme de 8000. florins, qu'elle auoit payé pour sa rançon lors qu'ils fut fait prisonnier de Guerre à la bataille d'Anthon, depuis Anne de la Palu estant morte sans enfans, & ayant fait heritier son Mary, la Seigneurie de Bouligneux retourna en la maison des aisnés de la Palu, & ce François de la Palu depuis Comte de la Roche, & de petite Pierre, par titre du 24. Nouembre 1435. la bailla auec Varembon par Eschange à Marguerite de Chatny vefue du Comte de la Roche. Pour les Seigneuries de Beaumont sur Vigenne, Montfort pres Montbard, Sauoisy, & Thury, ce qui fut appreuué, & consenty par Louys de Sauoye, Prince de Piemont fils aisné d'Amé VII. Duc de Sauoye, & son Lieutenant general en tous ses Estats, le 6. May 1436. Cét eschange pourtant ne subsista pas long temps, car ie treuue que Claude de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon Comte de la Roche fils, & heritier de François, en fut Seigneur, & en reprit fief du Duc de Sauoye, cettuy-cy mourant sans hoirs fit heritier Iean de la Palu Abbé, & Seigneur de Luxeul son frere qui par ce moyen deuint Seigneur de Bouligneux. Mais ayant disposé de tous ses biens, en faueur de Iean-Philibert de la Palu Comte de Varax son parent, cette terre changea de main, & ce Comte de Varax venant aussi à mourir sans lignée en l'an 1527. Iean de la Palu Cheualier Seigneur de Iarnosse son Cousin luy succeda, qui à cause de ce, deuint Seigneur de Bouligneux, & de plusieurs autres belles terres: De ce Iean de la Palu fut heritiere Claude de Rye, sa vefue Marquise de Varembon. & ses deux filles, laquelle par traitté du 22. May 1544. remit la terre de Bouligneux, & autres Seigneuries à Richard de la Palu Cheualier Seigneur de Meilly, les successeurs duquel tant en vertu de ce traitté que d'vn autre fait à Villars-Sexel le 4. Iuillet 1581. l'ont tousiours possedé iusques à present, le Chasteau de Bouligneux est situé

sur le bord d'vn grand Estang. Il y a parroisse, en l'Eglise du lieu il y a les Epitaphes suiuantes fort anciennes qui tesmoignent son antiquité.

Hic iacet Bernardus de Laneu Archipr. Dombarum ; cuius anima Requiescat in pace.

Cettuy-cy est sans datte, & en lettres Gotthiques.

Apres mil dos cents trente, vint & quatre an Aiost, auint que celuy qui cy gist, vint à repairair laidont il vint.

Anno Domini M. CCLXXIII. in festo B. Domiciani ob. Petr. de Sara Domicellus cuius anima Requiescat in pace. Amen.

Cettuy-cy est en vne Chappelle hors l'Eglise.

BOVRG.

EN l'Histoire Romaine le mot de *Burgus*, ou de *Burgum*, a esté pris en deux façons, Isidore, & Paul Diacre d'Aquilée, apres Paul Orose, ont escrit que Bourg n'estoit autre chose qu'vne Tour, Chasteau ou forteresse frontiere, *Crebra inquit Orosius lib.7. per limitem habitacula constituta, Burgos vulgò vocant*; Il est parlé dans ce sens en la Loy 1. *Cod. de Offic. prafecti Prat. Affric.* en la Loy 4.

Lib.4. de re milit.

Lib.15. cap.1.

Cod. de Off. Magistri Offic. Burgi Castra appellantur, chez Vegece vn petit Chasteau est appellé Bourg, *Castellum paruulum quòd Burgum vocant*, & ceux qui habitoient dans les Bourgs se nommoient *Burgary*, dont il est faite mention par Isidore, & en la Loy vnique de Burgariis, au Code Theodosien, de là on pourroit tirer l'Ethimologie de nostre Bourg; car comme les Bressans estoient iadis, *Clientes Heduorum*, & sous leur protection, & qu'ils estoient situés presque au milieu des trois Peuples lesquels au rapport de Cæsar se quereloient l'Empire des Gaules, (sçauoir les Authunois, les Sequanois; & les Auuergnats,) il y a grande apparence que Bourg ait esté basti sur la frontiere des Sequanois, pour arrester, & brider leurs courses. Que si on veut prendre le mot de Bourg dans sa vraye, & naturelle signification, il ne veut dire autre chose qu'vn amas de maisons

Lib.4. Hist.

sans closture en quoy le Bourg est different d'auec la Ville, Luitprand Diacre de Pauie en donne ainsi la definition; *Domorum congregationem* (dit-il) *qua muro non clauditur, Burgum vocant*, & encor auiourd'huy en toute la Frãce on appelle Bourgs, les Villages qui ne sont pas clos de murailles; i'oserois croire que nostre Bourg aye esté ainsi nommé par cette raison, d'autant que nous treuuons és Archiues de cette Ville quand Bourg a esté fait Ville, & en quel temps on commença à le clorre de murailles; ce qui induit de necessité qu'autrefois ce n'estoit qu'vn Bourg qui estoit toutefois fort celebre à cause des foires & marchés, d'où vient qu'on l'à appellé *Forum Febusianorum*; & en François Bourg par excellence, lequel nom ie ne vois pourtant point en aucun ancien Geographe; car les Commentaires de Cæsar, Ptolemée, Stephanus de Vrbibus, Strabon, l'Itineraire d'Antonin, la Table de Peutinger, & autres n'en parlent point du tout. Et n'y a que les modernes comme Paradin, Ludouico della Chiesa, Pingon, & autres. Quelques vns ont creu que l'ancien nom de la Ville de Bourg estoit *Tanus*, & le plus ancien de ceux là est Fustailler en son liure manuscript de Vrbe; & antiquit Matisc. lequel parlant de sainct Gerard Euesque de Mascon, qui se fit hermite en la forest de Brou enuiron l'an 900. designe cette forest, *propè Tani oppidum cui Burgo* (dit-il) *nunc nomen est*, laquelle opinion a esté suyuie par Paradin, par Bugnon en sa Chronique de Mascon, Robertus Cœnalis de re Gallica, & par Gabriël Michel de la

Histor. lib.19.

Rochemaillet, le Président de Thou descriuant, le Siege que Poluilliers mit deuant la Ville de Bourg en l'an 1557. l'appelle *Sebusianorum Forum, olim* (dit-il) *Tanum, vt quidam putant dictum*, toutefois ie ne treuue point ce nom en aucun ancien Autheur, sinon dans le liure de Stephanus de Vrbibus, qui parle d'vne Ville de Grece sur le rapport d'Artemidore, appellée *Ταvòς*. Ce qui ne conuient pas à nostre sujet, l'Itineraire d'Antonin fait bien mention d'vne Ville appellée *Tamnum*, mais il y a grande difference entre *Tanus*, & *Tamnum*, outre que ce *Tamnum* semble estre en la Gaule Aquitanique, ce qui ne se peut pas adapter à Bourg, il est vray que ce qui pourroit persuader qu'au lieu où est auiourd'huy basty Bourg, il y ait eu iadis vne Ville appellée *Tanus*, c'est qu'il y a encores vn quartier de cette Ville qu'on appelle de Tanieres, ou Tenieres, & qu'en l'arcade qui est proche le Conuent des P. P. Cordeliers qui souloit estre vne des portes de l'ancienne Ville; il y auoit vne inscription fort vieille, & en Caracteres Romains, où se lit encor auiourd'huy le mot *Tanus*. mais ces coniectures sont fort equiuoques pour y asseoir iugement, puis que l'antiquité ne nous apprend pas que du temps des Romains, il y ait eu aucune Ville en cét endroit là appellée de ce nom, ioint que ce mot de *Tanus* ne conclud rien, veu que ce n'est pas vn mot entier, ains le reste d'vn mot, ainsi que la veuë le descouure, qui fait croire que c'est plutost vn fragment d'inscription qu'vne inscription, & certes si le temps qui nous destobe la connoissance des plus belles choses ne nous auoit priué des autres pierres qui seruoient à composer cette inscription entiere, elles nous desabuseroient de cette vieille erreur, le Lecteur neantmoins en iugera peut-estre plus sainement: & quoy qu'il en soit hors la Legende de sainct Gerard Euesque de Mascon, qui se fit hermite à Brou enuiron l'an 900. comme nous auons dit, on ne treuue aucun Autheur qui parle de Bourg: En la deduction par nous faite des Sires de Baugé Seigneurs de Bresse, on a peu veoir qu'Alexãdrine de Vienne seconde femme d'Vlrich de Baugé 3. du nom, estoit Dame de Bourg en l'an 1230. & 1242. mais ce n'estoit que comme doüairiere, ce qui monstre que Bourg estoit deja en ce temps-là au pouuoir des Sires de Baugé, en effet quelque temps apres Guy Sire de Baugé Seigneur de Bresse, & Raynald de Baugé Cheualier freres enfans de Raynald

nald Sire de Baugé declarent Bourg, Ville franche, dans les limites y designés, & les habitans francs, & libres, ausquels,& à tous ceux qui y viendroient habiter à l'aduenir,ils concederent plusieurs franchises,& immunités, & establirent des loix, & des Ordonnances semblables en tout & par tout, à celles de la Ville de Baugé, moyennant quinze cents liures Viennoises, les lettres patentes de cette franchise sont en original ez Archiues de la maison de Ville de Bourg,sous les seaux desdits Guy, & Raynald de Baugé freres, & de Philippes Archeuesque de Lyon, & sont dattées au mois de Mars 1250. Elles portent que les franchises de la Ville de Bourg, se toient depuis le midy iusques à la fontaine de Brou, & iusques à l'hospital de S. Iean de Septentrion, à l'exception de la nouuelle Ville,& de Torretel,& que pour l'obseruation desdits priuileges,Guy & Raynald de Baugé freres,se soubmettoient & leurs successeurs en la Seigneurie de Baugé, & de Bresse, à la iurisdiction de l'Archeuesque de Lyon,& de ses successeurs,auec pouuoir à luy de les excommunier,& mettre leurs terres,& Seigneuries en interdit au cas qu'ils y contreuinssent,ce qui fut confirmé par l'Archeuesque de Lyon,& par le Pape Innocent à Lyon le 3. des Ides d'Auril le 8. an de son Pontificat, lequel par vne autre Bulle addresée à l'Archeuesque de Vienne,luy donne pouuoir de faire obseruer lesdites franchises, & d empescher que les habitans de Bourg n'y fussent troublés. Depuis Guy sire de Baugé n'ayant l'aisné qu'vne fille appellée Sibille, mariée auec Amé 4. du nom, Comte de Sauoye, la Ville, & Seigneurie de Bourg passa en la maison de Sauoye auec le reste de la Bresse, Baugé fut la Ville Capitale de Bresse, tandis que dura la famille des sires de Baugé, aussi estant esteinte, Amé 4. Comte de Sauoye deuenu Seigneur de Bresse, osta ceste prerogatiue à la Ville de Baugé, & la donna à Bourg, comme estant placé au milieu de son Estat, où il faisoit son seiour ordinaire, & en son absence ses Baillifs, & Gouuerneurs,& où il auoit estably le siege de la Iustice: Lors que Guy sire de Baugé, rendit Bourg Ville franche, la Ville estoit fort petite,car les portes de la Ville estoient en ce temps-là, la porte de Tenieres par où on va à Lyon,la grande arcade qui est pres des Cordeliers,celle qui est en la grande ruë qui va despuis la place des Greffes iusques au deuant de la hasle,& celles qui est pres de saincte Claire;mais Amé 4.desirant l'aggrandir,donna permission aux habitans de Bourg en l'an 1300. d'estendre leur closture, & de s'eslargir en bastiments, ce qui a esté fait de temps en temps; mais quoy que les Princes de Sauoye ayent sçeu ordonner,& quelques concessions qu'ils ayent fait à la Ville de Bourg pour le paracheuement de ces nouuelles murailles,son malheur a esté tel, que la besogne est encor au iourd'huy imparfaite, bien qu'il y aye plus de trois cents ans qu'on y trauaille, sa situation est en lieu marescageux,& mal sain,quand Papyrius Masso en parle,il dit: *Sebusiani parent Burgo, Matri urbium totius regionis, quæ etsi in vliginoso solo sita est,ac palustri, minutissima tamen habetur*, & Monsieur de Thou, *Oppidum loco palustri,sed fœcundo positum,ad ortum iura montes, & molli clino descendentes,amœnissimos colles vitibus infitos habet,Septentrionem versùs,Sequanos, Lugdunum ad meridiem respicit, ab occasu lata se planities pandit, & ad Ararim vsque porrigitur.* Cette Ville a tousiours esté fort aymée des Comtes, & Ducs de Sauoye qui n'ont rien espargné pour la rendre considerable;car ils ont accordé aux habitans plusieurs priuileges,entre autres de chasser,& de pescher dans la Chastellainie de Bourg, de tirer les oyseaux de l'Arc, de l'Arbaleste, & de l'Arquebuse, auec immunité de tailles pendant vn an à celuy qui abbat l'oyseau. Toutes les iustices des Seigneurs Bannerets du Pays s'y exercent ou doiuent exercer par priuilege special des Ducs de Sauoye, fondé sur des bonnes considerations,confirmé par les Roys François I. Henry II.& Henry IV.& par des Arrests du Parlement de Bourgogne. Les Taillables,& main-mortables du Prince qui y ont habité,par an & iour acquierent liberté,si dans ce temps-là on ne les reclame: Tous Marchands, & Artisans estrangers y venants demeurer, sont exempts pendant dix ans de toutes tailles, & impositions. Le gouuernement de cette Ville tient de la Republique; parce qu'il y a deux Syndics qui ont la direction de toutes les affaires de la Ville, & qui agissent suyuant l'aduis de douze Conseillers, tous les ans on crée les Syndics le lendemain de la feste de Toussaincts: La Ville se partage en six quartiers,Tenieres,Bourgmayet,Creuecœur,la Hasle,Bourgneuf, & la Verchere, chasque quartier à dix Conseillers qu'on appelle les soixante, qui lors de cette promotion créent les Syndics, les douze Conseillers, & autres Officiers de la Ville, & de trois en trois ans le general de la Ville s'assemble, & alors chasque habitant peut bailler son suffrage en son quartier,ceux la créent les soixante,eux les douze,& les douze les Syndics,& autres officiers de cette année, & iusques à ce que leur tour de se r'assembler arriue. Les soixante seulement s'assemblent pour la creation des Syndics, des douze,& autres Officiers,toutes lesquelles assemblées se font par deuant le Lieutenant general au Baillage. Les Syndics par priuilege special, ont pouuoir de porter aux processions generales, & autres actes publics,des Robbes de drapt Violet,& à l'ordinaire des bastons mornés d'argent,ils ont iurisdiction soit pour le Taux des chairs,du pain,vin,& autres denrées,comme pour la netteté,& decoration des ruës,poids, & mesures, bastiments de maisons, & autres matieres de Police,auec pouuoir de mettre à execution leurs sentences,ordonnances,& iugements,nonobstant toutes appellations, & sans preiudice d'icelles, pourueu qu'il n'y aye condemnation de mort, mutilation de membre, ou autre peine non reparable en diffinitiue, & cette iustice Municipale,s'exerce par les Syndics auec le Chastelain,de l'aduis des douze Conseillers,l'appel des sentences qui s'y rendent,se releue nuëment au Parlement de Dijon: Il y a trois choses remarquables dans Bourg,la premiere est la Chapelle du S.Sepulchre qui est le debris de l'ancien Conuent des Cordeliers,où est la representation fort hardie de la sepulture du corps de IESVS-CHRIST,en statuës de pierre, faite aux despens d'vn Gentil-homme de Bourg, appellé Thomas Guillod, ouurage qui est admiré par les Sculpteurs. La seconde est la Hasle, qui est la plus belle sans difficulté,qui soit en tout le Royaume,composée de longues,& larges allées,sous vn mesme, & seul couuert,ou sont les bancs,& boutiques des Marchands, Cordonniers, Cordiers, & autres Artisans, à l'vn des coins de laquelle est la grenette, où se tient le marché du bled, & en vn autre endroit ioignant à la Hasle, estoit la Boucherie, qui a esté despuis transportée ailleurs pour la decoration publique, sous cette Hasle se void encor vne chaire de Predicateur, ou autrefois on souloit prescher, à cause que l'Eglise Parroissiale n'estoit pas capable pour contenir tout le peuple, en cette chaire a presché S.Vincent Ferrier, celebre Predicateur de l'ordre de S.Dominique,remarque dont on ne se doibt pas estonner, puis qu'à Sienne en Toscane, on conserue par rareté, vne chaire de pierre où S.Bernardin a presché auec cette inscription: *Diui Bernardini ob conciones hic habitas,seruatur.* La troisiéme c'est la Croix de pierre qui est au deuant l'Eglise Nostre Dame, qui est artificieusement faite, & autour de laquelle sont representées en relief, & par racourcissement, lesdites Hasles & autres singularités de la Ville, auec ces quatre vers.

In descript. Gall. per flum.

Histor. lib. 19.

Tres doux IESVS de bon desir,

Demande pardon & mercy
Que fit faire cette Croix-cy,
Perdonne ly per son plaisir.

Autrefois il y en auoit vne 4. sçauoir la Citadelle qui a esté estimée l'vne des plus belles, & regulieres forteresses de l'Europe, sur le modelle de laquelle furent basties celles d'Amiens, & de Thurin, elle estoit faite en pentagone, Emanuel-Philibert Duc de Sauoye, apres la restitution de ses Estats par la paix de Cambray, la fit bastir, & luy mesme le 8. d'Aoust 1569. en fit ietter les premiers fondements en sa presence auec grandes ceremonies, car on fit vne procession generale depuis l'Eglise Nostre Dame iusques sur la place, où on deuoit construire la Citadelle, & apres qu'on y eust celebré la Messe, à laquelle le Duc assista, le lieu fut baptisé, & benist, & appellé le fort sainct Mauris, à l'honneur de sainct Mauris protecteur de Sauoye, celuy que le Duc y establit pour premier Gouuerneur fut Philibert Seigneur de Montjouuent, & de la Perrouse, premier Chambellan de son Altesse, & Capitaine de cent Cheuaux legers, apres luy le furent Iean de Seyturier Seigneur de Cornod, & de Montdidier, François de Menthon Baron de Combettes, & Iean Amé de Bouuens Seigneur de sainct Iulin, Chastillon de Michaille, & Musinens, Conseiller d'Estat, Chambellan de son Altesse de Sauoye & Capitaine de cent Lances de ses Ordonnances, ce dernier rendit cette place au feu Roy Henry le Grand ainsi que nous auons dit cy-dessus, qui y mit pour Gouuerneur Pierre d'Escodeca Seigneur de Boesse, Baron de Pardaillan, Maistre de Camp du Regiment de Champagne, sous lequel elle fut demolie par vne mesintelligence, qui estoit entre Roger Duc de Bellegarde, Pair, & grand Escuyer de France, Gouuerneur de Bourgogne, & Bresse; & ledit Seigneur de Boesse, ce qui fut coloré du bien de l'Estat, le Dimanche 18 Septembre 1611. ledit Seigneur de Bellegarde, les Seigneur de Termes, & de Lux vindrent à Bourg pour faire publier, & registrer au Siege, les lettres de declaration du Roy, & de la Reyne Regente sa Mere pour ce sujet, suiuant quoy le prixfait de la demolition fut baillé pour vingt-mille escus à Charles Gay entrepreneur de Lyon, & la demolition commencé par Maistres Iean Rembert Lieutenant particulier, Barthelemy Bernard Conseiller, & Remond d'Esciuieux Procureur du Roy au Siege Presidial, & Bailliage de Bresse. Il y a vn Hospital à Bourg, appellé de saincte Marie, qui est fort ancien, il n'a point d'autres fondateurs que les particuliers qui y ont fait des aumosnes. il a esté composé de diuerses pieces, car par assemblée generale de tous les Estats de la Ville le du 2. Nouembre 1548. du consentement de l'Archeuesque de Lyon, on y vnit les maisons des Ladres, & des Pestiferés, auec les aumosnes qui se faisoient anciennement à Brou, & en l'Eglise Nostre Dame, sous le seul nom d'Hostel-Dieu; & ce fut à condition que les Syndics de la Ville, en auroit l'entiere direction, & qu'en sortant de charge ils en seroient Recteurs. Le principal, & le plus considerable bienfaiteur de cette maison, est vn nommé Pierre Chappon Bourgeois de Bourg, de la liberalité duquel il reste encore à present vne inscription sur la porte dudit Hostel-Dieu qui est telle.

L'an mille courant cinq cents, & trentetrois,
Iours vint-trois, de Septembre le moys,
Pierre Chappon Noble par ces vertus,
Marchand de Bourg, charitable, & cortois,
A Dieu querant distribuer les droits,
Prenant pitié des pauures malvestus,
Pour l'Hospital il donna mille escus,
A Cezeria vignes, prés en Bardiere;
La terre aussi de deuers la Maladiere,
Que dires vous gens de bien, n'est-ce assés?
Ne doit-on pas pour luy faire priere.
A tout le moins requiescat in pace.

Il y a plusieurs Eglises & Conuens de Religieux, & Religieuses en ladite Ville comme l'Eglise Collegiale de Nostre Dame; les P.P. Cordeliers; les Dominicains, & saincte Claire dont nous ferons vne particuliere mention cy-dessous en leur Ordre, les autres sont de nouuel establissement, les RR.PP. Iesuites qui ont vn College, preschent, & enseignent, auec grande satisfaction du public, les Religieuses de saincte Vrsule, celle de la Visitation saincte Marie de l'Institution du Bien heureux François de Sales, & hors la Ville il y a le tres-beau Conuent des Capucins, qui a esté basty sur la place, & les ruines de la Citadelle, en partie des biensfaits de Baltazard de Rogemont Baron de Chandée, leur Eglise fut consacrée le Mardy 2. Septembre 1614 par Denys Symon de Marquemont Archeuesque de Lyon. Il y a Bailliage, Presidial, & Election à Bourg, l'Edit de creation du Presidial est datté à Paris au mois de Iuillet 1601. Tandis que Bourg fut en la main des Comtes, & Ducs de Sauoye, les Baillifs de Bresse comme Chastelains de Bourg, en estoient les Gouuerneurs, ainsi que nous auons monstré cy deuant, mais depuis que le Roy François I. conquit la Bresse, il y a tousiours eu des Gouuerneurs particuliers dont voicy la liste. Philibert de la Baume Seigneur de Montfalconnet, & de Sandrens; Claude Seigneur de Chasteauvieux Baron de Fromentes. Le Seigneur de sainct George. Le Vicomte de Turene: Apres la paix de Cambray que la Bresse, & la Sauoye furent renduës au Duc Emanuel Philibert, Louys Seigneur de Chales en Dombes, fut estably Gouuerneur de Bourg en 1561. mais apres la construction de la Citadelle, le Duc supprima cette charge de Gouuerneur, & ioignit le gouuernement de la Ville à celuy de la Citadelle, depuis cette charge fut restablie apres la reünion de la Bresse à la Couronne, & en furent pourueus successiuement, Ioachim de Chasteauvieux Seigneur de Verjon, & de la Villarre Baillif de Bresse en 1601. Pierre d'Escodeca Seigneur de Boesse Gouuerneur pour le Roy de la Citadelle de Bourg, qui iugeant qu'vn Gouuerneur particulier de la Ville de Bourg, estoit vne espine à son pied, moyenna que le Seigneur de Verjon s'en desit en sa faueur. Apres la demolition de la Citadelle furent Gouuerneurs de Bourg, Bernard de Vienne Baron de Soligny, Claude François de Ioly Seigneur de Choin, Baron de Langes, Baillif de Bresse, Guillaume Claude de Ioly Baron de Langes aussi Baillif de Bresse à present viuant. Quant au Chasteau de Bourg, il est de nouuelle structure, car il fut basty par Philippes de Sauoye

Preuues pag. 72.

Comte de Baugé, & Seigneur de Bresse, qui y faisoit son seiour ordinaire. Depuis on la fait seruir de prison. Il nous faut encor parler des Monasteres,& de l'Eglise Collegiale de Bourg, Or le plus ancien des Monasteres est le Conuent de S.François lequel fut fondé le 18.May 1356.par Amé V.du nom surnommé le Comte Verd,& par Bonne de Bourbon sa femme,pour la singuliere deuotion qu'ils auoient à la gloire de Dieu,à l'hõneur de la Vierge, & de tous les Saincts, specialement,de S.Louys de Marseille Euesque de Tholose de l'Ordre des Freres Mineurs,fils de Charles Roy de Sicile. A leur exẽple beaucoup de personnes de merite,& de consideratiõ touchées de mesmes pieté firent des grandes liberalités à ceste maison. Les principaux bienfaiteurs sont les Seigneurs de Riuoyre de la maison du Saix.les Seigneurs de Chandée,de la Palu,les Guillods Seigneurs de Corrobert,& les Loriols Seigneurs de Chales. Ce Conuent à subsisté en splendeur fort long-temps, iusques à ce qu'à la prise de Bourg par le Roy Henry le Grand,on l'abbatit pour estre trop prés de la Citadelle,& n'en resta que la Chappelle de sainct Anthoine. Sa Majesté donna quelque argent aux Religieux auec lequel, & les bienfaits de diuers particuliers, ils en rebastirent vn autre en la ruë de la Iuifuerie, l'ouurage fut commencé le 22. May 1604. le Baron de Lux Lieutenant pour le Roy en Bresse, y mit la premiere pierre au nom de sa Majesté, & le dernier Iuillet 1605. l'Eglise fut consacrée par Robert Berthelot Euesque de Damas, Suffragant de Lyon.

Le II. Monastere, est celuy de sainct Dominique, Aymon Comte de Sauoye,second fils d'Amé surnommé le Grand Comte de Sauoye, & de Sibille de Baugé Dame de Bresse sa femme, voyant que l'Ordre de sainct Dominique fleurissoit en plusieurs endroirs de la Chrestienté, demanda permission au Pape Iean XXIII. de faire construite & fonder, vn Conuent de cét Ordre en tel endroit de ses estats qu'il luy plairoit,ce que le Pape luy accorda par sa Bulle dattée à Mantoüe au mois de Feurier l'an 4.de son Pontificat,& comme ce Prince estoit né à Bourg en Bresse, il voulut honorer la Ville de sa naissance, d'vn si beau present, & ayant esbauché cét ouurage,enuiron l'an 1334.il fut interrompu par ie ne sçay quels empeschemens,en sorte qu'estant decedé à Montmelian,le 14.de Iuin 1343.il vit aussi tost mourir,que naistre vn si glorieux dessein.Ses Successeurs pour auoir esté employés és guerres, où pour n'auoir eu pareille inclination à cét Ordre que le Comte Aymon, ne se mirent point en deuoir d'accomplir sa volonté. Mais cét honneur estoit reserué à vn Prince, que l'Eglise deuoit auoir pour Chef, car Amé VII. du nom Comte, & puis premier Duc de Sauoye, entreprit de faire bastir ce Conuent en l'an 1414. & parce que Fr. Pierre Bax Prieur Prouincial de l'Ordre de S. Dominique en la Prouince de France en faisoit difficulté, sans auoir permission de Fr. Leonard de Florence general de l'Ordre,le Comte luy en escriuit en telle sorte qu'il manda au Prieur Prouincial qu'il y consentoit,& l'exhorta de seconder en cela les intentions du Comte de Sauoye, cette permission est dattée à Florence le 19. d'Octobre 1414. tellement qu'il enuoya Robert Falconis, & Falco Brodeleti Religieux à Bourg. En suite dequoy en l'an 1415.le Cõte,auec Guy de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon Baillif de Bresse, qu'il prit pour compagnon en ceste fondation, donna dequoy faire bastir l'Eglise, & le Conuent,à quoy on mit la main du consentement de Philippe de Turey Archeuesque de Lyon.(qui le bailla le 13. d'Auril 1415.) des Prieurs de Brou, & de Seillon, & des Prestres incorporés de l'Eglise Nostre Dame de Bourg, & cependant le Comte donna vne maison pour le logement des Religieux, & fut Robert Falconis premier Prieur. Amé VII. ayant esté appellé au Pontificat par le Concile de Basle le 6. Ianuier 1440. accorda à ce Conuent des grands priuileges,& indulgences,& en toutes ses Bulles parlant de cette Eglise là, il touche tousiours en passant qu'il en auoit esté le fondateur, *quàm nos, inquit, olim in Minoribus constituti fundauimus, ereximus, instituimus, ac de bonis nobis à Deo collatis in parte dotauimus.* Et quoy que le Comte Amé, & le Seigneur de Varembon eussent donné vn fonds tant pour la construction de l'Eglise du Conuent, que pour l'entretien des Religieux, toutefois comme le dessein fut grand,& que le nombre des Religieux accreût, il falut recourir aux bienfaiteurs, entre lesquels sont remarquables, les Seigneurs de Chales, de Riuoire, de la Cra, de Corrobert, & de Gorreuod. Le grand portail de l'Eglise du costé des Fonta-nettes a esté rebasty aux frais des Guillods Seigneurs des Bertrandieres, & le premier portail du costé de la Verchere aux despens de Thomas Bergier Seigneur de Corrobert President au Conseil de Bresse, & le second par les Lyobards Seigneur de la Cra.

Preuues pag. 73.

Preuues pag. 74.

Le III. Monastere de Bourg est celuy de saincte Claire, il est de la reforme de Sœur Colette, & luy doit son establissemẽt.Car ceste pieuse,& saincte femme ayãt obtenu permissiõ du Pape Benoit XIII.seant en Auignon de reformer l'Ordre de saincte Claire,& de bastir des Monasteres du mesme Ordre par tout où elle le iugeroit à propos, allant à Besançon pour y introduire la reforme, elle passa Bourg, où elle rencontra Amé VII.du nom premier Duc de Sauoye, duquel elle obtint promesse d'y en faire bastir vn, cependant comme les resolutions des grands s'executent lentement, ce Prince s'en retourna à Chambery sans qu'il s'y fit autre chose; neantmoins se ressouuenãt de la promesse faite à Sœur Colette,& poussé de pieté, par lettres patentes, il dõna la Chappelle de S.George laquelle autrefois s'appelloit de saincte Croix,qui estoit dãs la basse Cour de son Chasteau de Bourg, les Cloches,le Clocher,habits,& ornements aux Religieuses de saincte Claire,pour y bastir leur Monastere, & seconder les intentions de ceux qui vouloient contribuer à leur fondation,de laquelle Chappelle il laissa le patronage aux Religieuses, & dont elle iouyssent encor à present, lesdites lettres patentes sont dattées à Cossonay le 10. Nouembre 1412. presents Guichard Marchand Chancelier de Sauoye,Boniface de Chalant Mareschal de Sauoye, le Bastard de Sauoye, François de Menthon, Lambert Oddinet, & Guy Mareschal Tresoriers. Outre cela il achepta vne grande maison auec sa place, & Iardin aboutissant aux murailles de la basse Cour de son Chasteau prés de ladite Chappelle, auec declaration que si lesdites Religieuses en acqueroient d'autres voisines pour l'amplification de ce Conuent, qu'elles n'en payeroient aucuns lods, cens, ny autres charges, mais il arriua de l'interruption à l'execution d'vn si genereux dessein, par le moyen de ce que le Duc s'estant retiré à Ripaille laissa le gouuernement de ses Estats à Louys Duc de Sauoye son fils, duquel les Religieuses de saincte Claire ne peurent rien obtenir. Trente ans apres, Dieu suscita Frere Robert Ruffy Religieux de sainct François qui fit voir lesdites concessions, à Philippes de Sauoye, Comte de Baugé, & Seigneur de Bresse, qui deslors prit enuie de suiure le projet du Duc Amé son Ayeul, à cét effet il confirma d'abord lesdites concessions par lettres patentes dattées à Bourg le 14. Ianuier 1481. presens Hugues Seigneur de Chandée Gouuerneur de Bresse, Iean Clopet President, Iean Guillod Lieutenant general, Amé de Candie Maistre d'Hostel, Iean de Focrand Aduocat Fiscal, & Pierre de Burges Tresorier, ayant auparauant obtenu Bulle du Pape Sixte IV.du 13.d'Auril 1480.cõtenãt permission de faire ce Monastere de saincte Claire en la Chappelle de S.George sise en la basse Cour de son Chasteau de Bourg, apres quoy il en passa contract le 14. Ianuier 1481.& mit Frere

Iaq. Fod. Oarrat. Histori-ques des Conu. de S. François.

Preuues pag. 74.

Robert Ruffy en possession, de la Chapelle ; & de la maison acquise par le Duc Amé. Quelques habitans s'estans opposés au bastiment que faisoit faire ledit Ruffi, il s'en alla à Thurin s'en plaindre au Comte de Baugé, qui par ses lettres patentes du penultiéme Iuillet 1482. enioignit à sa Chambre des Comptes, à son Procureur general de Bresse, & à son Chastelain de Bourg, de faire cesser ces oppositions à peine de cents Marcs d'argent d'amende, elles sont dattées à Thurin. Presents Iean Cloppet Chancelier de Sauoye, Humbert de Luyrieux Seigneur de la Cueille, Cl. Mareschal Seigneur de Meximieu, Philibert Andreuet Seigneur de Corsant, Guy Seigneur de Chasteauvieux, & Hugues de la Forests Maistre d'Hostel, nonobstant quoy ce bastiment ne se commançoit point, tellement qu'on eut recours à Charles Duc de Sauoye, lequel d'authorité absoluë voulut que la volonté de son Bisayeul, & de son Oncle fut effectuée, car estant à Chambery en l'an 1484. il vint à Bourg, mit de noüueau ledit Ruffy en possession, & luy mesme posa la pierre fondamentale du bastiment, Or d'autant que tout ce lieu qui auoit esté donné, ne suffisoit pas pour faire vn Monastere complet, le Duc Charles leur achepta vne maison voisine appartenant à l'Abbé de la Chassagne le 3. Ianuier 1484. On prit des Religieuses au Conuent de Chambery pour mettre dans ce Monastere lesquelles se passerent long temps de ceste Chappelle sainct George pour Eglise, deseruie par des Chappellains seculiers. Et pour le logement du Confesseur, & de ses Compagnons le Duc Charles de Sauoye paya pour les Religieuses, vne maison que Guillaume Seigneur de la Geliere auoit proche de leur bastiment, ayant auparauant par les patentes données à Chambery le 22. Septembre 1485. commis le Seigneur de S. Iulin son Conseiller d'Estat, & le Sieur Focrand son Aduocat fiscal en Bresse, pour la faire esualuer par des experts auec sa Cour, & vn petit Iardin, ce qui fut fait, & taxé à mille florins, qui furent payés par le Tresorier general de Sauoye, les Ducs de Sauoye ont encor donné à ce Monastere vne aumosne annuelle, & perpetuelle de deux cents florins pour l'entretien de leurs bastiments, qui est de cent liures tournois à present. Les Bienfaiteurs de ce Conuent sont, Laurent de Gorreuod Comte de Pont de Vaux qui le 27. Feurier 1520. donna vne petite maison pour loger les Sœurs conuerses proche de celle du Cardinal de Gorreuod son frere. Guy Seigneur de Chasteauvieux Bailly de Bresse, qui fit faire la vitre au derriere du grand Autel, Charles-Emanuel de Gorreuod Comte puis Duc de Pont de Vaux, lequel par contract passé à Paris le 26. Feurier 1612. leur donna encor vn grand Iardin au pied, & le long des murailles du Chasteau, & si proche du Monastere qu'il n'y auoit qu'vne petite ruë entre-deux, ensuite dequoy les Syndics de Bourg par declaration du 17. May 1613. consentirent que ladite Ruë appellé du Secours fut fermée aux extremités, & donnée aux Religieuses.

Reste à parler de l'Eglise, & Chappelle de Nostre Dame, qui est la Parroisse de ladite Ville, laquelle bien que logée à la fin de ce Chapitre, est peut estre la plus ancienne Eglise de Bresse; car par plusieurs titres que i'ay veu, qui sont aux Archiues de ladite Eglise, on void qu'autrefois il y auoit vn Prieuré au mesme lieu, où est bastie l'Eglise de Nostre Dame, que par coniecture on peut dire auoir esté depuis transferé à Brou: Cette Eglise a esté bastie miraculeusement, car l'ancienne tradition porte, qu'au lieu où elle est auiourd'huy se treuua vne Image de Nostre Dame, dans vn Saule hors la Ville de Bourg, laquelle n'estoit pas pour lors de l'estenduë qu'elle est à present, vne chose si extraordinaire fit conceuoir au peuple vne grande deuotion, en telle sorte qu'à l'instant on bastit en ce mesme lieu vne Chappelle à l'honneur de la Vierge, où cette Image fut posée, & s'y firent plusieurs miracles, à cette Chappelle on en ioignit d'autres par la pieté de quelques particuliers, pour le desseruice desquelles Chappelles il y auoit plusieurs Prestres, dont le nombre estant excessif, on fut contraint de les reduire à cinquante quatre, puis à vingthuit qu'on appelloit Prestres Incorporés, ou Remembranciers, & qui deuoient estre tous enfans de la Ville Cette Eglise ayant demeuré en cét estat fort long temps, Dieu suscita Iean de Loriol Euesque de Nice, & Prieur de Brou, qui fit bastir à neuf le *Sancta Sanctorum*, ayant à cét effet fait abbattre l'ancien bastiment, qui est vn ouurage fort hardy, & qui est appellé dans les anciens, titres *Opus Mirificum*, & ce qui facilita cette despence, fut, que le Prieuré de Brou, duquel Iean de Loriol auoit esté pourueu, auoit esté impetré par Achilles de Grassis esleu Euesque de Ciuita di Castello, pour raison dequoy les parties plaidoyent à Rome, où il y auoit encor procés entre André Faüre, & Arzimin Charuet, subrogé au droit de Guillaume Minel Prestre du Diocese de Vercel pour la Cure de Bourg, tellement que Iean de Loriol voyant tant de Contendants, fit offre à sa Saincteté d'acheuer à ses despens l'edifice qu'il auoit entrepris en l'Eglise de N. Dame de Bourg, pourueu que le Prieuré, & la Cure fussent vnys à ladite Eglise, ce que le Pape Iules accorda par sa Bulle dattée à Rome, au mois de Mars 1505. l'an troisiéme de son Pontificat, apres quoy par vn plus genereux dessein, on entreprit le bastiment entier de l'Eglise qui n'est pas encor acheué; enfin Louys de Gorreuod Euesque de Maurienne, qui auoit esté du nombre desdits vingthuit Prestres, prit enuie de faire eriger cette Societé en Eglise Cathedrale, & comme cela ne se pouuoit faire sans remuer des grandes puissances; il employa aupres de Charles Duc de Sauoye, le credit de Laurent de Gorreuod son frere qui estoit Gouuerneur de Bresse, & en grãde consideration, en telle sorte que le Duc enuoya à Rome aupres du Pape Leon X. pour l'obtenir, en quoy il y eut grande difficulté à cause de l'interest qu'y auoit l'Archeuesque de Lyon, & par consequent le Roy, comme aussi le Duc de Bourbon à cause de la Dombes, & la Duchesse Marguerite d'Austriche comme Comtesse de Bourgogne, parce que pour cõposer cette Eueſché, on prenoit la Bresse, la Dombes, & ce du Comté de Bourgogne, & de Bugey, qui est du Diocese de Lyon: pour le consentement de la Duchesse Marguerite, il fut obtenu fort facilement; mais tous les autres s'y opposerent nommément le Roy François I. bien que pour le satisfaire, le Duc offroit de faire qu'en mesme temps les Euesques de Thurin, de Geneue, & autres qui auoient vne partie de leurs Dioceses en France, en feroyent cessiõ aux Euesques plus prochains, ainsi que le Roy en ordonneroit; la Ville qui passionnoit cette affaire, enuoya M. Amé Chanlite Docteur en Medecine à Rome, pour en solliciter les Bulles, qui apres auoir employé tout le Credit de son Prince, & desesperant d'en pouuoir venir à bout y reüssit à la fin par la faueur de l'Empereur Maximilian, qui escriuit au Pape pour le Duc de Sauoye, mais le Roy irrité de ce que les Bulles auoient esté expediées à son insçeu, apporta à l'execution tous les empeschemens imaginables, nonobstant que Maximilian luy en eut escrit de Neustad, toutefois comme la Bresse en ce temps-là obeyssoit au Duc de Sauoye, la chose passa; Leon X. donc erigea l'Eglise Nostre Dame en Cathedrale auec dixsept Canonicats, & autant de prebandes, y comprises les trois dignités, de Preuost, Chantre, & Sacristain, & à la nomination Duc de Sauoye, Louys de Gorreuod Euesque de Maurienne, & Abbé d'Ambronay fut pourueu de l'Eueſché, & parce que lors de cette Erection, il y auoit en ladite Eglise vingthuit Prestres incorporés, la Bulle porte qu'il seroient tous Chanoynes, iusques à ce que le nombre fut reduit à dixsept, Cette Bulle est en datte du mois de Iuin

Preuues pag. 75.

Iuin 1515. laquelle contient vnion de l'Abbaye, & Sacristie d'Ambronay, & des Cures de sainct Iean des Adventures en Bresse, & de Iusurieu en Bugey à la Mense de l'Euesque, les raisons sur lesquelles on obtint cette Eueſché. Sont deduites au long dans ladite Bulle. Le Diocese de Bourg comprenoit la Bresse, la Dombes, & generalement tout ce qui est du Diocese de Lyon en Bresse, & Bugey, & au Comté de Bourgogne, neantmoins le mesme Pape Leon X. reuoqua ladite Bulle d'Erection à la priere du Roy François I. de l'Archeuesque, & Chapitre de Lyon, & du Duc de Bourbon par sa Bulle dattée à Rome aux Calendes d'Octobre 1516. dont il commit l'execution aux Euesques de Glandeués, & de Ieropoly, & à l'Abbé d'Aisnay. Cependant le Chapitre, & les Chanoynes de Bourg craignans que par la suppression de l'Euesché de Bourg, on ne voulut reuoquer leur qualité, & dignité en doute, recoururent à sa Sainteté, laquelle declara par Bulle du 14. Iuin 1521. que nonobstant ladite Bulle de reuocation, ils demeureroient Chanoines auec le mesme nombre & dignités, & que l'vnion qui auoit esté faite des Cures de Dommartin de Larrenay, sainct Martin le Chastel, & de Montagna, à la Mense Capitulaire subsisteroit; mais sur l'instance que fit l'Empereur Charles V. & Charles Duc de Sauoye aupres du Pape, par autre Bulle dattée à Rome le 13. Nouembre 1521. Leon X. restablit ladite Eueſché de Bourg auec la mesme estendue de Diocese, & vnion de benefices portée par la Bulle de l'an 1515. Ce qui toutesfois ne subsista pas long-temps, ainsi qu'il se verra par la deduction des Euesques de Bourg.

Preuues pag. 78.
Preuues pag. 81.
Preuues pag. 82.

EVESQVES DE BOVRG EN BRESSE.

LOVYS DE GORREVOD Euesque de Maurienne, & de Bourg, Prince du sainct Empire, Abbé d'Ambronay, Cardinal du titre de sainct Cezarien, legat à Latere deçà les Monts; Ce Prelat estoit fils de Iean Seigneur de Gorreuod, & de Iane de Loriol, & frere de Laurent de Gorreuod Comté du Pont de Vaux, Grand Maistre d'Espaigne, & Cheualier de la Toison; Dés qu'il eust pris possession de l'Eueſché de Bourg, il y conuoqua vn Synode de tous les Ecclesiastiques de son Diocese, qui fut tenu au mois de Nouembre de ladite année 1515. en la grande Sale du Conuent de sainct François; & fit des statuts qui furent imprimés en May 1516. Il mourut l'an 1537. & eust pendant qu'il vesquit pour son Suffragant Iean de Ioly Euesque Titulaire d'Ebron, de la famille des Seigneurs de Choin, & de Langes.

Iean-Philibert de Chales Seigneur de Chales, & de Corgenon, Abbé d'Ambronay, Euesque de Maurienne & de Bourg, Prince du sainct Empire; fut le second & dernier Euesque de Bourg; car quelque temps apres qu'il eut esté pourueu de cette Eueſché, par le decés de Louys de Gorreuod son parent. Le Roy François I. ayant conquis la Bresse, & la Sauoye en l'an 1535. pour fascher le Duc de Sauoye, auquel il sçauoit que l'Euesque de Bourg estoit fort affectionné; picqué d'ailleurs de ce que la Bulle de restablissement auoit passé à Rome nonobstant ses empeschemens, ou prié comme quelques vns croyent par l'Archeuesque de Lyon à qui cette nouuelle Eueſché estoit à Coeur, obtint du Pape Paul III. vne Bulle dattée à Rome le quatriéme Ianuier 1534. par laquelle sa Sainteté reünit à l'Archeuesché de Lyon ce que le Pape Leon en auoit demembré, & supprima ladite Eueſché de Bourg; l'execution de cette Bulle fut faite par Philibert de Chiel, Abbé de Belleuille en Beaujolois Commissaire, & Iuge delegué par sa Sainteté le Samedy 12. Iuin 1535. suiuant le consentement qu'y auoit apporté Charles Duc de Sauoye par les lettres dattées à Turin le penultiéme d'Auril de ladite année; presens Ierosme de Agaciis Chancelier de Sauoye, Louys de Sauoye Seigneur de Raconis, Iean François Purpura President de Piemont, Anthoine des Comtes de Piozasque Cheualier du Conseil de Turin, Iaques de Seyturier Seigneur de Maissonas, & Iaques de Bernay Seigneur de Rossane Maistres d'Hostel du Duc, à l'execution de laquelle Bulle Philibert de Chales Euesque de Bourg s'opposa pour le petitoire, & fut renuoyé par le Commissaire à Rome où le Procés n'est pas encor iugé. Dans les meslanges Historiques de Nicolas Camusat, on void encor vne lettre qu'escriuoit le Roy François I. à l'Euesque d'Auxerre son Ambassadeur à Rome dattée à Chasteau briant le 18. May 1532. par laquelle il tesmoigne l'enuie qu'il auoit de faire supprimer cette Eueſché, iusques là qu'il mande, que s'il se fait quelque chose à Rome en cela au preiudice de son authorité, ceux qui s'essayeront de l'executer seront tres-mal obeys.

Preuues pag. 85.
Preuues pag. 91.

Il y a diuers tesmoignages irreprochables des miracles que Dieu a fait en cette Eglise de Nostre Dame, dont ie ne veux alleguer que deux Exemples. L'vn est d'Aymon Comte de Sauoye qui ayant esté abandonné de tous ses Medecins, & s'estant voüé en plusieurs lieux sans soulagement, se voüa à Nostre Dame de Bourg, & à l'instant que le vœu fut fait, il fut guery, & vint luy mesme rendre son vœu à pied, en memoire dequoy il fonda deux Cierges en ladite Eglise qu'il ordonna estre allumés à perpetuité en l'honneur de la Vierge deuant son Image, & à cet effet, il donna vn reuenu certain qui depuis fut assigné sur le Copponage de ladite ville, lequel Marguerite d'Austriche Duchesse Doüairiere de Sauoye ayant baillé aux Religieux Augustins de Brou, les chargea du payement de ladite rente; outre quoy le Comte Aymon laissa vn fonds pour faire prescher tous les ans en ladite Eglise; & Celebrer vne grande Messe à tel iour qu'il reçeut guerison, auec quelques autres œuures pies par Clause expresse de son Testament de l'an 1343. L'autre est de Claude Seigneur de Chasteauuieux, Baillif de Bresse lequel y ayant aussi fait vœu en vne griefue maladie, donna à cette Eglise en action de graces, & pour memoire de son vœu vne riche Lampe d'argent à laquelle sont attachées ses armes, & autour ces parolles, *Ie vous rends graces Vierge Marie, de m'auoir impetré vie.* Catherine d'Austriche Duchesse de Sauoye ayant sçeu que ce Chapitre poursuiuoit à Rome l'vnion du Prieuré de Villemoustier à leur Eglise, y donna son consentement par Lettres dattées à Turin le 13. Auril 1594. Ce qui toutesfois fut sans effect. Il y a quelques Epitaphes en cette Eglise entre lesquelles celles-cy sont les plus remarquables.

Cy Pierre gist donné du Saix,
Loüable à chascun & seruiable
Tant qu'il vesquit iusqu'au decés

A tous plaisant & agreable
Si que la mort insatiable
Mortel le fit perpetuel
Car ce ieune homme tant aymable
Fut vn second Natanaël.

Quoy qu'il aduienne

Cette Epitaphe est de la façon de Fr. Anthoine du Saix Commandeur du Bourg, & Abbé de Cheysery.

D. D. M. M. R.

Anno millesimo quingentesimo nonagesimo 1. die 16. Mensis Martij diem clausit extremum pernobilis, & strenuus Philippus ab Haussen, in cuius piam memoriam, & Dei gloriam hoc præsens Epitaphium isto in loco dirigi curatum est.

Cuius Anima cum omnibus fidelibus in Christo defunctis in pace quiescat. Amen.

In eiusdem obitum.

Ἐπικήδιον.

Si qua micant cœlo virtutum numina, si qua
Martia Musarum de grege Pallas habet.
Otiùs ite Deæ, celeres properare Camoënæ.
Et cape suauisonam pulcher Apollo lyram,
Conditur antiquæ proles dignissima gentis,
Hoc saxo, generis lux speciosa sui,
Extinctum lachrimis quem sat fleuere profusis,
Nobilitas, virtus, gratia, vera fides,
Oceani passim quòt abundat littus arenis,
Quòt fulgent nitido sydera clara polo,
Tòt vos ingenio, ingenuas iam dicite grates;
Præmia virtuti reddite digna suæ.
Carmine pro meritis vitam celebrate canoro,
Mortua membra quidem, marmora sculpta tegunt.
Mens nunquam moritur Christo, corpusque resurgent,
Quippæ animæ in cœlis viua superstes agit.
Si spatium vitæ iuuenili fata dedissent,
Vidissent strenuum tempora iusta virum,
Et tu quisquis ades perlustrans templa viator
Disce hominum nullus qui bene vixit, obit.

Discessit non decessit, abiit non obiit, & in patriam reduci gratulare.

Anno Domini M. D. l. xxxxiij.

A l'entour de la Table de marbre où est son effigie sont les armes des alliances de sa maison.

En la Chappelle de sainct Michel.

D. O. M.

Si pius es quicumque legis consiste parumper,
Atque piè, ex alto pectore funde preces,

Hortantur

Hortantur manes Nicolai, ac vmbra sepulti,
Prope tuo tanti munere pignus habe;
Sint tibi felices anni, dum vita manebit,
Sitque leue ad superos cùm morieris iter.

Egregiis Nicolao Chichon, & laquemetæ à Botta hic tumulatis D. Iacobus Chichon censuræ vtriusque doctor Mortalitatis non immemor parentibus pientissimis posuit. 1535.

A ces Epitaphes i'adiouste les Vers suiuans faits par Guillaume Bachet Seigneur de Vauluysant Conseiller du Roy, & President en l'Election de Bresse, tesmoignage d'vn vœu qu'il fit à l'Eglise de Nostre Dame pendant sa maladie.

Votum Deiparæ Virgini.

Diua parens Christi quæ nunquam orata, recusas
Auxilium præstare tuum mortalibus ægris,
Quæque pia, es nostros semper miserata labores,
Accipe votiuum moësti conflatile cordis.
Symbolum; & infestas animi compesce procellas;
Cernis vt occulta moëror præcordia tabe,
Rodit, & infausto sæuit furor igne medullis;
Anxia sollicitant immites pectora curæ
Nec patrios seruare lares, nec amœna vireta
Perlustrare iuuat, morbus comitatur euntem:
Hinc fugit alma quies, thalamos exosa iugales,
Hinc hilares præbent ingrata cibaria mensæ;
Mens oblita sui languentes negligit artus,
Lumina deficiunt acie, Cælumque tueri
Vix datur, aut fessas ad sydera tollere palmas.
Tùm meminisse piget, quidquid florentibus annis
Lætitiæ mihi causa fuit, iámque excitat iras,
Sed neque fas animum iustis lenire querelis,
Cana tamen facies lacrimis fœdata dolorem
Indicat, & fidis celatum prodit amicis.
Qui licet in cassum monitis sedant laborant,
Tristitiam, nec verba iuuant, nec pharmaca prosunt,
Tu sola ô Virgo, es nostræ medicina salutis,
Confer opem misero feruentibus annue votis,
Auspiciis Regina tuis, si nostra quieti
Reddita mens primæ est, te toto prædicet æuo.
Terrarum, Cælique decus Dominamque potentem.

G. B.

Il y auoit encor à Bourg vne tres ancienne Eglise sous le nom de sainct Anthoine, qui estoit autrefois vn Hospital pour les pauures, & qui fut puis apres donné à l'Ordre de sainct Anthoine de Viennois, dont on fit vne Commanderie, mais cette Eglise ayant esté ruynée, elle fut rebastie en l'an 1385. & furent l'Autel & le Cimetiere benits par Clement Euesque de Damas le Ieudy apres la Natiuité de Iesus Christ de ladite année 1385. cette mesme Eglise ayant subsisté long-temps fut aussi demolie à la prise de la Ville par le Mareschal de Biron. Quant aux Commandeurs qui ont eu la direction de cette Eglise: ie n'en ay peu trouuer que ceux-cy. *Tit. de la Command. de S. Antoine de Lyon.*

1. Nicolas. 1280. 1285.
2. Hugues Soffrey. 1311. & 1313.
3. Guillaume de Bonniuard. 1320.
4. Pierre de Varey. 1334. & 1340.
5. Lancelot de Congenon. 1384. & 1397.
6. Humbert Maly. 1404.
7. Amé Colomb. 1438 & 1475.
8. Antoine du Saix Abbé de Cheysiry. 1510. & 1535.
9. Iean de Gion. 6579.
10. Pierre Bornes. 1586.
11. Anthoine Boysson. 1587.
12. François Veyret. 1588.
13. Iean Louys Bottis. 1608. & 1627.
14. François de Saluaing de Boëssieu. 1650.

LE BOVRG S. CHRISTOPHLE.

AVPARAVANT le mariage de Marguerite de Baugé auec Humbert Seigneur de Beaujeu, arriué enuiron l'an 1220. Les Seigneurs de Beaujeu, ne possedoient rien en Bresse. Mais comme ladite Marguerite de Baugé, eust la terre de Miribel en dot, laquelle estoit de tres grande estendue, & comprenoit partie de la Dombes; & de la Valbonne. Ils furent curieux pour aggrandir ce petit Estat d'y faire bastir des Villes; & Chasteaux, entre autres le Bourg de sainct Christophle. Car Guichard Seigneur de Beaujeu; & de Dombes; fils de Louys Seigneur de Beaujeu, & de Leonor de Sauoye, ayant fait bastir vn Chasteau au Bourg sainct Christophle par ses lettres du Samedy apres la feste sainct Barthelemy au mois d'Aoust 1319. Declaira le Village du Bourg sainct Christophle lieu franc, & libre, concedá des grandes franchises, & Immunités à tous ceux qui y viendroient habiter, & leur prescriuit des loix pour les matieres Ciuiles & Criminelles, auec exemption de tous Peages, & Leydes, dans la terre, & Baronie de Beaujeu. Mais ce Seigneur ayant esté fait prisonnier du Daufin à la bataille de Varey où il auoit suiuy, & serui le Comte de Sauoye, il fut contraint pour le payement de sa rançon de desliurer au Daufin Guygues quelques places qu'il auoit en Bresse, entre autres les Chasteaux du Bourg sainct Christophle; & de Meximieux par traité du 24. Nouembre 1327. par ce moyen cette Seigneurie entra en la maison des Daufins, & fut vne dependence de leur Baronnie de la Valbonne. Depuis le Daufiné estant arriué à la Couronne par la remise qu'en fit le dernier Daufin, le Chasteau du Bourg sainct Christophle fut remis de la part du Daufin à Iean de Lyobard Darnoyseau au nom du Roy Philippes de Valois, & quelque temps apres. Le Roy Iean traittant au nom de Charles son fils Daufin de Viennois fit vn eschange en l'an 1354. auec Amé V. Comte de Sauoye par lequel entre autres Seigneuries qu'il laissa au Comte de Sauoye, la Baronnie de la Valbonne y fut comprise, & nommement le Chasteau du Bourg sainct Christophle que ledit Comte infeuda en suite à Henry de la Baume Cheualier Seigneur de la Bastie sus Cerdon, à la reserue de la superiorité, & du ressort. Ce Gentil-homme ne laissa que deux filles, dont l'vne s'appelloit Ancelis de la Baume femme de Guillaume de Luyrieux Cheualier, Seigneur de la Cueüille lequel eust procés auec Eleonor de Tolonjon; vefue dudit Henry de la Baume pour sa succession En fin par Contract du mois de Février 1382. Il y eut traitté entre eux par l'entremise d'Amé VI. Comte de Sauoye, de Iean Bastard de Chalon Cheualier Seigneur de Montrichard; & de Leonor de Tolonjon Cheualier Seigneur de Tolose en Comté, par lequel Eleonor de Tolonjon, eust le Chasteau, & Seigneurie de la Bastie sus Cerdon; & le Seigneur de la Cueille celuy du Bourg sainct Christophle, ainsi ladite Seigneurie entra en la famille de Luyrieux, où elle a demeuré fort long-temps, iusques à ce que la branche des Seigneurs de la Cueüille vint à faillir en Philippes-Françoise de Luyrieux mariée à François Mareschal Cheualier Seigneur de Meximieux, & de Montaney, lequel estant à cause de sa femme Seigneur du Bourg S. Christophle, le fit annexer à la Seigneurie de Meximieux qu'il fit eriger en Baronnie, cettuy cy n'eust qu'vne fille nommée Isabeau Mareschal Dame de Meximieux & de la Cueüille espouse de Charles de la Chambre Cheualier, Seigneur de Sermoyé, fils puisné de Louys Seigneur de la Chambre, Vicomte de Maurienne, & d'Anne de Bologne, qui par le moyen de ce mariage deuint Seigneur du Bourg sainct Christophle. Il le laissa par testament à Antoine de la Chambre son fils Euesque, & Seigneur de Belley qui comme Baron du Bourg S. Christophle confirma les franchises du lieu, par lettres dattées à Meximieux le 17. d'Aoust 1570. Ce mesme Antoine de la Chambre vendit ladite terre le 3. Iuillet 1571. à Ieane de Gorreuod sa belle sœur, laquelle la vendit le 15. Iuillet 1587. à Guillaume de Pigna Seigneur de la Botte; & de sainct Nizier le desert. Mais George de Pigna son fils Baron du Bourg sainct Christophle, & Seigneur de la Botte, en fit cession, & remise à François de Belly Seigneur des Eschelles, & de Gerlan son Beau-frere, lequel apres auoir gardé cette terre quelque temps, en passa vente à Pierre de Gilbert Seigneur de la Griue originaire de Vernueil en Bourbonnois Maistre de Camp d'Infanterie pour son Altesse de Sauoye, cettuy-cy d'Helene Porros sa femme, fille de Pompée Porros Escuyer, Seigneur de Falauier; & de la Vulpilliere en Daufiné, Gentil-homme Milanois; laquelle il espousa le 4. Iuin 1600. ne laissa qu'vne fille appellée Renée-Charlotte de Gilbert mariée à Louys de Digoyne Escuyer Seigneur de Bonuert en Forests en la Parroisse de Mably, Capitaine d'Infanterie au regiment du Prince de Conty, auquel elle porta la Baronnie du Bourg sainct Christophle en dot, leurs enfans en iouyssent auiourd'huy, qui sont sous la tutelle de Marc Antoine de Digoine Escuyer, Seigneur du Palais leur Oncle.

Tit. de la Chambr. des Cōp. de Daufiné.

BOVVENS.



L'ANCIEN nom de cette Seigneurie est Curtafey, Galois de la Baume Cheualier Seigneur de Montreuel, & de Valsin, Grand Maistre des Arbalestiers de France en à esté le premier Seigneur, & la donna en dot en l'an 1363. à Lucie de la Baume sa fille femme d'Amé Seigneur de Viry en Geneuois, les heritiers duquel le vendirent enuiron l'an 1400. à Claude de Bouuens Seigneur de Ciriés en Bugey, qui dés là luy donna le nom de Bouuens qui luy est tousiours depuis demeuré. Ce Claude de Bouuens entre autres enfans eust Humbert de Bouuens, auquel pour son partage il donna ladite maison de Bouuens déja qualifiée maison forte, cettuy-cy ne laissa que des filles de Marguerite de Chasteauvieux son Espouse, sçauoir Iane, Guillemette & Catherine de Bouuens, entre lesquelles y ayant eu partage des biens de leurs pere, & mere, la maison de Bouuens auec toutes ses appartenances, & dependances arriua à ladite Guillemette de Bouuens, laquelle ne laissa de Philippes de Buisadam Seigneur de Lescheroux son mary, qu'vne fille appellée Philiberte de Buisadam Dame de Bouuens mariée à vn de la maison de la Charme, d'où entre autres enfans vint Catherine de la Charme Dame de Bouuens,

uens, femme de Iean de Cornon Escuyer Seigneur dudit lieu, puis d'André des Roys Escuyer Seigneur de Macon en Dauphiné. C'est elle qui de l'authorité dudit André des Roys son mary vendit ladite maison, & Seigneurie de Bouuens à Anthoine de Soria Gentil-homme Portugais, Conseiller, & premier Medecin de son Altesse de Sauoye par Contract du 26. Octobre 1534. Ce qui fut ratifié le mesme iour par Iean de Cornon Seigneur dudit lieu fils du premier lict de ladite Catherine de la Charme, ainsi Anthoine de Soria fut Seigneur de Bouuens dont il fit hommage au Roy François I. en l'an 1536. & apres luy Philibert de Soria Escuyer son fils Seigneur de Torterel, & des Blanchieres, qui mourant sans estre marié, laissa tous ses biens aux enfans de Françoise de Soria sa sœur femme de Pierre Bachet Seigneur de Meyseria, Iuge Maje de Bresse, entre lesquels s'estans fait partage de son hoirie Bouuens escheut au lot d'Anthoinette Bachet femme de Mestre Iean Renibert tres digne Conseiller du Roy, & Lieutenant particulier au siege Presidial de Bourg, & Bailliage de Bresse, qui est auiourd'huy Seigneur de Bouuens, & qui la fait rebastir & aiancer en l'estat qu'on le void à present. Cette maison est au delà de Brou dans la Parroisse de Bourg. Preuues pag. 47.

LA BOYSSE.

CE Prieuré est de l'Ordre de S. Ruph sous la reigle de S. Augustin Diocese de Lyon situé aupres de Montluel sur le grand chemin de Lyon à Geneue. Les Seigneurs de Montluel en sont fondateurs, il y à Iustice moyenne, & basse, l'Eglise est d'vne structure qui fait asses voir son antiquité, au derriere de laquelle est vne ancienne Sepulture, auec cette Epitaphe fort simple.

Anno Domini M. CCCIII. fuit factum hoc sepulchrum; Per Martinum de Ceurieu & Petronillam eius vxorem.

Hic Iacet Petrus Iob Pater dictæ Petronillæ, & Petronilla eius Mater.

Quant aux Prieurs ce qui reste des tiltres de ce Monastere ne m'en a fourny que ceux qui suyuent.

1. Humbert, lequel en l'an 1141. se treuua present auec Foucher Prieur de S. Ruph, Girold Prieur de Nostre Dame de la Platiere de Lyon; & Hnmbert Prieur d'Ordonnaz en Bugey, en vne assemblée qui se fit à Portes par Falco Archeuesque de Lyon & Guillaume Euesque de Belley delegués du Pape Lucius III. pour terminer les differents qui estoient entre les Chartreux de Portes, & les Chanoines d'Ordonnaz.
2. Guy de Paladru, qui au mois de Février 1259. transigea de beaucoup de differends qu'il auoit auec Humbert Seigneur de Montluel, & porte le traitté que la garde du Prieuré demeure au Seigneur de Montluel auec pouuoir de punir les homicides, & meurtres qui se commettront au Village; & au Prieuré, à la reserue des Religieux, leurs seruiteurs & domestiques, Moyennant quoy Humbert quitta au Prieur tous autres droicts de Iustice, d'Vsage; & de redeuances qu'il pouuoit pretendre, & confirma les Concessions; & liberalités faites à cette Eglise par ses deuanciers, ce qui fut ratifié par Guillaume Abbé de sainct Ruph. Le mesme Prieur Guy audit an fit vn certain eschange auec Hugues le Deschausse Seigneur de Girieu prés Montluel.
3. Antelme d'Illins Prieur de Nostre Dame de l'Isle sous Vienne 1260. fit eschange auec Humbert Seigneur de Montluel au mois de May 1260.
4. Antelme de Chandieu. 1266.
5. Barthelemy de Genay. 1293. & 1300.
6. Pierre de Surzine, auec lequel transigea, Marguerite de Colygny Dame de Montluel, Vefue de Guy Seigneur de Montluel Cheualier Tutrice; de leurs enfans en l'an 1307.
7. Didier. 1321.
8. Guy, Archeuesque de Nazareth. 1321.
9. Guy de la Tour. 1363.
10. Bertrand d'Audiguier. 1386.
11. George Bourguignon. 1405.
12. Pierre Colonger. 1439.
13. Ennemond de Palmier de la noble maison de Palmier en Dauphiné. 1464.
14. Pierre du Lart Chanoine de S. Paul de Lyon Prieur Commendataire. 1477.
15. Estienne de Morel Euesque & Prince de Maurienne Abbé d'Ambronay, & de S. Pierre de Berne Prieur Commendataire. 1493. 1495.
16. Philippes Andreuet dit de Corsant, Protonotaire Apostolique, Doyen en l'Eglise de Mascon Prieur Commendataire de S. Laurent des Roches; & de la Boysse. 1518. & 1524.
17. Anthoine Andreuet dit de Corsant aussi Protonotaire Apostolique Commendataire de S. Laurent des Roches & de la Boysse par resignation de Philippes Andreuet son Oncle. 1530.
18. Iean de Bachod Abbé d'Ambronay Prieur Commendataire en l'an 1558. Il deceda à Rome.
19. Claude de la Couz Seigneur de Cheuanel Senateur au Senat de Sauoye, Abbé d'Ambronay, aussi Prieur Commandataire par resignation du susdit Iean de Bachod son Oncle. 1770.
20. Claude Liuet. 1615.
21. André de Triuoley de la maison de Barat en Dauphiné. 1615. & 1624.
22. Antelme de Villars. 1625.
23. Marc de Rossillon de la maison des Seigneurs de Beauretour en Bugey, auparauant Prieur de Nostre Dame de la Platiere à Lyon, fut pourueu dudit Prieuré en l'an 1625. & l'est encor à present, 1650. Il a notablement restauré ce Monastere, & restably les reuenus.

B R I O D.

DANS les vieux tiltres, cette maison s'appelloit la Maison forte de Bochailles qui estoit le nom d'vne ancienne famille de Bresse, de laquelle estoit Barthelemy de Bochailles Chanoine en l'Eglise & Comte de Lyon en l'an 1370. mais elle changea de nom parce que Sibued de Briord Damoiseau, puisné de l'ancienne maison de Briord Seigneur de la Serra en Bugey, estant venu en Bresse, espousa l'heritiere de cette maison de Bochailles, laquelle depuis ce temps-là fut appellée Briord, & par adoucissement de langage Briord ou Brioud, cette branche de la famille de Briord faillit en vne fille appellée Iaqueline de Briord laquelle se mariant à Laurent de Lyatod Escuyer Seigneur de Monthous, & de la Poype de Treffort, porta la Seigneurie de Briod en la maison de Lyatod, où elle a tousiours depuis demeuré iusqu'au decés de Charles-Emanuel de Lyatod Seigneur de Briod arriué en 1641. lequel mourant sans enfans de Philippine de Rousset de la maison d'Amarins sa femme, a laissé ladite terre à Nicolas de Lyatod son frere qui est auiourd'huy Seigneur de Briod, la maison est située dans la Parroisse de Chauanes, sur la riuiere de Reyssouse.

B R O C E S.

CE fief a eu autrefois ses Seigneurs particuliers, du nom & armes de Broces, dont nous auons des tesmoignages de l'an 1272. Au Registre des hommages faits par les Gentils-hommes de Bresse à Amé de Sauoye Seigneur de Bresse, apres son mariage auec Sybille Dame de Baugé, & de Bresse: Hugues Seigneur de Broces dernier masle de cette famille vendit cette Seigneurie en l'an 1348. à Verruquier de la Baume Cheualier, qui fut par ce moyen Seigneur de Broces, il laissa cette Seigneurie à Pierre de la Baume Cheualier Seigneur de Broces, & de Chauaux son fils, qui depuis en fit vente à Geoffroy de Corsant Damoyseau le 3. Auril 1378. ses successeurs Seigneurs de Bereins, & de Broces depuis ce temps-là possederent tousiours cette Seigneurie iusques à Iacques de Corsant Seigneur de Bereins, & de Broces qui en fit vente à Claude de Moreau Seigneur du Trembley, & de la Griuaudiere, la posterité duquel en ioüit encor auiourd'huy; Cette maison est située dans la Parroisse de Chaueyria, autrefois il y auoit Iustice, de laquelle il est parlé en la vente passée à Geoffroy de Corsant.

Preuues pag. 17.

B R O V.

NOVS n'auons point de maison Ecclesiastique en Bresse plus ancienne que Brou. Autrefois tout ce territoire celuy du Saix, & de Seillon n'estoient qu'vne espesse forest inhabitée; & ressentant entierement à vn desert, le premier qui la habité c'est S. Gerard, non point S. Gerard Moine de Cleruaux, ny S. Gerard Abbé de Bron en Flandres, ny S. Gerard Euesque d'Hongrie, mais bien S. Gerard 25. Euesque de Mascon qui poussé du mespris des choses humaines, apres auoir quitté son Euesché s'y retira pour y viure en solitude; & y fit bastir vn hermitage enuiron l'an 927. Les Historiens qui ont eu connoissance de cela en parlent assés diuersement. Car Fustailler qui est le plus ancien, ne dit pas que S. Gerard soit le premier qui se soit retiré en ce lieu-là; ains seulement qu'il y fit bastir vn Monastere, *Brouy saltum* (dit-il) *propè Tani oppidum, cui Burgo nunc nomen est, Cœnobium inibi construxit, In quo vsque ad vitæ exitum pientissimè vixit.* Bugnon mauuais traducteur de Fustailler dit, qu'il se retira au Saul de Bros pres la Ville de Tani que l'on appelle maintenant Bourg en Bresse, où il fit bastir vn Monastere; & là termina ses iours. Mais, S. Iulien, & Seuert, ont tranché le mot, aussi y a-il grande apparence de croire que ce sainct Personnage aye le premier habité cette contrée puis qu'il s'y retiroit comme en vn desert, & pour y viure dans vne profonde solitude. De cette opinion sont encor le P. Benoist Gonon Celestin *In vit. pat. Occid. in appendice.* Et Paradin en l'histoire de Lyon liu. 2. chap. 26. où il dit que ce Gerard alla passer le reste de ses iours, en vn Hermitage prés la Ville de Bourg en Bresse, qu'il bastit de noueau en vn lieu nommé Brou. Le Docte Hugues Menard, in Martirol. Sanctorum Ordinis D. Benedicti. & de ce sentiment, Voicy comme il en parle au texte 4. *Kal. Iun. in agro Bressiano. Depositio S. Gerardi Episcopi Matisconensis, & Confessoris*; & en ses notes lib. 2. *Fuit hic sanctus Gerardus Episcopus Matisconensis 26. qui vitæ Monasticæ studiosus, onere Episcopali deposito ædificauit cellam seu cœnobium Brouiense, in agro Bressiano, vbi reliquum vitæ tempus in Diuinarum rerum contemplatione traduxit, hunc locum postea locupletauerunt Duces Sabaudiæ, Eremitis S. Augustini in eum aduocatis ibique sepulturæ locum elegerunt, vbi nonnulli putant S. Gerardum esse sepultum, alij tamen existimant inhumatum esse Matiscone, in vico; & sacello sui nominis, Alij vero in Xenodochio pauperum floruit anno 910. Eius officium fit per Diocesim Matiscon.* 4. Kal. Iunij vt docet Iac. Seuert. 2. part. Chron. *Hist. de Episcopis Matiscon. Cui tamen non assentior, cùm dicit verisimile hunc S. Gerardum Episcopum eundem esse cum sancto Gerardo Comite Auriliacensi, qui vt ipse ait, iuxtà opinionem Monachorum Cluniacensium, fuit eiusdem cœnobij Monachus, hic vt Comes Auriliacensis nunquam fuit, nec Monachus, nec Clericus, vt patet ex eius vita scripta à sancto Odone Abb. Cluniacensi, non inficias tamen iuerim, sanctum Gerardum Matisconensem Episcopum fuisse familiarem S. Odoni, communicasse cum eo, aliisque Cluniacensibus de re Monastica.* Sainct Gerard demeura à Brou iusqu'à sa mort qui arriua en l'an de salut 958. il y rendit de si grandes preuues de bonne vie & de Saincteté qu'apres son decés il fut canonisé. Sainct Iulien a laissé par escrit qu'il y fut enterré, & Bugnon que ce fut en l'Hospital de Mascon. On n'a pas sceu le nom de ceux qui luy succederent en cet hermitage; mais il faut croire que la Sainctété de sa vie, y attira beaucoup de personnes deuotes, & que par succession de temps, y ayant eu plusieurs hermites en cette Forest, ils esleurent quelqu'vn

Fustaill. in antiq. Matisc. M. S.
Bugnon Chroniq. de Mascon.
S. Iul. Bal.
Seuert. in Epist. Matisc.

Fustail.
Bugnon.
S. Iul. Bal.

quelqu'vn d'entr'eux pour estre leur Superieur; ainsi qu'il est arriué presqu'à tous les Prieurés ruraux. Car en l'an 1084. le Prieur de sainct Martin de Chalamont; & l'Archiprestre de Sandrens par Commission d'Hugues Archeuesque de Lyon limiterent la Dixmerie du Prieuré de Brou, tous les Curés des lieux voisins appellés. Enuiron l'an 1120. Vlrich de Baugé Seigneur de Baugé & de Bresse; au retour de Palestine, meu de deuotion, choisit ce lieu pour y passer le reste de ses iours en prieres. Otho Prestre & Religieux de l'Abbaye d'Ambronay en l'an 1168. estimant de pouuoir mener vne vie plus austere, y vint faire bastir vne Cellule aupres d'vne fontaine, & y finit sa vie apres des grandes austerités. Martin aussi Moyne d'Ambronay ayant pris sa place, y attira vn autre Moyne de la mesme Abbaye appellé Clement, qui ayant esté long-temps Prieur de ce lieu là par le consentement de tous les Moynes qui y demeuroient en l'an 1187. se fit Chartreux à Seillon. Voyla tout ce qui s'est peu recouurer de l'Estat ancien de Brou, qui estoit l'Eglise Parrochiale de Bourg demembrée de l'Abbaye d'Ambronay, dont l'Abbé eslisoit les Prieurs, de sorte que presque tous ceux qui y ont esté, estoient de l'Ordre de S.Benoist, & Religieux d'Ambronay, l'Eglise estoit sous le Vocable S. Pierre; Il a esté impossible de treuuer la suite entiere des Prieurs, de sorte que la liste que nous en donnerons ne peut estre qu'imparfaite. *Preuues pag.91.* *Bald. liu.1. des Antiq. de Mascon.*

1. S. Gerard Fondateur a vescu dés l'an 927. iusqu'à l'an 958.

2. I..... Prieur de Brou, duquel il est parlé en la Charte d'Hugues Archeuesque de Lyon de l'an 1084. pour la dixmerie de Brou.

3. Clement Religieux d'Ambronay en l'an 1168.

4. F. Iean de S. Alban, 1289. lequel transigea auec le Curé de Bourg par l'entremise de Bertrand de Goth Vicaire General en l'Archeuesché de Lyon, qui fut depuis Pape Clement V. *Tilt. de l'Eglise N.Dame de Bourg.*

5. Estienne de Rignieu. 1298.

6. Iean de Clermont Religieux d'Ambronay 1319. & 1324. le Prieur fit vne conuention en l'an 1319. auec Amé I V. du nom Comte de Sauoye, par laquelle il luy remit le Prieuré de Brou, à la charge d'y tenir vn Religieux pour y faire le seruice. *Tilt. de Chambr. des Cõp. de Sauoye.*

7. F. Guillaume Cadot. 1359.

8. F. Pierre de Mugnet. 1367.

9. Le Cardinal de la Tour pour lequel administroit F. Martin de Chambut Religieux de l'Ordre de Cluny, Prieur de Ratenelle; & Doyen de Noblens en l'an 1371. *Archiues de la Ville de Bourg.*

10. F. Iean de Loges. 1384.

11. Pierre Cardinal de Thurey du tiltre de saincte Suzanne Prieur de Brou en l'an 1394. depuis par tiltre du 14. Nouembre 1411. le Prieuré de Brou fut vny à l'Eglise d'Ambronay. Mais il faut bien que cette vnion n'aye pas eu effet parce que ceux qui suiuent en furent encor Prieurs. *Tilt. de l'Abbaye d'Ambronay.*

12. F. Philibert de Chilley Religieux du Monastere de S. Oyen Ordre de S. Benoist depuis l'an 1415. iusqu'à 1435. celuy-cy ayant des differends auec le Curé de Bourg, le Concile de Constance en renuoya la connoissance à Iean Euesque d'Hostie Cardinal, de l'authorité duquel il y eust compromis entre eux, de l'an 14 6. les arbitres furent Amé esleu Archeuesque de Lyon; Louys Abbé de Tournus, Iean de Iuys Prieur de Neuville & Iean Bolozon Archidiacre de Narbonne. *Tilt. de l'Eglise N.Dame de Bourg.*

13. F. Anthoine Fornier 1447.

14. Bertrand de Loras de la Noble famille de Loras en Dauphiné, Prieur de S. Sorlin, dés l'an 1455. iusqu'à 1491. c'est sous ce Prieur que Marguerite de Bourbon femme de Philippes de Sauoye Comte de Bresse fit vœu de construire à Brou vne Eglise & vn Monastere de l'Ordre de S. Benoist, en execution duquel vœu ledit Comte de Bresse par Lettres dattées à Bourg le 7. May 2483. donna audit Bertrand de Loras deux cens florins de rente par an, en attendant ladite fondation.

15. Iean de Loriol Chanoine és Eglises de Geneue, & de Vienne, Protonotaire Apostolique, Abbé de S.Pons, Prieur Commandataire de Brou, & Euesque de Nice. C'est luy qui fut le dernier Prieur de Brou, parce qu'il fut autheur de l'vnion qui s'en fit en l'an 1505. à l'Eglise Nostre Dame de Bourg, par la Bulle du Pape Iules, laquelle vnion a subsisté iusqu'à present, en consequence de laquelle l'Eglise Parrochiale de Brou fut transfereé à Bourg en l'Eglise de Nostre Dame. Depuis Marguerite Duchesse Doüairiere de Sauoye, & Dame de Bresse, sçachant que ladite Marguerite de Bourbon auoit fait vœu de faire bastir vne Eglise à la moderne à Brou auec vn Conuent de Religieux de S. Benoist, se resolut d'accomplir ce vœu, contre l'aduis de tous ceux de son Conseil; & de sa Cour qui luy persuadoient de faire plustost paracheuer, l'edifice de Nostre Dame de Bourg que d'entreprendre le Bastiment d'vne nouuelle Eglise à Brou. Dés aussi tost qu'elle fut de retour d'Allemagne; & residente en Bresse dont elle ioüissoit pour son Doüaire, elle se pourueut au Pape Pie I V. pour y establir des Religieux de l'Ordre de S.Augustin, au lieu de ceux de S.Benoist, sous l'offre qu'elle fit d'y faire bastir le Monastere, & de dedõmager les Curés de Bourg, de quelques Iardins; & possessions qu'ils auoient au voisinage de Brou, qui luy estoient necessaires pour ledit bastiment, ce que sa Sainteté luy accorda par Bulle dattée à Rome 1506. du consentement de Louys de Gorreuod, Euesque de Maurienne, Abbé d'Ambronay, Patron; & Collateur dudit Prieuré de Brou; & de Iean de Loriol, Euesque de Nice dernier Prieur de Brou. Elle fit commencer cet excellent & rare edifice de Brou au mois d'Auril 1506. & fit venir des Religieux de S. Augustin, de la reformation de S.Nicolas de Tolentin, ausquels elle auoit destiné désja cette maison, par l'entremise de Maistre Iean Cloppet Chancelier de Sauoye, & son President en Bresse. lesquels en furent mis en possession au mois de Septembre 1506 par Mercurin de Gatinate President de Bresse de la part de la Duchesse Marguerite qui en auoit eu la permission du Pape Iules. Cette Heroine leur donna pour leur entretien six cens florins par an; & le reuenu du Comté de Villars qui estoit de quatre mille florins pour employer à la construction du Conuent. Quand à l'Eglise de Brou les fondemens en furent iettés l'an mille cinq cens onze en Caresme, & à cet effect la Duchesse donna trois mille florins par an, pour y trauailler, outre cinq mille qu'elle auoit precedemment destinés pour cela iusques à la perfection de l'ouurage, & en eust vn si grand soin que l'Eglise fut acheuée, & tout le Conuent auant qu'elle mourut, qui fut vn grand aduantage pour les Religieux de cette maison. Car asseurement si cette liberale Princesse, ne l'eust fait paracheuer de son viuant, il n'y eust eu de long-temps Prince, ou Princesse qui eust eu tant de pieté, & de liberalité. L'ouurage est digne d'elle si on considere la structure de l'Eglise, les magnifiques Sepultures de Marbre du Duc Philibert au milieu du Chœur, *Preuues pag.92.*

de Marguerite de Bourbon sa mere à costé gauche, & de ladite Princesse à droit, la diuersité du paué, la grande lumiere de tout le Vaisseau, la Menuyserie des formes du chœur. Les vitres du grand Autel, où sont toutes les armoiries des terres; & Seigneuries qui ont appartenu aux Princes de Sauoye, & des principales maisons, ou celle de Sauoye à prise alliance. Outre cela le bastiment du Conuent est fort somptueux, les cloistres y sont doubles, les dortoirs; & Refectoirs spatieux, & par tout sont grauées en marbre de mesme qu'en l'Eglise, les armes de cette Princesse escartelées de Sauoye auec cette deuise taillée en marbre en plusieurs lieux fort artistement. *Fortune, infortune fort, vne.* C'est à dire la fortune, en infortune fort, vne. Parce qu'elle auoit esté repudiée par le Roy Charles VIII. N'auoit esté qu'vn an en mariage auec le Prince de Castille, & trois ans auec le Duc Philibert. On l'a voulu interpreter autrement en lisant *Fortune, Infortune, Fortune:* *Fortune* parce qu'elle auoit espousé vn Roy de France, *Infortune* pour auoir esté par luy repudiée; & *Fortune* d'auoir encor eu pour mary vn Duc de Sauoye. Mais ce n'est pas comme cela qu'il faut entendre ladite deuise, puis que cette Princesse a voulu dire que la Fortune, l'auoit fort infortuné, *Fortune, Infortune, fort, vne, Fortuna, Infortunat valdè vnam.* Et c'est ainsi que l'a expliqué Henry Corneille Agrippe Conseiller & Histo-
Orat. 10. riographe de cette Princesse, en l'Oraison funebre qu'il luy dressa, laquelle est parmy les œuures de cét Autheur qui rapporte que l'edifice de Brou luy auoit cousté deux cens mille escus, & qu'il en faloit bien encor vingt, quand elle mourut, pour acheuer son dessein.

Le Roy François premier estant venu à Bourg admira cette Eglise, au rapport de Paradin en son Histoire de Sauoye. Gabriel Michel de Rochemaillet en son Theatre Geographique en a fait vne description assés exacte, mais il y a fait vne faute, quand il dit que Philibert le Beau Duc de Sauoye en est fondateur, car encor que luy; & Marguerite de Bourbon sa mere eussent fait vœu de faire bastir vne Eglise à Brou, & d'y eslire leurs Sepultures, neanmoins ils decederent auant que l'accomplir, & n'y a que la Princesse Marguerite d'Austriche seule qui aye fondé l'Eglise, & le Conuent. *Gilbertus Cognatus in descrip. Galliæ*, en a parlé auec plus de certitude. *Burgi olim forum Segusiorum, in agro suburbano, Illustrissima Princeps Margareta, Austriæ, & Burgundiæ Princeps, augustissimum templum D. Nicolao sacrum à fundamentis condidit, ac Conuentum Fr. Augustinianorum, magnæ Congregationis Longobardiæ ibidem piè, Sanctèque fundauit, agros, Municipia, & census perpetuos contulit, quibus Monachis illis in singulos annos abundanter prouidit. In Templi vero, & Monastery extructione, suprà ducenta millia aureorum impendit; & adhuc plus viginti millia pro absoluendo eo ædificio impendenda restant. Illic maritus suus Philibertus, ibi Maiti mater Margareta sumptuosissimo Mausoleo sepulti Iacent, quos penes, & ipsa Sepulturam delegit.* Les curieux ont remarqué vne Arcade de pierre qui est en la Chappelle de la Duchesse Marguerite faite auec tant d'artifice, & de proportion que du dessous on void, non seulement tout ce qui se fait en ladite Chappelle; mais encor au grand Autel. La fondatrice auoit destiné vn tres-beau, & riche tableau pour mettre sur le grand Autel. Mais les Religieux qui furent en Espagne apres sa mort pour le demander n'eurent pas le credit de l'auoir; & en rapporterent vn autre bien moindre, & si on les obligea de le placer sur le grand Autel, & d'y mettre au bas cette Inscription.

Diuus Carolus V. Rom. Imp. Inuictissimus hæres Serenissimæ D. Margaretæ Austriacæ, Ducissæ Sabaudiæ. Comitissæ Burgundiæ, ex legato eiusd. in hâc Ecclesiâ quam suæ sepulturæ elegit ab ea fundatam, hanc tabulam ornamentum Altaris maioris, procurante Illustrissimo, ac Reuerendissimo Anthonio Perrenot S. R. E. Cardinali Granduellano pro Rege Neapolitano erigendum curauit. 1574.

Frere Antoine du Saix Commandeur de Bourg & Abbé de Cheysery tres bon Poëte de son temps, fit vne piece à la loüange de ce magnifique edifice de Brou, de laquelle i'ay voulu faire part au Lecteur. Elle se void encor auiourd'huy en ladite Eglise à costé droit de l'Autel.

CHANT ROYAL.

L'antiquité qui tousiours est de mise,
Au prix d'honneur par estime exaucé,
Le beau tombeau de la Reine Artemise,
En ses escrits a par sur tout haussé.
Lequel pourtant que ne luy fut doux l'heur,
De son Mary, en cedant la douleur,
Du dard mortel qui contre tout se lance,
Le fit construire en si grande excellence,
Que le narrer Creance ne merite,
Mais sur celuy excede d'vne lance,
L'œuure parfait de Dame Marguerite.

En Epheson vniquement l'on prise,
De Diana le Temple compassé,
Deux cents vingt ans en dura l'entreprise,
Tesmoings les dits de ceux qui ont passé,
Et pour donner à leur dire couleur,
Que tant il fut preferé en valeur,
Aux fondements, pour auoir confiance
Mirent charbons, car par telle science,
Vn bastiment temps immortel herite,
Mais auant luy est en preeminence,
L'œuure parfait de Dame Marguerite.

Semiramis de haut vouloir esprise,
Qu'elle contint sans point estre faussé,
A Babylon eust tel monceau, & prise
De tuile, & brique en vn cerne amassé,
Que des chiefs d'œuure on le tient le meilleur,
L'Autheur n'en est menteur, n'y babilleur,
Tant que le pot, qui voulut briser l'anse.
Car en ses mœurs monstra son opulence,
Que trois cents Tours en l'eage preterite,
Furent nombrés; mais à ce met silence,
L'œuure parfait de Dame Marguerite:

Apres ce vol à loingtaine remise,
Comme de viure on est en fin lassé,
Vint Nytocris qui auoit en commise
Grand quantité de tresor entassé;
Car Euphrates qui estoit droit coulleur
Fit deuier, & oblique aualleur,
Puis vn pont sus de telle preference,
Que six cents pas eust en circonference,
Herodotus le tesmoigne, & recite,
Mais ce suiura sauue sa reference,
L'œuure parfait de Dame Marguerite.

Et toy, Dido, seras tu pretermise,
En faits hautains comme nombre effacé,

Icy

Icy Cartage estre ne doit obmise,
Dont le renom n'est encor trespasé,
Quoy que t'amour reçeut fin par malheur,
Virgile enfait, diligent Emmasleur,
Et muniteur de ta grand doleance,
Pour auoir pris d'Enée l'alliance,
Qui te punit sans aucun demerite,
Ce nonobstant ha premiere audiance
L'œuure parfait de Dame Marguerite.

ENVOY.

Prince ie dis en sommaire substance
Que vous deués aussi au vray s'entendre
Faire tout fait comme chose prescripte,
Et celebrer par tres-iuste sentence
L'œuure parfait de Dame Marguerite:

Vt cúmque sors tulerit, *Quoy qu'il aduienne.*

BVENC.

CEVX du nom, & armes de Buenc (famille fort ancienne de Bresse) ont fait bastir le Chasteau de Buenc, & luy ont donné leur nom. Il est situé sur vne Colline dans la Parroisse d'Hautecour; & sa structure tesmoigne assés son antiquité. Iean de Buenc Cheualier qui suiuit Amé IV. Comte de Sauoye en toutes les guerres qu'il eut auec ses voisins, eut infeudation de luy de la Iustice haute, moyenne, & basse sur tous les hommes delinquans dans sa terre de Buenc. Par lettres dattés à sainct George d'Esperanche le 1. Aoust 1294. ce Gentil-homme ayant ioüy de cette Seigneurie, la transmit à ses successeurs du nom de Buenc, du nombre desquels fut Hugonin de Buenc Cheualier, qui par Contract du Lundi auant la feste sainct Michel 1300. dattée au Pont-d'ains vendit ladite Seigneurie; & Chasteau de Buenc, à Amé Comte de Sauoye, presens Guillaume Abbé d'Ambronay; Hugues de la Rochette, & Guichard de Vaux Cheualiers. Depuis Aymon Comte de Sauoye, par le traitté qu'il fit le 5. Iuillet 1337. auec Edoüard I. du nom Seigneur de Beaujeu, luy remit les Chasteaux, & Seigneuries de Buenc; & de Coligny auec quarante mille liures Viennoises. En consideration de ce que ledit Edoüard luy auoit fait hommage des Villes, & Seigneuries de Lent, & de Toissey en Dombes, & pour recompense des dommages qu'auoit souffert Guichard Seigneur de Beaujeu son Pere, en la guerre qu'Amé IV. Comte de Sauoye auoit eu auec le Dauphin Iean ayant esté fait prisonnier du Daufin à la bataille de Varey, lesquelles places de Buenc; & de Coligny, le Comte de Sauoye donna en fief audit Seigneur de Beaujeu, pour les tenir en mesme prerogatiue que Louys de Sauoye Seigneur de Vaud, & Iaques de Sauoye Seigneur de Piemont, possedoient les terres de leurs appanages. Ce traitté fut conclu en l'Abbaye d'Ambronay. Le Seigneur de Beaujeu, en suitte de ce traitté ayant esté fait Seigneur de Buenc, il y establit vn Iuge: & des Officiers les appellations desquels ressortissoient au Bailliage de Beaujolois; ce qui a duré iusques à la restitution faite au Duc Emanuel-Philibert, de ses Estats en l'an 1559. qu'elles se releuerent au Senat de Chambery, car du temps du Roy Henry II. y ayant eu grosse difficulté pour cela, par Arrest du grand Conseil de Paris du 27. Octobre 1551. il fut dit que les appellations du Iuge de Buenc, se releueroient au Bailliage de Beaujolois, ainsi qu'il auoit tousiours esté practiqué par le passé. Or reuenant à nostre sujet Antoine Seigneur de Beaujeu, & de Dombes fils d'Edoüard, vendit du consentement du Comte de Sauoye ladite Seigneurie de Buenc, à Humbert de la Baume Cheualier Seigneur de Fromentes, auec Iustice haute, moyenne, & basse, à la reserue de l'hommage, & du ressort en l'an 1371. auparauant le Seigneur de Fromentes n'en auoit que la garde pour le Seigneur de Beaujeu, ce qu'on apprend d'vne declaration faite par ledit Antoine Seigneur de Beaujeu en l'an 1370. par laquelle, il le tient deschargé de l'incendie du Chasteau de Buenc; en suite Humbert de la Baume fit hommage de ladite Seigneurie à Edoüard Seigneur de Beaujeu, à Paris en l'hostellerie de l'Ours, le 19 Ianuier 1377. presens Girard d'Estrés Docteur és Loix Chancelier de Sauoye, Simon de Dracé, Girard de Chintré, & Iean de Chales Cheualiers: Or il arriua en l'an 1390. que le Seigneur de Beaujeu, ayant receu quelque desplaisir du Seigneur de Fromentes, enuoya des troupes qui se saisirent par force du Chasteau de Buenc, surquoy Humbert de la Baume se pourueut au Comte de Sauoye comme Souuerain, pour auoir raison de cette inuasion. Le Comte assigna iour au Seigneur de Beaujeu, & au Seigneur de Fromentes dans la Ville de Bourg, pour terminer ce different, & iusques à ce, il ordonna que le Chasteau de Buenc seroit remis au Mareschal de Sauoye, au iour de l'assignation qui estoit le 29. May 1390. Edoüard ne comparut point, ains seulement se trouuerent pour luy Guichard, & Guy de Marzé; Rodolphe de Trezettes, & Guillaume de Viege Cheualiers, Vincent de Briandas Docteur és Loix, & Philippes Hugan licentié en droit, qui dirent les raisons du Seigneur de Beaujeu. Mais le Comte n'ayant rien voulu determiner que le Seigneur de Beaujeu n'y fust, ordonna que luy & le Seigneur de Fromentes comparoistroient tous deux en personne par deuant luy. Le 15. Iuin suiuant, dans la mesme Ville de Bourg, l'effet de cette Ordonnance fut tel que le Seigneur de Beaujeu apprehendant que le Comte de Sauoye ne fauorisast la cause du Seigneur de Fromentes, consentit qu'il fut restably en la possession du Chasteau de Buenc, en suitte dequoy Humbert de la Baume en prit possession; & mourant le laissa à Bon de la Baume Seigneur de Fromentes son fils, dernier de la maison des Seigneurs de Fromentes, lequel estant mort sans lignée, Huguette de la Baume Dame de Fromentes sa sœur; & heritiere deuint Dame de Buenc, & le porta en dot auec plusieurs autres terres à Iaquemard Seigneur de Coligny, & d'Andelot, d'où vient qu'il demeura en la main des aisnés de la maison de Coligny, iusqu'à ce que le 28. Iuillet 1494. Iaques Seigneur de Coligny, & de Chastillon, & Gaspard de Coligny Seigneur de Fromentes freres, du consentement de Leonor de Courcelles leur Mere, le vendirent à Gilbert Andreuet Seigneur de Beaurepaire, & de sainct Iulien, duquel ils le retirerent le 20. Septembre 1497. par droit de reachept. Depuis Antoine de Coligny, petit fils dudit Iaquemard Seigneur de Coligny l'eust pour son partage. C'est luy qui fit la branche des Seigneurs de Crecia; & de Verjon, en la famille desquels la Seigneurie de Buenc est tousiours demeurée, & Ioachim de Coligny Cheualier, Marquis de Coligny, & d'Andelot, Baron de Crecia, & de Verjon, en ioüit à present sous le titre de Baronnie.

Titr. de la chăb. des Cőt. de Sauoye.

Tit. de la maison de Chasteau vieux

Titr de la Chăbre des Cőptes de Dauphiné.

Tit. de la maison de Coligny.

BVESLE.

AVTREFOIS Buesle estoit vn Prieuré tres-ancien de l'Ordre de sainct Benoit, duquel le fondateur est ignoré, il fut delaissé à l'Eglise de Tournus par Alexandrine de Vienne fille du Comte de Mascon, & femme d'Vlrich Sire de Baugé, & de Bresse, ce que nous apprenons d'vn traitté fait entre Renaud, ou Raynald Sire de Baugé, & de Bresse, & le Monastere de Tournus de l'an 1247. par lequel le Sire de Baugé confirme ce delaissement, & promet de n'y apporter aucun empeschement, depuis ce temps-là le Prieuré de Buesle a tousiours dependu de l'Abbaye de Tournus, ce n'est pourtant auiourd'huy qu'vn simple Doyenné vny à la Mense de l'Abbé.

Tit. de l'Abbaye de Tournus.

CESIRIA.

CEVX de Cesiria croyent que Iules Cæsar soit leur fondateur, & la plus grande preuue qu'ils en ayent, c'est le rapport du nom de Cesiria à Cæsare, & que le Village de Mont-Iuli qui en despend, & en est proche, a esté ainsi nommé *Quasi Mons-Iulij*, & ce qui pourroit fortifier ceste coniecture est, qu'au dessus du Village de Mont-Iuli, il y a des vestiges d'vne Castrametation que la vieille tradition du Pays attribué à Iules-Cæsar ainsi que nous auons dit cy-dessus. *Delexius in Chorographia Sabaudiæ*, en parle ainsi. *Extat non procul ad Montisreuersi radices, Cæsarea à Iulij Cæsaris transitu (qui eo loco contra Heluetios Galliæ inhiantes Castra metatus est) nuncupata, cohæret ab alio latere monti paulò submissiori, qui ea de re Iulij Mons in hodiernum vsque diem retinet.* Mais comme ces tesmoignages sont incertains, & de choses fort eslognées, ie n'en ose rien asseurer. Ce n'est pas que Cesiria ne soit aussi ancien que lieu de la Prouince, car ie treuue qu'il a esté basty par les Sires de Coligny, qui estoient Seigneurs du Reuermont dans la maison desquels il estoit auant l'an 1200. & en ce temps-là Cesiria estoit construit en l'endroit, où est auiourd'huy le Village, où il y a encor vne grande ruë appellée la ruë de Coligny; & la Tour de la maison qui appartient à Maistre Gaspard Trolliet Chanoine en l'Eglise Nostre Dame de Bourg, estoit vne des Tours qui seruoit de closture alors à Cesiria. Estienne de Coligny Cheualier Seigneur de Coligny, & d'Andelot vendit ceste Seigneurie à Amé IV. Comte de Sauoye, auec celle de Iasseron par contract de l'an 1307. de sorte qu'en qualité de Seigneur de Cesiria estant à Chambery, il accorda aux habitans quelques priuileges touchant les criées des vendanges, & garde des vignes par patentes du 11. May 1319. & en l'an 1329. & le 15. Feurier, Edoüard Comte de Sauoye son fils, pour l'ornement de sa Seigneurie du Reuermont, voulut faire Cesiria Ville, & à cét effet ottroya à tous les habitans qui y estoient pour lors, & à tous ceux qui y viendroient à l'aduenir, des tres-belles concessions, immunités & franchises, auec vn establissement de loix, & de reglements, sur toutes sortes d'affaires, & procés Ciuils, & Criminels, qu'il iura d'obseruer. Apres son decés Aymon Comte de Sauoye son frere luy ayant succedé, & s'estant treuué à Cesiria le 17. Septembre de ladite année 1329. confirma lesdites franchises. Mais Cesiria ayant esté ruiné trente ans apres, ou par la guerre, ou par quelque autre calamité du temps. Amé Comte de Sauoye surnommé le Comte Verd, permit aux habitans de Cesiria, de faire rebastir leur Ville au clos l'Abbé qui est le lieu, où on void à present ce qu'on appelle la Ville de Cesiria. Les lettres de ceste concession sont dattées à Bourg le 3. May 1370. present, Girard d'Estrés Chancelier de Sauoye, les Seigneurs de Murs, & de Fromentes Cheualiers, à quoy l'Abbé d'Ambronay Prieur de Cesiria donna consentement à cause que l'endroit, ou on pretendoit de faire ceste construction luy appartenoit en toute proprieté, & comme Amé de Sauoye fils dudit Comte Verd, fut fait Seigneur de Bresse, & de Montluel à titre d'appanage, les habitans de Cesiria luy demanderent confirmation de leurs franchises, ce qu'il leur accorda à Cesiria le 2. Feurier 1378. qui fut appreuué par Amé VII. du nom, Comte puis premier Duc de Sauoye, par ses lettres dattées au Pont d'Ains le 9. Nouembre 1393. en presence d'Odo de Villars, d'Antoine de la Tour, de Rodolphe de Grueres, du Seigneur de Corgenon, & de Pierre Colomb Prieur de sainct Pierre de Nantua: & apres que la Ville eust esté rebastie, le mesme Amé par autres lettres patentes dattées à Bourg le 5. Octobre 1396. presents, Odo de Villars Gouuerneur de Sauoye, Yblet de Chalant Capitaine de Piedmont, & Iean de la Baume Seigneur de la Valesin, declaira que les habitás de la Nouuelle Ville iouyroiét des mesmes priuileges qui auoient esté baillés à la vieille Ville, & qu'ils se seruiroyent de la mesure de Coligny, ainsi qu'ils auoient tousiours fait, & y adiousta par nouuelle concession, qu'ils ne payeroient aucuns lods des Douaires, ny des Eschanges sinon au cas qu'il y eust des soutes. Ces ancienes, & nouuelles franchises ont esté confirmées par les Successeurs du Duc Amé, sçauoir par le Duc Louys à Geneue, le penultiesme Ianuier 1451. presents Iaques des Comtes de Valpergue Chancelier de Sauoye, Iean du Saix Seigneur de Ryuoire, & Boniface du Saix Seigneur de Rignia. Et par le Duc Philibert à Geneue le 12. Aoust 1499 presents René Bastard de Sauoye Comte de Villars. A de Montfalcon Euesque de Lausanne, Louys Comte de la Chambre Vicomte de Maurienne, Gabriel de Seyssel Baron d'Aix. A Baron de Viry, Iean de Chales, & Antoine de Rosillon Seigneur de Beauretour. Cesiria par le discours que nous venons de faire auoit tousiours esté en la maison de Sauoye, depuis l'an 1300. & n'en sortit que sous le Duc Emanuel-Philibert, qui le bailla à la sacrée Religion des Saincts Mauris, & Lazare. Mais Charles Emanuel Duc de Sauoye son fils, grand Maistre, & administrateur dudit Ordre, donna d'autres biens à la Religion pour auoir l'alienation libre de cette terre, en suite dequoy par contract passé à Thurin le 29. Iuin 1586. il vendit, & infeuda la Ville, & Village de Cesiria, auec les Chasteaux, & Villes du Pont d'Ains, Treffort, & Iasseron en toute Iustice, haute, moyenne, & basse, tant en premiere que seconde instance, à Ioachim de Rye Cheualier Seigneur de sainct Claude, & les siens, ainsi que nous dirons au Chapitre de Treffort. Tandis que Ioachim de Rye a vescu, il a esté Seigneur de Cesiria, comme Marquis de Treffort,

Tit. de l'Abbaye d'Ambronay.

Tit. de la maison de Ville de Cesiria.

Idem.

Idem.

Idem.

fort ; mais ce Marquisat ayant esté vendu à requeste de ses Creanciers pour payement de ses debtes. François de Bonne Duc de les Diguieres Mareschal puis Connestable de France s'en rendit achepteur, & en a iouy iusqu'à son decés. Françoise de Bonne sa fille, vefue de Charles sire de Crequy Duc, Païr, & Mareschal de France apres auoir possedé long-temps Cesiria, comme despendance dudit Marquisat de Treffort. La laisśé à François de Crequy, de Bonne Duc de les Diguieres, qui la vendu depuis, le 22. d'Auril 1648. à Rostain-Antoine d'Vrre Cheualier Seigneur d'Aiguebonne Gouuerneur de Cazal, & du Duché de Mont-Ferrat. Le territoire de Cesiria, & de Mont-Iuly est recommandable par la bonté de l'air, & des bons vins qu'il produit, la Ville fut ruinée par le Duc de Biron, lors de la conqueste de Bresse en l'an 1600. il y a vne iolie Eglise sous le vocable de sainct Laurent laquelle est vnie au Chapitre de Nostre Dame du Pont de Vaux.

Il y auoit autrefois vn Prieuré de Moynes de l'Ordre de sainct Benoist, de la fondation duquel il m'a esté impossible de rien apprendre, ny des Prieurs qui y ont esté, parce qu'il est vni à la Mense de l'Abbé d'Ambronay, depuis le 3. Octobre 1318. ie treuue pourtant vn Guy Prieur de Cesiria tesmoin d'vne Donation que Richard de Benonce Cheualier fit au mois de May 1135. aux Religieux Chartreux de Portes, de tout ce qu'il auoit au Village de Benonce. C'est ce mesme Guy, dont il est parlé en la chatte de la fondation de cette Chartreuse en l'an 1115.

CESSIA.

Le Village de Cessia, & sa Parroisse estoient des anciennes appartenances de Montdidier, en laquelle ainsi qu'en la terre de Cornod, Gaspard de Cheuriers Escuyer Seigneur de la Saugerée, auoit la cinquiesme partie comme coheritier de Charles Emanuel de Seyturier Baron de Cornod, & de Montdidier son Oncle ; mais parce que Louys de Seyturier Seigneur de la Verjonniere Baron de Beost, de Chastenay, & de Montfalcon auoit acquis les autres portions, pour faire celle du Seigneur de la Saugerée, on en demembra le Village, & la Parroisse de Cessia en toute Iustice haute, moyenne, & basse, par traitté du second de May 1647. tellement qu'à present il est Seigneur de Cessia.

CHAFFAVT.

Cette Seigneurie a esté demembrée de celle de sainct Estienne du Bois, laquelle appartenoit autrefois aux Musys anciens Gentils-hommes de ce pays, & fut donnée en partage à vn puisné nommé Iean de Musy Cheualier qui testa le 1. d'Auril 1365. c'est luy qui le premier a porté la qualité de Seigneur de Chaffaut, il laissa vn fils appellé Iean de Musy comme luy, qui n'eust q'vne fille nommée Isabeau de Musy Dame de Chaffaut mariée en l'an 1458. à Antoine de Vaugrigneuse Damoiseau puisné, de l'ancienne maison de Vaugrigneuse, duquel elle n'eut enfans, & toutefois il fut son heritier ; ses Successeurs possederent cette maison iusques à Louys de Vaugrigneuse Seigneur du Chaffaut, qui entre autres enfans laissa Anthoinette de Vaugrigneuse heritiere du Chaffaut alliée en l'an 1511. auec Alexandre d'Arlos Escuyer Seigneur de la Seruette en Bugey, par ce moyen la Seigneurie du Chaffaut entra en la famille d'Arlos, où elle a demeuré plus de six vingts-ans, enfin Claude d'Arlos Escuyer Seigneur de Chaffaut, Capitaine au Regiment de la Motte-Houdancourt dernier de cette branche d'Arlos, estant decedé sans enfans en l'an 1638. Anne-Lucresse de Vidart, sa vefue luy a succedé par testament, elle se remaria à Claude de Vallerot Escuyer Seigneur de Flamerans, qui comme son heritier est auiourd'huy Seigneur de Chaffaut, cette maison est dans la Parroisse de sainct Estienne du Boys.

CHALES.

Encor que la structure de ce Chasteau soit moderne ; neantmoins son Origine est asśés ancienne, car Pierre de Chales Gentil-homme Bressan, le fit bastir en l'an 1300. au milieu du chemin qui va de Bourg à Chales en vn pré, où s'en voyent encor les vestiges & luy donna son nom ; mais comme la situation en estoit mal saine, & subiette au desbordement des eaux, Iean de Loriol Seigneur de Chales Conseiller ; & Chambellan du Duc de Sauoye, & son Gouuerneur en Bresse, & Bugey le fit demolir, & rebastir au lieu, où on le void à present, ayant obtenu du Duc Philibert permission de rendre ladite maison forte, y faire Tours, Pontleuis, fosśés, & autres constructions comme les Seigneurs Bannerets du Pays peuuent faire en leurs Chasteaux, & Maisons, par lettres dattées à Chambery le 2. Octobre 1503. presents Aymé de Montfalcon Euesque de Lausanne, Guy de la Baume Seigneur de la Roche du Vanel, Antoine de Gingin Seigneur de Diuone president, Angelin Prohane President Patrimonial, Amé de Chales Maistre d'Hostel ; & Iean de Noyelle general des Finances de Sauoye. Dés la premiere construction de cette maison. Pierre de Chales en fit hommage au Comte de Sauoye, le Vendredy 8. Nouembre 1323. presents Lancelot, & Odo de Chandée Cheualiers, & Pierre de Clermont Seigneur de sainct Ioyre ; & la laissa à ses Successeurs du nom, & armes de Chales qui l'ont possedée iusqu'à l'an 1350. que Pierre de Chales petit fils du susdit Pierre, & Seigneur de Chales, ne laissa qu'vne fille appellée Ieanette de Chales son heritiere, Espouse d'Hugonet de Rossillon Damoyseau, d'où sortit vn fils appellé François de Rossillon Cheualier Seigneur de Chales heritier de sa Mere, par

Titr. du Chast. de Chales.

Tit. de la Chamb. des Cōp. de Sauoye.

par testament de l'an 1361. lequel n'eust que deux filles l'vne nommée Iaquemette de Rossillon Dame de Chales, femme de Pierre de Bouezar Cheualier Seigneur d'Ambleon, lequel elle fit son heritier par testament du 18. May 1407. quant à l'vsufruit tant seulement, & en la proprieté, Ieanette de Rossillon sa sœur, femme de Sibued de Virieu Cheualier Seigneur de Fauerges en Viennois, qui dés là fut Seigneur de Chales; ce Sibuet de Virieu, fut Pere d'Antoine de Virieu aussi Cheualier Seigneur de Fauerges, & de Chales, lequel pour payement d'vne partie de la dot de Marie de Virieu sa fille, femme de Iaques de Loriol Cheualier, luy remit ladite Seigneurie de Chales, en l'an 1435. qui est le titre en vertu duquel sa posterité en a iouy. Or cette maison de Loriol de la Branche de Chales estant faillie en la personne de Iean de Loriol Seigneur de Chales, & de Corgenon la Seigneurie de Charles arriua par succession à Iean Philibert de Chales son Neueu Abbé d'Ambronay, Euesque de Maurienne, & de Bourg, & en ayant iouy quelques années ses Creanciers, du nombre desquels estoit Charles de Varax Seigneur de Crangeac, firent vendre cette terre, dont se rendit achepteur ledit Charles de Varax, qui la remit le 14. Iuin 1574. à Philibert de Malyuert Seigneur de Conflens, & de Corueyssia. Mais Louyse de Cusinens femme de pierre de Caluxe Seigneur de Fenis en Piemont, Niece de l'Euesque de Bourg, & sa Creanciere pour la dot de Marie de Chales sa Mere, en entreprit la reuente, tellement que Chales fut de nouueau vendu, & deliuré à Claude de Briord Seigneur de la Serra, qui le retroceda audit Sieur de Conflens. Claude-Antoine de Malynert Seigneur de Conflens, & de Corueyssia, son petit fils l'a possedé long-temps, & du viuant de Gaspard de Malyuert son Pere Seigneur desdits lieux, a porté le titre de Seigneur de Chales, depuis il l'a vendu à Marie Olier de Nointel Comtesse de Mont Reuel, par Contract du 13. Septembre 1643. qui a fait demolir l'ancien Chasteau, & a mis la maison en l'estat qu'on la void à present. Laquelle sans contredit sera la plus belle de la Prouince estant acheuée.

LE CHANAY.

IL y a deux Maisons Nobles en Bresse, qui portent le nom du Chanay, celle-cy est située dans la Parroisse, & mandement du Pont de Veyle, & s'appelle communement le Chanay Mont-Iouuent, à cause que les Seigneurs de Mont-Iouuent la possedent. Le premier Seigneur de Chanay a esté Amé de Macet Cheualier, qui viuoit en 1350. à qui la rente, & le fief du Chanay furét baillés par le Comte Verd, pour recompense de seruices. Cette race des Macets Seigneurs de Chanay; & de Treyuerneys, faillit en Petremand de Macet Seigneur desdits lieux, qui deceda sans enfans en l'an 1460. laissant ses biens à Beatrix de Macet sa sœur Espouse d'Antoine de Lay Seigneur du Chastelard en Dauphiné, auquel elle porta la Seigneurie du Chanay, le fils duquel, aussi appellé Antoine de Lay Seigneur du Chastelard, & du Chanay, le bailla en dot à Claudine de Lay sa fille, femme de Bernard de Montjouuent Seigneur de Ioudes en l'an 1479. c'est depuis ce temps-là que les Seigneurs de Montjouuent deuindrent Seigneurs du Chanay, en la maison desquels, il est tousiours demeuré iusqu'à present. Pierre de Montjouuent fils de Claude Baron de Montjouuent, Seigneur de Boha, & de la maison forte d'Eschalon Maistre de Camp de Caualerie, pour le Roy de Portugal descendu de cette Claudine de Lay Dame du Chanay, en est auiourd'huy Seigneur.

LE CHANAY-FEILLENS.

NOvs appellons ce fief le Chanay-Feillens, pour le distinguer d'auec celuy dont nous venons de parler, & parce qu'originellement, il est sorty de la maison de Feillens: en effet Hugues de Feillens Seigneur dudit lieu, Vidame de Geneue, qui viuoit en 1320. en fut le premier Seigneur, entre autres enfans il eust Amé de Feillens Seigneur du Chanay, qui fit la branche des Seigneurs de Vologna, & du Chanay, de la maison de Feillens, qui ont long-temps tenu le Chanay, leur branche faillit en la personne de Louys de Feillens, Seigneur de Vologna, du Chanay, & de Creuecœur, qui mourut sans enfans, ayant institué heritier Pierre de Moyria fils d'Antoine de Moyria Seigneur dudit lieu, & de Mailla en Bugey, lequel apres auoir possedé quelques années la Seigneurie du Chanay, en passa vente de l'authorité de sondit Pere, le 24. Nouembre 1556. à Octauian Cochet Bourgois de Baugé, les heritiers duquel la remirent à Pierre de la Geliere Seigneur de Cornaton le 29. Mars 1564. & comme le Seigneur de Cornaton deceda sans lignée, Louyse de la Geliere sa sœur, & heritiere vefue de Claude de Becerel Seigneur de Marlia, vendit le Chanay à Philiberte Mareschal vefue de Philibert du Clos Controllent general de Sauoye, Bresse, & Bugey, à laquelle succeda Iean Philibert du Clos Seigneur du Chanay, leur fils mort à Louuain estant Capitaine au Regiment de Choin, auiourd'huy est Seigneur du Chanay, François du Clos son frere, & heritier qui a esté grand Preuost de Bresse, Bugey, Valromey, & Gex: La maison du Chanay, est en la Parroisse de Dommartin de Larrenay, sur le grand chemin de Bourg à Pont de Vaux.

CHANDE'E.

IL y a grande apparence qu'Hugonin, ou Hugues de Chandée premier du nom viuant en l'an 1270. aye fait bastir ce Chasteau, parce qu'il est le premier qui en a porté la qualité, & en fit hommage en l'an 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse, quoy qu'il en soit il est certain que les Seigneurs de Chandée luy ont donné leur nom, & qu'il est demeuré en leur famille depuis l'an 1280. iusqu'au decés de Claude Baron de

de Chandée, & de Montfalcon dernier de la maison qui mourut sans enfans, & fit son heritiere Marie de Chandée sa sœur femme de Pierre de Feillens dit de Moyria Seigneur de Vologna. Mais Claudine de Rogemont sa vefue obtint cette terre par discussion pour payement de sa dot, & aduantages matrimoniaux, & la laissa par testament à Baltazard de Rogemont Seigneur dudit lieu fils de Iean de Rogemont Seigneur de Rogemont, & de Pierrecloux, & de Beatrix de Grolée son Neueu, lequel n'a point esté marié, tellement qu'estant venu à mourir sans lignée, Hugues de Rogemont Seigneur de Pierrecloux son frere, herita de Chandée, les heritiers duquel le possedent à present sous le titre de Baronnie. De toute ancienneté il y auoit Iustice haute, moyenne, & basse à Chandée laquelle s'estendoit dans toute la parroisse, & dixmerie de Vandeins, & de Pollia, & sur les hommes que le Seigneur de Chandée auoit és Parroisses de Montfalcon, S. Martin le Chastel, Montcel, Chaueria, Attigna, Chasne, S. Denys prés Bourg, Viria, Fleyria, & Meyseria, outre la riuiere de Vesle, & pour regard des hommes que le Seigneur de Chandée auoit hors des susdites parroisses, il n'auoit que Iustice moyenne, & basse sur eux, mais parce que le Prince auoit quelques subiets dans les parroisses, & dixmeries de Vandeins, Chaueyria, & de Pollia qui estoient meslés auec ceux du Seigneur de Chandée aussi bien que leurs redeuances. Hugonin Seigneur de Chandée Gouuerneur, & Baillif de Bresse, fit proposer à Philippes de Sauoye, Comte Baugé, Seigneur de Bresse de luy bailler & remettre tous les hommes, seruis, & droits Seigneuriaux à luy deus és Villages, & parroisse de S. Denys pres Bourg, Fleyria, Egrefueil, Vacagnole, & en la Chastellainie, & mandement de Bourg, de Pont de Vesle, & de Baugé, moyenant que le Comte de Baugé luy remit tous les hommes qu'il auoit à Vandeins, Chaueria, & Pollia, auec les seruis, & droits par eux deus. Surquoy furent deputés par le Prince Antoine Boissier Procureur Fiscal, Perrin Hachard Receueur des Comptes, & deux Commissaires d'Extentes pour s'informer de la qualité, & valeur des choses offertes par le Seigneur de Chandée par lettres dattées à Bourg le 5. Nouembre 1475. lesquels ayans rapporté qu'en cette proposition, il n'y auoit rien qui fut desauantageux au Prince, par lettres patentes dattées à Bourg le 10. Iuillet 1478. presens Antoine de la Palu Seigneur de Corent, Siboed de Loriol Chancelier, Iean Guillod Lieutenant, Iean Focrand Aduocat Fiscal, Aymé de Candie Maistre d'Hostel, & Pierre de Bolomier Maistre des Requestes, le Comte de Baugé fit ledit Eschange à la reserue du droit de subside sur les hommes par luy eschangés de l'Abbergeage des Moulins, & Battoirs, sur les riuieres de Vandeins, & de Pollia (fors és lieux où le Seigneur de Chandée auoit Iustice) & des chemins publics de Bourg à Baugé, & au Pont de Vesle, & en la parroisse de Pollia suiuant les limites y designés; outre quoy le Comte de Baugé quitta au Seigneur de Chandée l'hommage que luy deuoit Iean de Colomb Seigneur de Chauaux, & tous autres hommages à luy appartenans dans les parroisses, & dixmeries de Vandeins, & de Pollia, & pour mieux reconnoistre ses seruices, & ceux que ses predecesseurs auoient rendus à la Serenissime Maison de Sauoye, mesme la despence supportée par ledit Seigneur de Chandée en diuerses Ambassades faites en France, & vers le Duc de Milan, il luy conceda le second degré de Iurisdiction, auec pouuoir d'establir vn Iuge d'Appel dans la Seigneurie de Chandée appartenances, & dependances qui connoistroit de toutes causes Ciuiles; & Criminelles à l'exception des cas de droit, & du Statut, dont les appellations se releueroient au Bailliage de Bresse, luy permit de plus de faire Eriger fourches patibulaires, & Piliers de Iustice, où bon luy sembleroit dans l'estenduë de sa terre à la charge de tenir le tout de luy en fief, & hommage ce qui fut ainsi executé: le Chasteau est en la parroisse de Vandeins bien basti; mais en vne situation trop marescageuse.

CHARETSIA.

PAR l'hommage que Guillaume de Malaual Cheualier fit à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Montluel le 26. Iuin 1378. il se void qu'il estoit deja Seigneur de Chareysia, lequel il tenoit en fief du Seigneur de Bresse, ses descendans ont tousiours possedé ce fief depuis ce temps-là, iusques à Marie de Malaual Dame de Chareysia, fille d'vn autre Guillaume de Malaual Seigneur de Chareysia, & de Ieane de Becerel, laquelle en 1475. fut mariée auec Pierre d'Arlos Seigneur de la Seruette, auquel elle porta la Seigneurie de Chareysia en dot, Claude d'Arlos Seigneur de la Seruette, & de Chareysia petit fils dudit Pierre, ayant eu entre autres enfans Pierre, & Louys d'Arlos, ils firent partage de son hoirie le 9. Septembre 1578. par lequel, la Seruette arriua à Pierre d'Arlos, & Chareysia audit Louys; ce Louys d'Arlos par des conuentions particulieres, remit Chareysia à Philiberte de Seyturier Dame du Chaffaut, de laquelle Pierre d'Arlos Seigneur de la Seruette l'acquit; mais Iean Vuillard Bourgeois de Treffort Creancier dudit Louys d'Arlos, fit subhaster ladite Seigneurie de Chareysia sur ledit Pierre d'Arlos, & en à iouy, & apres luy Maistre Clement Vuillard son petit fils tres-digne Conseiller au Siege Presidial de Bourg, & Bailliage de Bresse qui est auiourd'huy Seigneur de Chareysia; cette Seigneurie est en la Parroisse de S. Estienne du Bois, & consiste en vn Domaine, vne rente Noble, & vne forest, il y a moyenne, & basse Iustice.

CHASSAGNE.

CETTE Abbaye est vne filleule de celle de S. Sulpice en Bugey, dont l'Abbé se qualifie *Pater Abbas immediatus Monasterij Cassaniæ.* Ce qui a esté connu par Manriques. *In Annalib. Cisterc. Tomo I. ad Ann. Chri.* 1162. Le fondateur est Estienne II. du nom Sire de Villars, car en l'an 1145. estant sur le point de faire le voyage de la Terre sainte à la Croisade du Roy Louys le ieune, il donna à l'Abbaye de S. Sulpice le Maix de Chassagne, granges, & possessions voysines, mesmes la grãd forest de Chassagne, afin que les Moynes priassent Dieu pour luy, & y adiousta estant à Lyon, les Maix de Pomiers, & de Corsendum, ce qui fut

receu & accepté par Aynard Abbé de S.Sulpice. Mais le Sire de Villars estant de retour de Palestine, eut differend auec l'Abbé Aynard, sur ce qu'il soustenoit, qu'en luy faisant cette liberalité, Aynard luy auoit promis de faire construire vne Abbaye à Chassagne, ce qu'il denioit, & refusoit de faire, en haine dequoy, les gens du Sire de Villars firent plusieurs dommages a l'Abbé, & aux Religieux de S.Sulpice, dont s'estant repenti. Il quitta cette pretention, & s'en alla à S.Sulpice, où il iura sur l'Autel de viure en paix auec l'Abbé auquel il donna encor certains fonds. Les hostages qu'il bailla pour cette paix sont Pierre de la Palu, Dalmace de S. Triuier, Pierre de Vassalieu. Robert de Rinieu, Berard son frere, & Berard de Loyes Cheualiers. Presens Hugues de sainct Triuier, Estienne de Quincieu, & Guy de Corsant Religieux à S.Sulpice en l'an 1158 Neantmoins l'Abbé pour satisfaire au Sire de Villars, se resolut de faire bastir vne Abbaye en ce lieu-là, de sorte qu'en l'an 1170. on y ietta les premiers fondemens, & y furent enuoyés des Religieux de S.Sulpice, & vn Abbé nommé Vtfred: & comme en ce temps-là, la pieté estoit au plus haut point, cette maison accreut dans peu de temps en biens, par les liberalités de tous les Seigneurs, & Gentils hommes des Pays circonuoysins, ainsi que nous dirons plus particulierement. Le Pape Alexandre III. prit ce Monastere sous sa protection, appreuua les donations à eux faites; & leur accorda exemption de dixmes pour les fonds que les Religieux cultiueroient, de leurs propres mains, par deux Bulles, l'vne dattée à Agnagne, l'autre à S Iean de Latran l'an 17. de son Pontificat, ce que le Pape Innocent III. leur confirma l'an 1205. le Monastere, & l'Eglise sont en fort mauuais estat par la negligence des Abbés Cõmandataires Hors de l'enclos du Conuent, il y a la Chappelle de saincte Catherine, où il se fait des miracles tous les iours, ce n'estoit iadis qu'vn Hospital pour les pauures, où neantmoins il y auoit desia grande deuotion, ainsi qu'on l'apprend d'vne Bulle du Pape Clement qui y accorda des Indulgences: A Chassagne il n'y a d'Officiers que le Prieur, Sousprieur, Sacristain, & Celerier. Pour tous Benefices qui en dependent quant au patronage seulement, il y a la Cure de S. Germain d'Amberieu, vne Chappelle en l'Eglise S. Triuier en Dombes, sous le Vocable de S. Antoine, & vne autre en l'Eglise de Rerieu, encor tout cela est en litige. Quant aux Abbés voyci ceux dont i'ay eu connoissance.

Preuues pag. 94. — *Tit. de l'Abbaye de Chassagne.*

1. Vtfred est le 1. Abbé, & celuy qui enuiron 1165. receut la concession que fit Estienne 2. du nom Sire de Villars aux Religieux de Chassagne, du pasturage pour leur bestail, & perception des eaux dans sa terre, & de l'exemption de toutes Leydes, & Peages. Guichard Archeuesque de Lyon present, Berard de Loyes, Pierre de la Palu, Pierre de Vassalieu, & Estienne de Quincieu Cheualiers, & porte ce titre, que tout ce que les Religieux presens, & à venir acquerroient mounant de son fief leur seroit allodial Ce Seigneur eust tant de satisfaction de la construction de cette Abbaye, que tandis qu'il vesquit, il leur fit des grands biens, car il leur donna sous cét Vtfred, les dixmes de Ioyeu, & la Seigneurie de Monthogon, prés de Dompierre de Chalamont en 1175. c'est luy qui en fut le vray fondateur, d'où vient que les Sires de Toire, & de Villars; les Ducs de Sauoye, Comtes, & Marquis de Villars, ont tousiours pris cette qualité, & qu'ils ont la garde de l'Abbaye de Chassagne pendant la vacance. A son exemple Tardine Dame de Montbozol donna le Maix de Montbozol. Estienne de Chalamont Seigneur dudit lieu, & Hugues de Chalamont son frere, tout ce qu'ils auoient dela le ruisseau appellé Roennos, & au territoire, & dixmes de Montayria, du consentement d'Alard, & de Guillaume enfans dudit Estienne, ce qui se fit en mettant religieux à Chassagne Berlio de Chalamont son fils, Hugues de Chalamont Cheualier, le Moulin de Retinalds, Girard Comte de Mascon luy octroya immunité de tous peages, & Tributs dans sa terre, Guichard Seigneur d'Anton luy bailla exemption de peage par eau, Guy Comte de Forests, & Guy son fils Cheualiers, semblable exemption de toutes Leydes, & Peages, & liberté de pasturages pour leur bestail dans l'estenduë de leurs terres; & outre ce le Territoire de Fontaine, qu'il auoit eu en Eschange des Hospitaliers, le Maix de Doyol, & leur chauffage en leurs forests Aymar de Crimieu Cheualier, le Maix de Gaylone. Guy, & Rostain de Motestel, des fonds au territoire de Passieu, Vlrich de Villars Doyen de l'Eglise de Lyon leur pasturage pour le bestail de l'Abbaye de Chassagne dans ses terres. Hugues d'Hauteriue Cheualier, vne Maison, & vn Iardin à Lyon prés l'Eglise de S. Iust. Guy Seigneur de S. Triuier, tout ce qu'il possedoit au territoire de Feysens; le laisse à part quantité de fonds, prés, terres, & Estangs, qui ont esté donnés à cette Maison par plusieurs autres personnes, dont les nõs, ny la famille ne sont pas connus. Cét Vfred eust differéd auec Bozon Abbé d'Ambronay pour raisõ de deux sextiers d'auoine que Bozõ exigeoit de luy tous les ans à titre de dixme, & à cause d'vne piece de terre proche Chassagne, ce qui fut terminé amiablement entre eux. Bozon ayant quitté le tout à Vtfred, presens Ponce Prieur de Leymen, Manassés Religieux d'Ambronay, & Estienne Religieux de Chassagne.

2. Guy fut le second Abbé de Chassagne, Guichard fils de Guichard Seigneur d'Anton Cheualier luy accorda pour l'obliger de prier Dieu pour luy, & pour ses predecesseurs, que les Religieux de Chassagne; & leurs seruiteurs seroient exempts de tout peage, par terre, & par eau tiere ses Seigneuries, Ange Manriques en sa Chronique de Cisteaux, dit que Roger Comte de Carcassonne fut enterré en l'Abbaye de Chassagne en l'an 1194. & qu'il y laissa de legat vne Table d'or garnie de pierreries, ce qui ne peut estre arriué que sous cét Abbé Guy, qui succeda à l'Abbé Vtfred deja en l'an 1190. dequoy neantmoins les titres de ce Monastere ne font aucune mention.

In Chrõ. Cisterc.

3. Aymé 1206. il receut le dont que fit Guy de la Palu Cheualier, à ce Monastere d'vn tenement appellé Champremont, pour le salut de Pierre de la Palu son Pere; & de Clemence sa Mere.

4. Durand, il compromit auec le Prieur de Portes, touchant le pasquetage de la Myre; & furent Arbitres du differend Guy Abbé d'Hautecombe, Guy Prieur d'Aruieres, & Humbert Chanoine à Belley en l'an 1212.

Titr. de Portes.

5. Guibert 1214. 1215.

6. Gauthier 1220.

7. Iean, eust en l'an 1228. d'Humbert Sire de Beaujeu confirmation de ce qu'Alard, Guillaume, & Estienn de Chalamont freres; auoyent donné en fief à Chassagne, & en outre ce leur conceda immunité de peages: & de leydes dans sa terre, c'est en ce titre qu'Humbert de Beaujeu se qualifie *Humbertus Permissione Domini, Dominus Belliyoci, ac Py Guichardi filius.*

8. Thomas 1230. 1234.

9. Guy II. il fut en conteste auec Berlio de Chalamont Cheualier touchant le pasquerage qu'il disoit auoir eu dans sa terre en aumosne de Marguerite Mere dudit Berlio, ce qui fut assoupy en l'an M. C C. X X X I X. au mois de Mars: & ratifia Berlio la concession.

10. Estien

10. Estienne 1250. on n'a rien treuué de cét Abbé, sinon qu'auec le Prieur de Seillon, & Girard de la Palu Cheualier, il attesta en l'an 1257. que Barthelemy de Vaudrenens Cheualier, allant en Ierusalem; & s'estant fait Cheualier du Temple, donna tous ses biens à Berlion de Bronna Cheualier.
11. Ponce I. 1250.
12. Gauthier 1264. 1268. Renaud Comte de Forests, & Isabelle Dame de Beaujeu sa femme mirent cét Abbé, les Religieux, & le Conuent sous leur sauuegarde; & les exempterent du peage; & de la Leyde de Chalamont 1268.
13. Iean 1268.
14. Ponce 1269. 1270.
15. Nicolas 1280. 1285.
16. Henry de Villars, 1290. il fut depuis Archeuesque de Lyon.
17. Hugues 1292. 1300.
18. Guillaume 1301.
19. Raynald 1309. 1321.
20. Iean 1324.
21. Guillaume de Fetans 1331.
22. Iean 1340.
23. George Chauen 1345. 1347.
24. Estienne de Bouet; il eust differend auec Edoüard Sire de Beaujeu pour certains cens, & seruis que Guillaume de Rignieu Cheualier auoit donné à l'Abbaye de Chassagne; & que l'Abbé auoit reconneu du fief d'Isabeau de la Palu Dame de Richemont, & que le Sire de Beaujeu pretendoit estre de son arrierefief. Ils en traitterent en l'an 1389.
25. Henry du Tour 1390. 1393.
26. Iean Iulian 1394. 1438. en l'an 1422. il affranchit tous les hommes de l'Abbaye de Chassagne, qui estoient mainmortables.
27. Iacques Mitte de Cheurieres Abbé d'Ambronay 1415. fils de Iean Mitté Seigneur de Cheurieres, & d'Agnes Aleman.
28. Iean Riuier 1446.
29. Guillaume Riuier 1447. 1451. il fut deputé au Concile de Basle.
30. Benoit Dimier 1451. 1473. en l'an 1459. il eut des grosses difficultés auec Antoine de Leuis premier du nom Comte de Villars, Baron de Roche en Regnier & d'Annonay touchant la Iustice de l'Abbaye de Chassagne, droit de Guet, garde, & fortification deüe à l'Abbé par quelques habitans des enuirons de Chassagne, en tous lesquels droits l'Abbé fut maintenu par le traitté qui fut fait entre-eux.
31. Louys de Chandée 1475. il eust confirmation des franchises, droits, & libertés de l'Eglise de Chassagne, d'Antoine de Leuis Comte de Villars, Baron d'Hauuet, & de Loyes, Seigneur de Siutia, & du Chastelard le 18. May 1478. C'est luy qui remit aux Escheuins de Lyon l'Hospital du Pont du Rosne dependant de Chassagne, le penultiéme Iuillet 1478. à condition que les Religieux de Chassagne, leurs grangiers, & seruiteurs seroient exempts à l'aduenir du peage du Pont du Rosne.
32. Iean de France, natif de Bourg en Bresse 1518. 1525.
33. Donat Pioche 1525. 1535. Charles Duc de Sauoye en luy confirmant la haute, moyenne, & basse Iustice que ses predecesseurs auoient eu des Sires de Villars, luy accorda en l'an 1330. le dernier supplice que lesdits Sires de Villars s'estoient reserués.
84. Iacques Raudet 1545. 1547.
35. Claude Guynet 1549.
36. Pierre de Gondy 1548. 1569. depuis Euesques de Paris, & Cardinal estoit fils d'Antoine de Gondy Seigneur du Peron, & de Toyssey, & de Marie de Pierreuiue.
37. Iean Imbert 1571. 1572.
38. Charles Maximilian de Grillet Abbé de sainct Iean des Vignes.
39. Aymé Baronnat 1590. Abbé de Ioug Dieu en Beaujolois.
40. Nicolas Bregeat 1592.
41. Albert de Grillet de la maison des Comtes de sainct Triuier Chanoine en l'Eglise Nostre Dame de Paris, Prieur d'Inimont, & du Villars 1595. 1638.
42. Charles d'Anglure à eu l'Abbaye par resignation, d'Albert de Grillet, il est fils de Iosias d'Anglure Baron d'Autricourt Seigneur de Riel-les Aux, Certes, & Pompiere, & de Philiberte du Chastelet, il prit possession de l'Abbaye en l'an 1638. & en iouyt à present 1650.

I'ay treuué parmy les titres de Chassagne deux Abbés, Isart, & Aynard, dont ie ne sçay pas le rang pour estre tous deux sans datte.

LA CHASSAGNE.

Les premiers Seigneurs de la Chassagne furent de la famille d'Estrés; car en l'an 1400. Iean d'Estrés Cheualier, Seigneur de la Feole estoit Seigneur de la Chassagne, laquelle maison il vendit le 7. May 1412. à Estienne Burdet, les heretiers duquel l'alienerent en faueur de Iaques de Carion Escuyer, Seigneur de Lordres viuant en l'an 1470. qui transmit cette Seigneurie à ses successeurs du nom, & armes de Carion, du nombre desquels fut Iean de Carion Escuyer, Seigneur de Lordres, & de la Chassagne qui fit hommage de ladite Seigneurie de la Chassagne au Roy François I. le 3. Auril 1536. des Carions, elle passa à la famille de Sachins par l'acquisition qu'en fit Iean Philibert de Sachins Escuyer, Seigneur de Lordres, d'Antoine de Carion Seigneur de Pichod, le 23. Nouembre 1563. qui vendit depuis ladite Seigneurie de la Chassagne à Estienne Gonard Seigneur du Bioley enuiron l'an 1570. par le moyé dequoy il deuint Seigneur de la Chassagne, Preuues pag. 50.

depuis Claude Gonard Escuyer, Seigneur de la Chassagne, & du Bioley par contract l'ij. Aoust 1590. acquit les droits qu'Estiennette de Cation fille d'Antoine de Carion Conseigneur de Lordres auoit sur ladite maison de la Chassagne, enfin Iean Gonard fils dudit Claude, Seigneur de la Chassagne, & du Bioley mourant sans enfans, laissa cette Seigneurie par testament à Françoise Bachet de Meysetia sa femme auec le reste de ses biens, & de là elle paruint à Charlotte de Brie femme de Philibert de Cajot Escuyer Seigneur de Burnans fille d'vn autre lit de ladite Bachet, laquelle l'ayant possedée longues années, la donna depuis en dot à Françoise de Cajot Burnans sa fille. Espouse de Iean de Ioly Baron de Chaillouures, d'où sortit vn fils appellé Claude-François de Ioly Baron de Chaillouures Seigneur de la Chassagne decedé sans estre marié, auquel a succedé Guillaume Claude de Ioly Baron de Langes Baillif de Bresse son Oncle. Cette maison est située en la Parroisse de Neufville les Dames, il y a basse Iustice.

CHASTEAVVIEVX.

QVoy que cette maison soit bastie sur la pointe d'vn rocher, & sur le bord de la riuiere de Suran, en vn lieu ressemblant entierement à vn desert; si est-elle fort belle, & bien logeable, la passion que les Gentils-hommes auoient au temps passé de faire bastir leurs maisons en des lieux inaccessibles aux Machines de guerre dont on se seruoit alors pour prendre les places, est cause que nous en voyons beaucoup en Bresse, & Bugey, dont la situation est aussi extrauagante; car tout ce qui despend à present de Chasteauvieux estoit anciennement des mẽbres de la Seigneurie de Morestel, qui appartenoit au Comte de Sauoye, & le vieil Chasteau de Morestel, estoit au lieu mesmes où est auiourd'huy Chasteauvieux, mais apres qu'Amé 4. Comte de Sauoye & Seigneur de Bresse en l'an 1280. eust remis à titre d'Eschange à Humbert Sire de Thoire, & de Villars 4. du nom, la Seigneurie de Morestel, & tout ce qu'il auoit en ce territoire, le Site de Thoire l'infeuda peu de temps apres en Iustice haute, moyenne, & basse, auec les Villages de Grauelles, & de Confranchettes au Seigneur de la Cueüille de la maison de Luyrieux, qui pour la bienseance de sa maison de la Cueüille, ou pour acommodité particuliere, fit bastir le Chasteau de Morestel au lieu, où on voit encor les vestiges, non guieres loin de Chasteauvieux. Ce Seigneur de la Cueüille eust vne fille mariée à Iean de la Geliere Cheualier, à laquelle il bailla en dot le vieil Chasteau de Morestel, auec quelques rentes, & la Iustice, & parce que ce Chasteau estoit presque tout ruiné, Iean de la Geliere le fit rebastir, & pour le distinguer d'auec le nouueau Morestel, le fit appeller vieil Chasteau, où Chasteau vieil, & ainsi par succession de temps, le nom de Chasteauvieux luy demeura. Gillette de la Geliere Dame dudit lieu, fille & heritiere dudit Iean, s'estant marié à Pierre de la Grange Seigneur du Saix, il sortit de leur mariage deux filles l'vne nommée Guye de la Grange, femme d'Humbert de la Palu dit de Varembon Seigneur de la Roche en Reuermont; & l'autre appellée Marguerite Religieuse à Neufville en Bresse, Guye fut heritiere de la maison, & en cette qualité, & de l'authorité du Seigneur de la Roche son mary, elle vendit la Seigneurie, & maison forte de Chasteauvieux en l'an 1358 à Aymon de Coucy Cheualier fils de Pierre de Coucy Cheualier Seigneur de Tol; & de Marguerite de Genissia lequel par ce moyen deuint Seigneur de Chasteauvieux, à laquelle Seigneurie il ioignit l'acquisition qu'il auoit faite en l'an 1343. de Iean de Luyrieux Seigneur de la Cueüille, & de Morestel son Beaupere, dès Villages de Grauelles, & de Confranchettes auec la Bannerie de la forest de Morestel, A Aymon de Coucy Seigneur de Chasteauvieux succeda Edoüard de Coucy son fils, lequel en l'an 1368. remit en Eschange à Lancelot de Coucy; & à Aymon de Coucy Cheualiers freres ses Cousins germains, ladite Seigneurie de Chasteauvieux pour tous les biens qu'ils auoient à Genissia, & en tout le Bugey. De ce Lancelot de Coucy, qui prit dés là le nom de Chasteauvieux, sont yssus les Seigneurs de Chasteauvieux qui a diuers temps, ont mis cette maison en l'estat où elle est à present, & qui l'ont tenu prés de trois cents ans. Louys Seigneur de Chasteauvieux dernier de cette famille deceda sans enfans, & par testament du 30. Mars 1583. institua son heritiere vniuerselle Anne de Rochechoüart sa Mere, laquelle laissa par testament la Seigneurie de Chasteauvieux, & plusieurs autres belles terres à Marie de Chasteauvieux sa fille aisnée, Espouse de Marc de Vienne Sire de Vauillars Baron de Cleruant, duquel mariage est yssu René de Vienne Comte de Chasteauvieux, & de Confolant Sire de Vauuillars Rüaux, & de Demangeuelle, Baron d'Onon, de Fromentes, & de Cleruant, Seigneur de la Villatte, Beaurepaire, Tol, & autres places, lequel comme Donataire vniuersel de Marie de Chasteauvieux sa Mere, a esté Seigneur de Chasteauvieux, en porte le nom, & les armes; ainsi que nous auons plus particulierement deduit en la Genealogie de Chasteauvieux: & l'a donné en dot à Marie de Vienne sa fille vnique, Espouse de Charles Marquis de la Vieuuille, Lieutenant general pour sa Majesté en Champagne.

Tit. de la maison de Chasteauvieux.

CHASTELARD.

IL y a plusieurs Seigneuries en Sauoye, qui portent le nom du Chastelard, mais en Bresse nous n'en auõs qu'vne qui est le sujet de ce Chapitre la maisõ est en vn fond à trois quarts de lieüe de Bourg, dans la Parroisse de sainct Remy, & prés du Chasteau de Corgenon, elle fust bastie enuiron l'an 1280. par Berard de Lyonnieres Cheualier, du consentement de Sibile Dame de Baugé; & de Bresse, laquelle luy accorda moyenne, & basse Iustice sur ses hommes, & fiefs sous l'hommage des Seigneurs de Bresse, dont ayant iouy l'espace de quinze ans, le Ieudy apres la feste sainct Vincent 1295. il la vendit à Pierre de sainct Oyen Damoyseau, qui prit dés là le surnom du Chastelard, lequel il laissa à sa posterité auec ladite Seigneurie, elle est demeurée tousiours depuis cette vente en cette famille, iusqu'à ce qu'André Seigneur du Chastelard, viuant en l'an 1507. ne laissa que deux filles, dont l'vne qui fut Louyse du Chastelard se maria auec Bertrand du Breul Seigneur de l'Isle, & de la Bastie sus Cerdon, auquel elle porta ladite

Seigneurie en Dot, depuis Sçauoir le 5. Iuillet 1585. Elle fit donation pure, & simple à Antoine du Breul en son fils Baron de la Bastie sus Cerdon, duquel le fils qui est Bertrand du Breul aussi Baron dudit lieu de la Bastie, en ioüit à present en Iustice moyenne; & basse Car outre que Berard de Lyonnieres en auoit eu l'infeudation; & qu'en vendant cette maison, il y comprit nommement la Iustice, on apprend par les hommages que ceux du nom, & armes du Chastelard ont rendu aux Princes de Sauoye, qu'ils y ont Iustice, moyenne, & basse, entre autres par celuy que Pierre du Chastelard fit dans la Ville de Bourg à Amé Duc de Sauoye en l'an 1423. & au Duc Louys en l'an 1447. & par celuy encor que le susdit André du Chastellard fit à son Altesse de Sauoye en l'an 1507. au Chasteau d'Aix, en Sauoye. *Tilt. de la Chāb. des Cōp. de Daufiné.*

CHASTELET.

AME' IV. du nom Comte de Sauoye, Seigneur de Baugé & de Bresse, par lettres dattées à sainct Rambert le Ieudy apres la feste sainct André l'Apostre 1285. fit vn eschange auec Hugues de Chandée Cheualier, par lequel le Seigneur de Chandée luy donna la moitié de la Forest de Corcelles, auec vn estang situé au mesme lieu; & en recompense le Comte de Sauoye luy remit sa maison forte du Chastelet prés de sainct Estienne du Bois, Forests, Prés, terres, & hommes en dependans auec toute Iustice sur les hommes dudit Chastelet, & sur les autres hommes qui delinqueroient sur le fief de ladite maison, à condition toutefois que le Seigneur de Chandée, & ses successeurs en ladite Seigneurie du Chastelet seroient tenus de desliurer ladite maison audit Comte de Sauoye quand il en auroit besoin, soit pour faire la guerre, soit pour faire la paix; il fut encor conuenu entre eux que ledit Seigneur de Chandée ne pourroit prendre en fief les choses qu'il tenoit pour lors, franchement, & ligement du Duc de Bourgogne, ny du Seigneur de la Tour, ny du Seigneur de Villars, ny d'Henry de Pagny, ny du Seigneur de Beaujeu, ny d'vn autre Baron, pour nuire ou faire preiudice au Seigneur de Baugé, & quant à la limitation desdites choses eschangées, il fut arresté qu'elle seroit faicte par Ebrard de Mornay Baillif de la terre de Baugé; & par Estienne de Veyrel ou Veyrieu Arbitres conuenus, ainsi la Seigneurie du Chastelet entra en la famille de Chandée, où elle demeura fort long-temps, iusques au mariage de Beraude de Chandée, laquelle la porta en dot à Iean de Varax Cheualier Seigneur de Longmont son mary; & depuis Guillaume, Edoüard, Guygonne, & Alix de Varax leurs enfans, la reuendirent à Hugonin Seigneur de Chandée par Contract du 13. Iuillet 1397. par ce moyen le Chastelet r'entra en la maison de Chandée, d'où il sortit depuis par la vente qui s'en fit à Alexandre d'Esquiuonoya Baron de Pimorain en Comté Cheualier de l'Ordre du Roy, Conseiller, & Maistre d'Hostel ordinaire de la Reyne Catherine de Medicis, lequel n'ayant eu enfans de Marguerite de Moyria sa femme, fit donation de ladite Seigneurie du Chastelet, & de celle de Pymorain à Iean Philibert de Moyria Baron de Chastillon de Corneille son allié par tiltre du 23. Féurier 1576. & mourut en cette volonté, apres son decés Gillette de la Porte sa seconde femme s'empara de ladite Seigneurie du Chastelet, de sorte que ledit Iean Philibert de Moyria fut contraint d'auoir procés auec elle au Senat de Sauoye, ou par Arrest il eust adiudication de ladite terre à la charge toutefois de l'vsufruit de ladite Gillette de la Porte sa vie naturelle durant, duquel elle se departit par traitté du 6. Nouembre 1582. Claude de Moyria Baron de Chastillon de Corneille, gendre, & heritier dudit Iean Philibert de Moyria luy succeda en ladite Seigneurie, laquelle il vendit depuis à Iean Claude de Bordes Escuyer qui est auiourd'huy Seigneur du Chastelet, cette maison est située sur vn Costau dans la Parroisse de sainct Estienne du Boys. *Tit. de la Châbre des Cōpt. de Sauoye.*

CHASTENAT.

IL y a eu, vne fort noble & ancienne famille en Bresse qui portoit le surnom de Chastenay, de laquelle estoit Pierre de Chastenay dit le Iays Cheualier Seigneur de Chastenay, qui en l'an 1306. eust confirmation de Iustice moyenne, & basse sur ses hommes; & fiefs d'Amé Comte de Sauoye au nom d'Edoüard de Sauoye Seigneur de Bresse son fils. De cette famille, Chastenay passa à trait de temps en celle des Seigneurs de Bouuens qui l'ont gardé plus de cent ans, iusqu'à ce que Iean & André de Bouuens Seigneurs de Chastenay, & Pierre de Bouuens leur frere Religieux à Ambronay, le vendirent à Sibued de Feillens Cheualier Seigneur de Feillens le 2. d'Auril 1448. de qui la posterité la tenu long-temps. A la fin Amé Seigneur de Feillens vendit cette Seigneurie à Iaques de Monspey Cheualier, Seigneur de Beost le 29. Nouembre 1516. & comme il n'y auoit que moyenne, & basse Iustice, Iaques de Monspey II. du nom Baron de Beost, Seigneur de Chastenay, & de Montjay petit fils dudit Iaques, acquit la haute Iustice tant sur Chastenay, que dans le Village, & parroisse de Chasne, de Louys Coste Comte du Pont de Veyle, & de Chastillon par traitté du 7. Iuin 1573. Ce que le Duc de Sauoye confirma & erigea lesdites Seigneuries de Chastenay & de Chasne en Baronnie sous le tiltre de Chastenay. Iean de Monspey Baron de Beost, & de Chastenay, n'ayant laissé aucuns masles, Louyse de Monspey sa fille, & heritiere vniuerselle deuint Dame de Chastenay, & le porta en mariage auec plusieurs autres terres à Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere qui en a iouy long-temps. La maison est belle, & bien logeable en la Parroisse de Chasne, elle appartient auiourd'huy à Maistre Iean Garron Conseiller du Roy Eleu en l'Election de Bresse, par acquisition qu'il en a fait dudit sieur de la Verjonniere le 10. d'Auril 1649. *Tit. du Chasteau de Chastenay.*

CHASTILLON

CHASTILLON LE'S DOMBES.

LE vulgaire l'appelle Chastillon de Dõbes quoy qu'il n'ayt iamais dependu de la terre de Beaujeu, ny de la souueraineté de Dombes ; mais c'est par abus qu'il a esté ainsi nommé, car comme il est frontiere à la Dombes, on l'a appellé Chastillon lés Dombes, c'est à dire pres de Dombes; pour le distinguer aussi d'auec plusieurs terres, & Seigneuries qui ont le mesme nom de Chastillon, & au lieu de dire Chastillon lés Dombes, on à dit Chastillon de Dombes, ce lieu à esté ainsi appellé à cause d'vn Chasteau tres ancien qui s'y voit encor auiourd'huy (*Castellio à Castello*) lequel désja en l'an 1070. auoit ses Seigneurs particuliers du nom, & armes de Chastillon qui outre cela estoient Seigneurs de Montreuel de la famille desquels nous parlerons ailleurs. Sibille Dame de Baugé & de Bresse par le traitté qu'elle fit en l'an 1272. auec Philippes Comte de Sauoye, & de Bourgogne, luy quitta la Ville de Chastillon qui luy appartenoit, apres le decés du Comte Philippes, Chastillon arriua à Amé I V. Comte de Sauoye son neueu, & successeur depuis lequel temps il demeura en la maison des Comtes de Sauoye qui pour l'embellissement de ce lieu y firent bastir vne Ville, telle qu'elle se void à present, c'estoit vne des principales Chastellainies du pays, il y auoit autrefois des Iuifs mais pour auoir commis diuerses impietés, & scandales, ils en furent chasśés par Edit du Duc Amé V I I. en l'an 1429. à mesme temps que Marie de Berry Duchesse de Bourbonnois, Dame de Beaujeu, & de Dombes, & Amé de Talaru Archeuesque de Lyon expulserent ceux de Treuoux qui s'y estoient refugiés par la permission des Sites de Thoire & de Villars. Paradin en son Histoire de Lyon recite auoir veu des lettres d'Amé Duc de Sauoye dattées à Tonon en 1429. par lesquelles il prit en sa sauuegarde les Iuifs qui s'estoient retirés en ses Estats fors ceux ausquels on auoit fait le procés à Chastillon, & à Treuoux; il y a à Chastillon vne seule Eglise Parroissiale sous le nom de sainct André à laquelle en l'an 1480. fut vnie la Cure de Buenens proche ladite Ville, & les Prestres qui desseruoient ces deux Cures reduits en vne societé de dix huict. Pierre de Iuys Euesque de Mascon de la maison de Iuys en Dombes y fonda vne Chappelle d'asśés notable reuenu, laquelle fut pareillement annexée à ladite societé par Bulle du Pape Alexandre V I. cette Ville est située en vn valon sur la riuiere de Chalaronne, elle est plus remarquable par le traffic, & industrie des habitans que par aucune autre chose. Apres que le Roy François I. eust conquis la Bresse, & le Bugey en l'an 1535. le Roy Henry I I. qui luy succeda en ses Estats, deputa en l'an 1555. des Commissaires pour aliener les Villes, Chasteaux, & Seigneuries qui estoient de son Domaine de Bresse, & de Bugey. Or entre autres Seigneuries qui furent vendues en suite de l'Edit de sa Majesté, la Ville, & Chasteau de Chastillon furent alienées par les Commissaires le 15. Iuillet de ladite année 1555. à Estienne de la Forge Escuyer, Seigneur de Chaliouures en Dombes qui en ioüit quelque temps, mais par la restitution faite au Duc de Sauoye Emanuel Philibert de ses Estats par la paix de l'an 1559. ledit de la Forge fut depossedé suiuant vn Article dudit traité de paix qui cassoit toutes les alienations faites du Domaine de Bresse, & de Bugey par le Roy Henry I I. & luy fut assigné son desdommagement sur la recepte generale de Lyon; Depuis son Altesse de Sauoye desirant d'auoir le Comté de Bennes en Piemont, de Iean-Louys Coste Comte de Bennes, luy remit en la place du Conté de Bennes, les Villes, Chasteaux, & mandement de Pont de Vesle, & Chastillon qu'il erigea en Comtés par lettres du 26. Iuin 1561. & comme il voulut prendre possession du Comté de Chastillon, les habitans de ladite Ville s'y opposerent, & depuis par Transaction passée entre ledit Comte de Bennes, & eux le 15. Iuin 1563. ils se departirent de leur opposition, moyenant la promesse faite par ledit Comte de les maintenir dans leurs franchises, & priuileges nommement en l'exemption du droit de Taille és quatre cas; Ce Iean Louys Coste estoit d'vne ancienne, & noble famille de Piemont, laquelle à produit les Comtes de Bennes, de la Trinité, & de Polongare, elle tire son origine de Louys Coste Gentil-homme Piemontois viuant en l'an 1450. qui eust les terres de Bennes, de la Trinité, & de Polongare en infeudation pour reconnoissance de ses seruices: des Comtes de Bennes; le Comté de Chastillon, & celuy du Pont-de Vesle passerent à Chistophle d'Vrfé Cheualier, Seigneur de Bussy, & de ses heritiers à François de Bonne Seigneur de l'Esdiguieres Mareschal de France, & de luy à Françoise de Bonne sa fille Duchesse de Crequy par les moyens qui seront deduits au Chappitre du Pont de Vesle, les Comtes de Bennes portoient en leurs armes bandé d'or, & d'Asur de six pieces, & pour deuise de iour en iour; Iean Louys Coste premier Comte du Pont de Vesle, & de Chastillon duquel nous auons cy dessus parlé, gist en l'Eglise dudit Chastillon auec cette Epitaphe:

Liu. 2. chap. 98.

Preuues pag. 132.

La Chiesa Hist. di Piemonte. lib. 3.

Atropos Chymere par trop furieuse,
Oyant mon los bruiant, en fut enuieuse,
Regardant qu'en vertu tous autres passois,
Et en ma Noblesse vestige laissois,
De son dard venimeux vn assaut me liura,
Incontinent, & mon ame du corps deliura,

Au tombeau la masse corporelle demeure
Cy gysant, ou a esté mise en sepulture,
Or prions Dieu que l'ame, de ce Val vicieux
Soit en vn moment poussé iusques aux Cieux,
Tant que penetrer puisse en la felicité,
Aux Bien-heureux promise en l'Eternité.

*A nature rendit le tribut l'*11. *de Iuin* 1564. *le Dimanche matin à* 4. *heures.*

Auiourd'huy le Comté de Chastillon apartient à Mademoiselle. Par acquisition qu'en a fait Monseigneur le Duc d'Orleans son Pere de Françoise de Bonne Duchesse Doüairiere de Crequy par Contract du 7. Decembre 1645. pasśé à Paris.

CHASTILLON DE LA PALV.

ON appelle aussi ce Chastillon, Chastillon de la Palu pour le distinguer de plusieurs autres terres de Bresse, & de Bugey qui portent le mesme nom de Chastillon, ce Chasteau a esté basty par ceux de la maison de la Palu. Guillaume de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon qui viuoit en l'an 1280. en estoit desja Seigneur : par le partage qui se fit de ses biens apres son decés, entre Girard, & Guy de la Palu ses enfans la terre, & Seigneurie de Chastillon, & celle de S. Mauris de Remens arriuerent audit Guy de la Palu. C'est luy qui fit la branche des Seigneurs de Chastillon, & de Sainct Mauris de la maison de la Palu laquelle depuis l'an 1295. a possedé ladite Seigneurie de Chastillon, iusques à Iean-Philibert de la Palu Cheualier de l'Ordre de Sauoye, Comte de Varax, & de la Roche dernier de cette branche decedé en 1517. lequel n'ayant enfans de Blaise de l'Aubespin sa femme, fit son heritier vniuersel Iean de la Palu Cheualier, Seigneur de Iarnosse son Cousin qui par ce moyen deuint Seigneur de Chastillon de la Palu ; Il n'eust que deux filles de Claudine de Rye sa femme dont l'vne fut mariée au Comte de Chalant, & l'autre au Duc de Bouuines de la maison de Lannoy, lesquelles n'eurent lignée, tellement que Claudine de Rye leur Mere leur succeda ; depuis en faisant eriger la terre de Varembon en Marquisat en l'an 1576. Elle y fit vnir, & annexer ladite Seigneurie de Chastillon de la Palu, laquelle est passée en la maison de Rye par les mesmes voyes que le Marquisat de Varembon, & autres belles terres de la maison de la Palu. Le Chasteau de Chastillon de la Palu est basty sur vn Costau au bas duquel passe la riuiere d'Ains, il y a de tout temps Iustice haute, moyenne, & basse, la Parroisse est à Bublane.

CHAVAGNA.

L'ORIGINE de ce fief est telle. Humbert VI. & dernier du nom Sire de Thoire, & de Villars, pour reconnoistre plusieurs seruices qu'Anthoine de Chauagna Damoyseau luy auoit rendu, tant au siege de Montdidier, recouurement dudit Chasteau, qu'autres occasions, luy Infeuda sa maison de Chauagna, l'affranchit de directe, ensemble tous les fonds en dependans, auec pouuoir de rendre ladite maison forte, & à la reserue de l'hommage, & de la Iustice ; les lettres de cette Concession sont dattées à Treuoux en Dombes en presence d'Isabelle de Harcourt Dame de Villars, de Perceual de la Baume Seigneur de Perés Cheualier, & Baillif des terres de Thoire, & de Villars, & de Miles de Porprieres Cheualier ; cet Anthoine de Chauagna en suite de ceste concession, fit bastir le Chasteau de Chauagna, duquel il ne reste plus auiourd'huy qu'vne vieille Tour appellée la Tour de Chauagna, & mourant sans enfans, Iean de Chauagna Escuyer son frere luy succeda qui fit hommage de la Seigneurie de Chauagna au Duc de Sauoye en l'an 1442. Apres ledit Iean de Chauagna, Pierre d'Aurillia Escuyer, & Maistre d'Hostel de Philippes de Sauoye Comte de Bresse fut Seigneur de Chauagna, soit par succession, ou acquisition ; C'est à luy que ce Prince pour recompense de seruices donna la basse Iustice, & le droit de Blaërie en tout le village de Chauagna, hommes, & fiefs en dependans par tiltre datté à Bourg le 20. May 1470. presens Guillaume de la Baume Seigneur d'Irlains, Gouuerneur de Bresse, Guy de la Baume Seigneur de la Roche du Vannel, Amé de Colomb Commandeur de Sainct Anthoine de Bourg, Iean Guillod Lieutenant General au Bailliage de Bresse, & Pierre de Bolomier Maistre des Requestes du Comte de Bresse. Ce Pierre d'Aurillia Seigneur de Chauagna eust pour heritier Frãçois Monon de Poncin son parent, qui en l'an 1512. & 1522. portoit la qualité de Seigneur de Chauagna : il espousa Madelaine de Iussié de laquelle il eust deux masles, & trois filles dont il fait mention par son testament qui est de l'an 1541. apres son decés Madelaine de Iussié sa vefue, Humbert, & Pierre-Iean Monon ses enfans venditent en l'an 1545. la Seigneurie de Chauagna, & toutes les renres, & directes à eux appartenans dans le mandement de Montdidier, à Claudine de Moyria vefue de Claude de Seyturier Seigneur de Cornod, & de la Verjonniere, à François de Seyturier Prieur, & Seigneur de Villemoustier, & Iean, & Louys de Seyturier ses enfans ; Cependant Humbert Monon ceda ses droits qu'il auoit sur ladite maison, & Seigneurie de Chauagna au sieur de Conzié de Poncin, qui les retroceda à Louys du Cros, le fils duquel appellé Pompée du Cros comme Seigneur de Chauagna en fit hommage au Duc de Sauoye Emanuel-Philibert en l'an 1563. apres quoy il remit toutes ses pretentions sur ladite Seigneurie à Claude de la Cous Abbé, & Seigneur d'Ambronay, Prieur de la Boysse, qui s'estant voulu mettre en possession de Chauagna treuua qu'il auoit esté subhasté sur les heritiers de Claudine de Moyria Dame de Cornod à la requeste des filles de François Monon, & de Madelaine de Iussié, & acheté par Henry de Villette Escuyer Seigneur de Manigod en Sauoye, le fils duquel nommé Louys de Villette Seigneur de Manigod ayant espousé Pernette Doneux d'Orgelet en Comté, cette Seigneurie de Chauagna fut subhastée à la poursuite des heritiers de ladite Doneux pour la restitution de ses deniers dotaux, & acheptée par Philibert de Montjouuent Seigneur de Boha, qui l'a depuis reuendue à Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere, Baron de Cornod, & de Montdidier, sur qui Chauagna a esté encor reuendu auec tous les autres biens de la Maison de Villette par Arrest du Parlement de Dijon, & acheté par les heritiers layr qui l'ont depuis remis par election en amy à Maistre Basile Guillot Conseiller du Roy & Lieutenanr ancien en l'Election de Bresse qui est à present Seigneur de Chauagna ; la Parroisse de Chauagna est à Vobles en Comté.

CHAVANES.

CETTE Seigneurie n'a eu autres Seigneurs l'espace de plus de quatre cens ans, que ceux du nom, & armes de Chauanes, qui la possedoient desja en moyenne, & basse Iustice, du temps des derniers Sires de Baugé. Mais Iean Seigneur de Chauanes Conseiller, & Chambellan de Louys Duc de Sauoye, pour recompense de ses seruices, & de ceux de ses predecesseurs, eut infeudation de la haute Iustice, & du dernier supplice sur ses hommes; & fiefs tant dans ladite Parroisse de Chauanes, qu'en celles de Vecors, Sainct Estienne, Arbigny; & ailleurs; auec pouuoir de faire eriger dans ladite terre Piliers de Iustice; & fourches patibulaires, dont ledit Iean de Chauanes, tant à son nom, que de Claude, & Guillaume de Chauanes ses Neueux fit hommage audit Duc. Les lettres de cette concession sont dattées à Seyssel le 25. Iuin 1452. presens Iaques de la Tour Chancelier de Sauoye, Iean du Saix Seigneur de Banains, Amé Seigneur d'Vrtieres. Guillaume de Viry Maistre d'Hostel & autres. En fin cette famille de Chauanes fort ancienne au pays ayant failly en vne fille appellée Claudine Dame de Chauanes, elle porta cette terre en dot, à François de Mareste Seigneur d'Aspremont puisné de la maison de Mareste en Sauoye, les successeurs duquel ont possedé ladite terre de Pere à fils, iusques à Iean Louys de Mareste Seigneur de Chauanes qui ne laissa que deux filles & vn fils, les filles furent Charlotte de Mareste de qui Charles-Emanuel de Montgey Escuyer Seigneur de Masseines, Conseiller au Parlement de Bourgogne fut heritier, & Angelique de Mareste femme de Iean Philibert du Mouton Seigneur de Langes-Sainct Sulpis, le fils fut Gaspard de Mareste Conseigneur de Chauanes qui a eu pour heritiere Ieane Claudine de Moyria sa sœur entre lesquels cette terre a esté long temps indiuise, en fin par les partages le Chasteau; & Seigneurie de Chauanes est arriué à ladite Angelique de Mareste qui en ioüit.

Preuues pag. 95.

CHAVAVX.

HVGVES de Marchant Cheualier eut infeudation de la Seigneurie, & maison forte de Chauaux auec moyenne, & basse Iustice d'Aymon Comte de Sauoye enuiron l'an 1330. & cette famille ayant failly en Guillaume de Marchant Seigneur de Chauaux qui ne laissa que deux filles, Agnes, & Henriette, cette Seigneurie se partagea entre elles, l'aisnée s'allia auec Pierre de Virieu Gentil-homme du Diocese de Vienne en Daufiné, Henriette, à Pierre de la Baume Cheualier Seigneur de Broces. Agnes, vendit sa moitié à Odet Seigneur de Chandée le 3. Decembre 1433. l'autre moitié arriua par succession à Iean de Colomb Seigneur de la Sale comme mary d'Antoinette de la Baume fille, & heritiere dudit Pierre de la Baume Seigneur de Chauaux, & d'Henriette de Marchant, cette part qu'auoit Odet Seigneur de Chandée en ladite Seigneurie fut par luy laissée à Eustache de Chandée Seigneur du Chastelet, & de Vassalieu qui la vendit sous faculté de rachepter à Pierre de Seyturier Seigneur de Cornod le 19. Septembre 1439. & depuis l'ayant rachepté, il en passa vente le 10. d'Aoust 1451. à Marguerite de Tournon, laquelle en fit donation à Hugonin Seigneur de Chandée son fils le 14. Septembre 1453. Mais deux ans apres ce Seigneur de Chandée vendit cette moitié à Iean de Colomb Seigneur de la Sale, Conseigneur de Chauaux le 9. d'Auril 1455. qui par ce moyen fut Seigneur de Chauaux pour le tout. Cependant quoy qu'en tous les susdits tiltres, & mesmes par les hommages faits de ladite terre aux Comtes de Sauoye, & aux Sires de Villars, il soit dit que Chauaux auoit moyenne, & basse Iustice, Neantmoins par la transaction que fit ledit Iean de Colomb Seigneur de Chauaux; & de la Sale auec Hugonin Seigneur de Chandée le 25. Nouuembre 1475. la haute, & moyenne Iustice, & le fief de Chauaux demeurerent au Seigneur de Chandée, & la basse seulement au Seigneur de Chauaux, auec pouuoir toutesfois de creer Iuge, Chastellain, & autres Officiers. Ce qui fut encor confirmé par autre traitté fait le 9. d'Auril 1532. Entre Iaques Seigneur; & Baron de Chandée & Polixene de Colomb Dame de Chauaux; & de la Sale derniere de cette branche des Colombs, femme de Iean de Cheminant Seigneur de Vernus & de la Griueliere qui à cause d'elle fut Seigneur de Chauaux, & en fit hommage au Roy François I. en l'an 1536. depuis Antoinette de Cheminant Dame de Chauaux, & de la Sale s'estant mariée à Iean de Lugny Seigneur de Loëse, ils vendirent Chauaux à Annibal de Varax Escuyer Seigneur d'Espeyssoles qui l'ayant gardé quelque temps le vendit le 26. d'Aoust 1582. à Iean Claude de la Cley Aduocat au Bailliage de Bresse, les heritiers duquel en ioüissent auiourd'huy en partie; le reste ayant esté vendu à des paysans.

Preuues pag. 52.

CHAVERIA.

In Arch. Lugd.

BVRCARD Archeuesque de Lyon fils de Raoul II. du nom Roy de Bourgogne Transjurane, & non pas de Conrad Roy de Bourgogne (comme l'a creu Seuert) duquel il n'estoit que frere, donna à Mayeul Abbé de Cluny, l'Eglise Sainct Iean-Baptiste de Chaueria auec les dixmes, par concession dattée au mois de May l'an 20. du regne du Roy Conrad qui est l'an 955. ou 958. parce que Conrad a eu deux commencemens de son regne ainsi que nous auons désja remarqué cy deuant, l'vn en 936. & l'autre en 939. tellement que cette Charte ne marquant point la ferie, ny le iour, on ne peut pas auec le secours de la lettre Dominicale marquer precisement l'année de cette concession. Depuis vn Roclenus Cheualier dixhuict ans

Preuues pag. 96.

ans apres, fit donation pure, & simple à la mesme Eglise de Cluny du lieu de Chaueria (qu'il appelle *fiscum indominicatum*, qui veut dire Terre de franc alleud) auec toutes ses appartenances, & dependances pour le remede de son ame, de ses pere, & Mere, de sa femme Bernaua, & d'Alberic son Seigneur (qui estoit le Comte de Mascon) par ce moyen Chaueria appartint en toute proprieté aux Abbés de Cluny, qui y firent vn Doyenné, & y enuoyerent des Religieux, lesquels y ont demeuré long-temps; Autrefois il y auoit vn Chasteau à Chaueria qui estoit la demeure du Doyen, pour la demolition duquel les Abbés de Cluny ont eu des notables differents auec les habitans de Bourg, il y à Iustice moyenne, & basse, la haute depend du Domaine du Roy à cause de Bourg.

CHILOVP.

QVELQVE recherche que i'aye sçeu faire, ie n'ay rien peu apprendre de ce fief sinon qu'il est mouuant de la Terre de Varembon, & qu'vn nommé Bernardin du Molard Grand Preuost de Bresse, & Bugey sous les Roys François I. & Henry II. en estoit Seigneur, il le vendit depuis à André de Bignin Gentil homme du Pays de Vaud Escuyer de la Duchesse de Nemours qui à porté longtemps la qualité de Seigneur de Chiloup, mais Antoine du Vachés Seigneur de la Chieze en Angoumois Maistre d'Hostel de cette Princesse, tant comme heritier de Louyse de Dinteuillesa femme vefue dudit de Bignin que par acquisition de ses heritiers, fut Seigneur de Chiloup & le vendit depuis le 26. de Decembre 1563. à Claude Berliet pere de Iean-François Berliet Archeuesque de Tarentaise, c'est d'eux que l'a eu par succession legitime Iean-François Berliet Escuyer Seigneur de Chiloup auiourd'huy viuant. Cette Maison est située en la Parroisse de S. Martin du Mont.

CHOIN.

AV mois de Iuillet 1301. Humbert Sire de Thoire, & de Villars pour reconnoissance des seruices à luy rendus par Iean de la Perrouse Chanoine de S. Paul de Lyon, & par Girin de la Perrouse son frere, leur donna le Maix de Choin dans la Parroisse de la Perrouse en fief franc, & deschargé de toutes Tailles, Coruées, Seruis, & autres redeuances Seigneuriales, à la reserue de l'hommage, & de la Iustice, du consentement d'Eleonor de Beaujeu sa femme Dame de Villars, de Louys de Villars Archidiacre, & de Iean de Villars Chambrier de Lyon sous leurs Seaux, & d'Henry Archeuesque de Lyon: de la famille de la Perrouse, la maison de Choin passa en celle des Bronnas Seigneurs du Vernay qui l'ont possedé long temps, d'ou vient qu'Aymar de Bronna Seigneur du Vernay & de Choin en fit hommage l'11. Decembre 1493. à Charles-Iean-Amé Duc de Sauoye comme Comte de Villars, & de là cette Seigneurie entra dans la maison de S. Triuier de Dombes par le mariage d'Antoinette de Bronna fille dudit Aymar auec Guillaume de S. Triuier Cheualier, Seigneur de Chazelles, il eust entre autres enfans Philippes de S. Triuier Seigneur de Gensy, & de Choin, lequel vendit la Seigneurie de Choin le 21. Mars 1530. à Benoist, & Pierre de Ioly freres, & à François, Ianus, Estienne, & Iean de Ioly leurs neueux, depuis cette acquisition les Iolys ont esté Seigneurs de Choin de pere à fils iusques à ce que Claude François de Ioly Baron de Langes, & Seigneur de Glarens ou Lyatens, en fit vente à Claude du Fenoil Escuyer, Gentil-homme Ordinaire de la maison du Roy, Maurice du Fenoil son fils Escuyer, Seigneur de Glarens auiourd'huy viuant est Seigneur de Choin. *Titr. de la Chab. des Cõpt. de Sauoye.*

COBERTOD.

C'A esté maison de nom, & d'armes, car Guillaume de Corbertod Cheualier viuant en 1230. & 1250. estoit Seigneur de Cobertod. Il laissa deux filles ses heritieres, l'vne appellée B. l'autre Alix, lesquelles au mois de Septembre 1272. firent hommage de la Poype & maison forte de Cobertod à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé & de Bresse, l'vne desdites filles fut mariée en la maison de Beyuiers, ou elle porta la Seigneurie de Cobertod en dot, long temps apres cette mesme Seigneurie fut donnée en partage enuiron l'an 1400. à Guillaume de Beyuiers puisné de l'ancienne famille de Beyuiers qui fit la branche des Seigneurs de Cobertod de la maison de Beyuiers, sa posterité a possedé Cobertod sous l'hommage des Comtes, & Duc de Sauoye; en fin Iaques de Beyuiers Seigneur de Cobertod petit-fils dudit Guillaume, ne laissa que deux filles, dont l'vne appellée Françoise de Beyuiers dite Crochat espousa Louys de Gorras Cheualier Seigneur d'Escriuieux en Bugey; ainsi Cobertod entra en la famille de Gorras, & en est sorty par le mariage d'Anne-Prospere de Gorras Dame de Cobertod derniere de la famille auec Philibert de Loges Escuyer, Seigneur de la Perrouse, & de Rotellias, elle fit son heritier Aymé de Loges Seigneur de la Perrouse son fils aisné, lequel par ce moyen fut Seigneur de Cobertod; cette maison est bastie à l'antique auec fosés, elle est en la Parroisse de Dommartin de Lartenay sur le grand chemin de Bourg au Pont de Vaux. *Preuues pag. 15.*

F

COLIGNY.

L'OPINION commune est que Coligny le Vieil a esté basty par les Romains, & que ç'a esté l'vne des Colonies qu'ils establirent en Gaule, & bien que S. Iulien Baleurre dans ses Meslanges historiques (Au chap. de Coligny. Chap. 9.) ne soit pas de cet aduis; neantmoins l'autre opinion a des bons garẽts. Car Bodin en la Methode des Histoires compte Coligny pour vne des Colonies qui nous vinrent de Rome, *fuerunt* (dit il) *plures in Galliam deducta Colonia, quàm qua ab Historicis enumerantur, Nota est Colonia Narbonensis antiquissima, Colonia Lugdunensis, Agrippina, Valentina, Nemausensis; Gratianopolitana, Arelatensis, & ea qua in finibus Sequanorum Coloniacum nomen retinet*, qui est nostre Coligny frontiere au Comté de Bourgogne; Louys Gollut est dans ce (Liu. 1. chap. 14. & 15.) sentiment, & dit que I. Cæsar fit quelques Colonies au Comté de Bourgogne sçauoir Coligny au Bailliage d'Aual, Colone au Bailliage de Dole; Reysestul, Liecstat; & autres, en effet és anciens titres de la maison de Coligny les Seigneurs du lieu s'appelloient *Domini de Colonia* (Seigneurs de la Colonie) & comme le vulgaire ne sçauoit pas l'Ethimologie de ce mot Colonia, il à tousiours prononcé Cologna; comme on fait encor auiourd'huy en Bresse; & au Comté de Bourgogne. Depuis ce nom de Cologna par vn adoucissement à esté changé en celuy de Coligny ce qui se fit quand cette famille passa de Bresse en France. Quoy qu'il en soit, la chose n'est pas esloignée d'apparẽce, car outre l'argumẽt qui se tire du nom de Coligny qui n'est pas de petite consideration en fait d'Origines, & l'authorité de ces deux Autheurs, gens hors d'interest, c'est que la situation du Chasteau de Coligny le vieil l'authorise parce qu'il est posé en vn lieu fort aduantageux, & duquel les Romains se pouuoient cõmodement seruir, comme d'vn rempart contre les Bourguignons, les Authunois; & leurs alliés, ce qui fait croire qu'il falloit qu'il y eut en ce lieu là quelque Chasteau ou fortéresse, veu mesmes que par là passoit vne voye Militaire comme nous auons dit cy dessus. Cependant on n'en à point de vestiges, sinon au Chasteau de Coligny le vieil, duquel la structure tesmoigne asses l'ancienneté, sans qu'on sçache pourtant le temps auquel il fut construit, toutefois ce qui pourroit faire douter que Coligny n'ayt pas esté vne Colonie, c'est que rarement void-on chés les bons Autheurs, ce seul mot *Colonia* pris pour vne Ville, car on y adiouste tousiours l'adiectif comme *Colonia Allobrogum, Colonia Septimanorum, Quartanorum, Tectosagum*; & autres, on peut encor faire deriuer le nom de Colygny *à Collibus* parce qu'il est basty sur vn Costau: l'argumẽt qui se tire de la situation des places n'estant point à reietter attendu que toutes les Villes dont le nom se termine en *Dunum* qui veut dire Costau sont basties sur des Collines, comme *Lugdunum, Augustodunum*, &c. ainsi Mascon sur l'Ethimologie duquel plusieurs ont reuasé à esté appellé au rapport de Bodin du mot Grec Μάκων qui veut dire long, d'au- (In Meth. histor. cap. 9.) tant que ceste Ville est bastie en long, le Lecteur en croira ce qu'il luy plaira. Car dans vne si profonde antiquité, on est contraint de recourir aux coniectures quand les vrays documens defaillent Au reste, il y à deux Chasteaux à Coligny, sçauoir Coligny le Vieil & Coligny le Neuf. Quant à Coligny le Vieil, Guillaume de Coligny II. du nom Seigneur dudit Coligny, & de Iasseron fils aisné d'Amé de Coligny Seigneur desdits lieux l'ayant eu en partage, ne laissa qu'vne fille nommée Marguerite, laquelle fut mariée auec Guy de Montluel qui par ce moyen fut Seigneur de Coligny le Vieil. Ils donnerent des franchises aux habitans de Coligny par lettres du mois d'Auril apres Pasques de l'an 1289. & en l'an 1331. Iean de Montluel fils dudit Guy fit donation de cette terre à Estienne de Coligny II. du nom Seigneur d'Andelot, & de Iasseron, la posterité duquel l'a tousiours conserué iusqu'à present. Touchant Coligny le Neuf, il à esté sujet à de bien plus grands changemens, car Hugues Sire de Coligny le Neuf fils d'Humbert II. & d'Ide de Vienne, ne laissa que deux filles, dont l'aisnée appellée Beatrix espousa Albert Sire de la Tour du Pin, laquelle eut la Seigneurie de Coligny le Neuf (tãt du chef d'Hugues son pere, que de Guillaume de Coligny son oncle mort sans enfans) qu'elle porta en la maison de la Tour du Pin. Or Humbert de la Tour Daufin de Viennois fils dudit Albert, & de ladite Beatrix, ayant eu guerre auec Amé IV. Comte de Sauoye Seigneur de Bresse; & n'y ayant pas reüssi, fut contraint par vn traitté de luy remettre le Chasteau de Coligny le Neuf enuiron l'an 1280. Depuis Robert Duc de Bourgogne ayant disputé le Daufiné à (DuChesne Hist Daufins és Preuues.) Humbert de la Tour mary d'Anne Daufine, le Roy Philippes le Hardy les appointa à Paris l'an 1285. & parce que Robert quitta à Humbert de la Tour, & à Anne Daufine sa femme tous les droits qu'il pouuoit auoir sur le Daufiné par le decés sans enfans du Daufin Iean, frere d'Anne: Humbert Daufin, & Hugues de la Tour Seneschal de Lyon son frere, luy remirent toutes les terres, Chasteaux, & Seigneuries qu'ils possedoient deça la riuiere d'Ains en la terre de Reuermont, en quoy fut compris Coligny le Neuf, Marbos, Treffort & S. Andre sur Suran, en suitte dequoy le Duc se mit en deuoir d'en prendre possession; mais le Comte Amé de Sauoye s'y estant opposé, ils compromirent de ce different à Bourg en Bresse le Lundy feste S. Martin d'Hyuer 1286. au dire de Geoffroy de Clermont Doyen de Vienne, & d'Hugues d'Arces Chanoyne d'Auignon le compromis n'ayant (Tit. de la Chambre des Cõpt. de Dauphiné.) point eu d'effet, ils en traitterent, au mois d'Octobre 1289. & le Duc Robert delaissa au Comte les Chasteaux, & Seigneuries de Coligny le Neuf, S. André, Treffort, S. Estienne du Bois, & generalement tout ce qu'il auoit en la Seigneurie du Reuermont, par la conuention faite entre le Dauphin Humbert & luy, moyennant la remise que luy fit le Comte des Chasteaux, & Seigneuries de Cusery, Sagy, & Sauigny. Voila donc comme la Seigneurie de Coligny le Neuf passa en la maison de Sauoye où elle à demeuré iusqu'à l'an 1337. qu'Aymon Comte de Sauoye la bailla en fief, & hommage à Edoüard I. du nom Sire Beaujeu auec la Seigneurie, & Chasteau de Buęnc, pour le recompenser de la rançon que Guichard de Beaujeu son pere auoit payé à Guygues Daufin de Viennois en l'an 1327. pour auoir esté fait son prisonnier à la bataille de Varey tenant le party du Comte de Sauoye: Edoüard II. du nom Seigneur de Beaujeu, & de Dombes son successeur vendit cette terre au mois de Septembre 1361. à Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement; & de Foissia, de qui il la retira par vertu de la faculté de racheter qu'il s'estoit reserué en vend nt, & comme cet Edoüard eust different auec Robert de Beaujeu Seigneur de S. Bonnet, & de Ioux son oncle pour les droits qu'il auoit en la maison de Beaujeu, il luy remit cette Seigneurie de Coligny pour vne certaine somme à la reserue du rachapt. Or ce Robert laissa deux fils, & deux filles d'Agnes de Vienne Dame de Chaudenay sa femme, & d'autant que les masles moururent sans enfans, Marguerite, & Ieanne de Beaujeu leurs sœurs partagerent tous les biens de la succession entre elles l'an 1421. de sorte que la Seigneurie de Coligny le neuf escheut à Ieanne de Beaujeu

jeu

espouse de Iean Seigneur de Cusance, & de Beluoir, & apres elle Guichard Seigneur de Cusance son fils la possede longues années, & la transmit à ses heritiers, qui furent Girard de Cusance Seigneur de Beluoir, Isabelle de Cusance sa sœur femme de Gaspard de Varax Cheualier Seigneur de Varax & de Richemont qui à cause de cela portoit la qualité de Seigneur de Coligny le neuf, Louys Seigneur de Cusance oncle; & Iean de Bauffremont Cheualier Seigneur de Soye, & Vanuillars son neueu. Cependant par le partage qui fut fait entre ces coheritiers le 25. Iuillet 1450. Ils quitterent toutes leurs portions de Coligny le Neuf à Isabelle de Cusance, moyenant la cession qu'elle leur fit de tous les droits qu'elle auoit sur les terres de S Iulien, Fouchetans, & autres biens de la maison de Cusance, apres quoy ladite terre de Coligny-le Neuf paruint à Iaqueme-Agnes de Varax Dame de Torpes; & à Ieane de Varax femme de François Seigneur de Menthon en Geneuois, ses filles, & depuis ladite Agnes de Varax par traitté du 18. Ianuier 14 8. ceda tous ses droits à la Dame de Menthon sa sœur qui fut mere de George Baron de Menthon mary de Marie de Coligny qui fit bastir à Coligny la grosse Tour qu'on appelle encor auiourd'huy la Tour de Menthon; les Seigneurs de Coligny le Vieil, & d'Andelot, qui estoient de plaisans de voir cette terre de Coligny le Neuf hors de leur maison, firent tous leurs efforts pour la r'auoir, iusques là que Marie de Vergy vefue de Iean II. Seigneur de Coligny le Vieil achepta d'Anthoine Seigneur de Beaujeu & de Dombes fils d'Edoüard la grace de reachapt de ladite Seigneurie (que ledit Edoüard s'estoit reserué en la donnant à Robert de Beaujeu Seigneur de Ioux son frere) du consentement du Comte de Sauoye, mais les Seigneurs de Menthon y ayans apporté de l'empeschement, cette acquisition fut sans fruit, à la fin Bernard Seigneur de Menthon vendit cette Seigneurie à Charles Duc de Sauoye qui la remit à Charles de la Chambre Baron de Meximieux, & de Sermoyé, en payement de ce qu'il luy deuoit par Contract du 1. Septembre 1529. mais le Duc luy ayant donné Poncin, & Cerdon en recompense de Coligny, son Altesse le vendit le 16. Decembre 1533. à René Comte de Chalant Mareschal de Sauoye à faculté de reachapt Apres cela le Comte de Chalant vendit Coligny à Louyse de Montmorency vefue du Mareschal de Chastillon en l'an 1540. l'acquisition en fut faite par Augustin de Thou Conseiller en Parlement, Sebastien la Rouche Conseiller au Chasteler, & Iaques de Thou thresorier de l'Eglise de Beauuais porteurs de la procuration, Cependant parce que le Duc de Sauoye n'auoit vendu cette terre au Comte de Chalant que sous la reserue du rachat perpetuel, par Contract datté à Spire le 3. Féurier 1541. Il fit don de cette faculté de racheter à Philibert de la Baume Baron de Montfalconnet son Maistre d'Hostel, & gouuerneur de Bresse, à la reserue toutefois du reachapt deu à Bernard Baron de Menthon, & ses neueux enfans du feu Seigneur de Couettes; & en faueur dudit Seigneur de Montfalconnet, erigea cette terre en Comté le 20. Mars de l'an 1556. qui en à iouy & porté la qualité long-temps. Depuis le Duc Emanuel-Philibert en l'an 1560. à la priere de Marguerite de France sa femme declaira au proffit de Gaspard de Coligny Seigneur de Chastillon, Amiral de France, qu'il ne vouloit point que cette donation eust lieu, entendant qu'il entrast en possession de ladite Seigneurie, Surquoy y ayant eu grosse difficulté; le Duc en octroya Lettres patentes à l'Amiral reuocatoires du Don du Seigneur de Montfalconnet le 14. Iuillet 1563. ausquelles il defera, tellement, que ledit Seigneur Amiral r'entra dans ladite terre, qui auoit demeuré hors de sa maison l'espace d'enuiron trois cens ans, & reünit par ce moyen Coligny le neuf, à Coligny le vieil; Mais quoy que ces deux Seigneuries eussent esté vnies en vn seul corps sous la seule appellation, du Comté de Coligny du viuant de l'Amiral de Coligny, la separation s'en fit apres qu'il se fut declaré chef du party des Religionaires en France, car le Roy d'Espagne comme Comte de Bourgogne confisqua à son preiudice tout ce qu'il auoit dans la Franche Comté dependant du Comté de Coligny, laquelle confiscation dura iusques à ce que Charles de Coligny fils de l'Admiral s'estant fait Catholique, en obtint la main leuée de l'Archiduchesse Isabelle-Claire-Eugenie par patētes dattées à Bruxelles le 26. d'Aoust 16 7. C'est luy qui le 18. Iuillet 1619. auec Humberte de Chastenay sa femme fit vente à Cleriadus de Coligny Cheualier Baron de Crecia, dudit Coligny à la part du Comté, qui est Coligny le Vieil qu'il à depuis possedé sous le titre de Marquisat, de sorte qu'il y a auiourd'huy comme autrefois deux Colignys, sçauoir Coligny le Neuf qui est en Bresse, & est erigé en Comté, & Coligny le Vieil qui est au Comté de Bourgogne qui porte titre de Marquisat. *Preuues pag 97.*

Quant au Prieuré de Coligny, il est de l'Ordre de S Benoist, & sous le vocable de S. Martin, l'ancienne tradition porte, que les Seigneurs de Coligny en sont fondateurs, il depend neantmoins de l'Abbé de S Claude, & est Conuentuel, ce qui se reconnoit encor par vn Religieux de S. Benoist prebendaire, qui le dessert, qui represente la personne du Prieur, & prend l'habit du grand Prieur de S. Claude, il fait l'Office les iours solemnels à l'exclusion du Curé qui n'est que Vicaire perpetuel. Il y à cent ans que ce Prieuré fut partagé, ce qui arriua sous Charles Duc de Sauoye; car y ayant difficulté entre l'Empereur Charles V. comme Comte de Bourgogne, & luy, pour la Souueraineté du Bourg de Coligny, où est situé ledit Prieuré, le Duc de Sauoye apres le decés de Louys de Sivria nomma audit Prieuré Amé de Vergié Sauoysien; & l'Empereur vn Comtois celuy qui fut nommé par le Duc, prit les reuenus du Prieuré en Bresse, & le Comtois les reuenus du Comté, & ainsi chaque Prince ayant voulu conseruer son droit de nomination, la part du Comté à tousiours esté donnée à des Comtois, & celle de Bresse à des Sauoysiens, ou François, & neantmoins tout le Corps du Prieuré est demeuré sous la Souueraineté des deux Princes, ce qui à subsisté quoy que la Bresse ayt changé de main: Car par l'Article 6. du traité contenant les limites de Bresse, & du Comté de l'an 1613. l'Eglise, & le Prieuré de Coligny demeurerent sous la Souueraineté commune des deux Princes, pour iouyr chascun en sa part du droit de nomination qu'ils ont audit Prieuré. Voicy les noms des Prieurs que i'ay peu rencontrer.

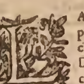
1. P..... qui transigea auec les Chartreux de Montmerle pour les dixmes de Valreysson en l'an 1233.
2. Guillaume de Corent. 1302.
3. Fromond de Corent. 1339.
4. Anthoine de Buenc. 1384.
5. Anthoine Nancuyse. 1409.
6. Hector de la Poype Prieur de Chauanes. 1433.
7. Hugues de Verneys. 1442.
8. Bernard de la Muysance. 1457.
9. Iean de Cornaloup Religieux de S. Benoist Docteur en Theologie, & en droit Canon, Prieur de S. Estienne de Beaune. 1459.

F 2

10. Hugues d'Andelot de la maison de Pressia, Religieux de Tournus. 1477.
11. Claude de Chasteauvieux Archeuesque de Tarentaise. 1492.
12. Iean d'Andelot. 1503.
13. Renaud de Siuria Protonotaire Apostolique, Prieur Commandataire de Mõthous, & de Coligny. 1508.
14. Louys de Siuria en 1546.
15. Amé de Vergié, c'est sous luy que commença la diuision du Prieuré.
16. Iean-Denys Cauet.
17. Aymé de Gendrier Chanoine en l'Eglise de Sainct Thomas de Cuseau.
18. Iean Iouglas-du Fresne, fut pourueu de ce Prieuré apres le decés d'Aymé de Gendrier, par breuet du Roy, du 25. Septembre 1637.
19. Michel Caualier Conseiller & Aumosnier du Roy resignataire du precedent. fut aussi pourueu par Sa Majesté par breuet du premier Octobre 1640. & en a ioüy iusques à present. 1650.

COLONGES.

Tit. de la châtre des Cõpt. de Sauoye.



LA maison forte de Colonges située en la Parroisse de Sainct Genys sus Menthon, fut infeudée par Amé Comte de Sauoye à Girard de Berchod Damoiseau en l'an 1365. & porte le titre que c'estoit pour recompense des seruices qu'il auoit rendu à la maison de Sauoye aux guerres. Depuis ce Girard de Berchod, cette Seigneurie est tousjours demeurée en la main des Berchods Seigneurs de Malatrait, iusques à l'an 1467. que Marguerite de Berchod, fille; & heritiere de Iean de Berchod Seigneur de Malatrait, & de Colonges; & d'Aymée de Seyturier, se maria à Claude de Becerel Seigneur de Marlia, & de Vaux auquel elle porta en dot Colonges, les successeurs duquel, Seigneurs de Marlia en ont ioüy; & en ioüyssent encor auiourd'huy les heritiers de Claude de Becerel Seigneur de Marlia dernier de cette Branche.

CONFLENS.

Gollut liu. 7. chap. 20. Tit. du Chast. de Conflens.

CE Chasteau à pris le nom de sa situation, car il à esté appellé Conflens *à Confluenti*, parce qu'il est situé entre les riuieres d'Ains & de Valouse, & tout aupres du lieu ou la Valouse se iette dans l'Ains sur la frontiere du Comté de Bourgogne, & du Bugey; il a esté basty par Renaud de Bourgogne Comte de Montbeliard qui le tenoit sous l'hommage du Comte de Bourgogne, puis apres il le remit à Humbert de Bugnet Gentil-homme du Comté de Bourgogne à la charge de la foy, & de l'hommage; cet Humbert de Bugnet le vendit depuis en l'an 1296. du consentement du Comte de Montbeliard à Guichard de Chambur Cheualier la posterité duquel de pere en fils l'a tousiours possedé; fors qu'en 1473. il fut engagé à Michel de Pineron Escuyer & à Françoise d'Auanchy sa femme, en fin en l'an 1540. Bernard du Meix Seigneur d'Aubigny en Auxois mary de Claude Françoise de Chambut vefue de Marc Seigneur de la Geliere & de Rosy fille, & heritiere d'Antoine de Chambut Cheualier Seigneur de Conflens, vendit cette Seigneurie qui est limitée, & en toute Iustice, à Antoine Seigneur de Dortans, duquel l'ayant rachepté, il l'a reuendit en l'an 1547. à Philibert de Malyuert Escuyer Seigneur de Vaugrigneuse qui l'a transmis à Claude-Antoine de Malyuert Seigneur de Coruey ssia son petit fils lequel est auiourd'huy Seigneur de Conflens.

CORENT.

CETTE Seigneurie est en la Parroisse de Chaueyria, le plus ancien Seigneur qui soit venu à ma connoissance c'est Estienne de Portebeuf Cheualier Seigneur de Corent, qui par transaction du mois de May 1306. passée auec Amé IV. Comte de Sauoye, au nom d'Edoüard de Sauoye Seigneur de Baugé & de Bresse son fils, eust confirmation de la Iustice moyenne & basse sur la Poype, hommes & fiefs de Corent, ce Gentil-homme ne laissa que trois filles entre lesquelles son hoyrie ayant esté partagée, la terre de Corent arriua à la plus ieune, mariée à Pierre de Corent Cheualier Seigneur de Lyonnieres, qui par ce moyen fut Seigneur de Corent, d'eux sortit vn fils appellé Bertet de Corent Cheualier Seigneur de Lyonnieres, & de Corent mort sans estre marié enuiron l'an 1330. apres cela la Seigneurie de Corent arriua à Estienne de Corent Cheualier Seigneur de la Motte & de Lyonnieres son plus proche parent; qui la remit en dot à Ianette de Corent sa fille, femme d'Estienne d'Oncieux Cheualier Seigneur de Douures en Bugey, qui la constitua aussi en mariage à Beatrix d'Oncieux sa fille espouse de Lancelot de Chandée Seigneur de Montfalcon en l'an 1374 finalement cette branche de la maison de Chandée estant faillie en Guillemette de Chandée Dame de Montfalcon & de Corent elle fut Mariée à Claude Andreuet Cheualier Seigneur de Corsant, & de Mõtfalcon qui la transmit à ses successeurs du nom & armes des Andreuets, qui en ont iouy en toute Iustice haute moyenne & basse, dont le dernier fut Claude Andreuet Baron de Corsant, & de Montfalcon, lequel estant mort en 1565. sans enfans, son hoirie fut long temps en litige entre les Seigneurs de Serrieres en Daufiné de Chandée & de Beost ses beau-freres, & en fin par traitté Corent arriua auec la Baronnie de Montfalcon à Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere mary de l'heritiere de la maison de Beost, qui à dés-vny Corent de la terre de Montfalcon, & la vendu en l'an 1649. à Estienne Tamisit Bourgeois de Bourg.

CORGENON.

CORGENON est vn Chasteau situé sur vn monticule en vne assiete tres - agreable à vne lieüe de Bourg, & dans la parroisse de Buesle, Guichard de Chaumont Cheualier, viuant en l'an 1280. le fit bastir apres en auoir eu infeudation en toute Iustice d'Amé IV. Comte de Sauoye mary de Sybille de Baugé, Dame de Bresse enuiron l'an 1285. le lieu s'appelloit deja Corgenon ainsi qu'on l'apprend des vieux registres des hommages de Bresse, & à cause de cela le Chasteau fut ainsi nommé. Ceux de Chaumont qui dés lors prirent le surnom de Corgenon l'ont possedé iusques à l'an 1396. que Iean Seigneur de Corgenon, Baillif de Bresse aisné de la famille estant mort sans enfans, elle passa aux Seigneurs de Meillonnas, puisnés de Corgenon, dont le dernier qui fut Iean Seigneur de Corgenon, Meillonnas, Trois-Fontaines, & Hauüet laissa deux filles, l'aisnée desquelles appellée Aymée fut mariée à Vrbain Seigneur de la Chambre Vicomte de Maurienne qui par ce moyen fut Seigneur de Corgenon, mais parce que Iean Seigneur de Corgenon, Baillif de de Bresse, par son testament de l'an 1396. auoit appellé Iean Mareschal Cheualier, Seigneur de Meximieux fils d'Alix de Corgenon, a deffaut des masles de la famille de Corgenon, le Seigneur de Meximieux se fit adiuger ladite terre de Corgenon par Arrest du Conseil de Sauoye, apres quoy Humbert Mareschal son fils en fit eschange, ensemble de la Seigneurie de Trois Fontaines auec Amé I. Duc de Sauoye le 23. Feurier 1418. pour la Seigneurie de Bonuillaret en Sauoye. Or Guillaume de la Baume Cheualier surnommé Moreler, Seigneur de Perés fils de Perceual de la Baume Cheualier, Seigneur de Perés, & d'Isabelle de Boches, se croyant plus proche en degré pour auoir cette substitution, que le Seigneur de Meximieux fut sur le poit d'en plaider auec le Duc de Sauoye, mais portant respect à son Prince, il en fit simplement quelques protestations au Senat de Sauoye; cependant Louys Duc de Sauoye Successeur d'Amé posseda tousiours cette terre, & apres luy Philippes de Sauoye Comte de Baugé, Seigneur de Bresse, comme membre de son appannage, d'où vient qu'il la remit à George de Varax Cheualier Seigneur de Chasey, & de Loyettes, pour en iouyr seulement par vsufruit sa vie durant par contract du 24. Ianuier 1462. Philibert le Beau Duc de Sauoye son fils, en fit don pur, & simple à Iean de Loriol Seigneur de Chales, Gouuerneur de Bresse, son Conseiller, Chambellan, & grand Maistre d'Hostel pour reconnoissance des grands seruices qu'il auoit receu de luy, qui par ce moyen deuint Seigneur de Corgenon, & comme il mourut sans enfans, ses heritiers furent Laurent de Gorreuod Baron de Montaney son neueu, & Ieane de Loriol sa niece, laquelle demeura Dame de Corgenon, par les partages qui se firent de cette hoirie, entre le Seigneur de Montaney, & elle; mais n'ayant eu aucuns enfans, elle fit son heritier Iean Philibert de Chales son Cousin, Abbé d'Ambronay, Euesque de Maurienne, & de Bourg, apres le decés duquel Louyse de Cusinens Dame de Caluxe fille de Marie de Chales, sœur dudit Euesque fit vendre Corgenon, pour la dot qu'il luy auoit constitué, & apres en auoir eu adiudication, elle, & ses Successeurs en iouyrent iusqu'à l'an 1554. que Philibert de la Baume Cheualier Seigneur de Perés, & du Mattetey petit fils de Guillaume de la Baume dit Morelet, fit declairer par Arrest du Senat de Sauoye, la substitution de la maison de Corgenon, ouuerte à son proffit sur Antoine d'Auanchy, Seigneur de Cusinens, qui la possedoit, apres cét Arrest Corgenon demeura en la famille des Comtes de S. Amour yssus de ce Philibert, de la Baume, & en sortit pour payement des auantages matrimoniaux de Marguerite de la Baume de la maison de Mont-Reuel, laquelle estant vefue d'Aymé de la Baume Seigneur de Creuecœur fils puisné de ce Philibert de la Baume, se remaria à Affricain d'Anglure Prince d'Amblise, & Baron de Bourlemont, & fit vendre Corgenon, & Trois-Fontaines sur Louys de la Baume Comte de S. Amour, tellement que ces terres passerent en la maison d'Amblise, depuis Claude d'Anglure Prince d'Amblise, Baron de Bourlemont fils de cette Marguerite de la Baume, & Angelique de Diacero sa femme vendirent cette Seigneurie, & celle de Trois-Fontaines à Pierre Orset Citoyen de Lyon, duquel Luc Seue Seigneur de Charly la eu, en payement de ce que ledit Orset luy deuoit, depuis Luc Seue estant decedé, sa vefue est entrée en possession de ladite Seigneurie de Corgenon, par droit de retention. Mais les Creanciers dudit Seue en poursuyuent la discussion au Parlement de Paris.

Tit. de la Chamb. des Cóp. de Sauoye.

CORLEYSON.

CETTE maison est en la parroisse de Chaueria, & est mise au nombre des plus anciens fiefs de la Prouince; car Henry de Corleyson Cheualier viuant en 1250. en estoit Seigneur; il laissa entre autres enfans Guy de Corleyson Damoyseau Seigneur dudit lieu, lequel vendit la maison forte, & Seigneurie de Corleyson, à Estienne de Portebeuf Cheualier Seigneur de la Poype de Corent, depuis Hugonet de Portebeuf Seigneur de Corleyson, yssu dudit Estienne de Portebeuf fit hommage de ladite Seigneurie de Corleyson au Comte Verd le 25. Feurier 1376. en la Ville de Bourg, dans la maison d'Humbert de Corgenon Seigneur de Meillonnas presens Girard d'Estrés Chancelier de Sauoye, Hugues de Chandée, & Nicod François Cheualiers, dudit Hugonet de Portebeuf, Corleyson arriua à Iean de la Balme Cheualier Seigneur de la Balme, de Sure, & de Genetey par mariage, acquisition, où autrement, ses successeurs du nom, & armes de la Balme ont esté apres luy Seigneurs de Corleyson, iusques à Odet de la Balme Escuyer Seigneur de Corleyson, dernier de cette famille viuant en l'an 1486. qui n'ayant enfans laissa, Ieane, Claudine, & Catherine de la Balme ses sœurs ses heritieres, lesquelles n'eurent aucune lignée fors ladite Catherine qui eust vne fille nommée Sorline Dame de Corleyson, femme de Bon de Loese, qui fut Pere de Claudine de Loese Dame de Corleyson femme de Mauris de S. Germain Escuyer Seigneur dudit lieu, lequel à cause de sa femme fut Seigneur de Corleyson, ils n'eurent qu'vne fille appellée Ennemonde de S. Germain Dame de Corleyson alliée auec Claude de la Perriere Escuyer, & d'eux sortit Philiberte de la Perriere Dame de Corleyson, & de S. Germain

Tit. de la Chamb. des Cóp. de Sauoye.

Espouse de Guillaume de Focrand Escuyer Seigneur d'Arromas, Pere de Claude de Focrand Escuyer Seigneur de Corleyson, auquel à suruescu Louyse de Focrand sa fille, & heritiere mariée au Sieur de la Croix-Champagne de la maison de Morel en Comté, laquelle possede ladite Seigneurie de Corleyson.

CORNATON.

IEAN de la Geliere Cheualier fils aisné de Guillaume Seigneur de la Geliere est le premier qui à porté le titre de Seigneur de Cornaton, qu'il eust en partage enuiron l'an 1350. ses Successeurs de Pere en fils ont possedé cette Seigneurie iusques au dernier de cette branche appellé Pierre de la Geliere Seigneur de Cornaton, & de la Bastie qui mourut sans enfans, & laissa cette terre à Louyse de la Geliere sa sœur femme du Seigneur de Marlia par testament du 8. d'Octobre 1576. apres le decés de laquelle, ses enfans, & heritiers, par contracts separés des années 1611. & 1612. vendirent Cornaton à Marc Marie de Risse Escuyer Seigneur de l'Espiney, Dauid de Risse Escuyer Seigneur de Cornaton, Loese, & l'Espiney son fils aisné en iouyt auiourd'huy, il y a moyenne, & basse Iustice, le Chasteau est situé dans la parroisse de Confrançon:

Titr. du Chast. de Cornatõ.

CORNOD.

ESTIENNE de Viremont Gentil-homme du Comté de Bourgogne, a esté le premier Seigneur de Cornod, du moins il en portoit la qualité deja en l'an 1350. & pour payer la dot de Bonette de Viremont sa sœur femme d'Hugard de Ville Gentil-homme du mesme pays, il luy remit ladite Seigneurie de Cornod, par titre du Lundy apres l'Epiphanie de l'an 1358. cét Hugard de Ville eust trois enfans de Bonette de Viremont sa femme sçauoir Iean de Ville Seigneur de Cornod, qui fit hommage de ladite Seigneurie à Philippes Duc, & Comte de Bourgogne à cause de son Chasteau d'Orgelet en datte du 18. Septembre 1410. Isabeau de Ville femme d'Estienne de Seyturier Damoyseau, & Pernette de Ville alliée auec Humbert de Vaugrigneuse Damoyseau, Iean de Ville Seigneur de Cornod mourut sans enfans, & testa le 17. May 1414. tellement qu'Isabelle de Ville sa sœur, pour sa part de sa succession, eust la maison forte de Cornod, auec les biens en dependans, elle laissa des enfans de son mariage auec ledit Estienne de Seyturier qui estans decedés, la terre de Cornod, arriua à Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere fils dudit Estienne de Seyturier d'vn second mariage, & comme Cornod n'estoit en ce temps-là que simple fief, Louys fils aisné de Sauoye Prince de Piemont, Lieutenant general du Duc Amé son Pere en tous ses Estats pour recompense des seruices que ce Pierre de Seyturier luy auoit rendus en qualité de son Escuyer ordinaire, luy conceda la Iustice haute, moyenne, & basse sur sa maison de Cornod, hommes, & fiefs en dependans par lettres dattées à Ripaille, le 18. Septembre 1439. presens Louys Seigneur de Raconis, Iean de Seyssel Seigneur de Barjat Mareschal de Sauoye, Pierre de Marchand, Rodolphe d'Alinges Seigneur de Coudrée Cheualiers, & Guillaume de Bolomier Maistre des Requestes de Sauoye, ce qui fut encor confirmé audit Pierre de Seyturier par le mesme Prince estant deuenu Duc de Sauoye, par patentes dattées à Geneue le 19. Feurier 1444. presens Pierre de Marchand Chancelier de Sauoye, Iean de Seyssel Seigneur de Barjat Mareschal de Sauoye, François de la Palu Comte de la Roche, & Seigneur de Varembon, Amé de Chalant, Guy de Rouorée Cheualiers, & Guillaume de Bolomier Maistre des Requestes, dont Claude de Seyturier Seigneur de Cornod fils, & heritier dudit Pierre de Seyturier eut confirmation de Philippes de Sauoye Comte de Bresse, par lettres du 20. Mars 1470. depuis Iean de Seyturier Seigneur de Cornod, & de la maison forte d'Eschalon Escuyer d'Escuyerie du Duc Emanuel-Philibert, desirant aggrandir ladite terre de Cornod, eut en infeudation de son Altesse la Iustice haute, moyenne, & basse, depuis les Communes de Coysia, la terre d'Olosferne qui est en Comté du matin, & dés lesdits lieux tirant au bief de Lencherna du Comté de Bourgogne du costé de bize, & dés ledit bief tirant à la terre de Valefin, & Mongesson lesquelles sont aussi du Comté, & des Communes du Village de Cessia, & Chaleas, la riuiere de Valouse du soir, & dés ledit lieu iusques à la riuiere d'Ains; par lettres dattées à Chambery l'ij. Octobre 1567. & non content de cet aggrandissement, il fit eriger ladite Seigneurie de Cornod en Baronnie, en y vnissant les Villages de Coysia, & de Chaleas, qui furent demembrés de la Seigneurie, & mandement de Montdidier, ladite Erection fut faite par le mesme Prince pour recompense de seruices par lettres du 14. Feurier 1582. verifiées en la Chambre des Comptes de Sauoye le 5. May 1584. enfin Charles-Emanuel de Seyturier Baron de Cornod, & de Montdidier fils dudit Iean de Seyturier premier Baron de Cornod, n'ayant laissé aucuns enfans d'Antoinette de S. Belin son Espouse, la Baronnie de Cornod, est demeurée auec le reste de ses biens aux Sieurs de sainct Mauris, de la Saugerée, de Boha, de la Garde, & de la Cosne ses heritiers testamentaires, elle demeura depuis apres vn grand procés à Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere, Baron de Beost, de Chastanay, & de Montfalcon, qui l'a laissé à Guillaume-François de Seyturier son fils, & heritier, lequel est auiourd'huy Baron de Cornod, la parroisse de Cornod, est à sainct Martin de Vaugrigneuse. Le souuenir de cette place doit estre cher à la Bresse, & au Bugey; car c'est deuant ce Chasteau que le Marquis de Thianges Mareschal des Camps, & armées du Roy Lieutenant general pour sa Majesté en Bresse, & Bugey, deffit le 13. du mois de Mars 1637. les Trouppes des Comtois conduites par le Baron de VVateuille Marquis de Conflens, Gouuerneur du Comté de Bourgogne, qui auoit assiegé Cornod, ce qui fut le salut de ces deux Prouinces lesquelles sans cette deffaite estoient exposées à nos Ennemys par la prise de ce Chasteau, où le Marquis de Thianges laissa vn monument eternel de sa valeur, de la gloire des Bressans, & de la honte des Comtois.

Titr. du Chast. de Cornod. Tit. de la Chambr. des Cõp. de Dole.

Tit. de la Chambr. des Cõpt. de Dauphiné. Ibidem.

Ibidem.

Tit. de la Chambr. des Cõpt. de Sauoye.

Preuues pag. 98.

CORROBERT

CORROBERT.

LE Chasteau de Corrobert est en la parroisse de Chane sur le grand chemin de Bourg à Neuuille-les Nonnains, & appartenoit autresfois à ceux du nom, & armes de Corrobert anciens Gentils-hômes de Bresse, dont la famille estoit fort considerable, car on void en la Chambre des Comptes de Sauoye vn hommage fait le iour de la sainct Martin de l'an 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse, par Guichard de Corrobert Cheualier, il fut Pere de Perraud de Corrobert Cheualier Seigneur dudit lieu, lequel d'Isabelle de Lisieu sa femme laissa Guichard, Amphelise, & Guyonne de Corrobert viuans en 1330. c'est de ce Guichard de Corrobert 2. du nom que descendoient, Iean de Corrobert Prieur de Neuuille en Bresse, Arthaud de Corrobert Damoyseau, & Iean de Corrobert Cheualier Seigneur dudit lieu freres viuans en 1412. celuy cy de Louyse de S. Iulien sa femme, fille du Seigneur de sainct Iulien au Comté de Bourgogne, ne laissa qu'vne fille appellée Marguerite Dame de Corrobert mariée auec Bernard du Saix Cheualier Seigneur dudit lieu, il ne sortit de ce mariage qu'vne fille nommée Ieane du Saix Dame du Saix, & de Corrobert, laquelle prit alliance auec Iaques de Chalant Cheualier Seigneur de Varey en Bugey, qui par ce moyen fut Seigneur de Corrobert; mais ce ne fut pas long-temps, ayant legué par testament Corrobert à Antoinette de Chalant sa fille Espouse d'Antoine de Varax Cheualier Seigneur de Romans en Bresse en l'an 1477. de l'authorité duquel elle vendit ladit Seigneurie, & maison forte du Corrobert à Thomas Guillod Escuyer de la noble famille des Guillods de Bourg, qui eut pour fils, & successeur en ladite Seigneurie de Corrobert Iean Guillod Escuyer viuant en 1490. & comme ce Gentil-homme fut fort mauuais mesnager, il en fit depuis alienation en faueur de Thomas Berger President du Conseil de Bresse, qui apres auoir ioüy long-temps de Corrobert, le laissa à Iean Bergier son fils, & heritier, mais n'ayant eu qu'vne fille appellée Helene Bergier, elle fut Dame de Corrobert, & le porta en dot à Antoine de Loriol Escuyer Seigneur de Gerlan, & deux sortit entre-autres enfans Pierre de Loriol Escuyer Seigneur de Gerlan, de Corrobert, & de sainct André le Bouchoux mary de Françoise le Loup de Digoine, les Barons de sainct Fleuret, & de Digoine, leurs enfans iouyssent auiourd'huy de ladite terre de Corrobert, il y a Iustice haute, moyenne, & basse à Corrobert, dans les limites declarées par la transaction qui fut passée entre ledit Pierre de Loriol Seigneur de Gerlan, & de Corrobert, & Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere, Baron de Beost, & de Monfalcon du 22. d'Aoust par laquelle le Chasteau de Corrobert est qualifié de fief franc & Noble.

Preuues pag. 17.

P. de S. Iulien Mesl. Histor.

Tit. du Chast. de Corrobert.

CORSANT.

IE ne fais point de doute que le Chasteau de Corsant, n'ayt esté basty par ceux du nom, & armes de Corsant, d'où sont yssus les Comtes de Bereins puis qu'ils l'ont possedé long temps, mais ie ne treuue point comme il sortit de leur main. Car i'ay veu par bons titres qu'en l'an 1300. Corsant appartenoit à Renaud de sainct Sulpis Cheualier qui en l'an 1306. & au mois de May, eut concession de moyenne, & basse Iustice sur ses hommes, & fiefs dans la Baronnie de Baugé par lettres d'Edoüard de Sauoye, Seigneur de Baugé, & de Bresse. Les successeurs duquel du nom de sainct Sulpis l'ont possedé iusques à l'an 1370. ou enuiron, qu'il passa en la maison de Corent. Depuis Pierre de Corent Cheualier, & Huguette Prohana sa femme le reuendirent par contract du 7. Iuin 1393. passé à Treffort, à Pierre Andreuet Damoyseau presents Pierre de Colomb Prieur de sainct Pierre de Mascon, Iean de Chintré Chanoine en ladite Eglise. Philippes de Melin, & Claude de Malaual Damoyseaux, & porte le titre que la maison, & Seigneurie de Corsant estoit de pur & franc alleud sans estre tenuë en fief n'y arriere-fief d'aucun Seigneur, Or ce Pierre Andreuet estant en credit en la Cour de Sauoye, obtint en don d'Amé I. Duc de Sauoye la haute Iustice sur ses hommes, & fief de Corsant pour recompense de ses seruices, par patentes dattées à Thonon le vingt-septiéme d'Auril 1421. presens le Baron du Beuil, Iacques de Beaufort Chancelier, le Bastard de Sauoye, A. de Chalant, & G. du Saix Seigneur de Riuoire Maistre d'Hostel, depuis ce Pierre Andreuet, la famille des Andreuets à possedé cette Seigneurie de Pere à fils, mais Claude Andreuet Baron de Corsant Seigneur de Montfalcon dernier de la maison decedant sans enfans en 1565. fit ses heritiers vniuersels les Seigneur de Beost, & de Chandée ses Beaufreres qui plaiderent long-temps entre eux, & auec les autres sœurs dudit Claude Andreuet, sçauoir la Dame de Sertieres en Dauphiné, & la Dame de la Garde-Chassigny, enfin le Seigneur de Chandée ayant vendu sa part de Corsant au Seigneur de la Fauerge, ledit Sieur de la Fauerge, & le Seigneur de la Verjonniere remirent Corsant à Abel de la Poype premier du nom Baron de Serrieres, petit fils de Claudine Andreuet, pour tous les droits qu'il auoit en l'hoirie dudit Claude Andreuet. Cét Abel de la Poype, depuis le delaissa à Abel de la Poype second du nom son fils (par contract de mariage) auec la Seigneurie de Marmont en Bresse en l'an 1617. il en iouyt encor auiourd'huy sous le titre de Baronnie. Pingon à la fin de son Arbre de la maison de Sauoye dans le denombrement qu'il a fait des terres & Seigneuries, qui ont autresfois appartenu aux Ducs de Sauoye qualifie Corsant Baronnie, & cette qualité ayant esté controuersée audit Abel de la Poype second du nom Baron de Corsant, auiourd'huy Comte de Serrieres, il y fut maintenu par Arrest du Parlement de Bourgogne de l'an 1630.

Tit. du Chast. de Corsant.

Preuues pag. 99.

CORVEYSSIA

CORVEYSSIA.

Tit. du Chast. de Conflens.

IL estoit autrefois du patrimoine des Sires de Thoire,& de Villars,le premier qui a porté le titre de Seigneur de Corueyssia est Iean de Châbut Cheualier Seigneur de Conflens sur Ains , & de Borsia en Comté , lequel par traitté de l'an 1307. du Ieudy auant la Conception Nostre Dame, fait auec Humbert Sire de Thoire , & de Villars , en presence d Estienne de Vassalieu , de Guichard d'Ars, d'Hugues de sainct Didier , de Garnier de Bussy , de Guillaume du Molard Cheualiers , & d'Humbert de Pingon Chanoine à sainct Paul de Lyon,eust concession de la Iustice moyenne,& basse,sur ses hommes, & fiefs de Corueyssia à la reserue de la superiorité , & du ressort , des Eglises, & des grands chemins : Depuis Guichard de Chambut Cheualier , Seigneur de Conflens , Borsia , & Corueyssia fils dudit Iean par lettres

Ibidem.

du 22. Iuillet 1362. eut concession de la Iustice haute sur ses hommes , & fiefs dudit Corueyssia d'Humbert Sire de Thoire , & de Villars pour trois cents florins d'or , moyenant quoy le Sire de Thoire demeura quitte de l'amande d'vn Coursier que Guichard de Chambut auoit perdu en guerre pour son seruice , ledit Coursier estimé à soixante florins petits ; presens ausdites lettres Louys de sainct Iulien,& Hugonin de Dortens Cheualiers, apres quoy le mesme Guichard de Châbut par vne autre côcession dudit Sire de Villars du mois de Iuillet 1372. eut toute Iustice sur les Maix Bertet , & la Guillermine au Village de Corueyssia pour recompense de seruices, presens Guillaume de Gerlan Seigneur de sainct Germain Cheualier , & Chancelier du Sire de Villars. Ce que Beatrix de Chalon sa Mere ratifia le 4. dudit mois , en presence d'Hugues de sainct Iulien , & de Guillaume Aleman Damoyseaux,cette Seigneurie fut venduë par vn des successeurs de ce Guichard de Chambut à Guillaume de Luyrieux Cheualier Seigneur de la Cueille , & de Sauigny en Reuermont , des mains duquel ayant esté retirée elle demeura tousiours depuis en la famille des Chambuts , iusques à Nicolas de Chambut Cheualier Seigneur de Conflens, de Borsia , & Corueyssia , dernier masle de cette maison , lequel ne laissa que deux filles, d'ont l'vne appellée Estiennette eust Corueyssia auec quelques autres terres en partage, & le porta en dot à André de Grolée Seigneur de Cosance en Dauphiné qui le vendit au Seigneur d'Arnens de la maison du Saix, de qui Philibert de Malyuert Escuyer Seigneur de Vaugrigneuse l'achepta , Claude-Antoine de Malyuert Seigneur de Conflens son petit fils est auiourd'huy Seigneur de Corueyssia , le Seigneur de Montdidier est Conseigneur de cette terre , & y a haute , moyenne , & basse Iustice , & quelques autres prerogatiues.

CRANGEAC.

Tit. de la Chamb. des Cōp. de Dauphiné.

OGER de Crangeac Damoyseau viuant en l'an 1300. eust infeudation de la Iustice moyenne, & basse sur ses hommes ; & fiefs par concession d'Amé IV. Comte de Sauoye , au nom d'Edoüard de Sauoye son fils, Seigneur de Baugé , & de Bresse , par lettres du mois de May 1306. en suite dequoy il print la qualité de Seigneur de Crangeac. Ceux du nom , & armes de Crangeac ses successeurs ont continué apres luy de posseder cette terre, iusques à Pierre Seigneur de Crangeac , de Chasey , & de saincte Iulie dernier masle de cette famille qui mourut sans enfans, apres sa mort il y eust difficulté pour son hoirie pretenduë par diuerses personnes , enfin Crangeac demeura à Agnes de Crangeac sœur dudit pierre , heritiere par luy institués , & femme de Guillaume Bochard Cheualier , Seigneur de Montflory , depuis Guillaume Bochard second du nom aussi Seigneur de Montflory , & de Crangeac leur fils ayant espousé Beraude de Crangeac sa parente fille d'Antoine de Crangeac Cheualier Seigneur de Mespillia , & de Françoise de Varax , ladite Beraude de Crangeac emporta la terre de Crangeac pour ses conuentions Matrimoniales ; & la laissa aux enfans qu'elle auoit eu de Leonard de Rossillon Cheualier Seigneur de Beauretour son premier Mary , lesquels firent partage de leurs biens le 14. Iuin 1485. par lequel Crangeac arriua à Iean de Rossillon Pere de François de Rossillon, qui le vendit à Gilbert de Varax Seigneur de la Berruyre, le 13. Nouembre 1520. lequel depuis en achepta la plusvaluë dudit François de Rossillon Seigneur de Beauretour par contract du 2.Septembre suyuant.La posterité de Gilbert de Varax à tenu Crangeac de Pere à fils enuiron 80. ans finalement Philibert de Varax Escuyer Seigneur de Crangeac en passa vente à Claude de Bussy Cheualier Seigneur d'Erya , & Baron de Brion , le fils duquel appellé Ioachim Antide de Bussy Baron d'Erya, & de Brion , le vendit à Maistre Iean Claude Charbonnier , Conseiller du Roy , & Lieutenant general au Siege Presidial de Bourg , & Bailliage de Bresse , qui est auiourd'huy Seigneur de Crangeac, & qui s'est aquis la haute Iustice, par titre du 10. Septembre 1644. la Parroisse est à Attigna.

LA CRAS

Tit. de la Chamb. des Cōp. de Dauphiné.

L'INFEVDATION de la maison forte, & Seigneurie de la Cras fut faite à Iean de Rochetaillée Cheualier le 28. Septembre 1331. par Guy Daufin de Viennois Seigneur de Montluel , auquel le iour mesmes il en fit hommage de la Bouche , & des mains. De là cette Seigneurie passa en la maison des Testus anciens Gentil-hommes de Bresse originaires de la Ville de Bourg, qui l'ont possedée de Pere à fils assés long temps ; enfin Claude Testu Seigneur de la Cras dernier de cette maison , n'ayant laissé que deux filles mariées à Iean de Sancia Seigneur de Painessuyt , & à Guillaume de Sancia freres , elles leur porterent la Cras en dot , depuis Claude de Sancia Seigneur de la Cras , & de Painessuyt, se voyant san enfans fit Donation

donation le 2. May 1485. de ladite Seigneurie de la Cras à Pierre ; & Guillaume de Lyobard freres Seigneurs du Chastelard ses neueux, enfans de Ieane de Sancia sa sœur, en suite dequoy ledit Pierre de Lyobard en fit hommage à Philippes de Sauoye, Seigneur de Bresse le 16. Octobre 1494. & cõme la branche des Lyobards Seigneurs de la Cras manqua en vne fille appellée Claudine de Lyobard Espouse de Claude du Saix Seigneur d'Arnens, & Baron de Tramelay, la Cras par ce moyen entra en la maison du Saix, apres cela il fut donné en partage à Antoine du Saix puisné de cette ancienne maison, Capitaine de Caualerie pour le Duc de Sauoye, lequel n'eust qu'vne fille appellée Catherine du Saix, laquelle se maria auec Gabriel de Briord Seigneur de la Serra qui par ce moyen deuint Seigneur de la Cras, le fils duquel appellé Claude de Briord Seigneur de la Serra Capitaine de Caualerie, & Major du Regiment d'Anguien, est à present Seigneur de la Cras. Cette maison est en la parroisse de Nieure pres Montluel en la Valbonne. *Tit. de la Chambr. des Cõpt. de Sauoye.*

DANENCHES.

DANENCHES est le nom d'vne ancienne, & noble famille de Bresse laquelle est esteinte il y a prés de 400. ans, & qui a sans doute donné son nom à cette Seigneurie, car Guillaume de Danenches viuant en l'an 1290. mary d'Agnés de Varax fille d'Estienne Seigneur de Varax, estoit deja Seigneur de Danenches, & apres luy le fut Renaud Seigneur de Danenches son fils qui viuoit en l'an 1330. qui de Catherine de l'Aubespin sa femme eut Amé de Danenches Seigneur dudit lieu en l'an 1360. cettuy-cy laissa plusieurs enfans d'Isabelle de Chambut fille du Seigneur de Conflens sur Ains son espouse, dont la lignée faillit en vne seule fille nommée Ieane de Danenches, laquelle fut mariée auec Thibaud Seigneur d'Auanchy en Sauoye, puis auec Humbert d'Oyonnas Seigneur dudit lieu en Bugey, du premier lict sortit Antoinette d'Auanchy femme de Claude Seigneur de Balaison Conseiller, & Chambellan du Duc de Sauoye ; & du second lict Catherine d'Oyonnas toutes deux heritieres de Ieane de Danenches leur Mere : Ce fut d'elle que Guillaume de Guido Seigneur de Marsonas, & Iean de Guido Preuost du Montceny son frere Gentils-hommes originaires d'Arbent en Bugey acquirent la terre de Danenches le 2. Octobre 1472. Or ce Guillaume de Guido Seigneur de Danenches n'eust que deux filles de Guillemette de Berchod son Espouse de la maison de Malatrait à sçauoir Marie, & Claudine de Guido qu'il fit ses heretieres par testament du 12. Mars 1507. la premiere fut mariée auec Claude de la Beyuiere Escuyer Seigneur dudit lieu, & la seconde auec Amé Mareschal Seigneur de la Vaure, elles firent partage des biens paternels le 28. May 1509. par lequel la maison forte, & Seigneurie de Danenches arriua à Claude de la Beyuiere, la posterité duquel en a iouy long-temps, iusques à Philibert de la Beyuiere Escuyer Seigneur de Danenches dernier de cette Noble, & ancienne famille qui par son testament du 24. Septembre 1629. institua son heritiere vniuerselle Ieane de Seyturier sa femme, c'est elle qui l'a depuis donnée à Philiberte de Seyturier sa niece en faueur de son mariage auec Philibert Druays Escuyer Seigneur de Franclieu du 6. Feurier 1647. qui à cause d'elle est auiourd'huy Seigneur de Danenches ; cette maison est dans la parroisse de Beiny, il y auoit autrefois Iustice moyenne, & basse de laquelle Guillaume de Guido Seigneur de Danenches se departit par transaction faite auec Guillaume, & Guy de la Baume Cheualiers Seigneurs de Marbos en datte du 10. d'Auril 1487. *Tit. du Chast. de Danenches.*

DONSEVRRE.

LE fondateur de ce Prieuré n'est pas connu, il depend du Prieuré de Gigny en Comté, car au denombrement des Benefices qui dependent de Gigny inseré en la Biblioteque de Cluny, en est parlé en cette sorte. *In Prioratu de Donsuerro debent esse Priore computato tres Monachi ; & vnus presbyter sæcularis Commensalis, dependet à Prioratu Gigniaci in Comitatu Burgundiæ*, il y a moyenne, & basse Iustice, & parroisse ; le Village est sur l'extremité de la frontiere de Bresse, & du Comté, l'Ordre est de S. Benoit Diocese de Lyon, & le vocable est de S. Theodore. Pour les Prieurs de Donseurre, voicy ce que i'en ay peu recouurer *Bibliot. Cluniac.*

1. Rodolphe de la Geliere 1323. & 1337.
2. Simon de Nagu 1350. & 1355.
3. Iean Bourgeois 1386. & 1399.
4. Iean du Bois 1401.
5. Iean Artus 1420.
6. Iean de Suze 1421.
7. Bernicol de Riuoire, Religieux de Nantua 1465. & 1477. il y gist au cœur de l'Eglise auec cette Epitaphe. *Hic iacet Bernicoldus de Rauoria Prior de Donsuerro, qui obijt 16. Iuly 1477. requiescat in pace.*
8. Estienne de Morel 1485.
9. Aymé Chichon Protonotaire, & Abbreuiateur Apostolique, Chanoine de Lausanne, & de Geneue, Curé de Treffort 1509. & 1536.
10. Iaques de Grillet Protonotaire Apostolique Chanoine en l'Eglise Nostre Dame de Bourg.
11. Iean-Baptiste de la Baume de la Maison des Comtes de Mont-Reuel.
12. Pierre Azard.
13. Albert de Grillet Prieur d'Inimont.
14. Louys de Monspey de la Maison de Luysandre.
15. Claude Bertrier decedé en 1648.
16. Antoine Bertrier resignataire de Claude Bertrier son Oncle 1648. & 1650.

DVYSIA.

ENTRE autres fiefs que ceux de la maison de Tarlet ont possedé en Bresse, ils auoient celuy de Duysia qui est en la parroisse de Chaueria, dont le plus ancien terriet est reconnu au proffit de Iean de Tarlet qualifié Seigneur de Duysia en l'an 1438. ses successeurs apres luy l'ont possedé de Pere à fils, iusques à Claudine de Tarlet Dame de Marmont, & de Duysia derniere de cette famille, laquelle espousant Philibert de Cheuriers Seigneur de S. Mauris en Masconnois, luy porta la Seigneurie de Duysia en dot. Gaspard de Cheuriers Escuyer Seigneur de la Saugerée l'vn de leurs descendans en est auiourd'huy Seigneur; il y a moyenne, & basse Iustice, la haute depend du Domaine de Bourg.

ESCHECS.

IL n'y auoit autrefois qu'vn Lac à Eschecs qui estoit du Domaine de Sauoye, le Duc Philippes entreprit en l'an 1481 de le faire vuider dans la riuiere de Saone, à quoy s'opposerent les Doyen, Chanoynes, & Chapitre de l'Eglise & Comtes de Lyon, cõme Seigneurs de Rochetaillée, depuis en l'an 1512. cét ouurage se fit par vn grand, & profond fossé qui va depuis Eschecs iusques en Saone sous le Duc Charles. Ce que *Delexius* a remarqué, il y fallut le consentement du Roy, & du Chapitre de l'Eglise de Lyon, attendu que l'eau d'Eschecs passoit dans la terre de Rochetaillée, laquelle appartient à ladite Eglise, apres cela les entrepreneurs ayant reduit ce lac en vne tres-belle prairie & de grande estenduë; le Duc y fit bastir vne maison auec fossés, de laquelle le Chastelain de Miribel auoit la direction, & comptoit des reuenus au Duc tous les ans en la Chambre des Comptes de Sauoye, mais son A. quelque temps apres abbergea à diuers particuliers toute ladite prairie par parcelles sur chascune desquelles il imposa vn seruis en florins portant lods, & ventes; & le 1. May 1582. Renée de Sauoye Marquise de Baugé luy ayant fait cession de toutes les pretentions qu'elle auoit sur le Comté de Tende, & Seigneuries de Limont, & de Vernant, le Duc luy remit la terre d'Eschecs, laquelle il erigea en Baronnie auec promesses de rachepter tous les abbergeages; & iusques audit reachapt, il fut conuenu que son A. payeroit à ladite Marquise de Baugé douze cents escus d'or tous les ans, toutefois ce Contract ne fut pas executé, d'où vient que le Duc depuis vendit la Seigneurie d'Eschecs à prix d'argent le 14 Ianuier de l'an 1592. à Iean Baptiste Falconery Piemontois, qui en a iouit iusqu'à l'an 1602. que le Sieur de Gastines Commissaire à la reuente du Domaine de sa Majesté l'en depossedа, neantmoins il y fut restably en l'an 1615 par Arrest du Conseil priué du Roy, & l'a tenu iusques à l'an 1623. que le Roy fit reuendre son Domaine de Bresse, & alors Eschecs fut acheрté par Iean-Baptiste Dantin qui en est auiourd'huy Seigneur. Dans cette Seigneurie aucũ autre Seigneur n'a directe, les roturiers ne payent point de taille ny de dixme pour les fonds qui y sont situés. & qui dependent des anciens abbergeages: la maison est sur le grand chemin de Bourg à Lyon, entre Mionnay & Satonay.

In Chorograph. Saband.

Tit. de la Maison d'Vrsé.

ESGVERANDE.

AV Cartulaire de S. Vincent de Mascon, il est faite mention sous l'an 962. de Remestage d'Esguerande lequel eust differend auec le Chapitre de Mascon pour quelques possessions situées en la parroisse de Cõnfrançon, qu'il disoit luy appartenir comme heritier de Giboard d'Esguerande son Pere, de Roland d'Esguerande son Oncle, & de VVarmond d'Esguerande, dont toutesfois il se despartit au proffit dudit Chapitre, c'est peut-estre ceste famille qui aura donné le nom à la Seigneurie d'Esguerande, toutesfois ie n'ay treuué personne depuis ce temps-là qui ayt porté le nom d'Esguerande; i'ay veu seulement qu'enuiron l'an 1400. ceux de la maison de Bertonde Gentils-hommes de ce Pays estoient Seigneurs d'Esguerande, qu'Huguette de Bertonde Dame d'Esguerande en l'an 1450. espousa Iean de Tarlet III. du nom Seigneur de Marmont auquel elle porta la Seigneurie d'Esguerande en dot. Or par le partage qui fut fait entre leurs enfans, Esguerande arriua à Iean de Tarlet IV. du nom puisné, qui fit la branche des Seigneurs d'Esguerande de la maison de Tarlet, dont le dernier appellé Iean-Antoine de Tarlet Seigneur d'Esguerande, & de Marcia ne laissa qu'vne fille nommée Louyse de Tarlet Dame d'Esguerande mariée auec Baltasard de Montferrand Seigneur de Chasteau-Gaillard, laquelle n'ayant enfans fit son mary heritier, & apres luy Hugues de Montgrillet Seigneur dudit lieu son neueu qui est auiourd'huy Seigneur d'Esguerande: cette maison est bastie à l'antique en la parroisse de Vandins, il y a basse Iustice.

ESNES.

PAR la Charte du Monastere de Cluny, de laquelle nous auons fait cy dessus mention au Chapitre d'Anieres, il se void que le Village d'Esnes dependoit autrefois de l'Eglise de S. Vincent de Mascon, & appartint apres aux Comtes de Mascon, qui le donnerent au Monastere de Cluny en l'an 1025. ou 1026. depuis cette

Preuues pag. 61.

Seigneurie

Seigneurie ayant pafsé en la maifon de Sauoye par des moyens que le temps ne nous à pas encore defcouuert, Aymon Comte de Sauoye comme Seigneur de Breffe infeuda le Village d'Efnes, & les hommes en dependans auec le port fur la Riuiere de Saone en toute Iuftice haute, moyenne, & baffe à Guy de Cheuriers Cheualier du Roy de France par lettres dattées à Paris le 16. Nouembre 1339. à la charge de tenir cette terre en fief de luy, fous la referue neantmoins de l'hommage deu par ledit Guy de Cheuriers au Roy de France, & au Duc de Bourgogne; mais Guy de Cheuriers Cheualier fils dudit Guy quelques années apres remit à prix d'argent cette Seigneurie au mefme Prince, qui par fes patentes dattées à Baugé le 14. May 1356. prefens Louys de Riuoire Cheualier, & Iean de Rauays Chancelier de Sauoye, declaira que cette acquifition auoit efté faite pour Guillaume de la Baume Cheualier Seigneur de l'Abbergement, & de fes propres deniers, en confequence dequoy le Comte de Sauoye s'en departit en fa faueur, & luy fit don, & aux fiens de tous les droits qu'il pouuoit auoir en ladite terre fous la condition de l'hommage, les fucceffeurs de Guillaume de la Baume Comtes de Mont-Reuel ont depuis cette infeudation toufiours poffedé la Seigneurie d'Efnes, iufques à l'alienation que Marc de la Baume Comte de Mont-Reuel en fit le 21. May 1507. à Philibert Andreuet Seigneur de Corfant, & de Marmont, mais Huguette du Saix fa vefue en paffa reuente le 13. d'Aouft 1536. à Iean de la Baume III. du nom Comte de Mont-Reuel, & ainfi Efnes rentra en la maifon de Mont-Reuel, & y eft encor à prefent. Le Village d'Efnes eft fur le bord de Saone à vne lieüe de Mafcon, la parroifse eft à fainct Iean de Prifche en Mafconnois. *Preuues pag. 100.*

ESPEY.

LE Chafteau d'Efpey eft en la parroifse de Flurieu proche la Ville de Chaftillon les Dombes, fur le bord de la Riuiere de Chalaronne, le baftiment en eft afsés beau, Peronin, où Pierre d'Eftrés Cheualier le fit baftir enuiron l'an 1350. & comme il ne laifsa que trois filles, l'vne mariée en la maifon de Genoft, l'autre en celle d'Vrfé, & la troifiéme en celle de Chandée, par le partage qu'elles firent de fes biens en l'an 1388. cette Seigneurie arriua à Guillemette d'Eftrés femme d'Arnoulph Seigneur d'Vrfé, & de la Baftie en Forefts, d'où vinrēt Arnoulph, Guichard, & Pierre d'Vrfé dit Paillard Cheualiers Seigneurs de la Baftie, & d'Efpey, qui firent hommage dudit Chafteau d'Efpey à Amé VII. du nom & premier Duc de Sauoye le 10. Septembre 1423. comme heritiers de Guillemette d'Eftrés leur Mere, ce Guichard d'Vrfé par vn traitté qu'il fit depuis auec fes freres, euft la Seigneurie d'Efpey, laquelle il donna en dot à Antoinette d'Vrfé fa fille femme d'Antoine Seigneur de Genoft Cheualier, & c'eft en cette qualité qu'en l'an 1463. il fit hommage de ladite terre d'Efpey au Duc de Sauoye, & tranfmit cette Seigneurie à fes fuccefseurs du nom, & armes de Genoft, qui l'ont pofsedé iufques à l'an 1514. que Iaques de Genoft Cheualier Seigneur dudit lieu, & des Blanchieres, en fit vente à Philibert de la Baume Cheualier de l'Ordre de S. Iaques, Commandeur d'Oreges, & Baron de Monfalconnet, grand Efcuyer, & premier Maiftre d'Hoftel de l'Empereur Charles V. qui n'ayant aucuns enfans, donna tous fes biens à Louys de la Baume premier Comte de S. Amour fon arriereneueu, qui par ce moyen fut Seigneur d'Efpey, aprés fon decés cette terre fut delaifsée auec beaucoup d'autres biens à Catherine de Bruges Dame de la Grutufe, & de Montmirail fa vefue en payement de fes conuentions matrimoniales, elle fe remaria en l'an 1615. à Achilles de l'Hofpital Baron de Cordous fils de Iaqnes de l'Hofpital Comte, puis Marquis de Choify, & bien que le Seigneur de Cordous n'euft aucuns enfans de Catherine de Bruges, toutesfois il euft d'elle la Seigneurie d'Efpey, de forte que venant à mourir Louyfe de l'Hofpital, & Francienne de l'Hofpital Comtefse de Secondigny femme de Iaques le Roy Cheualier Seigneur de la Grange fes fœurs en heriterent, Louyfe de l'Hofpital mariée à Iean de la Croix Baron de Caftres, & de Gordieges, traitta auec la Comtefse de Secondigny fa fœur, & s'acquit à elle feule ladite terre d'Efpey, de laquelle iouit prefentement René-Gafpard de la Croix fon fils Comte de Caftres, & de Gordieges, Baron de Perufse, Capitaine d'vne Compagnie de Cheuaux legers. *Tit. de la Chambr. des Cõpt. de Sauoye.*

ESPEYSSOLES.

IL n'y a pas lieu de douter que la Seigneurie d'Efpeyffoles ne foit tres-ancienne, puis que par vn titre qui eft en la Chambre des Comptes de Sauoye, en datte du mois d'Octobre 1289. Guillaume Seigneur d'Efpeyffoles Cheualier, & Perraud d'Efpeyffoles fon frere Damoyfeau, eurent confirmation de Iuftice moyenne, & baffe fur leurs hommes, & fiefs, par conceffion de Sibille de Baugé Dame de Breffe, & d'Amé Comte de Sauoye fon mary à la charge toutesfois qu'ils ne pourroient vendre ny engager leurs hõmes & fiefs au Duc de Bourgogne, ny au Seigneur de Beaujeu, ny au Sire de Villars, ny a Henry d'Antigny dit de Paigny Seigneur de faincte Croix fãs le confentemēt de ladite Sibille de Baugé, & de fes fucceffeurs. Cette famille d'Efpeyffoles qui eftoit fort ancienne, faillit en vne fille appellée Eftiennette d'Efpeyffoles, laquelle fut heritiere de la Seigneurie d'Efpeyffoles, & efpoufa Pierre de Meyferia Seigneur de Tirant, duquel elle euft plufieurs enfans, entre autres vne fille mariée à Guillaume Baftard de Montferrand fils du Seigneur d'Attigna, qui à caufe d'elle fut quelque temps Seigneur d'Efpeyffoles; des enfans qui fortirent de leur mariage, ne refta qu'vn fils appellé Louys de Montferrand Seigneur d'Efpeyffoles qui fut d'Eglife, & qui vendit la maifon d'Efpeyffoles à Ierofme de Ferlay Efcuyer, cettuy-cy fe maria auec Marguerite de la Vernée, laquelle apres fon decés fe fit adiuger Efpeyffoles pour la reftitution de fa dot, & conuentions matrimoniales; elle fe remaria depuis à André Seigneur du Chaftelard pres Bourg, auquel elle porta entre autres biens la Seigneurie d'Efpeyffoles. De leur mariage fortit Louyfe du Chaftelard Dame d'Efpeyffoles, laquelle en l'an 1336. en fit hommage au Roy François I. elle efpoufa Bertrand du Breul Seigneur de la Baftie fus Cerdon, & de l'Isle & fit donation d'Efpeyffoles à Antoine du Breul Baron de la Baftie leur fils par contract du 5. Iuillet 1585. celuy-cy vendit Efpeyffoles à Philibert de la Garde Efcuyer, le fils duquel nommé Guillaume de la Garde Efcuyer Seigneur dudit lieu, le remit à Pierre de

Seyturier Seigneur de la Verjonniere Baron de Beost, de Chastanay, & de Montfalcon son gendre par contract de Mariage, cette maison est située en la Parroisse de Peres, & appartient à present à Antoinette Poinsard Espouse de Iean du Puy de Montbrun Cheualier Seigneur de Fertacieres, Mareschal des Camps, & armées du Roy, comme heritiere de son Pere, qui l'auoit acquise du Seigneur de la Verjonniere, il n'y a point de Iustice à present.

LA FALCONNIERE.

Tit. de la Chambr. des Cõpt. de Sauoye.

GVILLAVME de Tenay Cheualier pour recompense de seruices eust infeudation d'Humbert Sire de Thoire, & de Villars V. du nom, de la maison forte de la Falconniere, dont il luy fit hommage de la Bouche; & des mains en l'an 1334. Ceux du nom, & armes de Tenay en consequence de cette infeudation, ont possedé cette Seigneurie, iusques à ce que Iean de Tenay (d'vn autre Iean de Tenay;, Seigneur de la Falconniere puisné de cette maison, qui fit hommage de ladite terre à Louys Duc de Sauoye le 10. de Iuillet 1449. ne laissa que deux filles d'Anne du Buenc sa femme, Dame de Mirigna, dont la plus ieune fut Dame de la Falconniere, & espousa Louys de la Baume Seigneur de Montfalconnet, le fils duquel Baron de sainct Amour & Comte de Coligny le Neuf, mourant sans enfans laissa cette terre auec le reste de ses biens à Louys de la Baume premier Comte de sainct Amour son Cousin. Depuis Emanuel-Philibert de la Baume son fils second Comte de sainct Amour la vendit au mois d'Auril 1603. à Iean de Rouorée de la maison de Montburon, lequel n'ayant eu enfans d'Antoinette de Salornay sa femme ladite terre fut remise à sa vefue pour ses droits par traitté du dernier de Mars 1621. passé entre elle & Louys de Rouorée Seigneur de Montburon. La maison est située sur vn monticule, en vne situation assés agreable dans la parroisse de sainct André d'Huyria, il y a Iustice moyenne & basse sur les hommes, & fiefs. Pierre de la Vigne Sieur de Courterot Gendarme du Roy, mary de ladite de Salornay, & son heritier iouyt auiourd'huy de cette terre.

Ibidem.

FEILLENS.

Titr. du Chast. de Feillens.

L'AISNE' des enfans de Renaud de Feillens Cheualier viuant en l'an 1250. appellé Guillaume de Feillens Cheualier dit l'Asne par sobriquet, fut le premier Seigneur de Feillens, du moins qui porta cette qualité, c'est luy qui ayant fait entendre au Comte de Sauoye Amé IV. (lequel comme Pere d'Edoüard de Sauoye son fils, qu'il auoit eu de Sibille Dame de Baugé, & de Bresse, estoit Seigneur Souuerain de Bresse,) que luy, & ses predecesseurs auoient iouy du temps des Sires de Baugé de toute Iustice moyenne, & basse sur leurs hommes, & fiefs riere la terre de Baugé, en obtint confirmation par patentes dattées au mois de May de l'an 1306. mais ce Gentil-homme estant mort sans enfans Gilles de Feillens son frere luy succeda, la posterité duquel a tousiours tenu, & possedé ladite terre de Feillens depuis l'an 1306. iusques à present que Leonor Seigneur de Feillens, & de Montiernos descendu en droitte ligne de ce Gilles de Feillens en iouyt; il y a Village, & belle parroisse, le Chasteau de Feillens n'est gueres eslogné de la Saone, & à vne petite lieüe de Mascon, en vne situation fertile, & agreable, la haute Iustice appartient au Marquis de Baugé.

FEILLENS-CHABEV.

CETTE maison a esté bastie enuiron l'an 1350. proche de l'autre Feillens, & en la mesme parroisse à vne lieüe de Mascon, la race de ces Seigneurs de Feillens faillit en l'an 1400. en la personne de Iean de Feillens Seigneur dudit lieu, Vidame de Geneue, qui de Beatrix de Grolée sa femme n'eust qu'vne fille appellée Ieane, femme de Iean de Chabeu Seigneur de la Tour de Pionneins en Dombes, auquel elle porta la Seigneurie de Feillens en dot. Les Chabeus ont possedé cette Seigneurie prés de deux cents ans, iusques à ce que François de Chabeu Seigneur de Feillens, & de Versey, mourant sans enfans masles, laissa deux filles ses heritieres, dont l'vne appellée Isabeau de Chabeu eust ladite Seigneurie de Feillens pour son partage, & fut mariée à Antoine de Champier Seigneur de la Fauerge, Baillif de Bugey, le fils desquels qui est Guillaume de Champier Baillif de Bugey, Gouuerneur de la Ville de Belley, est auiourd'huy Seigneur dudit Feillens, il y a moyenne, & basse Iustice de laquelle Hugues de Feillens Cheualier Seigneur de Feillens, & du Chanay eut confirmation d'Amé IV. Comte de Sauoye comme Pere, & Administrateur d'Edoüard de Sauoye son fils, Seigneur de Bresse par lettres du mois de May 1306. & depuis Iean de Chabeu Seigneur de Feillens y ayant esté inquieté, Philippes de Sauoye Comte de Baugé, Seigneur de Bresse appreuua cette infeudation, & ordonna à ses Officiers de l'en laisser iouyr sans aucune contradiction; la declaration est dattée à Bourg le 8. Ianuier 1470. en presence d'Hugues Seigneur de Chandée, Gouuerneur de Bresse, de Iean Cloppet President, de Iean Guillod Lieutenant general, Iean de Focrand Aduocat Fiscal, Pierre de Bolomier Maistre des Comptes, & Pierre de Burges Tresorier de Sauoye, ce qui fut encor agreé par le Duc Philibert, à Geneue le 12. Aoust 1499. presens René Bastard de Sauoye, Comte de Villars, Aymé de Montfalcon Euesque de Lausanne, Iean de Loriol Seigneur de Chales grand Maistre d'Hostel, Antoine de Gingin Seigneur de Diuonne President, Amé de Chales Maistre d'Hostel, & par Charles Duc de Sauoye à Carignan le 1. Septembre 1509. presens

Preuues pag. 103.

presens Iean de Duyn Seigneur de la Valdisere, Grand Escuyer, Anthoine de Romagnan Protonotaire Apostolique & autres.

LA FEOLE.

IEAN d'Estrés Cheualier fils de Girard d'Estrés Cheualier Seigneur de Banains Chancelier de Sauoye viuant en l'an 1380. a esté le premier Seigneur de la Feole par Infeudation qu'il en eust d'Humbert Sire de Thoire, & de Villars, & comme il mourut sans enfans, il laissa ses biens à Guillaume de Genost Cheualier Seigneur de Genost son parent, qui la donna en partage à Iean de Genost son fils puisné, qui fit la branche des Seigneurs de la Feole, & de Sure de la maison de Genost, laquelle manqua en la personne d'Isabelle de Genost Dame de Sure, & de la Feole derniere de cette branche, laquelle se maria auec Antoine Seigneur de Disimieu en Daufiné, par le moyen dequoy les Disimieus deuinrent Seigneurs de la Feole. Depuis Baltazard Seigneur de Disimieu, de Sure, & S. Beron en passa vente à Iean de la Baume III. du nom Comte de Montreuel le 5. Nouembre 1550. ce qui fut ratifié par Claude de Disimieu Seigneur d'Anieres le dernier Octobre suiuant. Et c'est ainsi que la Feole est entré en la maison de Montreuel où il est encor; Car Ferdinand de la Baume Cheualier X. Comte de Montreuel en est auiourd'huy Seigneur; Le Chasteau est demoly, il est pres de celuy de l'Abbergement sur le chemin de Chastillon lés Dombes au Pont de Vesle. *Titr. de la maison de Montreuel.*

LES FEVEILLES.



A Seigneurie des Feüeilles, est en toute Iustice haute moyenne, & basse, & dans la Parroisse de Villereuersure. Elle ne consiste qu'en hommes, & fiefs; car il n'y a iamais eu Chasteau, les premiers Seigneurs qu'elle a eu, estoient de la maison d'Oncieux Seigneurs de Douures en Bugey; en effet Anthoinette, & Anne d'Oncieux filles, & heritieres de Claude d'Oncieux Seigneur de Douures, estoient Dames des Feüeilles en l'an 1476. ainsi qu'on l'apprend d'vne procedure, qui se fit en cette année là, entre le Seigneur de Vauluysant, le Seigneur de Montberthod, & elles, pour les pilliers de Iustice qui limitoient lesdites Seigneuries de Vauluysant, de Montberthod, & des Feüilles; Iean-Philibert d'Oncieux Seigneur de Douures, & de Velieres, auquel par diuers degrés de succession, cette Seigneurie des Feüeilles estoit arriuée l'engagea à Iean de Meyria Escuyer en l'an 1550. & l'ayant depuis racheptée, par son testament de l'an 1551. institua ses heritiers vniuersels Guillaume d'Oncieux Seigneur de Cogna en Comté, & Catherin d'Oncieux Seigneur de Douures ses freres, lesquels ayans fait partage entre eux, de tous ses biens, Guillaume d'Oncieux Seigneur de Cogna eust la Seigneurie des Feüeilles pour son lot, laquelle il vendit depuis le 12. Octobre 1569. à Claude Seigneur de Chasteauvieux; René de Chasteauvieux de Vienne Cheualier Comte de Chasteauvieux, & de Confolant, Sire de Vauvillars a esté Seigneur des Feüeilles, & l'a eu par les mesmes moyens, que les terres de Chasteauvieux, de Beaurepaire, & autres de la famille de Chasteauvieux dont il a esté parlé amplement ailleurs. Auiourd'huy en ioüit Charles Marquis de la Vieuville comme mary de Marie de Vienne fille vnique & donataire dudit René de Vienne Comte de Chasteauvieux.

FOISSIA.

CE n'estoit autrefois qu'vn simple fief possedé par des Gentils-hommes du nom de Foissia, dont on treuue quelques memoires en la Chambre des Comptes de Sauoye; car au Registre des hommages qui furent rendus au mois de Septembre en l'an 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse, mary de Sibille de Baugé, on y rencontre celuy de Guillaume de Foissia Damoiseau pour la Poype de Foissia, depuis & apres que les Comtes de Sauoye en furent Seigneurs, Foissia fut fait Chastellainie, & Amé V. Comte de Sauoye la donna à Guillaume de la Baume Cheualier Seigneur de l'Abbergement (son principal, & plus confident Ministre) en toute Iustice, pour le recompenser de ses seruices, par lettres patentes dattées à Clugny en l'Hostellerie du Mouton le 1. Aoust 1355. presens Humbert Seigneur de Corgenon, Louys de Riuoire, Amé de Chalant, & Iean de Rauays Cheualiers. & outre cela le mesme Prince par autres lettres dattées au Chasteau de Genissia le 9. dudit moys, luy fit encor donation de ce qui luy pouuoit appartenir en la Parroisse de Foissia à cause de sa Chastellainie de Marboz, cette Terre qui est entrée en la maison de la Baume-Montreuel à vn titre si honorable y est tousiours demeurée, & y est encor auiourd'huy, c'est vn membre du Comté de Montreuel. *Preuues pag. 10.* *Preuues pag. 103.*

LA FOVGERE.

Ie n'ay point veu de plus ancien Seigneur de la Fougere que Pierre le Guat Secretaire de Charles Duc de Sauoye viuant en l'an 1511. & 1534. qui fit bastir la maison, & en acquit le fief, il eust entre autres enfans de Marie de Marnix sa femme, vne fille mariée à Pierre Ysuard Secretaire de son Altesse de Sauoye à laquelle il bailla la Seigneurie de la Fougere en dot, mais leurs heritiers vendirent cette Seigneurie à Iean Frāçois de Briandas qui de Guillemette de Fougeres sa femme ne laissa qu'vne fille appellée Adriane de Briandas, laquelle espousa Louys de Seyssel Baron de la Serra en Sauoye qu'elle fit depuis son heritier; Cettuy-cy ayant ioüy quelques années de la Seigneurie de la Fougere, en passa vente à George Seigneur de Feillens le dernier iour de May 1563. qui la laissa en son hoirie, depuis Louys Seigneur de Feillens remit cette maison auec toutes ses appartenances à Philibert des Belouses Escuyer Seigneur dudit lieu son Beau-frere en payement de la dot d'Helene de Feillens sa femme par traitté du 7. Auril 1633. Louys des Belouses leur fils Escuyer Seigneur dudit lieu en est auiourd'huy Seigneur: Cette maison est en la Parroisse de Cheutons sur le grand chemin de Bourg au Pont de Vaux.

Tit. du Chast. des Belouses.

FRANCLIEV.

Les Chacipols sont les premiers, & plus anciens Seigneurs de Franclieu, & le tenoient à titre de maison forte; Iean de Chacipol Escuyer Seigneur de Franclieu dernier de cette branche des Chacipols, n'ayant eu enfans, testa le 7. Nouembre 1509. & institua ses heritiers Claude de Malaual Escuyer son Cousin germain pour vne moitié, Gilbert, Philippes, Ieane, & Françoise le Loup, ses Neueux, & Nieces enfans de Iean le Loup Escuyer Seigneur de la Forest, ces heritiers par traité du 2. Octobre 1510. firent partage de son hoirie; & la maison forte de Franclieu auec d'autres biens arriua ausdits freres, & sœurs le Loup, des successeurs desquels Matthieu Druays Escuyer l'achepta le 26. Iuillet 1566. & deuint par ce moyen Seigneur de Franclieu, Claude-François Druays son fils Escuyer Seigneur de Franclieu qui est auiourd'huy viuant y a fait des grands adjancemens, cette maison est dans la Parroisse, & Iustice de Marbos.

FRETECHISE.

Cette Seigneurie qui est partie dans nostre Bresse, & partie dans la Bresse Chalonnoise, est entierement de la Parroisse de la Chappelle-Tecle. Le plus ancien Seigneur de Fretechise a esté Iean de Gorreuod Cheualier Seigneur dudit lieu II. du nom viuant en l'an 1400. qui laissa deux enfans, sçauoir Louys Seigneur de Gorreuod, & Iean de Gorreuod Seigneur de Cornon, entre lesquels Fretechise fut partagé auec la Iustice; la portion qui est dans le Bailliage de Bresse escheut au Seigneur de Cornon, duquel est descenduë par diuers degrés Philiberte de Gorreuod Dame de Cornon laquelle l'aliena au Sieur de Bretagne Baron de Villeneuue qui l'a annexé à ladite terre, & la portion située au Bailliage de Chalon, est tousiours demeurée en la maison des Seigneurs de Gorreuod, d'où descendent les Comtes, & Ducs de Pont de Vaux.

FROMENTES.

Il est situé sur le bord de la riuiere de Suran, & quoy que le Chasteau soit à present ruiné; neantmoins il n'est pas mal aysé de iuger, que la structure en estoit belle, & forte autant que l'assiette du lieu le pouuoit permettre. Il y a vn petit Bourg, ou encor auiourd'huy se tiennent des foires, & des marchés. Cette terre dependoit autrefois de l'ancienne Seigneurie du Reuermont, & estoit vn arriere fief du Duc de Bourgogne; Mais par l'eschange que fit Robert Duc de Bourgogne de la terre du Reuermont auec Amé IV. Comte de Sauoye, & Sibille de Baugé sa femme en l'an 1289. la souueraineté & le ressort de Fromentes passerent au Comte de Sauoye. Cette terre ne laissoit pas pourtant d'auoir ses Seigneurs particuliers: car ie treuue qu'elle estoit en l'an 1230. entre les mains d'Humbert de la Baume Cheualier, Seigneur de la Balme sus Cerdon, mary d'Huguette de Beauregard Dame de Fromentes, qui à cause d'elle portoit la qualité de Seigneur de Fromentes, le fils duquel appellé Humbert eut la haute Iustice sur ses hommes & fiefs de Fromentes, Resinel, & Sobleys; par concession d'Amé Comte de Sauoye, & de Sibille de Baugé, le Vendredy apres la Feste Sainct André Apostre 1289. auec pouuoir de faire esleuer des fourches patibulaires, ou bon luy sembleroit dans lesdits lieux. La race des Seigneurs de Fromentes de la maison de la Baume estant faillie en Huguette de la Baume Dame de Fromentes, elle fut mariée à Iaques, ou Iaquemard Sire de Coligny, & d'Andelot, d'où entre autres enfans sortit Guillaume Seigneur de Coligny à qui Huguette de la Baume sa mere fit donation de ladite Seigneurie le 13. Octobre 1436. & ainsi la Seigneurie de Fromentes passa en la famille

Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.

famille de Coligny, où elle a demeuré iusqu'à ce que Louyse de Montmorency, vefue de Gaspard Seigneur de Coligny; & de Chastillon sur Loing Mareschal de France, comme mere, & ayant la garde Noble d'Oder, Gaspard, & François de Coligny ses enfans, en fit vente à Claude Seigneur de Chasteauvieux, & de Verjon par Contract du 30. Mars 1519. datté à Blois, ce que depuis ils ratifierent le 13. Decembre 1538. Ce Seigneur de Chasteauvieux, & ses successeurs, ont despuis ce temps là possedé Fromentes à titre de Baronnie, & Marie de Chasteauvieux heritiere de Louys Seigneur de Chasteauvieux son frere dernier de la famille, l'a donné auec le reste de ses biens à René de Vienne Comte de Confolant; & Sire de Vauuillars son fils qui en a ioüy longtemps, puis la constituée en dot à Marie de Vienne sa fille mariée à Charles Marquis de la Vieuville, la Parroisse est à Neuville sur Ains.

LES FVEILLE'ES.

NOvs n'auons que deux Commanderies de l'Ordre de Sainct Iean de Ierusalem en Bresse, à sçauoir celle des Fueillées dont nous auons à parler en ce Chapitre, & celle de la Musse de laquelle il sera parlé en son rang. Quant à la Commanderie des Fueillées c'estoit autrefois vne maison de l'Ordre des Templiers, laquelle fut donnée aux Cheualiers de l'Ordre de Sainct Iean de Ierusalem auec tous les autres biens des Cheualiers Templiers par donation du Comte de Sauoye à l'imitation de celle que le Roy Philippes le Bel leur auoit faite des biens situés en ses Estats le Mecredy auant la Feste Sainct André de l'an 1313. apres le Concile de Vienne. Cette maison est en la Parroisse de Villette dans la Iustice de Richemont proche le Chasteau du Vernay, & sur la limite de Dombes, il y à vne autre maison qui en depend appellée le Temple de Molissoles. Le premier Commandeur des Fueillées de l'Ordre de Sainct Iean de Ierusalem, apres la suppression de l'Ordre des Templiers fut *Titr. de la Cōmanderie de S.George de Lyon.*

1. Humbert de la Baume viuant. 1314. & 1319.
2. Hugues de Sainct Romain. 1324.
3. Renaud du Fay. 1350.
4. Pierre de Billens. 1384.
5. Artaud de Riuoire. 1405.
6. Aynard de Seyssel. 1445. & 1468.
7. Iean de Grolée. 1490.
8. Didier de Chenceroy. 1519.
9. Iean d'Apchon. 1579.
10. Iean de Lemps. 1606.
11. Claude de la Verchere dés l'an 1610. iusques à l'an 1650.

LA GELIERE.

GVILLAVME de la Geliere Cheualier viuant en l'an 1330. mary d'Amphelis de Chandée, & fils de Pierre de la Geliere Cheualier, porta le premier la qualité de Seigneur de la Geliere, à cause d'vn Chastean de mesme nō qu'il fit construire en la Parroisse de Vitta dans la Chastellainie, & mandement de Bourg, mais non pas en l'estat qu'il est à present. Car c'est l'ouurage de Guillaume de la Geliere Cheualier Seigneur de la Geliere; & de Rosy Conseiller, & Chambellan du Duc de Sauoye Gouuerneur, & Lieutenant general pour son Altesse en Bresse, qui apres auoir fait rebastir cette maison à la moderne, desira d'y auoir la haute Iustice. Et à cet effet en obtint lettres du Duc, aupres duquel il estoit en grand credit, mais parce que la Ville de Bourg se treuua interessée en ceste concession, elle s'opposa à l'execution desdites lettres; & les fit reuoquer par patentes du 29. Octobre 1498. dattées à Chambery, demeurant seulement audit Guillaume de la Geliere la moyenne; & basse Iustice, ainsi qu'auoient eu ses predecesseurs. Cette Seigneurie a tousiours esté tenue par les aisnés du nom & armes de la Geliere, dont la race faillit en Marc Seigneur de la Geliere qui deceda sans enfans de Claudine Françoise de Chambut Dame de Pomiers, & de Conflens sa femme; il fit son heritiere Claudine de la Geliere sa sœur femme de François de Menthon Seigneur de Couuettes, lequel en eust plusieurs enfans, entre autres François de Menthon Baron de Couuettes, Gouuerneur de la Citadelle de Bourg, qui de Marguerite de Chasteauvieux son espouse laissa Emanuel-Philibert, & François de Menthon Barons de Couuettes qui furent tous Seigneurs de la Geliere; Or cet Emanuel Philibert, n'ayant eu lignée de Louyse de Conzié sa femme, la Seigneurie de la Geliere demeura entierement audit François de Menthon pere de René Comte de Menthon, & de Montrotier qui est à present Seigneur de la Geliere. *Titr. de de l'Hostel de Ville de Bourg.*

GENETET.

EMé IV. du nom Comte de Sauoye, Seigneur de Baugé, & de Bresse, par lettres du Mardy apres la Feste de Sainct Barnabé Apostre de l'an 1279. donna à Iean de la Balme dit Picard Cheualier, en augmentation des fiefs qu'il tenoit déja de luy, la Seigneurie, fief, & maison forte du Genetey en la Parroisse de Montracol, à la charge de l'hommage, lequel les successeurs dudit Iean de la Balme Seigneurs de Genetey, *Tilt. de la Chāb. des Cōptes de Sauoye.*

de

de Sure, & de Corleyson ont rendu de temps en temps aux Comtes, & Ducs de Sauoye; en fin Louys de la Balme Seigneur du Genetey viuant en l'an 1442. vendit cette Seigneurie du Genetey à Iaques de Chalant Cheualier, Seigneur de Varey, & du Saix qui l'annexa à la Seigneurie du Saix, dont depuis elle a tousiours esté membre.

GENOST.

LA structure de ce Chasteau denote asés son antiquité, ceux du nom, & armes de Genost l'ont fait bastir, & en ont esté les premiers Seigneurs, ils l'ont possedé l'espace de plus de trois cens ans de pere à fils, iusques à ce que Iaques Seigneur de Genost, Espey, & les Blanchieres Cheualier ne laissa qu'vn fils, & vne fille de Peronne de Viry sa femme, Ce fils estant decedé ieune, la fille appellée Antoinette de Genost; luy succeda, & fut Dame de Genost, elle se maria à Michel de Vauzerier Escuyer, Seigneur d'Aizery, & de Musse duquel elle eut vne fille appellée Françoise de Vauzerier, en secondes nopces Antoinette de Genost se remaria à Iean du Fresnoyr dit Martin Escuyer Seigneur de Chuyst en Foucigny duquel elle eust vne fille appellée Charlotte du Fresnoyr mariée à François Seigneur d'Estauayé au pays de Vaud, & ce Seigneur de Fresnoyr auoit vn fils d'vn autre lict appellé Iean du Fresnoyr Seigneur, & Baron de Chuyst qui espousa cette Françoise de Vauzerier; en telle sorte que ladite Françoise fut heritiere auec Charlotte du Fresnoyr sa sœur d'Antoinette de Genost leur mere, Claude de la Cous Senateur au Senat de Sauoye par Contract du 3. Iuin 1587. acquit la moitié de ladite Seigneurie de Genost de ladite Françoise de Vauzerier Dame de Chuyst; d'Aisery, & de Musse, ladite moitié indiuise auec François de la Cous son frere qui en auoit fait l'acquisition le mesme iour de Charlotte du Fresnoyr coheritiere de ladite de Genost sa mere. Cependant, quoy que ledit Claude de la Cous n'eust de son chef que la moitié de ladite Seigneurie, il la vendit neantmoins toute entiere à Philibert de la Chambre Seigneur de Saincte Helene le 15. Decembre 1608. & l'ayant retirée par droit de reachapt, ses biens estans tombés en discussion generale; Genost fut vendu, & delliuré à Hector de Bellet Escuyer qui par ce moyen deuint Seigneur de Genost, & decedant sans enfans l'a laissé à Philippes de Bellet son frere Escuyer Seigneur de Flauigneror qui est auiourd'huy Seigneur de Genost, il y a Iustice, haute, moyenne, & basse. La Parroisse est à Sertines.

Tit. du Chast. de Genost.

GENOD.

PLVSIEVRS ont creu que cette maison de Genod, estoit sortie de la maison des Genost Seigneurs de Genost en la Parroisse de Sertines, & que c'estoit le partage d'vn puisné de cette ancienne famille; mais cette coniecture n'est pas veritable, car outre que ces deux noms s'escriuent differemment, c'est que ce Genod dont ie veux parler en ce Chapitre, en son origine appartenoit à Guy de Garnerens Cheualier qui en fit hommage en l'an 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse, auquel temps cette maison estoit désja qualifiée maison forte, les successeurs dudit Guy de Garnerens, prirent le nom de ce fief qu'ils possederent plus de deux cens ans iusques à ce qu'Amé Seigneur de Genod dernier de cette famille mary de Philiberte de Sachins fille d'Humbert de Sachins Escuyer Seigneur de la Mylatiere, n'ayant aucuns enfans laissa sa femme son heritiere, laquelle apres son decés espousa Iosserand d'Escriuieux licentié és loix de Mascon, qui à cause d'elle fut Seigneur de Genod désja en l'an 1515. apres son decés elle en fit hommage au Roy François I. le 6. d'Auril 1536. Les descendans du mesme nom d'Escriuieux possedent encor auiourd'huy ce fief qui est en la Parroisse de Chauanes pres le Pont de Vesle.

Preuues pag. 52.

GIRIEV.

HVGVES Deschaux, ou Deschas *Discalciatus* au Latin, Cheualier Seigneur de Girieu viuant en 1150. tenoit la Seigneurie de Girieu en fief de Guygues Comte de Forests, ce qui se iustifie par l'eschange que fit ce Comte de Forests auec Guichard Archeuesque de Lyon en l'an 1166. par lequel entre autres terres qu'il remit à l'Archeuesque situées en Bresse, Girieu tenu par Hugues Deschaux y est compris, dans Seuert, & Paradin il y a faute parce qu'au lieu de Girieu, il y a Birieu, par ce moyen les Seigneurs de Girieu deuinrent vassaux de l'Archeuesque de Lyon, & à cause de ce Philippe Deschaux Cheualier Seigneur de Girieu luy en fit hommage en l'an 1301. promettant de luy rendre son Chasteau de Girieu quand il en auroit necessité: En fin cette famille estant faillie, Guy Seigneur de Sainct Triuier en Dombes plus proche parent recueillit la succession, & fut Seigneur de Girieu. Mais pendant les guerres du Dauphin Guygues; & du Comte de Sauoye Girieu fut pris & demoly par les troupes du Daufin; D'ou vient que le Roy Philippes de Valois ayant pris connoissance de leurs differends, de leur consentement, & enuoyé des Commissaires, entre autres places dont le Comte de Sauoye demanda la restitution au Daufin, il mit en ce rang la demolition du Chasteau de Girieu, parce qu'elle auoit esté faite pendant la trefue moyennée entre eux par Ieane de Bourgogne Reyne de France en ces paroles. *Item le Chastel; & mandement de Girieu, liquiex fu pris; & derochiés par les gens du Dauphin durant les Trieues de la Reyne Iohanne que Dieux absolle; & demande six mille liures de petis Tournois lesquiex estoient Ordonnées contre celuy qui briseroit les Trieues.*

In Arch. Lugd. hist. de Lyon liu. 2. chap. 38.

Duchesne hist. des Daufins és preuues pag. 51.

Cependant

Cependant Gitieu ne fut point rendu, au contraire il demeura tousiours au pouuoir dudit Guygues Daufin & d'Humbert Daufin son successeur qui l'annexerent à leur Seigneurie de Montluel, de laquelle Girieu est encor aujourd'huy membre, il ne reste que des mazures de ce Chasteau qui estoit situé entre Montluel & Mirebel sur vne Montagne.

GORDANS.

THOMAS de Sauoye III. du nom fils aisné de Thomas de Sauoye II. du nom, Comte de Maurienne, Prince de Piemont, eut plusieurs terres, & Seigneuries pour son partage, entre autres la Seigneurie de Valromey, & celle de Gordans, on dit pour son partage; parce qu'encor qu'il fut l'aisné de la maison de Sauoye, neantmoins Amé IV. du nom son frere puisné luy fut preferé en la succession du Comté de Sauoye par la volonté de Philippes Comte de Sauoye; & de Bourgogne leur oncle. Il fut donc le premier Seigneur de Gordans, lequel encor estoit tenu par luy, sous l'hommage de la Couronne de Sauoye, ce qui arriua enuiron l'an 1270. Depuis ce mesme Thomas de Sauoye, & Amé de Sauoye son frere Seigneur de Baugé & de Bresse donnerent en fief ladite terre de Gordans à Guichard Seigneur d'Anthon, & de Peroges dont il fit hommage audit Amé de Sauoye deuenu Comte de Sauoye au mois d'Octobre 1285. A ce Guichard d'Anthon succeda en ladite Seigneurie de Gordans Aymaret Baron d'Anthon, & de Gordans qui laissa Isabelle d'Anthon sa fille, & heritiere laquelle vendit Gordans au Daufin Guygues qui ne le garda guieres, car le 5. Septembre 1327. il infeuda le Chasteau, Ville, Bourg, & mandement de Gordans en toute Iustice haute, moyenne, & basse à Hugues de Geneue Cheualier, & à ladite Isabelle d'Anthon sa femme à la reserue de l'hommage contre toutes sortes de personnes qui pouuoient viure, & mourir, en consequence dequoy ledit Hugues de Geneue fit hommage au Daufin dudit Gordans, & des Chasteaux de Branges, de Varey, & d'Anthon le 16. Féurier 1334. mais comme cette terre estoit à la bien-seance du Daufin, il l'acquit à prix d'argent dudit Hugues de Geneue auec la Seigneurie de Varey, tellement que Gordans deuint membre du Daufiné, & demeura au pouuoir des Daufins, & de Charles Duc de Normandie fils du Roy Iean leur successeur qui par le memorable eschange de l'an 1354. le remit au Comte Verd auec les autres terres, & Seigneuries qu'il auoit en Bresse & Bugey, & ainsi la Seigneurie de Gordans r'entra en la maison de Sauoye d'où elle estoit originellement procedée. Ce mesme Prince par lettres du 16. Ianuier 1361. l'infeuda à Humbert Richard Cheualier en toute Iustice à la reserue du reachapt perpetuel, & sous l'hommage du Daufin de Viennois, & depuis il vendit ce droit de reachapt à Guichard Seigneur de Grolée Cheualier par titre datté à Chambery le 3. Octobre 1368. en presence de l'Euesque de Belley, & quelque temps apres ayant retiré cette terre du Seigneur de Grolée il infeuda de nouueau Gordans à Odo de Villars Seigneur de Baux & Comte d'Auelin en l'an 1385. lequel par ce moyen fut Seigneur de Gordans, dont il ioüit iusques à son decés arriué en l'an 1418. que cette terre se partagea entre les enfans de Iean de la Baume Cheualier I. Comte de Montreuel Mareschal de France pour les trois cinquiémes, & Guy Seigneur de Montbel, & d'Entremonts pour les autres deux cinquiémes. & pourtant Gordans ne demeura pas beaucoup sans retourner en la maison de Sauoye, car le Seigneur d'Entremonts remit par eschange au Duc Amé le 9. May de ladite année 1418. la part qu'il auoit en ladite Seigneurie de Gordans à luy escheuë par le decés dudit Odo de Villars pour les hommes, rentes, & fiefs que le Duc y auoit au Mandement de Pierre-Chastel ainsi que nous dirons ailleurs, & quant à la portion des Enfans de Iean de la Baume Comte de Montreuel Louys Duc de Sauoye l'acquit de Claude de la Baume Comte de Montreuel par titre du 16. Nouembre 1455. en eschange de la Seigneurie de Sainct Martin le Chastel: Gordans en consequence de cela demeura au pouuoir des Ducs de Sauoye; mais il fut alienê par le Duc Philibert, lequel par lettres du 19. Nouembre 1497. l'infeuda auec le Comté de Villars, & la Seigneurie d'Aspremont à René de Sauoye son frere naturel. Or comme René s'engagea au seruice des Roys de France contre la maison de Sauoye, tous les biens qu'il possedoit dans les Estats de Sauoye furent confisqués sur luy, mesmes la Seigneurie de Gordans, laquelle fut remise à Marguerite d'Austriche Duchesse Doüairiere de Sauoye, auec plusieurs autres terres pour son Doüaire, par traitté fait entre le Duc Charles, & elle le 5. May 1505. ce qui obligea René de Sauoye de recourir au Roy Louys XII. pour estre restably dans ses biens; Charles Duc de Sauoye ayant consenty à quelque pourparler d'accommodement, George Cardinal d'Amboyse, & Louyse de Sauoye Comtesse d'Angoulesme Mere du Roy François I. Arbitres conuenus prononcerent le 23. Iuin 1506. que René de Sauoye seroit remis en tous ses biens, mesmement au Comté de Villars, & en la Seigneurie de Gordans, & iusques à ce qu'on luy payeroit six cens escus par an, cela ne fut point executé, car tout au contraire ce mesme Prince par lettres du 14. Aoust 1514. infeuda à titre d'Apanage à Philippes de Sauoye Duc de Nemours son frere puisné le Comté de Geneuois, les Baronnies, & Seigneuries de Beaufort, à la reserue des Villes, & Seigneuries de Rumilly, Valreysson, Chasteaugaillard, & Ternier; & du peage du pont d'Arue, en recompense dequoy il deliura audit Duc de Nemours les Mandements de Fauerges, Vgine, & Gresy en Geneuois, & la Seigneurie de Gordans en Bresse, & parce que ladite Marguerite d'Austriche iouyssoit ainsi que nous auons dit de Foucigny, & de Gordans pour son doüaire, le Duc de Sauoye donna par vn autre traitté audit Duc de Nemours en place de Foucigny, le reuenu de la Seigneurie de Bugey, & au lieu de Gordans celuy de Virieu le Grand pendant la vie de ladite Princesse, apres le decés de laquelle le Roy François I. ayant conquis la Bresse, & le Bugey en l'an 1515. Honorat de Sauoye Marquis de Villars fils & heritier de René de Sauoye Comte de Villars, se fit restablir en la possession de la Terre de Gordans au preiudice du Duc de Nemours, par lettres dattées à Montbrison en Forests le 4. May 1536. & transmit cette Seigneurie à Henrie de Sauoye Marquise de Villars sa fille, & heritiere femme de Melchior des Prés Seigneur de Montpesat, d'où sortit Emanuel-Philibert des Prés dit de Sauoye Marquis de Villars Seigneur de Gordans, lequel mourant sans enfans laissa tous ses biens à Iaques-Honorat de la Baume Comte de Suse son neueu; Auiourd'huy Françoise Apronne de Porcellet sa vefue fille d'André de Porcellet Cheualier, Seigneur de Maillanne, & d'Elizabeth de Setnay en iouyt, tant

Pingon. in 19. gradu n. 172.

Titr. de la Châb. des Cõpt. de Dauphiné.

Tilt. de la Châb. des Cõpt. de Sauoye.

Idem.

Idem.

Idem.

Preuues pag. 137.

Preuues pag. 161.

Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.

comme heritiere de Bernard de la Baume Cheualier Comte de Suse, & Marquis de Villars leur fils vnique, que comme Donataire par titre du 25. Nouembre 1646. des droits que ladite de Sernay auoit en la succession de Bernard de la Baume son petit fils. Ce Chasteau est situé à l'extremité de la plaine de la Valbonne sur le bord de la riuiere d'Ains, la Parroisse est à Sainct Mauris, lequel à cause de ce est appellé S. Mauris de Gordans.

Quant au Prieuré de S. Mauris de Gordans, il est tres ancien. Il y auoit autrefois des Religieux de S. Benoist, il est vny à l'Abbaye d'Aisnay, le vocable du Prieuré est de S. Maurice.

GORREVOD.

IL n'y a iamais eu Seigneur de cette terre que de la famille de Gorreuod, Guy de Gorreuod Cheualier viuant en l'an 1250. en estoit désja Seigneur: il n'y auoit que Iustice moyenne, & basse de laquelle Hugonin de Gorreuod Cheualier, & Guillaume de Gorreuod Damoiseau son fils obtinrent confirmation d'Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse, comme mary de Sibille de Baugé en l'an 1292. depuis il y eust infeudation de la haute Iustice; car par l'hommage que Iean Seigneur de Gorreuod Cheualier rendit dans la Ville de Bourg de son Chasteau de Gorreuod à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Montluel dans la maison de Iean de Corgenon Cheualier Seigneur de Meillonnas le 26. Iuin 1378. Il dit que sa terre de Gorreuod est en toute Iustice; les successeurs de Iean de Gorreuod aisnés de la maison, ont possedé apres luy de pere à fils ladite Seigneurie, iusques à ce qu'vn autre Iean de Gorreuod Seigneur dudit lieu, & de Condes, la remit à Laurent de Gorreuod Baron de Montanay son parent depuis Comte du Pont de Vaux, qui l'a fit vnir au Comté du Pont de Vaux, ainsi qu'il sera dit en son lieu; mais Laurent de Gorreuod premier Comte du Pont de Vaux, & Seigneur de Gorreuod n'ayant laissé aucuns enfans; Iean de Gorreuod Cheualier Seigneur de Salans, & de Fourg aisné de la famille, fut par luy institué heritier, tellement que la terre de Gorreuod retourna en la main des aisnés de Gorreuod Comtes du Pont de Vaux; Depuis le Comté du Pont de Vaux ayant esté erigé en Duché en l'an 1623. la Seigneurie de Gorreuod y fut aussi annexée, auiourd'huy est Seigneur de Gorreuod Philippes-Eugene de Gorreuod Duc du Pont de Vaux, & Marquis de Marnay, Prince du S. Empire Romain; le Chasteau de Gorreuod est ruiné, il y a Village, il est à demy quart de lieuë du Pont de Vaux sur le bord de la riuiere de Reyssouse.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye. Idem.

GRAMONT.

CEtte maison est en la Parroisse de Cuysia. Iean de Varax Cheualier Seigneur de Lougmont viuant en l'an 1374. en estoit Seigneur; & apres luy le fut Guillaume de Varax Cheualier Seigneur de Lougmont & de Rosey son fils, qui ne laissa qu'vn fils & deux filles. Le fils nommé Guillaume de Varax mourut sans enfans enuiron 1416. tellement qu'Alix & Guygonne de Varax ses sœurs luy succederent; & par les partages qu'elles firent de son hoirie, Alix de Varax Espouse de Charles de Martel Seigneur de Gramont en Bugey; eut la Seigneurie de Gramont de laquelle nous parlons, & en ioüyssoit en l'an 1416. Depuis cette terre fut alienée à ceux de la maison du Saix Seigneurs d'Arnens; l'vn d'eux en vendit la moitié à Pierre de Meyria qui la possedoit indiuisement auec Antoine du Saix Seigneur d'Arnens en l'an 1510. Mais Iean de Meyria Seigneur de Rosy fils dudit Pierre acquit cette moitié de Claude du Saix Seigneur d'Arnens, indiuise auec Ioachim Bernard, lesquels en firent hommage au Roy François I. le 5. d'Auril 1536. Auiourd'huy est Seigneur de Gramont François de Meyria Baron de Rosy & de Tolonjeon. Il y a moyenne & basse Iustice.

Tit. du Chast. de Rosy.

Preuues pag. 50.

GRANDCHAMP.

LA famille de Grandchamp qui estoit noble, & ancienne a donné le nom à cette maison, & l'a possedée long-temps comme vn simple fief, mais Claude de la Baume Cheualier, Comte de Montreuel desirant gratifier Pierre Seigneur de Grandchamp, & Claudine le Loup sa femme, leur infeuda la Iustice basse tant de ladite maison de Grandchamp que des hommes, & fiefs en dependans à la reserue de l'hommage par traitté du 15. d'Auril 1442. en execution duquel les successeurs dudit Pierre de Grandchamp en ont fait l'hommage aux Comtes de Montreuel, toutefois cette maison auiourd'huy ne iouyt pas de la Iustice, soit qu'il y ayt eu reuocation de ladite concession, ou autrement, & n'est que fief, elle sortit de la famille de Grandchamp par l'alienation qu'en fit à diuerses fois Louys Seigneur de Grandchamp en faueur de Philibert de la Baume Escuyer Seigneur des Belouses, le petit-fils duquel nommé Amé des Belouses, eust la Seigneurie de Grandchamp pour son partage par le testament d'Anthoine des Belouses son pere: Cet Amé des Belouses Seigneur de Grandchamp a transmis cette Seigneurie à François des Belouses son petit fils qui est auiourd'huy Seigneur de Grandchamp; Cette maison est située en la Parroisse de Iaya sur le grand chemin de Montreuel à S. Triuier.

Titr. de la maisõ de Montreuel.

LA

LA GRANGE.

IEAN BAL Damoiseau, ayant rendu quelques seruices à Humbert V. du nom Sire de Thoire; & de Villars, eust de luy infeudation du Domaine, & maison de la Grange, en fief, & Iustice basse par lettres dattées à Villars le 26. d'Auril 1368. Presens Henry de la Balme Seigneur du Bourg S. Christophle; & Humbert Seigneur de Lyarens Cheualiers, & parce qu'originellement cette maison est procedée de Iean Bal, on l'a tousiours depuis appellée la Grange Iean-Bal pour la distinguer de plusieurs autres Seigneuries qui ont mesme nom; Iean; & François Bal freres successeurs de ce premier Iean Bal, ayans esté troublés en la ioüyssance de la Iustice par les Officiers du Comté de Villars, en eurent confirmation de Philippes de Leuis Comte de Villars par lettres dattées à Thonon le 19. Septembre 1437. Presens Gastonet de Gaste Seigneur de Luppé Baillif de Villars. Cette famille des Bals ayant long-temps possedé cette Seigneurie, elle passa en celle de Nancuyse Seigneurs de Boha qui l'ont tenu iusqu'à l'an 1540. ou enuiron que Philibert de Nancuyse Cheualier Seigneur de Boha, la Grange, & Viremont mary d'Estiennette de Grolée, ne laissa qu'vne fille appellée Georgette de Nancuyse son heritiere laquelle se maria à Philibert de Gerbais Seigneur de Mussel qui par ce moyen deuint Seigneur de la Grange, Humbert de Gerbais Seigneur de Mussel son successeur la vendit à Iustinian Panse Citoyen de Lyon qui apres en auoir ioüy quelques années, en passa vente à Antoine d'Vlin de qui Cesar Gros Seigneur de Sainct Ioyre l'achepta, mais Amable Thierry Seigneur de Vaux l'ayant fait subhaster sur luy, & se l'estant fait adiuger & en ayant ioüy quelques années, la laissa à Gilbert Thierry Seigneur de Vaux son fils qui en fit donation entre vifs à Marie Thierry sa sœur, espouse de Iean de Champier Baron de Iuys, Baillif de Beaujolois, sur laquelle Claude Gros Seigneur de Sainct Ioyre fils dudit Cesar Gros la euincée par Arrest du Parlement de Dijon du 4. Iuillet 1640. Cette famille des gros Seigneurs de Sainct Ioyre est yssue de celle du Pape Clement IV. dont vne branche alla demeurer en Piemont, le premier d'eux qui vint en France fut Cesar Gros Escuyer, Seigneur de Sainct Ioyre Conseiller, & Maistre d'Hostel des Roys Charles IX. & Henry III. & du Duc de Sauoye; qui fut pere de Iean-Anthoine Gros Escuyer, Seigneur de Sainct Ioyre lequel eust deux masles sçauoir René Gros Escuyer, Seigneur de S. Ioyre, Cheualier de l'Ordre de S. Michel, Gentil-homme de merite, & curieux, & Cesar Gros Escuyer, Seigneur de S. Ioyre, & de la Grange susdit mary d'Anne de Buffeuant, fille de Claude de Buffeuant Escuyer, Seigneur de Fleuin en Dauphiné, & d'Helene de Couzin, d'ou ledit Claude Gros Escuyer Seigneur de S. Ioyre & de la Grange Iean-Bal, est issu. C'est sur luy que le Seigneur de Mussel en à obtenu l'adiudication au Parlement de Dijon, en restituant certaines sommes, dont l'Arrest n'est pas encores executé.

Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.

Vita Clement. IV.

LA GRIFONIERE.

CEtte Seigneurie est en la Parroisse de Villemoustier, il y a Iustice moyenne & basse, elle est anciennement sortie de la Maison de l'Aubespin au Comté de Bourgogne. Car Iean de l'Aubespin Damoiseau surnommé Griffon, (& qui peut estre à cause de ce, donna le nom de la Griffoniere à ce fief;) estoit Seigneur de la Griffoniere par indiuis auec Odet de l'Aubespin son frere en l'an 1330. Depuis cette Seigneurie arriua par mariage ou par aquisition à ceux de la famille de Verges, en effet Iean de Verges Escuyer Seigneur dudit lieu & de la Griffoniere, la remit tant à son nom que de Françoise de Plaine sa mere, à Renaud Louys Escuyer Seigneur de Cornier en Eschange de la Seigneurie de Cornier en Comté, par titre du 23. de Feurier 1545. les successeurs dudit Renaud Louys Escuyer Seigneur de la Griffonniere, l'ont tousiours depuis possedée, & en ont pris le nom.

LA GRIVILLIERE.

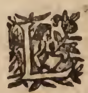
CEux de la maison de Cheminant ont esté les premiers Seigneurs de la Griuilliere, du moins i'ay veu par titres qu'Odet de Cheminant viuant en l'an 1486. s'en disoit desja Seigneur & apres luy Iean de Cheminant Seigneur de Vernus en Masconnois, qui en fit hommage au Roy François I. le 6. d'Auril 1536. apres la conqueste de Bresse, depuis François de Cheminant Escuyer Seigneur de Vernus & de la Griuilliere fils d'Hector de Cheminant Seigneur desdits lieux, vendit cette Seigneurie le 29 de Nouembre 1577 à Frere Claude de Lyobard Cheualier de l'Ordre de Sainct Iean de Ierusalem Commandeur & Seigneur de la Musse, qui la remit apres, le 9. de Ianuier 1578. à Françoise de Chacipol Dame d'Asnieres, auiourd'huy est Seigneur de la Griuilliere, George de Loriol Escuyer Seigneur d'Asnieres, petit fils de ladite de Chacipol. Cette Maison est en la Parroisse de Confrançon.

Preuues pag. 52.

Tit. du Chast. d'Asnieres.

HAVTE

HAVTEPIERRE.


E terrier des arriere-fiefs de Montluel, nous apprend que ceux de la famille du Molard anciens Gentils-hommes de Bresse, ont esté les premiers, & plus anciens Seigneurs d'Hautepierre, car Anthoine du Molard viuant en l'an 1450. en portoit désja la qualité, & apres luy François, & Louys du Molard ses enfans qui en firent hommage au Duc de Sauoye comme Seigneur de Montluel en l'an 1491. Ce François du Molard Escuyer Seigneur d'Hautepierre n'ayant laissé que deux filles, cette terre arriua à ceux de la maison de Puttain Seigneurs d'Amblerieu en Daufiné, qui en ioüyssoient en l'an 1543. & d'eux, elle passa par vente à Gaspard Corneille, Piemontois Seigneur de Sainct Gras Gentil homme seruant de la Reyne Marguerite, apres le decés duquel Angele de Mulassan sa vefue se remaria auec Maistre Anthoine Iallier Seigneur de Chenauel President en l'Eslection de Bugey & Gex, & Lieutenant en l'Eslection de Lyonnois, Maistre Pierre Iallier leur fils President en l'Eslection de Bugey & Gex, est auiourd'huy Seigneur d'Hautepierre ; cette maison d'Hautepierre est en la Ville haute de Montluel proche des ruines de l'ancien Chasteau, & dans la Parroisse de Sainct Barthelemy.

HAVVET.

LE Chasteau d'Hauüet est en la Parroisse de Condeyssia sur le grand chemin de Bourg à Chastillon lez Dombes, il fut demoly, & mis en l'estat qu'on le void à present par le Mareschal de Biron à la conqueste de Bresse ; il appartenoit anciennement à ceux de la maison de Laye en Beaujolois, qui ont possedé plusieurs Seigneuries, & fiefs en Bresse. Iean de Laye Cheualier Seigneur d'Hauüet, en fit vente à Iean de Corgenon Cheualier fils d'Humbert de Corgenon Seigneur de Meillonnas, & de Chaumont ; alors Hauüet n'estoit que fief, mais Iean de Corgenon en eust la Iustice haute moyenne, & basse par concession d'Amé Comte de Sauoye VI. du nom, surnommé le Comte Rouge, dattée à Chambery le 4. Decembre 1385. presens Louys de Sauoye, Odo de Villars, & Girard d'Estrés Cheualiers: Ce Iean de Corgenon ne laissa que trois filles, dont l'vne appellée Anne de Corgenon eust la Seigneurie d'Hauüet pour son partage, & fut mariée en l'an 14 8. auec Odes, ou Odo de Tournon Cheualier Seigneur de Serrieres, & de Beauchastel en Viuarest puisné de l'illustre maison de Tournon, leurs heritiers venditent ladite Seigneurie d'Hauüet, & celle de Beauchastel à Anthoine de Leuis Cheualier Comte de Villars, Seigneur de Loyes, & de Vauuert, qui depuis remit ladite terre d'Hauüet à Claude de la Baume Cheualier Comte de Montreuel pour payement du reste de la dot de Gaspatde de Leuis sa femme par traitté fait entre eux, duquel le Comte de Montreuel ne pouuant auoir l'execution, se pourueut au Senat de Sauoye, & par Arrest de l'an 1466. obtint adiudication de ladite Seigneurie, mais par vn autre traitté. Il s'en departit pour la terre de Gordans, ainsi Hauüet estant retourné au pouuoir d'Anthoine de Leuis, il fut compris dans la vente qu'il fit du Comté de Villars au Duc de Sauoye Amé VIII. par Contract du 1. Feurier 1469. & par ce moyen Hauüet entra en la maison de Sauoye, où il a demeuré quelque temps à titre de simple Chastellainie, puis fut infeudé par Philibert Duc de Sauoye auec le Comté de Villars, & autres terres a René bastard de Sauoye son frere par titre du 19. Nouembre 1497. confirmé par patentes du premier Septembre 1500. La posterité dudit René de Sauoye Comte de Villars, a ioüy plusieurs années de la Seigneurie d'Hauüet, iusques à Henrye de Sauoye sa petite fille Marquise de Villars mariée à Melchior des Prés Cheualier Seigneur de Montpesat Seneschal de Poitou, & Gouuerneur de Guienne, d'où entre autres enfans vint Emanuel-Philibert des Prés Marquis de Villars, & Baron d'Hauüet, qui prit le surnom de Sauoye à cause de sa mere, & mourant sans enfans institua son heritier Iaques-Honorat de la Baume Cheualier Comte de Suse son neueu, les heritiers duquel possedent la Seigneurie d'Hauüet sous le titre de Baronnie, & comme vne dependance du Marquisat de Villars. Les Celestins de Lyon ont vne portion de la rente d'Hauüet sans Iustice par vertu d'vn Contract de vente qui leur en fut passé le 5. Iuin 1437. par Anthoine de Leuis Cheualier Seigneur de Vauuert, & d'Hauüet, ce qui fut ratifié par Philippes de Leuis Comte de Villars, & Vicomte de Lautrec le penultiéme Decembre suyuant.

Tilt. de la Chãb. des Cõpt. de Sauoye. Titr. de la maisõ de Tournon.

Titr. des Celestins de Lyon.

IALAMONDES.

CEvx de Chastillon Seigneurs de Chastillon lez Dombes, & de Montreuel, ont esté les premiers Seigneurs de Ialamondes ; vn puisné de cette ancienne famille eust cette Seigneurie pour son partage en l'an 1410. & la transmit à sa posterité, de laquelle Claude de Chastillon Escuyer, Seigneur de Ialamondes viuant en l'an 1510. mary de Catherine de la Balme fille du Seigneur de Ramasse fut le dernier, & comme il ne laissa point d'enfans, il fit sa femme son heritiere, laquelle en 1524. fit donation du Chasteau, & Seigneurie de Ialamondes à Sibued de la Balme Escuyer Seigneur de Ramasse, à la charge d'acquitter les droits que Ieañe de Chastillon fille d'Anthoine de Chastillon Conseigneur de Ialamondes auoit sur ladite Seigneurie, depuis Iaques Paluat Aduocat au Bailliage de Bresse fils de Thomas Paluat (Procureur du Roy audit Bailliage sous Henry II.) & de Françoise de Moreau, acquit Ialamondes des heritiers du Seigneur

gneur de Ramasse, & le laissa à Françoise Paluat sa fille, & heritiere mariée à Philibert de Chastillon Escuyer, Seigneur de Chemilla (famille differente de celle des anciens Seigneurs de Ialamondes,) qui le reuendit à Richarde de Grillet vefue de Thomas Paluat Escuyer leur parent le 7. May 1608. tellement que Thomas Paluat Escuyer fils de ladite Richarde de Grillet estant son heritier deuint Seigneur de Ialamondes; il à laissé vn fils appellé George Paluat à present viuant qui est Seigneur de Ialamondes, il n'y a de reste de l'ancien Chasteau de Ialamondes, qu'vne assés belle Tour, les autres bastimens sont modernes, cette maison est entre Foyssia, & Marlia dans la parroisse de Cras.

LA IACLIERE.

CE fief est tres-ancien, car au registre des hommages faits au mois de Septembre 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse apres son mariage auec Sibille Dame de Baugé, il y en a vn de la maison forte, & Poype de la Iacliere fait par Iean de sainct Sorlin Damoyseau. De cette famille de sainct Sorlin, le fief de la Iacliere passa en celle des Poleins anciens Gentils-hommes de ce Pays enuiron l'an 1330. soit par mariage, ou par acquisition, où il est depuis tousiours demeuré de Pere à fils iusques à auiourd'huy. Il est en la parroisse de Lais.

Preuues pag. 17.

IASSERON.

VNE ancienne Chronique de l'Abbaye de sainct Claude dont l'Autheur escriuoit enuiro l'an 1250. porte que Richer de Coligny se fit Religieux en ce Monastere sous l'Abbé Bertrard, où Bertald, & luy donna le Chasteau de Iasseron. *Bertaldus fuit Abbas dicti Cœnoby* (dit cette Chronique,) *annis decem, & nouem, expleto autem decimo nono anno dicti sui Regiminis ex hac luce migrauit, sepultus autem fuit in Ecclesia sancti Eugendi pradicta, sub isto Richerius (de Coloniaco) miles deposito militia cingulo in dicto Cœnobio ordinem sumpsit monasticum, & contulit ipsi Cœnobio Castrum Iasseronis*, ce que les Sieurs du Saix, & Boguet, en leurs memoires de ladite Abbaye ont encor confirmé, si cela est arriué sous cét Abbé Bertald, c'est vn beau tesmoignage pour l'antiquité de la maison de Coligny, & pour celle du Chasteau de Iasseron, car cét Abbé Bertald viuoit du temps de Charlemagne, & se trouue nommé en plusieurs chartes & titres des années 8. 11. 12. 16. 17. 20. 22. 21. & 27. du Regne de ce Prince, mais il n'y a point d'apparence en cela, parce qu'alors les familles n'auoyent point de surnom, il seroit bien plus vray semblable de le rapporter à Richer de Coligny fils de Manasses Seigneur de Coligny viuant en l'an 974. mentionnés tous deux en vne charte pour le Prieuré de Gigny, comme a remarqué Monsieur du Bouchet, & ainsi il faudroit necessairement qu'il y eut eu deux Abbés de S. Claude du nom de Bertald, dont le premier viuoit sous Charlemagne, & l'autre en l'an 974. ce que les titres de ce Monastere n'enseignent pas. Quoy qu'il en soit, il est certain que la portion que les Abbés de sainct Claude possedent encor à present en la terre de Iasseron, prouient de la liberalité de Richer de Coligny ainsi que plusieurs titres & mesmes les Terriers de Iasseron en font foy, Bernard de Thoire Euesque de Belley, & Abbé de sainct Claude fut le premier qui l'engagea à Estienne Sire de Thoire, & de Villars son neueu enuiron l'an 1212. depuis le mesme Chasteau de Iasseron fut infeudé à Amé Seigneur de Coligny, & d'Andelot par l'Abbé de sainct Claude, à la charge du fief ainsi qu'il se collige d'vn traitté qu'Amé Seigneur de Coligny son neueu fit auec l'Abbé, & l'Eglise de sainct Claude au mois de Ianuier 1231. & par vn autre fait entre Estienne de Coligny Seigneur d'Andelot, & Guy Abbé de sainct Claude en l'Octaue de la Purification Nostre Dame en l'an 1274. où il declare qu'il tenoit le tout en fief dudit Abbé, & Monastere de sainct Claude. Or il faut bien que par cette premiere infeudation l'Abbé de sainct Claude n'eust pas concedé toute la Seigneurie de Iasseron à Amé Seigneur de Coligny, car par vne transaction du Lundy auant la feste de sainct Simon, & sainct Iude de l'an 1281. passée entre l'Abbé de sainct Claude, & ledit Estienne de Coligny Seigneur d'Andelot, & de Iasseron sous le seau d'Aymar Archeuesque de Lyon, presens Raynald Prieur de Cosance, Guillaume de Vienne Religieux de sainct Claude, Hugues Curé de Iasseron, & Guillaume de Corent Damoyseau, il y eust partage entre l'Abbé, & le Seigneur d'Andelot de toute la terre, reuenus, & droits de Iasseron, où entre autres articles il est expressement reserué, que le Chasteau de Iasseron demeureroit au Seigneur de Coligny, *in feudum reddibile*, c'est à dire à la charge de le rendre à l'Abbé de sainct Claude, quand il en auroit besoin, que la Seigneurie de sainct Iust appartiendroit à l'Abbé, & que le Village de Iasseron seroit rendu franc, & les habitans, & autres qui y viendroient demeurer libres, ce qui fut depuis executé par Guillaume de Villars Abbé de sainct Claude, & par ledit Estienne de Coligny Seigneur d'Andelot, par leurs lettres dattées à Iasseron l'vnziéme iour auant la feste sainct George de l'an 1304. mais le Seigneur d'Andelot ne garda pas longtemps cette terre, parce qu'il fut contraint de la vendre à Amé IV. du nom Comte de Sauoye en l'an 1307. qui vouloit auoir toute l'ancienne Seigneurie du Reuermont, & dés lors Iasseron a tousiours esté possedé par les Comtes, & Ducs de Sauoye à titre de simple Chastellainie, iusques à l'infeudation, & Erection du Marquisat de Treffort faite par le Duc Charles-Emanuel en faueur de Ioachim de Rye Seigneur de sainct Claude, que la Seigneurie de Iasseron y fut annexée, ainsi qu'il sera plus particulierement deduit au Chapitre de Treffort, le Village de Iasseron est au pied d'vne montagne au dessus de laquelle se voyent les masures de l'ancien Chasteau. Auiourd'huy est Seigneur de Iasseron Rostain-Antoine d'Vrre Cheualier Seigneur d'Aiguebonne Gouuerneur de Casal, & du Duché de Mont-Ferrat par aquisition qu'il en a faite le 22. d'Auril 1648 de François de Crequy de Bonne Duc de Lesdiguieres. Quant à la portion que les Abbés de sainct Claude se reseruerent en ladite terre de Iasseron par la susdite transaction de l'an 1281. elle a tousiours esté vnie à la Manse de l'Abbé, & quoy

Mem. du R. P. Pierre François Chifflet.

En son Hist. de la Maison de Coligny.

Tit. de la Maison de Coligny.

Ibidem.

Tit. de l'Abbaye de S. Claude.

Preuues pag. 105.

Mem. du R. P. Pierre François Chifflet.

que depuis quelque temps Iasseron porte titre de Prieuré, c'est par abus, du moins s'il y en a eu Bulle, elle ne peut pas estre guieres ancienne, d'autant que tous les Pouliers de l'Abbaye de sainct Claude, mesmes les plus recens, ny la Bulle de Leon IX. de l'an 1050. ny le priuilege de l'Empereur Frideric I. de l'an 1184. ny celuy du Pape Vrbain III. de l'an 1186. ny celuy du Pape Innocent IV. de l'an 1245. ny celuy de l'Empereur Charles IV. de l'an 1360. ne parlent point de ce Prieuré, il n'y a que le Terrier de Iasseron fait il y a enuiron 160. ans sous l'Abbé Pierre de Morel le ieune, qui luy baille cette qualité, où il est dit que le Prieuré de Iasseron est vny à la Manse Abbatiale de sainct Claude, auec ses appartenances, l'Eglise de ce pretendu Prieuré est consacrée sous le nom de sainct Oyen hors le Village de Iasseron sur le chemin de Iasseron à Ceyseria.

IAYA.

Tit. de la Chambr. des Cõpt. de Sauoye.

LA maison de Iaya estoit autrefois du Patrimoine des Sires de Baugé Souuerains de Bresse. Guy Sire de Baugé, & Raynald de Baugé son frere en firent donation en fief franc à Guy de Loese leur Cheualier, & à ses successeurs pour recompense de ses seruices par lettres dattées à Tournus le Mardy apres l'Octaue de la feste sainct Pierre, & sainct Paul 1252. depuis lequel temps ceux de la maison de Loese descendus dudit Guy de Loese ont esté Seigneurs de Iaya sous l'hommage des Comtes de Sauoye, enfin Iean de Loese Seigneur de Iaya Damoiseau vendit cette Seigneurie, & tout ce qu'il auoit en la parroisse de Iaya à Galois de la Baume Cheualier, Seigneur de Valesin, & de Montreuel d'où Iaya depend encor à present.

ILLIA.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Dauphiné.

AMe IV. Comte de Sauoye, & Seigneur de Bresse, en augmentation de ce que Guichard Seigneur d'Anthon, & de Peroges tenoit deja de luy en fief, luy donna le Village d'Illia en toute Iustice, haute, moyenne, & basse au mois d'Octobre de l'an 1285. ainsi ceux de la maison d'Anthon furent les premiers Seigneurs d'Illia. Depuis Aymaret d'Anthon Seigneur d'Anthon, & de Gordans fils dudit Guichard, n'ayant laissé qu'vne fille appellée Isabelle d'Anthon Dame dudit lieu, de Gordans, de Loyettes, & d'Illia, elle espousa en seconde nopces Henry Seigneur de Montaigny en Lyonnois, auquel elle porta ladite terre en dot, laquelle Guichard Seigneur de Montaigny son fils vendit en 1374. à Henry Seigneur de Varax, la laissa pour portion hereditaire auec autres biens à Estienne de Varax Cheualier, Seigneur de Romans son fils duquel Iean de la Baume Cheualier Seigneur de Valesin, puis premier Comte de Montreuel l'acquit le 10. Octobre 1397. & dés-là cette Seigneurie est tousiours demeurée en la main des Comtes de Montreuel, ayant esté annexée, à la Seigneurie de l'Abbergement.

Tit. de la maison de Mõt-Reuel.

LANGES.

CE Langes duquel ie veux parler en la parroisse de Cras à deux lieües de Bourg; les Pelosards Gentils-hommes de ce Pays en ont esté les premiers Seigneurs, ce n'estoit du commancement qu'vn simple fief, Iaques de Pelosard Escuyer Seigneur de Langes, en fit eschange auec Claude, & Bon du Curtil Escuyers freres enuiron l'an 1520. pour vn Domaine qu'ils auoient appellé du Curtil situé en la parroisse de Cuet, par ce moyen Claude du Curtil fut Seigneur de Langes, il ne laissa que deux filles de Peronne de Dortans sa femme, dont l'aisnée son heritiere par testament de l'ij Feurier 1558. fut mariée à Iaques de Focrand Escuyer Seigneur d'Arromas auquel elle porta en dot la Seigneurie de Langes: Thomas, & Guillaume de Focrand ses enfans Seigneurs de Langes estans engagés à plusieurs Creanciers, partie de ladite Seigneurie fut subhastée sur eux dont Pierre de Ioly Escuyer Seigneur de Choin, & de Lyarens, Baillif de Bresse se rendit achepteur, ce qui fut cause qu'ils luy vendirent volontairement le surplus quelque temps apres, depuis desirant d'aggrandir cette terre, & la posseder en autre prerogatiue, & auec plus d'authorité le 21. Octobre 1579. Emanuel-Philibert Duc de Sauoye par patentes dattées à Montreuel; luy infeuda les hommes seruis, rentes, & autres droits qu'il auoit dans les Parroisses de Cras, & d'Estré dependantes de son Domaine, & Seigneurie de Bourg qu'il desvnit, & desannexa de sondit Domaine, & les vnit, & incorpora à ladite Seigneurie de Langes sous vn mesme titre, & appellation auec la haute, moyenne, & basse Iustice iusques au dernier supplice inclusiuement, tant sur lesdites Parroisses que sur sa maison, & Chasteau de Langes, & biens en dependans à la reserue du reachapt perpetuel, ce qui fut verifié en la Chambre des Comptes de Sauoye le 15. Septembre suyuant, & au Senat de Chambery le 8. Ianuier 1580. apres cela le Duc Charles-Emanuel en confirmant ladite concession par autres lettres dattées à Thurin le 14. May 1583. erigea ladite Seigneurie en Baronnie, & quitta audit Pierre de Ioly Seigneur de Choin tout droit de reachept de plusvaluë qui auoit esté reserué par la premiere infeudation, ce que la Chambre des Comptes de Sauoye par Arrest du 15. Iuillet suyuant verifia sans preiudice dudit droit de reachapt. Mais son Altesse par declaration contenant iussion tres-expresse de l'an 1586. se despartit de nouueau du susdit reachapt, se reseruant seulement sur les lieux alienés par la concession de l'an 1579. la Souueraineté, depuis lequel temps Langes est tousiours demeuré en cette famille. Guillaume-Claude de Ioly Baron de Langes, Baillif de Bresse petit fils dudit Pierre en iouyt à present.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.

Ibidem.

LANGES

LANGES-SAINCT SVLPIS.

PARMY les familles de ce Pays desquelles ie n'ay peu auoir assés d'instructions, & de memoires pour en dresser les Genealogies, il y a celle de Langes Seigneur du Solier, laquelle estoit tres-ancienne; vn puisné de cette maison nommé Louys viuant en l'an 1380. s'estant marié à Henriette de sainct Sulpis fille, & heritiere de Iean de sainct Sulpis Cheualier, s'establit dans la parroisse de sainct Sulpis, ou sa femme auoit des biens, & des fiefs, & y fit bastir la maison de Langes, qu'on a nommé à cause de cela Langes-sainct Sulpis, pour en faire difference auec Langes qui est en la parroisse de Cras, dont nous venons de parler. La posterité de ce Louys de Langes a iouy de cette maison de Langes-sainct Sulpis l'espace de plus de six vingts-ans, iusques à ce qu'elle faillit en vne seule fille appellée Antoinette de Langes femme de Philibert du Mouton Escuyer Seigneur de la Tour-Charnay en Masconnois, laquelle luy apporta cette Seigneurie en dot, c'est d'eux qu'estoit descendu Iean-Philibert du Mouton Escuyer Seigneur de Langes-sainct Sulpis, & de Chauanes decedé en 1646. auquel a succedé Charles-Emanuel du Mouton Escuyer son fils auiourd'huy viuant, qui est Seigneur de Langes-sainct Sulpis, cette maison est à costé du grand chemin de Bourg à Dommartin, il y a parroisse.

LEAL.

AV Registre des hommages, qui furent faits en l'an 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse, apres son mariage auec Sibille Dame de Baugé, il s'en void vn, fait par Renaud de Leal Damoiseau, de sa maison forte de Leal, ce qui monstre l'ancienneté de ce fief, Guillaume de Leal Damoiseau fils dudit Renaud en acquit la moyenne, & basse Iustice au mois de May 1306. par concession du mesme Prince lors Comte de Sauoye au nom d'Edoüard de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse son fils, & transmit cette Seigneurie à ses descendans du nom, & armes de Leal, dont la race faillit en Iaques de Leal Escuyer Seigneur dudit lieu, & de Varennes qui de Ieanne de Conzié sa femme Dame d'Honneur de Beatrix de Portugal Duchesse de Sauoye, fille de Guibert de Conzié Escuyer Seigneur dudit lieu, & de Bolomier, & de Philiberte de Nadan, ne laissa qu'vne fille appellée Ieane de Leal qu'il fit son heritiere par testament du 15. May 1566. elle fut mariée à Iaques de Candie Escuyer Seigneur de Loese qui à cause d'elle fut Seigneur de Leal, auquel Charles-Emanuel de Candie leur fils succeda; cettuy-cy laissa vn fils, & quatre filles, qui se partagerent entre eux ladite Seigneurie de Leal le 8. Decembre 1628. mais ce fils appellé Charles de Candie estant mort sans enfans, ses sœurs demeurerent Dames de Leal, & depuis par des conuentions particulieres Leal a esté delaissé à Ieane de Candie l'vne d'icelles femme de Iaques de Chastillon Escuyer, lequel du chef de sa femme est à present Seigneur de Leal, cette Seigneurie de Leal est en la parroisse de sainct Benigne au mandement du Pont de Vaux, en la mesme parroisse, il y a encor vne autre maison en fief appellée du mesme nom de Leal, qui fut demembrée de ladite Seigneurie de Leal, pour faire le partage d'vn puisné de cette famille de Leal appellé Iean de Leal Seigneur dudit lieu, de la Motte de Blagny, & de Sotison, qui ne laissa qu'vne fille appellée Philiberte de Leal mariée auec Pierre de Chacipol Escuyer, auquel elle porta ce Leal en dot; mais cette branche des Chacipols Seigneurs de Leal estant venuë à faillir aux masles, Ieane de Chacipol Dame de Leal espousa Iean de la Beyuiere Escuyer Seigneur de Danenches, d'où Philibert de la Beyuiere Escuyer Seigneur de Danenches, & de Leal, lequel n'ayant enfans de Ieane de Seyturier sa femme laissa cette Seigneurie de Leal, & autres biens à Charles Aymon de Montespin Seigneur du Bois Dortan, & à Aymé Aymon de Montespin Seigneur de la Beyuiere ses neueux enfans de Claude Aymon de Montespin, & de Laurence de la Beyuiere sa sœur par testament du 24. Decembre 1629. en suite dequoy il y eust partage entre ces deux freres le 3. Mars 1630. par lequel Leal arriua audit Charles Aymon de Montespin, qui de Ferrye-Sabine de Dortans sa femme a eu entre-autres enfans, Iean-François Aymon de Montespin auiourd'huy Seigneur de Leal.

Preuues pag. 16.

LESPINEY.

LA maison de Lespiney située en la parroisse de Cras, estoit autrefois des dependances de la Seigneurie d'Attigna. Antoine de Montferrand Cheualier Seigneur d'Attigna, la vendit à Guillaume du Bois Secretaire de son Altesse de Sauoye par Contract du 5. Feurier 1444. qui à cause de cette acquisition fut Seigneur de Lespiney, & apres luy George du Bois son fils viuant en 1490. c'est de luy que Louys d'Estrés Cheualier Seigneur de Banains l'achepta, & apres l'auoir gardée quelque temps, la donna à Pierre d'Estrés son Bastard qui par ce moyen deuint Seigneur de Lespiney, ses heretiers vendirent depuis cette Seigneurie à Claude de Pollia Pere de Pierre de Pollia Escuyer Seigneur de Lespiney qui testa le 29. Iuillet 1577. laissant de Claudine de la Beyuiere sa seconde femme vne fille appellée Ieane de Pollia dame de Lespiney, laquelle espousa Marc-Marie de Risse Escuyer Seigneur de Cornaton, & de la Berruyre, auquel elle porta la Seigneurie de Lespiney en dot. David de Risse Escuyer Seigneur de Cornaton, & de Loese leur fils & heritier est auiourd'huy Seigneur de Lespiney.

LONGES

LONGES.

I'Ay veu tiltre en la Chambre des Comptes de Sauoye, par lequel Barthelemy de sainct Cyre Cheualier se qualifie Seigneur de la Maison forte de Longes en l'an 1240. Guyot où Guy de S. Cyre son fils Damoyseau fit hommage de cette Seigneurie à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse le Mercredy apres Pasques de l'an 1288. apres les sainct Cyres Odet Seigneur de Marmont Cheualier viuant en 1350. fut Seigneur de Longes, & successiuement ses descendans de Pere à fils iusques à Iaques de Marmont Cheualier, Seigneur de Marmont, & de Longes viuant en l'an 1460. qui d'Aymée de Verfey sa premiere femme ne laissa que deux filles, dont l'aisnée appellée Louyse de Marmont espousa Philibert Andreuet II. du nom Cheualier Seigneur de Corsant, & de Montfalcon auquel elle porta la Seigneurie de Longes en dot, par ce moyen les Andreuets furent Seigneurs de Longes, Claude Andreuet Cheualier, Baron de Corsant Seigneur de Montfalcon, de Marmont, & de Longes dernier de cette famille estant mort sans enfans, Ieane Aleman sa vefue au proffit de laquelle il auoit disposé de ses biens, eust adiudication de la terre de Longes par Arrest du Senat de Sauoye en suite dequoy elle en iouyt long-temps, puis en fit vente à Helene d'Aguerre femme de François de Chabeu Seigneur de Feillens, & de sainct Nisier le Desert, laquelle n'eust que deux filles, entre lesquelles son hoirie fut partagée, & la Seigneurie de Longes arriua à Lucresse de Chabeu sa fille puisnée femme du Seigneur de Gramont de la maison de Forests en Sauoye, puis de Philippes Diner Escuyer, Seigneur de sainct Romain duquel elle est vefue, le Chasteau de Longes est dans la parroisse de Suligna.

LORDRES.

IE n'ay point treuué de plus anciens Seigneurs de Lordres, que ceux de la maison de Laye en Beaujolois, laquelle autrefois possedoit plusieurs Seigneuries en Bresse. Iosserand de Laye Seigneur de Lurcy viuant en l'an 1400. se qualifioit en diuers titres que i'ay veu Seigneur de Lordres; il eust entre autres enfans Iean, & Antoine de Laye Seigneurs de Lurcy, & de Lordres; c'est ce Iean de Laye lequel le 16. May 1524. vendit la Seigneurie de Lordres auec les fiefs de Pichod, & de Vacheresses en dependans à Antoine de Carion Docteur és droits, les successeurs duquel de Pere à fils furent Seigneurs de Lordres. Iean de Carion Seigneur de Lordres, & de la Chassagne yssu de cette famille, en fit hommage au Roy François I. le 3. d'Auril 1536. Pierre de Sachins Seigneur de la Mylatiere acquit des heritiers de Guy de Carion Seigneurs de Lordres, & de la Chassagne frere dudit Iean la moitié de ladite Seigneurie de Lordres, & en iouyt quelque temps, apres quoy son fils appellé Iean de Sachins Seigneur de Lordres, & de la Chassagne, aliena ladite Seigneurie de Lordres, en faueur d'Antoine de Brie Seigneur de la Bochardiere, & du Bioley; quant à l'autre portion de Lordres, Estiennette de Carion derniere de la famille, & petite fille du susdit Iean de Carion la vendit aussi audit Antoine de Brie Seigneur de la Bochardiere, ledit Antoine eust vne seule fille son heritiere nommée Charlotte de Brie Dame de Lordres, de la Chassagne, de la Bochardiere, & du Bioley, laquelle porta entre autres biens la Seigneurie de Lordres en dot, à Philibert de Cajot Escuyer Seigneur de Burnans son mary, Philibert de Cajot Escuyer Seigneur de Burnans leur fils qui est à present viuant est Seigneur de Lordres. Cette Seigneurie est dans la parroisse de Clemencia sur le chemin de Chastillon à Pont de Vesle, il y a Iustice haute, moyenne, & basse, car Guy, & Iean de Carion freres Escuyers, Seigneurs de Lordres ayans voulu faire eriger vn patibulaire dans ladite Seigneurie de Lordres, le Procureur Fiscal de Bresse s'y opposa, soustenant qu'il n'y auoit point de Iustice à Lordres, & que ce n'estoit qu'vn simple fief, dont Charles Duc de Sauoye ayant esté informé commit Angelin Probana President Patrimonial de Sauoye pour connoistre de ce differend, lequel s'estant transporté sur les lieux, veu les titres desdits Guy, & Iean de Carion, & ouys les tesmoins par eux produits qui deposerent que de temps immemorial eux, & leurs Autheurs auoient iouy de toute Iustice haute, moyenne, & basse à Lordres; le Duc par ses lettres patentes dattées à Annecy le 20. d'Aoust 1508. permit à Guy, & Iean de Carion de faire eriger des fourches à deux piliers en ladite Seigneurie de Lordres, pour l'exercice de la Iustice haute, moyenne, & basse à la reserue du fief de la superiorité, & du ressort, presens à cette concession Ianus de Duyn Seigneur de la Val-d'Isere, Angelin Probana President Patrimonial de Sauoye, François Mareschal Seigneur de Meximieux, & autres.

Preuues pag 49.

LOESE OV LVAYSE.

CE Loëse duquel ie parle en ce Chapitre, est pres du Chasteau de Treyuerney, duquel les premiers Seigneurs furent ceux du nom, & armes de Loëse. Car Pierre de Loëse Cheualier ayant eu en l'an 1306. confirmation de moyenne, & basse Iustice sur ses hommes & fiefs dans la terre de Baugé, d'Amé IV. Comte de Sauoye, & de Bresse, se qualifia Seigneur de Loëse, cette famille faillit en vne fille qui porta cette terre en dot à Iean Mareschal Damoiseau, qui par ce moyen deuint Seigneur de Loëse. Ses successeurs l'ont tenu l'espace de plus de six vingt-ans, iusques à Iaques Mareschal Escuyer Seigneur de Loëse qui ne laissa que deux filles, dont l'aisnée appellée Anne Mareschal Dame de Loëse, fut mariée à Iean de Candie Seigneur de la Berruyre, d'où vient que les Candies furent Seigneurs de Loese. Enfin Iean François de Candie

Can dit Seigneur de Loëse mourant sans masles, n'eust que deux filles à l'aisnée desquelles arriua cette Seigneurie pour son partage, elle est femme de Dauid de Risse Escuyer Seigneur de Cornaton, & de l'Espiney qui à cause d'elle est aussi Seigneur de Loëse.

LOYES.

ENCOR qu'il y ayt eu en Bresse vne famille tres-noble, & tres-ancienne appellée de Loyes, de laquelle estoient yssus les Seigneurs de la Pie, & de S. Esloy dont nous parlerons ailleurs, neantmoins ie ne treuue point que ceux de ce nom ayent esté Seigneurs de Loyes, au contraire Estienne Sire de Villars II. du nom qui viuoit en l'an 1150. a esté le premier Seigneur de Loyes, il ne laissa qu'vne fille nommée Agnes de Villars Dame de Villars, & de Loyes, espouse d'Estienne Sire de Thoire en Bugey I. du nom. Par ce moyen les Sires de Thoire, & de Villars deuindrent Seigneurs de Loyes, & en cette qualité ont concedé aux habitans de Loyes plusieurs franchises, & libertés comme aux autres Villes, Bourgs; & Seigneuries de leur Estat, mais apres que cette terre eust demeuré en leur pouuoir l'espace de plus de deux cents ans, Humbert dernier du nom Sire de Thoire, & de Villars ayant vendu à Amé VII. Comte, puis premier Duc de Sauoye toutes ses terres de Bresse, & de Bugey en l'an 1402. Loyes y fut compris, & passa en la maison de Sauoye; cependant ce mesme Humbert Sire de Thoire, & de Villars, nonobstant ladite vente ne laissa pas par ses lettres du 28. May 1407. dattées en son Chasteau de Villars, d'ordonner en faueur des habitans de Loyes, que tous ceux qui posséderoient quelques biens dans la Ville, mandement, & Iustice de Loyes de quelque qualité, & condition qu'ils fussent, seroient tenus de contribuer selon leurs facultés aux reparations, & fortifications de ladite Ville de Loyes, ce qui fut confirmé par Amé VII. Duc de Sauoye apres la mort du Sire de Villars, par ses lettres dattées à Chambery le 3. Octobre 1424. presens Iean de Beaufort, Lambert Oddinet, Vrbain de Ceriziers, Iean de Marchant, & autres, & sur le refus que le Baillif de Bresse fit d'executer lesdites lettres, le Duc par vne autre patente du 15. Iuin 1431. à la relation de Claude du Saix, Seigneur de Ryuoire en ordonna l'execution, depuis le Duc de Sauoye ayant en l'an 1432. infeudé les terres de Villars, & de Loyes à Philippes de Leuis Vicomte de Lautrec par les raisons que nous deduirons plus au long au Chapitre de Villars, octroya des lettres de contrainte aux habitans de Loyes le 16. Iuillet 1433. contre ceux qui refusoient de payer leur part desdites Contributions, le mesme fut encor ordonné par Antoine de Leuis, Comte de Villars, & Seigneur de Loyes le 9. Septembre 1446. le fils duquel nommé Iean de Leuis Comte de Villars vendit à Amé VIII. Duc de Sauoye par titre du 1. Feurier 1469. les Villes, & Seigneuries de Villars, Loyes, & Hauüet, tellement qu'en consequence de cette vente, Loyes rentra en la maison de Sauoye, d'où il sortit depuis par l'infeudation que le Duc Philibert en fit le 19. Nouembre 1497. auec Villars, & Gordans en faueur de René Bastard de Sauoye, qui posseda quelque temps lesdites terres; mais pour auoir seruy la France contre la maison de Sauoye, elle luy furent confisquées, puis données en doüaire, auec la Seigneurie de Bresse à Marguerite d'Austriche Duchesse doüairiere de Sauoye Enfin la paix de René de Sauoye ayant esté faite, Loyes, & Villars luy furent infeudés de nouueau en l'an 1520. La posterité de ce René de Sauoye Comte de Villars a tenu long-temps Loyes comme vne depédance du Comté de Villars iusques à Henrye de Sauoye sa petite fille, Marquise de Villars, & de Mirebel Dame de Gordans, de Loyes, & d'Hauüet femme de Melchior des Prés Cheualier Seigneur de Montpesat, duquel elle eust Emanuel-Philibert des Prés dit de Sauoye, Marquis de Villars, & Seigneur de Loyes, lequel n'ayant aucuns enfans fit son heritier vniuersel Iaques-Honorat de la Baume Comte de Suze son Neueu. Françoise-Apronne de Porcellet, sa vefue Marquise de Villars iouyt auiourd'huy de la terre de Loyes. La Ville de Loyes est petite située sur vn Costau, la parroisse est à sainct Pierre de Villieu proche ladite Ville, & quoy qu'elle soit située en Bresse, toutesfois la terre & Iustice de Loyes s'estend iusqu'au delà de la Riuiere d'Ains, & confine les Iustices de la Seruette, de Chasteaugaillard, & de Chasey suyuant des anciennes limites qui se voyent encor auiourd'huy, & conformément à vne transaction passée le 16. Iuillet 1392. entre Humbert VII. du nom Sire de Thoire, & de Villars, & Antoine de Crangeac Cheualier Seigneur de Chasey, par l'entremise d'Odon de Rogemont, & de Iean Seigneur de Corgenon Cheualiers. Presens Iean Mareschal Seigneur de Meximieux, Perceual de Moyria, Guillaume de Chiel, & Guy de la Forests Cheualiers. Il y a des foires à Loyes, & vn marché qui se tient tous les Mecredy de chasque semaine, dont les habitans eurent la concession d'Yoland de France Duchesse de Sauoye, le dernier iour d'Auril 1474. confirmée par le Duc Charles le 4. Feurier 1521.

Tit. de la Ville de Loyes.

Ibidem.

LOZIER.

ANCIENEMENT cette maison s'appelloit Montrichier, & appartenoit originellement aux Chacipols anciens Gentils-hommes de ce Pays, en effet André de Chacipol estoit Seigneur de Montrichier en l'an 1394. & le védit à Girard de Thurey Cheualier Seigneur de Noyers qui le 22. May 1398. le reuendit à Guyot Freyard habitāt à Chauanes, & porte le Contract que ladite maison de Montrichier estoit de pur, & franc alleud, sans fief, arrierefief ny autre charge, & qu'elle estoit en Iustice. Des Freyards elle paruint à ceux de la famille de Valiere autrement surnommés de Lozier, de laquelle estoient Iean de Valiere dit de Lozier Seigneur de Montrichier en l'an 1441. & Philibert de Valiere son fils en l'an 1492. ceux de cette maison qui l'appellerent Montrichier de leur nom, à la fin le quitterent, & de Valiere se surnommerent pu-

rement, & simplement de Lozier, ce changement de surnom fut fait par Iean de Valiere fils dudit Philibert, qui comme Seigneur de Lozier en aliena la Iustice à Laurent de Gorreuod Côte du Pont de Vaux, & grand Maistre d'Espagne, ledit Iean de Lozier fut Pere de Philibert de Lozier, & luy de Iaques de Lozier Escuyer tous successiuement Seigneur de Lozier, celuy cy de Louyse Bastarde de Gorreuod sa femme ne laissa qu'vn fils, & vne fille, le fils fut Ierosme de Lozier, & Claudine de Lozier femme de Laurét de Macognin Escuyer Seigneur de la Tour de Cusinens. Or Ierosme de Lozier estant mort en bas aage, Louyse de Gorreuod sa Mere luy succeda pour vn tiers, & Claudine de Lozier sa sœur pour les deux tiers, cette Louyse de Gorreuod se remaria auec Claude Baland Capitaine, & Baillif du Pont de Vaux, Lieutenant d'vne Compagnie en vn Regiment de Valons sous le Comte du Pont de Vaux, qui fut annobly par le Duc de Sauoye en l'an 1584. & eust deux enfans assauoir Charles Baland Baillif du Pont de Vaux pere de Louyse Baland femme de Iaques Ruffin Sieur du Pontet, Conseiller du Roy, & Controlleur en l'Eslection de Bresse, & Ieane Baland femme de Benoit Ruffin, aussi Baillif du Pont de Vaux, que le Duc de Sauoye annoblit en l'an 1596. c'est luy qui ayant le tiers en la Seigneurie de Lozier du chef de Louyse de Gorreuod sa belle Mere, achepta les autres deux tiers dudit Laurent de Macognin, & de Claudine de Lozier sa femme par Contract du 27. Decembre 1593. & par ce moyen fut Seigneur de Lozier, Laurent Ruffin Escuyer Seigneur de Lozier son fils, & heritier apres auoir iouy long-temps de ladite Seigneurie à depuis vendu toutes les rentes nobles en dependantes sçauoit celle de Lozier, & celle de Lozier-Langes auec le nom, & les armes de ladite maison audit Iaques Ruffin par Contract du 26. d'Aoust 1633. confirmé par vn autre du 27. Ianuier 1642. passé entre ledit Laurent Ruffin, & Nicolas Ruffin Sieur du Pontet Conseiller du Roy, & Controlleur en l'Election de Bresse fils dudit Iaques, lequel a vny lesdites rentes & fiefs à sa maison du Pontet située en la parroisse d'Arbigny, tellement qu'il ne resta audit Laurent Ruffin de ladite Seigneurie de Lozier que la seule maison, laquelle est en la parroisse de Chauanes au mandement du Pont de Vaux. Qu'il a depuis alienée en faueur dudit Nicolas Ruffin Sieur du Pontet par Contract du 6. Decembre 1646.

LYARENS OV GLARENS.

ANCIENEMENT Lyarens n'estoit qu'vn simple fief & maison forte tenuë, & possedée par des Gentils-hommes du nom, & armes de Lyarens, dont la famille faillit en vne fille nommée Isabelle Dame de Lyarens, elle fut mariée auec Guillaume Bastard de Villars qui à cause d'elle fut Seigneur de Lyarens, & en prit le nom, & les armes, il en fit hommage à Humbert Sire de Thoire, & de Villars, le Mercredy apres la Purification Nostre Dame 1336. presens Thomas de Glettins, Pierre de Loyes Estienne de Chalamont, & le Seigneur de Verfey Cheualiers, entre autres enfans il eust, Humbert Seigneur de Lyarens Cheualier, auquel Humbert Sire de Thoire, & de Villars le 5. May de l'an 1360. estant au Chasteau de Poncin conceda Iustice haute, moyenne, & basse sur ses hommes, & fiefs, à la reserue de la Souueraineté, & du ressort; presens Henry de la Baume, & Humbert de Charno Cheualiers, sa posterité à iouy de ladite Seigneurie de Pere à fils. Enfin Madelaine Dame de Lyarens derniere de cette maison, se maria auec Nicod Seigneur de la Serra au pays de Vaud, d'où vint Barthelemy Baron de la Serra auquel en l'an 1496. elle donna la terre de Lyarens, ce Gentil-homme eust pour heritier Michel de Maugerot Baron de la Serra Gentil-homme du Diocese de Lausanne qui par Contract du 15. Octobre 1530. & du consentement d'Helene de Diesbach sa femme, & d'Antoinette de Maugerot de la Serra sa sœur Espouse d'Henry de Goujenay Seigneur de S. Martin, au Pays de Vaud, vendit le Chasteau, & Seigneurie de Lyarens à Benoit de Ioly, François, Ianus, Estienne, & Iean de Ioly ses Neueux Seigneurs de Choin, apres quoy Lyarens demeura en la maison des Iolys Seigneurs de Choin, iusques à Claude François de Ioly Baron de Langes, & Seigneur de Choin qui en fit vente à Claude de Fenoyl Escuyer, & Gentil-homme seruant de la maison du Roy yssu d'vne ancienne & noble famille de la Ville de Lyon, il estoit fils de Claude de Fenoyl Escuyer Gentil homme ordinaire de la Chambre du Roy, & Sergent Major de la Ville de Lyon, qui resista seul auec vingt-cinq hommes dans ladite Ville, quand elle fut surprise par les Religionnaires en l'an 1562. & auoit pour freres Maurice de Fenoyl Chanoine, & Obeancier en l'Eglise de sainct Iust à Lyon Conseiller au Parlement de Dombes, & Lieutenant en la Cour Primatiale de Lyon, & Pierre de Fenoyl Seigneur de Serezin Conseiller, & Aduocat general au Parlement de Dombes. Tous enfans de Claude de Fenoyl Escuyer & d'Isabeau de Rubis. Ledit Claude de Fenoyl estoit fils de Iaques de Fenoyl Escuyer, qui testa le 25. d'Aoust 1557. il estoit fils d'vn autre Iaques de Fenoyl Escuyer Escheuin de la Ville de Lyon és années 1491. 1506. 1507. 1510. 1511. 1514. 1515. 1522. & 1523. & qui estoit fils de Iean de Fenoyl Escheuin de ladite Ville en 1448. & 1449. ledit Claude de Fenoyl Seigneur de Lyarens testa le dernier Septembre 1625. delaissant de Madelaine Aleman sa femme fille de Gaspard Aleman Escuyer Seigneur de Montmartin, & de Ieane de Champier fille de Vincent de Champier Seigneur dudit lieu, & des Curées & d'Antoinette de Longecombe entre autres enfans, Maurice de Fenoyl Escuyer Seigneur de Lyarens, & Choin à present viuant, qui s'est allié par mariage auec Isabeau de Chypre fille de Charles de Chypre Escuyer Baron de Roquebeau Seigneur de Soubetoche, & de Philippine de Bonne fille d'Estienne de Bonne Seigneur d'Auriac Mareschal des Camps, & armées du Roy, & de Madelaine de Rosset, dont il a des enfans, sçauoit Philippine de Fenoyl, Anne de Fenoyl, Estienne de Fenoil, Guillaume de Fenoyl. N. de Fenoyl, Marguerite de Fenoyl, Gaspard de Fenoyl, & Maurice de Fenoyl.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Daufiné. Ibidem.

LYONNIE

LYONNIERES.

Le ne treuue point de plus anciens Seigneurs de Lyonnieres que ceux du nom, & armes de Lyonnieres dont la famille parut des l'an 1200. car Ponce, Berard, Ponce, Guichard, Hugonin, Guichard, & Lancelot de Lyonnieres le furent successiuement iusques à l'an 1370. que cette terre sortit de leur maison par le mariage d'vne fille qui s'allia auec vn de la famille de Corent, les successeurs duquel l'ont possedé plus de cent-cinquante ans. Pierre de Corent Seigneur de Lyonnieres, ne laissant que deux filles d'Anne de Crangeac sa femme, Humbert Mareschal Cheualier Seigneur de Meximieux, tuteur de Ieane de Corent l'vne d'elles, vendit Lyonnieres à Eustache de Chandée Cheualier Seigneur du Chastelet, & de Vassalieu; mais ladite Ieane paruenuë en maiorité, ne voulut pas ratifier cette vente, aucontraire obtint commandement expres du Duc de Sauoye au Seigneur du Chasteler de la luy remettre, suyuãt quoy ils en departit le 2. Iuillet 1471. cette Ieane de Corent auoit vne sœur appellée Marguerite de Corent laquelle espousa Iaques de Clermont Cheualier Seigneur de la Bastie en Daufiné auquel comme heritiere de ladite Ieane de Corent sa sœur, elle porta la Seigneurie de Lyonnieres en dot, & de leur mariage yssit, Ieane de Clermont Dame de Lyonnieres, & de Vauluysant femme d'Antoine de Clermont Cheualier Seigneur de Crolles viuans en 1476. qui est cause que ceux de la maison de Clermont en Daufiné ont esté long-temps Seigneurs de Lyonnieres. Enfin Sebastienne de Clermõt espouse de Frãçois de Grolée Cheualier, Baron de Viruille, & de Chasteauvillain en Daufiné, & Claudine de Clermont femme de Baltasard de Disimieu Seigneur de Sure, & de Fontaines sœurs, filles de Philibert de Clermont Cheualier Seigneur de Vauserre, Hautefort, de Lyonnieres, & de Vauluysant, par titre du 2. Feurier 1564. vendirent Lyonnieres à Denyse de Verges Dame de Mentry en Comté femme de Pierre de Corent Escuyer Seigneur de la Motte; mais Philibert de Corent son fils n'ayant pas eu lignée, ses bien arriuerent aux Seigneurs de Fied, de la Chanée, & de Cheneceey, Gentils-hommes du Conté de Bourgogne qui vendirent Lyonnieres, & Vauluysant à Pompée de Dortans puisné de l'ancienne maison de Dortans, des heritiers duquel Iaques de Seyturier Escuyer Seigneur de Serrieres la aquis & en iouit à present, il y a Iustice, le Chasteau est à demy lieüe de Meillonnas qui est la parroisse.

Titr. du Chast. de Chãdée.

MALATRAIT.

GIRARD de Berchod Damoiseau Chastellain de Foissia pour Amé V. Comte de Sauoye en l'an 1355. fit bastir par sa permission la maison de Malatrait en l'an 1365. auec pouuoir de la rendre maison forte, elle a tousiours esté qualifiée telle, dans les hommages que ceux de la famille de Berchod en ont rendus; les successeurs de ce Girard de Berchod premier Seigneur de Malatrait, ont possedé cette Seigneurie de Pere à fils iusques à Marguerite de Berchod derniere de la famille, fille, & heritiere de Iean de Berchod Escuyer Seigneur de Malatrait, & d'Aymée de Seyturier, laquelle se maria auec Claude de Becerel Escuyer Seigneur de Marlia, & de Vaux en 1467. qui par ce moyen deuint Seigneur de Malatrait, c'est de luy qu'est descendu en droite ligne Matthieu de Becerel Escuyer Seigneur de Malatrait auiourd'huy viuant, le Chasteau de Malatrait est situé en la parroisse, & Iustice de Marbos.

MALAVAL.

IL y a eu en Bresse, vne famille tres-Noble, & tres-ancienne du nom de Malaual, laquelle est esteinte il y a long-temps, elle a donné, ou pris le nom du Chasteau de Malaual qui est en la parroisse, & riere la haute Iustice de Marbos, & possedé cette Seigneurie l'espace de plus de deux cents ans. Le dernier de cette maison se voyant sans enfans, & chargé de rendre vn veu au sainct Sepulchre, pria Antoine de Chauanes Cheualier Seigneur de sainct Nisier, depuis Baillif de Bresse, d'accepter sa succession, à la charge de faire le voyage pour luy, ce que le Seigneur de sainct Nisier fit enuiron l'an 1530. & par ce moyen deuint Seigneur de Malaual. De Claudine de Montiouuent sa femme, il eust plusieurs enfans, entre-autres Ieane de Chauanes femme de Louys du Saix Seigneur de Villars Chappel, Anne de Chauanes Espouse du Seigneur de Lentilly en Niuernois du nom de Torcy, Iean de Chauanes Seigneur de sainct Nisier, de Malaual, & de Licia mary de Françoise Damas fille du Seigneur de Villieres, & de Pasilly mort sans enfans, & Claude-Philiberte de Chauanes Dame de sainct Nisier de Malaual, & de Licia, laquelle comme heritiere de son frere receuillit toute sa succession, & decedant sans auoir esté mariée son hoirie fut partagée le 12. Iuin 1607. entre Antoine de Torcy Seigneur de Lentilly en Niuernois, tant à son nom que des enfans de Iaques de Torcy son frere, Iean de Bruneau Seigneur de Venatré mary d'Anne de Crecy vefue dudit Iaques de Torcy heritiers d'Anne de Chauanes Dame de Lentilly, Claude de la Roche Seigneur dudit lieu, & du Sauuage en Beaujolois, qualité de Pere de Claudine de la Roche, sa & de Pierrette du Saix fille, Catherine du Saix Dame de Charno, & Claude-Philiberte de Gorreuod Dame de Cornon femme de François de la Roche Seigneur de Iullienas, & de la Tour du Bief, representans Ieane de Chauanes, Dame de Villars-Chappel, par lequel partage les terres de Malaual, & de Licia en la Bresse Châlonnoise arriuerent aux heritiers de Ieane de Chauanes; depuis il se fit vn autre partage entre les heritiers de ladite Catherine du Saix femme de Philibert de Charno Seigneur dudit lieu, & de la Villette en Comté, & ladite Claude Philiberte de Gorreuod Dame de Cornon, en consequence duquel

P. de S. Iul. és Mesl. Hist pag. 481.

Titr. du Chast. de Malaual.

Catherine de Chatno fille de Catherine du Saix, & femme de Charles de la Roche Seigneur du Sauuage en Beaujolois, eust la terre de Malaual, de laquelle iouyt auiourd'huy Iean de Seyturier Escuyer Seigneur du Tillet comme mary de Marie de la Roche leur fille, & coheritiere.

MARBOS.

L'Ancienneté de cette Seigneurie ne peut pas estre reuoquée en doute, puis que deja en l'an 1150. Guerrie Sire de Coligny en estoit Seigneur, & la tenoit en fief du Comte de Bourgogne. Apres luy fut Seigneur de Marbos, Hvmbert II. Sire de Coligny le Neuf son fils, qui eust Hugues de Coligny son fils pour heritier, lequel ne laissa que deux filles, dont la puisnée fut mariée à Albert II. du nom, Sire de la Tour du Pin en Daufiné, auquel elle porta en mariage Marbos, & partie de la Seigneurie du Reuermont. *Hist. de la maison de Coligny, de Monsieur du Bouchet.* D'où vient que ce Seigneur voulant à son aduenement gratifier les habitans de Marbos, leur accorda en l'an 1259. des libertés & franchises telles qu'il les auoit concedés à ses sujets de Treffort en la mesme année. A Albert II. du nom succeda Humbert de la Tour son fils qui suruesquit tous ses freres, & qui en recueillant tous les biens de la maison de la Tour du Pin, eust aussi les terres, & Seigneuries que Beatrix de Coligny sa Mere auoit au Reuermont entre-autres Marbos duquel ayant pris possession Ottho Comte Palatin de Bourgogne & Seigneur de Salins luy en demanda l'hommage, ensemble de la Seigneurie de Treffort, ce qu'il refusa, car comme les Sires de Coligny desquels Humbert de la Tour auoit droit, & cause, tenoient la Seigneurie du Reuermont en Souueraineté, & sans reconnoissance d'aucun Superieur, le Seigneur de la Tour du Pin creut de n'estre point tenu à cét hommage, ce qui causa guerre entre-eux; mais apres s'estre pris l'vn l'autre quelques Villes, & Chasteaux, & commis quelques hostilités, ils s'appointerent, & fit Humbert hommage des Seigneuries de Marbos, & de Treffort au Comte de Bourgogne en l'an 1274. *Gollut. liu. 7. chap. 20.* apres cela Humbert de la Tour ayant espousé l'heritiere du Daufiné appellée Anne sœur & heritiere du Daufin André-Robert Duc de Bourgogne luy querela cette succession, pretendant que le Daufiné luy deuoit appartenir comme plus proche parent masle du Daufin André, ce que le Seigneur de la Tour du Pin au nom de sa femme ne luy ayant pas voulu accorder, ils se denoncerent la guerre, en laquelle Amé IV. Comte de Sauoye qui à cause de Sibille Dame de Baugé sa femme, estoit Seigneur d'vne grande partie de la Bresse, & qui comme bon Politique vouloit proffiter des desordres de ses voisins, assista le Duc de Bourgogne, & prit par force sur le Seigneur de la Tour du Pin, le Chasteau de Marbos, & comme cette guerre s'eschauffoit, le Roy Philippes le Hardy s'y entremit, & obligea le Duc de Bourgogne, & le Seigneur de la Tour de compromettre entre ses mains de leur different, ce qu'ayans fait, il les mit d'accord par traitté fait à Paris le iour de la Feste Conuersion sainct Paul iour de Vendredy 1285. *DuChesne Hist. des Daufins.* & porte l'accommodement que le Duc de Bourgogne quittoit à Humbert de la Tour, & à Anne Daufine sa femme, toute la succession d'André Daufin de Viennois, & qu'Humbert en recompense luy remettoit toutes les Villes, & Chasteaux qu'il auoit en la terre du Reuermont; auant la guerre meüe, & d'autant que le Chasteau de Marbos estoit de la Seigneurie du Reuermont, il y eust grosse difficulté s'il seroit compris en ladite remise, car le Seigneur de la Tour du Pin disoit qu'il n'estoit pas tenu de le bailler au Duc de Bourgogne, parce que le Comte de Sauoye son allié le luy ayant pris pendant la treue contre toute sorte de droit, le Duc estoit luy mesme obligé de le luy remettre, le Duc au contraire soustenoit que le Seigneur de la Tour du Pin ayant rompu le premier la treue, & fait des hostilités en la Terre de Baugé, le Comte de Sauoye par le droit de la guerre, auoit bien peu de se saisir dudit Chasteau de Marbos. Surquoy le Roy ordonna qu'il seroit informé sur la rupture de ladite treue, & si le temps duroit encor lors de la prise du Chasteau de Marbos, & s'il se trouuoit que le Seigneur de la Tour du Pin, où ses alliés l'eussent rompuë, qu'il payeroit tous les dommages par luy faits, où par ses gens au Comte de Sauoye: Que si au contraire cette rupture estoit arriuée, par le fait du Duc de Bourgogne, du Comte de Sauoye, où de leurs alliés, que le Duc repareroit les dommages au dire du Roy, par le moyen dequoy le Duc de Bourgogne demeura Seigneur de Marbos; en effet la mesme année 1285. Veille sainct Luc, Ottho Comte Palatin de Bourgogne qui estoit Seigneur dominant de Marbos, *Tit de la Châbre des Côpt. de Sauoye.* en quitta l'hommage & le fief au Duc Robert de Bourgogne, qui l'ayant gardé quelques années le remit, auec tout ce qu'il auoit d'ailleurs en la Seigneurie du Reuermont à titre d'eschange, à Amé IV. Comte de Sauoye, & Sibille de Baugé sa femme, pour notable somme de deniers; & pour les Chasteaux de Sagy, Cusery, & de Sauigny, par traitté du mois d'Octobre 1289. ainsi Marbos entra en la maison de Sauoye, & y a demeuré quatre vingts-ans. *Ibidem.* Le Comte Verd par ses patentes dattées au Bourget le 2. Aoust 1352. en presence du Seigneur de Grandmont, & de Guillaume de la Baume, confirma aux habitans de Marbos les anciennes franchises, & libertés à eux concedées par Albert Sire de la Tour du Pin. Depuis par lettres dattées au Pont d'Ains le 4. Iuillet 1359. *Tit. de la maisõ de Montreuel.* il fit don de ladite terre audit Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement, & de Foissia; qui auoit esté son Gouuerneur dont il fut mis en possession par Humbert Seigneur de Corgenon Baillif de Bresse, & Pierre de Crangeac Cheualiers. C'est ce Guillaume de la Baume, duquel descendent les Comtes de Montreuel, en la famille desquels, Marbos est tousiours demeuré. Car quoy qu'il ayt esté baillé quelquefois aux puisnés de cette maison, comme à Iaques de la Baume grand Maistre des Arbalestriers de France, & à Guillaume de la Baume Gouuerneur des deux Bourgognes qui appreuuerent les susdites franchises és années 1427. & 1471. toutesfois il est tousiours reuenu aux aisnés par defaut de masles. Ferdinand de la Baume Cheualier X. Comte de Montreuel chef du nom & des armes de la maison de la Baume, en est auiourd'huy Seigneur & en iouit sous le titre de Baronnie. Il y a Bourg, Chasteau, & Parroisse, l'estenduë de laquelle va iusqu'aupres du Comté de Bourgogne.

Tit. de la Chambr. des Côpt. de Sauoye. Touchant le Prieuré de Marbos, les Sires de Coligny en sont les fondateurs, ainsi qu'on l'apprend d'vn traitté fait au mois de Mars de l'an 1279. entre Humbert Sire de la Tour du Pin, & depuis Daufin de Viennois, & Estienne Iulian Prieur de Marbos, par lequel le droit de Garde, & la Iustice dudit Prieuré demeurerent au Sire de la Tour, pour estre ledit Prieuré de la fondation de ses Predecesseurs Seigneurs de Coligny, ce Prieuré depend de Giguy en Comté. L'Eglise est sous le Vocable de sainct Martin.

Quant

Quant aux Prieurs ie n'ay rencontré que ceux-cy.

1. Estienne Iulian susdit, qui transigea en l'an 1279. auec le Sire de la Tour du Pin.
2. Iean de Thoire où de Thoiria en 1320.
3. Hugues Palier. 1332.
4. Iean de Ialoigny. 1341.
5. Pierre de la Vaure en 1356.
6. Humbert de Pomiers. 1361.
7. Hugues. 1362.
8. Guy de l'Espinasse. 1384.
9. Iean d'Aurillia Docteur en decrets Religieux de Cluny, il estoit de la noble famille des Aurillias de Poncin, & fut Prieur de Marbos en 1445.
10. Pierre Rossan Sacristain de Treffort, Docteur és droits, fut pourueu de ce Prieuré par Amé Cardinal de Sabine par Bulle dattée à Basle en Septembre 1450. *Bullariũ felicis V. MS.*
11. Iean Teste Vicaire general en l'Abbaye d'Ambronay. 1481.
12. Pierre de Marus.
13. Pierre de la Baume Protonotaire Apostolique Abbé de Suze Euesque & Prince de Geneue. 1508.
14. Claude Paluat. 1544.
15. Philibert Bastard de la Baume Protonotaire Apostolique. 1549.
16. Claude Cardinal de la Baume, Archeuesque de Besançon. 1580.
17. Prosper de la Baume Abbé du Miroir, & de Charlieu, Prieur de Ioux, & de Talissieu. 1584.
18. Pierre de Ton Religieux de Gigny. 1598.
19. Iean-Baptiste de la Baume Haut Doyen de Besançon. 1610.
20. Claude Druays-de Franclieu 1630. & 1649.
21. Louys de la Baume de Montreuel. 1649. & 1650.

MARLIA, OV MARRILIA.

LE premier Seigneur de Marlia fut, Galois de la Baume Cheualier Sire de Valufin qui en eust infeudation d'Aymon Comte de Sauoye, enuiron l'an 1330. Il en passa vente à Iaquet de Rogemont de la maison de Rogemont de Bugey qui par ce moyen deuint Seigneur de Marlia, Ce Gentil-homme n'ayant enfans testa le 1. Decembre 1347. & fit legat de ladite Seigneurie à Iean Seigneur de Becerel Cheualier son neueu fils d'Hugonin de Becerel Cheualier, & de Guicharde de Rogemont, ainsi Marlia passa en la maison des Becerels, où il est despuis demeuré iusques à ce que Claude de Becerel Seigneur de Marlia mourant sans masles, cette terre à esté baillée en dot à Huguette de Becerel sa fille espouse de Claude Damas Escuyer Seigneur du Rousset & de Colombettes en Forests qui est auiourd'huy Seigneur de Marlia. *Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye. Titr. du Chast. de Marlia.*

MARMONT.

LE Marmont est en la Parroisse de Vonnas; il porte titre de Seigneurie dés l'an 1271. que Iean Sauuage de Marmont Damoiseau s'en qualifioit Seigneur, & en fit hommage à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé & de Bresse par qui probablement l'infeudation en fut faite; il y à moyenne & basse Iustice, la haute despend du Comté de Pont de Vesle. Ceux du nom & armes de Marmont, l'ont possedé depuis l'an 1271. iusqu'à l'an 1460. que Iaques de Marmont Cheualier Seigneur dudit lieu, & de Longes, estant mort sans enfans, Louyse de Marmont sa fille; & heritiere fut mariée à Philibert Andreuet II. du nom Cheualier Seigneur de Corsant, de Beaurepaire, & de Montfalcon, auquel elle porta en dot la Seigneurie de Marmont, ce Philibert Andreuet fut pere d'vn autre Philibert III. du nom Seigneur de Corsant, Montfalcon, Longes, Beaurepaire, & Marmont qui entre autres enfans d'Huguette du Saix Dame de Banains sa femme, eust vne fille appellée Claudine, laquelle fut mariée en l'an 1524. à Humbert de la Poype Cheualier Seigneur de Serrieres, & de la Poype en Daufiné, & eust en dot ladite Seigneurie de Marmont, depuis lequel temps, elle est tousiours demeurée entre les mains des Barons de Serrieres; & de Corsant de la maison de la Poype. Abel de la Poype II. du nom, auiourd'huy Comte de Serrieres, & Baron de Corsant, arriere fils de Claudine Andreuet, se mariant en l'an 1617. auec Claudine de Disimieu eut ladite Seigneurie de Marmont par constitution de son Pere, du viuant duquel, il en à iouy, & en iouyt encor à present. *Titr. du Chast. de Serrieres en Daufiné.*

MARMONT EN REVERMONT.

CEtte Seigneurie est sortie originellement de la maison de Bourgogne; car Robert Duc de Bourgogne Seigneur du Reuermont, la vendit à prix d'argent à Iean d'Andelot Seigneur du Bois par Contract du mois de May 1289. depuis lequel temps elle est tousiours demeurée en la maison des Andelots Seigneurs du Bois, & de Pressia, iusques au decés de Iean-Baptiste d'Andelot Baron de Pressia dernier masle de cette maison, *Titr. du Chast. de Pressia.*

apres lequel cette terre, auec la Baronnie de Pressia est arriuée à Anne d'Andelot sa fille aisnée vefue du Seigneur de Foudras pour son partage qui en ioüyt à present. La Maison est en la Parroisse de Beiny.

MARMONT-VANDAINS.



ON appelle cette Seigneurie Marmont-Vandains à cause qu'elle est en la Parroisse de Vandains, & pour la distinguer d'auec les autres fiefs du nom de Marmont. Quant à celuy-cy en son origine il appartenoit à Iean de Bochart Damoiseau, & à Philippine des Granges sa femme qui en ioüyssoient désja en l'an 1450. depuis ils en passerent vente l'11. d'Auril 1461. à Hugonin Seigneur de Chandée Cheualier, qui le reuendit le 7. Ianuier 1469. à Claude de Tarlet Seigneur de Marcia, la posterité duquel du nom, & armes de Tarlet, à tousiours possedé ce Marmont iusques à l'extinction de cette famille en la personne de Claudine de Tarlet Dame de S. Mauris en Masconnois, à laquelle Marmont arriua par droit de Succession legitime, elle l'a laissée à ses successeurs du nombre desquels est Gaspard de Cheuriers Escuyer Seigneur de la Saugerée, & de Duysia son petit fils auiourd'huy viuant, qui est Seigneur du fief de Marmont.

MARMONT-CVRCIA.

OVTRE les deux Seigneuries de Marmont dont nous venons de parler, il y à encor celle de Marmont en la Parroisse de Curcia, laquelle est originellement prouenue des Tarlets, anciens Gentilshommes de ce Pays, au pouuoir desquels elle à demeuré plus de cent cinquante ans, enfin Claudine de Tarlet Dame de Marmont derniere de cette famille, s'estant alliée auec Philibert de Cheuriers Seigneur de S. Mauris en Masconnois, il fut Seigneur de Marmont, lequel il posseda assés long-temps, depuis il arriua à Claude de Cheuriers Escuyer l'vn de ses descendans mary d'Anne de Naga, de laquelle il n'eust qu'vne fille appellé Philiberte de Cheuriers, laquelle porta le fief de Marmont en dot, auec le reste de ses biens à Iean-Louys de Seyturier Escuyer Seigneur de Beauregard son mary, qui l'a depuis vendu à Mathieu Iaquinot Sieur d'Haulecomte qui est à present Seigneur de Marmont.

MASSONAS.



PLVSIEVRS titres anciens que i'ay veu, m'enseignent qu'il y auoit autresfois vne famille en Bresse du nom de Massonas, laquelle faillit en vne fille, appellée Gillette de Massonas femme de Pierre de la Palu Seigneur de la Roche en Reuermont, mais ie n'ay pas remarqué que la maison de Massonas leur ayt appartenu, celuy qui à le premier porté le titre de Seigneur de Massonas, estant, Philippes de Seyturier Seigneur de Pomiers sous Treffort, fils puisné de Pierre de Seyturier Seigneur de Cornod, laquelle Seigneurie ledit Philippes de Seyturier transmit à Iaques de Seyturier Escuyer Seigneur de Montfort son fils, Maistre d'Hostel de Charles Duc de Sauoye, sur les heritiers duquel elle se vendit par discussion au Bailliage de Bresse, & en fut achepteur Iean François de Dortans Escuyer puisné de l'ancienne maison de Dortans; auiourd'huy est Seigneur de Massonas Iean-François de Dortans Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem Commandeur de Fenieres, son fils; la maison de Massonas est située en la Parroisse d'Atromas.

MEILLONNAS.

CETTE terre estoit autrefois du Reuermont, & par consequent aux anciens Sires de Coligny. Mais elle sortit de leur maison par les mesmes moyens que Marbos, Treffort, S. André sur Sutan, Pontd'ains, & autres Seigneuries, & de là elle paruint au pouuoir d'Amé IV. Comte de Sauoye, depuis Iean Seigneur de Corgenon Baillif de Bresse, ayant eu le Village de Meillonnas d'Edoüard Comte de Sauoye enuiron l'an 1325. pour recompense de seruices, auec pouuoir d'y faire bastir Chasteau, ou maison forte, donna cette Seigneurie à Humbert de Corgenon Seigneur de Chaumont son fils puisné, pour son partage, ce fut cet Humbert qui fit bastir le Chasteau, & le Bourg de Meillonnas, & qui eust concession de la Iustice haute, moyenne & basse du Comte Verd, dés-là, il porta la qualité de Seigneur de Meillonnas, & apres luy Iean de Gorgenon son fils viuant en l'an 1380. lequel n'ayant laissé que deux filles de Ieane de Sainct Triuier sa femme, l'aisnée appellée Aymée de Corgenon fut femme d'Vrbain Seigneur de la Chambre Vicomte de Maurienne, & Comte de Luille auquel elle porta la Seigneurie de Meillonnas en dot, ce Seigneur de la Chambre ne laissa qu'vn masle appellé Gaspard Seigneur de la Chambre, Vicomte de Maurienne, Comte de Luille, & Seigneur de Meillonnas qui deceda sans lignée de Marie de Saluces sa femme, en telle sorte que Marguerite de la Chambre sa sœur espouse de Iean de Seyssel Cheualier, Seigneur

Tit. de la Châbre des Cōpt. de Sauoye.

Seigneur de Barjat, & de la Rochette Mareschal de Sauoye luy succeda, & par ce moyen Meillonnas entra en la maison de Seyssel; Ce Iean de Seyssel Mareschal de Sauoye entre autres enfans eust vn fils appellé Aymé qui prit le surnom, & les armes de la Chambre suiuant l'Ordonnance de Marguerite de la Chambre sa mere, & qui fut Comte de la Chambre, & Seigneur de Meillonnas, & apres luy Louys Comte de la Chambre, & de Luille, Vicomte de Maurienne son fils qui n'eust qu'vne fille de Ieane de Chalon sa premiere femme nommée Françoise de la Chambre Dame de Meillonnas, & d'Hauüet, mariée à Gabriel de Seyssel Cheualier Baron d'Aix, & de la Bastie son parent, qui à cause d'elle fut aussi Seigneur de Meillonnas. Ce fut à ce Gabriel de Seyssel & à Louys de Seyssel son frere que Louys Duc de Sauoye par ses lettres dattées à Carignan le 18. Nouembre 1460. accorda le second degré de Iurisdiction en leurs terres, & Seigneuries d'Aix, de la Bastie, & de Meillonnas auec pouuoir de faire eriger dans lesdites terres, des fourches patibulaires à quatre piliers, à la charge que les appellations des sentences ou Ordonnances du Iuge d'Appel desdites Seigneuries ressortiroient au Conseil resident pres de la personne du Prince, presens à ladite Concession Ianus de Sauoye Comte de Geneue A. des Marquis de Romagnan Chancelier de Sauoye, Iean de Seyssel Seigneur de Barjat, & de la Rochette Mareschal de Sauoye, Aymé Comte de la Chambre Vicomte de Maurienne, Gaspard Comte de Vatax Marquis de S. Sorlin, Amé Seigneur de Vity, & Guy de Fesigny President Patrimonial de Sauoye, la cause de cette concession est tres belle, car le titre porte que c'est pour reconnoistre les seruices de Philibert de Seyssel Seigneur d'Aix pere desdits Gabriel & Louys de Seyssel qui auoit suiuy Louys fils de Sauoye à la conqueste du Royaume de Cypre, pour lequel mesmes, il estoit allé en Ambassade auptes du Soudan, où il mourut de peste. Or Françoise de la Chambre femme dudit Gabriel de Seyssel n'eust qu'vn fils appellé François-Philibert de Seyssel decedé en pupillarité, & duquel elle fut heritiere; ainsi se voyant sans enfans, elle disposa de tous ses biens qui consistoient és Baronnies d'Aix, la Bastie, Chastillon en Choutagne, Hauüet, Meillonnas, & autres terres en faueur de Charles de la Chambre fils de Iean Comte de la Chambre son neueu, & apres luy du second masle de la maison de la Chambre par testament du 21. Nouembre 1529. à la charge de porter le nom, & les armes pures de Seyssel, & parce que par son testament elle auoit legué les Seigneuries de la Truchere, & de Villeneufue en Comté, à Louys de la Chambre Seigneur de Chasteauneuf son frere, la Baronnie de Meillonnas luy fut remise pour en ioüyr iusques à ce qu'on l'eust rendu paisible possesseur desdites Seigneuries de la Truchere, & de Villeneufue par traitté du 25 May 1537. fait entre Iean Comte de la Chambre son frere, & ledit Charles de la Chambre dit de Seyssel Baron d'Aix son fils, depuis cette terre ayant esté retirée de luy, elle est tousiours demeurée dans la maison de la Chambre, auiourd'huy en est Seigneur, & Baron Mauris de la Chambre dit de Seyssel Marquis d'Aix, Comte de Montreal. En l'an 1483. l'on void Amé de Geneue Seigneur de Buringes, Baillif de Bresse qui portoit aussi la qualité de Seigneur de Meillonnas, mais ce n'estoit que par engagement, que luy en auoit fait Gabriel de Seyssel Seigneur d'Aix qui retira depuis la terre de luy. Il y auoit autrefois vn Prieuré à Meillonas sous le nom de Saincte Agathe, où estoit l'ancienne Parroisse de Meillonnas, mais il à esté vny à l'Eglise de S. Pierre de Mascon, auiourd'huy l'Eglise Parroissiale est sous le vocable de S. Oyen, & est dans le Bourg de Meillonnas. *Preuues pag.110.*

MESPILLIA.

QVoy qu'on ne treuue point l'infeudation de la maison de Mespillia, elle est neantmoins qualifiée és registres d'hommages de la chambre des Comptes de Sauoye *Domus fortu*, les plus anciens possesseurs sont ceux de la famille de Frens en Dombes, car Iean de Grangeac Cheualier Seigneur dudit lieu l'acquit enuiron l'an 1380. d'Henriette du Trembley, & d'Estienne de Frens Damoiseau son fils, & la laissa à Antoine de Crangeac son fils, qui de Françoise de Vatax sa femme n'eust qu'vne fille appellée Beraude de Crangeac, qui fut Dame de Mespillia, elle s'allia auec Leonard de Rossillon Seigneur de Beauretour duquel entre autres enfans elle eust, Guillaume de Rossillon Seigneur de Mespillia mary de Marguerite de la Guiche Dame de Garnerans, Claudine de Rossillon leur fille vnique & heritiere espousa Antoine de la Forests Seigneur dudit lieu en Sauoye, qui par ce moyen fut Seigneur de Mespillia; Vrbain, & Claude de la Forests Seigneurs de la Forests, Saincte Croix, & de Mespillia vendirent Mespillia en l'an 1561. à Claude de Sachins Seigneur de la Mylatiere, lequel mourant sans enfans, ses biens se partagerent le 23. Mars 1576. entre Antoine du Mouton Seigneur de Langes-S. Sulpis mary de Ieane de Sachins, & Iaques & Claude Regnaud enfans de Gilbert Regnaud Seigneur de Vaux en Masconnois, & de Marguerite de Sachins sœurs dudit Claude, en consequence duquel partage Mespillia arriua audit Iaques & Claude Regnaud, le fils dudit Iaques Regnaud viuant à present appellé François Regnaud est Seigneur de Mespillia. *Tit. de la Chast. de Mespillia. Ibidem.*

MENTONAY.

ENtre autres Gentils-hommes qui firent hommage à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse au mois de Septembre 1272. apres son mariage auec Sybille Dame de Baugé, on y remarque Mayeul de Mentonay qui fit hommage à ce Prince de sa maison forte de Mentonay, & c'est luy qui apparemment a esté le premier Seigneur de cette terre, apres luy elle passa aux Buchets anciens Gentils-hommes du Beaujolois Seigneurs d'Ars, & de la Colonge, soit par succession, ou par vente, car Louys, & Iean Buchet, la vendirent à Philippes de Lancy Seigneur de Rancy en la Bresse Chalonnoise viuant en l'an 1400. cela se preuue par l'hommage que Claude de Lancy Seigneur de Lancy, & de Mentonay, rendit de Mentonay à Louys Duc de Sauoye le 2. Decembre 1443. où il dit que son Pere auoit acquis cette Seigneurie de Louys, *Preuues pag.18.* *Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.*

Louys, & Iean Buchet, qui en auoient le droit de Mayeul de Mentonay, ce Philippes de Lancy, outre ledit Claude de Lancy, eust encor vne fille appellée Claudine de Lancy femme de Iean de Chauanes Seigneur de S. Sulpis, laquelle eust part en la Seigneurie de Mentonay, d'où vient que Renée de Chauanes leur fille femme de Ioachim Seigneur de Montregnard viuante en 1531. se qualifioit Dame de Mentonay; mais en fin toute cette Seigneurie paruint entiere à ceux de la maison de Cluny, auec les autres biens de la maison de Lancy, car en l'an 1545. Iean de Cluny Baron de Satonay, & du Broillard, estoit Seigneur de Mentonay, & de Rancy, François, & Maximilian de Cluny ses enfans Barons du Broillard, & Seigneurs de Rancy, tant à leurs noms que de Melchionne de Rouuray leur Mere Dame de Iour-sans Vaux vendirent depuis la Seigneurie de Mentonay auec Iustice moyenne, & basse à Charles d'Oncieux Escuyer Seigneur de Montiernos, par Contract du 25. Iuillet 1581. auquel succeda en ladite Seigneurie Louys d'Oncieux Seigneur de Montiernos son fils, qui ne laissa que deux filles, l'vne mariée auec Louys Seigneur de Feillens, & l'autre auec Guillaume de Champier Seigneur de Feillens Baillif de Bugey, entre lesquelles s'estant fait partage de la succession de leur pere, la Seigneurie de Mentonay arriua à Esther d'Oncieux puisnée Dame de Feillens-Champier, laquelle en iouyt encor à present; Le Chasteau de Menthonay duquel il ne reste que des mazures, est sur vne eminence sur le bord de la riuiere de Reyssouze, entre S. Iulin, & S. Triuiet.

MEXIMIEVX.

Seuert in Arch. Lugd. sub Humb. I.

C'EST vn Bourg fort peuplé; & dans la situation la plus agreable de toute la Bresse, il est basti au penchant d'vne Colline, & le Chasteau au dessus. Humbert I. du nom, Archeuesque de Lyon viuant en l'an 1072. le fit bastir ainsi que porte l'Obituaire de l'Eglise de Lyon, les Archeuesques de Lyon ont long-temps possedé cette terre iusques à ce qu'elle paruint entre les mains de Louys de Forests dit de Beaujeu Seigneur de Beaujolois, & de Dombes, enuiron l'an 1270. par association que l'Archeuesque de Lyon en fit auec luy pour la moitié de laquelle il deuoit faire hommage aux Archeuesques de Lyon. D'ou vient que Guichard Seigneur de Beaujeu fils de ce Louys, & de Leonor de Sauoye, en fit hommage en l'an 1307. ensemble de la Seigneurie de Chalamont, à Louys de Villars Archeuesque de Lyon, depuis par traitté du Mardy apres la Feste de la Conception Nostre Dame 1308. Pierre de Sauoye Archeuesque de Lyon remit audit Guichard de Beaujeu, cette moitié qu'il auoit encor en ladite Seigneurie auec Iustice haute, moyenne, & basse, en eschange de quelques breteaux; & Isles que ledit Seigneur de Beaujeu auoit auprés de Lyon sur les riuieres du Rosne & de la Saone aussi en toute Iustice, & par ce, que ce que l'Archeuesque remettoit, valoit plus que lesdites choses cedées, par le Seigneur de Beaujeu, pour supplement de prix. Il fut conuenu que Guichard de Beaujeu feroit l'hommage audit Archeuesque de Lyon & à ses successeurs de toute ladite Seigneurie de Meximieux, du Chasteau de Chalamont, & du Donjon de Montmerle en Dombes. Ce fut ce Guichard de Beaujeu qui crea Meximieux ville Franche, & libre & qui conceda des priuileges, franchises, & loix aux habitans au mois de Decembre 1309. suiuant la volonté de son pere, mais ayant suiuy le party du Comte de Sauoye contre le Daufin Guygues V. du nom, il fut fait prisonnier du Daufin à la bataille de Varey, de sorte que pour payer sa rançon, il remit au Daufin plusieurs places, & fiefs qu'il auoit en Bresse, entre autres le Chastean Seigneurie, & Bourg de Meximieux, par traitté du 24. Nouembre 1327. par ce moyen le Daufin Guygues fut Seigneur de Meximieux, & apres luy Humbert III. & dernier du nom de la lignée des Daufins, lequel par ses lettres patentes du 10. Ianuier 1337. dattées au Chasteau de Meximieux, confirma les priuileges accordés par Guichard Seigneur de Beaujeu. En ce titre le Daufin prend ces qualités *Humbertus Dalphinus Viennensis, Campisauri, Vienne, & Albonis Comes, atque Palatinus.* Il est Seellé en Cire rouge, & à le Sceau d'vn costé vn homme à cheual armé de toutes, pieces ayant l'espée nue en main, & l'Escu de Dauphiné, & au reuers vne Eglise, & au tour *Vienna Ciuitas.* Quelque temps apres ce mesme Prince fit hommage de ladite Seigneurie à l'Archeuesque de Lyon. Or ce Daufin Humbert ayant donné tous ses biens au Roy de France Humbert de Corilay Cheualier Baillif de Mascon prit possession au nom du nouueau Daufin, des terres qu'Humbert tenoit en Bresse nommément de Meximieux, la garde duquel fut delaissée à Henry le Noir Cheualier en l'an 1343. Depuis par les eschanges qui furent faits entre le Roy Iean, Charles fils aisné de France Daufin de Viennois son fils, & Amé V. Comte de Sauoye par l'entremise de Guillaume de la Baume Seigneur de l'Abbergement & de Marbos. Le 5. Ianuier 1354. Meximieux fut remis au Comte de Sauoye, lequel confirma aux habitans de Meximieux leurs anciens Priuileges par lettres dattées à Beaujeu le 6. d'Auril 1355. en presence de Guillaume de la Baume Cheualier, & autres. Ce mesme Prince estant à Riuoles en Piemont, infeuda le 10. d'Octobre 1368. ladite Seigneurie, en presence de Girard d'Estrés Chancelier de Sauoye, de Gaspard de Montmayeur, & d'Aymé de Bonuiuard Cheualiers, à Guillaume de Chalamont Cheualier fils de feu Estienne Seigneur de Chalamont en Dombes pour reconnoissance de seruices. Ce Guillaume Seigneur de Chalamont fut pere d'Ancelis de Chalamont femme de Iean Mareschal Cheualier, auquel elle porta en dot la Seigneurie de Meximieux enuiron l'an 1383. Cette famille des Mareschals a possedé Meximieux à titre de simple Seigneurie iusques à ce que François Mareschal Cheualier Seigneur de Meximieux, & du Bourg S. Christophle fit eriger ces deux terres en Baronnie par lettres de Charles Duc de Sauoye du 14. d'Aoust 1514 presens François de Luxembourg Vicomte de Martigues, Iean de Sauoye Euesque de Geneue, Aymé de Montfalcon Euesque de Lausanne Louys de Gorreuod Euesque de Maurienne, Louys Comte de la Chambre, Bernard de Sauoye Seigneur de Pancalier, Philippes de la palu Comte de Varax, Charles de Montbel Comte d'Entremonts, & autres. En ce François Mareschal Baron de Meximieux & du Bourg S. Christophle finit la race des Mareschals Seigneurs de Meximieux, car de Philippe-Françoise de Luytieux sa femme, il n'eust qu'vne fille appellée Isabeau laquelle fut mariée à Charles de la Chambre Seigneur de Sermoyé, Cheualier du grand Ordre de Sauoye, sur les successeurs desquels ladite Seigneurie ayant esté mise en decret, fut vendue à Claudine de Villelume Dame de Talmey Claude de Bauffremont, Baron de Scey en Comté Gouuerneur du Comté de Bourgogne

Seuert in Arch. Lugd. sub Lud. I. Titr de la Chāb. des Cōpt. de Dauphiné.

DuChesne Hist. des Daufins.

Tilt. de la Chāb. des Cōpt. de Dauphiné. DuChesne Hist. des Daufins.

Preuues pag. 111.

Preuues pag. 116.

Bourgogne son fils, & heritier en a esté long-temps Seigneur, & a possedé cette terre sous le titre de Marquisat, depuis il en a fait vente auec Claudine de Poligny sa femme le 25. de Mars 1650. à Claude de Toquet Escuyer Seigneur de Mongeffon & de Matafelon, qui en est à present Seigneur. Le Pape Leon X. par sa Bulle du mois de Iuin 1515. erigea l'Eglise de S. Apollinaire de Meximieux en Collegiale, & y vnissant le Prieuré de S. Iean de Meximieux, & les Eglises Parroissiales de Villieu, & de Loyes, ce fut à la priere de François Mareschal Cheualier Baron de Meximieux Ambassadeur pour Charles Duc de Sauoye à Rome, lequel donna à ce nouueau Chapitre vn fonds de cinq cens Ducats en principal. Il y a vn Doyen, six Chanoines, & six prebendiers, le Patronage appartient au Seigneur de Meximieux.

Quant au Prieuré de Meximieux duquel nous venons de parler, il dependoit anciennement de l'Abbaye d'Ambronay, & pour les anciens Prieurs, ie n'ay rencontré que ceux-cy

1. Adalard. 1115. il est parlé de luy en vne Charte de Didier Abbé d'Ambronay contenant la fondation de la Chartreuse de Portes.
2. Guillaume de la Baume en 1332.
3. Pierre Terrail de la maison de Bayard en Daufiné. 1381.
4. Iean de Lyobard. 1431.
5. Estienne de Lyobard. 1469.
6. Pierre Turrel. 1488.
7. Iean des Terreaux. 1493.
8. Iean Mareschal Chanoine, en l'Eglise & Comte de Lyon. 1495. & 1515. C'est par sa resignation que ce Prieuré fut vny au Chapitre de Meximieux.

MEYSERIA.

IL ne faut point d'autre tesmoignage de l'ancienneté de ce fief, que l'hommage qu'Estienne de Chancy Cheualier fit au mois de Septembre 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse de sa maison forte de Meyseria auec ses fossés, ce qui nous apprend, que ceux de la maison de Chancy anciens Gentils-hommes de ce pays, ont esté les premiers Seigneurs de Meyseria; apres eux la maison forte, & Poype de Meyseria tomba en la famille de Genost, où elle a demeuré l'espace de plus de cent cinquante ans, & estoit le partage des Cadets de cette maison, auec les terres de la Feole, & de Sure, enfin François de Genost Seigneur de la Feole, de Sure, & de Meyseria dernier de cette branche n'ayant laissé qu'vne fille appellée Isabelle de Genost, Dame de Sure, de la Feole, & de Meyseria, elle fut mariée auec Anthoine de Disimieu Seigneur dudit lieu en Daufiné, qui par ce moyen deuint Seigneur de Meyseria, apres luy le fut Charles de Disimieu Seigneur de la Feole qui fit hommage au Roy François I. de ladite Seigneurie de Meyseria le 1. d'Auril 1536. apres la conqueste de Bresse, depuis Baltazard de Disimieu Seigneur de la Feole vendit ladite Seigneurie de Meyseria auec les fiefs de Limans, & de la Bassole en dependans en Iustice moyenne, & basse à Pierre Bachet Conseiller du Roy, & Lieutenant general au Bailliage de Bresse sous le Roy Henry II. par Contract du 23. Iuin 1546. elle appartient à present aux heritiers de Claude-Gaspard Bachet Escuyer Seigneur de Meyseria petit fils dudit Pierre Bachet, il y à Parroisse, la haute Iustice depend de Baugé.

Preuues pag. 14.

Preuues pag. 49.

LA MILATIERE.

CE fief est en la Parroisse de S. Cyre sus Menton, & prouient anciennement de la maison de Sachins. Antoine de Sachins Seigneur d'Anieres, du Saugey & de la Milatiere, le laissa en doüaire à Marie de Genost sa femme. Mais Galois de Sachins son pere Cheualier Seigneur desdits lieux qui suruesquit à son fils, faisant son Testament le 19. de May 1450. en fit legat à Godefroy de Sachins son fils auec les rentes, droits & reuenus en dependants, & luy donna pouuoir de retirer ladite Seigneurie de ladite Marie de Genost remariée à Amé de Binan Seigneur de Chamberia au Comté de Bourgogne. Ce qu'ayant fait, il en porta la qualité, & ses successeurs apres luy de pere à fils, l'ont possedé, iusques à ce que Claude de Sachins Escuyer Seigneur de la Milatiere & de Mespillia dernier de cette maison, mourut sans enfans, ladite Seigneurie arriua par droit de succession legitime à Ieane de Sachins sa sœur, espouse d'Anthoine du Mouton Escuyer Seigneur de Langes, & de Sainct Sulpis par le partage qu'il fit le 26. d'Auril 1576. auec Gilbert Regnaud Seigneur de Vaux. C'est dudit Anthoine de Mouton qu'est descendu Charles Emanuel du Mouton Escuyer Seigneur de Langes, & de S. Sulpis auiourd'huy viuant, qui est Seigneur de la Milatiere.

MIREBEL.

C'EST vn Chasteau situé sur vn costau, en vne belle situation prés du Rhosne (esloigné de Lyon seulement de deux lieuës,) voila pourquoy Delexius dit qu'il a esté appellé *Miribellum, quia Mirè bellum*, Il estoit de l'ancien patrimoine des Comtés de Mascon; & fut donné en dot à N. de Chalon femme d'Vlrich

In Chorogr. Sab.

Seigneur de Baugé, & de Breſſe par Guillaume Comte de Chalon ſon pere, à Guy de Baugé fils aiſné dudit Vlrich l'eut du chef de ſa Mere, & porta du viuant de ſon pere la qualité de Seigneur de Mirebel, & depuis par des conuentions particulieres entre luy, & l'Abbé de l'Iſle-Barbe, il prit dudit Abbé ſon Chaſteau de Mirebel en fief, & luy en fit hommage en l'an 1222. Ce Guy de Baugé mourant ſans maſles, Marguerite de Baugé ſa fille femme d'Humbert Seigneur de Beaujeu fut ſon heritiere, & Dame de Mirebel, & porta cette terre en la maiſon de Beaujeu, Guichard Seigneur de Beaujeu au mois de Iuin 1252. donna des Priuileges aux habitans de Mirebel, qui furent confirmés par Louys de Foreſts Seigneur de Beaujeu au mois de Nouembre 1273. Paradin dit que la Iuriſdiction de cette Seigneurie s'eſtendoit en ce temps-là iuſques au Pont du Rhoſne de Lyon, & du Cheſne remarque que du mariage de Marguerite de Baugé auec le Seigneur de Beaujeu, ſont procedés les droits que les Seigneurs de Beaujeu ont eu depuis en Dombes. Ce qui eſt vray, car pour lors les Seigneurs de Beaujeu, ne poſſedoient rien deça la Saone, que Mirebel; ce qui leur donna moyen d'eſtendre cette terre, & par acquiſitions, guerre, ou autrement d'en compoſer auec le temps ce petit eſtat, qu'ils appelloient la terre de Beaujeu à la part de l'Empire, ce qu'on nomme aujourd'huy Dombes. Seuert qui à eu connoiſſance dudit mariage s'eſt equiuoqué d'auoir creu que ce Mirebel duquel nous parlons, fuſt Mirebeau pres d'Auxonne, lequel ne fut iamais au pouuoir des Seigneurs de Baugé n'y de Beaujeu: Mirebel donc en ſuite de ce mariage demeura long temps en la main des Seigneurs de Beaujeu. Or pendant la guerre d'entre Amé IV. Comte de Sauoye, & Iean Daufin de Viennois, le Daufin qui ſçauoit que le Seigneur de Beaujeu tenoit le parti du Comte, aſſiegea, & prit Mirebel par compoſition auparauant que le Comte de Sauoye le peut ſecourir, d'autres diſent que le Gouuerneur, le nom duquel l'hiſtoire du temps à eſpargné, reçeut de l'argent du Daufin, ce qui n'a pas grande apparence, puis que le Daufin apres la reddition de la place le fit pédre, tant y à que depuis ce temps là Mirebel demeura en la puiſſance des Daufins, & par les eſchanges faits entre le Roy Iean, & Charles fils aiſné de France, Daufin de Viennois, & le Comte de Sauoye Amé V. du 5. Ianuier 1354. Il fut remis au Comte, les ſucceſſeurs duquel en ont touſiours iouy, iuſques à ce que le Duc de Sauoye Emanuel-Philibert l'engagea à Iean Louys Coſte Comte de Chaſtillon, & du Pont de Veſle qui à cauſe de cela porta la qualité de Seigneur de Mirebel quelques années, mais ce meſme Prince remit cette terre qualifiée alors Baronnie auec celle de Loyettes, la portion qu'il auoit en la Baronnie du Montelier, & la Seigneurie de Satonay à Henrye de Sauoye Marquiſe de Villars, en eſchange du Comté de Tende, terres, & Seigneuries de Marro, & de Preſla qu'elle poſſedoit en ſouueraineté, & des droits qu'elle auoit ſur les Comtés de Vintimigle, & d'Oneille, leſquelles Baronnies de Mirebel, Loyettes, Montelier, & Satonay ledit Duc erigea en Marquiſat ſous le titre de Mirebel par traité fait à Montluel le 21. Octobre 1579. en preſence de Iean Marquis de la Chambre Cheualier de l'Ordre du Roy tres-Chreſtien, Laurent de Gorreuod Comte du Pont de Vaux Cheualier de l'Ordre de Sauoye, Gouuerneur, & Lieutenant pour ſon Alteſſe en Breſſe, Bugey, & Verromey, Louys Millet Baron de Fauerges Conſeiller d'Eſtat de ſon Alteſſe & premier Preſident au Senat de Sauoye, René de Lyobard Seigneur du Chaſtelard Conſeiller d'Eſtat, & ſecond Preſident audit Senat, Iean François Berliet auſſi Conſeiller d'Eſtat, & Preſident en la Chambre des Comptes de Sauoye, laquelle erection fut verifiée par ladite Chambre des Comptes le 22. Nouembre 1579. Henrye de Sauoye donc Marquiſe de Villars, Dame de Gordans, & de Loyes à eſté la premiere Marquiſe de Mirebel, & comme elle ſe maria en premieres nopces à Melchior des Prés Cheualier Seigneur de Montpeſat & du Fou Seneſchal de Poitou, & Gouuerneur de Guyenne, elle donna en dot ledit Marquiſat de Mirebel à Gabrielle des Prés ſa fille, femme de Iean de Saux Vicomte de Tauanes fils puiſné de Gaſpard de Saux Seigneur de Tauanes Mareſchal de France & de Françoiſe de la Baume-Montreuel par Contract du 28 d'Aouſt 1611. paſſé à Paris de l'authorité de Charles de Lorraine Duc de Mayenne Pair, & grand Chambellan de France ſon 2 mary. Ce Iean de Saux II. Marquis de Mirebel à eu plusieurs enfans de ladite Gabrielle des Prés ſa femme, dont l'aiſné eſt Henry de Saux Marquis de Tauanes, & de Mirebel, Lieutenant general pour le Roy en Bourgogne, Bailliage de Dijon, Comté d'Auxonne, Chaſtillon, Bar ſur Seyne, premier Cheualier du Parlement de Dijon, Mareſchal des Camps & armées du Roy, perſonnage qui ne cede en rien à la vertu, & au courage de ſes predeceſſeurs, & qui en diuerſes occaſions, & employs tant en France, Italie, Flandres, qu'autres lieux à rendu de grands teſmoignages de ſon affection & de ſa valeur au ſeruice du Roy, il y auoit autrefois vn ancien Prieuré à Mirebel, ſous le vocable de S. Romain, qui eſt vny à la Preuoſté de l'Egliſe Collegiale de S. Martin de l'Iſle-Barbe prés de Lyon; auec le Prieuré de S. Iulien de Beynoſt proche de Mirebel.

En ſes Alliãces, Geneal.

Hiſt. de Bourgogne.

In Archiep. Lugd. in Raynaldo. 2. §. 2.

Parad. Hiſt. de Sau.

Preuues pag. 116.

LE MOLARD.

PAR pluſieurs hommages que ceux de la maiſon du Molard, ont fait aux Ducs de Sauoye, on apprend que ce ſont eux qui ont poſſedé ce fief depuis l'an 1440. iuſques à Claude Seigneur du Molard, & de Loëſe, dernier maſle de cette famille viuant en l'an 1550. qui entre autres enfans de Philibette de Tenay ſa femme fille du Seigneur de Beſanceul, laiſſa vne fille ſon heritiere vniuerſelle appellée Philibette du Molard, elle fut mariée auec Marc de Tenay Baron de S. Chriſtophle en Brionnois, auquel elle porta la Seigneurie du Molard en dot; de ce mariage Marc de Tenay euſt entre autres enfans, Laurent de Tenay Baron de S. Chriſtophle, & de Montaney Seigneur du Molard, qui donna le Molard en dot à Philiberte de Tenay ſa fille femme de Claude de Becerel Seigneur de Marlia, & de la Baſtie, les heritiers duquel en ioüyſſent à preſent. La maiſon du Molard eſt en la Parroiſſe de S. Iean des Auentures.

MONSPET.

MONSPEY.

IL ne faut pas douter que ce fief ne fust de l'ancien patrimoine des Monspeys, Seigneurs de Luisandre & de Beost, puis qu'Antoine de Monspey Seigneur de Luisandre, de la Tour de Replonge, & de Beost viuant en l'an 1440. en estoit Seigneur, ses successeurs l'ont possedé iusques à François de Monspey, Escuyer Seigneur de Luisandre qui laissa cette Seigneurie à Marguerite de Monspey sa fille, laquelle elle porta en dot à Alexandre Cadot Escuyer Seigneur de Siuolietes en Masconnois; & de Chanlecy en Charrolois son mary; de leur mariage sortit entre autres enfans Pierre Cadot Escuyer Seigneur desdits lieux & de Monspey, qui le 29. de Nouembre 1543. vendit ladite Seigneurie de Monspey à Pierre Vchard Bourgeois du Pont de Vesle, & celuy-cy la transmit à Maistre Bernardin Vchard Conseiller du Roy, & Controlleur en l'Election de Bresse, qui s'est rendu celebre par son Poëme en vers Bressans intitulé la Piemontoise dedié au Mareschal de. Les diguieres, A present est Seigneur de Monspey, Maistre Claude Vchard son fils tres-digne Conseiller du Roy, & Lieutenant Particulier Assesseur Criminel au siege Presidial de Bourg & Bailliage de Bresse, le fief de Monspey est en la Parroisse de Cormarenche.

MONTANEY.

LEs anciens Comtes de Forests & de Lyon possedoient autrefois plusieurs terres en Bresse; du nombre desquelles estoit Montaney, dont Pierre de Montluel Cheualier, yssu de l'Illustre maison de Montluel tenoit la moitié en fief de Guygues Comte de Forests en l'an 1150. & par l'eschange que ce Comte de Forests fit auec Guichard Archeuesque de Lyon en l'an 1166. ou 1173. selon Paradin; la Seigneurie de Montaney fut delaissée a l'Archeuesque, & au Chapitre de Lyon; depuis cette mesme terre fut infeudée aux Seigneurs de Beaujeu d'où vient qu'Edoüard Seigneur de Beaujeu, en fit hommage à l'Archeuesque, & à l'Eglise de Lyon en l'an 1351. mais le Lundy apres la reuelation Sainct Estienne de l'an 1353. Marie du Thil sa vefue comme mere, & tutrice d'Anthoine de Beaujeu leur fils, remit le Chasteau, & Seigneurie de Montaney à l'Eglise de Lyon, Guillaume de Thurey Doyen de ladite Eglise traittant pour elle, & en recompense le Chappitre de Lyon delaissa à ladite du Thil le Chasteau & Seigneurie de Chaselles en Dombes, cette Seigneurie pourtant ne demeura guieres en la main dudit Chapitre de Lyon, car le 9. d'Aoust 1365. elle fut donnée en fief à Guillaume de Chalamont le ieune Cheualier Seigneur de Meximieux, fils d'Estienne de Chalamont Cheualier, en eschange dequoy ledit Guillaume de Chalamont quitta audit Chapitre tout ce qu'il auoit en directe és lieux d'Anse, Morance, Marzé, Charnay, la Chassagne, Pomiers, Liergues, Ville Franche, Reyrieu, Treuoux, Sainct Didier, Sainct Bernard, & lieux circonuoisins à la charge de tenir par ledit Guillaume de Chalamont, & ses successeurs ledit Chasteau de Montaney en fief de l'Eglise de Lyon. Ce Guillaume de Chalamont ne laissa qu'vne fille appellée Ancelise de Chalamont Dame de Meximieux, & de Montaney, laquelle porta ladite terre de de Montaney en dot à Iean Mareschal Cheualier, les successeurs duquel Seigneurs de Meximieux & de Montaney, ont iouy dudit Montaney de pere à fils, iusques à ce que François, & Anthoine Mareschal freres en passerent vente à Louys de Loras Seigneur de Montplaisant en Dauphiné, le quatorziéme Nouembre 1492. suiuant quoy ledit de Loras fit hommage de ladite terre aux Doyen, Chanoynes, & Chapitre de l'Eglise & Comtes de Lyon, le vingt-vniéme Octobre 1496. mais comme cette vente du Seigneur de Montplaisant n'auoit esté faite qu'à grace de rachepter, le mesme François Mareschal Cheualier, Seigneur de Meximieux vendit la mieux-value de ladite terre à Laurent de Gorreuod grand Escuyer de Sauoye par Contract du 17. Iuillet 1501. à la charge de rembourcer ce qui estoit deu audit de Loras, à quoy il consentit, & passa reuente de ladite Seigneurie le 14. d'Aoust suyuant, par Iean d'Arces Seigneur de Licieu son Procureur special. Ainsi Montaney entra en la famille de Gorreuod. Or ce Laurent de Gorreuod qui fut premier Comte du Pont de Vaux fit eriger Montaney en Baronnie & l'vnit au Comté du Pont de Vaux. Mourant sans enfans, il laissa tous ses biens à Iean de Gorreuod Seigneur de Condes, & de Salans son proche parent: depuis Laurent de Gorreuod Comte du Pont de Vaux II. du nom, & fils dudit Iean tenant le party de l'Empereur fut pris prisonnier de guerre en vn combat aupres de Cambray en l'an 1553. ainsi que nous dirons plus particulierement en la genealogie de la maison de Gorreuod, & fut gardé long-temps au Bois de Vincennes, en fin ayant esté mis à rançon, pour la payer, il vendit la Baronnie de Montaney à la reserue du reachapt perpetuel à Nicolas du Pré Seigneur de Sainct Denys de Chausson en Bugey, lequel l'a fit desmembrer, & desunir du Comté du Pont de Vaux par lettres patentes du Roy Henry II. pour lors Seigneur de Bresse, & de Bugey, dattées à Reims l'an 1557. mais le Comte du Pont de Vaux la retira de luy quelques années apres, & Charles Emanuel de Gorreuod son fils Comte puis Duc du Pont de Vaux de l'authorité de Louys de Bourgogne Cheualier, Seigneur de Niuerne, & de Reytem son curateur l'aliena derechef le 9. May 1591. à Claude d'Espinac Dame de Gresolles, du Colombier en

Titr. de l'Eglise de Lyon.

Ibidem.

Ibidem.

Forests, & d'Vmbreual léz Vimy sous faculté de rachepter, apres quoy ladite d'Espinac par Contract du 21. Féurier 1594. subrogea Iean Liuet Seigneur de Colombier, en ladite acquisition de Montaney lequel en suite de ce en entra en possession. Il est vray que le temps du reachat reserué par la vente passée à la Dame de Gresolles, n'estant pas expiré, le susnommé Charles-Emanuel de Gorreuod Comte du Pont de Vaux, vendit la plusvalue de ladite Baronnie de Montaney à Marc de Tenay Escuyer Seigneur de S. Christophle son cousin par titre du 28. d'Auril 1597. auec pouuoir de deposseder ledit Liuet en le rembourçant, ce que ledit Liuet souffrit par Contract du 17. Iuin suiuant; Par ce moyen les Tenays Seigneurs de S. Christophle deuindrent Barons de Montaney, & l'ont gardé enuiron trente ans, insques à ce que Laurent de Tenay Baron de S. Christophle, & de Montaney fils du susdit Marc, en passa vente l'11. Mars 1631. à Camille de Neufville Abbé d'Aisnay Conseiller du Roy en ses Conseils Lieutenant General pour sa Majesté en Lyonnois, Forests & Beaujolois, petit fils de cét illustre Ministre d'Estat Nicolas de Neufville Seigneur de Villeroy, & frere de Nicolas de Neufville Marquis de Villeroy Mareschal de France, & Gouuerneur de la personne du Roy. Le Chasteau de Montaney est situé sur vn monticule à l'extremité de la Bresse & sur les limites du franc Lyonnois, il y à Iuge ordinaire & d'appel, & Parroisse.

MONTANEY.

CE Montaney est en la Parroisse, & dans la Seigneurie de Perés, de laquelle on croid qu'il ayt esté demembré; neantmoins les titres que i'ay veu m'apprennent qu'Anthoine de Corsant Seigneur de Broces viuant en 1450. estoit aussi Seigneur de Montaney, lequel il laissa à Philibert de Corsant son fils puisné auquel succeda Louys de Corsant son fils Cheualier de l'Ordre de Sainct Iean de Ierusalem qui fut depuis Commandeur de la Musse; c'est luy qui le 2. Iuin 1508. vendit la Seigneurie, & fief de Montaney à Iean Morin Citoyen de Lyon pour payer les frais de sa Cheualerie. Philippes Morin son fils, & heritier fut apres luy Seigneur de Montaney, & en fit hommage au Roy François I. en l'an 1536. depuis il vendit Montaney à Iean Duret duquel Philibert de Geres Escuyer Seigneur de la Motte l'achepta, & le laissa auec le reste de ses biens à Iean-François de Lucinge Seigneur de Gy, & de la Motte son gendre de qui Maistre Laurent Brossard Aduocat au Bailliage de Bresse l'acquit, aujourd'huy cette maison est possedée par Maistre Claude Brossard son fils tres digne Conseiller au Presidial de Bourg.

MONTBERTHOD.

CE sont ceux de la famille de Molon, anciens Gentils-hommes de ce Pays, qui ont fait bastir Montberthod, mais on n'en à point encor peu apprendre le temps, la coniecture est pourtant que ce soit Iean de Molon II. du nom viuant en l'an 1480 parce qu'il porta le premier le titre de Seigneur de Montberthod; & qu'il transmit cette Seigneurie à ses successeurs, dont le dernier nommé Guillaume de Molon ne laissa qu'vne fille appellée Ieane de Molon Dame de Montberthod femme de Iean-François de Bussy sieur de la Crespiniere qui à cause d'elle deuint Seigneur de Montberthod, autrefois il y auoit Iustice haute, moyenne; & basse à Montberthod qui s'estendoit en la Parroisse de Villereuersure; & au Village appellé le Champ du Noyer, d'ou vient que les Molons descendus de ce Iean de Molon II. du nom se qualifioient Seigneurs de Montberthod, Villereuersure, & le Champ du Noyer, & en ont fait ainsi l'hommage aux Princes de la maison de Sauoye comme il se void par ceux qu'ils ont presté de temps en temps. Mais Claude de Molon Seigneur desdits lieux fils dudit Aynard ayant esté preuenu de crime, ses biens furent confisqués par Arrest du Parlement de Chambery du quatriéme Féurier 1550. au profit du Roy Henry II. qui donna cette confiscation à vn nommé Iean Phrison, lequel ceda son droit à Iean de Molan Seigneur dudit lieu de qui Claude de Chasteauvieux II. du nom Seigneur de Chasteauuieux eust retrocession, dans laquelle confiscation furent compris plusieurs biens, mesmes la Iustice haute moyenne, & basse de Montberthod, de Villereuersure, & du Champ du Noyer, de laquelle les Seigneurs de Chasteauuieux ont tousiours depuis iouy, iusqu'à Marie Dame de Chasteauvieux, Espouse de Marc de Vienne Sire de Vauuillars, laquelle en à fait donation auec le reste de ses biens à René de Chasteauvieux de Vienne, Comte de Chasteauvieux; & de Confolant, & Sire de Vauuillars son fils qui à esté long-temps Seigneur de Villereuersure, & la depuis remis auec plusieurs autres terres à Marie de Vienne sa fille, femme de Charles Marquis de la Vieuville, la maison de Montberthod auec le fief estant demeuré à la susdite Ieane de Molon, cette maison est située sur le penchant d'vn Costau en la plaine de Suran dans la Parroisse de Villereuersure.

Tit. de la Châbre des Côpt. de Sauoye.

MONT

MONTBVRON.

LA forme de la structure de ce Chasteau marque assés son ancienneté, il est situé en la parroisse de Confrançon. Guillaume de sainct Sulpis Cheualier puisné de la Noble famille de sainct Sulpis en Bresse le fit bastir en l'an 1280. par permission d'Amé IV. Comte de Sauoye comme mary de Sibille Dame de Baugé, & de Bresse, lequel en l'an 1306. prenant qualité de Pere & legitime administrateur de la personne; & des biens d'Edoüard de Sauoye son fils yssu de ladite Sibille conceda Iustice moyenne; & basse sur les hommes, & fiefs de ladite Seigneurie de Montburon à Guichard de Montburon fils dudit Guillaume de sainct Sulpis, cette terre a demeuré dés l'an 1280. en la famille de Montburon, iusqu'à l'an 1440. que Pierre de Montburon Seigneur dudit lieu, ne laissa que deux filles de Marie de Chasteauvieux sa femme, lesquelles espouserent deux freres de l'ancienne & Noble maison de Rouorée en Foucigny ausquels elles porterent ladite Seigneurie de Montburon en dot qui la transmirent à leurs successeurs, du nombre desquels est Guillaume-Ioseph de Rouorée qui est auiourd'huy Seigneur de Montburon, & d'Attigna. *Tit. du Chast. de Montburon.*

MONTDIDIER.

MONTDIDIER estoit de l'ancien Patrimoine de la maison de Vienne, & fut long temps le partage des puisnés, qui le tenoient sous la foy & hommage du Comte de Bourgogne, il fut par eux infeudé à Humbert de Chambut Cheualier enuiron l'an 1270. qui promit de leur en faire hommage, sauf les fidelités du Comte d'Auxerre, du Comte de Sauoye, du Sire de Coligny, & du Sire de Villars, les Chambuts en alienerent vne partie en faueur de Guillaume Palatin Cheualier en l'an 1285. qui à cause de ce porta la qualité de Seigneur de Montdidier, mais ses heritiers l'ayant reuendu aux Chambuts, le Comte de Sauoye Amé IV. l'aquit d'eux à prix d'argent en l'an 1298. & depuis par titre datté en la Ville de Bourg la Veille de l'Ascension 1304. il le remit à Humbert Sire de Thoire, & de Villars à la charge de l'hommage deu à ceux de Vienne. i'ay treuué vn hommage de ladite Seigneurie fait à Guillaume de Vienne Cheualier Seigneur de saincte Croix le 12. d'Aoust 1397. par Humbert de Villars Sire de Mondidier fils d'Humbert Sire de Thoire & de Villars relatif à cette premiere concession, Tandis que la famille des Sires de Villars à duré, iamais Montdidier n'en est sorty parce que c'estoit vne place qui leur estoit extremement importante pour la communication de leurs places de Bresse, & de Bugey, & pour le passage de la Riuiere d'Ains. Par la vente que fit Humbert dernier du nom Sire de Thoire, & de Villars de toutes ses terres de Bresse, Dombes, & Bugey à Amé VII. du nom premier Duc de Sauoye en l'an 1402. il n'y voulut pas comprendre la Seigneurie de Montdidier, laquelle il reserua à Iaques de Vienne Cheualier son neueu pour les droits qu'il pouuoit auoir en la maison de Villars; neantmoins il le remit depuis audit Duc de Sauoye par traitté du 17. de Iuillet 1415. & dés la Montdidier fut fait membre de la Seigneurie de Bresse, & a tousiours esté entre les mains des Ducs de Sauoye, il est vray que par l'infeudation qui fut faite l'an 1460. à Philippes de Sauoye du Comté de Baugé, & Seigneurie de Bresse, Reuermont, & de la Valbonne, Montdidier y fut compris, & se treuue vne renouation des terriers de cette Seigneurie faite au proffit dudit Comte de Baugé, en effet c'est luy qui la remit à grace de reacheapt à Claude de la Baume Cheualier Comte de Montreuel le 25. Auril 1471 duquel il la retira quelques années apres, mais ayant esté fait Duc de Sauoye sur ses vieux iours, le Comté de Baugé, & la Seigneurie de Bresse furent reünies à la Couronne de Sauoye, & par consequent Montdidier, iusqu'à ce que ledit Duc Philippes voulant s'aquitter de dix mille francs qu'il auoit constitué en dot à Antoinette de Sauoye sa fille naturelle femme de Iean Grimaldi Prince de Monaco luy engagea ledit Chasteau, & Seigneurie de Montdidier en l'an 1490. quoy que Pingon rapporte la datte de ce mariage à l'an 1499. mais ayant esté racheptée du Prince de Monaco, le Duc Charles-Emanuel l'infeuda depuis à Iean de Seyturier Seigneur de Cornod son Escuyer d'Escuyerie le 15. d'Auril 1569. en toute Iustice à la reserue de la Souueraineté, du ressort, & du reachapt. Depuis le mesme Prince par Contract du 23. Nouembre 1579. remit la plusvaluë de ladite terre à Laurence Perrenot de Granduelle, Dame de Rochefort, & de Cusance, vefue de Pierre de Montluel Cheualier Seigneur de Chasteaufort, en eschange des droits qu'elle auoit sur la Baronnie de Saleneuue, & Seigneurie de Marlios, Iarsagne, & Cernex, & elle en suite fit don de ladite plusvaluë audit Seigneur de Cornod le 26. Iuin 1580. qui en a iouy iusqu'à son decés, & apres luy Charles-Emanuel de Seyturier Baron de Cornod, & dudit Mondidier son fils qui estant mort au Siege de Dole à laissé ladite terre de Montdidier à ses heritiers qui sont Philibert de Cheuriers Seigneur de la Saugerée, Honoré de Cheuriers Seigneur de sainct Mauris Vicomte du Til, Philibert de Montjouuent Seigneur de Boha, & le Sieur de la Cosme Milet ses neueux; & encor Marguerite de Seyturier sa Tante Dame de la Garde; les heritiers de Catherine de sainct Belin vefue dudit Charles-Emanuel de Seyturier, l'ont fait subhaster pour payement de sa dot, & de ses conuentions matrimoniales, & ont puis fait cession de leurs pretentions à Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere, Baron de Beost, Chastanay, & Montfalcon auec lequel Montdidier a esté en litige. Mais depuis il se l'est entierement aquis.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Daufiné — *Ibidem.* — *Ibidem.* — *Tit. de la Châbre des Cõpt. de Paris.* — *Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.* — *Ibidem.* — *Tit. du Chast. de Cornod.*

MONTELIER.

AVTREFOIS le Montelier n'estoit qu'vn simple fief auec maison basse possedé par des Gentils-hommes du nom de Montelier, qui estoient Vassaux du Sire de Villars, dont la famille faillit en l'an 1300. en la personne de Berlio du Montelier Cheualier decedé sans enfans, auquel succeda Humbert I V. du nom Sire de Thoire, & de Villars soit par droit de retour comme Seigneur dominant, où par succession, auquel ledit Berlio du Montelier au mois de May de l'an 1291. auoit fait hommage du fief, & des hommes du Montelier. Apres quoy Humbert V. du nom Sire de Thoire, & de Villars, fils dudit Humbert fit bastir vn Chasteau au Montelier, & le donna à Iean de Villars son fils Cheualier, pour sa portion hereditaire, ensemble le Village de Ioyeu auec toute Iustice, & des grands adjancemens qu'il y fit de proche en proche à la reserue seulement de la superiorité, & du ressort par titre du 9. Mars 1331. De ce Iean de Villars Cheualier Seigneur du Montelier & de Beluoir, & d'Agnes de Montagu sortit Eudet ou Odes de Villars Cheualier Seigneur du Montelier, de Montriblod, & autres places qui fit hommage du Montelier le 27. Ianuier 1384. à Humbert V I I. du nom Sire Thoire & de Villars son Oncle en la Chapelle du Chasteau du Chastelard en Dombes; ce Seigneur n'eust lignée d'Elix de Baux Comtesse d'Auelin, & de Beaufort sa femme, & deceda en l'an 1418. laissant son hoirie en controuerse entre les enfans de Iean de la Baume Comte de Montreuel, Mareschal de France, & de Ieane de la Tour fille de Ieane de Villars sœur dudit Odo. & Guy de Montbel Cheualier Seigneur de Montbel, & d'Entremonts fils de Iean de Montbel Cheualier Seigneur desdits lieux & de Beatrix de Villars, aussi sœur d'Odo de Villars. dont ils appointerent à Chastillon lez Dombes en la mesme année, ayant esté conuenu que tous les biens d'Odo de Villars se partageroient entre-eux par moitié, ce qui ayant esté executé, par le partage qui se fit, la Seigneurie du Montelier arriua à Guy de Montbel qui la transmit à Antoine de Montbel Seigneur de Montbel, & d'Entremonts son fils, depuis lequel temps elle a tousiours esté és mains des Comtes d'Entremonts, iusques à Iaqueline Comtesse d'Entremonts fille vnique, & heritiere de Sebastien de Montbel Comte d'Entremonts, & de Beatrix Pacheco laquelle fut mariée en secondes nopces auec Gaspard Comte de Coligny Seigneur de Chastillon sur Loing Amiral de France, d'où sortit vne seule fille appellée Beatrix Comtesse d'Entremonts & Dame du Montelier espouse du Baron de Meüillon, & de Montauban, grand Chambellan de Sauoye, d'où est yssu entre-autres enfans François Virgine de Montbel Comte de Montbel, & d'Entremonts à present Seigneur du Montelier. Les Seigneurs de Chauanes en Bugey, & de Beaulieu en Lyonnois de la maison de Chiel auoient autrefois vne bonne partie des hommes, & fiefs de la Seigneurie du Montelier, ce qui leur estoit arriué par le moyen d'Antoinette d'Ars fille de Guillaume d'Ars Cheualier auquel Odo de Villars Seigneur de Baux, & du Montelier conceda Iustice haute, moyenne, & basse sur tout ce qu'il possedoit au Montelier, & és Villages en dependans; dont Guillaume de Chiel mary de ladite Antoinette d'Ars, Guillaume, Antoine, & François de Chiel ses enfans eurent confirmation d'Humbert Sire de Thoire, & de Villars V I I. du nom le 27. Feurier 1405. depuis Odon de Chiel Cheualier Seigneur de Chanues ayant fait de nouuelles acquisitions dans l'estenduë de cette terre du Montelier, Guillaume de Montbel Seigneur du Montelier, & de Nattage par titre du 24. Ianuier 1474. luy en accorda aussi la haute, moyenne, & basse Iustice, & comme Odon de Chiel n'eust que deux filles, sçauoir Claudine, & Françoise de Chiel ses heritieres, elles firent partage le 20. Octobre 1448. de tous ses biens de l'Authorité de Claude Seigneur de sainct Triuier, & de François Mareschal Seigneur de Meximieux leurs Oncles, & Curateurs, Claudine fut mariée à Iaques Seigneur de Grolée, & Françoise à Charles de Montbel Seigneur du Montelier & de Nattage, à cause dequoy les Seigneurs de Grolée ont esté Conseigneurs du Montelier; à la fin Sebastien de Montbel Comte d'Entremonts, & de Montbel, par Contract du 3. Iuin 1554. aquit d'Estienne Baron de Grolée la portion qu'il auoit en la Seigneurie du Montelier, & luy remit en la place la Seigneurie de Virignin, depuis l'autre portiõ que ceux de Grolée auoiẽt encor en ladite terre fut aquise de François de Grolée-la Touuiere Baron d'Auteuille & de Chasteaufort Seigneur de Peyrieu par Contract du 9. Decembre 1588 & par ce moyen tous ces membres furent reünis en vn mesme corps. Il y a encor eu vne annexe faite à cette terre des Seigneuries de Cordieu, & de Glettins, lesquelles sont originellement prouenues de la maison de Franchelins, elles furent baillées à Charles de Montbel Cheualier Seigneur du Montelier par François Seigneur de Franchelins Cheualier le 29. Nouembre 1506. cette Seigneurie du Montelier fut erigée en Marquisat auec la terre de sainct André de Briord auec le premier, & second degré de Iurisdiction par le Duc de Sauoye Charles-Emanuel, en faueur de Iaqueline Comtesse d'Entremonts, à la reserue de la souuaineté, & du ressort par lettres datées à Thurin le 1. Auril 1583. lesquelles portent que cét en reconnoissance des seruices des Predecesseurs de Iaqueline d'Entremonts, & à cause de la grandeur de sa maison.

Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.

Tit. du Chast. de Grolée.

MONTESPIN.

PHILIBERT Bricsaud Secretaire de Philibert Duc de Sauoye, ayant acquis le fief de Montespin, en fit bastir la maison prés de Baugé, & en fut le premier Seigneur sous l'hommage du Duc de Sauoye comme Seigneur de Baugé; il laissa cette Seigneurie par testament à Iean-Philibert Bricsaud son fils, qu'il auoit eu de Françoise Oddinet sa femme apres le decés duquel sans enfans elle arriua à Iean Aymon son neueu, fils de Claudine Bricsaud sa sœur, & de Philibert Aymon Secretaire du Duc de Sauoye en 1499. & qui fut depuis Tresorier de Claudine de Bretagne Duchesse de Sauoye en 1508. ledit Iean Aymon Seigneur de Montespin entre-autres enfans qu'il eust de Claudine de Rodes sa femme laissa François Aymon Escuyer Seigneur de Montespin, & de Nicudey Gendarme de la Compagnie d'Ordonnances du Duc de

de Bellegarde, qui entre-autres enfans a eu François Aymon Escuyer qui est à present Seigneur de Montespin.

MONTFALCON.

L'ANCIENNETÉ de cette Seigneurie, ne peut pas estre controuersée puis qu'elle auoit desia en l'an 1170. ses Seigneurs particuliers du nom, & armes de Varennes, dont le dernier appellé Iean de Varennes Seigneur de Montfalcon eust confirmation de Iustice moyenne, & basse sur ses hommes, & fiefs d'Amé Comte de Sauoye en l'an 1306. & mourut sans enfans ayant auparauant engagé ladite terre à Iean de Cruelles Seigneur de Dommartin de qui Edoüard de Sauoye Seigneur de Baugé; & de Coligny, fils de Dame Sibille la retira à prix d'argent, & la donna en toute Iustice, & droits Seigneuriaux, à la reserue seulement de la Souueraineté, & du ressort à Lancelot de Chandée Cheualier Seigneur de l'Escluse en Viennois, puisné de la tres-noble maison de Chandée par lettres du mois de Mars 1314. pour le reconnoistre des seruices qu'il luy auoit rendu, la terre est limitée, & le Chasteau sur vn Costau à deux lieües de Bourg, il y a paroisse, gros Village, & quantité d'hommes taillables; la posterité de ce Lancelot de Chandée, iusqu'à six generations l'a possedé. Le dernier de cette branche de Chandée nommé Philibert, ne laissa qu'vne fille appellée Guillemette de Chandée Dame dudit Montfalcon, laquelle porta cette Seigneurie en dot à Claude Andreuet Cheualier Seigneur de Corsant, & de Beaurepaire viuant en l'an 1450. & dautant que la maison des Andreuets faillit en l'an 1565. par le decés sans enfans de Claude Andreuet II. du nom Seigneur de Corsant; & de Montfalcon, ceste terre demeura long-temps en litige, entre les Seigneurs de Serrieres en Daufiné, de Chandée, & de Beost, Beaufreres dudit Claude, à la fin elle arriua à Pierre de Seyturier Seigneur de la Verjonniere, Baron de Beost, & de Chastaney, mary de l'heritiere de la maison de Beost, qui l'a laissé auec le reste de ses biens à Guillaume-François de Seyturier Baron de Cornod & de Beost son fils, qui en iouit à present sous le titre de Baronnie. *Tit. du Chast. de Montfalcon.*

MONFALCONNET.

ENTRE autres terres que Perceual de la Baume Cheualier Seigneur de Perés viuant en 1400. possedoit en Bresse, soit de l'ancien Patrimoine de sa famille, soit par concession des Princes de Sauoye, il y auoit celle de Montfalconnet de laquelle il se qualifioit Seigneur, ce n'estoit alors que simple Seigneurie, auec Iustice haute, moyenne, & basse; mais Philibert de la Baume Cheualier de l'Ordre de sainct Iaques, & Commandeur d'Oreges en Espagne, Baron de sainct Amour, l'vn des descendans dudit Perceual de la Baume, ayant eu cette terre pour son partage, il la fit eriger en Baronnie par Charles Duc de Sauoye pour reconnoissance de seruices, & mourant sans enfans il fit son heritier vniuersel Louys de la Baume Cheualier Seigneur de Perés son Cousin depuis Comte de sainct Amour, qui en suite de cela deuint Baron de Montfalconnet, & apres luy le furent Emanuel-Philibert de la Baume Cheualier Comte de sainct Amour son fils; & Iaques-Nicolas de la Baume Cheualier Comte de sainct Amour, Marquis de sainct Genys, & d'Yenne son petit fils, c'est sur celuy-cy, que cette terre fut confisquée par represailles apres la rupture de la neutralité auec les Comtois, au proffit de Iean-Iaques de Longueual Seigneur de Rigny, des Vezelets, & de Mignot par Breuet du feu Roy Loüys le Iuste de tres-heureuse memoire du 29. Septembre confirmé par lettres patentes du mois de Decembre 1636. verifiées en la Chambre des Comptes à Dijon le 17. Ianuier 1637. pour auoir soustenu le Siege mis deuant son Chasteau de Rigny pres de Gray auec le Canon pendant six iours, ce Gentil-homme qui est yssu de l'Illustre maison de Longueual de Picardie, a iouy long-temps de ladite Baronnie de Montfalconnet, il est fils d'Octauien de Longueual Seigneur de Maillyla Ville, d'Aniers, & de Charrey, & d'Anne d'Esromps fille de Iean d'Esromps Seigneur de Villiers, il ne reste de l'ancien Chasteau de Montfalconnet qu'vne Tour il est situé sur vne eminence en la parroisse de Confrançon entre Pollia & Montfalcon. Par le traitté fait auec les Comtois, en l'an 1649. Iaques-Nicolas de la Baume Comte de sainct Amour est rentré en la possession de cette Seigneurie.

MONTFORT.

LA famille d'Antigny qui a esté tres-Illustre a possedé autrefois la Seigneurie de Monfort sous l'hommage du Duc de Bourgogne, ainsi que i'ay veu par plusieurs tiltres; mais Guillaume d'Antigny Damoiseau Seigneur de saincte Croix, le Dimanche apres la Feste sainct Denys de l'an 1335. la vendit à Galois de la Baume Cheualier Seigneur de Valusin en toute Iustice, & à la charge dudit hommage, apres cette acquisition il y ioignit les rentes de la Verjonniere; des Penards, de Bordets, & de Siuria deües dans l'estenduë de ladite terre de Montfort par diuers contracts des années 1341. & 1343. depuis ce temps là Montfort demeura en la maison de la Baume, & fut possedé par les Successeurs dudit Galois de la Baume Comte de Montreuel, & quelques fois par leurs puisnés, il est vray que Claude de la Baume Comte de Montreuel en fit alienation le 9. Iuin 1500. en faueur de Thomas Bergier Seigneur de Corrobert President du Conseil de Bresse; mais l'ayant retiré quelque temps apres Marc de la Baume Comte de Montreuel s'en dessit *Tit. du Chast. de Pressia.*

fit au proffit de François d'Andelot Seigneur de Pressia, de Marmont, & de Borcia Vidame de Geneue, la posterité duquel a iouy de ladite Seigneurie de Montfort de pere à fils iusques à Anne d'Andelot Dame de Foudras fille, & heritiere en partie de Iean-Baptiste d'Andelot Baron de Pressia, & de Marguerite de Heryot laquelle entre-autres biens à eu Montfort pour son partage, il ne reste de l'ancien Chasteau de Montfort qu'vne Tour, il est sur vn Costau en la Parroisse de Cuysia, il y a grande deuotion en la Chappelle de Nostre Dame qui en depend.

MONTIERNOS.

LES premiers, & plus anciens Seigneurs de Montiernos sont ceux du nom, & armes de Montiernos qui viuoient en l'an 1300. & dont la race faillit en vne fille qui fut mariée à vn Gentil-homme de la maison d'Oncieux de Bugey qui par ce moyen deuint Seigneur de Montiernos, & fit la branche des Seigneurs de Montiernos de la maison d'Oncieux, lesquels ont possedé cette terre de Pere à fils depuis l'an 1350. iusqu'à Louys d'Oncieux Seigneur de Montiernos dernier de cette branche qui ne laissa que deux filles, sçauoir Françoise, femme de Louys Seigneur de Feillens, & Ester, espouse de Guillaume de Champier Seigneur de Feillens Baillif de Bugey. Par le partage que ces deux sœurs firent entre-elles de la succession paternelle, Montiernos arriua à l'aisnée, le Chasteau est fort logeable & situé en pays fertile dans la parroisse de S. Iean sus Reyssouze. Autrefois il n'y auoit que moyenne, & basse Iustice dont Iosserand de Môtiernos Damoiseau fils de Rodolphe de Mussy Cheualier, au mois de May 1306. obtint confirmation d'Amé IV. Comte de Sauoye comme Pere d'Edoüard de Sauoye son fils Seigneur de Baugé & de Bresse. Mais Charles d'Oncieux Seigneur de Montiernos, le Deaulx; & sainct Aubin, eust la haute Iustice, & le dernier supplice sur ses hommes & fiefs dans la terre de Baugé par concession d'Emanuel-Philibert Duc de Sauoye dattée à Chambery le 10. Octobre 1567. verifiée en la Chambre des Comptes de Sauoye le 20. Feurier 1568. & au Senat le 23. du mesme mois, dont il fut mis en possession par Maistre Iean Bachet Lieutenant general au Bailliage de Bresse le 1. Iuin suyuant; quelque temps apres le mesme Prince permit audit Seigneur de Montiernos de faire eriger dans sa terre de Montiernos des fourches patibulaires à vn ou deux piliers pour marque de la haute Iustice, les lettres sont dattées le 10. Decembre 1572.

Tit. de la Châbre des Côpt. de Sauoye. *Tit. du Chast. de Feillens.* *Ibidem.*

MONTIOVVENT.

AVTREFOIS la parroisse de Varennes saint Sauueur, estoit diuisée en trois parties ressortissantes à trois diuers Parlemens, & dependantes de trois diuerses Souuerainetés. La portion qui est en la Bresse Chalonnoise estoit de France, & du ressort du Parlement de Dijon, l'autre estoit du Comté de Bourgogne, & du ressort du Parlement de Dole, & la troisiéme estoit de Sauoye, & du ressort du Senat de Chambery. Auiourd'huy par l'eschange du Marquisat de Saluces auec la Bresse, les deux portions qui estoient dans les deux Bresses sont deuenuës ressortissantes du seul Parlement de Dijon, c'est en celle qui est du costé de la Bresse Sauoysienne qu'est le Chasteau de Montjouuët, il fut basty par vn puisné de l'ancienne maison de Montjouuent en la Val d'Aouste, lequel luy donna le nom de sa famille, mais par abus, au lieu de Montjouuent, il a esté long-temps appellé Montjouüet, puis Montjouuent; les aisnés de la maison de Montjouuent, ont tousiours possedé cette terre iusqu'au partage qui se fit entre Guillaume, & Antoine de Montjouuent freres enfans d'Henry Seigneur de Montjouuent, & de Claudine de Cheurel, par lequel la Seigneurie de Montjouuent arriua à Antoine qui estoit puisné, les successeurs duquel l'ont tenu iusqu'au decés de Philibert Seigneur de Montjouuent dernier de cette ligne, lequel n'ayant aucuns enfans institua son heritier en ladite Seigneurie de Montjouuent Charles de Messé Seigneur dudit lieu son neueu, fils de Iean Seigneur de Messé, & de Catherine de Montjouuent: Marie François de Montjouuent dit de Messé fils dudit Charles n'a laissé qu'vn fils decedé ieune en l'an 1641. & deux filles, l'aisnée desquelles a esté mariée au Marquis de Poligny de la maison de Leuis-Chatlus, auquel elle a porté la Seigneurie de Montjouuent, il y a Iustice haute, moyenne, & basse sur les hommes, & fiefs dependans de ladite terre, par infeudation que Philibert Duc de Sauoye en fit en l'an 1503. à Claude Seigneur de Montjouuent.

Titr. du Chast. de Môtjouuent.

MONTLVEL.

LE Chasteau de Montluel est sans difficulté l'vn des plus anciens de la Prouince, car il ne faut pas douter que la grosse Tour que l'on void encor auiourd'huy n'ayt seruy autrefois de Phare du temps des Romains, comme faisoient celles de Mirebel, de Peroges, Meximieux, Montuert, Quirieu & autres qui sont encor le long du Rosne; neantmoins auant l'an 1096. que les Seigneurs de Montluel commencerent a estre connus, on n'en treuue rien, mais quant à la Ville, elle ne fut bastie que cent ans apres le Chasteau, car Humbert Seigneur de Montluel ayant fait dessein de faire vne Ville à Montlüel, declaira par ses lettres du 6. du mois de Mars 1276. le Village, Chasteau, Bourg, & habitans de Montluel libres, & francs de toutes tailles, & tributs, & conceda à ceux qui y habitoient, & viendroient habiter à l'auenir des notables franchises, prerogatiues, & immunités auec des loix tant pour la Police que pour le Ciuil, & Criminel à la reserue

Tit. de la Châbre des Côpt. de Dauphiné.

ſtue toutefois qu'aucun Bourgeois de Montluel ne pourroit aller demeurer dans la Terre du Sire de Beaujeu qui eſtoit la Dombes, & la Seigneurie de Mirebel. Ces libertés furent ainſi concedées ſuiuant la maxime qui ſe pratiquoit alors en Breſſe, car pour rendre en peu de temps les Villes qu'on faiſoit baſtir peuplées, on accordoit aux habitans de grandes immunités. Humbert Seigneur de Montluel fit cela du conſentement expres de Philippes Comte de Sauoye, & de Bourgogne qui comme Comte de Sauoye, & non comme Comte de Bourgogne; (ainſi que l'a auancé Golut) eſtoit ſon Souuerain Seigneur, & de l'aduis d'Humbert Sire de la Tour du Pin, & de Coligny, & d'Humbert Sire de Thoire, & de Villars ſes parens, & amys, & en preſence d'Alexis de la Tour Dame de Montluel ſa femme, de Bramond, & Guy de Montluel ſes freres Seigneurs de Chaſtillon en Choutagne, moyenant quinze cent liures Viennoiſes, que les habitans de Montluel luy deſliurerent, & ſous d'autres conditions portées par le titre. Or cét Humbert Seigneur de Montluel eſtant mort Guy de Montluel ſon fils fut ſon heritier, & apres luy Iean de Montluel ſon petit fils, lequel ſe voyant ſans enfans fit donation des Villes, & Chaſteaux de Montluel, de Vaux, & de la Baſtie de Montluel à la reſerue de l'vſufruit à Humbert Daufin de Viennois Sire de la Tour ſon parent, à condition que la donation ſeroit nulle, au cas que Iean Seigneur de Montluel eut enfans, & par ce moyen la Seigneurie de Montluel entra en la maiſon des Daufins, d'où vint qu'Henry Daufin Eueſque de Mets Regent du Daufiné pendant le bas aage du Daufin Guygues ſon neueu, affranchit les habitans de Montluel de la garde du Chaſteau moyennant certaine redeuance de bled. Depuis le Daufin Guygues deuenu majeur, par ſes lettres patentes dattées à Montluel le 18. Mars 1328. confirma aux habitans les franchiſes, & immunités à eux baillées par Humbert Seigneur de Montluel, y adiouſtant, que leſdits habitans, & leurs biens ſeroient à perpetuité exempts de tous Peages, Gabelles, Leydes, Cartelages, & autres exactions dans le Daufiné, & Terre de la Tour, & qu'en cas de guerre, ils ne pourroient eſtre contraints d'aller delà le Roſne, & la Riuiere d'Ains. Or Humbert II. du nom, & dernier des Daufins ayant donné le Daufiné au Roy, Montluel auec le Bailliage de la Valbonne fut remis en l'an 1345. par les Agents du Daufin à Didier de Saſſenage Seigneur d'Iſeron au nom de ſa Majeſté, & dés la Montluel fut fait membre de la Couronne, mais par les eſchanges qui ſe firent en l'an 1354. entre le Roy Iean, Charles Daufin de Viennois ſon fils, & Amé IV. Comte de Sauoye par l'entremiſe de Guillaume de la Baume, Montluel fut remis au Comte Verd, qui par ſes lettres dattées à Bourg, & au Pont d'Ains en l'an 1355. confirma leurs franchiſes, & depuis ce temps-là Montluel eſt touſiours demeuré en la main des Comtes & Ducs de Sauoye, en effet Philippes de Sauoye ayant eſté fait Comte de Baugé, & Seigneur de Breſſe, & de la Valbonne, en qualité de Seigneur de Montluel, leur accorda confirmation de leurs franchiſes par patentes dattées à Montluel le 28. Septembre 1488. ce qu'il appreuua en l'an 1498. eſtant fait Duc de Sauoye. Les Ducs Philibert & Charles, ont auſſi fait la meſme choſe és années 1499. & 1511. Par l'eſchange du Marquiſat de Saluces auec la Breſſe, il retourna à la Couronne, & depuis le Roy Louys XIII. d'heureuſe memoire, le remit auec la terre, & Baronnie de Gex à tres-Illuſtre Prince Henry de Bourbon Prince de Condé premier Prince du Sang, premier Païr de France, Duc d'Anguien, Chaſteauroux, & Montmorency en place de la terre, & Seigneurie de Chaſteauchinon. Auparauant la conqueſte de Breſſe Iean-François de Bellegarde Seigneur dudit lieu & des Marches en Sauoye Gentil homme ordinaire de la Chambre de ſon Alteſſe de Sauoye iouyſſoit des reuenus de la Seigneurie de Montluel en ſuite d'vn don à luy fait par ſon Alteſſe de Sauoye le 10. May 1583. Il y a vn College de Chanoines duquel nous parlerons cy-bas; & outre ce deux Egliſes Parroiſſiales ſçauoir celle de ſainct Eſtienne qui auparauant n'eſtoit qu'vne Chapelle qui dependoit du Prieuré de la Boyſſe laquelle fut erigée par le Pape Leon X. en l'an 1518. en ſocieté de Preſtres pour la commodité des habitans de Montluel, & celle de S. Barthelemy qui eſt en la Ville haute de Montluel fondée en l'an 1289. par Humbert Seigneur de Montluel, & Alix de la Tour ſa femme. Delexius dit que Montluel en Latin *Monſlupellus* deriue à *Lupo & Monte*, & remarque que de ſon temps cette Ville ſeruit d'Aſyle, & de refuge aux Genois, & Florentins, leſquels auoient eſté chaſsés de France par Edit, d'où vient qu'il y a encor auiourd'huy pluſieurs familles Italiennes en ce lieu là. Le Pape Clement VII. au mois d'Auril 1510. l'an 8. de ſon Pontificat par ſa Bulle dattée à Rome, erigea le Chapitre de Montluel à la priere de Charles Duc de Sauoye, & Beatrix de Portugal ſa femme, pour le compoſer on prit l'Egliſe de ſainct Niſier de Dagnieu, à laquelle eſtoit vnie de tout temps la Chapelle Noſtre Dame des Mares en la Ville de Montluel, laquelle fut erigée en Collegiale auec vn Doyen, Archidiacre, Chantre, treze Chanoines, & quatorze Prebendiers, & on y vnit l'Egliſe de ſainct Mauris de Beynoſt, & les Archipreſtriſes de Chalamont, & de Sandrens. Montluel eſt à trois lieües de Lyon, en vne ſituation tres-agreable & fertile, non guieres eſlogné du Roſne, c'eſt la Capitale du Clymat appellée la Valbonne. La Legende de la tranſlation du corps de ſainct Taurin à Gigny en Comté, parlant des lieux de Breſſe où ceux qui conduiſoient les pretieuſes Reliques de ce S. Perſonage paſſerent l'an 1158. allant à Gigny, rend vn beau teſmoignage de Montluel. *A prædicta Ciuitate* (c'eſt de Lyon que la Legende parle) *Caſtrum quoddam Monloelli non multis millibus diſtat, oppoſitione ſuâ ſatis iocundum. Hinc habet vineas. Inde prata multiplici flore ridentia, proximitas Rhodani fluuij piſcium penuriam pati non permittit. Hoc militaribus viris plenum, & pudicitiâ fœminarum adornatum, dulcem ſolet præſtare aduenientibus manſionem. In quod cùm veniſſet inclytus Taurinus non eſt facile relatu; quanto ſtudio gens illa ſe præparauerit id occurſum eius*, &c.

Liu. 7. chap. 10.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Daufiné.

Ibidem.

Tit. de la Maiſon de Ville de Môtluel

Ibidem.

In Chronograph. Sabaud.

Tit. du Prieuré de Gigny.

MONTMERLE.

AVPARAVANT qu'il y euſt vne Chartruſe à Montmerle, ce n'eſtoit qu'vn ſimple Prieuré de l'Ordre de S. Benoit, appellé du Val S. Eſtienne qui dependoit de l'Abbaye de Ioug-Dieu en Beaujolois, & neantmoins eſtoit ſouſmis au Prieuré de Seillon pour lors de la meſme regle, Hugues d'Aſnieres Cheualier Seigneur de ſainct Iulin en auoit eſté le fondateur; il reſte vn grand baſtiment de cét ancien Prieuré qui eſt auiourd'huy la Correrie, mais ceux de Seillon ayant pris la regle des Chartreux du

Preuues pag. 120.

Preuues pag. 120. consentement de l'Abbé de Ioug-Dieu en l'an 1178. & ne pouuãs plus auoir la cõduite, & la direction du Prieuré de Montmerle, la delaisserent à Raynald Abbé de Ioug-Dieu par titre de l'an 1186. sous les conditions suyuantes, sçauoir que si Montmerle deuenoit vn iour Abbaye, on n'y pourroit mettre que quinze Religieux auec l'Abbé, encor faudroit-il qu'ils fussent profés de l'Abbaye de Tyron. Que les Religieux de la maison de Montmerle, n'auroient point de droit de pasturage pour leur bestail sur les fonds de la Chartreuse de Seillon & qu'ils ne pourroient faire aucun bastiment dans les limites de ladite Chartreuse, n'y achepter du vin au temps des vendanges au voisinage de Seillon; à sçauoir à Tessonge, à Ceyseria, & à Reuona, sinon que ce fut du consentement de ceux de Seillon, les choses s'estants passées de la sorte, les Religieux de Montmerle demeurerent encor quelque temps de l'Ordre de sainct Benoit; mais en l'an 1210. à l'imitation de ceux de Seillon, ils prirent la regle des Chartreux suyuant la permission du Pape Innocent III. portée par sa Bulle dattée à Rome l'an 13. de son Pontificat, & fut deslors cette Chartreuse fondée, & dotée par Roland & Humbert d'Asnieres freres Cheualiers Seigneurs dudit lieu, & de sainct Iulin sus Reyssouse enfans d'Hugues Seigneur d'Asnieres, & de sainct Iulin, & d'Alix de Porpieres, ainsi le Pere fonda le Prieuré de Montmerle de l'Ordre de sainct Benoit, & les enfans de la Chartreuse de Montmerle, cela s'apprend par le Calendrier de ladite Chartreuse qui fait vne mention asśes exacte de tous ceux qui ont fait du bien à cette maison depuis qu'elle fut de l'Ordre des Chartreux, où ces deux freres Roland, & Humbert d'Asnieres sont nommés les premiers, & qualifiés fondateurs, & quant à la premiere fondation faite par Hugues d'Asnieres leur pere, la preuue s'en tire d'vne Bulle du Pape Alexandre IV. dattée à Naples le 1. de son Pontificat qui est l'an 1253. par laquelle sa Saincteté permet à cet Humbert d'Asnieres de se faire ensepulturer en la Chartreuse de Montmerle tant à cause de l'affection qu'il auoit pour ces Religieux, qu'en consideration d'Hugues d'Asnieres son pere qui en estoit le fondateur, & y estoit pareillement enterré, cependant l'Abbé de Ioug-Dieu pretendit que les Religieux de Montmerle comme dependans de luy n'auoient peu quitter la regle de sainct Benoit pour prendre celle des Chartreux sans sa licence, ce qui causa vn grand differend entre eux duquel Raynald Archeuesque de Lyon prit connoissance, & le pacifia, par traitté de l'an 1220. auquel interuindrent Aymon Abbé & Iean Prieur de Ioug-Dieu pour leur Monastere, Raynaud & Oger Prieurs des Chartreuses de Seillon, & du Val de sainct Martin qui est de Seligna pour la maison de Montmerle suyuant le pouuoir qu'ils en auoient de la grande Chartreuse. Par ce titre l'Archeuesque de Lyon de l'aduis de Durannus Euesque de Chalon sur Saone, de Guillaume Abbé de Sauigny, & de Iean Abbé de Belleuille, ordonna que la maison de Montmerle auec toutes ses appartenances, & dependances, Liures, Ornemens d'Eglise, & papiers demeureroient en toute proprieté à l'Ordre des Chartreux, à la reserue seule de la grange de Cheurous laquelle il adiugea à l'Abbé de Ioug Dieu, ce qui fut ratifié, & confirmé par le Pape Honorius III. & en l'an 1222. par Bulle dattée à Agnagne l'an 8. de son Pontificat. Iaques Seuert en ses Archeuesques de Lyon à fait mention de cette Bulle, & l'a transcrite en partie, mais il s'est trompé quand il a creu que cette maison de Montmerle dont parle la Bulle fut Montmerle en Dombes, où il y a à present vn Conuent de Minimes; Par ce moyen toutes les pretentions de l'Abbé de Ioug-Dieu sur la Chartreuse de Montmerle furent assoupies, cette Chartreuse est la 36. de l'Ordre, & reconnoit pour ses principaux bienfaicteurs Raynald où Raynaud Sire de Baugé, la Comtesse de Chalon, Hugues Sire de Coligny, Ponce de Villars Euesque de Mascon, Iean Archeuesque de Vienne, Bernard Prieur de Portes, Thomas Comte de Flandres, Iean Comte de Bourgogne Seigneur de Salins, Pierre Euesque d'Erford, Seguin Euesque de Mascon, Iean Seigneur de sainct Triuier en Dombes, Hugues Cardinal, Estienne de Montluel, Archidiacre de Cantorbie, & Estienne d'Espeysses Archidiacre de Mascon; le Monastere ayant esté basty sur la Riuiere de Reissouse en vn lieu mal sain, & marescageux, on le rebastit auiourd'huy ailleurs en vn lieu plus esleué appellé la Teppe de la Serre pres de la Courrerie, il y a Iustice haute, moyenne, & basse sur les hommes, & fiefs de ladite Chartreuse, par concession d'Amé IV. Comte de Sauoye dit le Grand, & de Sibille de Baugé sa femme de l'an 1280.

Preuues pag. 121.

Preuues pag. 121. Sub Raynaldo.

Preuues pag. 122.

MONTRACHIER.

LA famille de Grandchamp, laquelle est à present esteinte; possedoit autrefois plusieurs fiefs en Bresse, entre autres celuy de Montrachier en la parroisse de sainct Nisier le Bouchoux, qui a esté long temps dans leur maison, enfin cette famille estant venuë à faillir en Guillemette de Grandchamp fille, & heritiere de Iean de Grandchamp Escuyer Seigneur de Montrachier, elle espousa Claude de Pelapussins Escuyer qui à cause d'elle deuint Seigneur de Montrachier, & l'a laisśé à Benoit de Pelapussins Escuyer son fils, lequel est auiourd'huy Seigneur de Montrachier.

MONTREVEL.

C'EST le plus ancien Comté de Bresse, & de Bugey, & des Estats de Sauoye; mais auant que de parler de sa dignité, il faut dire quelque chose de son origine. La famille des Chastillons Seigneur de Chastillon lez Dõbes qui a produit Berard de Chastillon Euesque de Mascon, & S. Estienne de Chastillon Euesque de Dye, possedoit entre-autres terres la Seigneurie de Montreuel en toute Iustice haute, moyẽne, & basse; car on void par bons titres que Ponce, & Renaud de Chastillon pere, & fils viuans en 1250. & 1277. ont esté successiuement Seigneurs de Chastillon, & de Montreuel, Renaud de Chastillon ne laissa que des filles, dont l'aisnée fut Alix Chastillon,

Cartul. de la Chartr. de Mõtmerle.

de Chastillon Dame de Montreuel. Pendant la guerre qu'eust le Roy Philippes auec le Roy d'Angleterre, le Chasteau de Montreuel fut pris par Iean Daufin de Viennois qui estoit du party du Roy sur Amé IV. Comte de Sauoye qui tenoit le party du Roy d'Angleterre, & parce que cela arriua pendant les treues d'entre les deux Roys, & leurs alliés, le Comte de Sauoye s'en plaignit au Roy, & demanda que le Chasteau de Montreuel luy fut rendu, le Roy en attendant que la restitution dudit Chasteau fut faite au Comte de Sauoye, luy donna les Seigneuries de Chasteau-Neuf, & du Bois saincte Marie en Masconnois par lettres dattées à Vincennes, le 10. Iuin 1304. en execution dequoy Guillaume d'Arces Cheualier Seigneur de Pisey, Baillif de Mascon remit lesdites terres à Renaud de Viriser Cheualier au nom du Comte de Sauoye, depuis le Roy en ayant escrit au Daufin par lettres dattées à Paris le 2. May 1314. il fit rendre ledit Chasteau de Montreuel au Comte de Sauoye, qui le remit à ladite Alix de Chastillon, elle porta cette terre en dot à Galois de la Baume Cheualier Seigneur de Valufin, grand Maistre des Arbalestriers de France, duquel descend la tres-Illustre maison des Comtes de Montreuel, Iean de la Baume petit fils dudit Galois qui fut depuis Mareschal de France, l'ayant possedé quelque temps en titre de Baronnie, Amé IV. du nom, & premier Duc de Sauoye pour reconnoissance de ses seruices l'erigea en Comté auec des Eloges bien particuliers en y vnissant les terres de Marbos, Bonrepos, l'Abbergement, Montriblod, sainct Estienne du Bois, Foissia, & Esnes-Anieres, & parce que lors de ladite Erection, Iean de la Baume n'auoit des Iuges d'Appel qu'en ses terres de Marbos, Foissia, Montriblod, & l'Abbergement à la part de Dombes, le Prince pour plus ample gratification luy donna le 2. degré de Iurisdiction en ses Seigneuries de Bonrepos, l'Abbergement à la part de Bresse, sainct Estienne du Bois, & Esnes Asnieres, les lettres de cette concession sont dattées au Chasteau de Pignerol le 26. Decembre 1417. presens Amé de Sauoye, Prince de Piemont, l'Abbé de sainct Michel, le Marquis de Saluces, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Iean de la Chambre, Louys de Riuoire Gouuerneur de Nice, Amé de Chalant, Pierre des Amblards, & Iean de Balayson Cheualiers; Claude du Saix, & Iean de Crecherel Maistres d'Hostel du Duc, Pierre de Grolée, Louys de Luyrieux, Iean Mareschal Escuyers d'Escuyerie, & autres. Cette terre depuis le mariage d'Alix de Chastillon auec Galois de la Baume est tousiours demeurée en la maison de la Baume, & a esté encor le principal titre des aisnés de la famille. Ferdinand de la Baume qui en est le X. Comte, la possede à present. Montreuel est à trois lieües de Bourg sur le grand chemin de Bourg à sainct Triuier; il y a Ville, & Chasteau, & des foires.

Preuues pag.122.

Preuues pag.123.

Preuues pag.123.

MONTRIBLOD.

HVMBERT VII. du nom Sire de Thoire, & de Villars fit donation à Odes de Villars Cheualier Seigneur du Montelier, & de Beluoir son Cousin par titre du 27. Ianuier 1384. dattées en la Chapelle du Chastelard en Dombes de la Iustice, haute, moyenne, & basse, & de tout le fief qu'il auoit dans les parroisses de sainct André de Corsy, sainct Marcel, Bussiges, & Siurieu, & par traitté du dernier d'Octobre 1384. par l'entremise de Pierre de Villette Abbé de l'Isle-Barbe, & de Iean Seigneur de Coligny, & d'Andelot, le mesme Sire de Villars luy remit la Seigneurie de Montriblod en toute Iustice en place de la Seigneurie de Beluoir en Bugey; en suite dequoy Odo de Villars fit bastir le Chasteau de Montriblod; mais n'ayant laissé aucuns enfans, son hoirie fut partagée en l'an 1418. ainsi que nous auons dit cy-dessus, entre Iean de la Baume I. Comte de Montreuel, Mareschal de France comme pere, & legitime Administrateur des personnes, & biens des enfans qu'il auoit eu de Ieane de la Tour sa femme niece d'Odo de Villars, & Guy de Montbel Cheualier Seigneur de Montbel, & d'Entremonts fils de Beatrix de Villars sœur d'Odo, par lequel partage, Montriblod, arriua aux enfans de Iean de la Baume, & fit depuis partie de la portion hereditaire de Iaques de la Baume Cheualier Seigneur de Marbos, & de l'Abbergement qui n'ayant eu aucuns enfans masles, laissa tous ses biens en l'an 1466. à Claude de la Baume Cheualier Comte de Montreuel, Guillaume, Guy, & Quentin de la Baume ses neueux; ainsi Montriblod est tousiours demeuré en la maison de la Baume, iusqu'à ce que Françoise de la Baume Dame de Carnaualet, Marquise de sainct Martin le Chastel, & Antoine de la Baume Cheualier Comte de Montreuel son fils, vendirent cette Seigneurie en l'an 1590. à Martin, & Iean Couet freres Seigneurs de la Mure; de ce Martin Couet yssit Iean Couet Seigneur de sainct Oliue, sainct Bernard, Lizieu, & la Mure, mari de Geneuiefue de Baugy & pere de Nicolas Couet Seigneur des mesmes lieux qui vit à present, (& qui a espousé Marguerite de Pure) tous successiuement Seigneurs de Montriblod, la parroisse de Montriblod est à Siurieu.

Titr. de la Châb. des Cõpt. de Dauffiné.

MONTSYMOND.

EMANVEL-Philibert Duc de Sauoye, pour gratifier François Mareschal son Conseiller d'Estat, Tresorier, & Controlleur general de ses guerres deça les Monts, luy infeuda en l'an 1564. la terre, & Seigneurie de Montsymond, laquelle il desannexa de la Seigneurie de sainct Triuier de Courte auparauant qu'elle fut erigée en Comté, en suite dequoy François Mareschal y fit bastir le Chasteau qu'on appelle auiourd'huy de Montsymond; mais n'ayant eu enfans, il fit son heritier vniuersel Philibert des Bois son neueu Gentil-homme ordinaire de la maison de son Altesse de Sauoye à la charge du nom, & des armes de Mareschal, qui l'a transmis à titre de succession à Iean-Claude Mareschal son fils qui est à present Seigneur de Montsymond, la parroisse est à Vecors.

Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.

L 2

LA MOTTE.

IEAN de Corent Cheualier ayant obtenu confirmation de Iustice, moyenne, & basse sur ses hommes, & fiefs dans la parroisse de Cuysia, & lieux circonuoisins, d'Edouard de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Coligny au mois de May 1306. ietta les fondemens du Chasteau de la Motte qui fut paracheué par ses successeurs du nom & armes de Corent, en la maison desquels cette terre est tousiours demeurée, iusqu'à Philibert de Corent Seigneur de la Motte, Vauluysant, & Lyonnieres dernier de la famille, lequel mourant sans enfans laissa tous ses biens, & entre-autres ladite terre de la Motte, à Charles du Pin Seigneur de Fied, François du Pin Seigneur de la Chanée, Philippes Huot Seigneur d'Aubry, & à Adriane du Pin femme de Pierre Pillod Seigneur de Chenecey Gentils-hommes du Comté de Bourgogne lesquels le 6. May 1570. en passerent vente à Philibert de Geres Escuyer, lequel n'eust que deux filles, l'vne appellée Barbe de Geres, & l'autre Marguerite de Geres femme de Iaques de Bonniuard dit de Mareste Seigneur de Lompnes, ladite Barbe de Geres fut Dame de la Motte; & femme de Iean-François de Lucinge Seigneur de Gy, le fils duquel René de Lucinge Seigneur des Alymes, & des Marches, Vicomte de Lompues a esté long-temps Seigneur de la Motte Louys de Lucinge son fils Vicomte de Lompnes Capitaine au Regiment de Conty en iouit à present.

Tit. du Chast. de la Motte.

LA MOVTONNIERE.

EN l'an 1430. Iean de la Fontaine Seigneur de la Veyse, & de la Berruyre, estoit aussi Seigneur de la Moutonniere, ses heritiers le vendirent à Claude de Gramont fils du Seigneur de Montgriffon en Bugey, lequel ayant possédé ce fief l'espace de quelques années, le laissa à Amé de Gramont son fils auec le reste de ses biens; cettuy n'ayant enfans, fit son heritiere vniuerselle Philippine de Martigna sa femme par testament du 4. Iuin 1521. c'est elle qui aliena la Moutonniere en faueur d'Henry de Romanet Escuyer mary d'Anne de Champrongetoux viuant en l'an 1538. Pierre-Philibert de Romanet Escuyer Seigneur de la Moutonniere leur fils leur succeda, qui en l'an 1563. fit hommage au Duc de Sauoye, depuis Antoine de Romanet Escuyer Seigneur de la Moutonniere, & de Moysia mary de Ieane-Madelaine de Tolonicon, testant le dernier du mois de Feurier 1612. institua son heritier Gaspard de Romanet son fils qui vendit ladite Seigneurie de la Moutonniere à Iean-Philibert de Chabeu Seigneur de Becerel, & luy à Marc-Marie de Risse Escuyer Seigneur de Cotnaton, qui fit bastir la maison de la Moutonniere en l'estat qu'on la void à present, il l'a laissé en partage à Christophle de Risse Escuyer son fils, qui est auiourd'huy Seigneur de la maison de la Moutonniere, elle est dans la parroisse de Villette, & dans la totale Iustice de la Seigneurie de Richemont.

LA MVSSE.

DEs deux Commanderies que nous auons en Bresse de l'Ordre S. Iean de Ierusalem que nous appellons auiourd'huy de Malte, celle de la Musse est la plus ancienne, par les titres de cette Commanderie qui sont aux Archiues de la Commanderie de sainct George à Lyon, & qui m'ont esté communiqués par Frere Claude de Montagnac de l'Arfueillere Cheualier de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem Commandeur de Leureul, & de S. Paul, Receueur de l'Ordre, on apprend que la Musse dés l'an 1200. appartenoit aux Templiers, & se nommoit l'Hospital des Freres du Temple, duquel il y auoit des Recteurs particuliers, qui est ce qu'on a depuis nommé Commanderie entre lesquels i'ay remarqué Iean des Planches viuant en l'an 1220. & 1239. Guy d'Albon en l'an 1265. Iean de Chaselles 1282. Ponce en 1286. Iean d'Eschalon en 1293. Iean de Chastelus en 1299. & 1311. Celuy cy fut le dernier Recteur de l'Hospital de la Musse, parce qu'ainsi que nous auons deja remarqué cy-deuant au Chapitre de la Commanderie des Fueillées, l'Ordre des Templiers ayant esté supprimé, & tous les biens qu'ils auoient en France, & en Sauoye confisqués, le Comte de Sauoye Amé IV. donna la Musse aux Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, cette maison est située entre Baugé, & Mascon, il y a Iustice moyenne, & basse en laquelle les Commandeurs de la Musse ont esté maintenus par plusieurs patentes, & declarations des Princes de Sauoye, entre autres de Philippes de Sauoye Comte de Bresse du 10. Nouembre 1486. de Charles Duc de Sauoye du 21. Octobre 1528. & des Roys François I. & Henry II. lors qu'ils estoient Comtes de Bresse. De cette maison dependent de toute ancienneté trois autres maisons des Templiers situées en Bresse, sçauoir le Temple de sainct Martin le Chastel, Espesses, & Tessonges prés Bourg. Quant aux Commandeurs de la Musse de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem, ie n'ay eu connoissance que de ceux cy.

1. Iean de Lorme 1314. & 1317.
2. Guillaume de Lorme 1323.
3. Antoine de Moustier 1331.
4. Renaud du Fay 1343.
5. Bernard Amely 1344.
6. Iean de Feillens 1417.
7. Hugues Gay 1424. & 1430.

8. Iaques de Lestu. 1432.
9. Anthoine de Monteur. 1442. 1443.
10. Iean de Varax. 1460.
11. Anthoine d'Autum. 1476.
12. Louys Botrel. 1492.
13. Louys de Corsant. 1516.
14. Iean d'Isérand mort au retour du secours de Rhodes en l'an 1522. *Martyrol. des Cheualiers de Malte.*
15. Iean le Loup de Beauuoir. 1528.
16. Ponce de Laurencin. 1534.
17. Anthoine de Grolée. 1540.
18. Iean de Thomassin. 1551.
19. Claude de Lyobard. 1570.
20. Claude d'Vgnie. 1608.
21. Pierre-Louys de Chantelot de la Cheze. 1626.
22. Pierre de Montjouuent dés l'an 1630. iusques à l'an 1650.

NEVVILLE.



L'Ancienne tradition porte qu'Agnes de Villars Dame de Villars, & du Chastellard en Dombes, à fondé le Prieuré de Neuville, qui est vn Monastere de filles Nobles d'extraction, sous la reigle de S. Benoist. Mais il n'y à point d'apparence en cela, & seroit plus croyable, qu'elle en ait esté la Bien-factrice, que la fondatrice, parce qu'elle ne viuoit qu'enuiron l'an 1200. & 1230. Cependant le Prieuré de Neuville est beaucoup plus ancien; car par vn titre de l'an 1009. tiré des Archiues de S. Oyen de Ioux, autrement S. Claude, il est parlé d'vne vsurpation qu'vn Estienne Abbé auoit faite de la Iustice de Neuville, dont Nortbald Abbé de S. Oyen de Ioux, & ses Religieux s'estans plaints, il s'en departit. *Preuues pag. 124.* Quelques-vns ont voulu dire qu'autrefois il y auoit vn Monastere d'hommes à Sessains en Dombes, qui fut depuis changé en filles, & transferé à Neuville dequoy ie n'ay eu aucune preuue. Quoy qu'il en soit ce Prieuré depend de toute ancienneté de l'Abbaye de S. Claude en Comté, l'Eglise est consacrée sous le nom de S. Mauris, il en est parlé comme d'vne dependance de ladite Abbaye en vne Bulle du Pape Leon IX de l'an 1050. & en vne autre du Pape Innocent IV. de l'an 1245. la Legende manuscripte de la translation du Corps de S. Taurin, laquelle se void au Monastere de Gigny en Comté faite en l'an 1158. fait aussi mention de ce Prieuré, & dit que le Corps de ce Sainct Personnage y passa, *Apud locum* dit la legende, *qui dicitur Nouavilla, Monasterium est Sanctimonialium quæ secundùm regulam Sancti Benedicti, & sub cura Abbatis Sancti Eugendi preteritos decoquere errores, & nouos inducere mores Deo promiserunt, vbi cùm beati Viri corpus defferretur, quanta lux miraculorum effulserit longum est reuoluere.* *R. P. de Bullioud in obseru ad vit. S. Trinerij. Tit. du Monastere de Gigny.* Il y à Iustice haute, moyenne, & basse à Neuville, c'est vn Bourg à vne lieuë de Chastillon lez Dombes, ie donne icy la suite des Prieurs, & Prieures de Neuville telle que les titres que l'on m'a communiqué me l'ont peu fournir.

1. Guillaume de Meyseria Prieur de Neuville en 1260. & 1262. son Seau en des titres que i'ay veu est d'vn Lyon, & celuy du Monastere des filles est d'vne Colombe, & autour *S. Conuentus Nouilla.*
2. Nicolas de Bussy. 1286.
3. Pierre de Varax. 1347.
4. Hugues de Marbos Doyen de Buesle 1363. & 1376. puis Abbé de S. Michel de la Cluse. *Chron. Hist. Pedem. cap. 18.*
5. Iean de Corrobert 1392. & 1402.
6. Iean de Iuys 1410. & 1431.
7. Anthoine de Fornier. 1446.
8. François de Grilly. 1449.
9. Guibert de Matafelon qui fit hommage de la Seigneurie, & Iustice du Prieuré de Neuville à Louys Duc de Sauoye en l'an 1455. il estoit aussi Prieur de Monte en Comté, & fut pourueu du Prieuré de Neuville par Amé de Sauoye Cardinal de Sabine par Bulle dattée à Lausanne le 5. de Mars 1450. *Bullariũ Feliciſ 5. M S.*
10. Iean de Marmont. 1478.
11. Iean de Loriol Prieur de Brou depuis Euesque de Nice. 1494.
12. Iean Andreuet de Corsant. 1518. & 1536.
13. André de Moyria. 1539.
14. Anthoine de Gorreuod Abbé de Sainct Paul en Besançon, premier Prieur Commendataire de Neuville. 1563.
15. Estienne de la Cous Abbé de S. Rambert. 1583.
16. Chrestien de Molpré. 1593. & 1597. Il gist en l'Eglise de Neuville auec cette Epitaphe.

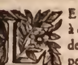
Cy gist R. Chrestien d'Aleman dit de Molpré Seigneur & Prieur de Neuville qui mourut 1597.

17. Philippes de Molpré 1602. & 1618.
18. Iean-Baptiste de la Baume de Montreuel. 1621.
19. Louys de Monspey de Luysandre. 1630. & 1642.
20. Alexis de Tenay fils du Baron de S. Christophle en Briónnois, Chanoyne és Eglises de Lyon, & de S. Pierre de Mascon, & Comte de Lyon. 1642. & 1650.

Prieures & Superieures du Monastere de Neuville.

1. Ieane de Montmoret. 1318.
2. Telonie de Chandée. 1354.
3. Tomasse de Dortans. 1360. 1368.
4. Guillemette de Fromentes. 1369. 1385.
5. Marguerite du Saix. 1392.
6. Iane du Saix. 1401.
7. Marguerite de Langes. 1403.
8. Iane de Marmont. 1418.
9. Iane du Saix. 1419. 1421.
10. Anne du Saix. 1435.
11. Iane de la Baume. 1436. 1459.
12. Catherine de Saincte Colombe. 1460. 1487.
13. Estiennette Andreuet de Corsant. 1488. 1498.
14. Marguerite de la Balme. 1508.
15. Iane de Montmoret. 1519.
16. Louyse de la Charme. 1525.
17. Perone de la Baume. 1528.
18. Estiennette Andreuet de Corsant. 1552. 1555.
19. Perone de la Baume. 1564. 1568.
20. Iane de Semur-Tresmont. 1571.
21. Anne-de Roncheuol-Pramenou. 1588.
22. Beatrix de Maillard du Bouchet. 1602.
23. Iane de Morel-Maizols. 1625.
24. Eleonor de Cheuriers la Saugerée auiourd'huy tres-digne Prieure fut esleuë le 21. Septembre 1638.

NICUDEY.

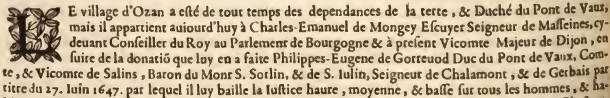


LE Terrier des arriere-fiefs de Baugé preuue l'ancienneté de ce fief, qui en son origine à appartenu à ceux de la maison de la Geliere; car François de la Geliere viuant en l'an 1400. fils du Seigneur de Cornaton, estoit desia Seigneur de Nicudey, & laissa cette Seigneurie à ses descendans de pere à fils iusques à Claude de la Geliere Escuyer Seigneur de Nicudey, qui fit hommage de ladite Seigneurie au Duc de Sauoye comme Seigneur de Baugé en l'an 1531. lequel ayant laissé plusieurs enfans, & les masles estans decedés hors mariage, Louyse de la Geliere Anne, & Philiberte de la Geliere ses filles luy succederent, & apres auoir partagé cette Seigneurie en plusieurs portions, en firent diuerses alienations, en suite desquelles Hercules Aymon de Montespin Escuyer qui à eu les droits de Louyse; & Philiberte de la Geliere, possede auiourd'huy la maison de Nicudey, & Robert de Partenay Escuyer Seigneur de Pomeroy du chef d'Anne de la Geliere, à le reste de ladite Seigneurie, laquelle est située en la Parroisse de S. Genys sus Menton.

NYOST.

C'EST vn ancien Prieuré situé en la Valbonne dont l'Eglise est consacrée sous le vocable de Sainct Iean-Baptiste. Il est vny dés long-temps à l'Abbaye de l'Isle-Barbe prés Lyon, sans que i'aye peu apprendre le temps de cette vnion.

OZAN.



LE village d'Ozan a esté de tout temps des dependances de la terre, & Duché du Pont de Vaux, mais il appartient auiourd'huy à Charles-Emanuel de Mongey Escuyer Seigneur de Masseines, cydeuant Conseiller du Roy au Parlement de Bourgogne & à present Vicomte Majeur de Dijon, en suite de la donatió que luy en a faite Philippes-Eugene de Gorteuod Duc du Pont de Vaux, Comte, & Vicomte de Salins, Baron du Mont S. Sorlin, & de S. Iulin, Seigneur de Chalamont, & de Gerbais par titre du 27. Iuin 1647. par lequel il luy baille la Iustice haute, moyenne, & basse sur tous les hommes, & habitans dudit Village, & territoire d'Ozan dans les limites y designées, auec pouuoir d'y faire bastir Chasteau, & maison Seigneuriale, creer des Officiers, & autres marques, & authorités des Seigneurs hauts Iusticiers, à la charge du seul fief, & de releuer du Duché de Pont de Vaux, & que les appellations des sentences du Iuge d'Ozan ressortiront par deuant le Iuge d'appel dudit Duché. Ce Village est sur le chemin du Pont de Vaux à Mascon.

PAINESSUYT.

LE fief de Painessuyt en la Parroisse de Bourg est fort ancien, puis que Iean de Sancia yssu d'vne noble famille de ladite Ville portoit desja la qualité de Seigneur de Painessuyt en l'an 1378. & en fit hommage au Comte de Sauoye: des Sancias, Painessuyt passa en la famille de Lyobard, par le moyen du mariage de Ieane de Sancia auec Iean de Lyobard Damoiseau, qui à cause d'elle fut Seigneur de Painessuyt, d'ou vint que Claude de Lyobard Escuyer Seigneur de la Cras fit hommage au Roy

François I. le 3. Auril 1536. de ladite Seigneurie de Painessuyt, depuis René de Lyobard Escuyer, Seigneur de Russieu vendit Painessuyt à Estienne des Riues qui en iouyt quelques années; mais apres son decés Antoine de Colombet Escuyer, Seigneur de la Borde, & de Lentillieres Gentil-homme d'Auxois son Creancier le fit vendre, dont N. Faure Escuyer se rendit achepteur, & comme il n'acquittoit pas le prix de son enchere, on fit reuendre sur luy Painessuyt que Pierre d'Escodeca Seigneur de Boësse, Baron de Pardaillan, Gouuerneur pour le Roy de la Ville, & Citadelle de Bourg acquit, apres quoy la demolition de ladite Citadelle ayant esté ordonnée en l'an 1611. le Seigneur de Boësse remit Painessuyt auec les autres biens qu'il auoit en Bresse à Guillaume Fouquet Marquis de la Varenne, de qui Pierre de Granet Seigneur de Costigloles Conseiller au Parlement de Daufiné, & President au Presidial de Bourg l'achepta, & le transmit à Anne de Granet sa fille, & heritiere femme de Melchior de la Poype Seigneur de S. Iulin, & de Reaumont en Daufiné, de laquelle à esté heritier Louys de la Poype de Granet son fils Baron de la Cueille Conseiller du Roy President & Garde des Seaux du Presidial de Bourg, qui iouyt auiourd'huy de Painessuyt; la maison en l'estat qu'on la void à present fut bastie par le Seigneur de Boysse. *Preuues pag. 50.*

PELAGEY.

Gauvin de Dortans Damoiseau viuant en l'an 1412. fils de Renaud de Dortans à esté le premier qui à porté la qualité de Seigneur de Pelagey, il vendit cette Seigneurie à Guillaume de l'Isle Cheualier Seigneur de l'Isle en Bugey enuiron l'an 1424. & par ce moyen Pelagey entra en la maison de l'Isle, la race de ces Seigneurs de l'Isle faillit en vne fille qui fut mariée en la maison des Montmorets Seigneurs de Licona en Comté qui ont gardé Pelagey long-temps, iusques à ce que Ieane de Montmoret Dame de Pelagey ayant espousé Iean-François de Dortans Escuyer Seigneur de Massonas, elle luy porta Pelagey en dot, mais le 15. d'Aoust 1625. tant luy que Iean-François de Dortans Cheualier de Malte son fils le vendirent à François Mignot Seigneur de la Balme du Pont d'Euens, & de Marneyssia en Comté, la vefue duquel qui est Charlotte de Molan en iouyt auiourd'huy, la maison est située dans la Parroisse de Beyny, & dans la Iustice de Marbos. *Tit. du Chast. de Pelagey.*

PERE'S.

Pere's n'estoit autrefois qu'vn simple fief, sans Iustice possedé par des Gentils-hommes du nom de Perés, de la famille desquels estoyent Sibille & Agnés de Perés mariées en la maison des Seigneurs de Boches en Bugey enuiron l'an 1260. qui y porterent ce fief & eurent la moyenne; & basse Iustice; Or cette famille de Boches manqua en vne fille appellée Isabelle de Boches fille de Barthelemy de Boches Cheualier Seigneur de Perés; & de Lucie de Sachins, laquelle fut mariée à Perceual de la Baume Cheualier, Seigneur d'Anieres; & de Montfalconnet qui par ce moyen deuint Seigneur de Perés. Guillaume de la Baume dit Morelet son fils, eut concession de la haute Iustice, & du dernier supplice sur ses hommes & fiefs de Louys Duc de Sauoye par patentes dattées à Gex le 12. May 1454. ses successeurs Comtes de S. Amour en ont tousiours iouy, & en iouyt encor auiourd'huy, Iacques Nicolas de la Baume Cheualier Comte de S. Amour. Ce Chasteau est basti à la moderne par ceux de la Baume, car du temps des Seigneurs de Boches, il n'y auoit qu'vne vieille Tour; & quelques appartemens à l'Antique, il y à Parroisse. *Preuues pag. 125.*

PEROGES.

La grande Tour de Peroges est ouurage des Romains, & seruoit de Fanal auec les autres Tours qui sont au long du Rosne depuis Quirieu iusques à Montluel; Cependant tout ce que l'on treuue de plus ancien dans les titres de Peroges, n'est autre; sinon qu'il estoit du Patrimoine des Comtes de Forests qui possedoient vne partie de la Bresse du costé de Lyon, & qui le donnerent en fief, & hommage à Guichard I. du nom Seigneur d'Anthon enuiron l'an 1100. d'où vient que par vn eschange qui se fit entre Guichard Archeuesque de Lyon, & Guygues II. du nom Comte de Lyon & de Forests en l'an 1173. & non pas en 1166. (au dire de Seuert;) le Comte de Forests donna à l'Archeuesque, le Chasteau de Peroges tenu en fief de luy par le Seigneur d'Anthon; Cependant à Guichard d'Anthon I. du nom succeda en ladite Seigneurie Guichard II. son fils puis Guichard III. son petit fils, lequel en qualité de Seigneur de Peroges, donna à l'Eglise de Cluny le dixme de Peroges à la reserue toutefois du droit de garde, la lettre de cette concession est dattée du lendemain de la resurrection de nostre Seigneur l'an 1236. sous le Seau de Guillaume Euesque de Chalon. Ce Guichard d'Anthon eust Aymar d'Anthon lequel ayant laissé son heritiere Isabelle Dame d'Anthon & de Peroges sa fille femme d'Hugues de Geneue Cheualier, Seigneur de Varey, cette Seigneurie passa en la maison des puisnés de Geneue enuiron l'an 1270. d'où elle sortit pour entrer en celles des Daufins qui la tenoient en fief des Archeuesques de Lyon, en effet en la Chambre des Comptes de Daufiné, i'ay veu vne sommation en datte du Samedy auant les Rogations de 1319. faite par Iosselinet de Lyotard Cheualier Baillif de la terre de la Tour à l'Archeuesque de Lyon, de receuoir au nom du Daufin l'hommage de la Seigneurie *Hist. de Lyon. in Archiep. Lugd. Tit. de Cluny.*

de

Titr. de la Châb. des Cõpt. de Daufiné. de Peroges ; de là Henry Daufin Euesque de Mets Regent du Dauphiné accorda des Franchises, & immunités aux habitans de Peroges par lettres du 1. Ianuier 1319. presens Iean de S. Valier Docteur és loix, Iean de Pusigna Cheualier, Guyonet de Moyffon Religieux, & le 20. Féurier 1334 Humbert dernier Daufin leur conceda par priuilege special qu'on ne leur pourroit faire procés criminel, sinon qu'il y eust partie plaignante, exceptés toutesfois les cas de larcin, d'homicide, & de trahison, & depuis le mesme Prince confirma aux habitans leurs anciens Priuileges & leur accorda de plus immunité de tous peages, Leydes, & tributs dans l'estendue de la Seigneurie de la Valbonne, & Baronnie de la Tour par lettres patentes dattées à Vienne le 4. *Ibidem.* d'Aoust 1343. pour raison dequoy ayans esté molestés par les Exacteurs des peages du Daufiné, les Gouuerneurs de cette Prouince là, de temps en temps, les en declarerent exempts, nommément Raoul Seigneur de Gaucourt, & Louys de Laual Seigneur de Chastillon és années 1445. & 1454. Par la remise que fit le dernier Daufin Humbert, du Daufiné au Roy Philippes en l'an 1343. Peroges y fut compris comme estant de la Baronnie de la Valbonne, & porte par expres le traitté que le Daufin dés à present remettoit à Humbert de Cholay ou Corilay Cheualier Baillif de Mascon les Chasteaux de Montluel, Peroges, Cemans, Meſſimieux, Satonay, & Vaux, en suite dequoy la garde du Chasteau de Peroges & de la Bastie de Cemans fut laissée à Iean de Buenc Cheualier. Apres quoy Louys fils aisné de France iura les franchises le 26. Féurier 1455. qui furent con- *Tit. de l'Hostel de Ville de Peroges.* firmées par le Roy Henry II. à Laon au mois de Iuin 1554. Peroges ainsi qu'on peut remarquer n'estoit iamais tombé en la maison de Sauoye, mais il y entra par l'eschange qui se fit entre le Roy Iean, Charles fils aisné de France Daufin de Viennois, & le Comte Verd en l'an 1354. dont nous auons parlé si souuent. Depuis par l'infeudation qui fut faite en l'an 1460. du Comté de Baugé & Seigneuries de Bresse, & de la Valbonne à Philippes de Sauoye, Peroges y fut compris, d'où vint que comme Seigneur de Peroges par ses lettres dattées à Chambery le 14. Aoust 1469. pour reconnoistre la generosité, & fidelité de ses Sujets qui s'estoient vaillamment deffendus contre les attaques de ses ennemys, leur accorda pendant vingt ans exemption de tous fouages, & subsides, ensemble de tous peages, gabelles, & pontonages dans son Estat presens ausdites lettres, Guillaume de la Baume Seigneur d'Irleins Gouuerneur de Bresse, Guy de la Baume Seigneur de la Roche du Vannel, Sibued de Loriol Chancelier de Cypre, Iean Clopet President, Anthoine de Rossillon Maistre d'Hostel, & Pierre de Bolomier Maistre des Comptes de Bresse. Or ce Comte de Baugé estant deuenu Duc de Sauoye, Peroges auec le reste de la Bresse fut reüny à la Couronne de Sauoye, mais le Duc de Sauoye Emanuel-Philibert, le remit auec la Seigneurie de Montreal, à Charles de la Chambre Cheualier Baron de Meximieux, & de Sermoyé en eschange des Seigneuries de Poncin, & de Cerdon, par Contract passé à Poncin le 18. Septembre 1565. entre Catherin Pobel Seigneur d'Anieres, & Iean-François Truffier Seigneur de Treyfferue Procureurs speciaux du Duc, & ledit Seigneur de Meximieux, mais son Altesse reuoqua cette alienation dans peu de iours ; & disposa de ladite Seigneurie de Peroges & de celle de Montreal en faueur de Louys Oddinet Ba- *Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.* ron de Montfort le 25. d'Auril 1566. Ce Seigneur de Montfort n'ayant enfans fit son heritier vniuersel George de Mouxy son parent Cheualier Seigneur de Longefan, & de S. Paul Conseiller, & Chambellan de son Altesse de Sauoye, qui par ce moyen fut Comte de Montreal, & Seigneur de Peroges, c'est luy qui vendit Peroges le 22. May 1577. à Anthoine de Cadenet Seigneur de Chazelles, Charson, les Planches & le Villars à faculté de rachepter. Mais Humberte du Saix sa vefue le reuendit à Anthoine Faüre lors Conseiller d'Estat de son Altesse, & son Iuge Maje en Bresse, puis premier President au Senat de Sauoye le 25. Septembre 1587. qui auoit eu cession du reachapt reserué par le Seigneur de Mouxy : par son testament il en fit legat à Claude Faüre son fils Seigneur de Vaugelas Gentil-homme assés connu par ses grandes vertus, qui ayant porté longtemps la qualité de Baron de Peroges, l'aliena en faueur d'alexandre de Falaise Conseiller du Roy, & Lieutenant Criminel au Presidial de Bourg, & Bailliage de Bresse, des heritiers duquel ledit Seigneur de Vaugelas l'a retiré & en est mort Seigneur. La discussion s'en poursuit auiourd'huy au Bailliage de Bresse.

LA PERROVSE.

Tit. de la Châbre des Cõp. de Sauoye. La famille de Buisadam à possedé la Seigneurie de la Perrouse fort long-temps en simple fief ; Mais Philiberte de Buisadam Dame de la Perrouse femme d'Anthoine Seigneur de Montjouuent luy ayant porté cette Terre en dot. Philibert de Montjouuent arriere fils dudit Antoine, eut infeudation de la Iustice haute moyenne & basse par lettres du Duc Emanuel Philibert du 12. May 1569. en y vnissant la Preuosté, & Chacipollerie de Dommartin qui fut demembrée du Comté de Baugé, & ne se reserua le Duc par ladite concession que l'arriere fief, la superiorité, & le ressort. Or ce Seigneur de Montjouuent n'ayant enfans testa le 5. Ianuier 1589. & delaissa en proprieté ladite Seigneurie de la Perrouse auec les fiefs de Rottellias ; & de la Broyere qui en dependent, à Anne de Monconnys sa niece femme de Pierre Seigneur de Loges en Bourgogne, l'heritier d'Amé de Loges Seigneur de Cobertod son petit fils en iouyt à present. Le Chasteau de la Perrouse est situé en la Parroisse de Dommartin de Larrenay sur le grand chemin de Bourg au Pont de Vaux.

LA PIE.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Daufiné. BERAVD de Loyes Cheualier, Seigneur de Terment yssu de l'ancienne maison de Loyes en Bresse, est celuy à qui Humbert VI. du nom Sire de Thoire, & de Villars infeuda en l'an 1330. la Seigneurie de la Pie auec le village de S. Eloy auec Iustice haute, moyenne, & basse pour reconnoissance de ses seruices à la charge de l'hommage que Boraud de Loyes luy rendit depuis en l'an 1336. presens Thomas de Glettins, Pierre

de

de Loye., Estienne de Chalamont, & le Seigneur de Versey Cheualiers, ce Gentil-homme n'eust que deux filles d'Alix de Charlieu sa femme dont l'vne appellée Anne de Loyes femme de Guy de Suyrieu Cheualier fut Dame de la Pie, & de S. Eloy, dont elle fit hommage au Sire de Villars en l'an 1400. Mais n'ayant point d'enfans, par son testament du 19. Decembre 1410. elle fit son heritiere vniuerselle Anthoinette de Maubec sa parente, espouse de Ponchon de Langheac Cheualier, Seigneur de Bressac Seneschal d'Auuergne qui à cause d'elle fut Seigneur de la Pie, ils eurent entre autres enfans vne fille nommée Claudine de Langheac, laquelle porta ladite maison de la Pie en dot, à Annet de Talaru II. du nom Cheualier, Seigneur de Chalmazel en Forests fils d'Annet de Talaru Cheualier, Seigneur de Chalmazel, & d'Alix de Lauieu Dame d'Escoray. C'est cette Claudine de Langheac laquelle fut maintenue en l'exercice de la Iustice haute, moyenne, & basse de la Pie & de S. Eloy tant sur ses hommes, & fiefs en dependans que sur les hommes des autres Seigneurs delinquants sur son fief par transaction qu'elle passa le 7. Decembre 1466. auec Anthoinette de Villequier femme de Iean de Louis Cheualier Comte de Villars, & Vicomte de Lautree, fondée par Procuration de luy, ce qu'il ratifia depuis par titre du 9. May 1467. Cependant le Comté de Villars estant paruenu à Charles Duc de Sauoye, le Procureur general de Sauoye voulut troubler Gaspar de Talaru Cheualier Seigneur de Chalmazel, & de la Pie petit fils de ladite de Langheac en la ioüissance de ladite Iustice, ainsi qu'elle auoit esté reglée par ladite transaction; Mais par sentence contradictoire du Conseil de Sauoye du 27. Féurier 1490. il y fut maintenu : cette terre depuis le mariage de Claudine de Langheac est tousiours demeurée en la maison de Talaru; Christophle de Talaru, Baron de Chalmazel, & d'Escotay, Seigneur du Mas, la Faye, & S. Marcel qui est chef de la famille de Talaru est auiourd'huy Seigneur de la Pie, & de S. Eloy. La maison est située proche le fossé de la Ville de Loyes, & dans la Parroisse de Villieu.

Tit. de la maison de Chalmazel.

Ibidem.

Ibidem.

PIRAIOVX.

ENTRE les familles nobles de Bresse, dont il ne nous reste que des simples fragments, celle de Piraioux, n'estoit pas la moins considerable, leur nom en Latin estoit de *Petraiugo*, qu'on à traduit Pierreioug, puis par adoucissement, Pirajoux, apres eux la Seigneurie de Pirajoux arriua aux Musys anciens Gentils-hommes de Bresse, qui estoient aussi Seigneurs de S. Estienne du Bois. Humbert de Musy Damoiseau fils de Thibaud de Musy viuant en l'an 1359. eust la haute, moyenne & Basse Iustice sur ses hommes, & dans la Parroisse de Pirajoux par concession que Guillaume de la Baume Cheualier Seigneur de Marbos luy en fit le 3. Octobre 1359. en augmentation du fief qu'il tenoit deja de luy, ce qui fut depuis approuué par Iean de la Baume Cheualier Comte de Montreuel, & Mareschal de France le 10. Iuillet 1431. en faueur d'Hugonin de Musy Seigneur de Pirajoux petit fils dudit Humbert, celuy-cy de Philiberte de Germoles sa femme de la Maison de Germoles en Masconnois, laissa entre autres enfans André de Musy Seigneur de Pirajoux qui estoit en vie en l'an 1451. apres lequel ladite terre de Piraioux passa en la maison de la Charme par alliance, ou par alienation : En effet Didier de la Charme Seigneur de la Beyuiere portoit la qualité de Seigneur de Pirajoux enuiron l'an 1480. & de Ieane de la Balme sa femme fille du Seigneur de Corleyson, il eut Henry de la Charme Escuyer Seigneur de Pirajoux & de la Beyuiere en l'an 1530. Pere d'Alexandre de la Charme Escuyer Seigneur da Pirajoux qui de Peronne du Breul de la maison de la Bastie sus Cerdon son espouse ne laissa que deux filles heritieres de la Seigneurie de Pirajoux, sçauoir Françoise & Ieane de la Charme lesquelles furent mariées l'aisnée à Philibert, de la Griffonniere, & la puisnée à Iean Philibert de la Griffonniere Escuyer Seigneur dudit lieu freres, qui par cette alliance ont eu la terre de Pirajoux, elle appartient auiourd'huy à leurs heritiers, il y à Parroisse.

Tit. de la maison de Montreuel.

LE PLANTEY.

L'INFEVDATION de la haute, moyenne, & basse Iustice de la Seigneurie du Plantey fut faite à Hugues du Plantey Cheualier par Humbert Sire de Thoire; & de Villars pour reconnoissance de seruices, à la reserue toutesfois du fief par lettres du Lundy apres la Feste de l'Ascension 1305. Cette famille du Plantey depuis ce temps-là posseda tousiours cette Seigneurie de pere en fils, iusqu'à Claudine du Plantey derniere de cette maison, fille d'Anthoine Seigneur du Plantey; & de Ieane de Fromentes Dame de Corlaou, laquelle se mariant en l'an 1402. auec Guy de la Palu Cheualier, Seigneur de Chastillon de la Palu; & de S. Mauris de Remens, luy porta en dot ladite terre; mais s'estant remariée à Iean du Saix Cheualier Seigneur de Banains, le 16. Féurier 1441. partage se fit de ladite Seigneurie par moitié, entre Guy de la Palu Seigneur de Chastillon fils de ladite Claudine du Plantey; & ledit Seigneur de Banains au nom des enfans qu'il auoit eu d'elle & le iour mesmes apres le partage, le Seigneur de Chastillon de la Palu vendit sa moitié au Seigneur de Banains, qui depuis par testament laissa toute la Seigneurie du Plantey à Ieane du Saix sa fille, femme d'Hugonin Seigneur de Chandée qui par ce moyen deuint Seigneur du Plantey. Mais Iean, Charles, & Philibert Barons de Chandée ses enfans la vendirent le 28. d'Aoust 1494. à Girard de Grillet Escuyer duquel quelques années apres, ils la retirerét par droit de reachapt puis la vendirent à Iean-Philibert de la Palu, Cheualier de l'Ordre de Sauoye, Comte de Varax; & de la Roche, qui fut Seigneur du Plantey, & la laissa par testament, à Iean de la Palu Cheualier, Seigneur de Iarnosse son parent qu'il fit heritier. Ce Seigneur de Iarnosse Comte de Varax, & de la Roche, n'ayant eu que deux filles mortes sans enfans, de Claudine de Rye sa femme, elle en herita; & iouyt long-temps du Plantey, lequel elle remit depuis auec les Seigneuries de Bouligneux, & de la Poype à Iean de la Palu Cheualier Seigneur de Meilly son parent par traitté du 22. May 1544. La posterité

Titr. de la Châb. des Cõpt. de Dauphiné.

Tirr. du Chast. de Chãd.

duquel en a tousiours ioüy. Aujourd'huy Iean de la Palu Cheualier Seigneur de Bouligneux son petit fils en est Seigneur. Il y a parroisse, il ne reste qu'vne grosse Tour de l'ancien Chasteau.

POLEINS.

Tit. de la maison de Montreuel. *Ibidem.* *Ibidem.*

IL ne faut pas douter que cette Seigneurie n'ayt autrefois appartenu à ceux de la maison de Poleins, anciens Gentils-hommes de Bresse, plusieurs titres que i'ay veu me l'apprennent, mais on ne void point comme elle sortit de leur maison; car désja en l'an 1450. Louys Duc de Sauoye l'auoit infeudée à Iean Seigneur de Monts en Sauoye auec Iustice haute moyenne & basse, qui en ayant iouy quelques années la vendit à Anthoine de Genost Seigneur de la Feole, & de Sure en toute Iustice, & de pur & de franc alleu sans fief n'y arriere fief par Contract du 23. Septembre 1469. Or tous les biens de la maison de Genost ainsi que nous auons dit cy deuant au Chapitre de Genost entrerent en celle de Disimieu en Dauphiné par le mariage d'Isabelle de Genost derniere de cette famille auec Anthoine Seigneur de Disimieu Baltazard de Disimieu Seigneur de la Feole, de Sure, & de Poleins yssu d'elle, aliena la Seigneurie de Poleins le penultiéme de Decembre 1545. en faueur de Philibert de la Baume Cheualier Seigneur de Montfalconnet à faculté de rachepter; en suite de laquelle Ogier du Nant Capitaine du Chasteau de l'Abbergement qui auoit acquis ce droit de racheter du Seigneur de la Feole le 17. Septembre 1546. retira cette Terre du Seigneur de Montfalconnet le 27. du mesme mois, & la vendit purement, & simplement à Iean de la Baume Comte de Montreuel, & Seigneur de l'Abbergement, Gouuerneur, & Lieutenant General pour le Roy és pays de Bresse, Bugey, & Valromey le vingt-cinquiéme Decembre suiuant, & dés là, la maison, Iustice & Seigneurie de Poleins furent vnies à la terre de l'Abbergement. La maison de Poleins est en la Parroisse de l'Abbergement sur vn monticule, & sur le grand chemin de Chastillon à Pont de Veyle.

POLETEINS.

Preuues pag. 126.

MARGVERITE de Baugé Dame de Mirebel fille, & heritiere de Guy de Baugé Seigneur de Mirebel en Bresse, & femme d'Humbert Seigneur de Beaujeu est la fondatrice de cette Chartreuse; car enuiron l'an 1230. elle donna à l'Ordre des Chartreux tout le territoire, & tenement de Poletens que par adoucissement de langage on a depuis nommé Poleteins, auec la Forest, & l'Estang en dependans, promit d'y faire bastir vne maison & vne Eglise pour vne Prieure, & des Religieuses Chartreuses qu'elle auoit tiré d'vn Monastere que l'Original de ladite fondation appelle *Prati Baiensis* ausquelles elle conceda droit de pasturage pour le bestail de la Chartreuse de Poleteins, dans toute sa terre, autour du Rosne, & par delà, auec immunités de tous peages, Leydes, & tributs, consentant que tout ce que la Prieure & les Chartreuses de ladite maison acquerroient mouuant de son fief, fut tenu, & possedé par elles franchement, à l'obseruation desquelles choses, & de plusieurs autres que la fondation contient, elle obligea ses successeurs en la terre, & Seigneurie de Mirebel. Cette fondation fut aggréée, & consentie par Humbert Seigneur de Beaujeu mary de ladite Marguerite de Baugé. Du Chesne en la genealogie des Seigneurs de Beaujeu qui a eu connoissance de cette Fondation, dit que la premiere Prieure de Poleteins fut Ieane de Beaujeu leur fille, mais il s'est trompé quand il a creu que ce Monastere estoit en Dombes, car il est en Bresse sur vn monticule en la Parroisse de Mionnay sur le grand chemin de Bourg à Lyon, Marguerite de Baugé Fondatrice y gist, sa sepulture se void encor au chœur de l'Eglise, Il n'y a plus de filles en cette Chartreuse, elle depend aujourd'huy de celle de Lyon, c'est la 186. maison de l'Ordre des Chartreux. Aubert le Mire en ses origines des Chartreuses à bien eu connoissance de celle-cy, mais il ne fait simplement que la nommer sans dire quoy que ce soit de sa Fondation. Ce Monastere a produit des filles Illustres en pieté & Sainteté. Sçauoir Iane de Beaujeu fille de la Fondatrice & premiere Prieure viuante en l'an 1260. Marguerite de Duyn fille du Seigneur de Duyn en Sauoye en l'an 1286. & vne troisiéme appellée Beatrix l'an 1300. Dorlandus en sa Chronique des Chartreux & le P. Theophile Raynaud *in Trinit. Patriarchar.* rendent des beaux tesmoignages de leurs miracles.

Seuert. in Arch. Lugdun. Hist. de Bourg. liu. 3. chap 89. *Cap. 8.* *Lib. 5. cap. 3.* *Pag. 235 §. 3.*

POMIERS.

Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye.

PIERRE de Sales Cheualier Seigneur de Sales qui viuoit en l'an 1280. fit bastir le Chasteau de Pomiers en la Parroisse de S. Martin du Mont en vne situation tres-agreable, & Pierre de Sales son fils II. du nom eust infeudation de la haute Iustice de ladite terre d'Amé V. Comte de Sauoye en l'an 1358. mais n'ayant laissé qu'vne fille nommée Marguerite de Sales, qui fut mariée à Amblard de la Baume Seigneur de Fromentes, Pomiers entra en la maison de la Baume, & fut donné en partage à Pierre de la Baume leur fils, lequel entre autres enfans eust deux filles Claudine, & Ieane de la Baume femmes de Iean, & de Claude de Chambut freres Seigneurs de Conflens, Borsia, & Corueyssia, ausquels elles porterent en dot la Seigneurie de Pomiers en l'an 1423. Or Anthoine de Chambut Cheualier Seigneur de Pomiers grand Escuyer, & grand Veneur deça les Monts pour son Altesse de Sauoye, n'ayant eu de Françoise de Genost sa femme qu'vne fille appellée Claude-Françoise de Chambut, elle espousa Bernard du Meix Seigneur

gneur d'Aubigny en Auxois qui vendit Pomiers le 14. d'Auril 1548. à Iaques de Grillet Protonotaire Apostolique Prieur, & Seigneur d'Inimont, & de Dompseurre, qui le remit à Nicolas de Grillet Seigneur du Bessey son frere, duquel descendent les Comtes des S. Triuier qui ont tousiours esté Seigneurs de ladite terre, & l'ont possedé sous le titre de Baronnie fort long-temps : Marie de Gondy vefue de Nicolas de Grillet Seigneur de Pomiers, & du Bessey, depuis remariée à Claude de Sauoye Cheualier Comte de Pancalier ayant aquis le 5. Mars 1566. de Louys Oddinet Baron de Montfort, quelques rentes Nobles en Sauoye appellées les Rentes de Soumont, les remit en eschange à son Altesse de Sauoye, pour les rentes dependantes de la Seigneurie du Pont d'Ains, lesquelles s'exigeoient dans la Parroisse de S. Martin du Mont par Contract du 28. dudit mois de Mars, homologué en la Chambre des Comptes de Sauoye le 29. suiuant, lesquelles rentes Nicolas de Grillet auoit aquis le 5. Iuillet 1555. des Commissaires deputés à la reuente du Domaine du Roy en Bresse sous Henry II. laquelle vente fut declarée nulle suiuant vn Article du traitté de Paix de l'an 1559. Albert de Grillet Cheualier Comte de S. Triuier qui à esté le dernier Seigneur de Pomiers de la maison de Grillet, n'ayant laissé de Claude-Peronelle d'Albon sa femme qu'vne fille decedée en ieunesse, cette terre est demeurée en litige entre ses creanciers, & le Sieur de Rochebonne Chanoine en l'Eglise & Comte de Lyon Donataire de ladite d'Albon. Depuis par Arrest du Parlement de Paris du 21. d'Aoust 1649. Cette terre à esté adiugée à Ferdinand de la Baume Cheualier Comte de Montreuel, & à Marie Olier de Nointel son espouse, qui en sont en possession. *Tit. du Chast. de Pomiers.*

POMIERS SOVS TREFFORT.

LE village de Pomiers sous Treffort auec celuy de Baudieres, dependoit autrefois de l'Abbaye du Miroir au Vicomté d'Auxonne, mais il fut alienė le 8. Mars 1441. par l'Abbé, & les Religieux en faueur de Pierre de Seyturier Escuyer Seigneur de Cornod auec la rente, hommes, Iustice moyenne, & basse, & autres droits Seigneuriaux, le tout de pur, & franc alleud, & sans arriere fief. Cette Seigneurie estant entrée en la maison de Seyturier fut delaissée en partage à Philippes de Seyturier Seigneur de Massonas fils puisné dudit Pierre de Seyturier, cettuy-cy entre autres enfans eut vn fils appellé Claude de Seyturier qui fut Seigneur de Pomiers, & comme il ne laissa qu'vne fille appellée Iaqueline de Seyturier son heritiere, elle espousa Louys de Bourgeois Escuyer Seigneur de Verny au Pays de Gex, qui par ce moyen deuint Seigneur de Pomiers, de leur mariage ne sortit qu'vne fille appellée Claudine de Bourgeois Dame de Pomiers alliée auec Claude de Sauuage Escuyer Seigneur dudit lieu, & de Flaige au pays de Gex, Bernard de Sauuage leur fils Escuyer Seigneur de Flaige, & de Chasteauuieux au pays de Gex est auiourd'huy Seigneur de Pomiers, il n'y à point de maison, la Parroisse est à S. Estienne du Bois, on appelle ce Pomiers, Pomiers sous Treffort pour le distinguer d'auec l'autre Pomiers qui est en la Parroisse de S. Martin du Mont, duquel nous venons de parler. *Titr. de l'Abbaye du Miroir.*

PONT D'AINS.

IL ne faut pas douter que ce lieu n'ayt esté ainsi nommé à cause d'vn Pont qui souloit estre en cet endroit sur la Riuiere d'Ains, nous auons en France plusieurs lieux qui ont pris leur nom de la sorte, & sans aller si loing Pont de Vesle à esté ainsi nommé à cause du Pont qui est sur la riuiere de Vesle comme nous dirons cy apres; neantmoins il reste fort peu de vestiges de cet ancien Pont qui estoit sur la riuiere d'Ains, & ne treuue-on pas precisement le temps qu'il fut basty, n'y quand il fut ruyné, quoy que Papyrius Masso en sa description de la France par Riuieres parlant de la Riuiere d'Ains dise qu'il y à encor vn Pont sur cette Riuiere en ce lieu là. Quant à la Seigneurie elle consiste en vne petite ville sur le bord de ladite Riuiere, & en vn fort beau Chasteau situé sur vne Eminence. Il y à Chastellainie, & mandement, l'ancien Chasteau du Pont d'Ains duquel reste vn corps de logis qui n'est point habité, auoit esté basty par les Sires de Coligny Seigneurs du Reuermont, dont le Pont d'Ains dependoit, mais par le mariage de Beatrix de Coligny auec le Sire de la Tour du Pin, cette terre arriua à Humbert de la Tour Sire de la Tour du Pin Daufin de Viennois, auec vne partie de la Seigneurie du Reuermont, puis à Robert Duc de Bourgogne par le traitté qu'il fit auec ledit Daufin Humbert à Paris en l'an 1285. & par l'eschange de l'an 1289. fait entre Robert Duc de Bourgogne, Amé IV. Comte de Sauoye, & Sybille Dame de Baugé, & de Bresse sa femme, par lequel le Duc de Bourgogne remit au Comte Amé toute la Seigneurie du Reuermont, le Pont d'Ains y fut compris, & dés là cette Seigneurie entra en la maison de Sauoye, où elle est tousiours demeurée à titre de simple Seigneurie, & de Chastellainie iusqu'à l'an 1586. que le Duc Charles-Emanuel l'infeuda à Ioachim de Rye Cheualier Seigneur de S. Claude, auec les Seigneuries de Treffort, Ceyseria, & Iasseron sous le titre de Marquisat de Treffort, c'est ce Ioachim de Rye qui fit rebastir le Chasteau en l'estat qu'on le void auiourd'huy, & qui fit faire cette belle gallerie ou sont les armoiries des principales alliances de la maison de Rye. François de Bonne Duc de Lesdiguieres, Pair, Mareschal, & Connestable de France, ayant acquis le Marquisat de Treffort ainsi qu'il sera dit en son lieu y fit de grands ajancemens, cette maison est belle, & bien logeable quoy que bastie irregulierement, & comme la situation est la plus agreable de toute la Bresse, & du Bugey, & ou l'air est fort pur, les Princesses de Sauoye y venoient accoucher, & y faisoient esleuer leurs enfans, Edoüard Comte de Sauoye y nasquit, Philibert le Beau Duc de Sauoye, & Louyse de Sauoye Mere du

grand Roy François ; estoit le seiour ordinaire des Comtes, & Ducs de Sauoye quand ils venoient en Bresse. Aymon Comte de Sauoye fit rebastir l'ancien Chasteau, le Duc Philibert y mourut, & son cœur fut inhumé en l'Eglise de la Ville du Pont d'Ains ; mais l'impetuosité de la Riuiere d'Ains ayant sappé les fondemens de ce bastiment, emmena vne partie de ladite Eglise il y à quelques années, dans laquelle ruine fut enueloppé le cercueil de Plomb qui contenoit ce riche depost, Marguerite d'Austriche vefue de ce Prince qui iouyssoit de toute la Bresse pour son doüaire y demeuroit ordinairement, & ce fut la ou elle receut Philippes Archiduc son frere lors qu'il passa en Bresse : Ce que De lexius en sa description de la Sauoye à remarqué en parlant du Pont d'Ains. *Pons Indus ab Indo piscoso fluuio non qui India est perquàm maximo, sed qui à monte Iura ortum habet, Dein Sabaudiæ fines labens Indi arcem ab eo dictam alluit, Quâ in arce Sabaudiæ Principes ex soli amœnitate & ferarum venatu, piscatuque illecti stationem sæpenumero fecerunt, Quò Philippus Austriæ Archidux nulli Regum secundus, ad inuisendam Margaretam eius sororem, & Philiberti Sabaudiæ Ducis uxorem profectus est, de quo Erasmus in Panegirico gratulatorio.* Et ce fut en ce Chasteau que le Duc Philibert fit voir la pretieuse relique du S. Suaire à l'Archiduc comme à obserué vn Autheur moderne : Apres le decés du Connestable de Lesdiguieres Seigneur du Pont d'Ains, Françoise de Bonne de Lesdiguieres sa fille Duchesse doüairiere de Crequy à iouy long-temps de cette terre, laquelle à depuis appartenu au Seigneur Duc de Lesdiguieres qui l'a alienée le 21. d'Auril 1648. à Rostain-Anthoine d'Vrre Cheualier Seigneur d'Aiguebonne Goüuerneur de Cazal & du Monferrat. La Parroisse du Pont d'Ains est à Oucia, car l'Eglise qui est dans la Ville du Pont d'Ains n'en est qu'vne annexe pour la commodité des habitans. Dans le village d'Oucia est vn Prieuré appellé d'Oucia, ou du Pont d'Ains sous le vocable de S. Didier, qui depend du Prieuré de Gigny en Comté, & doit sept florins d'or de redeuance. La Bibliotheque de Cluny en parle ainsi. *In Prioratu Pontis Indis debent esse Priore Computato tres Monachi, & vnus Presbiter sæcularis Commensalis, dependet à Prioratu Gigniaci in Comitatu Burgundiæ.* La fondation de ce Prieuré est ignorée, & touchant ses Prieurs, i'ay recouuré ceux cy.

Ioann. Iacob. Chifflet lib. de S. Sepulchr. IesuChr.

1. Perceual de Loriol. 1436.
2. Anthoine de Montjouuent Prieur Commandataire.
3. Iean-Philibert de Chales Protonotaire Apostolique.
4. Iean de Ioly Euesque de S. Paul. 1540.
5. Claude Boisserat. 1563. & 1576.
6. Pierre de Gemilly. 1584.
7. Pierre Viter. 1587.
8. N. Giroudy.
9. Christophle de Gerbais de Sonnas. 1596.
10. Iaques Gauain. 1602.
11. Pierre Nesme Perpetuel de l'Isle Barbe.

PONT DE VAUX.

Hist. des Conuents des S. François. Titr. de l'Hostel de Ville du Pont de Vaux.

Guichenon, ODERE' parlant de cette Ville, à creu qu'elle estoit fort nouuelle ; Cependant ie la treuue l'vne des plus anciennes de ce pays. Car aux Archiues de ce lieu-là, i'ay veu ; que Guy Sire de Baugé Seigneur de Bresse, & Raynald de Baugé son frere, par lettres patentes du 1. Féurier 1150. de l'authorité de Berard de Lyonnieres Cheualier leur Curateur decerné par Philippes de Sauoye esleu Archeuesque de Lyon, leur baillerent des Franchises, immunités, & priuileges ; tant pour ceux qui y habitoient desia, que pour ceux qui y viendroient habiter, dans les limites y designés, de laquelle Concession qui est faite sous le Seau de Seguin Euesque de Mascon ; furent garens, & cautions de la part des Sires de Baugé Henry de Chauanes, Renaud de Feillens Cheualiers, Ponce de Montreyn, Guy de Gorreuod, Matthieu de Gorreuod, Renaud de Leal, Guy de Chauanes, Gauthier de Montiernos, Bernard de Condonay, & Humbert d'Asnieres Damoiseaux ; qui est la datte des Franchises de Bourg, & de Baugé. On croid que ce nom de Pont de Vaux luy ayt esté donné non point *à Vallibus* comme la creu *Delexius in Chorographia Sabaudiæ*, parce qu'il n'est pas situé, n'y entouré de Vallons. Mais bien à cause du voisinage d'vn Village fort proche de là appellé Vaux : & du Pont qui est sur la riuiere de Reyssouse ; parce que s'estant treuué en ce village de Vaux vne Image de Nostre Dame qui faisoit de grands miracles, toute la deuotion fut attirée en ce lieu là ; ce qui fut cause qu'on y bastit quantité de maisons, & par succession de temps vne Ville. Laquelle ainsi que nous auons touché estoit du Patrimoine des anciens Sires de Baugé qui estoient souuerains de Bresse ; & passa auec le reste du pays en la maison de Sauoye par le mariage de Sibille Dame de Baugé, & de Bresse auec Amé IV. du nom, Comte de Sauoye en 1272. Depuis ce temps là elle est demeurée tousiours au pouuoir des Comtes, & Ducs de Sauoye à titre de simple Chastellainie, iusques à ce que Laurent de Gorreuod Cheualier de la Toyson, Vicomte de Salins, Baron de Montaney ; & Gouuerneur de Bresse qui esleua la maison de Gorreuod à vne supreme grandeur, desirant de se faire Seigneur du Pont de Vaux, du voysinage duquel il estoit originaire, (Parce que le Chasteau de Gorreuod, n'en est esloigné que d'vn demy quart de lieüe) en fit acquisition de Charles Duc de Sauoye ; & pour y paruenir, il remit à titre d'eschange à son Altesse de Sauoye le Chasteau, & Seigneurie d'Attalens en Suysse, qui luy auoit esté vendu par Claude de la Baume Seigneur du Mont Sainct Sorlin, & de Montriblod ; ensemble le Chasteau, Ville, & Seigneurie de Montreal en Piemont, qu'il auoit eu du Duc par eschange du Chasteau de Vernon aussi en Piemont ; moyenant quoy son Altesse luy delaissa à luy, & aux siens, de l'vn, & de l'autre sexe ; la Ville, Seigneurie, & Mandement du Pont de Vaux, auec Iustice haute, moyenne & basse, Vassaux, hommages, fiefs, arrierefiefs, & autres droits. Ledit mandement confiné par le Comté de Baugé d'vn costé, & de la Baronnie de S. Triuier d'autre ; dont Contract fut passé à Geneue le 18 Ianuier 1521. Presens Louys de Gorreuod Euesque de Maurienne, Claude de Stauayé Euesque de Belley ; Sebastien de Montfalcon Euesque de Lausanne, Iean Comte de Grueres, & Iean-Philibert de

Preuues pag. 127.

de la Palu Comte de Varax Cheualier de l'Ordre de Sauoye, Iean Comte de la Chambre, Vicomte de Maurienne, Sebastien de Montbel Comte d'Entremonts, Pierre de la Baume Abbé de sainct Oyen de Ioux Coadiuteur de Geneue, Pierre de Beaufort Seigneur de Boches, Gouuerneur de Vaud; Aymé de Geneue Seigneur de Lullins, Antoine Seigneur de Montjouuent, Iean Seigneur de Bouuens. N. Mareste Seigneur de Loyssey Baillif de Bugey, & Hugues de la Balme Seigneur de Tiret Maistre d'Hostel, & ce mesme iour en presence des mesmes Prelats, & Seigneurs le Duc Charles erigea Pont de Vaux, & la Baronnie de Montanay, en Comté; & en crea premier Comte Laurent de Gorreuod. Ce Seigneur n'ayant eu aucuns enfans fit heritier vniuersel Iean Seigneur de Gorreuod son Cousin, qui par ce moyen deuint II. Comte de Pont de Vaux; la posterité duquel a tousiours iouy de cette terre, iusques à ce qu'elle fut erigée en Duché en l'an 1623. par le Roy en faueur de Charles-Emanuel de Gorreuod Comte du Pont de Vaux, Marquis de Marnay; Cheualier de la Toison, & Gouuerneur de Limbourg; y vnissant les Baronnies de Gorreuod, sainct Iulin, Sermoyé, & Montanay. Auiourd'huy est II. Duc de Pont de Vaux Philippes-Eugene de Gorreuod, Prince du sainct Empire & Marquis de Marnay son fils. Il y a plusieurs belles foires en ce lieu là, particulierement celle du 4. Octobre iour de sainct François, où il se vend de tres beaux, & bons Cheuaux; la concession en fut faite par le Duc Emanuel-Philibert le 15. Iuillet 1570. à la recommandation de Laurent de Gorreuod II. du nom Comte de Pont de Vaux, il y a deux choses remarquables à Pont de Vaux, l'vne le Conuent de sainct François, & l'autre le Chapitre; Quant audit Conuent Philippes de Sauoye Comte de Baugé Seigneur de Bresse, en est le fondateur à la priere, & sollicitation de Frere Iean Bourgeois; le Pape Paul II. en octroya la permission par vne Bulle, pour l'execution de laquelle il commit Bernard Prieur de Gigny en Comté; mais le Pape estant venu à mourir auant la fulmination de la Bulle, ce deuot Prince en impetra vne autre du Pape Sixte IV. dattée à Rome le 20. Iuillet 1471. qui delegua Benoit Dymier Abbé de Chassagne ordre de Cisteaux pour l'executer, & en fut Frere Iean Bourgeois mis en possession par ledit Abbé le 3. Septembre 1472. Le Comte de Baugé pour la construction du Conuent, & de l'Eglise bailla l'Hospital, la Chapelle saincte Catherine, & plusieurs maisons voisines qu'il achepta; & parce que cette Chapelle saincte Catherine auoit quelques reuenus chargés de seruices l'Abbé de Chassagne en vertu de ladite Bulle les vnit à l'Eglise saincte Anne; & le Curé de Pont de Vaux se chargea du seruice. La premiere pierre de l'Eglise fut posée le 9. d'Auril 1482. par le Doyen de Bourg, les principaux bienfaicteurs de cette maison sont les Seigneurs de Gorreuod. Quant au Chapitre du Pont de Vaux, ce n'estoit autrefois qu'vne simple Chapelle appellée de saincte Anne qui fut bastie pour loger l'Image de Nostre Dame laquelle a donné origine à la Ville de Pont de Vaux, mais Louys de Gorreuod Euesque de Maurienne, & de Bourg, Prince du sainct Empire, Cardinal, & Legat és Estats du Duc de Sauoye deça les Monts, procura enuers le Pape Leon X. qu'elle fut erigée en Collegiale sous le nom de Nostre Dame par Bulle de l'an 1516. ce Chapitre fut composé d'vn Doyen, Chantre, Sacristain, & de neuf Chanoines, il y fit de notables fondations, & entreprit le bastiment de l'Eglise qu'il ne peut faire paracheuer preuenu de mort, on y vnit l'Eglise de sainct Laurent de Ceyseria au Reuermont, la nomination des dignités, & Canonicats appartient aux Ducs du Pont de Vaux, la parroisse estoit anciennement à sainct Benigne.

Preuues pag. 130.

Preuues pag. 131.

PONT DE VESLE.

CE lieu ne s'appelloit pas autrefois Pont de Vesle comme à present, ains seulement le Bourg de Vesle. *Oppidum Vele* aux titres latins, à cause de la Riuiere de Vesle qui y passe sur laquelle y ayant vn Pont, on l'appella le Pont de Vesle, comme il est arriué au Pont d'Ains, au Pont de Vaux, & à plusieurs autres Ville du Royaume. Cette Ville dés l'an 1100. à eu ses Seigneurs particuliers du nom de Vesle desquels le Cartulaire de l'Eglise de Mascon parle souuent. Mais leur famille venant à faillir en vne fille qui viuoit encor en l'an 1182. la terre de Pont de Vesle entra en la maison des Sires de Baugé Souuerains de Bresse par mariage, où par acquisition, car Sibille Dame de Baugé, & de Bresse, estoit Dame du Pont de Vesle, lors qu'elle espousa Amé de Sauoye, & en cette qualité de l'authorité de sondit mary, elle affranchit tous les habitans de taillabilité, & seruitude personnelle, moyenant cents dix liures Viennoises par patentes du 5. Ianuier 1280. Par le moyen de ce mariage cette Seigneurie passa en la maison de Sauoye. Amé V. surnommé le Comte Verd; Prince qui a beaucoup contribué à l'amplification de ses Estats, & decoration de ses Villes, accorda aux habitans de Pont de Vesle, vn droit appellé de Commun, qui s'exige encor auiourd'huy sur le vin qui se vend en detail pour clorre ce lieu là de murailles, par patentes datées au Chasteau du Pont de Vesle le 1. May 1352. pour l'execution desquelles fut deputé Humbert de Corgenon Cheualier Seigneur de Meillonnas Baillif de Bresse, d'où on apprend qu'en ce temps-là Pont de Vesle n'estoit qu'vn Bourg: Tandis que cette Ville a esté en la puissance des Comtes & Ducs de Sauoye, ce n'a esté qu'à titre de simple Chastellainie. François I. ayant conquis la Bresse, & le Bugey sur Charles Duc de Sauoye en l'an 1535. engagea la Seigneurie du Pont de Vesle à Guillaume Comte de Furstemberg en payement de notables sommes que sa Majesté luy deuoit pour diuerses leuées d'Allemans, & de Landsquenets, qu'il auoit amené en France. Ce Seigneur en iouyt encor sous le Roy Henry II. & mesmes apres la restitution des Estats faicte au Duc Emanuel Philibert par la paix de l'an 1559. depuis son Altesse la desgagea, & le 26. Iuin 1561. il remit les Villes de Pont de Velle, & de Chastillon lez Dombes, en eschange à Iean Louys Coste Cheualier Comte de Benes en Piemont pour le Comté de Benes: & les luy erigea en Comtés. Ce qui fut verifié en la Chambre des Comptes de Piemont le 12. d'Octobre 1561. à la reserue toutefois faicte par le Duc de pouuoir nonobstant ladite alienation, affranchir tous les Taillables, & Mainmortables du Comté, mandement, & ressort de Pont de Vesle; ce qu'il fit en l'an 1566. ayant à cét effet commis, Louys Oddinet Seigneur & Baron de Montfort, qui n'ayant peu y vaquer subdelegua par permission de son Altesse, Claude Gaspard de Maillans Conseiller de son Altesse, & son Iuge Maje en Bugey, ce qui fut verifié par le Duc, & par Madame Marguerite de France Duchesse de Sauoye, & de Berry sa femme. Pont de Vesle donc estant deuenu Comté, Iean Louys Coste Comte de Benes, Vicomte de

Delexius in Chronograph. Sabaud.

Tit. de la Maison de Ville de Vele.

Ibidem.

Preuues pag. 132.

Mirebel, & Seigneur de Loyettes, Cheualier de l'Ordre du Roy Capitaine du cinquante Lances de ses Ordonnances, en fut le I. Comte. Il posseda cette Comté enuiron quinze ans, & deceda à Chambery en l'an 1576. laissant de sa femme appellée Aurelia Spinola deux fils, & deux filles, sçauoir Paule Coste mariée le 16. Octobre 1560. auec Antoine Vicomte de Gourdon, & de Gaifier, fils de Flotard Vicomte de Gourdon, & de Marguerite de Cardaillac, Lucresse Coste femme de Florestan de Bethune Seigneur de Congis. François Coste Cheualier de l'Ordre du Roy, Comte du Pont de Vesle, & de Chastillon qui mourut en 1590. ne laissant enfans de Charlotte de la Chambre sa femme fille du Marquis de la Chambre, & Alexandre Coste, lequel apres le decés de sondit frere prit possession de ces deux Comtés, mais il en fut depossedé par Charlotte de la Chambre sa belle sœur qui se les fit adiuger par droit de retention pour ses conuentions Matrimoniales, elle se remaria à Christophle d'Vrfé Seigneur de Bussy en Forests, fils de Iaques Seigneur d'Vrfé, & de Renée de Sauoye Marquise de Baugé, qui à cause d'elle fut Comte du Pont de Vesle, & de Chastillon, il n'en eut enfans; & neantmoins fut son heritier. En secondes Nopces, il s'allia auec Marie de la Forest fille de Iean de la Forest Baron de Grisse Seigneur de la Forest en Auuergne, de Mortron & de Voulon, & de Françoise Coëffier d'Effiat sa femme d'ont il n'eust que deux filles, sçauoir Charlotte-Emanuelle d'Vrfé Marquise de saint Damien, & Marie-Philiberte d'Vrfé Dame de la Bastie. Apres son decés le Seigneur de Beyuiers, & autres Creanciers ayans fait mettre ses biens en vente, les Comtés du Pont de Vesle, & Chastillon furent venduë au preiudice des filles du Seigneur de Bussy, & desliurés en l'an 1615. à François de Bonne Seigneur de Lesdiguieres, Mareschal de France qui par ce moyen deuint Comte du Pont de Vesle. Il laissa ce Comté auec le reste de ses biens par testament à François de Crequy Comte de Sault son petit fils, auiourd'huy Duc de Lesdiguieres, & de Crequy, lequel ayant tenu quelque temps cette terre, la remit à Françoise de Bonne Duchesse de Crequy sa belle Mere, auec le Comté de Chastillon. Depuis elle aliena le Comté du Pont de Vesle à Iean du Puy de Montbrun Seigneur de Ferracieres, Mareschal des Camps & armées du Roy, sur qui Charlotte-Emanuelle d'Vrfé Marquise de S. Damien la reuendiqué par Arrest du Parlement de Dijon confirmé par Arrest du Conseil Priué du Roy du mois d'Auril 1650. Il y auoit autrefois vn Prieuré à Pont de Vesle de l'Ordre de saint Benoit qui fut vni à l'Abbaye d'Ainay.

LE POVSSET.

CE fief qui est dans le Village de Mionnay sur le grand chemin de Villars à Lyon, est de l'ancien Patrimoine de ceux de la maison du Louuat Seigneurs de Champolon, autrefois il y auoit Iustice, mais Claude du Louuat Seigneur du Poussey la védit à Pierre de la Baume Cheualier Seigneur de la Roche, d'Attalens, & de Montriblod fils emancipé de Iean de la Baume Comte de Montreuel Seigneur de Valusin, & Mareschal de France par titre du 10. Ianuier 1428. tous les hommes, & la Iustice haute, moyenne, & basse qu'il auoit au Village de Mionnay, & aux Villages & Parroisses de Bussiges, de Siurieu, de saint Marcel, & de saint André, à la reserue seulement des hommes de Mainmorte, de plusieurs Estangs, des autres biens de son Domaine, du cens, & de la directe sur les fonds en dependans situés dans lesdites parroisses, ce que Claude du Louuat Seigneur du Poussey aliena fut vny à la terre de Montriblod, & ce qu'il reserua par cette vente composa la Seigneurie du Poussey de laquelle ses successeurs ont iouy depuis ce temps-là, iusques à Antoine du Loüuat Escuyer Seigneur de Champolon, & du Poussey sur lequel cette Seigneurie fut subhastée, & acheptée par le Seigneur de Chasteauvieux qui la reuendit depuis à Pierre de Ioly Seigneur de Choin Baron de Langes Baillif de Bresse, la posterité duquel en iouyt.

Tit. de la Maison de Champolon.

LA POYPE.

ON ne treuue point de plus ancien Seigneur de la Poype que Iean de la Palu Cheualier Seigneur de Richemont viuant en l'an 1330. qui l'auoit eu d'Humbert Sire de Thoire, & de Villars pour recompense de seruices auec Iustice haute, moyenne, & basse sur ses hommes & fiefs à la reserue de la superiorité, & du ressort. Ce Iean de la Palu Seigneur de Richemont n'eust qu'vne fille appellée Sibille Dame de Richemont, & de la Poype laquelle fut mariée à Henry Seigneur de Varax II. du nom auquel elle porta ladite Terre de la Poype en dot, par ce moyen cette Seigneurie entra en la famille de Varax, où elle demeura iusques à l'an 1461. que Gilberte Comtesse de Varax derniere de la Maison espousa Hugues de la Palu Cheualier Seigneur de Chastillon, & du Plantey Mareschal de Sauoye, qui à cause d'elle deuint Seigneur de la Poype, laquelle Seigneurie il transmit à ses successeurs du nom & armes de la Palu, enfin la branche des Comtes de Varax Seigneurs de Richemont, & de la Poype de la maison de la Palu estant faillie en la personne de Iean de la Palu Comte de Varax, & Seigneur de Iarnosse qui ne laissa que deux filles lesquelles n'eurent enfans; Claudine de Rye leur Mere leur succeda, & fut Dame de la Poype, quelque temps apres elle remit cette Seigneurie auec celles de Bouligneux, & du Plantey à Richard de la Palu Cheualier Seigneur de Meilly par traitté du 22. May 1544. la posterité duquel en a tousiours iouy iusques à present, cette Seigneurie est en la parroisse de Sandrens, il ne reste que fort peu de vestiges de l'ancien Chasteau.

PRESSIA.

CE Chasteau a esté basty des ruines du Chasteau du Bois, qui appartenoit autrefois à ceux du nom, & armes de Loysia anciens Gentils-hommes du Comté, & Marguerite de Loysia Dame du Bois, le porta en dot à Guillaume d'Andelot Cheualier son mary (duquel descendent les Barons de Pressia,) mais comme ce n'estoit qu'vn simple fief sans Iustice, il eust infeudation de la haute, moyenne, & basse Iustice sur ses hommes, & fiefs par concession de Robert Duc de Bourgogne Seigneur de Reuermont dattée à sainct Michel l'an 1280. lequel par autres lettres du mois de May 1289. luy permit de faire rebastir le Chasteau du Bois, qui auoit esté ruiné par la guerre, depuis la Seigneurie du Reuermont estant passée en la maison de Sauoye, Iean d'Andelot Seigneur du Bois fils dudit Guillaume, eust differend pour le fait de ladite Iustice auec Amé I V. Comte de Sauoye comme pere, & legitime administrateur d'Edoüard de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Bresse son fils, mais par transaction du mois de May 1306. il en obtint confirmation, enfin ce Chasteau du Bois n'ayant point esté rebasty Hugues d'Andelot Seigneur de Marmont, & du Bois le fit construire en vn endroit esloigné d'vn demy quart de lieüe du lieu où il souloit estre, & au lieu du Bois, le nomma Pressia enuiron l'an 1370. cette terre à tousiours esté en la main de ceux de la maison d'Andelot de pere à fils, iusques à ce que Iean-Baptiste d'Andelot Baron de Pressia dernier masle de cette famille estant decedé, ses biens ont esté partagés entre ses deux filles dont l'aisnée appellée Anne d'Andelot vefue du Seigneur du Poudras à eu la terre de Pressia en partage, & la possede auiourd'huy sous le titre de Baronnie, il y a Village qui est frontiere au Comté, & parroisse. *Tit. du Chast. de Pressia.*

PREYRIA.

CE n'est qu'vn fief sans Iustice, la maison est fossoyée située riere la parroisse de Meyseria, les premiers qui ont porté titre de Seigneurs de Preyria, sont ceux du nom, & armes de sainct Cyre anciens Gentils-hommes de ce Pais, qui en auoient eu Infeudation des Comtes de Sauoye, vne fille de cette maison appellée Ieane de sainct Cyre, qui eut Preyria pour sa dot fut mariée à Pierre du Bellier Damoiseau viuant en 1450. auquel (quoy qu'elle n'eust enfans de luy,) elle laissa ladite Seigneurie de Preyria par testament, par ce moyen Preyria entra en la maison des Belliers qui l'ont tousiours possedée de pere à fils, en effet François du Bellier en fit hommage au Roy François I. le 6. d'Auril 1536. iusques à ce que Philibert du Bellier Escuyer Seigneur de Preyria dernier de la famille mourant sans enfans, sa succession a esté deuolue à Françoise du Bellier sa sœur, laquelle s'estant alliée au Sieur du Carrouge, il en est sorty des enfans entre lesquels cette Seigneurie a esté partagée. *Preuues pag. 51.*

RAMASSE.

CETTE Seigneurie cõsistoit autrefois au Village de Ramasse, qui est au delà de la Montagne de Montjuly, dont la directe, & le fief appartenoit à ceux du nom, & armes de la Balme puisnés de la maison de la Balme en Bugey; mais la haute, moyenne, & basse Iustice dependoit du Chasteau de Iasseron, Claude de la Balme Escuyer Seigneur de Langes viuant en l'an 1470. a porté le premier la qualité de Seigneur de Ramasse, & apres luy Sibued de la Balme Seigneur de Charansonay son fils, qui fit bastir vne maison au Village de Iasseron en partie sur son fief, à laquelle il donna le nom de Ramasse, à ce Sibued de la Balme succeda Iean de la Balme Seigneur de Ramasse, de Charansonay, & de Puisgros en Sauoye son fils viuant en 1572. lequel mourant sans enfans, son Altesse de Sauoye reunit cette Seigneurie de Ramasse à celle de Iasseron de laquelle elle depend encor à present, & quant à la maison de Ramasse qui est au Village de Iasseron, elle fut alienée en l'an 1615. par le Seigneur de Lesdiguieres Mareschal de France, apres l'acquisition qu'il fit du Marquisat de Treffort à François Galien Escuyer, & à Alexandre de Falaise Conseiller au Siege Presidial de Bourg son Gendre, qui laissa ladite maison à sa fille femme du Sieur Trellon Conseiller du Roy, & Lieutenant Criminel au Siege Presidial de Bourg, & Bailliage de Bresse, le fils duquel en est auiourd'huy proprietaire.

RICHEMONT.

LA famille de la Palu qui est des plus Illustres de la Prouince a possedé autrefois plusieurs belles terres en Bresse, entre autres celle de Richemont qui leur a seruy long temps de demeure ordinaire, sa situation est fort belle, car elle est sur vn costau au bas duquel coule la Riuiere d'Ains, celuy de la maison de la Palu, qui a porté le premier le titre de Seigneur de Richemont, fut Girard de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon viuant en 1190. qui donna cette terre en partage à Iean de la Palu Cheualier son fils puisné, qui de Ieane de Chandée sa femme n'eust qu'vne fille appellée Sibille de la Palu Dame de Richemont, elle fut mariée à Iean Seigneur de Chandieu en Daufiné qui à cause d'elle fut long-temps Seigneur de Richemont, depuis elle espousa Henry Seigneur de Varax auquel elle porta la Seigneurie de Richemont en dot,

doc, enfin l'Illustre famille de Varax apres plusieurs generations ayant failly en Gilberte Comtesse de Varax, Dame de Richemont derniere de la maison, elle fut mariée à Hugues de la Palu Cheualier Seigneur de Chastillon, & de sainct Mauris, & ainsi la terre de Richemont qui estoit procedée originellement de la maison de la Paluy rentra; mais Iean-Philibert de la Palu Comte de Varax, & de la Roche fils de ladite Gilberte de Varax estant decedé sans enfans en l'an 1527. de Blaise de l'Aubespin sa femme, Iean de la Palu Seigneur de Iarnosse son Cousin luy succeda comme son heritier institué, cettuy-cy eust deux filles de Claudine de Rye sa femme, l'vne Comtesse de Chalant, & l'autre Duchesse de Bouuines auquelles la Mere suruesquit, & fut leur heritiere. C'est elle qui en faisant eriger Varembon en Marquisat en l'an 1576. y fit annexer la Seigneurie de Richemont, & en disposa depuis comme de toutes les autres terres de la maison de la Palu en faueur de Marc de Rye son neueu; apres le decés duquel Christophle de Rye Baron de Balançon y fut appellé suiuant la disposition testamentaire de ladite de Rye, sa posterité en iouyt aiourd'huy, il y a Iustice haute, moyenne, & basse à Richemont de toute ancienneté la parroisse est à Priay. La Riuiere de Coron sert de limite à la Terre de Richemont, & à celle de Chalamont en Dombes.

RIGNA.

GVILLAME de Coucy Cheualier Seigneur de Thol, & de Rigna viuant en l'an 1303. a esté le premier Seigneur de Rigna, du moins ie n'ay point veu par aucuns titres, qu'aucun ayt porté cette qualité auant luy, ses descendans du nom, & armes de Coucy ont iouy de cette terre iusques à Pierre de Coucy Seigneur de Rigna, qui n'ayant aucuns enfans institua son heritiere vniuerselle Ieanette de Coucy sa sœur par testament du dernier de Septembre 1420. & elle en passa vente en faueur de Claude du Saix Cheualier Seigneur de Riuoyre par titre du 14. Octobre 1422. & quoy que les predecesseurs de ladite Ieanette de Coucy eussent tousiours iouy de ladite Seigneurie auec Iustice haute, moyenne, & basse, neantmoins Claude du Saix Seigneur de Riuoyre pour plus grande precaution, en obtint lettres de confirmation d'Amé Duc de Sauoye par lettres dattées à Thurin le 20. Decembre 1426. presens l'Euesque de Turin, le Marquis de Saluces, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Louys de Riuoyre Gouuerneur de Nice, Vrbain de Cerisier, & Amé de Crescherel Maistre d'Hostel dudit Prince, & comme Claude du Saix auoit plusieurs enfans, il donna cette terre à Boniface du Saix son fils puisné, auec quelques autres terres de Sauoye, & de Geneuois pour son partage; mais Iean du Saix Seigneur de Rigna, & de la Bastie en Dombes fils, & heritier dudit Boniface vendit Rigna le 15. Mars 1475. à Iean du Saix Cheualier Seigneur de Riuoyre, de Banains, & de Reous son Cousin qui le transmit à ses successeurs Seigneurs de Riuoyre du nom, & armes du Saix, du nombre desquels fut Antoine-François du Saix Cheualier Seigneur de Riuoyre, qui eust difficulté pour les limites de cette Seigneurie auec Huguette du Saix sa parente vefue de Philibert Andreuet Cheualier Seigneur de Corsant, & de Beaurepaire, ce qui fut reglé par vn traitté fait entre-eux le 26. Auril 1537. qui contient la limitation de ces deux terres, enfin Claude du Saix III. du nom Seigneur de Riuoyre, & de Rigna dernier de cette branche ne laissa que deux filles, l'vne appellée Simonne du Saix femme de Iean de la Queille Cheualier Baron de Florac, & l'autre Ieane du Saix mariée auec Christophle de Talaru Cheualier Seigneur de Chalmasel, lesquelles se partagerent sa succession, & par ce partage Rigna, & les autres terres de Bresse arriuerent à Ieane du Saix Dame de Chalmasel, laquelle a eu pour heritiere Ieane de Talaru de Chalmasel sa fille espouse de Ioachim Marquis de Coligny, & d'Andelot, Baron de Crecia, & de Verjon, elle est auiourd'huy Dame de Rigna, il y a parroisse, le Chasteau de Rigna est en la Montagne, au dessus de Reuonas, & sur le grand chemin de Bourg à Poncin.

Tit. du Chast. de Riuoyre.

Ibidem.

RIVOYRE.

IL a esté assés souuent dit en plusieurs endroits de cét ouurage, que les anciens Sires de Coligny estoient Seigneurs de tout le Reuermont. Or il est certain que les Villages de Montagna, de Reuonas, & de Iornens dependoient autrefois du Reuermont, & par consequent appartenoient à la maison de Coligny; car Estienne de Coligny Cheualier Seigneur d'Andelot, & de Iasseron, les donna à Iean du Saix Cheualier en l'an 1290. auec Iustice haute, moyenne, & basse, à la charge du fief; mais Guillaume du Saix Cheualier son petit fils en fit vente à Pierre de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon (Hugues de la Palu Cheualier Seigneur de Iuys son frere pour luy present) par lettres du Vendredy dernier de May 1331. & le mesme Pierre de la Palu en passa depuis reuente à Aymon Comte de Sauoye par titre datté à sainct Martin le Chastel le 10. d'Aoust 1332. presens Iean Seigneur de Corgenon, Antoine de Clermont Seigneur de la Bastie en Albanois, Pierre Mareschal Cheualiers, & Iean de Meyria Chancelier de Sauoye: Pour donc sçauoir comme la Seigneurie de Riuoyre, qui est le sujet de ce Chapitre a esté composée, il faut remarquer que cela s'est fait par l'assemblage de plusieurs pieces, en effet ceux du Saix auoient de toute ancienneté en la parroisse de Montagna deux maisons en fief appellées l'vne Ponna, & l'autre Riuoyre qui estoient de leur Patrimoine, lesquelles ne furent point comprises dans l'alienation faite de la Iustice des Villages de Montagna, de Reuonas, & de Iornens dont nous venons de parler, il y auoit aussi certains Gentils-hommes du nom de la Balme dits Maillards, qui auoient dans la parroisse de Montagna vn fief nommé Beauregard duquel Pierre de la Balme dit Maillard Damoiseau fit hommage au Comte de Sauoye au Chasteau de sainct Martin le Chastel le dernier iour d'Aoust 1334. & apres luy Edoüard de la Balme dit Maillardon Cheualier Seigneur de Beauregard, fit le mesme hommage le 20. Nouembre 1402. à Amé VII. du nom Comte puis I. Duc de Sauoye dans la Ville de

Tit. de la Maison Coligny.

Ibidem.

Tit. de la Châbre des Cōpt. de Sauoye.

Ibidem.

de Bourg en la maison de Iean de Corgenon Seigneur de Meillonnas, presens ledit Seigneur de Corgenon, Antoine de Chalant Chancelier de Sauoye, Guillaume de Chales Seigneur de Monternod pres Chambery, & Pierre Andreuer Escuyer du Comte de Sauoye, ce Gentil-homme mourant sans enfans fit son heritier vniuersel Claude du Saix Seigneur de Riuoyre par testament du 27. Ianuier 1413. lequel ayant recueilly cette succession, voulut reünir tous ces fiefs en vne Seigneurie sous le nom de Riuoyre, à cét effet comme il estoit en grand credit en la Cour de Sauoye, & y auoit des eminentes charges, il obtint d'Amé VII. du nom I. Duc de Sauoye par infeudation dattée à Chambery le 7. Feurier 1421. la Iustice haute moyenne, & basse des Villages de Montagna & de Reuona, que ses predecesseurs auoient alliené, & l'annexa à ladite terre de Riuoyre, c'est luy qui fit bastir le Chasteau de Riuoyre, ses descendans du nom, & armes du Saix, ont depuis luy tousiours possedé cette Seigneurie de Riuoyre iusques à Claude du Saix III. du nom Cheualier Seigneur de Riuoyre, de Rigna, & de Ressins dernier de cette branche, qui ne laissa que deux filles ses heritieres, l'vne Dame de Florac, & l'autre Dame de Chalmasel; Par les partage qu'elles firent, ainsi que nous auons deja dit au Chapitre precedent, la Dame de Chalmasel eust la terre de Riuoyre, & l'a laissée à Ieane de Talaru-de Chalmasel sa fille vnique, & heritiere espouse de Ioachim de Coligny Cheualier Marquis dudit lieu, & d'Andelot, Baron de Crecia, & de Verjon laquelle est auiourd'huy Dame de Riuoyre; le Chasteau de Riuoyre est en la parroisse de Montagna sur le grand chemin de Bourg à Tossia.

LA ROCHE EN REVERMONT.

PIERRE de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon, & de Tossia viuant en l'an 1340. donna à Humbert de la Palu son fils naturel, & à ses descendans masles la maison forte, & Seigneurie de la Roche au Reuermont enuiron l'an 1300. laquelle il desannexa de la Seigneurie de Varembon d'où elle dependoit anciennement, il fit cette donation à la charge de l'hommage, & du retour, au cas que la ligne Masculine dudit Humbert de la Palu vint à faillir. Depuis cette donation les descendans dudit Humbert de la Palu ont possedé ladite Seigneurie de pere à fils, iusques à Laurent de la Palu Escuyer Seigneur de la Roche, lequel ne laissa que des filles, tellement que cette terre fit retour au proffit de Claudine de Rye Marquise de Varembon, & Comtesse de Varax, laquelle en estant entrée en possession, & apres en auoir iouy quelque temps, la donna à Iean-François Berliet Seigneur de Chiloup, Conseiller d'Estat de son Altesse de Sauoye, & president en sa Chambre des Comptes à Chambery, depuis Archeuesque, & Comte de Tarentaise, cettuy-cy par testament fit son heritier, Iean d'Iuoley son neueu Baron du Bourget, Conseiller d'Estat de son Altesse Royale de Sauoye, & son Procureur Patrimonial en sa Chambre des Comptes audit Chambery, qui par ce moyen est Seigneur de la Roche personnage de merite, & de singuliere estime. Le Chasteau de la Roche est au pied d'vne Montagne en la parroisse de sainct Martin du Mont sur le grand chemin de Bourg au Pont d'Ains.

ROMANS.

ROMANS a esté demembré de l'ancienne Seigneurie de Varax, pour en faire le partage des puisnés de la maison de Varax; cela se fit enuiron l'an 1320. que Girard Seigneur de Varax dit la Guespe deliura le Village de Romans, auec tous les hommes; & droits qu'il y auoit en Iustice, à Guillaume de Varax dit le Prudent; où le Preudhomme son frere, pour sa portion hereditaire qui fut par ce moyen premier Seigneur de Romans; mais n'ayant laissé qu'vn fils appellé Edoüard de Varax qui mourut sans enfans: Cette terre fit retour par droit de succession à Henry Seigneur de Varax son parent viuant en l'an 1370. qui fit hommage de cette Seigneurie de Romans, à Amé fils de Sauoye Seigneur de Baugé; & de Coligny dans la Ville de Bourg, en la maison de Iean de Corgenon Seigneur de Meillonnas le 26. Iuin 1378. presens Guillaume Seigneur de sainct Amour, & Estienne de la Baume Cheualiers. Il laissa Romans à Estienne de Varax son fils puisné, qui fit la seconde Branche des Seigneurs de Romans laquelle a possedé cette terre de pere à fils, l'espace de plus de cent cinquante ans, à la fin n'estant resté de tous les enfans de Pierre de Varax Seigneur de Romans, du Bouchoux, & de Villette, & de Ieane de Clermont, que Philibert, & François de Varax freres qui estoient Conseigneurs de Romans; & lesquels tous deux ne furent point mariés. François par testament du 20. Iuin 1555. institua heritier Philibert de Varax son frere, lequel par autre testament du 28. Iuillet 1547. auoit desia laissé tous ses biens à Anatoile de la Baume depuis mary d'Isabeau de Varax sa sœur, à la charge du nom, & des armes de Varax, que luy; & ses successeurs du nom de la Baume ont tousiours porté. De sorte qu'estant mort depuis, en cette volonté en 1560. Anatoile de la Baume deuint Seigneur de Romans, & transmit cette Seigneurie à Aymé de la Baume-Varax son fils, qui la laissa indiuise entre Pierre-Marc, & Aymé Hector de la Baume ses enfans; & heritiers, cettuy-cy n'ayant iamais voulu se marier; fit donation de la moitié de ladite terre, & autres biens qu'il auoit, audit Pierre-Marc de la Baume son frere, par titre du 29. May 1620. mais luy mesmes enfin se voyant sans enfans, testa au proffit de Claude de Ponceton Seigneur de Franchelins, & de Vuris, Baillif de Dombes son Cousin germain, & l'institua son heritier vniuersel, à la charge de porter le nom, & armes de Varax à cause des pretentions qu'il auoit sur le Comté de Varax; comme descendu d'Isabeau de Varax Dame de Romans: & ainsi Romans entra en la famille des Ponceтons, où il est à present, Claude de Ponceton II. du nom Seigneur de Franchelins fils aisné dudit Claude, en est auiourd'huy

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.

N

Seigneur, il y a moyenne, & basse Iustice & parroisse, le vulgaire croid que le Chasteau de Romans soit ouurage des Romains, parce que la forme de sa structure, est fort antique ; & à cause du nom. Car en latin le Seigneur de Romans se dit *Dominus à Romanis* : Mais cela n'est qu'vne coniecture bien legere. Le Doyenné de Romans depend de Cluny, il fut donné auec le dixme, les rentes, & autres reuenus en dependans à Berno Abbé de Cluny au mois de Ianuier de l'an 400. il a esté depuis annexé au Prieuré de Sales en Beaujolois.

Tit. de l'Abbaye de Cluny.

LE ROSET.

Ovtre la Seigneurie du Plantey de laquelle nous auons cy-dessus parlé, ceux de la maison du Plantey possedoient celle du Roset en la parroisse de Drullia pour tesmoignage dequoy la Forest du Roset s'appelle encor la Forest du Plantey, Claudine du Plantey Dame du Plantey, & du Roset dernier de cette famille, la porta en dot à Iean du Saix Cheualier Seigneur de Riuoyre, & de Banains, qui la transmit à ses enfans, & successeurs Seigneurs de Riuoyre, dont la ligne masculine faillit en Claude du Saix III. du nom Seigneur de Riuoyre, de Ressins, & de Chaussin, qui ne laissa de Ieane de Senecret sa femme que deux filles, dont l'vne Dame de Riuoyre, de Rigna, & du Roset espousa le Seigneur de Chalmasel de la maison de Talaru, & d'eux est yssuë Ieane de Talaru de Chalmasel Marquise de Coligny, & d'Andelot, laquelle comme heritiere de sa Mere, est Dame du Roset, la Terre du Roset consiste en rente, Forest, & en vn Domaine qui est de nouuelle acquisition, & auec Iustice haute, moyenne, & basse de toute ancienneté.

ROTELLIA.

Il est en la parroisse de Dommartin de Larrenay sur le grand chemin de Bourg au Pont de Vaux : les premiers Seigneurs furent de la maison de Laye Seigneurs de Laye en Beaujolois, lesquels possedoient autresfois plusieurs terres en Bresse ; Car Claude de Laye viuant en l'an 1470. portoit la qualité de Seigneur de Rotellia, & eust deux enfans appellés Claude, & Hugonin de Laye, entre lesquels cette Seigneurie demeura quelque temps induise, mais Claude comme l'aisné l'ayant eu pour son partage, se maria auec Claudine du Blé, de la maison d'Vxelles de laquelle il n'eust qu'vne fille nommée Antoinette de Laye Dame de Rotellia, laquelle espousant Antoine Seigneur de Montjouuent, Gentil-homme de la maison du Roy Louys XII. luy porta la terre de Rotellia en dot, & bien qu'elle n'eust aucuns enfans de luy, elle le fit pourtant son heritier ; Par ce Moyen Rotellia entra en la maison de Montjouuent, où il a demeuré pres de cent ans, enfin Philibert Seigneur de Montjouuent, de la Perrouse, & de Rotellia, dernier de cette branche mourant sans enfans legitimes, institua son heritiere particuliere Anne de Montconnys sa niece fille de Guillaume de Montconnys Seigneur de Champrongeroux, & du Cersot, & de Claudine de Montjouuent sa sœur és terres de la Perrouse, & de Rotellia ; Cette Anne de Montconnys espousa Pierre Seigneur de Loges yssu de la tres-ancienne maison de Loges au Duché de Bourgogne, qui à cause d'elle fut Seigneur de Rotellia, & à transmis cette Seigneurie à l'heritier d'Aymé de Loges Escuyer Seigneur de Coberthod, & de la Perrouse son petit fils qui est à present Seigneur de Rotellia.

LE ROVS, OV LE ROST.

Les titres Latins le nomment de *Rosto*, en François le Rost, que par adoucissement on à depuis appellé le Rous. Cette maison est en la parroisse de Fleiria sur le grand chemin de Bourg à Attigna, il n'en reste que des masures, c'est neantmoins l'vn des anciens fiefs de Bresse, & qui a autrefois appartenu à ceux de la famille du Rost Seigneurs dudit lieu, & de Chassellay, qui donnerent le nom à ce fief, en effet au registre des hommages de Bresse, qui est en la Chambre des Comptes de Sauoye, on en void vn du Mardy 16. Decembre 1325. fait au Comte de Sauoye à Bourg, dans la Chapelle de sainct George prés du Chasteau, par Guillaume du Rost Damoiseau, de sa maison forte du Rost, & de tout ce qu'il tenoit d'ailleurs en fief de ce Prince, à cause de son Chasteau de Bourg : presens Estienne de la Baume Doyen de l'Eglise & Comte de Lyon, Pierre de Clermont, & Guillaume de Cheuelu Cheualiers. Depuis ce Guillaume du Rost la Seigneurie du Rost est tousiours demeurée dans sa famille de pere à fils iusques à l'alienation qui en fut faite par l'vn de ses descendans à Iean Bergier Escuyer de la Ville de Bourg l'an 1480. Les Bergiers en suite l'ont posedé l'espace de quarante où cinquante ans ; mais Ieane Bergier Dame du Rous, & de Montflory derniere de cette famille, espouse du Seigneur de Montdragon en Sauoye la vendit à Louys de Grenaud qui en fit hommage au Roy François I. le 8. d'Auril 1536. & celuy cy à Louys de la Baume Cheualier Comte de sainct Amour, qui l'vnit à la Baronnie de Montfalconnet de laquelle la Seigneurie du Rous depend encor à present, les Seigneurs de Malaual en Bresse, ont partie de la rente noble du Rous, laquelle leur arriua par le mariage d'Ambroise du Rous femme d'Edoüard Seigneur de Malaual viuant en l'an 1430.

Preuues pag. 52.

S. ANDRE' DV BOVCHOVX.

IL est ainsi appellé, parce qu'il est en la parroisse du Bouchoux, de tout temps il dependoit de la Seigneurie de Romans, laquelle appartenoit à la maison de Varax ; mais Pierre de Varax Cheualier Seigneur de Romans, & Ieane de Clermont sa femme alienerent la moitié de cette Seigneurie à faculté de rachepter à André de Grillet Escuyer Seigneur du Bessey, duquel ils la retirerent par Contract du 7. d'Aoust 1521. & la reuendirent depuis à François de Loriol Escuyer Seigneur de la Tour de Neuuille, auec Iustice haute, moyenne, & basse, celuy-cy ayant plusieurs enfans, laissa cette Seigneurie de S. André à Antoine de Loriol Escuyer Seigneur de Gerlan, & de Corrobert son fils puisné, qui la transmit à Pierre de Loriol Escuyer Seigneur de Gerlan, & de Corrobert son fils les enfans duquel iouyssent auiourd'huy de ladite terre : l'aisné porte le titre de Baron de sainct Fleuret, & le second de Baron de Digoine, l'autre moitié de ladite Seigneurie est passée de ceux de Varax, en la maison des Poncetons Seigneurs de Franchelins en Dombes, par les mesmes moyens que la Seigneurie de Romans, comme il a esté monstré cy-dessus au Chapitre de Romans.

S. ANDRE SVR SVRAN.

DANS les vieux titres ce Chasteau est appellé S. André en Reuermont, parce qu'il faisoit partie de l'ancienne Seigneurie du Reuermont, laquelle appartenoit à la maison de Coligny, auiourd'huy on l'appellé S. André sur Suran à cause qu'il est situé sur le bord de la riuiere de Suran. Guillaume de Coligny Chanoine en l'Eglise de Lyon en l'an 1213. qui auoit eu cette Seigneurie en partage, la donna à l'Eglise & à l'Archeuesque de Lyon desquels les Sires de Coligny la prirent depuis en fief, d'où vient que pour raison de l'hommage de cette Seigneurie, il y eust differend entre Raynald Archeuesque de Lyon, & Hugues Sire de Coligny dont il traitterent en l'an 1226. & porte le traitté que le Sire de Coligny feroit hommage dudit Chasteau à l'Archeuesque de Lyon. Cét Hugues Sire de Coligny n'ayant laissé que deux filles ainsi que nous auons dit si souuent, elles se partagerét tous les biens qu'il auoit delaissé en telle sorte que la Seigneurie, & Chasteau de S. André sur Suran arriua à Beatrix de Coligny femme du Sire de la Tour du Pin, & par ce moyen le Sire de la Tour du Pin en deuint Seigneur. Albert de la Tour III. du nom leur fils aisné de leur viuant ne portoit autre qualité que de Seigneur de S. André en Reuermont, mais n'ayant delaissé aucuns enfans, Hugues de la Tour Seneschal de Lyon, & Humbert de la Tour Seigneur de Coligny ses freres luy succederent, depuis cét Humbert de la Tour ayant espousé Anne Daufine de Viennois, heritiere du Daufiné, eust guerre auec Robert Duc de Bourgogne touchant la succession d'André Daufin, frere de ladite Anne, laquelle fut assoupie par l'autorité du Roy Philippes leur Arbitre en l'an 1285. & par ce traitté le Duc de Bourgogne quitta à Anne Daufine la succession entiere du Daufin André, & moyenant ce, Humbert Daufin & Hugues de la Tour son frere luy remitent tous les Chasteaux, Seigneuries, fiefs, & arrierefiefs qu'ils possedoient auant la guerre au deça de la riuiere d'Ains en la terre du Reuermont du costé de Bresse, de sorte que le Chasteau de S. André y estoit compris, toutefois parce que le Daufin Humbert, auoit promis aux Vassaux, habitans, & hommes de ladite terre par des conuentions particulieres qu'il ne vendroit, où aligneroit ladite terre ; il fut reserué par le Roy qu'on verroit lesdites conuentions pour reconnoistre si le Daufin pouuoir se deffaire de cette Seigneurie en faueur du Duc de Bourgogne sans danger de fausser sa foy, afin qu'il la luy remit auec le reste de la Seigneurie du Reuermont, ou vne autre Seigneurie de mesme prix, & bien qu'apres ce traitté on ne voye pas ce qui fut ordonné particulierement pour ledit Chasteau de sainct André; neantmoins il faut croire que le Daufin Humbert le laissa au Duc de Bourgogne, en effet quatre ans apres, sçauoir en l'an 1289. le Duc Robert eschangea toute la Seigneurie du Reuermont, & nommément le Chasteau, & Seigneurie de S. André, auec Amé IV. du nom Comte de Sauoye, & Sibille Dame de Baugé, & de Bresse sa femme, pour les Seigneuries de Cuzery, Sagy, & Sauigny, ainsi que nous auons deja souuent dit, & voyla comme sainct André entra en la maison de Sauoye, ou il a demeuré sous le titre de simple Chastellainie iusques au 17. d'Auril 1365. qu'Amé Comte Verd en fit donation, à Iaques, & Huet de la Lucerne Cheualiers freres, auec toute Iustice pour recompense de leurs seruices, depuis il le retira d'eux en l'an 1369. & en l'année suiuante 1370. il fit eschange auec Pierre du Molard Abbé, & Seigneur d'Ambronay, par lequel le Duc luy delaissa S. André sur Suran, auec toutes ses appartenances en Iustice haute, moyenne, & basse, & l'Abbé luy remit le Chasteau, & Seigneurie de Loyettes auec l'hommage deu aux Abbés d'Ambronay, par Hugues de Geneue Cheualier Seigneur d'Anthon, & outre ce, le port & passage sur le Rhosne, au dessous du Chasteau de Loyettes, ce qui fut ratifié par Charles d'Alençon Archeuesque de Lyon par lettres du 26. Mars de ladite année 1370. cét eschange fut executé, car les Abbés d'Ambronay ont depuis tousiours iouy de ladite Seigneurie de sainct André iusques à present, ce Chasteau est asses bien basty, il est situé sur vn costau entre Chasteauvieux, & le Pont de Suran. Et dans la parroisse de Neuuille sur Ains laquelle fut donnée en l'an 1112. à l'Eglise de sainct Oyen de Ioux, par Gauceran Archeuesque de Lyon. Le fragment du titre de cette concession parle ainsi & fait mention du Chasteau de sainct André. *Ecclesiam de Nouauilla in Pago Lugdunensi suprà ripam fluuij qui dicitur. Ignis sitam, in cuius parrochiâ S. Andrea Castrum, quam Dominus Hugo Archiepiscopus Prædecessor noster.* (C'est l'Archeuesque Gauceran qui parle à Ado Abbé de sainct Oyen) *Ecclesiæ S. Eugendi, quia restituendo exigebat, donauit, reddimus atque concedimus tàm tibi, quàm tuis successoribus in eodem præfato monasterio religiosè victuris.*

Tit de l'Abbaye d'Ambronay.

Ibidem.

Mem M. S. du R. P. Pierre François Chifflet.

SAINCT AVBIN.

Es Anglois originaires Gentils-hommes de la Ville de sainct Triuier de Courte, ont fait bastir cette maison qui du commencement ne s'appelloit que le Moncel de Bereysia. Pierre l'Anglois Seigneur de sainct Aubin en Veilles, Moliere, & sainct Mauris au pais de Vaud, homme accredité en la Cour de Sauoye auoit pour freres Claude & Antoine l'Anglois, & pour sœur Marguerite l'Anglois ausquels mourant sans enfans, il laissa tous ses biens: ce Claude l'Anglois eust infeudation desdites Seigneuries de Molieres, sainct Mauris, & sainct Aubin en Veilles au Pais de Vaud, d'Humbert Bastard de Sauoye Comte de Romont, mais n'ayant aussi laissé aucuns enfans, Antoine l'Anglois son frere luy succeda, & eust inuestiture desdites terres de Louys Duc de Sauoye le 5. Decembre 1443. Il s'allia auec Iaqueline d'Oncieux fille de Claude d'Oncieux Seigneur de Montiernos, & de Guye du Bioley de laquelle il n'eust lignée, ce fut luy qui fit bastir la maison de sainct Aubin en Bresse à laquelle il donna le nom de la Seigneurie de sainct Aubin au Pais de Vaud, le nom de laquelle il portoit, il en eust infeudation dudit Duc Louys comme de maison forte, & en fief, elle est située dans la parroisse de Bereysia, & dans la haute, moyenne, & basse Iustice du Marquisat de Baugé. Par son testament duquel il fit executeurs Iaques Mareschal Seigneur de Loëse, & Philibert de Rosset Seigneur de Bursiers, il fit ses heritiers Antoine Seigneur de la Vernée, & Antoine Seigneur de Beyuiers ses neueux, yssus de Marguerite l'Anglois sa sœur, femme d'Othenin Seigneur de Beyuiers pour ses biens de Bresse; & au regard de ceux du Pais de Vaud, & de l'Euesché de Lausanne, il institua Philippes d'Oncieux Seigneur de Montiernos, & Iaqueline de Montjouuent sa femme, de sorte qu'apres son decés partage ayant esté fait entre lesdits Antoine de la Vernée, & Antoine de Beyuiers des biens de ce Pais, la Seigneurie de sainct Aubin en Bresse demeura au Seigneur de Beyuiers, les Successeurs duquel l'ont depuis possedé iusques à Louyse Dame de Beyuiers derniere de cette famille, laquelle la porta en dot à Antoine Seigneur du Planet son mary, duquel mariage sortit entre-autres enfans Hilaire du Planet femme de Guillaume de Pra à laquelle fut donné sainct Aubin, ils n'eurent qu'vne fille appellée Ieane de Pra Dame de sainct Aubin mariée à Antoine de Velieres Escuyer d'où vint Ieane de Velieres femme de Sebastien de Milles Escuyer Seigneur du Pointet en Bourbonnois, de laquelle il n'eust enfans, & neantmoins fut son heritier Gilberte, & Helene de Milles ses filles d'vn autre lict en iouyssent auiourd'huy comme ses heritieres vniuerselles.

SAINCTE CROIX.

La famille des Palatins Seigneurs de saincte Oliue, & de Flechieres en Dombes de laquelle sont yssus les Palatins de Dyo Seigneurs de Montperroux, à premierement possedé la terre de saincte Croix, car Hugues Palatin Cheualier en l'an 1281. aquit d'Humbert Seigneur de Montluel à titre d'eschange, la maison forte de saincte Croix dependante de la Seigneurie de Montluel auec tous les biens que le Seigneur de Montluel possedoit en la parroisse de Iallieu, à la charge de l'hommage des Palatins. Cette Seigneurie passa à la maison d'Ars, en effet i'ay veu par titres, que Guichard d'Ars Cheualier Seigneur de Taney, estoit aussi Seigneur de saincte Croix en l'an 1370. auquel succeda Hugues d'Ars Cheualier Seigneur desdits lieux son fils, qui ne laissa qu'vne fille de Lucie de Vaux sa femme, sçauoir Agnés d'Ars Dame de saincte Croix espouse d'Henry de Glettins dit la Guespe Damoiseau, laquelle mourant sans enfans institua Philiberte de Corent sa parente son heritiere, femme d'Antoine du Bourg Iuge Maje de Bresse, en suite de laquelle institution, elle eust inuestiture de la Seigneurie de Saincte Croix auec la Iustice d'Amé VII. du nom Comte, puis I. Duc de Sauoye par titre du 4. Feurier 1407. presens Guichard de Marchant Chancelier de Sauoye, Perceual de la Baume, Louys François Cheualiers, & Aymon Seigneur d'Aspremont. Les Successeurs dudit Antoine du Bourg, & de Philiberte de Corent Seigneurs d'Argit, & de Montgrillet, ont esté long temps Seigneurs de Saincte Croix, iusques à ce que cette famille de du Bourg, faillit en Louyse du Bourg fille d'Humbert du Bourg Cheualier Seigneur de Saincte Croix, & d'Aymée de Seyssel sa seconde femme, elle fut mariée à Iaques de la Forests Cheualier Seigneur de la Forests, & du Chastelard au pied du Mont du Chat, fils de Guillaume de la Forests Cheualier Seigneur desdits lieux, & de Peronne de Thoire de la maison de Boussy en Foucigny, par le moyen duquel mariage, Saincte Croix passa en la famille de la Forests, puis en sortit par l'alienation qu'Vrbain de la Forests Seigneur de la Forests, du Chastelard, & de Saincte Croix fils d'Antoine de la Forests Seigneur des mesmes lieux, & de Claudine de Rossillon en fit, à Iustinian Panse Citoyen de Lyon, lequel le reuendit à François de Turretin Gentil-homme Luquois, & à Iaqueline de Ionti sa femme; mais François de Turretin estant mort sans enfans, Mario de Turretin son frere luy succeda en la Seigneurie de Saincte Croix, & comme cette terre fut subhastée à la requeste de quelques Creanciers dudit Mario de Turretin, Iean Baptiste Bernard, & Marie de Masso mariés s'en rendirent achepteurs, toutefois l'heritier dudit Turretin, ayant fait casser lesdites subhastations, rentra en possession de ladite terre, & depuis ceda ses droits à Christophle de Crues Escuyer Seigneur du Taney qui en iouit à present, il y a Iustice & parroisse, l'Eglise est sous le Vocable de sainct Donat, où il y a grande deuotion.

Tit. du Chast. de Saincte Croix.

S. ESTIENNE DV BOIS.

CETTE terre consiste en vne belle Parroisse, & vn village qui est à deux lieuës de Bourg sur le grand chemin du Comté de Bourgogne; elle dependoit autrefois de la Seigneurie du Reuermont, & appartenoit aux Sires de Coligny, de la maison desquels, elle sortit par les mesmes moyens, que Coligny, Marbos, Treffort, S. André sur Suran, & autres lieux, & à demeuré entre les mains des Comtes de Sauoye depuis l'an 1289. iusqu'à ce qu'Amé V. du nom surnommé le Comte Verd le bailla en fief auec toute Iustice haute, moyenne, & basse à Humbert de Musy Cheualier à la charge de tenir ladite Seigneurie à foy; & hommage de luy; & de ses successeurs au Comté de Sauoye; à la reserue neantmoins de la fidelité deuë par ledit Humbert de Musy à Guillaume de la Baume Cheualier Seigneur de l'Abbergement, & d'Aubonne, les lettres de cette Concession sont dattées à Chambery le 15. Iuillet 1360. vnze ans apres; sçauoir en l'an 1371. & le penultiéme du mois de Decembre Thibaud de Musy Cheualier, & André de Musy Damoiseau son fils, venditent cette Seigneurie à Iean Seigneur de Crangeac Cheualier qui la reuendit depuis à Girard d'Estrés Cheualier Seigneur de Banains Chancelier de Sauoye, qui en eut l'inuestiture dudit Comte de Sauoye le 10. Septembre 1372. & en iouyt assés, long-temps. Apres son decés, Louys, & Iean d'Estrés Cheualiers, Seigneurs de Banains ses enfans, en passerent vente le 27. d'Auril 1414. à Iean de la Baume Cheualier Baron, puis Comte de Montreuel en la famille duquel S. Estienne du Bois est tousiours depuis demeuré, iusqu'à ce que Marc de la Baume Comte de Montreuel le vendit à grace de reachapt à Estienne de la Baume Seigneur d'Estés son fils naturel, duquel Iean de la Baume III. du nom Comte de Montreuel le rachepta le 12. Mars 1534. qui l'a transmis à ses successeurs. Auiourd'huy Ferdinand de la Baume Cheualier X. Comte de Montreuel est Seigneur de S. Estienne du Bois, & en iouyt comme d'vne dependance du Comté de Montreuel.

Tit. de la Châbre des Cōpt. de Sauoye. Ibidem. Tit. de la Maison Montreuel.

S. ESTIENNE SVS REYSSOVSE.

LEs anciens Comtes de Geneue possedoient plusieurs terres, maisons, & Chasteaux en Bresse tant par acquisitions, que par la liberalité des Comtes de Sauoye, la maison forte, & Seigneurie de S. Estienne sus Reyssouse pres le Pont de Vaux estoit de ce nombre, Amé Comte de Geneue estant à Annecy par lettres du 1. Decembre 1358. en fit don à Guillaume de la Baume Cheualier Seigneur de l'Abbergement, & de Foissia en reconnoissance des seruices, & assistances qu'il auoit reçeu de luy. Ce Guillaume de la Baume en estant entré en possession, transmit cette Seigneurie auec plusieurs autres belles terres à Iean de la Baume son fils Baron puis premier Comte de Montreuel, lequel la fit vnir & annexer à la Comté de Montreuel en l'an 1427. & depuis ce temps là S. Estienne sus Reyssouse, est tousiours demeuré en la maison des Comtes de Montreuel comme membre dudit Comté iusques à present, il y à haute, moyenne, & basse Iustice.

S. GERMAIN EN REVERMONT.

CETTE maison à eu ses Seigneurs du nom, & armes de S. Germain, depuis l'an 1380. iusques à ce que Maurice Seigneur de S. Germain; & de Corleyson, dernier masle de cette famille mourut sans masles, & ne laissa qu'vne fille appellée Ennemonde de S. Germain laquelle fut mariée à Claude de la Perriere Escuyer, qui à cause d'elle fut Seigneur de S. Germain; de leur mariage n'yssit qu'vne fille nommée Philiberte de la Perriere Dame de S. Germain femme de Guillaume de Focrand Escuyer, Seigneur d'Arromas auquel elle porta la Seigneurie de S. Germain en dot, leurs heritiers vendirent depuis ladite terre à Louys de Seyturier Escuyer Seigneur de la Verjonniere, lequel la fit bastir en l'estat qu'elle est à present; & la laissa à Charles de Seyturier son fils pour son partage, mais n'ayant eu qu'vne fille de Claudine de Meyria sa femme, il luy à laissé ladite Seigneurie; & maison de S. Germain, elle est auiourd'huy vefue du Seigneur de Leal en Sauoye fils du Baron de Balon au pais Neutre ladite maison est située en la Parroisse de Villemoustier.

S. IVLIN SVS REYSSOVSE.

NOVS ne pouuons dire autre chose de l'ancienneté de cette Seigneurie sinon qu'elle à originairement appartenu à ceux de la maison d'Asnieres fondateurs de la Chartreuse de Montmerle qui en estoient Seigneurs és années 1150. & 1160. comme il se void par plusieurs titres de ce Monastere, depuis elle arriua à ceux de la Palu: car Aymon de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon viuant en l'an 1300. en estoit désja Seigneur, & en iouyssoit comme de son ancien Patrimoine, elle à esté souuent donnée en partage aux puisnés de la maison de la Palu, & à la fin Iean de la Palu Abbé, & Seigneur de Luxeul en qualité de Procureur special de Claude de la Palu Cheualier, Comte de la Roche

Seigneur de Varembon, & de Villars-Sexel, & de Constance-Marie Sforce Dame de Varembon sa femme vendit la Ville, Chasteau, & mandement de S. Iulin à René Bastard de Sauoye, Comte de Villars auec Iustice, haute, moyenne, & basse de pur, & francalleu, & à la charge du seul hommage enuers le Duc de Sauoye par titre du 14. May 1499. qui en suite de cette acquisition fut quelque temps Seigneur de S. Iulin, mais ayant pris le party de France contre le Duc de Sauoye, tous ses biens furent confisqués, & S. Iulin donné auec plusieurs autres terres de Bugey à Philiberte de Sauoye Duchesse de Nemours, laquelle le 23. Nouembre 1525. en passa vente à Louys Cardinal de Gorreuod, Euesque de Maurienne, & à Laurent de Gorreuod son frere Comte du Pont de Vaux Cheualier de l'Ordre de la Toison Grand Maistre d'Hostel de l'Empereur, & Gouuerneur de Bresse, qui laissa la Seigneurie de S. Iulin auec le reste de ses biens à Iean de Gorreuod Cheualier Comte du Pont de Vaux son heritier vniuersel, la posterité duquel en iouyt à present comme d'vne dependance du Duché du Pont de Vaux, auquel cette terre fut vnie par l'erection dudit Duché, le Chasteau de S. Iulin fut ruiné à la conqueste du Pais par l'armée du Mareschal de Biron, il y à Bourg, & Parroisse, il est situé sur la riuiere de Reyssouse sur le grand chemin de Montreuel à S. Triuier.

Tit. du Chast. de Beuligneux.

Mem. de Monsieur d'Andeul.

SAINCT IVST.

NOVS auons dit cy-dessus au Chapitre de Iasseron, comme Richer de Coligny Cheualier, Seigneur de Iasseron, se faisant Religieux au Monastere de S. Claude en Comté y porta la Seigneurie de Iasseron, d'ou sont procedés les droits que les Abbés, & Religieux de S. Claude ont encor en ladite Seigneurie qui ont esté reglés par plusieurs traittés faits entre les Abbés de S. Claude, & les Seigneurs de Coligny qui estoient portionnaires de ladite terre. Or entre les choses qui dependoient de la portion de l'Abbé, & des Religieux; il y auoit la Parroisse, & Village de S. Iust, ou les Seigneurs de Coligny n'ont iamais rien pretendu; en effect par la Transaction qui fut faite, entre l'Abbé, & les Religieux de S. Claude, & Estienne de Coligny Cheualier, Seigneur d'Andelot en l'an 1281. en presence d'Aymar Archeuesque de Lyon, il fut arresté que le Seigneur d'Andelot n'auoit aucune Iurisdiction n'y droit sur les hommes de S. Iust, dont l'Abbé, & les Religieux estoient Seigneurs particuliers, depuis ce temps-là l'Abbé, & le Monastere de S. Claude, ont tousiours iouy de ladite Seigneurie de S. Iust, & des autres droits qu'ils auoient en la Seigneurie de Iasseron, comme d'vn membre dependant de ladite Abbaye, à laquelle le tout à esté vny, & annexé de tout temps; neantmoins de nos iours on l'a impetré à Rome sous le nom de Prieuré de Iasseron, dés que la guerre à esté declarée entre les deux Couronnes, & à cause que Ferdinand de Rye Archeuesque de Besançon lors Abbé de S. Claude estoit Comtois, quoy qu'il n'y ayt iamais eu auparauant aucun Prieur de Iasseron, il y à Iustice haute, moyenne, & basse à S. Iust, le Village est sur le grand chemin de Bourg à Ceyseria.

Titr. de l'Abbaye de Sainct Claude.

S. MARTIN LE CHASTEL.

COMME il y à plusieurs Villages, & Seigneuries qui portent le nom de S. Martin, celle-cy pour estre distinguée, à esté appellée S. Martin le Chastel, à cause d'vn Chasteau qui y estoit autrefois, duquel il ne reste à present qu'vne Tour, on ne treuue pas qui l'a fait bastir, ouy bien que c'est l'vne des plus anciennes Chastellainies de la Prouince, & que les Comtes, & Ducs de Sauoye, en ont esté les premiers Seigneurs. Louys Duc de Sauoye se voulant accommoder de la Ville, Chasteau, Bourg, Chastellainie, & mandement de Gordans, dont il auoit seulement les deux cinquiémes parties, remit à Claude de la Baume Cheualier Comte de Montreuel fils de Iean de la Baume Cheualier Seigneur de Valusin, & de Bonrepos, & de Ieane de Chalon, la Seigneurie de S. Martin le Chastel, auec ses hommages, arrierefiefs, Iustice haute, moyenne, & basse, & autres appartenances generalement quelconques, pour les autres trois cinquiémes qu'il auoit en ladite Seigneurie de Gordans. Cet eschange fut fait à S. Porsain le 16. Nouembre 1455. Presens Iean de Grolée Preuost de Lausanne A. des Marquis de Romagnan, President de Piemont, Guillaume de Viry, President des Comptes de Sauoye, Iean du Saix Seigneur de Riuoire, & Iean de Blonnay Cheualiers; & par ce moyen S. Martin le Chastel passa en la maison de la Baume-Montreuel, ou il à demeuré plus de 120. ans à titre de simple Seigneurie, iusques à ce que Charles Emanuel Duc de Sauoye l'erigea en Marquisat le 10. d'Aoust 1584. en faueur de Françoise de la Baume Dame de Carnaualet, les lettres d'erection furent verifiées en la Chambre des Comptes de Sauoye le 6. Septembre suiuant. Anthoine de la Baume Cheualier VIII. Comte de Montreuel son fils fut le II. Marquis de S. Martin le Chastel, & apres luy Philibert de la Baume, Baron de Pesmes, & de Bourguignon fils dudit Anthoine de la Baume, lequel n'ayant laissé qu'vne fille de Lamberte de Ligne sa femme, appellée Albertine-Marie de la Baume Espouse d'Ernest-Christophle, Comte de Rietperg, & d'Oostfrise, elle vendit ledit Marquisat à Iean-Baptiste de la Baume son oncle, Baron de Montmartin Seigneur de Romain, & de Tornans qui depuis prit le nom de Marquis de S. Martin, ladite Albertine-Marie de la Baume heritiere de son oncle, à espousé Charles de la Baume Cheualier Baron de Montreuel & de Caromb son cousin germain qui porte auiourd'huy le titre de Marquis de S. Martin.

Preuues pag. 137.

Preuues pag. 158.

S. NISIER

S. NISIER LE BOVCHOVX.

Les titres de cette Seigneurie nous apprennent qu'elle appartenoit autrefois à des Gentils-hommes qui portoient le nom de S. Nisier, dont il y à plusieurs tesmoignages au Cartulaire de la Chartreuse de Montmerle, depuis par ie ne sçay quel moyen elle paruint à ceux de la maison de la maison de Chauanes, ancienne famille de ce pays, & fut donnée en partage à Claude de Chauanes puisné de ladite maison, ce n'estoit alors qu'vn simple fief; mais Charles Duc de Sauoye luy infeuda la Iustice moyenne, & basse en l'an 1505. laquelle Claude de Chauanes transmit à ses successeurs du mesme nom qui l'ont possedé enuiron cent ans, en fin Claude-Philiberte de Chauanes Dame de S. Nisier, de Malaual, & de Licia estant decedée sans auoir esté mariée, il y eust partage de sa succession le 12. Iuin 1607. entre Anthoine de Torcy Seigneur de Lentilly en Niuernois fils d'Anne de Chauanes tant à son nom, que comme tuteur des enfans de Iaques de Torcy son frere; Iean de Bruneau Seigneur de Venarré mary d'Anne de Crecy vefue dudit Iaques de Torcy, Claude de la Roche Seigneur dudit lieu, & du Sauuage en Beaujolois, Pere de Claudine de la Roche sa fille, & de Pierrette du Saix, Catherine du Saix Dame de Charno en Comté, & Claude-Philiberte de Gorreuod Dame de Cornon femme de François de la Roche Seigneur Iullienas, & de la Tour du Bief ses plus proches parents, par lequel partage, la Seigneurie de S. Nisier arriua aux Seigneurs de Torcy, & de Venarré qui l'ont tenue par indiuis iusques à l'an 1617. que Marie-François de Montjouuent Seigneur dudit lieu en fit vendre la moitié par subhastation sur Anne de Torcy fille, & heritiere d'Anthoine de Torcy Seigneur de Lentilly, & de Claudine de Cheuriers; & depuis acquit le reste par vente volontaire que luy en passerent les Seigneurs de Venarré, & de Visarny. Ce Seigneur de Montjouuent ne laissa d'Angelique de Vienne sa seconde femme qu'vn fils decedé ieune, & deux filles, dont l'aisnée nommée Ieane de Montiouuent Dame dudit lieu, & de S. Nisier à espousé Roger de Leuis Cheualier Marquis dudit lieu qui à cause d'elle est auiourd'huy Seigneur de S. Nisier, on appelle ce S. Nisier, S. Nisier le Bouchoux, à cause qu'il est situé dans les bois, il y à Parroisse, elle est dans le mandement de S. Triuier.

Tit. de la Chambre des Cõpt. de Sauoye. Titr. du Chast de Malaual.

S. NISIER LE DESERT.

Il y à encores vne terre en ce Pays du nom de S. Nisier au mandement de Villars, qu'on nomme S. Nisier le Desert pour la distinguer d'auec la precedente, celle-cy à bien son nom; parce qu'elle est située en vn lieu qui ressent au desert, au milieu des bois, & des Marests; cette Seigneurie appartenoit autrefois aux Verfeys Seigneurs de Verfey tres anciens Gentils-hommes du Pays, le premier d'entre eux qui porta la qualité de Seigneur de S. Nisier le Desert, fut Iean Seigneur de Verfey viuant en 1450. le fils duquel appellé François Seigneur de Verfey, & de S. Nisier decedant sans enfans en l'an 1504. institua ses heritiers vniuersels Humbert de Chabeu Escuyer Seigneur de Feillens, & Iean-Louys de la Balme de la maison de Tiret ses alliés, lesquels se partagerent son hoirie le 28. Iuillet 1504. en suite dequoy la maison forte, & Seigneurie de S. Nisier le Desert arriua à Humbert de Chabeu Seigneur de Feillens Pere de François de Chabeu Seigneur de Feillens qui vendit cette Seigneurie le 21. Iuin 1579. à Philibert de la Baume Cheualier Baron de S. Amour, & de Montfalconnet, & depuis Louys de la Baume Comte de S. Amour son heritier en passa reuente le penultiéme Nouembre 1576. à Guillaume de Pigna Escuyer Seigneur de la Botte qui par ce moyen fut Seigneur de S. Nisier le Desert, depuis George de Pigna son fils Baron du Bourg S. Christophle, & Seigneur de la Botte ayant cedé le 12. Decembre 1616. à François de Belly Seigneur des Eschelles son beau frere tous les droits qu'il auoit en l'hoirie dudit Guillaume de Pigna son pere ledit de Belly allena S. Nisier à Claude de Bachod Escuyer, & Iean-Anthoine de la Fontaine Seigneur de la Veyse; mais par vn traitté fait entre eux, S. Nisier demeura au Seigneur de la Veyse, lequel de Ieane de S. Amour sa premiere femme à eu François de la Fontaine Escuyer Seigneur de S. Nisier d'où est yssu Aynard de la Fontaine son fils, qui est auiourd'huy Seigneur de S. Nisier le Desert, il y à Parroisse à sainct Nisier limitrophe à la Dombes, & sur le grand chemin de Bourg à Montluel.

Tit. du Chast de Peyri.

S. TRIVIER.

Il y à deux Seigneuries de ce mesme nom, l'vne en Dombes laquelle porte titre de Baronnie prouenue originellement des Chabeus anciens Gentils-hommes de Dombes, & l'autre en Bresse erigée en Comté qui est celle dont nous parlons en ce Chapitre, la premiere s'appelle sainct Triuier de Dombes, & la seconde sainct Triuier en Bresse, autrement sainct Triuier de Courte à cause que l'ancienne Parroisse de ce sainct Triuier estoit à sainct Hylaire de Courte qui n'en est esloigné que d'vn quart de lieuë; ces deux Villes ont pris leur nom d'vn Sainct personnage appellé Triuier viuant en l'an 517. qui fit quelques miracles en Bresse, & en Dombes, sa legende porte qu'il mourut en Dombes, & qu'il fut enterré en vn lieu ou depuis on croid que l'Eglise de sainct Triuier de Dombes à esté bastie laquelle Secundinus Archeuesque de Lyon long temps apres consacra en l'an 608. Quant à nostre sainct Triuier de Courte l'ancienne tradition porte que l'Eglise fut consacrée à la requeste où en memoire du mesme sainct Triuier en effect sa Feste s'y celebre tous les ans le 16. du mois de Ianuier, & sa legende se lit encor auiourd'huy au Breuiaire de ladite

ladite Eglise qui est la mesme que celle qui est au Prieuré de sainct Triuier de Dombes, d'ou le P. Bolandus Iesuite l'a tirée & la inserée dans son grand ouurage disposé en vingt-quatre Tomes intitulé *Acta Sanctorum qui toto orbe coluntur*, imprimé à Anuers 1643. c'est la mesme legende que le P. de Bullioud de la Compagnie de Iesus à publiée ces iours passés auec des notes & obseruations fort curieuses d'où se descouure l'erreur de Pierre de S. Iulien qui voulant rendre raison de ce que les anciens Seigneurs de sainct Triuier de Dombes du nom, & armes de Chabeu quitterent le surnom de Chabeu pour prendre celuy de sainct Triuier, recite qu'vn Seigneur de Chabeu ayant esté fait prisonnier de guerre en Angleterre durant les guerres des François, & des Anglois, s'accosta d'vn homme de Saincte vie nommé Triuier auec lequel il contracta vne si estroitte amitié qu'apres auoir payé sa rançon, il l'amena en Dombes ou il mourut, & comme apres sa mort il fut canonizé, ce Seigneur de Chabeu pour auoir ce sainct Homme pour intercesseur enuers Dieu quitta le nom de Chabeu, & prit celuy de Sainct Triuier, mais cela n'est qu'vne fable parce que Sainct Triuier ainsi que porte sa legende viuoit du temps de Theodebert fils de Thierry Roy de France, & petit fils de Clouis I. du nom, ce qui ne se peut rapporter qu'a l'an 517. outre que les Chabeus ne prirent le surnom de S. Triuier qui estoit le nom de leur terre, & principale Seigneurie, que par l'abus que les Gentils-hommes pratiquoient desja pour lors en quittant les noms de leurs familles pour prendre ceux de leurs terres, comme il se fait encor auiourd'huy; Mais reuenans à nostre principal sujet, la terre de S. Triuier de Courte, ne consistoit autrefois qu'en vn Chasteau, & en vn gros Bourg qui estoit le patrimoine des Sires de Baugé souuerains de Bresse, d'où vient qu'vn puisné de cette glorieuse famille l'eust en partage, & parce que la maison de Baugé faillit en Sibille de Baugé, Dame de Baugé, & de Bresse femme d'Amé IV. Comte de Sauoye, S. Triuier entra en celle de Sauoye ou il à demeuré l'espace d'enuiron trois cens ans à titre de simple Chastellainie. Le Comte Verd est celuy qui permit aux habitans de se clorre de murailles par lettres du 23. Féurier 1376. la pluspart des habitans de la Ville, & du mandement de Sainct Triuier estoient iadis taillables, & de main morte, mais le Duc de Sauoye Emanuel-Philibert pour les affranchir depura le 4. Nouembre 1564. Louys Oddinet Baron de Montfort son Conseiller d'Estat, & President des Comptes en Sauoye, en l'absence duquel son Altesse enuoya René de Lyobard Seigneur du Chastelard son Conseiller, & Senateur au Senat de Sauoye qui fit ledit affranchissement moyennant certaine finance laquelle fut employée aux fortifications de la Citadelle de Bourg, depuis ce mesme Prince infeuda ladite terre, & Seigneurie de S. Triuier en l'an 1568. à Barthelemy Delbene Gentil-homme Florentin; Mais ce Contract ayant esté reuoqué il passa nouuelle infeudation de cette Terre & de son mandement auec toutes ses appartenances & dependances en Iustice haute, moyenne, & basse auec le 1. & 2. degré de Iurisdiction, & le titre de Comté en faueur de Marie de Gondy femme de Claude de Sauoye Cheualier Comte de Pancalier, auparauant vefue de Nicolas de Griller Escuyer Seigneur de Pomiers, & du Bessey, à la reserue seule de l'hommage des fiefs, & arrierefiefs des Nobles residens, & bien-tenants en ladite terre, de la Souueraineté, Iugement, & connoissance de toutes causes en dernier ressort au Senat de Sauoye, des gabelles, & commutations du sel, & du vin, & du reachapt perpetuel, les lettres de cette infeudation, & erection sont dattées à Thurin le 8. Ianuier 1575. en suite desquelles Marie de Gondy fut mise en possession dudit Comté, & Seigneurie de Sainct Triuier au mois de Mars de la mesme année par Maistre Florentin de Tardy Conseiller de son Altesse, Maistre des Comptes en Sauoye, apres toutesfois que le Prince eust desinteressé Charles d'Oncieux Escuyer, Seigneur de Monriernos, auquel les reuenus de la terre de S. Triuier auoient esté engagés, pour le desdommager de ce qu'il auoit cautionné son Altesse pour quelques sommes de deniers enuers George de Diesbach Seigneur de Grancour Bourgmaistre de Fribourg; ainsi Marie de Gondy fut la premiere Comtesse de Sainct Triuier, & apres elle Philippes de Griller son fils aisné, Seigneur de Pomiers, de l'Isle, & du Bessey qui apres le decés de sa mere en eust inuestiture de son Altesse de Sauoye le 16. May 1580. Estant mort sans enfans, Charles-Maximilian de Griller son frere eust le Comté de Sainct Triuier, lequel par titre du ving-troisiéme Ianuier 1582. en acquit de sadite Altesse la plusualue, & le transmit à Charles-Emanuel, & Albert de Griller ses enfans qui ont esté successiuement Comtes de Sainct Triuier, mais ce dernier n'ayant laissé qu'vne fille de Peronnelle Claude-d'Albon son espouse, ledit Comté de Sainct Triuier suiuant la disposition testamentaire de ladite Marie de Gondy à esté deuolue à Peronne de Griller sa Tante, femme de Guillaume de Cremeaux, Baron d'Entragues Seigneur de Chamosset qui à cause d'elle est auiourd'huy Comte de Sainct Triuier.

Mess. Historiq.

Titr. de l'Hostel de Ville de S. Triuier.

Preuues pag. 139.

Il y à quelques hameaux dans la Bresse Chalonnoise, qui sont du mandement de Sainct Triuier, comme Tagiset; Marcillac, le grand Bordel, la Mardondon & les Robins, qui ont esté desmembrés du Comté de S. Triuier, par aquisition que le sieur Fyot d'Arbois Conseiller du Roy en ses Conseils, & President au Parlement de Dijon en fit, de Charles Emanuel de Griller Comte de Sainct Triuier en toute Iustice. Ces Hameaux ont esté par luy vnys à la terre de Mongey, qui est en la Bresse Chalonnoise, & neantmoins les appellations du Iuge desdits Hameaux ressortissent au Bailliage de Bresse.

LE SAIX.

PARADIN en son histoire de Sauoye qui fait les Seigneurs du Saix originaires de Hollande, à fait croire à beaucoup de gens, que le Chasteau du Saix, n'auoit esté basti que du temps de Boniface de Sauoye Archeuesque de Cantorbery, Primat d'Angleterre qui mourut en l'an 1270. Mais ie treuue que le Saix estoit désja Seigneurie en l'an 1191. que viuoit Hugues Seigneur du Saix, feudataire du Sire de Baugé, de sorte qu'il y à grande raison de croire que ceux de ce nom là, l'ayent fait edifier; cette famille du Saix, c'est à dire la branche des Seigneurs du Saix, manqua aux masles en la personne de Bernard Seigneur du Saix, lequel ne laissa que des filles de Marguerite de Corcobert son espouse, dont l'vne fut heritiere du Saix nommée Iane, femme de Iaques de Chalant Cheualier,

lier, Seigneur de Varey, Visson; & Retourtour fils puisné d'Amé de Chalant Seigneur des mesmes lieux; & d'Anne de la Palu: Or Iane du Saix mourant, institua le Seigneur de Varey son mary en la Seigneurie du Saix en l'an 1483. laquelle par ce moyen entra en la maison de Chalant, tellement qu'apres ledit Iacques de Chalant, Claude de Chalant son fils l'eust en partage; mais estant mort sans enfans, son hoirie se partagea, entre Marie de Chalant sa sœur Dame de Chasteauvieux, & Estienne-Philibert de Chalant son neueu auquel arriua le Saix. Celuy-cy s'estant notablement endebté, vendit le Saix à grace de reachapt, à Philippes de Poges Gentil-homme Luquois, qui en disposa par testament, en faueur d'Angele de Momio yssue des Comtes de Momio sa femme qui en l'an 1587. se qualifioit sa vefue; & Dame du Saix; & donna tous ses biens à Pierre de Poges fils de George de Poges par Contract du 24. Mars de ladite année. Mais Anne du Pré fille de François du Pré, Seigneur de Chamaignieu, Vicomte de Bayeux femme separée de biens dudit Estienne-Philibert de Chalant, poursuiuit la restitution de ses deniers doraux sur la Seigneurie du Saix, en quoy elle fut contrariée par Claude; & Philibert Seigneurs de l'Aubespin enfans d'Anne-Françoise de Chalant sœur dudit Estienne Philibert de Chalant, creanciers pour les droits de leur mere; & comme Anne du Pré vint à mourir sans enfans. François du Pré Seigneur de Chamaignieu son frere luy succeda, de sorte qu'ayant continué cette poursuite quelque temps; & apres luy Marguerite du Pré sa fille femme d'Abel de Loras, Seigneur de Montplaisant, le Saix leur demeura; & ladite Marguerite du Pré sa fille femme d'Abel de Loras Seigneur de Montplaisant, le Saix leur demeura; & ladite Marguerite du Pré en à fait legat à Ennemond de Loras Seigneur de Genas, & de Vernas Conseiller & Maistre d'Hostel ordinaire du Roy, son fils qui est auiourd'huy Seigneur du Saix. Ce Chasteau est basti au milieu de la Forest du Saix, à vne demy lieuë de Bourg dans la Parroisse de Perona, ou les Seigneurs du Saix ont vne Chappelle. Autrefois tandis que ceux du nom; & armes du Saix le possedoient, il n'y auoit que moyenne, & basse Iustice qui auoit esté concedée par les Sires de Baugé Souuerains du Pays. Mais Iacques de Chalant Cheualier, Seigneur de Varey, eut infeudation de la haute Iustice; & du dernier supplice par concession de Philippes de Sauoye Comte de Baugé, Seigneur de Bresse sur ses hommes; & fiefs par patentes dattées à Bourg le 20. Aoust 1483. à l'execution desquelles les habitans de Bourg s'opposerent, ne voulans point auoir de voisin si proche qui fut en telle prerogatiue. Mais le Prince par autres lettres données à Bourg, leua tous les empeschemens; & ordonna que sa premiere concession seroit executée, en suite dequoy, le Seigneur de Varey en prit possession le 27. Decembre 1487. presens Anthoine de la Palu, Lieutenant general pour le Prince, & Baillif de Bresse. Iean Clopet Chancelier de Sauoye, President de Bresse; & Iean de Focrand Aduocat fiscal. *Tit. du Chast. du Saix.* *Ibidem.*

LA SALE-MANZIA.

PARCEQVE ce fief est dans la Parroisse de Manzia, & qu'il y en à plusieurs qui portent mesme nom, on l'a tousiours nommé la Sale-Manzia. Si ce que Pierre de S. Iulien en ses Meslanges Historiques rapporte est veritable, il à autrefois appartenu à ceux de Rabutin, que par abus cet Autheur à nommés Seigneur de Manzia en Bresse; neantmoins ie n'en ay veu aucunes preuues, ayant seulement appris par les anciens hommages faits aux Comtes, & Ducs de Sauoye en qualité de Seigneurs de Baugé, que la Sale est vn ancien fief, & que les Colombs anciens Gentils-hommes du Pays en estoient Seigneurs, celuy d'entre eux qui en porta le premier le titre, fut Guy de Colomb viuant en 1450. les successeurs duquel en iouyrent sans interruption iusques à Philibert de Colomb Seigneur de la Sale, & de Chauaux dernier de cette famille, qui ne laissa qu'vne fille son heritiere vniuerselle appellée Polixene de Colomb femme de Iean de Cheminant Escuyer Seigneur de Vernus en Masconnois, auquel elle porta la Sale en dot, dont il fit hommage en 1536. au Roy François I. Entre autres enfans ils eurent Anthoinette de Cheminant Dame de la Sale mariée auec Iean de Lugny Seigneur de Loëse pere de Claudine de Lugny Dame de la Sale, & de Loëse alliée auec Louys de Franc Escuyer Seigneur d'Essertaut en Masconnois, qui par ce moyen deuint Seigneur de la Sale, laquelle Seigneurie il laissa à Louys de Franc son second fils pour son partage, qui de Iane de Mincey son espouse à eu Iean de Franc Escuyer Seigneur de la Sale à present viuant. *Pag. 425*

SANCIA.

LE village de Sancia estoit autrefois vne dependance de la Seigneurie de Iasseron, & appartenoit par consequent à la maison de Coligny, comme nous l'auons expliqué cy-dessus au Chapitre de Iasseron. Estienne de Coligny I. du nom Seigneur d'Andelot, & de Iasseron, en l'an 1271. le prit en fief de l'Abbé de Sainct Oyen de Ioux & le luy engagea en l'an 1273. duquel l'ayant retiré, il le vendit au mois d'Aoust 1281. à Estienne, & Robert Cletys Bourgeois de Bourg, à la reserue de l'hommage, mais cette vente n'ayant esté faite qu'à faculté de rachepter, Estienne de Coligny rachepta d'eux la Seigneurie de Sancia, & en l'an 1307. il en passa vente auec la Seigneurie de Iasseron à Amé I V. du nom Comte de Sauoye; ainsi Sancia entra en la maison de Sauoye, où il demeura long-temps comme membre de la Seigneurie de Iasseron, depuis Amé V. Comte de Sauoye surnommé le Comte Verd estant à Aix en Sauoye, par titre de l'11. Iuin 1380. remit le village de Sancia en toute Iustice haute, moyenne, & basse à Iean de Corgenon Cheualier Seigneur de Meillonnas, & de Chaumont, moyennant la vente qu'il fit au Prince de quelques hommes taillables, & rentes qu'il auoit dans la Chastellainie de Boug, & qu'il reconnut tenir en fief de luy à cause du Comté de Sauoye, la Seigneurie de Meillonnas auec le Bourg, & trente hommages Nobles en dependans: Par ce moyen San- *Titr. de l'Abbaye de Sainct Claude.* *Titr. de la Chab. des Cpt. de Sauoye.*

cia fut annexé à la Seigneurie de Meillonnas, & est arriué à Maurice de la Chambre dit de Seyssel, Marquis d'Aix, Comte de Montreal Baron, de Meillonnas auiourd'huy viuant par les moyens que nous auons deduit cy dessus au Chapitre de Meillonnas.

SANDRENS.

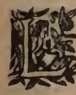
SANDRENS à esté basty par les Seigneurs de Sainct Triuier en Dombes, par concession des Sires de Villars, comme témoigne l'hommage qu'en rendit Iean Seigneur de Sainct Triuier, & de Sandrens à Humbert Sire de Thoire, & de Villars en l'an 1375. mais pour le village de Sandrens, il estoit de franc alleud, & de l'ancien patrimoine de la maison de Sainct Triuier; Hugues Seigneur de Sainct Triuier, & de Sandrens fils dudit Iean le prit en fief du Comte Verd, auec deux cens liures de rente en terre, par traitté du 14. Iuillet 1377. à la reserue neantmoins de l'hommage par luy deu, aux Seigneurs de Beaujeu, & de Villars, en suite dequoy Anthoine Seigneur de Sainct Triuier, & de Sandrens en fit hommage au Duc Amé VII. le vingt-quatriéme May 1418. Enfin Iaquemine de Seyssel de l'Illustre famille de Seyssel en Sauoye, vefue de Guillaume Seigneur de S. Triuier, & de Branges, eust la terre de Sandrens pour ses Conuentions matrimoniales, & se remaria auec Iacques de la Baume Cheualier Seigneur de l'Abbergement, & de Marbos, Grand Maistre des Arbalestriers de France, qui à cause d'elle fut quelque temps Seigneur de Sandrens, c'est luy qui eust infeudation de la Iustice haute, moyenne, & basse, du Chasteau, Village & Parroisse de Sandrens de Louys Duc de Sauoye par lettres dattées à Annecy le 6. Decembre 1454. de laquelle Iustice il fit depuis donation à Iaquemine de Seyssel sa femme, mais estant decedée sans enfans, les Seigneurs de Sainct Triuier rachepterent cette terre de ses heritiers, & comme leur famille manqua en vne fille mariée en la maison de Lugny-Ruffey les Seigneurs de Lugny deuinrent Seigneurs de Sandrens, & l'ont possedé assés long-temps, depuis Philiberte de Lugny Dame de Sandrens en fit vente le 18. Ianuier 1525. à Sebastien de Montfalcon Euesque, & Prince de Lausanne à faculté de reachapt, duquel l'ayant retirée, elle en fit donation entre vifs en l'an 1527. à Iean de Lugny Cheualier son neueu, qui par transaction du 14. d'Aoust 1533. le remit à Iean-Philibert Baron de Grolée, le successeur duquel le vendit à prix d'argent à Philibert de la Baume Baron de Montfalconnet, & de Sainct Amour Cheualier de l'Ordre de Sainct Iacques, qui mourant sans lignée, laissa ladite terre, & plusieurs autres grandes Seigneuries à Louys de la Baume Cheualier Comte de Sainct Amour son proche parent; Celuy-cy le 17. Iuillet 1574. le vendit à Amand de Pigna Seigneur de la Botte, des enfans duquel il le retira depuis par droit de reachapt le penultiéme Nouembre 1576. Iaques-Nicolas de la Baume Cheualier, Comte de Sainct Amour, Marquis de Sainct Genis, & d'Yenne petit fils dudit Louys le possede auiourd'huy sous le titre de Baronnie, & parce que Catherine de la Baume espouse d'Albert-Eugene de Geneue, Marquis de Lullins y auoit quelque portion il en fit acquisition le 5. Nouembre 1633. Il y à Parroisse, laquelle depend de celle de Sainct Estienne de Lyon, à laquelle elle fut donnée par Hugues I. du nom Archeuesque de Lyon en l'an 1109. de cette Seigneurie dependent celles de Bosruy, & de Broces, ou il y à aussi toute Iustice, lesquelles sont originairement prouenues des Seigneurs de la Balme de Tiret, desquels Aynard, & François de Ferans freres Seigneurs dudit lieu, enfans d'Estienne de Ferans Cheualier l'achepterent puis en firent vente au Seigneur de Grolée qui les annexa à la terre de Sandrens.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye. — *Ibidem.* — *Ibidem.* — *Tit. du Chast. de Perés.* — *Ibidem.*

SATONAY.

PAR les titres de la famille des Ferlays qui estoit tres ancienne en ce pays on apprend qu'ils estoient autrefois Seigneurs de Satonay. (Paradin en son Histoire de Lyon les nomme mal; de Frolois,) Car Guy de Ferlay Cheualier viuant en l'an 1314. portoit desja la qualité de Seigneur de Satonay, ses successeurs apres luy ont continué la possession de cette Seigneurie, iusques à ce que cette maison estant faillie aux masles, Anthoinette de Ferlay Dame de Satonay fut mariée auec Noël du Fay Seigneur du Peraut auquel elle porta Satonay en dot, duquel les Barons de Brouillart, & de Rancy de la maison de Clugny au Duché de Bourgogne l'eurent, & le vendirent à Iacques d'Aueynes citoyen de Lyon, mais comme les Ferlays ne tenoient Satonay que par infeudation des Comtes de Sauoye à la reserue du reachapt perpetuel, le Duc Emanuel-Philibert par l'eschange de la Baronnie de Mirebel pour la Souueraineté du Comté de Tende du 29. Octobre 1579. entre autres terres qui furent vnies à la Baronnie de Mirebel, & dont on composa vn Marquisat en faueur d'Henrie de Sauoye Duchesse de Mayenne; son Altesse remit la Seigneurie de Satonay en toute Iustice; & se chargea de la retirer des mains dudit Iacques d'Aueynes qui l'auoit achetée du Baron de Brouillart, ce qu'ayant esté fait Satonay est tousiours demeuré au pouuoir des descendans de ladite Henrie de Sauoye auec le Marquisat de Mirebel comme vne dependance d'iceluy; Il y à Parroisse, le Chasteau est à vne lieuë de Lyon sur vn costau, & sur le grand chemin de Bourg à Lyon.

LE SAVGEY.



LE SAVGEY est originellement prouenu de la maison de Sachins, car Guerric de Sachins Cheualier, Seigneur d'Asnieres viuant en l'an 1300. en estoit Seigneur, & ses successeurs l'ont tousiours possedé iusqu'à Galois de Sachins fils puisné d'Humbert de Sachins dit le Moine Seigneur d'Asnieres auquel il fut baillé pour sa portion hereditaire. Ce Galois eust vn fils appellé Iean de Sachins qui fut aussi Seigneur du Saugey, & qui ne laissant enfans, institua son heritiere vniuerselle Ieanette de Sachins sa sœur femme d'Humbert de Choux auquel elle porta en dot la Seigneurie du Saugey, elle en fit donation en l'an 1387. à Anthoine & Galois de Choux Damoiseaux ses enfans, qui la vendirent depuis à Galois de Sachins Seigneur d'Asnieres leur Cousin, la posterité de ce Galois, & ceux de Feurs qui prirent le nom, & les armes de Sachins ont continué la possession de cette Seigneurie, iusqu'au dernier de la famille appellé Claude de Sachins Seigneur d'Asnieres, du Saugey, & de Chamergy qui n'ayant enfans la laissa par testament à la Dame de Nanton sa parente: Or la famille de Nanton estant fonduë en celle des Comtes de Montfort de la maison de la Chambre, Iane de la Chambre vefue de Charles Damas Marquis de Thianges, qui en reste seule auiourd'huy, est Dame du Saugey. Il est en la Parroisse de Cuet.

SEILLON.

IL y à diuersité d'opinions touchant l'Origene de cette Chartreuse qui est la vingtiéme de l'Ordre, car Paradin en son Histoire de Lyon, en attribue la fondation à Humbert II. du nom Archeuesque de Lyon, lequel (dit il) esmeu, & inspiré de deuotion se rendit Chartreux, & fit bastir vne Chartreuse au lieu de Seillon prés la Ville de Bourg en Bresse, & rapporte cela à l'an 1251. Iacques Seuert en sa Chronologie des Archeuesques de Lyon est de ce mesme sentiment & dit que cet Humbert de Baugé fit bastir la Chartreuse de Seillon en l'an 1148. *Quiquidem Archimandrita* (ce sont ses parolles) *cùm vitam priuatam, & quietam diuinorum Misteriorum contemplationi deditam, Archiepiscopatui anteferre constituisset; non destitit donec Cartusianam cellam iuxta Burgum astruxisset, in quâ postmodum hoc anno (scilicet 1148.) & vitam iniret solitariam, & professionem Cartusianæ religionis faceret dimissa dignitate, vnde confestim magna illius apud Comprouinciales reuerentia, & penès exteros fama*; Mais ces deux Autheurs se sont mescontés. Premierement en la date de la Fondation de Seillon parce que Paradin la cotte sous l'an 1251. qui est vne erreur, d'autant qu'Humbert de Baugé Archeuesque de Lyon ne viuoit qu'és années 1148. & 1180. & que Seillon estoit désja Chartreuse en l'an 1178. Quant à Seuert il dit que la Chartreuse de Seillon fust bastie en l'an 1148. ce qui ne peut pas estre, à cause que l'Ordre des Chartreux ne fust estably dans Seillon qu'en l'an 1178. Au surplus il est bien certain que cét Archeuesque de Lyon ayant pris l'habit de Chartreux fut Prieur de Seillon, car on treuue des actes ou il prend cette qualité, & mesmes la tradition commune porte qu'il y est enterré. De nos iours i'ay veu vne tres ancienne sepulture de pierre dans le Cloistre releuée hors terre qu'on disoit estre sienne, mais ie n'ay rien treuué és Archiues de ce Monastere qui puisse persuader qu'il en ayt esté le Fondateur, d'autres disent comme Hottoman en la vie de l'Admiral de Coligny; que Seillon fut fondé par Humbert Sire de Coligny & du Reuermont viuant en 1131. mais cela ne peut pas estre sinon qu'il eut esté fondé par luy, lors que Seillon n'estoit qu'vn Prieuré de l'Ordre de Sainct Benoist, dont on n'a point de preuues. Au Thresor des titres de l'Abbaye d'Ambronay, & de l'Eglise Nostre Dame de Bourg en Bresse, il y à vne notice de l'an 1193. laquelle porte qu'en l'an 1168. vn Religieux d'Ambronay nommé Ottho desirant de se retirer en solitude, s'en vint en la Forest de Seillon proche l'Eglise Sainct Pierre de Brou, ou il fit dresser vne petite Chappelle, & vne Cellule, & y demeura long-temps en practiquant de grandes austerités & quoy qu'il y fut affligé de goutte extraordinairement, iusques là qu'il en perdit toutes les extremités des doits des mains, & des pieds, neantmoins il perseuera en son dessein, apres son decés vn autre Religieux d'Ambronay appellé Martin s'y vint establir, & comme son exemple attira d'autres Religieux on leur donna pour Superieur Clement Religieux d'Ambronay lequel en l'an 1187. embrassa l'Ordre des Chartreux auec des Religieux qui demeuroient à Seillon, & pour autant qu'Ottho, & Clement estoient Religieux d'Ambronay, & que la maison de Seillon estoit située dans la Parroisse de S. Pierre de Brou dependante de l'Abbaye d'Ambronay, l'Abbé d'Ambronay voulut soustenir que Seillon luy deuoit appartenir, pour raison dequoy, il en fut en differend auec le Prieur de Seillon ce qui fut terminé à Ambronay en l'an 1193. & porte le traitté qu'à Seillon on diroit mesmes prieres, & suffrages pour les Religieux d'Ambronay quand ils seroient decedés que pour ceux de Seillon, ce qui se prattiqueroit aussi à Ambronay pour les Religieux de Seillon à mesure qu'ils mourroient, & qu'au cas qu'il vint à manquer de Religieux Chartreux à Seillon, la maison feroit retour en toute proprieté à l'Eglise d'Ambronay, voyla la substance de ce titre auquel ie ne puis rien deferer pour m'estre suspect, car outre que le stile n'est pas celuy du siecle, qu'il est reçeu par vn Notaire nommé Albert, & qu'en ce temps-là ny cent ans apres les Contracts, & titres ne se faisoient point par deuant les Notaires, dont l'vsage estoit entierement incognu en ce pays auant l'an 1300. C'est que son contenu est directement contraire aux titres de Seillon, puis que comme nous auons desja dit, il y auoit des Chartreux à Seillon l'an 1178. Dailleurs iamais on n'a fait commemoration à Seillon pour les Religieux d'Ambronay, ny à Ambronay pour ceux de Seillon dont ie me suis soigneuse-

Liu. 1. chap. 44.

In Humbert. 1.

Preuues pag. 141.

In Origi- nib. Carthus. monast. ment enquis, ce qui pourtant eut esté pratiqué si ce traitté estoit veritable. Aubert le Mire en ses Origines des Chartreuses à eu connoissance de celle de Seillon laquelle il nomme simplement sans rien dire ny de sa situation ny de sa fondation. Pour parler donc auec verité de l'Origine de Seillon, il faut tenir pour constant qu'anciennement Seillon n'estoit qu'vn simple prieuré de l'Ordre de Sainct Benoist dependant de l'Abbaye de Ioug-Dieu (*de Iugo-Dei*) en Beaujolois prés de Ville-Franche, ainsi qu'on l'apprend d'vne *Titr. de Seillon.* Bulle du Pape Alexandre III. de l'an 1169. mais comme l'Ordre des Chartreux commençoit à s'establir par tout. Ces bons Religieux en l'an 1178. du consentement de l'Abbé de Ioug Dieu prirent l'habit, *Ibidem.* & la regle des Chartreux, ce que le mesme Pape Alexandre III. confirma par vne Bulle de ladite année, & dés lors les plus grands Seigneurs du pays leur firent des Concessions; notamment les Sires de Baugé, & de Coligny, les Comtes de Mascon, les Seigneurs du Saix & autres: Vlrich, & Guy de Baugé Souuerains de Bresse leur accorderent en l'an 1180. toute Iustice haute moyenne, & basse sur leurs hommes, & fiefs acquis, & à acquerir. Depuis Amé IV. du nom Comte de Sauoye mary de Sibille de Baugé Da- *Ibidem.* me de Baugé & de Bresse, par lettres du quatriéme Mars 1307. leur confirma ladite succession laquelle il voulut auoir lieu dans toutes ses terres, autres mesmes que celles prouenuës des Sires de Baugé, leur donnant à cet effet pouuoir d'establir Iuge, Chastellain, & autres Officiers pour l'exercice de ladite iurisdiction, en consideration dequoy les Chartreux se departirent au profit du Comte de Sauoye & de ses successeurs du dernier supplice, la connoissance neantmoins leur en demeurant, iusques à l'execution exclusiuement. Cette Chartreuse n'est qu'à vn quart de lieuë de Bourg, elle estoit autrefois bastie à l'antique, & fort incommode pour les Religieux; mais à present, on l'a rebasty à la moderne en telle sorte que c'est l'vne des belles Chartreuses de l'Ordre.

SELIGNA.

Titr. de Seligna. HVGVES de Coligny Seigneur de Coligny le Neuf, & de Sainct André sur Suran enuiron l'an 1200. estant sur le point de faire vn voyage en terre Saincte; pour le salut de son ame; & de ses predecesseurs donna à la Chartreuse de Seillon tout ce qu'il auoit à Seligna affin d'y construire vne Chartreuse du Consentement toutefois de l'Ordre, ce qui ayant esté commancé quelques années apres, les Chartreux par la liberalité d'Estienne Comte de Bourgogne en l'an 1210. eurent de luy tous les droits qu'il pouuoit auoir en ce lieu-là. Ce que Iean Comte de Chalon fils dudit Estienne confirma en l'an 1231. Depuis Guillaume Seigneur de Coligny poussé de mesme pieté, & de l'affection que sa maison auoit pour cet Ordre, par ses lettres dattées au Chasteau *Ibidem.* de Sainct André sur Suran en l'an 1211. en ratifiant la donation d'Hugues de Coligny son frere, donna à la maison de Seligna non seulement ce qui luy pouuoit appartenir, en tout ce lieu-là, & ses dependances; mais encor l'exempta & tous ceux qui y habiteroient de tous peages dans ses terres, les prit en sa protection, & leur accorda droit de pasturage pour leur bestail en toute la terre de Coligny, en presence d'Estienne Prieur de Portes, d'Estienne Prieur de Seillon, & d'Oger Prieur de Bonlieu Chartreux. Ce qu'Albert de la Tour Seigneur de la Tour du Pin & Beatrix de Coligny sa femme, fille, & heritiere d'Hugues de Coligny son pere, & de Guillaume de Coligny son oncle appreuuerent, & en promirent l'obseruation en l'an 1232. Parmy temps cette maison s'accroissant par les bien faits, le Pape Honorius par sa Bulle du mois de Decembre 1225. donnée à Reatine, prit cette Chartreuse sous sa protection, & entre autres priuileges qu'il luy conceda, il la declara exempte de tous dixmes, deffendit de prendre aucun Criminel dans les limites de leur Iurisdiction, & aux Religieux qui y auroient fait vne fois profession d'en iamais sortir, & voulut qu'à demy lieuë de leurs limites, il ne fut loisible à aucun Ecclesiastique, ou *Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.* Religieux d'acquerir des possessions, ny d'y construire aucuns bastimens. Iean Duc de Bourgogne 1145. leur donna le fief de l'Auillias, & declara que la garde de la Seigneurie de la maison de Seligna ne luy auoit iamais appartenu. Louys Sire de Beaujeu en l'an 1277. leur accorda immunité, & franchise de tous peages par toutes ses terres, & cent Carpes à prendre tous les ans sur son grand Estang de Chalamont. Raynald ou Renaud Comte de Montbelliard Seigneur de Monfleur, & de Tramelay les exempta pareille- *In Originibus Carthus. Monast. Monastic lib. 2 tit. 1. n. 42. Sutor. de vità Carthus. lib. 2.* ment de tous droits de Peage & Copponage pour le bled qu'ils vendroient ou achepteroient aux Foires de Monfleur, & de Tramelay. Le Pape Clement par Bulle de l'an 1296. les affranchit de tous subsides, Collectes, & impositions faites ou à faire par le Siege Apostolique, ou par ses Legats. En l'an 1298. Amé IV. Comte de Sauoye leur donna aussi franchise de tous peages dans ses estats. Cette Chartreuse qui est la 38. maison de l'Ordre, est située en vn valon au pied d'vne fort haute montagne au sommet de laquelle est le Chasteau d'Arnens, à demy lieuë du Comté de Bourgogne: Aubert le Mire à creu qu'elle estoit en Sauoye, & ne dit rien de son origine, & de sa fondation, autrefois on l'appelloit la Chartreuse du Val Sainct Martin, & c'est ainsi qu'elle est nommée dans les anciens titres. Entre autres personnes Illustres que cette Chartreuse à produit. Il y à eu Iean de Tentemonde grand Theologien, qui à composé plusieurs ouurages, duquel Chopin fait mention. Il fleurissoit à Seligna l'an 1420.

SERMOYE'.

IL y a eu autrefois vne famille du nom de Sermoyé, qui donna sans doute son nom à cette terre. Pernet de Sermoyé Damoiseau en fit hommage en l'an 1276. à Amé de Sauoyé Seigneur de Baugé & de Bresse, comme mary de Sibille Dame de Baugé, ce qui fut encor fait le Mecredy apres Pasques de l'an 1288. par Pernet de Sermoyé fils dudit Guillaume. Or on ne sçait point que deuint cette famille de Sermoyé, ny par consequent la Terre, laquelle estoit en l'an 1400. au pouuoir de Iean de la Baume Cheualier I. Comte de Montreuel, & Mareschal de France, qui la donna en dot l'an 1403. auec la Seigneurie d'Attalens en Suysse, à Antoinette de la Baume sa fille aisnée femme d'Antoine Seigneur de sainct Triuier en Dombes, & de Sandrens; ce fut elle qui vendit la Seigneurie de Sermoyé à Pierre de la Baume son frere Cheualier de la Toyson d'or, Seigneur du Mont sainct Sorlin, & de la Roche du Vannel, qui apres l'auoir gardée quelques années, la remit à Alix de la Baume sa fille lors de son mariage auec Guillaume de sainct Triuier Cheualier Seigneur de Branges en l'an 1442. mais Iaques de la Baume Cheualier Seigneur de l'Abbergement, & de Marbos, grand Maistre des Arbalestriers de France, l'ayant acquise du Seigneur de Branges, en fit donation à Françoise de la Baume sa fille vnique Dame de Noyers, & de Morillon espouse de Iean de Seyssel Cheualier Seigneur de Barjat, & de la Rochette Mareschal de Sauoye à la reserue toutefois de l'vsufruit sa vie durant, & de Iaqueline de Seyssel sa seconde femme, Iaques de la Baume estant decedé en l'an 1466. le Seigneur de Barjat s'empara du Chasteau de Sermoyé en suite d'vne donation que Françoise de la Baume sa femme luy en auoit faite, & laissa cette terre par testament à Aymé Comte de la Chambre son fils vnique, d'où sortit Charles de la Chambre son petit fils, auquel on donna la Terre de Sermoyé pour son partage. Cettuy-cy estant à Vailladolid en Castille, où il auoit suiuy l'Empereur Charles V. fit vente le 29. d'Aoust 1523. de la Terre de Sermoyé en toute Iustice haute, moyenne, & basse à Laurent de Gorreuod Comte du Pont de Vaux, Baron de Marnay, & de Courcoudray Cheualier de la Toyson d'or, & grand Maistre d'Espagne sous les cautions de Philibert de Chasteauvieux Cheualier Seigneur de Verjon, de Gauuain de Candie Cheualier & Maistre d'Hostel du Comte de Geneue, & de Iean de Villette Seigneur de la Cous, presens Claude de Chissé Docteur és droits Seigneur de Pertecey, Conseiller & Maistre des Requestes de l'Empereur, & Charles Seigneur de Montjouuent. Depuis cette acquisition la Seigneurie de Sermoyé est tousiours demeurée en la Maison de Gorreuod, & vnie au Duché du Pont de Vaux, duquel elle depend encor à present. Le Chasteau de Sermoyé est demoly il y a fort long-temps, le Village est sur le grand chemin du Pont de Vaux à Chalon.

Preuues pag. 21.

Mem. M. S. de Mõsieur d'Andeul.

SERRE.

IL y a deux cents ans que ce fief estoit possedé par les Cordieus anciens Gentils-hõmes de ce Pays, car Iean de Cordieu Damoiseau viuant en l'an 1450. portoit la qualité de Seigneur de Serre, & apres luy Claude de Cordieu son fils en l'an 1470. qui en passa vente à George de la Geliere Cheualier Seigneur de Cornaton & de la Bastie, en la maison duquel cette Seigneurie a demeuré fort long temps, en effet Claude de la Geliere Seigneur de Cornaton & de la Bastie, son petit fils en fit hommage au Roy François I. le 5. d'Auril 1536. & Pierre de la Geliere Seigneur de Cornaton fils dudit Claude, la vendit le 10. du mois de Ianuier 1561. à Maistre Ponce Paluat Aduocat au Baillage de Bresse sur qui elle fut subhastée à la requeste de Ieane Paluat vefue de Philippes de Mont Escuyer au mois d'Auril 1589. & deliurée à Claude de Mont Escuyer Seigneur dudit lieu, Capitaine de la Ville de Bourg, aujourd'huy est Seigneur de Serre Maistre Pierre Darmés Aduocat au Presidial de Bourg, comme fils & heritier d'Estienne Darmés son pere de Bourg, qui auoit espousé l'heritiere dudit Sieur de Mont; ce fief est en la parroisse de Buesle.

Preuues pag. 50.

SERVIGNA.

AV mois de May 1306. Peronin de Seruigna Damoiseau fils d'Hugonin de Seruigna, eut confirmation de moyenne, & basse Iustice sur ses hommes & fiefs d'Amé I V. Comte de Sauoye, & d'Edoüard de Sauoye son fils Seigneur de Baugé, & de Bresse, & cette famille de Seruigna estant faillie en vne fille appellée Marguerite, elle porta en dot la Seigneurie de Seruigna, à Galeas de Vaugrigneuse Cheualier son mary puisné de l'ancienne maison de Vaugrigneuse enuiron l'an 1400. qui par ce moyen deuint Seigneur de Seruigna; & apres luy, Claude, & François de Vaugrigneuse ses enfans successiuement. Ce François de Vaugrigneuse se maria auec Antoinette de la Touuiere, & en consideration de cette alliance, il fit vne conuention le penultiéme d'Auril 1455. auec Iean de la Touuiere Cheualier son Beaufrere, par laquelle ils s'associerent en tous leurs biens, & s'en donnerent la moitié reciproquement à la charge que le suruiuant seroit heritier de l'autre. Suiuant quoy Iean de la Touuiere ayant voulu prendre possession de la moitié de la Seigneurie & biens de Seruigna. Il y eust different entre ledit François de Vaugrigneuse, & luy, lequel fut reglé par Ordonnance de Louys Duc de Sauoye dattée à Paris le 9. Nouembre 1463. par laquelle il fut dit que partage seroit fait de ladite Seigneurie, de la moitié de laquelle Iean de la Touuiere seroit mis en possession par Nycod de Villette Chastelain de Corgenon commis à ce par le Duc & depuis ce partage ayant esté fait au mois de Decembre suiuant. Iean de la Touuiere eut inuestiture de cette moitié de Philippes de Sauoye Comte de

Tit. du Chast. de Seruigna.

Ibidem.

Ibidem.

O 5

Baugé, Seigneur de Bresse le 13. Aoust 1466. mais François de Vaugrigneuse, estant mort sans enfans, trois ans apres, le mesme Comte de Baugé le 24. Octobre 1469. inuestit ledit Iean de la Touuiere de l'autre moitié à luy acquise par le Contract d'association de l'an 1455. ainsi Iean de la Touuiere estant deuenu Seigneur pour le tout de Seruigna, obtint du Comte de Baugé la confirmation de la moyenne, & basse Iustice sur ses hommes, & fiefs dudit Seruigna, suiuant la concession faite à Peronin de Seruigna en l'an 1306. les lettres de cette confirmation portent par expres, que c'est pour recompense des seruices rendus par ledit Iean de la Touuiere à la maison de Sauoye, & mesmement pour s'estre bien comporté en la charge de Gouuerneur de la personne de François de Sauoye frere dudit Comte, & sont en datte du 20. Decembre 1470. presens Guillaume Seigneur de Luyrieux, Iean Cloppet President de Bresse, Amé de Colomb Commandeur de sainct Antoine de Bourg, Claude Andreuet Seigneur de Corsant, Iaques de Bussy, Antoine de Rossillon Maistre d'Hostel, & François Bergier Tresorier du Comte de Baugé. En suite de cela Iean de la Touuiere fit bastir le Chasteau de Seruigna, lequel par les visites faites par le Seigneur de Chandée Gouuerneur, & Baillif de Bresse en l'an 1475. fut reconnu pour maison forte, & tenable, ce qui fut appreuué par lettres dudit Comte de Baugé le 26. de Septembre 1477. qui en consequence de ce par autres lettres du 4. Nouembre 1480. ordonna aux hommes de Iean de la Touuiere de faire le guet, & garde, & fortifier au Chasteau de Seruigna le cas arriuant, auec deffences aux Chastelains de sainct Triuier, & Pont de Vaux de les contraindre à rendre ces debuoirs ailleurs. Ce Iean de la Touuiere Seigneur de Seruigna transmit cette Seigneurie à ses successeurs du nom, & armes de la Touuiere, dont la race est faillie en Adriane Françoise de la Touuiere Baronne de Ruilly fille de Claude de la Touuiere Seigneur de Seruigna: & de Barbe de Thomassin laquelle est auiourd'huy Dame de Seruigna.

Ibidem.

LE SOLEIL.

ANCIENNEMENT il n'y auoit qu'vne maison noble de pur & franc alleud au Soleil, laquelle estoit du Patrimoine des Groliers Gentils-hommes de Lyon, Nicolas Grolier Escuyer Seigneur du Soleil, Capitaine de la Ville de Lyon en eust la Iustice haute, moyenne, & basse, & de toutes les appartenances, & dependances de ladite maison par concession que luy en fit le feu Roy Louys XIII. d'heureuse memoire pour recompense de seruices, par lettres patentes du mois de Ianuier 1626. verifiées au Parlement de Dijon le 18. du mois de Mars suiuant, & en la Chambre des Comptes de Bourgogne le 1. d'Auril de la mesme année, en execution dequoy ledit Nicolas Grolier à iouy de ladite Seigneurie en toute Iustice, mais apres l'acquisition faite de la Seigneurie de Montluel par feu Monseigneur le Prince, cette maison du Soleil, & ses dependances estans dans ladite terre de Montluel, la Iustice en fut limitée d'auec celle de Montluel par Contract du 29. Aoust 1634. Le Chasteau du Soleil est dans la parroisse de Beyrnost à costé du grand chemin de la Boysse à Lyon. Cette Noble famille est originaire de Lyon, de laquelle ie suis obligé de parler en ce Chapitre. Les Titres qui m'ont esté communiqués m'apprennent qu'en l'an 1500. viuoient Estienne, Antoine, & Eustache Grolier freres. Estienne Grolier fut Conseiller du Roy, & Tresorier general du Duché de Milan, & ne laissa qu'vn fils nommé Iean Grolier Cheualier Vicomte d'Aguisy Tresorier de France, & de Milan, homme de singuliere Doctrine, & probité, curieux, amateur de l'antiquité, & protecteur des gens de lettres, c'est de luy qu'ont parlé fort auantageusement en leurs ouurages Iaques Strada Mantüan, Gabriel-Simeon Florentin, Guillaume du Choul, François de la Croix en sa Biblioteque Françoise & Claude du Rubis en son Histoire de Lyon. Louys Cœlius Rhodiginius luy a dedié son Liure, *Lectionum antiquarum*, du temps qu'il estoit Tresorier du Duché de Milan, & luy donne des loüanges particulieres, mais entre tous ceux qui ont parlé de ce grand personnage, il ne faut que voir l'Eloge que luy a dressé Monsieur de Thou, il gist en l'Eglise de sainct Germain des Prés deuant le grand Autel. Son alliance fut auec Anne Briçonnet Dame de Couuay, & Senteins, fille de Nicolas Briçonnet Seigneur desdits lieux, Conseiller du Roy, & Controlleur general de ses Finances, & de Charlotte de Poncher fille de Louys de Poncher Cheualier Conseiller du Roy, & Tresorier general de France, frere d'Estienne de Poncher Archeuesque de Sens, ledit Nicolas Briçonnet estoit fils de Guillaume Briçonnet General des Finances de France, (qui fut depuis Cardinal sous le titre de sainct Malo Archeuesque de Narbonne,) & de Rolette de Beaune. De ce mariage entre-autres enfans sortirent Iaqueline Grolier laquelle espousa Iaques de Prunelle Cheualier Seigneur de Macheinouille. Charlotte Grolier mariée le 21. Feurier 1544. auec Iean le Geneuois Barõ de Bligny fils de Pierre le Geneuois Baron de Bligny Seigneur de Couuignõ, Boussancourt, Euruille, Ty; & Ieinecourt, & de Guillemette de Sancey. N. Grolier Vicomte d'Aguisy mort ieune, Marie Grolier Abbesse de Lonchamp pres Paris, Anne Grolier Dame de Couuay espousa François Picot Seigneur de sainct Brice & d'Azonuille, Conseiller au Parlement de Paris, Iaqueline Grolier. Quant à Antoine Grolier Escuyer Seigneur de Belair, frere du susdit Estienne Grolier, il espousa Louyse de la Fay; & en eust deux fils sçauoir. Antoine Grolier Seigneur de Belair, qui mourut au voyage de Naples sous Monsieur de Lautrec, & fut enterré à Auerse, & François Grolier Escuyer Seigneur du Soleil, de Fleury de Belair, & du Bois d'Oin. C'est de luy que de Rubis en son Histoire de Lyon parle fort honorablement. Il n'eust que deux masles, & vne fille de Françoise de Grillet sa femme fille d'Humbert de Grillet Escuyer Seigneur du Vernay, & de Bronna & de Philippine de Malyuert, sçauoir Antoine Grolier Seigneur de Seruieres mentionné cy-apres, Imbert Grolier Escuyer Seigneur du Soleil & de Septueil, qui fit la branche des Seigneurs du Soleil, de laquelle nous ferons mention cy-dessous, & Anne Grolier espouse de Charles Camus Baron de Bagnols, de Chastillon d'Azargues, & d'Arginy Tresorier general de France en la Generalité de Lyon. Ledit Antoine Grolier Seigneur de Seruieres, de Prisy, la Chatteronniere, & Maleual Conseiller & Maistre d'Hostel ordinaire du Roy. Il fut pourueu de ladite charge le 13. Feurier 1586. & fut enuoyé de la part de sa Majesté en Piemont au prés de son Altesse de Sauoye, ainsi qu'on l'apprend des lettres que luy escriuit de Venise le Sieur de Fresnes-Canaye qui y estoit Ambassadeur, & en l'an 1588. Il fut declaré Surintendant des Finances, dans l'armée du Duc de Mayenne, il espousa le 14. Feurier 1581. Marie Camus, fille d'Antoine Camus, Baron de Riuerie Sei-gneur

Preuues pag. 142.

Liu. 3. Ch. 52.

Histor. lib. 38.

De Rubis en la preface du discours de la maisõ de Medicis.

Preuues pag. 419.

Mem. de Mõsieur de Fresnes-Canaye.

gneur du Peron, & de Chauanes, & de ce mariage sont yssus, Charles Grolier Seigneur de Seruieres, mentionné cy-apres, Claude Grolier Prieur de sainct Irenée prés de Lyon. Gaspard Grolier de Seruieres Cheualier de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem Commandeur d'Oloy en Auuergne, & des Eschelles en Sauoye. Henry Grolier Escuyer Seigneur de Belair Conseiller au Parlement de Dombes, Mery Grolier, Nicolas Grolier Seigneur de Seruieres qui a esté Capitaine au Regiment de Sancy puis Capitaine,& Lieutenāt Colonnel en celuy d'Aiguebonne, Imbert Grolier Prieur de la Madelaine, Imbert Grolier Capucin sous le nom de Pere Archange, & Lucresse Grolier femme de Claude Antoine de Malyuert Escuyer Seigneur de Conflens, de Chales & de Coruevssia. Le susdit Charles Grolier Escuyer Seigneur de Seruieres est auiourd'huy Preuost des Marchands de la Ville de Lyon, & entre autres enfans est Pere de Charles Grolier Escuyer Seigneur de Seruieres, Capitaine de la Ville, & Forces de Lyon, aussi à present viuant. Quant à Imbert Grolier Escuyer Seigneur du Soleil, & de Septueil Capitaine de la Ville, & Forces de Lyon Cheualier de l'Ordre de sainct Michel, qui fit la branche des Seigneurs du Soleil. Cette charge de Capitaine de la Ville de Lyon luy fut donnée par le Roy Henry IV. pour recompense des seruices qu'il auoit rendus à la Couronne; comme a remarqué Monsieur de Thou au lieu cy-dessus cité. Il fut encor Capitaine de Cheuaux legers sous le Connestable de Montmorency, c'est luy qui fit la Capitulation du Chasteau de Mirebel en Bresse reduit à l'obeyssance du Roy le 9. Nouembre 1594. au nom du Seigneur d'Ornano Lieutenant general pour le Roy en Dauфiné, & Lyonnois. Par plusieurs lettres que luy ont escrit le Duc de Guise, les Mareschaux d'Aumont, & de Lesdiguieres, & les Seigneurs de Villeroy, de Puysieux, & d'Halincourt on reconnoit qu'il estoit en consideration à la Cour. le 16. Mars 1573. il se maria auec Lucresse d'Albisse Dame de Septueil au Bailliage de Montfort-l'Amaurry fille de Iean d'Albisse Seigneur d'Yuors, de Septueil, & de la Blancherie, & de Clemence Viole, fille de Iean Viole Seigneur d'Aigremont, & d'Andrezel Conseiller du Roy au Parlement de Paris, & niece de Pierre Viole Seigneur d'Athys Conseiller du Roy, & President aux Requestes du Palais à Paris. La maison d'Albisse est tres-Illustre à Florence, & à produit vingt-quatre Confalonniers. Les enfans qui vinrent de ce mariage sont, François Grolier Escuyer Seigneur du Soleil, mort au seruice du Roy, Enseigne au Regiment de Nerestan, & Nicolas Grolier Escuyer Seigneur du Soleil, Capitaine de la Ville, & Forces de Lyon, qui a esté Enseigne au Regiment de Sancy puis Capitaine au Regiment de Villeroy, il est viuant & à pour femme Marguerite Armuet de Bonrepos, fille de Louys Armuet Seigneur de Bonrepos, & de sainct Martin d'Heres en Daufiné Lieutenant general pour le Roy és pays de Briançonnois, Ambrunois, & Gapensois, & de Françoise de sainct Marcel d'Auançon, leur mariage est du 9. d'Aoust 1611. Cette Françoise de sainct Marcel estoit fille de Iean de sainct Marcel Seigneur d'Auançon, premier President au grand Conseil, & Ambassadeur pour le Roy à Rome, & qui eust depuis le breuet de Garde des Seaux de France, niece de François de sainct Marcel d'Auançon Euesque de Grenoble, & sœur de Guillaume de sainct Marcel d'Auançon, Archeuesque d'Ambrun. De ce mariage n'est yssu qu'vn fils sçauoir Imbert Grolier Escuyer Seigneur du Soleil, & d'Albisse, il à esté Enseigne de la Mestre de Camp du Regiment de Sault puis Capitaine au Regiment de Dom Felix en Piemont en 1639. Depuis il conduisit cinqcens hõmes que la Ville de Lyon enuoya au secours de Salses en la mesme année, il est viuāt & s'est marié le 9. Octobre 1646. auec Catherine du Motet fille vnique de Charles du Motet Escuyer Seigneur d'Oules, & de Champier en Daufiné, & d'Alix de Briançon fille de Ioseph de Briançon Escuyer Seigneur de Varces, & de Françoise Armuet de Bonrepos. Ce Charles du Motet estoir fils d'vn autre Charles du Motet Seigneur de Sechilliennes, & d'Oules, & d'Alix Stuard Demoiselle Escossoise & ce Charles du Motet, fils de Bernardin de Motet Lieutenant de la partie du Roy, qui fut fait Cheualier par le Roy Henry II. apres la bataille de Renty. De cette mesme famille des Groliers, estoient les Seigneurs de Casaut, & de Dommartin, qui descendent de George Grolier Tresorier general de Cremone, qui le 20. Ianuier 1527. espousa Iaqueline Stuart Demoiselle Escossoise. Il fut pere de George Grolier Escuyer Seigneur de Casaut viuant en 1560. & celuy-cy de Guillaume Grolier Escuyer Seigneur de Casaut, & de Dommartin Baron de Chasselay en Lyonnois Lieutenant du Capitaine de la Ville de Lyon, qui n'a laissé enfans de Marguerite de Pulueret sa femme, fille de Bertrand de Pulueret Seigneur de Chasselay Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy. Il y a encor vne famille de Grolier à Rome laquelle par corruption du mot on appelle Gloriera au lieu de Groliera, ils portent mesmes armes excepté qu'ils escartelent enté d'Or, & d'Azur de six pieces au Lyon de gueules, sur le tout, celuy qui fut le chef de cette branche se nommoit Cesar Grolier, qui fut Secretaire de trois Papes, & sa femme Madelaine Giron Florentine, de laquelle il eust Alexandre Grolier Clerc de la Chambre Apostolique puis Nonce du Pape Sixte V. Iules Grolier Cheualier de l'Ordre du Roy de Portugal, mary de Virginia Mancini Demoiselle Romaine de laquelle il a trois masles, & quatre filles, Lucresse Grolier mariée en la maison des Capocci Gentils hommes Romains, Charles Grolier mary de Constantia Cociana Demoiselle Bressane, & Quintilia Grolier femme de Louys Pereri Gentil-homme Milannois.

De Rubis en la preface de l'Histoire de la Maisõ de Medicis.

LE SOLIER.

CE fief est en la parroisse de Baugé la Ville, & à esté originellement tenu par des Gentils-hommes du nom, & armes du Solier, cette famille venant à manquer aux masles, vne fille du Solier fut mariée à vn puisné de l'ancienne maison de Langes en Bugey pres de sainct Rambert qui en suite de ce mariage fut Seigneur du Solier, & vint demeurer en Bresse, où il fut souche de la seconde branche des Seigneurs du Solier du nom, & armes de Langes, enfin Philibert de Langes Escuyer Seigneur du Solier, venant à mourir en l'an 1521. ne laissa que deux filles dont l'aisnée appellée Claudine de Langes fut Dame du Solier, elle s'allia auec Guy de Burges Escuyer Seigneur d'Amareins en Dombes, auquel elle porta la Seigneurie du Solier en dot, ce fut luy qui apres la Conqueste de Bresse, & de Bugey faite par le Roy François I. fit hommage à sa Majesté du fief du Solier au nom de Claudine de Langes sa femme le 6. Auril 1536. ainsi le Solier entra en la famille de Burges, où il est tousiours demeuré depuis: Antoine de Burges Escuyer petit fils de ladite Claudine de Langes, & de Guy de Burges est auiourd'huy Seigneur du Solier.

Preuues pag. 51.

SVLIGNA.

SVLIGNA.

ENTRE autres liberalités que le Comte Verd fit à Guillaume de la Baume Cheualier Gouuerneur de sa personne, & de ses Estats, pour reconnoissance de ses seruices, par lettres datées à Auigliane en Piemont le 29. d'Aoust 1349. il luy bailla la Seigneurie, parroisse, & Village de Suligna entre Chastillon, & Pont de Vesle auec Iustice haute, moyenne, & basse à la charge de l'hommage, & comme Galois de la Baume Cheualier Seigneur de Valusin pere dudit Guillaume de la Baume, eust acquis la Seigneurie de l'Abbergement en l'an 1368. Suligna qui estoit à la bienseance de ladite terre de l'Abbergement, y fut vny, & annexé, & est tousious depuis demeuré auec ladite Seigneurie de l'Abbergement en la maison des Comtes de Montreuel, yssus dudit Galois de la Baume.

Tit. de la Maison de Montreuel.

SVRE.

DV temps que la Seigneurie de Sure estoit possedée par ceux du nom & armes de Sure ancienne, & noble famille de ce Pais, laquelle à produit Beraud & Louys de Sure Chanoines en l'Eglise & Comtes de Lyon, & Guillaume de Sure Archeuesque de Lyon en 1333. il n'y auoit point de Iustice; ains seulement la maison forte, & le fief que ceux de cette famille auoient eu des Sires de Thoire & de Villars, a la charge de l'hommage qui leur fut rendu par Guillaume de Sure Cheualier en l'an 1299. & par Hugues de Sure son fils Cheualier Seigneur de Sure en l'an 1329. mais Antoine de Sure dit le Galois Seigneur de Sure & du Chastelard de Luyres ayant conspiré contre la vie d'Amé VII. du nom I. Duc de Sauoye son Prince naturel, les Seigneuries de Sure & du Chastelard furent confisquées sur luy, & celle de Sure infeudée à Guillaume de Bolomier Cheualier Maistre des Requestes, puis grand Chancelier de Sauoye par lettres du 6. Decembre 1439. auec attribution audit Guillaume de Bolomier de Iustice haute, moyenne, & basse sur ses hommes, & fiefs; mais Iaques de la Baume Cheualier Seigneur de Marbos, & de Montriblod, grand Maistre des Arbalestriers de France, s'opposa à la verification de ladite infeudation, se pretendant haut Iusticier de la maison forte de Sure comme située dans sa terre de Montriblod, surquoy interuint traitté entre-eux du 27. Iuillet 1441. pat lequel Iaques de la Baume consentit que Guillaume de Bolomier conformement ausdites lettres eut toute Iustice sur ses hommes, & fiefs, dont il iouyt quelques années, & comme Louys Duc de Sauoye luy eut fait faire son procés, & l'eust fait condamner à mort, ses biens furent pareillement confisqués au Duc, lequel en disposa en faueur de diuers particuliers, entre-autres de Iean de Genost, Seigneur de la Feole puisné de l'ancienne, & noble maison de Genost en Bresse, auquel il infeuda de nouueau la terre, & Seigneurie de Sure en l'an 1450. auec les mesmes droits portés par la concession faite par le Duc Amé à Guillaume de Bolomier; la posterité de Iean Seigneur de Genost à possedé en suite de cela cette terre de Sure iusques à Isabelle de Genost Dame de Sure derniere de cette branche, laquelle fut mariée auec Antoine Seigneur de Disimieu en Daufiné qui par ce moyen deuint Seigneur de Sure, & le transmit à ses successeurs du nom, & armes de Disimieu. Sous Cesar Comte de Disimieu la vieille querelle d'entre les Seigneurs de Montriblod, & de Sure fut renouuellée à cause que les hommes, & fiefs dependans de ces deux terres estans meslés causoient diuers procés entre leurs Officiers, enfin par transaction du 17. Nouembre 1631. passée entre ledit Comte de Disimieu Seigneur de Sure, & Nicolas Couet Baron de Montriblod, la Iustice haute, moyenne, & basse demeura au Comte de Disimieu sur son Chasteau, & Seigneurie de Sure, en acheptant par luy tous les fonds qui estoient dans ladite terre, & qui seroient de la directe, & Iustice de Montriblod, ce qui fut executé, & lesdites Seigneuries limitées. Le Chasteau de Sure a esté rebasty, depuis peu d'années en ça, il est sur le bord d'vn Estang en la parroisse de sainct André de Corzy sur le grand chemin de Bourg à Lyon, il y a vne petite Seigneurie qui s'appelle Breignan laquelle depend de celle de Sure, & qui y est annexée, il y a fort long temps dont il ne reste qu'vne Poype auec ses fossés.

Tit. de la Châbre des Cõps. de Sauoye. Ibidem.

Tit. du Chast. de Sure.

Ibidem.

LA TEYSSONNIERE.

EN la Chambre des Comptes de Sauoye, on treuue vn hommage rendu dans le Chasteau de Chambery au Comte Edoüard par Estienne de la Teyssonniere Cheualier, de tout ce qu'il tenoit en fief de luy à cause de Bourg. Presens Didier Richard Cheualier P. & Antoine de Clermont Damoiseaux auec pouuoir d'y faire edifier vne maison forte, auec fossés, Giroüettes, & autres marques Seigneuriales, à la reserue toutesfois de la fidelité deüe par ledit Estienne de la Teyssonniere au Seigneur de Corgenon, Ce titre nous apprend que ce fut cét Estienne de la Teyssonniere qui fit bastir le Chasteau de la Teyssonniere, en effet par son mariage auec Ianette de Becerel de l'an 1317. il se qualifie Seigneur de la maison forte de la Teyssonniere, cette maison depuis cét Estienne à tousiours demeuré dans la famille de la Teyssonniere d'aisné en aisné. Auiourd'huy en est Seigneur Claude de la Teyssonniere, ladite Seigneurie est située en la parroisse de Buelle proche du grand chemin de Bourg à Pont de Vesle dans la haute Iustice de Corgenon.

THIOVDET.

CLAVDE de la Vernée Seigneur dudit lieu viuant en l'an 1460. fit bastir Thioudet, & le donna à Iean de la Vernée son fils puisné, pour sõ partage, qui outre cela fut encor Seigneur de Trois Fontaines. De Claudine de Syon sa femme, il eut Antoine de la Vernée Seigneur de Thioudet, & de Trois Fontaines son heritier lequel estant mort sans estre marié Laurence de la Vernée sa sœur femme de Benigne de Saqueney Escuyer Seigneur dudit lieu au Diocese de Langres luy succeda, & par ce moyen le Seigneur de Saqueney fut Seigneur de Thioudet, François de Saqueney leur fils, & heritier continua la possession de cette maison, & mourant sans enfans la laissa par testament à Philiberte de Beaufort sa femme laquelle se remaria à Iean-Claude de Mouxi Seigneur de Loches, & de la Fontaine en Sauoye auquel elle porta Thioudet en Dot. C'est de luy que François de Grenaud Seigneur de Rogemont l'aquit ; le fils duquel le possede à present, cette maison est proche celle de la Vernée en la parroisse de Petona.

LE TILLET.

IL est en la parroisse de Curcia dans la terre de S.Triuiet, ceux de la maison de Malmont en ont esté les premiers Seigneurs, & l'ont possedé long-temps, le dernier de cette ancienne famille appellé Philibert de Malmont Seigneur du Tillet, n'ayant laissé que des filles de Philiberte d'Andelot sa femme de la maison de Pressia, Adriane de Malmont l'aisnée eust la Seigneurie du Tillet pour sa portion hereditaire, & la porta en dot à Girard de Richarme Escuyer Seigneur du Buisson son mary, & de leur mariage sortit entre autres enfans Laurence de Richarme Dame du Tillet espouse d'Amé de Candié Escuyer Seigneur de Loëse, cettuy-cy laissa le Tillet par testament à Claudine de Candie femme de Louys de Seyturier Seigneur de la Verjonniere, & de Serrieres sur Ains, qui par ce moyen deuint Seigneur du Tillet, qu'il donna depuis à Claude de Seyturier son second fils, qui a porté longues années la qualité de Seigneur du Tillet, mais n'ayant eu enfans de Polixene Liuet sa femme, il la fit heritiere, & depuis elle remit cette hoirie à Iean-Louys de Seyturier Escuyer Seigneur de Beauregard, & de marmont frere de son mary, les heritiers duquel sont aujourd'huy Seigneurs du Tillet.

TIRET.

LE Tiret est en la parroisse, & dans la haute Iustice de Foissia, il a esté basti par ceux du nom & armes de Tiret enuiron l'an 1400. & cette famille faillit en vne fille appellée Ieane qui fut mariée à vn puisné de la maison de Gorreuod appellé Claude qui par ce moyen deuint Seigneur du Tiret, la branche duquel manqua en Claude de Gorreuod II. du nom, Seigneur du Tiret son petit fils qui n'ayant eu enfans de Pernette de Gorreuod sa femme Dame de Nan, la laissa heritiere de tous ses biens, elle se remaria depuis à Charles de Montjouuent Seigneur dudit lieu, & de la Perrouse auquel elle porta en dot ladite Seigneurie du Tiret, laquelle par ce moyen demeura long-temps en la famille des Seigneurs de Montjouuent, iusqu'à ce que Philibert Seigneur de Montjouuent, Gouuerneur de la Citadelle de Bourg mourant sans lignée legitime, laissa cette Seigneurie par testament du 3. Ianuier 1589. à Claudine Françoise de Montjouuent sa fille naturelle, laquelle espousa Pierre de S.Iulien Seigneur de Baleurre, en la maison duquel le Tiret est encor aujourd'huy, il y a basse Iustice, par concession qu'en fit Iean de la Baume Cheualier Comte de Montreuel, à Pernette de Gorreuod le 13. de Feurier 1529.

TOL.

LA premiere infeudation de la Seigneurie de Tol, a esté faite à Barthelemy de la Balme Cheualier, yssu de l'anciẽne maison de la Balme sus Cerdon, auec toute Iustice sur ses hõmes, & fiefs par le Comte de Sauoye en l'an 1330. il eust vn fils appellé Guillaume qui fut Seigneur de Tol apres luy, & qui n'ayant eu enfans de Catherine de Sales sa femme fille de Pierre de Sales Cheualier, luy laissa cette Seigneurie par testament, & cõme elle se remaria à Hũbert de Luyrieux Cheualier, elle luy porta Tol en dot, mais pour s'aquitter de ce qu'il deuoit à Pierre de Brenod Damoiseau, il luy en fit vẽte en l'an 1371. en suite dequoy Pierre de Brenod en ayãt fait hommage au Comte de Sauoye, eut confirmation de luy, de la Iustice, & autres droits dependants de ladite terre. *Titr. de la Châb. des Cõpt. de Sauoye.* Toutefois cette alienation ayant esté faite sous faculté de rachepter, Humbert de Luyrieux la rachepta quelques années apres, & la laissa à titre de succession à Marguerite de Luyrieux sa fille mariée à Derriosus de Vaugrigneuse Cheualier Seigneur dudit lieu, par ce moyen Tol entra en la famille des Seigneurs de Vaugrigneuse, où il a demeuré tousiours depuis, iusqu'à ce que Claude de Vaugrigneuse Seigneur de Marigna & de Tol n'eust qu'vne fille appellée Ieane, laquelle fut femme de Claude de Salins, Cheualier Seigneur de Vincelles, Baillif de Charrolois qui à cause d'elle deuint Seigneur de Tol, Aymé de Salins Seigneur de Vincelles, &

de Tol leur fils ; & heritier, ayant proietté de le vendre, passa procuration à Philibert de Pra Escuyer Seigneur dudit lieu, & de Siuria en Comté qui le vendit à Claude Seigneur de Chasteauvieux le 13. d'Auril 1577. la posterité duquel en a iouy. Depuis René de Chasteauvieux de Vienne, Comte de Chasteauvieux, & de Confolant, Sire de Vauuillars en a esté proprietaire en vertu de la Donation vniuerselle que luy à fait Marie Dame de Chasteauvieux sa Mere, & l'a remis auec les autres terres qu'il auoit en Bresse à Marie de Vienne sa fille espouse de Charles Marquis de la Vieuuille Lieutenant general pour le Roy en Champagne.

Tit. du Chast. de Chasteauvieux.

TORNAS.

Preuues pag. 14.

LE Registre des hommages rendus par les Gentils-hommes en l'an 1272. à Amé de Sauoye Seigneur de Bresse aprés son mariage auec Sibille de Baugé nous apprend qu'il y auoit autrefois en ce Pays vne famille noble du nom de Tornas, car Henry de Tornas Damoiseau y est mentionné, & fit hommage à ce Prince de sa maison forte de Tornas, à la reserue toutefois de l'hommage qu'il deuoit à Hugues de Chabeu Cheualier. Or nous n'auons point d'autres tesmoignages de cette famille apres l'extinction de laquelle la Seigneurie de Tornas arriua aux Seigneurs de Cheurieres en Forests, soit par mariage, où par acquisition, par effet Guy de Cheurieres viuant en l'an 1366. portoit la qualité de Seigneur de Tornas, & depuis luy Amé Seigneur de Chenrieres en l'an 1426. apres les Cheurieres ceux de Busseul Seigneurs du Parc en Masconnois eurent Tornas ; car Charles, Antoine, & Guillaume de Busseul le possedoient en l'an 1477. D'eux elle passa en la maison des Mareschals en l'an 1512. par le mariage de Claudine de Busseul Dame de Tornas auec Iaques Mareschal Cheualier fils du Seigneur de Combefort en Sauoye, de ce mariage ne sortit qu'vne fille appellée Françoise Mareschal Dame du Parc-de Senozan, & de Tornas, laquelle fut mariée auec Iean Mitte de Miolans Cheualier de l'Ordre du Roy Seigneur de Cheurieres viuant en l'an 1540. la posterité duquel a iouy long temps de la Seigneurie de Tornas iusques à ce que Gabrielle de Gadagne de Cheurieres en fit vente le 30. Ianuier de l'an 1615. à Abel de la Poype Baron de Corsant, auiourd'huy Comte de Serrieres en Daufiné qui est à present Seigneur de Tornas, & qui l'a vny à la Baronnie de Corsant, il ne reste que bien peu de masures de l'ancien Chasteau de Tornas qui est dans la parroisse de sainct Cyre sus Menthon.

Tit. du Chast. de Serrieres.

TORTEREL.

IL est faite mention du lieu de Torterel dans les franchises de la Ville de Bourg en datte de l'an 1250. mais ce n'estoit pas fief en ce temps là, car seulement soixante & douze ans apres, il est qualifié fief aux hommages qui en ont esté rendus aux Comtes de Sauoye par ceux du nom, & armes de Torterel anciens Gentils hommes de ce Pais, dont la race faillit en Thomas Seigneur de Torterel qui se voyant sans enfans fit donation de tous ses biens en l'an 1395. à Ieane de Torterel sa sœur, espouse de Iean Seigneur de Montburon Cheualier & comme cette noble famille manqua en deux filles. La puisnée espousa Iean de Rouorée Seigneur de Coppet, & ainsi Torterel entra en la famille des Rouorées, & quelques années apres George Seigneur de Rouorée, & de Montburon fils dudit Iean de Rouorée, vendit Torterel à Guillaume de Sancia Damoiseau, & à Claude de Sancia Seigneur de la Cras, & de Painessuyt son neueu, les heritiers duquel l'alienerent en faueur de Iean de Focrand Aduocat Fiscal de Bresse, & depuis Iean Cloppet President au Conseil de Bresse au nom dudit Iean de Focrand le vendit le 22. Feurier 1497. à Guy Seigneur de Chasteauvieux qui l'ayant gardé quelque temps, le reuendit à Antoine de Soria Seigneur de Bouuens qui en fit hommage au Roy François I. en l'an 1536. la famille duquel ayant failly en vne fille appellée Françoise de Soria espouse de Iean Bachet Lieutenant general au Baillage de Bresse sous Henry II. Torterel auec les autres biens de la maison de Soria entra en celle des Bachets. Auiourd'huy est Seigneur de Torterel Maistre Iean Renibert Seigneur de Bouuens tres-digne Conseiller du Roy, & Lieutenant particulier au Bailliage de Bresse, & Siege Presidial de Bourg, qui l'a eu par les mesmes moyens que nous auons deduit cydessus au Chapitre de Bouuens.

Preuues pag. 52.

TOSSIA.

ANCIENNEMENT Tossia n'estoit qu'vne dependance de la Terre de Varembon qui estoit de grande estenduë. Girard de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon viuant en 1280. est le premier qui porta le titre de Seigneur de Tossia : Pierre de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon Baillif, & Gouuerneur d'Amiens son petit fils, entreprit d'en faire vne Ville, & à cét effet, il accorda plusieurs belles franchises, & immunités à tous ceux qui s'y viendroient retirer, & qui bastiroient des maisons dans les limites designés, auec certaines Loix pour le payement de ses droits, & pour la punition des crimes qui s'y commettroient. Les lettres de cette concession sont en datte du 14. May 1322. sous les Seaux de frere Guillaume de Billigny Prieur de Seillon ; & de Iean de la Palu Cheualier Seigneur de Richemont en suite dequoy Tossia se bastit, & par succession de temps a esté clos de murailles en l'estat qu'on le void auiourd'huy. Il a tousiours demeuré en la maison de la Palu, iusques à ce que François de la

Tit. de la maison de Ville de Tossia.

la Palu Cheualier Site de Varembon, Comte de la Roche; & de Petite Pierre, le vendit à Perrin d'Antioche Cheualier Seigneur d'Esquietuallos à faculté de rachepter, qui le dernier d'Auril 1448. en qualité de Seigneur de Tossia confirma les franchises des habitans. Mais le mesme François de Varembon l'ayant rachete de luy, le transmit à ses successeurs du nom & armes de la Palu, qui l'ont possedé de l'vn à l'autre: enfin Iean de la Palu Comte de Varax venant à mourir ne laissa que deux filles de Claude de Rye sa femme, dont l'aisnée fut mariée a René Comte de Chalant, Mareschal, & Gouuerneur de Sauoye, auquel elle laissa par testament l'vsufruit de la Seigneurie de Tossia. Or Claude de Rye ayant suruescu à ses deux filles herita de tous leurs biens, & fut par ce moyen Dame de Tossia, laquelle Seigneurie elle fit vnir au Marquisat de Varembon, ainsi que nous dirons ailleurs. Les Marquis de Varembon & Comtes de Varax du nom, & armes de Rye, ont esté successiuement Seigneurs de Tossia iusques à present.

LA TOVR DV DEAVL.

Cette Seigneurie s'appelloit autrefois le Deaul, mais pour la distinguer auec vne de semblable nom qui est située en Dombes auprés de Toissey, elle fut appellée la Tour du Deaul, la maison est située au Village de Reuonaz & fut bastie enuiron l'an 1340. par Iean de la Balme Seigneur des Terreaux Gentil-homme fort riche qui possedoit plusieurs biens feodaux en Iustice dans les parroisses de Reuonas, Montagna, & Cesiria, & dans les Chastellainies de Bourg, & de sainct André qu'il adjoug[illegible] à ladite maison, depuis il la vendit auec toutes ses dependances le 1. Mars 1358. à Alix de Corgenon vefue de Pierre Mareschal Cheualier, entre les mains des successeurs duquel elle demeura iusqu'à l'an 1459. que par le partage fait entre les enfans d'Humbert Mareschal Cheualier Seigneur de Meximieux, Montanay; & Bonuillaret, elle arriua à Antoine Mareschal puisné de la famille, & apres luy à George, & Hugues Mareschal ses enfans, lesquels en passerent vente le 24. d'Aoust 1483. à Boniface de Chalant Cheualier Seigneur de Varey, qui apres auoir gardé quelques années cette Seigneurie la laissa à Iaques de Chalant Seigneur de Varey son fils, qui la vendit à Amé de Ferlay Seigneur de Biolieres enuiron l'an 1495. lequel la reuendit à François Mareschal Cheualier Seigneur de Meximieux enuirõ l'an 1498. & ce Frãçois Mareschal en l'an 1512. la remit à titre de vente à Renaud de Siuria Prieur de Monte, & de Coligny, & à Pierre de Siuria Seigneur de Veyria freres. Finalement le 1. Mars 1545. Louys de Siuria Protonotaire Apostolique Chanoine en l'Eglise de Lyon, Claude de Siuria Seigneur de Borsia, & Leonard de Siuria freres la reuendirent à Michel Roux Prestre, Chanoine, & Sacristain en l'Eglise de sainct Iean de Maurienne, Curé de Septmoncel, & de Boissey, & à Iean Roux Escuyer son neueu, Capitaine de l'Artillerie en Sauoye, & Bresse, lequel s'allia auec Claudine de Morel de la maison de Virechastel en Comté, dont il n'eust qu'vne fille appellée Ieane qui mourut ieune, & à laquelle succeda sadite Mere, qui eut par ce moyen ladite Seigneurie. Auiourd'huy Claude de la Griffoniere Escuyer Seigneur de la Charme en iouit comme Pere; & legitime administrateur des filles qu'il a eu de Claudine de Morel sa premiere femme, à laquelle Claudine de Morel sa Tante susdite l'auoit donnée en l'an 1614. *Tit. de la Maison de la Griffoniere.*

LA TOVR DE IOVRNENS.

Ie n'ay point rencontré de plus anciens Seigneurs de ce fief que ceux de la maison de Daniel Gentils-hommes originaires de Poncin enuiron l'an 1460. Antoine de Daniel Damoiseau qui se qualifioit Seigneur de la Tour de Iournens fit vn eschange auec Louys Duc de Sauoye, par lequel ce Prince luy remit la Seigneurie du Chastelard de Luyres en Bugey moyennãt la maison & le fief de la Tour de Iournés, ainsi le Duc estant deuenu proprietaire de ce fief il l'aliena en faueur de Pierre de Laye Cheualier Seigneur de Meximieux en Dombes, & de Becerel en Bresse, qui vnit cette maison, & la rente en dependante à la Seigneurie de Becerel, & comme par le mariage d'Antoinette de Laye sa fille auec Iean de Chabeu Seigneur de Feillens il luy constitua en dot la Seigneurie de Becerel, la maison de la Tour de Iournens y fut comprise, & ainsi les Chabeus en furent proprietaires, & l'ont posedée iusques à Philibert de Chabeu Escuyer Seigneur de Becerel, dernier masle de cette ancienne famille qui enuiron l'an 1609. en fit vente à Maistre Iean Charbonnier qui la laissé à Maistre Charles Charbonnier Conseiller du Roy, & tres-digne President en l'Eslection de Bresse son fils qui en est auiourd'huy Seigneur, ce fief est dans le Village de Iournens, anciennement on le nommoit la Tour de Iournens, & depuis la Tour de Becerel à cause que ceux de la maison de Becerel en estoient Seigneurs. *Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.*

LA TOVR DE NEVVILLE.

Par ce que cette maison est dans le Village de Neuuille sur Ains, elle s'appelle la Tour de Neuuille, elle se nommoit autrefois la Tour de Loriol à cause qu'elle appartenoit d'anciennetê à ceux de la maison de Loriol Seigneurs d'Asnieres, & de Gerlan, elle sortit de leur famille par la vente qu'en fit Antoine de Loriol Escuyer Seigneur de Gerlan à Iean de Molan Escuyer, le fils duquel qui est Louys de Molan Escuyer auiourd'huy viuant, est Seigneur de la Tour de

Neuuille, il n'y a que fief, la maison en l'estat qu'elle se void à present, a esté bastie par Iean, & Louys de Molan pere, & fils.

LA TOVR DE PRIAY.

VOICY vn ancien fief de la terre de Richemont, dont la premiere concession fut faite à ceux de la maison de Langes en Bugey; car Pierre & Guy de Langes Cheualiers en estoient Seigneurs auant l'an 1300. mais par droit de fief il fit retour à Iean de la Palu Cheualier Seigneur de Richemont, & sa vefue nommée Ieane de Chandée, au nom de Iean de la Palu leur fils Seigneur de Richemont le remit à Guillaume de Corsant Damoiseau en payement de quelques sommes qu'elle luy deuoit, à la charge toutefois de l'hommage. Ce Gentil-homme apres en auoir iouy pendant dix ans, vendit cette Seigneurie le 15. de May 1485. à Oliuier de Rogemont Damoiseau surnommé Bertelier, qui fit la branche des Seigneurs de Verneaux de la famille de Rogemont. Mais cette branche estant venue à faillir, la Tour de Priay arriua au Seigneur de Rosy au Comté de Bourgogne, car Hugues & Iean-Claude de Meylia Seigneurs de Longmont & de Rosy en firent vente à Laurent de Gory Sieur de Belleuille, & à Antoinette de Beller sa femme le 21. de Mars 1609. qui l'ont laissée à Iean-Baptiste de Gory leur fils Sieur de Belleuille, qui est auiourd'huy Seigneur de la Tour de Priay. Ce fief est dans la parroisse de Priay.

LA TOVR DE REPLONGE.

Tit de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.

C'EST la premiere Seigneurie que ceux de la maison de Monspey ont possedés en Bresse: Antoine de Monspey Damoiseau grand Chastelain de Baugé en l'an 1380. l'eust en fief d'Amé VI. Comte de Sauoye pour reconnoissance de seruices, à la charge de l'hommage, ses descendans Seigneurs de Luysandres, & de Beost, l'ont tousiours depuis tenuë de pere à fils, iusques à Claude de Monspey Seigneur de Beost, & de Chastenay qui vendit cette Seigneurie le 8. Septembre 1528. à Charles de Disimieu Seigneur de la Feole: De la maison de Disimieu, ladite Seigneurie entra par vente en celle de Feurs, d'où vient que Philiberte de Feurs Dame d'Estours, & d'Asnieres viuante en 1550. derniere de cette tres-ancienne famille portoit la qualité de Dame de la Tour de Replonge, elle eust deux marys dont le dernier fut François de Nanton Cheualier de l'Ordre du Roy Seigneur de Pisay, & de Nobles, d'où vint Claudine de Nanton Dame d'Estours, & d'Asnieres mariée auec Iean de la Chambre Cheualier Comte de Montfort, & Seigneur de Sauigny en Reuermont, auquel elle porta ce fief en dot auec plusieurs autres terres, il n'en a eu qu'vne fille appellée Ieane de la Chambre espouse de Charles Damas Marquis de Thianges Cheualier des deux Ordres du Roy, Lieutenant general pour le Roy au Gouuernement de Bresse, Bugey, & Valromey qui à cause d'elle a esté Seigneur de la Tour de Replonge. Cette maison est dans la totale Iustice de Baugé, & située entre Baugé, & Mascon.

TREFFORT.

ENTRE les terres qui composoient la Seigneurie du Reuermont qui estoit le Patrimoine des anciens Sires de Coligny, celle de Treffort estoit l'vne des plus considerables, elle est originellement sortie de la main des Comtes de Bourgogne, pour passer en celle des Sires de Coligny. Si c'est à titre de vente, de mariage, où d'infeudation, c'est ce qui n'est pas encor venu à ma connoissance. Tant y a que Guerric Sire de Coligny viuant enuiron l'an 1150. en iouyssoit; & la laissa auec plusieurs autres belles, & riches Seigneuries à HVMBERT II. Sire de Coligny son fils aisné pour son partage, lequel eust pour successeur Hugues de Coligny Seigneur de sainct André sur Suran, & de Varey son fils, qui eust deux filles, dont l'vne ainsi que nous auons desia dit ailleurs fut mariée à Albert de la Tour II. du nom Sire de la Tour du Pin, auquel elle porta en dot outre autres biens, ladite Seigneurie de Treffort. C'est ce mesme Albert de la Tour qui en l'an 12.9 du consentement d'Albert de la Tour son Pere accorda des libertés, & franchises aux habitans de Treffort ses sujets, lesquelles il amplifia de l'aduis d'Hugues de la Tour Seneschal de Lyon, & d'Humbert de la Tour ses freres qui en iurerent l'obseruation; par lettres dattées à sainct Estienne du Bois au mois d'Aoust le Ieudy de la S. Laurent 1264. Or cét Albert de la Tour II. du nom estant decedé sans enfans, ledit Humbert de la Tour son frere, Seigneur de la Tour du Pin, & de Coligny luy succeda en tous ses biens, & particulierement en la Seigneurie de Treffort. Car Otho Comte de Bourgogne du fief duquel elle estoit mouuante, luy en demanda l'hommage, qu'il luy refusa, mais à la fin apres vne grosse guerre entre eux, Humbert contraint par la force des armes, où par celle de la raison, luy en fit l'hommage solemnellement en l'an 1274. ce que Gollut n'a pas oublié en ses Memoires Historiques de la Franche Comté, & qu'il a encor touché en passant au Chapitre 3. du mesme liure, où il fait faire au Comte Ottho vne grande enumeration des terres, & Seigneuries qui estoient du fief du Comte de Bourgogne. Depuis Humbert Sire de la Tour ayant espousé en l'an 1283. Anne Dausine de Viennois, & Comtesse d'Albon heritiere du Dausiné, il y eust guerre fort

Tit. de la maison de Ville de Tref-fort.

Liu. 7. Ch. 10.

sanglante

sanglante, entre Robert Duc de Bourgogne; & luy, touchant la succession d'André Daufin frere de ladite Anne, laquelle fut arrestée par l'entremise de Philippes Roy de France dit le Hardy, qui le Vendredy iour de la feste Conuersion Sainct Paul 1285. les appointa, & par traitté le Duc quitta à Humbert de la Tour, & à sa femme tout le droit qu'il auoit en la succession du Daufin André, Moyenant la cession que luy fit Humbert de la Tour de toutes les Terres, Seigneuries, Villes, & Chasteaux, hommes, fiefs, & arrierefiefs qu'il auoit tant de son chef que d'Hugues de la Tour son frere en la Seigneurie du Reuermont deça la riuiere d'Ains, par le moyen dequoy Robert Duc de Bourgogne deuint Seigneur de Treffort, dont Ottho Comte Palatin de Bourgogne Seigneur de Salins luy quitta l'hommage, & le fief par lettres dattées la veille Sainct Luc de ladite année 1285. voulant que cette terre, & autres denommées esdites lettres demeurassent allodiales au Duc. Mais ce Prince ne garda pas long-temps Treffort. Car par vne conuention passée entre luy, & Amé Comte de Sauoye comme mary de Sibille Dame de Baugé au mois d'Octobre 1289. Il leur remit toute la Seigneurie du Reuermont dans laquelle fut compris Treffort, ainsi Treffort entra en la maison des Comtes de Sauoye, où il est tousiours demeuré à titre de simple Seigneurie; & Chastellainie. En l'an 1574. le Duc de Sauoye Emanuel Philibert, en demembra la rente, & les seruis à luy deus en la Parroisse de Cuisia sur la grand Forest du Reuermont, villages de Montfrasa, le Bois de S. Oyen, Collounia, & Pomiers, la haute, moyenne, & basse iustice, iusques au dernier supplice inclusiuement qu'il auoit sur lesdits Villages, Parroisse de Cuisia; & Chasteau de la Motte, tous droits de chasses, visitations de chemins, mesures, & marques dans les limites suiuans: Sçauoir dés la sommité des Montagnes qui separent le Comté de Bourgogne d'auec la Bresse du matin, les terres, & Iurisdiction du Comte de Montreuel, à cause de Marbos; & S. Estienne du Bois, le By de lugnon entre deux de soir, les Montagnes communes, Vignoble, & Territoire dudit Treffort, le terroir de Mortavieille, & en partie le bois commun dudit Treffort de vent, les Montagnes, Vignobles, & territoires de la Parroisse de Pressia; & de Cormangoux, en tant que concerne le Vignoble, & territoire, & quant à ladite Forest, le reuenu, Domaine, & Tuillerie du Seigneur de la Verjonniere de son ancien patrimoine de bize, & encor quant au territoire du bois de S. Oyen, celuy de S. Germain; le By d'Ausson; & de Cormangoux meslés ensemble entre deux aussi de bize; & ledit Duc en passa vente; & infeudation à Ieane de Foissy Dame de Pressia. à la reserue du reachapt perpetuel, mais n'ayant pas payé, la reuente s'en fit à sa folle enchere, à Louys de Seyturier Seigneur de la Verjoniere au mois de Septembre suiuant: dequoy le Duc depuis luy passa infeudation le 16. Mars 1575. auquel achept ledit Seigneur de la Verjoniere associa Iean de Meyria Seigneur de Longmont; & de Grandmont. & Philibert de Geres Seigneur de la Motte chacun pour vn tiers. Depuis par traitté du 30. Ianuier 1576. lesdits Seigneurs de la Verjoniere, & de Longmont cederent leurs droits; & portions audit Sieur de la Motte qui pour sa seurté en achepta encor la plusualue du Duc. Depuis le Prince donna les Villes & Chasteaux de Treffort; Iasseron, Ceyseria, & le Pont d'Ains à la sacrée Religion des SS. Mauris & Lazare, & par Contract du 24. d'Auril 1580. il les reprit & donna en place à ladite Religion certaine somme à prendre sur les reuenus du Comté de Tende & Gabelle du Sel de Piemont, & aprés reunit les susdites terres à son domaine par lettres du 18. Octobre 1585. En fin le mesme Duc de Sauoye aliena Treffort en faueur de Ioachim de Rye Seigneur de Sainct Claude yssu de l'Illustre maison de Rye du Comté, quoy qu'absent, (Claude de Cachod Seigneur de Martigna, & du Villars, Gentil-homme Ordinaire de la bouche de son Altesse present pour luy; & acceptant,) auec les Villes, Chasteaux, & Bourgades du Pont d'Ains de Ceyseria, & de Iasseron, auec toute Iustice haute, moyenne, & basse, premier, & second degré de Iurisdiction, fiefs, arrierefiefs, hommages; & autres droits, qu'il promit d'eriger en Marquisat à la reserue du ressort; & de la souueraineté. Les lettres de cette concession sont dattées à Thurin le 19. Iuin 1586. *Preuues pag. 143.* en suite dequoy il eust lettres d'Erection en Marquisat au mois de Iuillet de la mesme année, & en fut ledit de Rye mis en possession par Iean-François Berliet Seigneur de Chiloup Conseiller d'Estat de son Altesse *Preuues pag. 145.* & President de la Chambre des Comptes de Sauoye. Ce Ioachim de Rye I. Marquis de Treffort fut Cheualier du grand Ordre de Sauoye, Gouuerneur, & Lieutenant general pour son Altesse en Bresse, Bugey, & Valromey, il deceda à Bourg en Bresse en la maison du President Bachet au mois de Mars 1595. & gist en l'Eglise de Saincte Claire. Ferdinand de Longuy dit de Rye, Prince du Sainct Empire, Archeuesque de Besançon, Abbé de Sainct Claude fut le II. Marquis de Treffort par succession de Ioachim de Rye son frere, mais n'ayant accepté son hoirie qu'à benefice d'inuentaire, les heritiers d'Estienne des Riues creanciers, firent mettre en criées le Marquisat de Treffort, duquel François de Bonne Duc de Lesdiguieres & de Champsaur, Mareschal, & depuis Connestable de France se rendit achepteur, c'est luy qui reünit audit Marquisat, ce que le Duc de Sauoye en auoit demembré en l'an 1574. par acquisition qu'il en fit le 17. Nouembre 1617. de René de Lucinge-de Geres Seigneur de la Motte, & de Gy; & le transmit à Françoise de Bonne sa fille Duchesse de Crequy, apres le decés de laquelle le Seigneur Duc de Lesdiguieres, se mit en possession du Marquisat de Treffort, & de toutes les terres en dependantes, par vertu de certains traittés faits auec ladite Dame; & l'a depuis vendu auec toutes ses dependances à Rostain-Anthoine d'Vrre Cheualier Seigneur d'Aiguebonne Gouuerneur de Cazal & du Montferrat par Contract du 22. d'Auril 1648. qui est à present Marquis de Treffort. Quant au Prieuré de Treffort. Le Cartulaire de l'Eglise de Nantua porte que Gondegarius Roy de Bourgogne en l'an 6. de son regne donna l'Eglise Parrochiale de Treffort auec celles de S. Alban en Masconnois, & de Sainct Ioyre en Lyonnois à l'Abbé de Nantua, en consequence dequoy les Abbés de Nantua, pour desseruir cette Eglise y mirent quelques années apres, des Religieux, & vn Prieur, & parce que la Ville de Treffort dependoit de la Seigneurie du Reuermont appartenante pour lors à la maison de Coligny, ces Prieurs de Treffort se mirent sous la protection des Sires de Coligny, ausquels ils payoient pour le droit de garde trente sols Viennois de rente, mais quelque soin que i'aye peu rapporter, ie n'ay peu apprendre precisement le temps de l'establissement dudit Prieuré, n'y la suite des Prieurs, n'ayant rencontré parmy tant de titres qui m'ont passé par les mains que deux Prieurs de Treffort l'vn nommé simplement A. auquel Albert Sire de la Tour du Pin, & de Coligny quitta le dixme des Noualles de la Parroisse de Treffort en l'an 1253. & les trente sols de rente par an pour la garde du Prieuré de Treffort en l'an 1258. & l'autre Humbert viuant en 1273. mentionné en vne Charte de cette année là au Cartulaire de la Chartreuse de Montmerle: depuis ce Prieuré fut vny à la Mense du Prieuré de Nantua, & parce que l'Eglise Parroissiale de Treffort ne deuoit pas demeurer sans

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Bourgogne.

Paſteur, le Prieur de Nantua laiſsa vn Sacriſtain & des Religieux pour l'adminiſtration des Sacremens en ladite Parroiſſe dont la nomination luy demeura, & à ſes ſucceſſeurs Prieurs de Nantua, & faut remarquer qu'en ce temps-là, la Parroiſſe de Treffort eſtoit au lieu qu'on appelle auiourd'huy le Moneſtay, ainſi dit par corruption du mot Latin *Monaſterium*; à cauſe que le ſacriſtain de Treffort, & ſes Religieux y demeuroyent, mais les habitans de Treffort pour leur plus grande commodité, ayans deſiré d'auoir l'Egliſe Parroiſſiale dans leur Ville, il y à eu vn Curé à Treffort & vne ſocieté de Preſtres, & la Parroiſſe transferée du Moneſtay à Treffort.

LE TREMBLEY.

IL eſt en la Parroiſſe de Sandrens & appartenoit anciennement aux Geoffreys où Ioffreys Gentils-hommes de ce Pays, Claude de Ioffrey Eſcuyer Seigneur du Trembley en fit hommage le 19. de Février 1526. dans la Ville de Bourg au logis de la Pomme à Charles Duc de Sauoye entre les mains de Iaques Seigneur de Chandée, & de Philibert du Saix Seigneur de Corſant, Commiſſaires à ce deputés. Ce Claude de Ioffrey ne laiſſa de Iane de Corſant ſa femme qu'vn fils appellé Eſtienne de Ioffrey Seigneur du Trembley qui s'allia auec Philiberte de Gayant, d'où vint Anne de Ioffrey Dame du Trembley mariée le 20. de Iuin 1560 auec Touſſainct Charreton Seigneur de Iourſoux, qui à cauſe d'elle fuſt Seigneur du Trembley, de ce mariage ſortit Ieanne Charreton Dame du Trembley mariée auec Thomas des Châps Eſcuyer Sieur de la Coſte l'vn des cent Gentil-hommes du Roy, qui en à eu Pierre des Châps Eſcuyer Sieur de la Coſte, mort ſans enfans, Louys des Champs Eſcuyer Sieur des Eſſars, cy deuant Conſeiller du Roy, & Lieutenant General au Bailliage du Bourg-Argental, & Françoiſe des Champs laquelle porta le Trembley en dot a Nicolas de Maſſo Eſcuyer Seigneur de la Vierie ſon mary, leur mariage eſt du 19. de Ianuier 1611. leurs enfans en iouyſſent auiourd'huy. La famille de Maſſo qui porte d'aſur à la bande d'or eſt originaire de Lyon & ancienne en Nobleſſe, car Pierre de Maſſo desja qualifié Noble par pluſieurs titres laiſſa de Françoiſe de la Coſte ſa femme, Matthieu de Maſſo Eſcuyer viuant en 1437. & 1470. qui de Marguerite de Leſcheres euſt François de Maſſo Eſcuyer qui teſta au mois de Iuillet de l'an 1500. ne laiſſant d'Alix Eſcoffier ſa femme qu'vn fils nommé Humbert de Maſſo Eſcuyer, marié à Clandine Regnaud auec laquelle il viuoit en l'an 1540. & d'eux ſortirent Humbert de Maſſo Eſcuyer Seigneur de la Vierie mentionné cy apres, Matthieu de Maſſo Cheualier de Rhodes Commandeur d'Arbois & de Villedieu en Vareis, & Iean de Maſſo Protonotaire Apoſtolique Cheualier de l'Egliſe de Lyon & Abbé de Valbenoiſte: ledit Humbert de Maſſo Seigneur de la Vierie eſpouſa Clemence Grolier & teſta le 13. de Nouembre 1566. leurs enfans furent, Anthoine de Maſſo duquel ſera plus amplement parlé, Guy de Maſſo Eſcuyer Seigneur de S. André du Coing Iean de Maſſo Eſcuyer Receueur General des Finances en Lyonnois, Pierre de Maſſo Abbé de Valbenoiſte Preuoſt & Seigneur de S. Iuſt de Lyon, Conſeiller & Aumoſnier du Roy, & Claude de Maſſo Eſcuyer Seigneur de S. Laurens Capitaine de deux cens hommes à pied François, Cheualier de l'Ordre de Sainct Michel, & l'vn des cent Gentils-hommes ordinaires de la maiſon du Roy, ledit Anthoine de Maſſo Eſcuyer Seigneur de la Cluſelle fut Conſeiller au Parlement de Dombes & au Preſidial de Lyon Auditeur des Camps & armées du Roy & deputé en Suiſſe par le Roy Henry III pour des affaires importantes dont il s'acquitta fort dignement, il fuſt marié deux fois: Premierement auec Bonne Bullioud de la Noble famille des Bullioud de Lyon, de laquelle il n'euſt enfans, Secondement auec Andrée de Bourdon, d'où vinrent Nicolas de Maſſo & Humbert-Anthoine de Maſſo Abbé de Valbenoiſte, Preuoſt & Seigneur de S. Iuſt de Lyon, ledit Nicolas de Maſſo Eſcuyer Seigneur de la Vierie & du Trembley eſt celuy qui eſpouſa comme nous auons dit cy deſſus Françoiſe des Champs Dame du Trembley, & en a eu les enfans ſuiuans. Claude de Maſſo Eſcuyer Seigneur du Trembley Capitaine au Regiment de Lyonnois, Ayde des Camps & armées de ſa Majeſté, Philibert de Maſſo Eſcuyer Capitaine au meſme Regiment & auſſi Aide de Camp, leſquels ont acquis beaucoup d'eſtime à la guerre & aupres des Generaux ſous leſquels ils ont ſeruy, Benoiſt de Maſſo Preuoſt & Seigneur de Sainct Iuſt de Lyon, & Marie de Maſſo eſpouſe de Pierre de Broſses Conſeiller & Maiſtre d'Hoſtel ordinaire du Roy, & Lieutenant General de l'Artillerie en Lyonnois.

Tit. de la maiſon de Maſſo.

TREYVERNAY.

ON ne treuue point de plus anciens Seigneurs de Treyuernay, que ceux de la famille de Montgilbert de laquelle eſtoit Ioſserand de Montgilbert Damoiſeau Seigneur de Treyuernay qui fit hommage de cette Seigneurie à Amé de Sauoye Seigneur de Baugé, & de Breſse au mois de Septembre 1272. Ses ſucceſseurs ayans continué la poſseſſion de cette terre, elle paruint ou par mariage ou par acquiſition aux Macets Seigneurs du Chanay anciens Gentils-hommes de Breſse; d'où vient que Iean de Macet Eueſque de Maſcon y fit baſtir vne tour, laquelle touſiours depuis à eſté nommée la Tour de l'Eueſque, Iaques de Macet ſon frere Eſcuyer Seigneur de Treyuernay n'ayant eu enfans de Ieane de Neufchaſtel ſa femme, fit ſon heritier Petremand de Macet ſon frere Eſcuyer, Seigneur du Chanay lequel mourant ſans enfans, par ſon teſtament du 6. Mars 1460. inſtitua Anthoine de Lay Seigneur du Chaſtellard en Dauſiné ſon neueu, fils d'Anthoine de Lay Seigneur du Chaſtellard, & de Beatrix de Macet ſa ſœur qui par ce moyen deuint Seigneur de Treyuernay, & apres luy Philibert de Lay Seigneur de Treyuernay ſon fils; celuy-cy eſpouſa Claire de Chabeu fille de Iean de Chabeu Seigneur de Feillens, & d'Antoinette de Laye, & mourut auant elle ſans lignée, elle fut ſon heritiere, & ſe remaria à Claude de la Touuiere Eſcuyer, Seigneur de Peyrieu duquel elle n'euſt auſſi aucuns enfans, elle teſta de tous ſes biens, & particulierement de la

Preuues pag. 16.

Seigneurie

Seigneurie de Treyuernay au proffit de Pierre-Marc de Mouxy Escuyer, Seigneur de Lupigny en Sauoye son parent, par ce moyen Treyuernay entra en la famille de Mouxy, d'ou il est sorti par le mariage de l'heritiere de Mouxy Dame de Treyuernay, de S. Ioyre, & de Lupigny, espouse de Claude de Chabod Cheualier, Marquis de S. Mauris, Seigneur de Iacob, de la Dragonniere, & Troches, Conseiller d'Estat de Son Altesse Royale de Sauoye, grand Maistre de son Artillerie, Mareschal general de ses Camps, & armées, & son Ambassadeur ordinaire en France lequel est auiourd'huy Seigneur de Treyuernay. Le Chasteau est sur vn monticule dans la Parroisse de S. Cyre sur Menthon, il y à Iustice haute, moyenne, & basse.

TROIS-FONTAINES.

IEAN Seigneur de Corgenon Baillif de Bresse fit bastir en l'an 1350. cette maison dans la Parroisse de S. André le Panoux au milieu des bois, & dans la haute Iustice de Corgenon pour le plaisir de la chasse, & Iean Seigneur de Corgenon II. du nom son fils aussi Baillif de Bresse porta le premier la qualité de Seigneur de Trois-Fontaines apres y auoir annexé quelques rentes, & domaines. Cette branche des Seigneurs de Corgenon qui estoient les aisnés estant faillie en ce Iean Seigneur de Corgenon: Trois-Fontaines arriua à Humbert de Corgenon Cheualier Seigneur de Chaumont, & de Meillonnas son plus proche parent, dont la branche faillit aussi en deux filles, l'aisnée desquelles appellée Aymée de Corgenon femme d'Vrbain Seigneur de la Chambre, Vicomte de Maurienne, porta cette Seigneurie en la maison de la Chambre, mais Iean Mareschal Cheualier, Seigneur de Meximieux en la Valbonne fils d'Alix de Corgenon appellé aux biens de Iean Seigneur de Corgenon Baillif de Bresse par son testament de l'an 1396. par deffaut de la ligne masculine de Corgenon, se fit adiuger Corgenon, & Trois-Fontaines par Arrest du Conseil de Sauoye, & en fut mis en possession: depuis Humbert Mareschal son fils Cheualier, Seigneur de Meximieux eschangea Corgenon, & Trois-Fontaines le 23. Féurier 1418. auec Amé I. Duc de Sauoye pour la Seigneurie de Bonuillaret en Sauoye, à la reserue du droit que Perceual de la Baume Cheualier, & les siens auoient en ladite Seigneurie de Trois-Fontaines, mais Guillaume de la Baume Cheualier surnommé Morelet Seigneur de Perés fils dudit Perceual de la Baume, s'estimant plus proche en degré pour recueillir le fruit de cette substitution, & n'osant pas en faire poursuite contre le Duc Louys, se contenta d'en faire quelques protestations au Greffe du Senat de Sauoye pour en conseruer le droit à ses successeurs, apres cela Philippes de Sauoye ayant eu le Comté de Baugé, & la Seigneurie de Bresse pour son Apanage en l'an 1460. infeuda Trois-Fontaines à Iean Magnin Citoyen de Geneue le 25. Iuin 1468. & dautant que Louys Duc de Sauoye en auoit auparauant fait infeudation à Humbert Veillet Escuyer le 19. Mars 1456. Magnin prit cession des droits de la vefue dudit Veillet, puis Ieane Suzillete vefue dudit Magnin, la remit à prix d'argent à Louys de Barangier Seigneur d'Ambigny Conseiller, & Maistre des Requestes de Marguerite d'Austriche Duchesse de Sauoye Dame Doüairiere de Bresse, laquelle luy en fit inuestiture; Ce Seigneur d'Ambigny apres en auoir iouy quelques années, reuendit cette terre à Iean de la Vernée Seigneur de Thioudet, fils de Iean de la Vernée Seigneur dudit lieu, & de Claudine de Beyuiers le penultiéme Decembre 1513. auquel succeda Laurence de la Vernée sa fille, & heritiere femme de Benigne de Saqueney, Seigneur dudit lieu qui à cause d'elle fut Seigneur de Trois-Fontaines, mais ce ne fut pas pour long-temps, car Philibert de la Baume II. du nom dit de Corgenon Cheualier, Seigneur de Perés, & du Marterey, petit fils de Guillaume de la Baume dit Morelet, ayant intenté procés pour la substitution de Corgenon obtint arrest fauorable du Senat de Chambery le 14. d'Aoust 1554. par lequel les Seigneuries de Corgenon, & de Trois-Fontaines luy furent adiugées, & ledit Seigneur de Saqueney, & sa femme condamnés à luy relascher Trois-Fontaines, ce qu'ayant esté fait, Trois-Fontaines est demeuré en la maison de la Baume S. Amour, iusques à ce qu'il fut subhasté à la requeste de Marguerite de la Baume de la maison de Montreuel femme en premieres nopces d'Aymé de la Baume Cheualier Seigneur de Creuecœur, & de la Chaux, fils de ce Philibert de la Baume Seigneur de Perés pour payement de ses auantages nuptiaux, & l'ayant achepté, elle le porta en dot auec la Seigneurie de Corgenon à Affricain d'Anglure, Prince d'Amblise, Baron de Bourlemont, il est depuis sorty de la maison d'Anglure par la vente qu'en firent Claude d'Anglure Baron de Bourlemont, & Angelique de Diaceto sa femme à Pierre Otset Citoyen de Lyon, qui estant mort debiteur de Luc Seue Seigneur de Charly, il prit cette terre en payement de sa debte, & apres la mort dudit Seigneur de Charly, sa vefue est entrée en iouyssance de ladite terre de Trois Fontaines, & de celle de Corgenon par droit de retention. Mais les creanciers dudit Seue en poursuiuent la discussion au Parlement de Paris.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.

Tit. du Chast. de la Vernée.

TVRGON.



LE 6. May 1296. Humbert de Villars Damoiseau fils d'Humbert IV. Sire de Thoire, & de Villars, infeuda le Village, & Maix de Turgon à Estienne Raton dit Raschas Damoiseau, dont vn autre Estienne Raton Escuyer du Sire de Thoire eust confirmation auec concession de Iustice haute, moyenne, & basse par lettres du 8. Mars 1409. dattées à Treuoux, presens Isnard de Bron Baillif de Riuerie Conseiller du Sire de Villars; & Henry de Varennes son Escuyer, ce qu'Amé VII. du nom I. Duc de Sauoye ratifia depuis en l'an 1423. Cet Estienne Raton II. du nom vendit cette Seigneurie à Anthoine de Rogemont Seigneur de Beyuiers, & de Chassenay prés de Borcia & à Anthoine de Rogemont son fils, & l'ayant retirée d'eux par reachapt, la laissa à ses successeurs du nom, & armes de Raton, du nombre desquels à esté Guillaume Raton Cheualier Seigneur de Turgon qui eut confirmation de l'infeudation de Turgon

Tit. de la Seigneurie de Turgon. Ibidem.

gon, qui eut confirmation de l'infeudation de Turgon du Duc Philibert le Beau par lettres dattées à Geneue le 12. Mars 1498. En fin cette Noble famille de Raton estant faillie en vne fille espouse de Palamedes de Vaugrigneuse Escuyer Seigneur duditlieu, elle luy laissa Turgon par testament, c'est ce Palamedes de Vaugrigneuse qui fit la branche des Seigneurs de Turgon du nom de Vaugrigneuse; Iaques de de Vaugrigneuse Escuyer Seigneur de Turgon son petit fils vendit la Iustice haute, moyenne, & basse de ladite Seigneurie à Charles Emanuel de Seyturier Baron de Cornod, & de Montdidier, ne luy estant resté que la rente & le fief qui ont esté alienés tant par luy que par ses freres, & sœurs à Claude Guillot qui l'a laissé à Maistre François-Guillot Aduocat au Baillage de Bresse son fils.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.

VARAX.

APRES Montreuel, nous n'auons point de Comté en Bresse plus ancien que celuy de Varax, car il est de l'an 1460. ainsi que Pingon à fort bien remarqué en l'Eloge de Louys Duc de Sauoye: ce Prince pour reconnoistre les seruices de Gaspard Seigneur de Varax, de Richemont, & de la Poype fils de Gaspard Seigneur de Varax, Marquis de S. Sorlin, par lettres du 26. Feurier de ladite année dattées à Quiers en Piemont, erigea la Terre de Varax en Comté, en y vnissant les Seigneuries de Richemont, & de la Poype auec le premier & second degré de Iurisdiction, & autres prerogatiues dont iouyssoient les autres Comtes de l'Empire, & de ses Estats tant deçà que delà les Monts. Ce Comte de Varax ne laissa qu'vne fille appellée Gilberte Comtesse de Varax, laquelle espousa Hugues de la Palu Cheualier Seigneur de Chastillon; & de S. Mauris, Mareschal de Sauoye, en suite duquel mariage le Comté de Varax entra en la famille de la Palu, d'ou long temps apres il sortit pour entrer en celle de Rye par les mesmes moyens, que les Terres de Varembon, de Tossia, Richemont, Chastillon, S. Mauris de Remens, & autres biens de la maison de la Palu y sont entrés, ainsi que nous auons discouru cy dessus. Auiourd'huy est Comte de Varax Ferdinand de Rye Marquis de Varembon fils vnique de François de Rye Marquis de Varembon, Comte de Varax, Baillif de Dole, & de Christine-Claire de Haraucourt sa seconde femme, laquelle à iouy long-temps dudit Comté de Varax pour son doüaire, & comme ayant acquis les droits de Iean de la Croix Comte de Castres, qui l'auoit eu par represailles du feu Roy Louys le Iuste sur le Marquis de Varembon, le Chasteau de Varax estoit autrefois fort beau, & bien logeable, mais il tombe en ruine, il est en la Parroisse de S. Paul sur le grand chemin de Bourg à Lyon.

Preuues pag. 145.

VAREMBON.

LA Ville est située sur le bord de la riuiere d'Ains, & le Chasteau au dessus sur vn petit costau, c'estoit la principale, & plus specieuse Seigneurie de la maison de la Palu, & dont les aisnés portoient tousiours le titre. Il y à plus de cinq cens ans qu'elle estoit desja en cette famille, ce nom de Varembon luy à esté vray semblablement donné en memoire de Verambon de la Palu qui en est la souche, & qui viuoit en l'an 1000. le Chasteau fut rasé en l'an 1451. par Ordonnance de Louys Duc de Sauoye ainsi que nous auons dit ailleurs, mais le Prince donna depuis douze mille escus pour le faire rebastir, dont il bailla assignation sur les reuenus de la Baronnie de Foucigny, & parce qu'à Varembon il n'y auoit pour lors que le premier degré de Iurisdiction, le mesme Duc de Sauoye par lettres du dernier Mars 1456. accorda à François de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon, & Comte de la Roche l'erection d'vn Iuge d'appel en la Terre de Varembon. Tandis que cette Terre est demeurée en la maison de la Palu, ce n'a esté qu'à titre de simple Seigneurie, mais Claude de Rye vefue de Iean de la Palu Cheualier Comte de Varax, & de la Roche, Seigneur de Varembon ayant succedé à Marie, & Françoise de la Palu ses filles, l'vne Comtesse de Chalant, l'autre Duchesse de Bouuines decedées sans enfans, & recueilly vne si ample, & riche succession, fit eriger la Seigneurie de Varembon en Marquisat, en y ioignant le Comté de Varax, & les Seigneuries de Richemont, le Plantey, la Poype, Chastillon de la Palu Bouligneux, Tossia, S. Mauris de Remens, & Mattigna. & en obtint lettres du Duc de Sauoye Emanuel-Philibert dattées à Thurin le 9. Mars 1576. verifiées en la Chambre des Comptes de Chambery le 25. d'Aoust suiuant, & au Senat le 30. dudit mois. Par ce moyen elle fut premiere Marquise de Varembon, & ce Marquisat passa en la maison de Rye, car par son testament du 23. Iuin 1593. elle fit son heritier Marc de Rye son neueu, à la charge toutefois de porter le nom, & les armes de la Palu: Ce Marc de Rye par ce moyen fut second Marquis de Varembon, Comte de Varax, & de la Roche, Seigneur de Villars-Sexel, S. Hypolite, & Orbe, lequel n'ayant laissé enfans de Dorothée de Lorraine sa femme vefue du Duc de Brunsvvich, & fille de François Duc de Lorraine, & de Chrestienne de Dannemarch; le Marquisat de Varembon, & les Terres en dependantes paruinrent à Christophle de Rye Baron de Balançon son neueu, suyuant la disposition testamentaire de ladite Claudine de Rye, il à long-temps possedé ledit Marquisat, lequel est auiourd'huy entre les mains de Ferdinand de Rye de la Paln Cheualier, Marquis de Varembon, Comte de Varax fils de François de Rye Marquis de Varembon, & de Christine-Claire de Haraucourt sa seconde femme. Il y à Chapitre à Varembon qui est de la fondation de Louys de la Palu Euesque de Maurienne, Cardinal surnommé de Varembon, & de François de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon, Comte de la Roche, & de Petite Pierre son neueu en l'an 1450. le Pape Nicolas en l'an 1451. en confirmant cette fondation declara le Chapitre exempt de la Iurisdiction, & visitation de l'Archeuesque de Lyon, & de tout autre ordinaire, ce qui fut confirmé en l'an 1462. par le Pape Pie II. auparauant il n'y auoit qu'vne Chappelle appellée de Saincte Anne, laquelle fut consacrée par le susdit Cardinal de Varembon le 12. Iuillet 1444. Le Seigneur de Varembon, à la presentation, institution, & collation du Doyenné, des Canonicats, & places des enfans de chœur, il y à vn Doyen & vnze Chanoines, par la Bulle de Fondation.

Tit. de la maison de Rye.

Preuues pag. 147.

Preuues pag. 148.

VASSALIEV.

ENCOR que le vulgaire appelle ce Chasteau Varsalieu ou Versalieux il se doit neantmoins escrire Vassalieu, car ceux du nom de Vassalieu anciens Gentils-hommes de cette Prouince qui l'ont fait bastir s'appelloient en Latin *de Vassaliaco*. Louys Seigneur de Vassalieu Cheualier qui en estoit yssu viuant en l'an 1320. vendit cette Seigneurie en l'an 1324. à Henry Daufin Euesque de Mets Regent du Daufiné qui à l'instant le luy donna en fief sous l'hommage du Daufiné. Or ce Louys de Vassalieu estant mort sans enfans, il institua son heritier vniuersel Aymé de Chandée Cheualier son neueu fils de Beraude de Vassalieu sa sœur, mais les Officiers du Sire de Villars s'emparerent du Chasteau de Vassalieu sous pretexte du droit que le Sire de Villars disoit en auoir de Beraud de Vassalieu Cheualier, & toutefois par titre du dernier de May 1334. Humbert Sire de Thoire, & de Villars V I. du nom relascha ladite Seigneurie, & Chasteau de Vassalieu audit Aymé de Chandée & à ses successeurs à condition seulement de se pouuoir seruir du Chasteau en temps de guerre, à l'effect dequoy Odo de Chandée Cheualier Seigneur du Chastelet pere dudit Aymé & qui traittoit pour luy donna des pleiges qui furent Guillaume de Vassalieu Chanoine & Chantre en l'Eglise & Comte de Lyon, Lancelot de Chandée Seigneur de Montfalcon, Iean de la Baume Seigneur de Fromentes, Fromond Seigneur de Tolonjeon, Gilles d'Arloz, & Guillaume de Langes Cheualiers, Peronin d'Estrés, Estienne de Chatard, & Amé de la Balme Damoiseau, ce que le Comte de Sauoye Aymon appreuua par lettres dattées au Chasteau de Chambery le dernier d'Auril 1334. & quatre ans apres ce mesme Amé de Chandée fit hommage de ladite Seigneurie de Vassalieu au Daufin Humbert dernier du nom le 1. d'Auril 1338. ainsi Vassalieu estant entré en la maison de Chandée, il y à demeuré depuis l'an 1334. iusques à l'an 1559. que Philippes, Claude, & Iean Barons de Chandée freres l'engagerent le 21. Iuin 1559. à Pierre de Moyria Escuyer Seigneur de Vologna pour la dot de Marie de Chandée leur sœur qui en ioüit pendant quelques années, mais ledit Iean Baron de Châdée n'ayant eu enfans de Ieane de Moyria sa femme fille du Seigneur de Mailla en Bugey, elle se saisit dudit Chasteau de Vassalieu pour ses droits, & se remaria à Estiéne de la Balme Escuyer Seigneur de Montchalin en Dauphiné, auec lequel le Seigneur de Vologna plaida long-temps pour estre reintegré en la possession de cette terre iusques à payement de ce qui luy estoit deu, mais par vn Arbitrage fait à S. Rambert ou le Bien-heureux François de Sales Euesque de Geneue estoit surarbitre, Vassalieu fut adiugé au Seigneur de Montchalin, & à sa femme en payant certaine somme au Seigneur de Vologna, tellement que le Seigneur de Montchalin par ce moyen deuint Seigneur de Vassalieu; depuis il vendit cette terre à Iean de Chanlecy Seigneur dudit lieu, & de Pluuaur, & à Anne Minerue de Semur sa femme. Ceux de la maison de Grolée ont eu autrefois vne portion en la Seigneurie de Vassalieu, laquelle leur arriua par le moyen du mariage de Iossselin Seigneur de Grolée II. du nom auec Marguerite de Vassalieu: depuis cette portion tomba en la maison de Tournon en Viuarets: Car Archemand de Grolée Cheualier viuant en l'an 1400. qui estoit Conseigneur de Vassalieu ne laissa qu'vne fille appellée Eleonor de Grolée laquelle porta cette Conseigneurie de Vassalieu en dot à Guillaume Baron de Tournon, les successeurs duquel en ont iouy fort long-temps, en memoire dequoy, il se void encor vne Tour au Chasteau de Vassalieu qui s'appelle la Tour de Tournon, en fin cette portion de Seigneurie appartenât en toute Iustice à la maison de Tournon arriua à Christophle de Rye de la Palu Cheualier Marquis de Varébon, en partie par donation de Claudine de Tournon sa mere, & en partie par acquisition qu'il en fit du Comte de Montmayeur en Sauoye, ce qu'il vendit aussi le 8. Féurier 1617. audit Seigneur de Chanlecy lequel apres auoir reuny ces deux portions en vne, vendit le tout à Iean de Floris Escuyer Conseiller du Roy, & Grand Preuost en la Mareschaussée de Bresse & de Bugey par Contract du 22. Iuin 1624. & le 9. Septembre 1631. le mesme Iean de Floris en passa reuente audit Iean Seigneur de Chanlecy & au Seigneur de Communes son fils, apres lesquels Vassalieu est arriué par legitime succession à Iean-François de Chanlecy Seigneur dudit lieu, & de Baron Conseiller au Parlement de Mets fils dudit Seigneur de Chanlecy, qui est à present Seigneur de Vassalieu, personnage de grande Estime. Mais quoy que la famille de Chanlecy soit originaire de Charrolois: Neantmoins puis que la Seigneurie de Vassalieu est auiourd'huy possedée par vn de cette maison, i'ay sujet d'en parler en cet endroit. Ce Iean de Chanlecy Cheualier Seigneur dudit lieu, de Baron, de Cõmunes, & de Vassalieu, Baron de Pluuaut, & de saincte Croix allié auec Minerue de Semur, passa par tous les grades de ceux de sa condition, & naissance, car à sa sortie de premier Page de la Chambre de Charles Cardinal de Lorraine, il alla apprendre ses exercices en Italie, fit le voyage de Leuant, se treuua à la fameuse bataille de Lepanthe, fut en tous les Sieges, & combats plus memorables qui se sont donnés contre ceux de la Religion pretendue reformée, mesmes à la bataille de Montcontour; Il suiuit Henry III. en Pologne lors qu'il alla prendre possession de ce Royaume. En l'an 1585. feu Monseigneur le Duc d'Elbeuf luy donna le commandement de ses Gardes, & en cette qualité il se treuua des plus auancés és defaites d'Auneau, & de Vignorry auec le Seigneur de Tremont son beaufrere qui commandoit la compagnie des Gardes de Monseigneur le Duc de Guyse, ils entrerent tous deux des premiers dans ladite Ville d'Auneau, ou ledit Iean de Chanlecy fut blessé d'vn coup de pistolet: Il eust vne Compagnie de cent Cheuaux legers sous Monseigneur le Duc d'Alençon en l'an 1586. lors qu'il alla en Brabant, & fut Escuyer d'Escuyerie du Roy Henry III. les seruices qu'il rendit au Roy Henry IV. à la reduction de la Ville de Poitiers à son obeyssance au Gouuernement de la forteresse de Talant sur Dijon, & d'Ancenys sur l'embouchure de Loyre, & de la Mer, luy procurerent le Collier de l'Ordre de S. Michel, & les charges de Gentil-hôme ordinaire de la Chambre du feu Roy Louys le Iuste, & de Conseiller en ses Cõseils d'Estat, & priué; Enfin ledit Iean de Chanlecy, apres auoir passé la plus part de ses iours à la Cour, Monseigneur le Duc d'Elbeuf d'apresent l'honnora de la Lieutenance de sa Compagnie de cent hommes d'Armes: Il mourut à Paris le 2. iour de Decembre 1636. aagé de quatre vingts, & cinq ans, & gist en l'Eglise de Sainct Geruais, ou le Baron de Pluuaut, & le Seigneur de Chanlecy ses enfans luy ont fait dresser vn tres beau monument. Il espousa en l'an 1588. ladite Minerue de Semur, fille d'Anthoine de Semur Cheualier de l'Ordre du Roy Seigneur de Tremont, & de Sercy, & de Sancenier, Gouuerneur de Mascon, Esleu pour la neufuiéme année de la Noblesse de Masconnois (qui deffendit si courageusement la Ville de Verdun en Lorraine contre l'armée de Charles V.) & de Iaqueline Dame de Sercy fille de Claude de Sercy Cheualier Seigneur dudit lieu, Baron d'Vxelles, & d'Anne de Grolée fille de Iaques Baron de

Tit. de la Châbre des Cõpt. du Daufiné.

Tit. du Chast. de Châdée.

Tit. de la Châbre des Cõpt. de Sauoye.

Grolée, & de Claudine de Chiel : Claude de Sercy estoit fils de Iean de Sercy Seigneur dudit lieu, & de Claude de Dyo : ledit Anthoine de Semur fils de Claude de Semur Cheualier Seigneur de Tremont, & de Françoise de Bellefruche, fille de Louys Baron de Belletruche, & de Marguerite d'Albon, fille de Gilbert d'Albon Seigneur de S. André, & de Ieane de la Palice ; Claude de Semur estoit fils de Iean de Semur Seigneur de Tremont, & de Sancenier, & de Marie de Villiers la Faye fille d'Anthoine de Villiers la Faye Seigneur d'Eschigé Escuyer d'Escuyerie de Philippes Duc de Bourgogne, & de Philippine d'Occors, fille de Iean d'Occors Seigneur de Chay en Comté, & de Barbe de Crobet, & ledit Anthoine de Villiers fils de Iaques Seigneur de Villiers, Maistre d'Hostel du Duc de Bourgogne, & de Marguerite de Sercy, ledit Iean de Semur estoit fils d'vn autre Claude de Semur Seigneur de Sancenier, & de Ieane de Verneys, fille de Louys de Verneys Seigneur de Tremont, & d'Eleonor de l'Estang ; Cette famille de Semur est des plus illustres du Duché de Bourgogne, elle porte le nom de la Ville de Semur aujourd'huy Bailliage Royal, & Capitale du Comté de Brionnois, que Paradin, S. Iulien, & autres Historiens disent auoir esté le partage d'vn fils puisné de Guillaume II. Duc d'Aquitaine, & I. Comte de Poitou, lequel estant Seigneur de Semur en conserua le nom, & donna origine à Dalmatius de Semur viuāt en l'an 1000. qualifié Prince Illustre, & Seigneur Consulaire qui espousa Aremburge de Vergy fille de Girard de Vergy Comte de Bourgogne, & d'Elizabeth de Chaló, lesquels entre autres enfans eurent Hugues de Semur Abbé de Cluny en l'an 1049. decedé l'an 1109. & mis au nombre des SS. Renaud de Semur Abbé de Vezelay, puis Archeuesque de Lyon, Hermengarde de Semur femme de Robert Duc de Bourgogne, & Geoffroy Seigneur de Semur mary d'Alix de Guynes fille de Baudoin I. Comte de Guynes, qui fonda l'Abbaye de Marsigny, & se fit Religieux à Cluny, laissant la Seigneurie de Semur à Geoffroy de Semur son fils II. du nom pere de Simon Seigneur de Semur mary de Marie de Bourgogne viuans en l'an 1218. duquel descendoient les Seigneurs de Tremont, & de Sancenier qui ont retenu le nom, & les armes de Semur, le Chapitre de S. Iean de Lyon à eu sept ou huit Chanoines, & Comtes de cette mesme famille, elle à failly en Leonard de Semur Cheualier Seigneur de Tremont, de Sercy, & de Sancenier, Gouuerneur de Mascon, Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Duc de Bellegarde, qui apres auoir esté cinq fois Capitaine de Cheuaux legers, & autant de fois Méstre de Camp, mourut en Piemont l'an 1625. d'vne mousquetade qu'il receut au genoüil prés de Quiers en Piemont, & gist en l'Eglise des Capucins d'Ast en habit de Capucin, il eust pour femme Anne de Rochefort fille de Ioachim de Rochefort Cheualier Baron de Pluuaut, & de Françoise de Liuron de Bourbonne, de laquelle il n'eust enfans; Il estoit neueu de ladite Mineruе de Semur, & fils de Claude de Semur Cheualier Seigneur de Tremont, de Sercy, & de Sancenier, Enseigne de la Compagnie de cent hommes d'armes d'Henry de Lorraine Duc de Guyse, & de Claudine Damas fille du Baron de Marcilly ; ce Claude de Semur mourut en 1592. d'vne Arquebusade qu'il receut en vne sortie qu'il fit pres de S. Denys, & gist en l'Eglise de S. Geruais à Paris auec ce distique, qui se lit encor aujourd'huy sur sa Sepulture:

Hist. de Vergy.

Hist. de Guynes.

Cy gist Tremont qui aux hazards
de Bellonne, deuança Mars.

Mais il est temps de finir cette digression pour dire que du mariage de Iean Seigneur de Chanlecy Baron de Pluuaut & de Mineruе de Semur sortirēt trois masles sçauoir Pōtus de Chanlecy Baron de Pluuaut duquel sera plus amplement parlé cy dessous. Charles de Chanlecy Seigneur de Communes Baron de saincte Croix, Enseigne Colonnelle puis premier Capitaine dn Regiment du Seigneur de Tremont son Cousin germain, mourut au siege de Verrue d'vne mousquetade au trauers du corps le premier Septembre 1625. & gist aux Cordeliers de Crescentin : Au mois de Septembre de l'an 1623. il se maria auec Claude de Rymont Dame de la Rochette fille de Louys de Rymont Escuyer Seigneur dudit lieu, & de la Rochette Baron de Belleueüre, & de Susanne de la Colonge, fille de Guillaume de la Colonge Escuyer Seigneur de la Motte sur Dheune, d'Aubigny, & de Mou, & Françoise de Rochechouart, de la branche des Barons de Couches, & de Chandenier, ladite Dame de la Rochette auoit deux sœurs, l'vne Religieuse à Marsigny, & l'autre appellée Madelaine mariée le 18. Octobre 1623. auec Anthoine Damas Baron de Marcilly chef des armes de la maison de Damas: Du mariage dudit Charles de Chanlecy, & de ladite Dame de la Rochette, est yssue Charlotte-Anne de Chanlecy Baronne de Saincte Croix mariée en l'an 1641. à Iean Leonard Damas Cheualier Baron de la Clayette, & Seigneur de Clessy fils de Paul Damas Baron de la Clayette, & d'Elizabeth de Grandis Dame de Benne, ledit Paul Damas fils d'Antoine Damas Cheualier Baron de Digoine, & de Philiberte de Bernault Dame de Montmort, & de Sauigny sous Beaune. Et Iean François de Chanlecy Seigneur dudit lieu, de Vassalieu, de Rabutin, & de Baron Conseiller Clerc au Parlement de Mets, recommandable par sa pieté, par son erudition, & par cete parfaite connoissance qu'il s'est acquise du blason, & de l'armoirie qui luy fait tenir l'vn des premiers rangs en cette science curieuse. Reuenant audit Ponthus de Chanlecy Baron de Pluuaut, il fut du commencement Capitaine de Cheuaux legers, puis Guidon de la Compagnie de Gendarmes de Monseigneur le Duc d'Elbeuf d'aujourd'huy, en laquelle charge il à seruy plusieurs années iusques en l'an 1631. que ce Prince fut contraint de chercher retraite hors du Royaume. En l'an 1636. il eust la Lieutenance de la Compagnie de Gendarmes du Marquis de Tauanes, en cette qualité à fait plusieurs voyages en Italie sous les Duc de Crequy, Cardinal de la Valette, & Comte de Harcourt Generaux d'armées, & s'est trouué aux sieges de Vercel, & de Thurin, & au secours de Casal : Il à encor seruy dans l'armée du Duc de VVeymart, & de Monseigneur le Prince au siege de Dole, & en celle de Monseigneur le Duc de Longueuille, fut au secours que le Comte de Rantzavv, pour lors Mareschal des Camps, & armées du Roy mena à S. Iean de Losne assiegé par cette grande armée Imperiale commandée par le Duc Charles de Lorraine, & par le Comte de Galas, en hayne dequoy les ennemis mirent le feu au Chasteau de Pluuaut. Il à pris alliance Illustre ayant espousé en l'an 1617. Ieane de Pontaillier fille d'Oliuier de Pontaillier Cheualier Baron de Talmey en partie, & de Bernarde de Poligny, ledit Oliuier de Pontaillier fils de Louys de Pontaillier Cheualier de l'Ordre du Roy Seigneur de Talmey, Rigny, Vaux, Seueux, Elutier, Pleurs, & de Dienville, & de Marguerite de Ray : Cette maison de Pontaillier, laquelle à son nom d'vne Ville qui est située sur la riuiere de Saone dans le Vicomté d'Auxonne, est l'vne des plus aduantagées en Noblesse de toute la Bourgogne, tant par les alliances qu'elle à donnée à des meilleures familles du Royaume, que par celles qu'elle y à prises. Les memoires historiques de Pierre de Sainct Iulien, Ceux de Gollut, l'histoire de Villehardoüin, celle de la maison de Vergy, & plusieurs autres en iustifient assés, & si on veut encor considerer cette famille par les Charges, emplois, & honneurs qu'elle à possedé, on y treuuera pareil aduantage

aduantage y ayant eu en diuers temps deux Mareschaux de Bourgogne du nom de Guy dés l'an 1369. des Cheualiers de la Toyson d'or, plusieurs Cheualiers de l'Ordre du Roy, & de S. Iean de Ierusalem, & quant à l'antiquité, il suffit de dire que ceux de Pontaillier descendent de Guillaume de Pontaillier Cheualier, Vicomte de Dijon, Seigneur de Pontaillier, de Talmey, & de Magney sur Thille viuant en l'an 1220. yssu des Comtes de Champagne. Du mariage de Ponthus de Chanlecy Baron de Pluuaut, & de Ieane de Pontaillier sont yssus les enfans qui suiuent: Anne de Chanlecy mariée le 24. Nouembre 1638. à Claude de Leuis de Lauieu Cheualier Baron de Lugny, de Couzan, Voulgy, Curaize, Nay, Chalin, Fougeroles, & du Plessis, fils de Iaques de Leuis Baron de Couzan, Bonin, & Fougeroles, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roy, & de Louyse de Riuoyre: d'ou est venu Iaques-Ponthus de Leuis Baron de Couzan: Marguerite de Chanlecy femme de Iules-Cesar Faüre Seigneur de Champs sur Marne Conseiller au Parlement de Dijon, fils de Iules-Cesar Faüre Seigneur de Champs Conseiller au Parlement de Paris & d'Anne Blondeau, & petit fils de Guichard Faüre Cheualier Seigneur de Champs & de Berlise Conseiller & Maistre d'Hostel Ordinaire du Roy & de Madelaine Biulart sœur du Chancelier de Syllery. Ce Seigneur de Champs qui à pris alliance auec Marguerite de Chanlecy est neueu de Nicolas Faüre Cheualier Seigneur de Berlize Introducteur des Ambassadeurs & d'Angelique Faüre femme de Claude de Bullion surintendant General des Finances de France. Gabrielle de Chanlecy Religieuse au Monastere de Saincte Vrsule à Dijon. Hugues-François de Chanlecy, Baron de Pluuaut decedé à Paris en l'an 1647. Iean-François de Chanlecy Baron de Pluuaut. Voyla quant à la posterité de Iean Seigneur de Chanlecy, & de Minerue de Semur, Venons maintenant aux predecesseurs dudit Iean de Chanlecy, & disons qu'il estoit fils d'vn autre Iean Seigneur de Chanlecy, de Saillant, de Tremolles, de Baron, du Banchet, de Rabutin & d'Hantecourt, qui fut deputé de la Noblesse de Charrolois aux Estats Generaux de Bourgogne tenus à Beaune, & de Françoise de Tyard Dame de Sauigny, fille de Iean de Tyard Escuyer Seigneur de Bissy, & de Ieane de Ganay fille de Claude de Ganay Seigneur de la Vesure, d'Oreilly, & de Sauigny, & de Denyse du Conroy fille d'Anthoine du Conroy Escuyer Seigneur de Moleton, & de Guillemette de Montesguillon, ledit Iean de Tyard estoit fils d'Estienne de Tyard Cheualier Seigneur de Bissy, des Vchaux, & de Fley premier President au Parlement de Dole, & de Philippine de Veré sœur de Philibert de Veré Cheualier de la Toyson d'or, & premier Escuyer d'Escuyerie de Philippes Archiduc d'Austriche, & fille de Pierre de Veré Cheualier Seigneur de Germolles, & de Courcelles, & de Marguerite de Talaru fille de Matthieu de Talaru Cheualier Seigneur de Noailly, & de Ieane de la Palu, fille de Guy de la Palu Cheualier Seigneur de Varembon, & d'Aynarde de la Baume. C'est de cette maison de Tyard qu'estoient yssus Claude de Tyard Cheualier de l'Ordre d'Alcantara, qui fut grand Mareschal des Logis de l'Empereur Charles V. & son Ambassadeur aupres du Pape Adrian VI. Ponthus de Tyard Euesque de Chalon si renommé par sa doctrine, & Cyrus de Tyard son tres digne successeur en ladite Euesché. Ladite Françoise de Tyard fut accordée en mariage audit Iean Seigneur de Chanlecy en l'an 1541. elle mourut au mois de Nouembre 1552. & gist au Chasteau de Bissy, il mourut l'11. Féurier 1585. aagé de quatre vingt-ans, De leur mariage outre le susdit Iean Seigneur de Chanlecy II. du nom sortit vne fille nommée Estiennette de Chanlecy femme de Benoist de Cyberand Escuyer Seigneur de Boyer en Beaujolois, d'ou Ponthus de Cyberand Seigneur de Boyer, & de la Montagne en Niuernois, Baillif de Mascon. Apres la mort de Françoise de Tyard, Iean Seigneur de Chanlecy espousa en secondes nopces Philiberte Barjot fille de Guillaume Barjot Seigneur de la Sale, & de la Palu, & de Iaqueline de Laurencin dont il eust deux filles, assauoir Philiberte de Chanlecy espouse de Philibert de Cajot Escuyer Seigneur de Burnans en Masconnois & Gabrielle de Chanlecy femme de N. de Chandon Seigneur de Dauayé en Masconnois, finalement Iean Seigneur de Chanlecy eust pour troisiéme femme Catherine de Baronnat d'ou vint Chrestienne de Chanlecy mariée à Iean-Baptiste Galand Escuyer Seigneur de Venieres prés de Tournus. Ledit Iean Seigneur de Chanlecy I. du nom estoit fils de Claude de Chanlecy Seigneur de Tremolles, & de Denyse de la Madelaine fille de Iean de la Madelaine Escuyer Seigneur du Bancher, & d'Enarde de Rosset fille d'Edoüard de Rosset Escuyer Seigner de Chauanes, & de la Chartoniere, & de Marguerite de Chauanes. Ledit Claude, Seigneur de Tremolles mort aagé de soixante dix neuf ans, estoit fils d'vn autre Iean Capitaine du Chasteau d'Artus, en Charrolois, & d'Anne de Viry fille de Claude de Viry Escuyer Seigneur de Baron, & de Blonde de Rabutin. Et ledit Iean Capitaine du Chasteau d'Artus, estoit fils d'vn autre Iean, & d'vne fille de la maison de Thesut. Les armes de Chanlecy sont d'or à la Colomne d'asur semée de larmes d'argent, supports deux Hyppocentaures de Carnation armés d'arcs, & de flesches, Cimier vn demy hyppocentaure reuestu d'vne Cotte aux armes de Chanlecy, tenant de sa main droite vn Coutelas, & de la gauche vn bouclier d'or chargé en cœur d'vn triangle de gueules, les supports, & le cimier ont chascun vn Casque, ou Sallade d'asur auec des plumes des couleurs de l'escu, la deuise est, *Virtus mihi numen, & ensis.* Le Seigneur de Chanlecy-Vassalieu escartele au premier de Viry, au second de la Madelaine, au troisiéme de Tyard-Bissy, & au quatriéme de Semur qui sont les quatre modernes alliances de la famille, & desquelles il est yssu, sur le tout de Chanlecy, au lambel d'azur brochant sur les deux premiers quartiers, & pour deuise met. *Confirmaui Columnas eius.*

VAVGRIGNEVSE.

HVMBERT VI. du nom Sire de Thoire, & de Villars, & Beatrix de Chalon sa femme, pour reconnoistre les seruices de Iean de Vaugrigneuse Damoiseau, fils de Iean de Vaugrigneuse Cheualier, luy conceda Iustice haute, moyenne, & basse sur la maison forte de Vaugrigneuse fiefs, & hommes en dependans, à la reserue toutefois de la Superiorité, & du Ressort par lettres dattées au Chasteau de Montriblod en Bresse le 8. Ianuier 1368. presens Guy de Suyrieu Seigneur de Corbellin, & Humbert du Planet Chanoine de Vienne, ce qui fut confirmé par Humbert de Villars Seigneur de Rossillon, & d'Annonay par autres lettres du 13. Mars suiuant, presens Odo de Villars son frere, & ledit Guy de Suyrieu: En suite dequoy Geoffroy Seigneur de Vaugrigneuse fit hómage de ladite Seigneurie de Vaugrigneuse au Sire de Thoire, & de Villars en l'an 1373. Cette terre depuis

Preuues, pag. 150.

cette infeudation est demeurée en la famille de Vaugrigneuse de pere à fils, iusques à Claude Seigneur de Vaugrigneuse, & de Tol, qui ne laissa qu'vne fille appellée Iane Dame de Vaugrigneuse femme de Claude de Salins Seigneur de Vincelles, Baillif de Chartolois, d'ou entre autres enfans yssit Philibert de Salins Seigneur de Vincelles qui le 28. Iuillet 1550. vendit ladite terre de Vaugrigneuse à Philibert de Malyuert Escuyer Seigneur de Conflens, qui la laissa par testament à Claude de Malyuert son fils puisné pour son partage: Guillaume de Malyuert Escuyer petit fils dudit Philibert de Maluert est auiourd'huy Seigneur de Vaugrigneuse: Il y à aussi vne autre maison appellée Vaugrigneuse, laquelle on nomme Vaugrigneuse la haute à difference de celle-cy parce qu'elle est située en lieu haut, & esleué, ce fut le partage d'vn puisné de la maison de Vaugrigneuse, qui outre cela estoit encor Seigneur de Chassaut la posterité duquel estant faillie, Vaugrigneuse la haute arriua par succession à Claude d'Arlos Seigneur de la Seruette, qui depuis l'aliena en faueur de Charles-Emanuel de Seyturier Baron de Cornod, & de Montdidier en toute Iustice, haute, moyenne, & basse, tant à son nom que de Philiberte d'Arlos sa sœur par deux diuers Contracts l'vn du 19. Decembre 1581. & l'autre du 6. Decembre 1587. Guillaume François de Seyturier Baron de Beost, de Cornod, de Montdidier, & de Montfalcon auiourd'huy viuant iouyt de cette Seigneurie de Vaugrigneuse la haute, cóme d'vne dependance de la terre de Cornod.

Tit. du Chast. de Vaugrigneuse.

Tit. de la maison d'Arlos.

VAVLVYSANT.

CE que nous auons dit cy-dessus au Chapitre de Lyonnieres doit seruir d'esclaircissement à celuy-cy, parce que Pierre de Corent Cheualier Seigneur de Lyonnieres viuant en l'an 1440. qui le premier de cette famille de Corent, à esté Seigneur de Vauluysant, ne laissa que deux filles, dont l'vne appellée Marguerite de Corent fut Dame de Vauluysant, & de Lyonnieres mariée auec Iaques de Clermont Cheualier Seigneur de la Bastie en Daufiné, elle fit renoueller le Terrier de Vauluysant en 1451. Ils eurent Ieane de Clermont femme d'Anthoine de Clermont Cheualier Seigneur de Crolles, auquel elle porta la Seigneurie de Vauluysant en dot, & d'eux descendirent Sebastienne De Clermont espouse de François de Grolée Cheualier, Baron de Viruille Seigneur de Chasteauvillain, & de Chastonay, & Claudine de Clermont femme de Baltazard de Disimieu Cheualier Seigneur dudit lieu, & de Sure, ausquelles appartenoit en l'an 1563. ladite terre de Vauluysant, elles en firent vente le 2. Féurier 1564. à Denyse de Verges femme de Pierre de Corent Escuyer Seigneur de la Motte; mais Philibert de Corent Seigneur de la Motte leur fils, & heritier estant decedé sans enfans, Vauluysant arriua par succession aux Seigneurs de Fied, de la Chanée, & de Chenecey Gentils-hommes du Comté de Bourgogne ses plus proches parens, qui vendirent depuis Vauluysant, & Lyonnieres à Pompée de Dortans Escuyer, les heritiers duquel engagerent la terre de Vauluysant à Guillaume Bachet Escuyer, President en l'Eslection de Bresse, qui en est mort saisi, & apres luy en à ioüy l'Illustre Claude-Gaspard Bachet Escuyer Seigneur de Meyseria son frere, & heritier vniuersel, duquel lesdits heritiers de Dortans le rachepterent, & en passerent Contract de vente en l'an 1634. à Maistre Iaques Piriard Celebre Aduocat au Presidial de Bourg, les heritiers duquel en iouyssent à present. Vauluysant est en la Parroisse de Villereuersure. Il y à vne vieille Tour, & Iustice haute, moyenne, & basse de temps immemorial.

Tit. du Chast. de la Motte.

VAVX.

IL est en la Parroisse de S. Iulin sur Vesle, & estoit de toute ancienneté de la maison de Chastillon de Michaille, car Pierre Seigneur de Chastillon en Michaille Cheualier viuant en l'an 1300. en estoit Seigneur, & Humbert Seigneur de Chastillon son fils remit cette maison à Lancelot de Chandée Cheualier Seigneur de Montfalcon son Beau frere en payement de la dot de Ianette de Chastillon sa femme, depuis Hugonin de Chandée Seigneur de Montfalcon donna ladite Seigneurie de Vaux à Catherine de Chandée sa fille mariée à Iean de Becerel Cheualier Seigneur dudit lieu, & de Marlia, & par ce moyen Vaux entra en la maison de Becerel, ou il à tousiours demeuré iusques à ce qu'il à esté delaissé à Iules-Cesar des Amorots Sieur des Granges Gentil-homme Mantoüan en payement de la dot de Louyse de Becerel sa femme laquelle en iouyt auiourd'huy.

VELIERES.

CETTE maison est située en la Parroisse de S. Paul, & dans la totale Iustice du Comté de Varax, ceux du nom, & armes de Velieres ancienne famille de ce pays l'ont fait bastir, & la tenoyent en fief du Comté de Varax. Edoüard Seigneur de Velieres viuant en l'an 1500. n'ayant eu que deux filles de Marie de Feillens sa femme, laisnée nommée Anthoinette de Velieres eust la terre de Velieres, & la porta en dot à Adrian de Vignier Escuyer Seigneur de Cogna en Comté, & de la Botte en Bresse, apres le decés duquel elle se remaria à Adrian d'Oncieux Escuyer Seigneur de Douures en Bugey, qui la laissa à Iean-Philibert d'Oncieux Seigneur de Douures son fils aisné & heritier. Cettuy-cy n'ayant enfans fit legat de ladite Seigneurie de Velieres à Claudine d'Oncieux sa sœur femme du Seigneur de Creste en Geneuois de la maison de Syon par testament de l'11. May 1551. & d'eux est descendu Antoine de Syon Seigneur de Velieres, Baron de Creste qui de Claudine de Colomb sa femme n'a eu que deux filles l'aisnée se nomme Claudine de Syon femme de Claude de Bellecombe Escuyer Seigneur de Chasselas en Masconnois à laquelle est demeurée la maison

& Sei

& Seigneurie de Velieres par traitté fait auec Ieane de Syon sa sœur, espouse de Louys de Monspey Escuyer Seigneur de Mons en Dombes.

VERFEY.

LE Chasteau de Verfey, est en la parroisse de S.Paul de Varax en vne situation asses triste, & desagreable, ceux du nom, & armes de Verfey anciens Gentils-hommes de la Prouince l'ont fait bastir & les plus anciens Titres qui rendent tesmoignage de sa construction sont de l'an 1250. ce qui pourroit persuader que ce seroit Henry de Verfey Cheualier qui l'auroit fait bastir, puis que c'est le premier qui en a fait hommage au Souuerain, cette famille de Verfey qui la possedé plus de deux cent cinquante ans faillit en François Seigneur de Verfey, & de S.Nisier le Desert, lequel n'ayans enfans de Claire de Chabeu sa femme par son testament de l'an 1503. fit ses heritiers par esgale portion Hugues de la Balme Cheualier Seigneur du Tiret son Cousin, & Humbert de Chabeu Cheualier Seigneur de Feillens frere de sa femme, lesquels apres son decés se partagerent son hoirie, & par ce partage Verfey arriua au Seigneur du Tiret, qui entreautres enfans de Louyse de Chandieu sa femme, eust, Iean Louys de la Balme qui fut Seigneur de Verfey. De Loctaue, & de Nercia, lequel de Philiberte de S.Point son espouse, laissa Bertrande de la Balme femme d'Aynard de Fetans Seigneur dudit lieu, & de Montferrand, laquelle pour sa portion hereditaire, eust la terre de Verfey, elle fut Mere de Madelaine de Fetans mariée à Claude de Bachod Escuyer auquel elle porta en dot Verfey, de leur mariage yssit Aynard de Bachod Seigneur de Verfey qui apres auoir gardé cette Seigneurie fort long-téps, la vendit à Louys Bertrier; & à Susanne de Romans sa femme laquelle iouit à present de ladite Seigneurie, il y a Iustice haute, moyenne, & basse dont tous les Seigneurs de Verfey ont iouy, ie n'ay pas veu l'infeudation; mais ie treuue que Iean Seigneur de Verfey ayant esté troublé en l'exercice de la Iustice par les Officiers de Philippes de Sauoye Comte de Baugé, Seigneur de Bresse, il se pourueut par deuant le Conseil de Charles Duc de Sauoye, resident pour lors à Chambery, où sur la production de ses titres, il fut maintenu en la possession de toute Iustice, dans l'estenduë de sa terre par Ordonnance dudit Conseil du 9. d'Aoust 1486. presens Iean de Gingin Seigneur de Diuonne, & Pierre de Bonuillars Seigneur de Mesieres, cette terre est frontiere à la Souueraineté de Dombes, pour raison des limites de laquelle Hugonin Seigneur de Verfey eust differend auec le Seigneur de Beaujeu, & de Dombes qui fut terminé par traitté de l'an 1404. par lequel il fut conuenu que la Seigneurie, & Iustice de Verfey diuiseroit les Chastellainies de Lent, & Chalamont, la terre est limitée. *Tit. du Chast. de Verfey.* *Tit. du Tresor de Beaujolois.*

VERION.

AMÉ de Verjon Seigneur de Verjon, fils de Guillaume de Verjon Cheualier eut infeudation de la moyenne, & basse Iustice sur les hommes, & fiefs de Verjon d'Amé IV. Comte Sauoye au nom d'Edoüard de Sauoye son fils, par concession de l'an 1306. Humbert de Verjon Seigneur dudit lieu, & de Bussy son petit fils, ne fit que commancer le Chasteau de Verjon, auquel il donna son nom, & cette famille ayant manquée aux masles, Ieane de Verjon fille dudit Humbert, heritiere de Guillaume Seigneur de Verjon son frere, & femme de Pierre de Corent Seigneur de la Motte, porta cette Seigneurie en la maison de Corent, ou ayant demeuré quelques années. Ce Pierre de Corent tuteur & ayeul de la fille, & heritiere de Iean de Corent son fils en fit vente enuiron l'an 1400. à Aymon Seigneur de Chasteauvieux, la posterité duquel l'a possedée plus de deux cents ans. C'estoit le partage des Cadets de la maison de Chasteauvieux, qui de temps en temps y ont fait les principaux ajencemens nommément Claude de Chasteauvieux Archeuesque de Tarentaise : Ioachim de Chasteauvieux Seigneur dudit Verjon, & de la Villate, Comte de Confolant Cheualier des deux Ordres du Roy decedant sans enfans à Paris en l'an 1615. laissa cette Seigneurie par testament à Catherine de Chasteauvieux sa niece femme de Cleriadus de Coligny, Marquis dudit lieu, & d'Andelot, Baron de Crecia, le fils duquel qui est Ioachim de Coligny Marquis de Coligny & d'Andelot, en iouit à present, Philibert de Chasteauvieux Cheualier Seigneur de Verjon eust la haute Iustice par concession de Charles Duc de Sauoye du 17. Feurier 1533. il y a parroisse: le Chasteau est situé en vn lieu asses eminent, & sur la frontiere du Comté de Bourgogne. *Tit. du Chast. de Verjon.* *Ibidem.*

LA VERIONNIERE.

ON croid que la Seigneurie de la Verjonniere ayt esté le partage d'vn puisné de l'ancienne famille de Verjon, qui à cause de ce prit le nom de la Verjonniere, cette famille de la Verjonniere, possedа cette maison asses long-temps, iusqu'à Sibille de la Verjonniere mariée à Aymonet de S.Germain Damoiseau, auquel elle porta la Verjonniere en dot, laquelle n'estoit alors qu'vn simple fief. Depuis Marie de S.Germain Dame de la Verjonniere, s'estant alliée par mariage auec Philippes de Velieres Damoiseau, il en deuint par ce moyen Seigneur. Apres son decés ladite Marie de S.Germain sa vefue en passa vente le 12. Decembre 1412. à Pierre de Seyturier Seigneur de Cornod, en la maison duquel, elle est tousiours demeurée depuis, iusqu'à present, que Guillaume-François de Seyturier Baron de Beost de Cornod, de Montdidier, & de Montfalcon yssu en droite ligne de ce Pierre de Seyturier en iouit, il y a Iustice, moyenne, & basse sur les hommes & fiefs, la parroisse est à Verjon.

LE VERNAT.

Le temps qui enseuelit tout, nous a osté la connoissance de plusieurs bonnes, & anciennes familles de ce Pays, du nombre desquelles nous pouuons mettre celle des Bronnas Seigneurs du Vernay, dont la Chartreuse de Seillon m'a fourny vn tesmoignage d'Aymé de Bronna Cheualier viuant en l'an 1280. la femme duquel s'appelloit Mabile, de cette famille fut encor Pierre de Bronna Seigneur dudit lieu, & du Vernay viuant en 1450. qui fut Pere d'Aymar de Bronna Seigneur desdits lieux, lequel eust different auec Hugues de la Palu Cheualier Comte de Varax Seigneur de Richemont, & Mareschal de Sauoye touchant la Iustice du Vernay, & de Bronna, dont ils transigerent à Bourg le 12. Feurier 1494. & fut dit que ledit Aymar de Bronna auroit à l'aduenir moyenne, & basse Iustice, ainsi qu'il auoit eu par le passé sur ses hommes, & fiefs du Vernay, & de Bronna, la haute Iustice, & les droits en dependants auec l'hommage demeurans au Comte de Varax, comme Seigneur de Richemont. Or cét Aymar de Bronna Seigneur du Vernay, ne laissa qu'vne fille appellée Antoinette de Bronna Dame du Vernay laquelle se maria auec Guillaume de S. Triuier Cheualier Seigneur de Chasselles en Dombes, yssu de l'Illustre maison des Chabeus Seigneurs de S. Triuier en Dombes qui à cause d'elle, deuint Seigneur du Vernay, & de Bronna, Pierre de sainct Triuier Cheualier Seigneur desdits lieux leur heritier, remit en l'an 1530. ladite terre du Vernay à Claude Seigneur de Chasteauvieux qui luy bailla en eschange celles de Besenens. & de Colonges en Dombes, puis vendit le Vernay à Humbert de Grillet Escuyer, cettuy-cy n'ayant eu que des filles laissa tous ses biens à Humbert du Puget Seigneur de la Rue, fils de François du Puget Seigneur de la Rue Iuge des appellations de Bresse, & de Ieane de Grillet sa fille, à la charge de porter le nom, & les armes de Grillet. Gaspard du Puget petit fils dudit Humbert du Puget auiourd'huy viuant a esté long-temps, Seigneur de ladite Seigneurie, laquelle luy estoit deuoluë par droit de legitime succession, & au lieu qu'auttefois, il n'y auoit qu'vne maison basse au Vernay auec fossés, & autres marques de fief, il y fit bastir le Chasteau du Vernay en l'estat qu'on le void à present qui est l'vne des belles maisons de la Prouince, elle est dans la parroisse de Villette sur le grand chemin de Dompierre de Chalamont à Priay, le Village, & fief de Bronna, qui y est vny est aussi en la mesme parroisse. Depuis le mesme Gaspard du Puget à vendu cette terre le 6. Mars 1647. à Pierre de Brosses Conseiller & Maistre d'Hostel ordinaire du Roy, Lieutenant general de l'Artillerie de France en Lyonnois, qui en a procés auec son vendeur au Parlement de Dijon.

Titr. du Chast. du Vernay.

LA VERNÉE.

Ce Chasteau est en la parroisse de Perona à vne lieüe Françoise de Bourg, & sur le grand chemin de Lyon, en vne situation fort agreable, ayant vn bois au dessus; & la Riuiere de Vesle au dessous, au surplus le bastimét est asés bien compris. Il y auoit autrefois Iustice, moyenne, & basse par infeudation faite en l'an 1306. par Amé IV. Comte de Sauoye, au nom d'Edoüard de Sauoye son fils Seigneur de Baugé, & de Bresse. Mais les Seigneurs de la Vernée l'ont laissé perdre: Cette maison fut bastie enuiron l'an 1320. ainsi qu'on apprend d'vn hommage qu'en fit au Comte Edoüard, Robert Seigneur de la Vernée en l'an 1325. depuis lequel temps, ceux du nom, & armes de la Vernée, l'ont possedé de pere à fils iusqu'à ce que Antoine de la Vernée Seigneur dudit lieu, & d'Argit mourant en l'an 1547. ne laissa qu'vne fille appellée Ieane de la Vernée son heritiere, laquelle se maria à Guillaume Bouchard Cheualier Seigneur de Montdragon, & de Montflory, Lieutenant pour son Altesse de Sauoye au gouuernement de Bresse, auquel elle porta en dot la Seigneurie de la Vernée, & n'en ayant enfans, elle se remaria au Baron de la Serra de la maison de Seyssel, Gouuerneur de Sauoye qui par ce moyen fut quelque temps Seigneur de la Vernée; mais estant predecedé, & elle se voyant sans enfans, donna la Vernée à Ennemond de Seuert Seigneur d'Vrigny, Senoches, & la Vulpilliere son parent, à la charge du nom, & armes de la Vernée, qui depuis remit cette terre à Iean Iaques de Seuert d'Vrigny son fils puisné, pour son partage, le fils duquel, & qu'il a eu de Gabrielle d'Andelot de la maison de Pressia sa femme, appellé Claude d'Vrigny Seigneur de la Vernée en iouit à present.

Titr. du Chast. de la Vernée.

LA VERNOVSE.

Ceux du nom, & armes de la Vernouse ont fait bastir le Chasteau de la Vernouse, & l'ont possedé long-temps iusqu'à Huguette Dame de la Vernouse derniere de la famille, laquelle enuiron l'an 1330. se remaria auec Henry de Ferlay Cheualier, auquel elle porta en dot la Seigneurie de la Vernouse. Ce qu'on apprend de l'hommage qu'en firent au Sire de Thoire, & de Villars Iean, & Antoine de Ferlay ses enfans en l'an 1376. Des Ferlays cette terre passa à la famille de Nancuyse parce que Iaques de Ferlay Seigneur de la Vernouse mourant sans enfans fit son heritier vniuersel Guillaume de Nancuyse Seigneur de Boha: les successeurs duquel l'ont possedé fort long-temps, & delà elle entra dans la maison de Coligny, car Denyse de Luyrieux vefue de Gaspard de Coligny Seigneur de Crecia s'estant remariée à François de Nancuyse Seigneur de Boha, & de la Vernouse dont elle n'eust enfans, elle emporta la Seigneurie de la Vernouse pour ses conuentions matrimoniales, & la laissa à titre de succession à Philibert de Coligny II. du nom Cheualier Baron de Crecia, & de Buenc son fils du premier lict, qui l'ayant gardée quelque temps la vendit le 17. May 1582. sous faculté de rachepter à Antoine du Verdier Seigneur de Vauprivas qui à si bien merité des lettres; mais deux

Tit. de la maison de Crecia.

deux années apres, il en passa reuente du consentement dudit du Verdier à Yues de Balarin Baron de Polienay en Lyonnois, qui n'ayant enfans fit donation le 3. Iuillet 1596. à Yues de Rossillon Seigneur de Combes son neueu du Domaine de la Soëtiere membre de la Seigneurie de la Vernouse, & du reste il en disposa en faueur de Iaques de Rebé Seigneur de Genoilly, qui auoit espousé sa sœur, duquel ledit Yues de Rossillon l'achepta le 20. Decembre 1598. & par ce moyen deuint Seigneur de la Vernouse, Antoine de Rossillon son fils Seigneur de la Vernouse, & de Combes en Lyonnois en iouyt auiourd'huy, cette maison fut ruinée en l'an 1595. par l'armée du Duc de Biron lors qu'il prit Villars, & a esté rebastie en l'estat qu'elle est à present par ledit Seigneur de la Vernouse. *Tit. du Chast. de la Vernouse.*

LA VETSE.

IL y a plus de deux cents ans que cette Seigneurie est en la famille de la Fontaine, car Iean de la Fontaine Seigneur de la Berruyre viuant en l'an 1430. estoit aussi Seigneur de la Veyse, il laissa deux enfans d'Isabelle de Mares Dame de Mares en Dauphiné sa femme, sçauoir Pierre, & Iean de la Fontaine, lesquels le penultieme Feurier 1449. firent partage de sa succession, par ce partage Pierre de la Fontaine eust la maison, & Seigneurie de la Veyse en Iustice haute, moyenne, & basse, & Iean celle de la Berruyre, les successeurs dudit Pierre de la Fontaine du nom, & armes de la Fontaine en ont tousiours depuis iouy iusques à François de la Fontaine Escuyer fils d'Aynard de la Fontaine Escuyer Seigneur de la Veyse, & de Marguerite de Ponceton, qui est à present Seigneur de la Veyse, la maison de la Veyse est située dans les bois entre Lent & sainct Nisier le Desert, la parroisse est à sainct Nisier le Desert.

LA VILLARDIERE.

LA Seigneurie de la Villardiere quoy que située en Bresse est neantmoins de la parroisse de Marlieu en Dombes, les Seigneurs de Fleschieres, & de S. Oliue en Dombes de la maison de Dyo, en ont esté les premiers Seigneurs; ils l'alienerent par le mariage de Marguerite de Dyo femme de Guillaume de la Palu dit Alegret Cheualier Seigneur de Bouligneux en l'an 1360. par lequel les hommes, & le fief de la Villardiere en toute Iustice haute, moyenne, & basse luy furent donnés en dot, depuis ce temps-là, la Villardiere est tousiours demeuré en la maison de la Palu, & appartient encor à present à Iean de la Palu Cheualier Seigneur de Bouligneux; il n'y a iamais eu Chasteau, la Terre ne consiste qu'en vn Maix sur la limite de Dombes.

VILLARS.

QVOY que cette Ville soit tres-ancienne, & qu'elle ayt esté autrefois la demeure ordinaire des Sires de Thoire & de Villars auec des prerogatiues d'honneur peu communes; neantmoins il n'en reste à present aucune marque sinon en l'vne des giroüetes de la porte par laquelle on va à Bourg, & à Chastillon ou sont les armes de Villars; ce qu'il faut attribuer à l'iniure des guerres, & aux desolations dont la Bresse a esté souuent affligée, car il n'est pas croyable que des Souuerains tels qu'estoient les Sires de Villars n'y ayent laissé quelques tesmoignages exterieurs de la grandeur de leur famille puis qu'ils en portoient le nom, & qu'elle estoit la Capitale de toutes les terres, & Seigneuries qu'il auoient en Bresse & en Dombes. Pingon sur la fin de son Arbre Genealogique des Ducs de Sauoye à mis le rolle des Seigneuries que la maison de Sauoye possedoit de son temps, où parlant du Comté de Villars, il dit que ces Peuples s'appelloient iadis *Ergesiani*, mais c'est vne opinion particuliere & sans fondement, car dans l'Histoire ancienne toute la Bresse a esté denommée du seul nom de *Sebusia*, & les Peuples *Sebusiani*, ainsi que nous auons desia preuué ailleurs. Cette Ville, & son Chasteau qui est à present ruiné estoiét desia en estre en l'an 1030. qu'vn grand Seigneur nommé Estienne de Villars en estoit proprietaire, qui est la souche des anciens Sires de Villars, en effet depuis luy cette terre demeura en leur famille, iusques à Estienne II. du nom Sire de Villars qui mourut sans masles enuiron l'an 1180. n'ayant laissé qu'vne fille nommée Agnes Dame de Villars, & du Chastelard laquelle ayant espousé Estienne I. du nom Sire de Thoire, luy porta en dot lesdites Seigneuries, depuis ce temps-là, Villars, & ses dependances demeurerent en la maison de Thoire qui en a iouy plus de deux cents ans sous le titre de Sirie iusqu'à Humbert dernier du nom Sire de Thoire, & de Villars qui en fit vente à Amé VII. du nom I. Duc de Sauoye en l'an 1402. auec ses autres terres de Bresse, & de Bugey comme nous auons dit si souuent, ce Sire de Villars deceda en l'an 1424. sans enfans, & Philippes de Leuis II. du nom, Vicomte de Lautrec fils vnique de Philippes de Leuis I. du nom Seigneur de Roche en Regnier, & d'Eleonor de Villars estant appellé à la succession de la maison de Villars, se pourueut au Duc de Sauoye pour en auoir la mainleuée, mais ayant eu vne responce qui sentoit au refus, il recourut à l'Empereur Sigismond qui en la mesme année 1424. luy bailla la souffrance de la terre de Villars qualifiée par le titre Baronnie, & ancien fief d'Empire depuis ce mesme Philippes de Leuis transigea auec ledit Comte de Sauoye à Chambery le 26. Iuin 1432. par l'entremise de Iean Bertrand Archeuesque de Tarentaise, & par le traitté le Vicomte de Lautrec quitta au Duc de toutes les pretentions qu'il auoit és terres, & Seigneuries de Thoire, & de Villars, & generalement tout ce qui estoit de la maison de Thoire, *Preuues pag. 151.*

re, entre les riuieres de Saone, du Rosne, & d'Ains, à la reserue seulement de ce que le Duc de Bourbon luy detenoit en Dombes, & du droit qu'il auoit és Chasteaux de Montriblod, Montelier, Mongesson, Aspremont, Brion, Chastillon de Corneille, & au dixme d'Isarnore, & le Duc luy infeuda en fief lige, & noble & aux siens masles portans le nom & les armes de Leuis, les terres de Villars, & de Loyes leurs appartenances, & dependances qu'il erigea en Baronnie sous le titre de Villars, à la reserue de l'hommage, souueraineté, & ressort, & outre ce luy bailla les arrierefiefs, hommages, & ressort de quelques Chasteaux, & Seigneuries denommées dans le titre, & la garde de l'Abbaye de Chassagne, dont ledit Philippes de Leuis fit hommage au Duc, de la bouche, & des mains par preference, & à l'exclusion de tous autres Seigneurs, presens Louys de Sauoye Comte de Geneue, ledit Archeuesque de Tarentaise, Iean de Beaufort Chancelier de Sauoye, Humbert Bastard de Sauoye, Manfred des Marquis de Saluces Mareschal de Sauoye, Iean de Montluel Seigneur de Choutagne, Louys Bastard d'Achaye, Aymar de Seyssel Commandeur des Eschelles, Antoine Seigneur de Grolée, Amé de Chalant, Lambert Oddinet President du Conseil de Chambery, Iean du Solier Commandeur de Candiole, Nicod de Menthon, Iean de Compeys Seigneur de Gruffi, Humbert de Glatens, & Aymé Seigneur de Chasteau vieux, Barthelemy de Balon Seigneur d'Argental, Iean de Gaste Seigneur de Crepe, Gastonet de Gaste Seigneur de sainct Iulien & ainsi Villars entra en la maison de Leuis, & quoy que par l'infeudation de laquelle nous venons de parler ce Philippes de Leuis II. du nom Vicomte de Lautrec, n'eust la terre de Villars qu'à titre de simple Baronnie, neantmoins ie treuue qu'il porta la qualité de Comte de Villars soit qu'il y eut depuis Erection de cette Seigneurie en Comté en sa faueur ou autrement. C'est ce Comte de Villars duquel l'Histoire de Charles VII. fait si souuent mention qui fut Gouuerneur de Montargis apres qu'il eust esté pris par les François. Il accompagna auec le Marquis de Saluces le Roy Charles VII. au voyage qu'il fit en ladite année 1424. à Vienne en Daufiné où sa Majesté alloit visiter la Reyne de Sicile fille de Sauoye, il testa le 4. Ianuier 1439. d'Antoinette d'Anduse sa femme Dame de la Voute il laissa plusieurs enfans entre-autres Antoine de Leuis I. du nom Comte de Villars, Vicomte de Lautrec Seigneur de la Voute, de Vauuert, & de Beauchastel, cettuy-cy transigea auec l'Abbé de la Chassagne heritier du dernier Humbert Sire de Villars sur les pretentions qu'il auoit en son hoirie, cela se fit par l'entremise d'Humbert Mareschal Cheualier Seigneur de Meximieux, & d'Antoine du Fay Seigneur de sainct Quentin le 4. May 1446. & par le traitté Antoine de Leuis quitta toutes les choses mobilaires de l'hoirie du Sire de Villars, confirma les priuileges de l'Abbaye de Chassagne concedés par les Sires de Villars ses predecesseurs, moyennant quoy luy demeurerent le seruis du port de Loyes, & la garde de l'Abbaye de Chassagne, outre quoy l'Abbé luy donna six cents florins de petite monnoye: Apres cela Antoine de Leuis le 10. du mois de Septembre suiuant confirma les franchises de Villars: Par son testament qui est du 13. d'Aoust 1454. il fit son heritier Iean de Leuis son fils qu'il auoit eu d'Isabelle de Chartres sa femme, c'est luy qui le 6. d'Auril 1464. confirma les priuileges, & franchises des habitans de Villars: se voyant sans enfans d'Antoinette de Villequier sa femme, il vendit à Amé VIII. Duc de Sauoye les terres & Seigneuries de Villars, Loyes, Hauüet, & generalement tout ce qui luy appartenoit de la succession de Villars au prix de trente trois mil escus neufs au coin de Sauoye par Contract du 1. Feurier 1469. passé à Nantes en Bretagne. Choppin a eu connoissance de cette vente, & dit que le reste du prix fut payé par la Duchesse Yoland le 4. d'Aoust 1475. mais il s'est mesconté en la datte de ladite vente laquelle il cotte sous l'an 1474. bien qu'elle soit de l'an 1469. nonobstant cette alienation Antoine de Leuis II. du nom Vicomte de Lautrec frere dudit Iean de Leuis, se disoit Comte de Villars Seigneur de Loyes, & d'Hauüet, mais ce n'estoit qu'en titre, & au lieu de reparer la faute de son frere il l'augmenta en ce que le 7. May 1473. n'ayant enfans de Ieane de Chamborant son espouse, il vendit à Iean II. du nom Duc de Bourbonnois, & d'Auuergne, Connestable, & grand Chambrier de France, tant les droits qu'il auoit au Comté de Villars, que terres du Chastelard, Monthieu, & generalement tout ce qu'il possedoit en Dombes prouenu des Sires de Villars. Voyla donc Villars hors de la main de ceux de la famille de Leuis, & au pouuoir du Duc de Sauoye, mais Louys de Leuis Baron de la Voute fils de Bermond de Leuis Seigneur de la Voute deuenu chef du nom, & armes de la maison de Leuis se pretendant appellé au Comté de Villars par la loy de l'infeudation faite par le Duc de Sauoye à Philippes de Leuis II. du nom, Vicomte de Lautrec voulut en prendre possession à quoy il treuua grande resistance, parce que le Duc de Sauoye en estoit saisi: Comme donc il ne pouuoit pas resister à cette puissance, il recourut aux supplications, & escriuit à la Duchesse Yoland, laquelle luy promettoit tousiours qu'elle luy feroit raison, mais estant decedée, Louys s'addressa de nouueau à Blanche de Montferrat Duchesse Doüairiere de Sauoye & luy en fit escrire, & au Chancelier de Sauoye par le Roy Charles VIII. par Estienne de Vesq Senechal de Beaucaire principal Ministre, & confident de sa Majesté, & par Louys Sforce dit le More Duc de Milan. I'ay creu que le Lecteur ne seroit pas marry de voir ces lettres lesquelles sont asses curieuses. Celle du Roy au Chancelier de Sauoye sont telles.

Titr. de l'Abb. de Chassagne.

Preuues pag. 159. De Doman. lib. 3. tit. 3. Mem. de M. de saincte Marthe Liu. 15. Ch. 7.

A MONSIEVR LE CHANCELIER DE SAVOYE.

MONSIEVR le Chancelier, ie vous ay plusieurs fois escrit touchant le differend qui est entre Madame ma Cousine la Duchesse de Sauoye, & mon Cousin, & filleul le Duc de Sauoye son fils, & mon Cōseiller, & Chambellan le Sieur de la Voute, & son fils, pour raison de la Comté de Villars, & c'est à madite Cousine, & à vous que ie renuoye deuers elle, & vous pour cette cause mondit Conseiller, & Chambellan, & vn de mes Conseillers au Parlement du Daufiné pour y vaquer, & entendre; ie vous prie tant que ie puis qu'à cette fois pour toutes, veuillés vaquer, & entendre en la plus grande diligence que faire se pourra à vuider ledit different, & faire en façon que le bon droit de mondit Chambellan, & sondit fils soit gardé, & vous me ferés plaisir bien aggreable que ie reconnoistray enuers vous, quād d'aucune chose vous me voudrés requerir, autrement si elle ne le fait, & vous aussi, ie suis bien deliberé d'y faire proceder par autre voye, ainsi que la raison le veut & à Dieu Monsieur le Chancelier, à Naples le 23. Feurier Signé Charles, & plus bas Robertet.

A

A MONSIEVR LE CHANCELIER DE SAVOYE.

MONSIEVR le Chancelier, i'escris derechef à ma Cousine la Duchesse de Sauoye qu'elle veuille faire mettre ordre au differend qui est entre elle, mon Cousin & filleul le Duc de Sauoye son fils, & mon Conseiller, & Chambellan le Sieur de la Voute, & son fils touchant la Comté de Villars, ie vous prie tant que ie puis que veuillés vaquer, & faire vaquer, & entendre à vuider ledit differend, le plutost que faire se pourra, affin que ledit Sieur de la Voute s'en puisse incontinent retourner par deuers moy, car i'en ay necessairement à besogner comme ie vous ay autrefois escrit, en ayant son bon droit, & de son fils en Iustice pour bien recommandé, & ce faisant vous me ferés plaisir bien agreable & à Dieu, c'est à Naples le 15. Mars signé Charles, & plus bas Robertet.

CELLE D'ESTIENNE DE VESQ.

MONSIEVR le Chancelier, ie me recommande à vous tant de bon cœur comme ie puis, le Roy vous escrit derechef en faueur de Mõsieur de la Voute son Chambellan, & de son fils touchant le differend qui est entre Madame la Duchesse de Sauoye, Monseigneur le Duc de Sauoye son fils, & eux, pour raison de la Comté de Villars, & vous asseure qu'il a cét affaire plus à cœur que ne pensés, ie vous prie Monsieur le Chancelier tant que ie puis que veuillés vaquer, & entendre à vuider ledit differend en toute bonne & brieue expedition de iustice, en façon que ledit Sieur de la Voute (lequel le Roy à enuoyé vers le Duc de Milan pour ses affaires affin qu'il peût aller vn iour vers madite Dame à laquelle il en escrit semblablement pour de sa part mettre fin audit differend,) s'en puisse incontinent retourner deuers luy ; car il en a necessairement tous les iours à besogner, & en ce faisant plus grand plaisir pour le present ne sçauriés vous faire au Roy dont il vous sçaura fort bon gré, & de ma part, ie m'en reputeray tenu à vous autant, que si c'estoit pour mon propre cas, & s'il est chose depar deçà que pour vous faire puisse, me le faisant sçauoir, ie le feray de bon cœur, priant nostre Seigneur que (Monsieur le Chancelier) vous donne ce que desirés à Naples le 15. Mars. Le tout vostre Frere, Estienne de Vesq.

CELLE DV DVC DE MILAN.

TRES-Reuerend Pere en Iesus Christ nostre tres-cher Amy, bien que le Magnifique Monseigneur de la Voute n'aye besoin de recommandation aupres de l'excellence de Madame, ny de vostre Seigneurie, tant pour respect du tres-Chrestien Roy, & Seigneur, que pour la qualité de sa personne, & pour ce que vostre excellence ha cela de naturel de ne manquer aux Gentils-hommes en choses iustes : neantmoins la singuliere affection que nous portons au present Monseigneur, tant pour les susdites considerations, que pour s'estre bien deporté au temps qu'il estoit prés de nous Ambassadeur de la Majesté tres-Chrestienne, m'excite à le recommander à vostre Seigneurie & à la prier que vous ne veuillés luy manquer d'ayde, & de faueur enuers la tres Illustre Madame, & luy faire paroistre que mesmes nostre recommandation luy a esté vtile en laquelle chose vostre Seigneurie me gratifiera grandement, ce iourd'huy 26. Mars 1495. Signé Ludouicus Dux Mediolani, & plus bas Calcun.

C'est chose estrange qu'au preiudice de ces puissantes recommandations mesmes du Roy, qui par la Conqueste du Royaume de Naples, & d'vne partie de l'Italie s'estoit rendu formidable à toute l'Europe. Louys de Leuis n'obtint pas la restitution de ses terres, Blanche de Montferrat promettoit beaucoup par les lettres qu'elle escriuit au Roy, à Pierre Duc de Bourbon, & au Seigneur de la Voute, mais son Conseil y resistoit en voicy la teneur.

AV ROY.

MONSIEVR, i'ay reçeu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire en faueur de Monsieur de la Voute touchant son affaire de Villars, & ouy ses gents, que pour cette cause, il a icy enuoyés par deuers moy, Monsieur pource que les droits, & titres de mon fils ne sont pas icy, i'ay mandé, & remis sondit affaire en la Chambre des Comptes, & pour l'honneur de vous Monsieur, luy feray faire toute la bonne, & briefue expedition de Iustice que faire se pourra, Monsieur plaise vous me mander, & commander tousiours vos bons plaisirs pour de tout mon pouuoir les accomplir aydant Dieu, auquel prie Monsieur, qu'il vous doint tres bonne vie, & longue, à Thurin le 9. Decembre vostre tres-humble, & tres-obeyssante la Duchesse de Sauoye. Blanche.

A MONSIEVR DE BOVRBON.

MONSIEVR mon Cousin, i'ay reçeu la lettre qu'aués escrite en faueur de Monsieur de la Voute touchant son affaire de Villars, & ouy les gens que pour cette cause il a enuoyé icy par deuers moy, Monsieur pour ce que les droits, & titres de mon fils ne sont pas icy i'ay mandé, & remis sondit affaire en la Chambre des Comptes, & pour l'honneur de vous Monsieur, luy feray faire toute la bonne, & brieue expedition de iustice que faire se pourra, & tousiours quand aucune chose voudrés que puisse faire, le feray de tres-bon cœur, & c'est Dieu lequel ie prie mon Cousin qu'il vous donne l'accomplissement de vos desirs, à Thurin le 19. Decembre vostre bonne Cousine Blanche.

A MONSIEVR DE LA VOVTE.

MONSIEVR de la Voute, i'ay reçeu vostre lettre, & ouy vos gens de ce qu'ils m'ont dit de par vous, i'ay veu aussi ce que le Roy Monsieur mon Cousin, Monsieur de Bourbon, & Madame m'ont escrit en vostre faueur touchant vostre affaire de Villars, & pource que les lettres & droits de mon fils ne sont pas icy, ie les ay mandé chercher en la Chambre des Comptes, & pris iour auec vos gens pour y besogner, au 15. iour d'apres Pasques, ainsi que par eux entendrés, & lors si les renuoyés ou autres, vous pourrés tenir seur que pour l'honneur desdits Sieur & Dame, & aussi pour l'amour que ie vous porte, vous feray faire toute la bonne, & brieue expedition de Iustice que faire se pourra, ainsi qu'autrefois vous a escrit Madame Yoland à qui Dieu pardonne au bon plaisir de Dieu, auquel prie Monsieur de la Voute qu'il vous donne ce que desirés à Thurin le 9. Decembre : la Duchesse de Sauoye Blanche.

Cela fut cause que le Roy Charles VIII. estant ennuyé de ces longueurs deputa Iean Rabot, & Louys Comte Conseillers au Parlement de Grenoble vers la Duchesse de Sauoye auec les titres de Louys de Leuis pour faire voir le droit qu'il auoit de demander le Comté de Villars, & escriuit particulierement à Philippes de Sauoye Comte de Baugé, & Seigneur de Bresse son Oncle, pour tenir la main à ce que la chose reussit au contentement de Louys de Leuis. C'estoit au temps que le Roy traittoit le mariage de Gilbert de Leuis fils aisné de Louys, auec Iaqueline du Mas fille de Iaques du Mas Seigneur de l'Isle, d'Incy, de Vallenay, & de Boisgouffier en Berry, Chambellan des Roys de France, & de Sicile, & grand Maistre des eaux, & Forests de France qui depuis fut accomply, s'ensuit le contenu ausdites lettres.

A MA COVSINE LA DVCHESSE DE SAVOYE.

MA Cousine, pour ce que i'ay fait traitter le mariage d'entre le fils du Sieur de la Voute, & la fille du Sieur de l'Isle mes Conseilliers & Chambellans ordinaires, & que ie desire singulierement esleuer leur maison, & leur ayder, & porter en leurs faits, & affaires tant en faueur, & contemplation dudit mariage, que pour les bons, grands, & continuels seruices qu'ils m'ont fait, & font chascun iour prés & à l'entour de ma personne, i'ay donné expresse charge à Maistre Iean Rabot, & Louys Comte Conseillers en ma Cour de Parlement à Grenoble, vous remonstrer, & dire bien au long, le bon droit qu'iceluy Sieur de la Voute, & les siens ont en la Comté de Villars, laquelle iusque à present leur a esté & est encor detenuë; vous prie ma Cousine que les veuillés ouyr, & croire, & sur ce qui vous en sera de par moy remonstré, leur donner bonne, & raisonnable depesche, & vous me ferés si grand plaisir que plus grand faire ne pourriés en pareil cas, & à Dieu qu'il vous ayt en sa Sainte garde à Sablé le 28. Aoust signé Charles, & plus bas Robertet.

A MON ONCLE LE COMTE DE BAVGÉ SEGNEVR de Bresse.

MON Oncle, i'ay donné charge à Maistres Iean Rabot, & Louys Comte Conseilliers en ma Cour de Parlement à Grenoble, remonstrer à ma Cousine la Duchesse de Sauoye, & à vous, le bon droit que le Sieur de la Voute ha en la Comté de Villars, si vous prie mon Oncle que les veuillés ouyr, & croire, & sur ce que de par moy vous en sera remonstré tenir la main, & tant faire enuers madite Cousine & les gens du Conseil de mon Cousin, & filleul son fils que bonne raison leur soit faite, & brieue expedition, & responces à mesdits Conseilliers; car en faueur, & contemplation du mariage que i'ay fait traitter du fils du Sieur de la Voute, & de la fille du Sieur de l'Isle, ie desire singulierement esleuer leur maison, & leur ayder en leurs faits, & affaires, & à Dieu qu'il vous ayt en sa Sainte garde à Sablé le 28. Aoust signé Charles, & plus bas Robertet.

AVX GENS DV CONSEIL DV DVC DE SAVOYE.

TRES-chers, & grands Amys, nous enuoyons presentement par deuers nostre tres-chere & tres-Amée Cousine la Duchesse de Sauoye, nos amés, & feaux Conseillers Maistres Iean Rabot & Louys Comte, & leur auons donné expresse charge luy remonstrer le bon droit que nostre Amé, & feal Conseillier, & Chambellan le Sieur de la Voute ha en la Comté de Villars, laquelle comme vous sçaués leur a esté iusques à present, & est encores detenue, & pource que sçauons veritablement qu'estés aisés aduertys, & informés dudit droit, & que promptement en pourriés respondre, nous vous prions tant que faire pouuons que de vostre part veuillés tenir la main, & vous employer en vos pouuoirs à faire donner, à nosdits Conseillers, & Ambassadeurs dessusdits vne expedition, & depesche en cette matiere, & vous me ferés en ce faisant seruice, & plaisir fort agreable ainsi que plus à plain pourrés estre acertenés par nosdits Ambassadeurs, à Sablé le 28. Aoust signé Charles, & plus bas Robertet.

Quant à la commission que le Roy enuoya aux Sieurs Rabot, & Comte, elle estoit telle.

DE PAR LE ROY.

NOS Amés, & feaux nous enuoyons presentement lettres de creance sur vous addressans à nostre tres-chere, & tres Amée Cousine la Duchesse de Sauoye, & autres ainsi que verrés par icelles touchant le bon droit que nostre Amy; & feal Conseiller, & Chambellan le Sieur de la Voute ha en la Comté de Villars, si voulons, & vous mandons qu'en tirant vostre voyage de Rome, vous passiés par nostredite Cousine, & luy faite de par nous les remonstrances qu'il vous semblera estre necessaires touchant cette matiere, & selon l'instruction que vous en baillera plus au long, par escrit ledit Sieur de la Voute; car nous desirons bien en ce, & autres ses affaires le porter, & fauoriser, & n'y faites faute à Sablé le 28. Aoust signé Charles, & plus

plus bas Robertet. Mais la mort du Roy Charles VIII. arriuée à Amboyse le 7. Auril 1498. interrompit cette negociation, & celle de Louys de Leuis, auec l'empeschement des guerres Ciuiles, osta le moyen à ses successeurs d'en faire poursuite quoy qu'vn peu auant que mourir, il en eust eu quelque asseurance du Duc Philibert par cette lettre.

Monsieur de la Voute mon Cousin, i'ay veu ce que m'aués escrit,& en faueur de vous i'ay fait ce que i'ay peu pour cette heure, qui n'a pas esté grand chose, pour ce que ie n'ay peu sejourner à cause du voyage qu'il me faut faire par deuers le Roy, qui est asses hastif, mais apres mon retour, aduenant le terme qui vous a esté donné, ie mettray peine de faire depescher vostre affaire en bonne Iustice, & par façon que connoistrés le desir que i'ay de faire pour vous, ie m'en passe par Chambery pour mettre vostre cas en termes, comme plus a plein vous dira le present porteur, ie prie Dieu qu'il vous donne ce que desirés à Thurin le 9. Decembre Philibert de Sauoye.

Ce Louys de Leuis espousa Blanche de Ventadour fille vnique de Louys Seigneur puis Comte de Vantadour, & de Granges, & de Catherine de Beaufort de laquelle il eust Gilbert de Leuis I. du nom Comte de Ventadour qui en l'an 1525. poursuiuit l'ouuerture des substitutions de la maison de Villars, pour les terres de Roche en Renier & d'Annonay, tant contre le Duc de Montpensier que contre le Procureur general du Parlement de Paris, mais ce procés ne fut terminé que le 13. d'Aoust 1583. au proffit d'Anne de Leuis Duc de Ventadour; Cependant ceux de la maison de Leuis ne iouissoient point du Comté de Villars, au contraire c'estoit René Bastard de Sauoye Comte de Sommeriue & de Beaufort, Seigneur d'Aspremont, de Gordans, de sainct Iulin, de Virieu le grand & Verrue, grand Maistre de France, Gouuerneur, & Lieutenant general pour le Roy en Prouence, lequel en auoit eu infeudation & de la Seigneurie de Gordans de Philibert Duc de Sauoye le 19. Nouembre 1497. par lettres dattées à S. Iean de Maurienne. Presens Estienne de Morel Euesque de Maurienne, Hugues de la Palu Comte de Varax Mareschal de Sauoye. Louys Comte de la Chambre, Gabriel de Seyssel Baron d'Aix, Philibert Comte de Chalant, & Guy Seigneur de Chasteauvieux Gouuerneur de Bresse, & porte le titre d'infeudation, que ledit Comté de Villars retourneroit à la Couronne de Sauoye à defaut de la ligne masculine. Choppin dit que le mesme René Bastard de Villars eut confirmation de ladite infeudation de Charles Duc de Sauoye és années 1498. & 1500. i'ay veu celle-cy laquelle est datée à Geneue le 1. Septembre de ladite année 1500. presens Iean Seigneur de Chales Gouuerneur de Bresse & premier Chambellan de Sauoye Antoine de Gingin Seigneur de Diuonne President du Conseil, Laurent de Gorreuod Escuyer du Duc, Claude de Balayson Chambellan & Iean de Noyelle General des Finances de Sauoye, en suite dequoy il iouit quelque temps du Comté de Villars. Mais pour auoir suiuy le party de France, où il auoit esté honoré des principales charges de l'Estat, & fait guerre à la maison de Sauoye, le Comté de Villars luy fut confisqué par diuers Arrests du Senat de Chambery. & baillé à Marguerite d'Austriche vefue de Philibert le Beau Duc de Sauoye auec autres terres pour son Doüaire par traitté du 5 May 1505. Dequoy René s'estant plaint au Roy, il y eut cōpromis entre Charles Duc de Sauoye,& ledit René de Sauoye dont furent Arbitres George Cardinal d'Amboyse, Legat en France, Archeuesque de Roüen, & Louyse de Sauoye Comtesse d'Angoulesme qui par leur Sentence du 23. Iuin 1506. prononcerent que le Duc restabliroit René au Comté de Villars, & en la Seigneurie de Gordans, & iusques à ce luy payeroit six cents escus par an, en consequence dequoy le 14. Ianuier 1520. le Duc passa nouuelle infeudation du Comté de Villars à René de Sauoye, ce qui fut homologué par son Conseil, & les iugements de confiscation cassés. Ce René Bastard de Sauoye depuis legitimé d'Anne de Lascaris sa femme fille vnique, & heritiere de Iean Antoine de Lascaris Comte de Tende, yssu de l'Illustre famille de Lascaris qui a possedé l'Empire de Constantinople. laissa plusieurs enfans entre autre Honorat de Sauoye, Cheualier de l'Ordre du Roy VII. Comte puis I. Marquis de Villars, & de Mirebel, Comte de Tende Seigneur de Marro & de Presla, Admiral, & Mareschal de France, Gouuerneur de Guyenne, lequel porta le premier le titre de Marquis de Villars, suiuant l'Erection qu'en fit le Duc de Sauoye Emanuel-Philibert par lettres datées à Thurin le 15. Iuin 1565. verifiées en la Chambre des Comptes de Sauoye le 3. Iuillet 1572. il n'eust qu'vne fille de Françoise de Foix sa femme fille d'Alain de Foix Vicomte de Castillon, & de Françoise de Monpesat, appellée Henrye de Sauoye Marquise de Villars, & de Mirebel, Dame de Gordans, de Loyes, & d'Hauüet. Elle espousa en premieres nopces Melchior des Prés Cheualier Seigneur de Montpezat, & du Fou en Poitou, Seneschal de Poitou, Gouuerneur, & Lieutenant general au Gouuernement de Guyenne fils puisné d'Antoine des Prés Seigneur de Montpesat. Seneschal de Poitou, & Mareschal de France, depuis elle se remaria à Charles de Lorraine Duc de Mayenne, Pair, & grand Chambellan de France. Ces deux marys d'Henrierte de Sauoye ont iouy successiuement du Marquisat de Villars tandis qu'ils ont vescu, il est vray qu'il fut disputé à Henriette de Sauoye par Gilbert de Leuis III. du nom Comte de Ventadour en l'an 1585. puis par Anne de Leuis Duc de Ventadour, en vertu des substitutions faites par ses predecesseurs, & apres de grandes longueurs, la cause ayant esté solemnellement plaidée au Parlement de Paris, fut appointée au Conseil le 7. Mars 1605. puis vuidée par Sentence Arbitrale par laquelle le Marquisat de Villars demeura à Henrye de Sauoye, elle mourut à Soissons en l'an 1611. laissant son heritier vniuersel au Comté de Villars, & autres terres de Bresse Emanuel-Philibert des Prés dit de Sauoye son fils aisné du premier lict qui fut Marquis de Villars, Vicomte de Castillon Baron de Precigny, Autrey, Gordans. & d'Hauüer Seigneur de Loyes, du Fou, & de Bellefoy, il auoit obtenu du feu Roy Louys le Iuste vn breuet pour faire eriger Villars en Duché, mais parce que Monsieur le Garde des Seaux ne voulut pas seeller les lettres, sinon à condition que les Ducs de Villars venans à mourir sans enfans masles procreés de leur corps en legitime mariage, le Duché de Villars seroit reüni à la Couronne suiuant les Ordonnances de l'an 1566. & de Blois 1579. il n'en voulut pas poursuiure l'effet, il ne laissa aucuns enfans de Leonor de Thomassin sa femme fille de René de Thomassin dit de sainct Barthelemy, Seigneur de Montmartin, & de Iane de Vaudetar vefue du Comte de Champlite, & par son testament il fit son heritier Iaques Honorat de la Baume Comte de Suze Baillif des Montagnes de Dauphiné son neueu fils de Rostain de la Baume Comte de Suze, & de Madelaine des Prés de Montpesat sa sœur, qui par ce moyen à eu le Marquisat de Villars duquel iouit à present Françoise Apronne de Porceller Cōtesse de Suze sa vefue fille d'André de Porcellet Cheualier Seigneur de Maillanne, Valhey, Ville saincte Marie, & d'Elizabeth de Sernay, tant comme heritiere de Bernard de la Baume Cheualier Comte de Suze & Marquis de Villars, leur fils vnique, que comme dona-

Messieurs de saincte Marthe liu 3 Choppin de Doman. lib. 3. tit. 6.

Titr. de la Chāb. des Cōpt. de Sauoye.

Preuues pag. 161.

Choppin de Doman. lib 3. t. 6. pag. 138. n 28.

Le Bret traitté de la Souueraineté liu. 3. Chap. 1.

taire par titre du 23. Nouembre 1646. des droits que ladite de Sernay auoit en la succession dudit Bernard de la Baume son petit fils, cette terre de Villars est celebre à cause que les coustumes de Villars touchant les Estangs donnent loy au reste de la Prouince. Il ne nous en reste que quelques fragments.

Il y a dans la Ville de Villars vne Eglise sous le Vocable de la Natiuité de Nostre Dame, laquelle fut anciennement baillée auec le Cimetiere, & le dixme à l'Eglise S. Estienne de Lyon par Gladinus Chanoine, & Doyen en l'Eglise & Comte de Lyon, depuis le Pape Sixte IV. par Bulle de l'an 1483. annexa cette Cure à l'Eglise S. Iust de Lyon d'où elle depend à present.

VILLARS SOVS TREFFORT.

Les Cornaloups anciens Gentils hommes de la Prouince sont les premiers Seigneurs de ce Chasteau, qui est situé entre Treffort, Lyonniere, & S. Estienne du Bois, Iean Seigneur de Cornaloup viuant l'an 1375. le fit bastir par la permission du Comte de Sauoye, & Iean de Cornaloup II. du nom son fils porta le premier le titre de Seigneur du Villars, & de Cornaloup ce que ses successeurs ont continué iusqu'à l'an 1505. que Louys de Cornaloup Seigneur dudit lieu, & du Villars dernier de la famille mourant sans enfans. Bonne de Florence sa vefue prit en payement de sa dot, la moitié de ladite Seigneurie du Villars, & la porta à vn second mary qui fut François Guyot Escuyer, & Chambellan de Philibert Duc de Sauoye, lequel aquit le surplus de ladite Seigneurie de Claude Seigneur de Chasteauvieux, auquel George, & Guillaume de Cornaloup freres dudit Louys auoient fait donation de tous leurs biens, & en fit hommage au mois d'Auril 1536. au Roy François I. Or ce François Guyot, eut entre autres enfans Polixene Guyot femme en premieres nopces de Guillaume de Montferrand Seigneur d'Attigna, & en secondes d'Antoine de Cadenet Seigneur de Chasselles qui à cause d'elle prirent tous deux la qualité de Seigneurs du Villars, & comme elle herita du chef de son pere de ladite Seigneurie, elle en aduantagea Aymée de Cadenet sa fille du second lict qui eust deux marys l'vn de la maison de la Porte Seigneur de Chauagneux en Dombes, & l'autre Philibert Laurens Seigneur de Beaulieu en Masconnois, leurs heritiers l'ont depuis vendu à Claude Blanchard Seigneur de S. Martin des Vignes en Masconnois, l'vn des Cheuaux legers de la Compagnie de la Reyne Regente: Marie Laurens sa vefue en ayant iouy long-temps pour ses droits l'a laisée par donation à Philiberte Blanchard sa fille, femme du Sieur de la Roche, qui à cause d'elle est à present Seigneur du Villars.

VILLEMOVSTIER.

Voicy l'vn des anciens Prieurés de Bresse, il est de l'Ordre de S. Benoit dependant de l'Abbaye de S. Oyen de Ioux, autrement de S. Claude en Comté, l'Eglise est sous le Vocable de S. Leger, il en est faite mention comme d'vne dependance du Monastere de S. Claude en vne Bulle du Pape Iean VIII. de l'an 858. addresée à l'Abbaye de S. Claude, & en vne autre Bulle du Pape Leon IX de l'an 1050. dans lesquelles Bulles Villemoustier est appellée *Villa Monachorum*, ie n'ay pas sçeu neantmoins qui estoit le Fondateur du Prieuré, il y en auoit pourtant deja vn en l'an 1245. car par vne Bulle du Pape Innocent IV. de ladite année, par laquelle il confirme à l'Abbé de S. Claude tous les Benefices dependans de ladite Abbaye, il y comprend, *In Pago Lugdunensi, Prioratum, & Ecclesiam de Villa Monasterij.* Le Prieur de Villemoustier a Iustice moyenne, & basse sur ses hommes, & fiefs, il y a parroisse, le Prieuré de Villemoustier est en vne situation agreable, & fertile proche le Chasteau de Verjon à demy lieüe du Comté de Bourgogne. Pour ce qui concerne la suite des Prieurs, & Seigneurs de Villemoustier ie n'en ay peu recouurer que ce qui s'ensuit.

Tit. de l'Abb. de S. Claude.

1. Guillaume Prieur de Villemoustier Arbitre en l'an 1233. d'vn differend qu'auoit P. Prieur de Coligny auec les Chartreux de Montmerle pour les dixmes de Valreysson.
2. Girard 1295.
3. Estienne de Chales en 1304.
4. Vauchier de Vertembo en 1339.
5. Humbert de Chambut 1345.
6. Iean de la Palu 1395.
7. Antoine de S. Amour Doyen de Chaueyria 1425.
8. Philibert d'Eschalon Chambrier de S. Claude, fut pourueu de ce Prieuré aprés le decés d'Antoine de S. Amour, par Bulle du Pape Felix V. dattée à Lausanne le 7. Iuin 1443. *Bullariũ Felicis V. M.S.*
9. Aymé de S. Amour.
10. Iean de Varax Abbé de S. Michel de la Cluse, puis Euesque de Belley c'est luy qui fit mettre le Prieuré en Commande.
11. Iean de Seyturier Sacristain de Treffort, Protonotaire Apostolique 1518. par resignation de Iean de Varax son Oncle.
12. François de Seyturier.
13. Iean de Seyturier Chanoine, & Tresorier en l'Eglise Collegiale de S. Pierre de Mascon.
14. Alexandre de Seyturier, Chanoine en ladite Eglise.
15. Iean-Baptiste Pellot Chanoine en l'Eglise Nostre Dame de Paris, Prieur de Chaumont 1650.

VILLENEVFVE.

GVILLAVME Seigneur de S. Amour au Comté de Bourgogne tenoit le village de Villeneufue en fief du Sire de Baugé Seigneur souuerain de Bresse, & en fit hommage au mois de Septembre 1272. à Amé de Sauoyé Seigneur de Baugé & de Bresse mary de Sibille Dame de Baugé, à la reserue toutesfois des fidelités deuës à l'Euesque de Mascon, & à Iean de Chalon: depuis ce temps là, ceux de cette famille de S. Amour Seigneurs de S. Amour, ont possedé la Seigneurie de Villeneufue en Iustice haute, moyenne, & basse de pere à fils iusques à Claude de S. Amour Cheualier Seigneur de S. Amour, de Villeneufue, & de Chasteauneuf viuant en 1434. lequel de Marguerite de Tournon sa femme ne laissa qu'vne fille appellée Claudine de S. Amour Dame desdits lieux, mariée à Iean Seigneur de Tolonjeon, & de Senecey, puis à Iean Damas Cheualier Seigneur de la Varenne Conseiller, & Chambellan de Charles Duc de Bourgogne, auquel elle porta entre autres Seigneuries celle de Villeneufue, & c'est ainsi que Villeneufue entra en la maison de Damas, & en sortit par le moyen de l'acquisition que Louys de la Baume Cheualier Comte de S. Amour en fit du Seigneur de Clessy le 3. Iuillet 1558. Iaques-Nicolas de la Baume Cheualier, Comte de S. Amour, Marquis de S. Genys, & d'Yenne son petit fils en est auiourd'huy Seigneur; il n'y à point de Chasteau à Villeneufue, la Parroisse est à S. Amour au Comté de Bourgogne.

Preuues pag. 18.

Tit. du Chast. de Perés.

VILLETTE.

IL y a grande apparence que les Seigneurs de Richemont soyent les Fondateurs du Prieuré de Villette, puis que la garde leur en appartient, ainsi que i'ay veu par titres; Il est de l'Ordre de Cluny à simple Tonsure, depend de la nomination du Prieur, & du Monastere de Nantua, le vocable est de S. Martin. Il est en la Parroisse de Villette dans la terre de Richemont. Il en est parlé comme d'vne dependance de Nantua, en la Bulle du Pape Eugene III. de l'an 1145. Ie n'ay rencontré de Prieurs de Villette, que ceux-cy.

1. Azo qui qui transigea auec Gauthier Abbé de Chassagne en l'an 1264.
2. Guillaume d'Asnieres en 1321.
3. Pierre de Chambut. 1350.
4. Iean de la Baume Religieux d'Ambronay. 1390.
5. Humbert de Rosset 1447. & 1451. apres son decés il y eust Bulle d'Amé Cardinal de Sabine qui auoit esté Pape sous le nom de Felix V. du 8. Ianuier 1451. pour vnir ce Prieuré à l'Abbaye de Chassagne, dont l'execution auoit esté addressée à l'Abbé de Cheysery. Mais cette Bulle n'eut point d'effet. *Bullariū Felicis V. MS.*
6. Raphael de Boldesis. 1462.
7. Bertrand de la Balme de la maison de Tiret. 1511. & 1555.
8. Claude de Rogemont de la maison de Verneaux. 1563.
9. Iean-Claude de Meyria Seigneur de Gramont. 1630.
10. Claude de Montferrand.
11. Iean-Claude de Montferrand.
12. Pierre de Montferrand. 1645. & 1650.

Fin des Origines de Bresse.

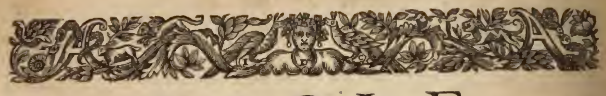


TABLE
DES ABBAYES, PRIEVRÉS, Eglises Collegiales, Chartreuses, Villes, Terres, Seigneuries, & fiefs de Bresse dont il est parlé en la seconde Partie de l'Histoire de Bresse & de Bugey.

la Fal

TABLE.

Sainct

TABLE.

Fin des Origines de Bresse.